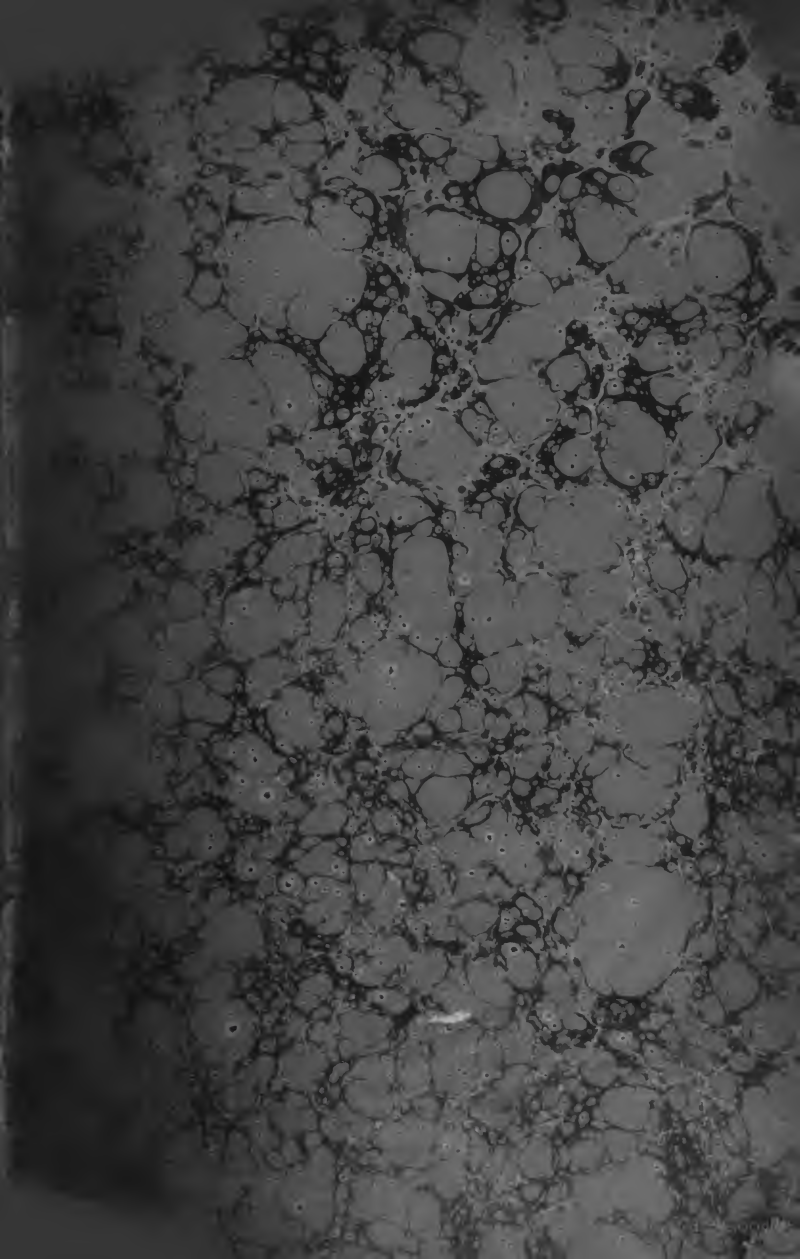






SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



100
101

LC
611
T721
S8

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE

TOME XVII

TOURS

GUILLEAUME-VERGER

Rue Royale, 43.

GEORGET-JOUBERT

Rue Royale, 13.

M D CCC LXV



MÉMOIRES
DE
LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DE TOURAINE

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DE TOURAIN.

TOME XVII.



A TOURS

CHEZ GUILLAND-VERGER, RUE ROYALE, 43.

ET A PARIS

CHEZ

DUMOULIN,
Quai des Augustins, 12.

DIDRON,
Rue Hautefeuille, 13.

M. DCCC LXV.

Summing
6-4-18
16143

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE

ANNÉE 1865.



Bureau.

MM.

Bourassé, (✕), *Président*.
Grandmaison, *Vice-Président*.
Ladevèze, (✕), *Secrétaire-général*.
Chevalier, (✕), *Secrétaire-adjoint*.
Pécard, *Conservateur du musée*.
Jéhan (+), *bibliothécaire*.
Guyot, (✕), *Trésorier*.

Membres honoraires.

Monseigneur l'Archevêque de Tours.
Le Préfet d'Indre-et-Loire.
Le Maire de Tours.
Albert de Luynes (✕), (le duc d').
Beugnot, (✕), membre de l'Institut.
Bourassé, (✕), chanoine, *Président*.
Caumont (de), (✕), membre correspondant de l'Institut, fondateur de l'Institut des provinces de France.
Cousin, (C ✕), membre de l'Institut.
Flavigny (de O ✕).
Gottin, (Alexandre C ✕), député.
Guizot, (G O ✕), de l'Académie française.
Kerkhov, (vicomte de), président de l'Académie d'Archéologie de Belgique.
Mérimée, (Prosper), (✕), inspecteur général des monuments historiques.
Sa G. mgr. Nogret, (✕), évêque de St-Claude.

MM.

Soussaye (de la ✱), membre de l'Institut.
Taschereau, (O ✱), administrateur général de la Bibliothèque impériale.
Taylor, (le baron O ✱), auteur du *Voyage dans l'ancienne France*, inspecteur général des beaux-arts.
Villemain, (G O. ✱), de l'Académie française.

Membres titulaires.

Alléret (l'abbé), directeur de l'Institution Saint-Louis, à Tours.
Archambault, (✱), officier de l'Université, place St-Martin, à Tours.
Argensou (marquis d'), au château des Ormes (Vienné.)
Barusby, pharmacien de l'hospice général de Tours.
Belle, juge suppléant au tribunal civil.
Bigot (l'abbé), à Tours.
Bodin (l'abbé), curé de St-Symphorien de Tours.
Boilleau, père, propriétaire.
Bourassé (l'abbé) (✱), chanoine.
Bouserez, imprimeur-libraire, à Tours.
Browne, à l'Alouette, commune de Joué-les-Tours.
Carré de Busserolle, rédacteur au *Journal d'Indre-et-Loire*.
Chambert, Emmanuel, (✱), notaire.
Charlot, propriétaire à Tours.
Chevalier (l'abbé Casimir), (✱), curé de Civray-sur-Cher.
De Lannoise, ancien notaire.
Borange, bibliothécaire de la ville de Tours.
Dufour, employé des Postes à Paris.
Fournigault, (l'abbé), curé de Chambray.
Galembert (le comte Louis de), peintre d'histoire.
Gallais, dessinateur pour soies.
Gotin, Henri, fils, à Tours.
Grandmaison, archiviste du département.
Guérin, architecte.
Guiot, Léonide, inspecteur des eaux et forêts, à Tours.
Guyot, Charles, (✱), capitaine d'artillerie en retraite.
Jehan (+), de St-Clavien.
Ladevèze, (✱), rédacteur en chef du *Journal d'Indre-et-Loire*.
La Poterie (de), fils.
Lesèble, Oscar.
Lobin, directeur de la manufacture de vitraux peints de Tours.
Luzarcho, Victor, propriétaire.
Mame, Ernest, (O. ✱) député.
Meffre, père, (✱), architecte, ancien adjoint du maire.
Meffre fils, architecte.
Millet, Donatien, contrôleur des contributions directes.

MM.

Moisand, Pèdre, propriétaire.
Nobilleau, Paul, propriétaire.
Pasquier, docteur médecin.
Pécard, Adolphe, à Tours.
Pailly, curé de St-Julien.
Raverot, directeur de l'école publique de dessin.
Révérand, Albert, à Tours.
Robin, avocat, à Tours.
Roux (l'abbé), curé de St-Cyr-sur-Loire.
Roux, propriétaire, à Tours.
Rouillé Courbe, propriétaire, à Tours.
Salmon de Maison-Rouge, propriétaire, à Tours.
Soudeval (de), (*), ancien juge au tribunal civil, à Tours.
Vaillant, directeur de l'École mutuelle de Tours-Sud.
Violet, l'aul, secrétaire de la mairie.
Viot, Paul, propriétaire, à Tours.

Membres correspondants.

Antoine, professeur d'histoire au Lycée de Poitiers.
Baunier, (l'abbé), curé de Langeais.
Biencourt (le marquis de), au château d'Azay-le-Rideau.
Boileve, membre du Conseil général, à Langeais.
Berlau (l'abbé), curé de Villeloin-Coulangé.
Bourret (l'abbé), professeur de droit ecclésiastique à la Sorbonne.
Bourgeois (l'abbé), professeur de philosophie à l'école de Pont-le-Voy.
Brachet (Auguste), attaché à la Bibliothèque impériale.
Brisacier (l'abbé), curé d'Hommes.
Chateignier (le comte de), propriétaire.
Chauveau, Octave, architecte, à Tours.
Clarey-Martineau, libraire-éditeur, à Tours.
Clément Proust, à Bléré.
Collet, architecte, à Loches.
Cougny (de), propriétaire à Chinou.
Dauxerre, propriétaire à Ferrière-Larçon.
Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois.
Fosier, Henri, à Tours.
Fougeroux (l'abbé), curé à Morand.
Gasnault (l'aul), propriétaire à Paris.
Gauthier (Edmond), greffier près le tribunal civil de Loches.
Gendrier (l'abbé), curé de Chissay.
Gennes-Sanglier (de), propriétaire à Champigny.
Gilbert, propriétaire à Chanceaux, près Loches.
Gouin père, Henri, propriétaire, à Tours.
Haliez, peintre d'histoire, à Tours.
Huguenet, sous-bibliothécaire de la ville de Fontainebleau.

MM.

Jacquemin, architecte, à Tours.
Jarry, numismate, à Orléans.
Lecointre-Dupont, au château de Grillemont, par Ligueil.
Lemaître-Pays, maire de Bléré.
Leveillé, docteur en médecine, au Grand-Pressigny.
Lieubray (l'abbé), curé de Lignéres.
Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans.
Mabille (Émile), ancien élève de l'école des Chartes, à Paris.
Mahoudeau, propriétaire à St-Epain.
Malardier, notaire au Grand-Pressigny.
Martonne (de), archiviste du département de Loir-et-Cher, à Blois.
Maubois (l'abbé), curé de Ballan.
Ménard (l'abbé), curé de Tauxigny.
Moreau, Auguste, (l'abbé), curé à Cléré.
Nonneville (vicomte de), propriétaire, à Tours.
Ornano (comte d'), (✕), chambellan de l'Empereur, à Paris.
Péan, Alonzo, propriétaire à St-Aignan.
Pelletier, curé à Noyant.
Parrot, secrétaire de la Société académique d'Angers.
Pelouse (Engène), propriétaire à Chenonceaux.
Philibert (l'abbé), vicaire de St-Symphorien.
Rabion, curé d'Amboise.
Rondeau-Martinière, propriétaire à Neuvy-Roy.
Septenville (baron de), au château de Lignéres, à Pois de la Somme (Somme).
Simon, Victor, (✕), secrétaire perpétuel de l'Académie de Metz.
Vincent, notaire, à Tours.
Vonne (de), propriétaire à Saché.
Wilson (Daniel).

Conseil d'administration.

Le Président et les autres membres du bureau.
MM. Meffre, Chambert, Browne.

Comité de rédaction.

Le Président et les autres membres du bureau.
MM. de Sourdeval, de Galemert, Carré de Busserolle.

Imprimeur, M Ladevèze, rue Royale, 39 bis.
Lithographe : M. Clarey-Martineau, rue de la Harpe.

Le Musée archéologique est ouvert, les dimanches, de midi à trois heures

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE.

Séance du 28 décembre 1860.

PRÉSIDENCE DE M. LAMBON DE LIGNIM, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. d'Autecourt qui, à la veille d'entreprendre un voyage dont il ne peut préciser la durée, donne sa démission comme membre titulaire;

Lettre de M. le comte de Chaban qui, ne pouvant, en raison de ses occupations, assister régulièrement aux séances, exprime le regret d'être obligé de renoncer à faire partie de la Société.

Objets offerts. — Par M. l'abbé Pelletier, curé de Noyant, un lot de cinquante pièces de monnaie romaines. (Des remerciements sont adressés à M. l'abbé Pelletier pour son intéressant envoi;

Par M. l'abbé Barbier de Montault, plusieurs pièces manuscrites ou imprimées;

Par M. Champollion-Figeac, *Manuel de l'archiviste*. (Des remerciements seront transmis à MM. Barbier de Montault et Champollion.

Publications reçues. — *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, 1859;

Revue archéologique, n^o 44 et 42, novembre et décembre 1860 ;

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, etc., de la Sarthe, t. xv, 1860 ;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, n^o 3, 1860 ;

Mémoires de la Société impériale d'agriculture d'Angers, t. III, cah. 3, 1860 ;

Répertoire archéologique de l'Anjou, décembre 1860 ;

Mémoires de la commission d'archéologie de Vesoul, t. II, n^o 4 ; 1860 ;

Recueil agronomique-industriel de la Société d'agriculture de la Haute-Loire, 1857-8-9 ;

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 4^{er} et 2^e trimestres 1860 ;

Bulletin de la Société de l'histoire de France ;

Journal de la Société de la morale chrétienne, t. x, n^o 5, 1860.

La parole est donnée à M. l'abbé Bourassé, pour la lecture d'une notice sur les voies romaines en Touraine.

M. Bourassé commence par constater que l'emplacement des portes donnant accès dans Tours aux différentes voies romaines a été exactement déterminé, et que la principale, qu'il croit pouvoir appeler *impériale* à cause du voisinage du palais de l'empereur Valentinien, se voit encore vis-à-vis de la rue Saint-Jean des Coups ; puis, il aborde le tracé des diverses voies aboutissant à notre ville. Il commence par signaler celle qui mettait en communication Cæsarodunum et Lyon. Elle venait de Bourges, passait par Gièvre pour arriver à la station de Thésée, près de Montrichard, où elle se bifurquait. Une des deux branches suivait la rive droite du Cher, touchait à Bléré, à Saint-Martin-le-Beau, à Montlouis, et entrait dans Cæsarodunum par la porte d'Orléans ; la seconde passait à Saint-Georges-sur-Cher, continuait par Francueil, Bléré, Athée, Yéretz et Larçay, longeant pour ainsi dire l'aqueduc qui amenait les eaux à la ville, et arrivait à Saint-Avertin pour se réunir à la voie de Loches.

Une autre voie, non moins importante que celle de Bourges, était celle de Poitiers, qui menait en Aquitaine et jusqu'aux Pyrénées. Celle-ci, comme l'autre, était double. Une portion entrait dans le pays des Turones, par Port-de-Piles, passait, selon toutes probabilités, dans le voisinage de Sainte-Maure et de Sainte-Catherine-de-Fierbois, et arrivait à Cæsarodunum par le plateau de Ballan ; l'autre portion qui pénétrait dans nos contrées par Chambon, Barrou et Yseures, se dirigeait, par Saint-

Senoch, vers Loches, d'où elle arrivait dans Césarodunum par les points suivants : Chambourg, Azay-le-Chétif, Reignac, Courçay, Truye, Saint-Avertin; et traversait la vallée du Cher par le chemin dit des Césars, dans la plaine de Saint-Etienne.

M. l'abbé Bourassé, dans cette première partie de son travail, se borne à indiquer de ces deux voies et à grouper tous les faits et toutes les indications qui permettent d'en reconnaître le tracé.

La Société, qui a écouté avec le plus vif intérêt cette savante communication, en ordonne le renvoi au comité de rédaction.

M. de Busserolle donne lecture d'un mémoire sur le prieuré d'Hauterive, situé autrefois sur le territoire de la commune d'Yseures, canton de Preuilly. L'existence de ce prieuré est constatée, pour la première fois, par un acte de 1208, aux termes duquel Eschivard II, de Preuilly, donne au prieuré d'Hauterive une rente annuelle de 75 sous et d'une certaine quantité de froment et de farine. M. de Busserolle, après avoir exposé les faits très-sommaires que les documents historiques fournissent sur Hauterive, rapporte, d'après la tradition locale, la catastrophe qui amena la suppression de ce prieuré par ordre de l'archevêque de Tours. D'après les souvenirs populaires, le dernier prieur se serait rendu coupable d'un crime en punition duquel la population l'aurait enfermé dans un tonneau intérieurement garni de pointes de fer, et l'aurait roulé jusqu'à Preuilly pour le précipiter dans la Claise.

M. le président remercie M. de Busserolle de sa curieuse communication, et en ordonne le dépôt sur le bureau.

M. Lambron de Lignim lit, sur la rue de l'Aumône-Saint-Jean, à Saint-Symphorien, une note d'où il résulte que c'est par erreur que M. Lozeais a cru pouvoir attribuer au comte Eudes la fondation de la maison hospitalière connue sous le nom de l'Aumône-Saint-Jean. Pour émettre son opinion, M. Lambron se fonde sur l'exergue d'un jeton de la maison de Pontlevoy, portant l'indication suivante : « Jean de Pontlevoy, fondateur de l'hospital Saint-Jean-Baptiste-des-Ponts-de-Tours, en 1253. » Cette pièce porte au revers la figure de saint Jean-Baptiste avec ces mots : « Baptiste Guenault, successeur. »

Séance du 30 janvier 1861.

PRÉSIDENCE DE M. LAMBRON DE LIGNIM, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages offerts. — *La vigne, les jardins et les vers à soie, à Chenonceau, au XVI^e siècle*, par M. l'abbé Chevalier ;

Le Mortainais, historique et monumental, par M. Sauvage ;

Étude sur les inscriptions d'Alise, par M. Protat ;

Nouvelles lettres inédites de Mairan à Bouillet ;

Notice sur les tableaux et objets d'arts et d'antiquité de l'exposition d'Amiens, 1860 ;

Annuaire administratif et historique de la Somme, 1852-1853 ;

Organisation d'un musée à Poitiers, par M. de Longuemar ;

Publications reçues. — *Mémoires de la Société, d'histoire et d'archéologie, de Châlon-sur-Saône*, t. IV, 4^{re} partie ;

Congrès archéologique de France, XXVI^e session ;

Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois, t. VI^e ;

Revue archéologique, nouvelle série, 2^e année, 1861 ;

Journal de la morale chrétienne. t. X, n^o 6 ;

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XVII^e, 4^e livraison ;

Bulletin de la Société d'Histoire de France, novembre 1860.

Objets offerts. — Un lot de six médailles, cinq en argent, une en or (de Charles-Quint), trouvées à Villaines ; offert à la Société par M. le préfet. M. Grandmaison est chargé de transmettre les remerciements de la Société à M. le préfet.

M. le président fait connaître à la Société la perte douloureuse qu'elle vient de faire en la personne de M. Henry Gouin père, ancien président de la Société, décédé président d'honneur.

M. Lambron communique à l'assemblée le discours qu'il se proposait de lire sur la tombe de M. H. Gouin et que les circonstances ne lui ont pas permis de prononcer. Après avoir fait en quelques mots l'éloge du président si distingué, du collègue si excellent que la Société vient de perdre, il rappelle à M. le secrétaire général qu'il entre dans ses fonctions de rédiger une notice nécrologique sur les membres décédés.

M. Guyot, trésorier, présente les comptes de l'année 1860, qui sont approuvés sans observations. Il ajoute un exposé finan-

cier, d'où il résulte que la situation de la Société est prospère et tend chaque jour à s'améliorer. La Société écoute avec le plus vif intérêt cet exposé, et vote des remerciements à son trésorier pour sa bonne gestion,

M. le président demande qu'il soit alloué une somme pour la reliure des publications que possède la bibliothèque.

A cette occasion, M. Ladevèze dit que, d'après l'opinion exprimée par divers membres, il conviendrait de faire abandon à la bibliothèque de la ville des ouvrages que possède la Société et qui y seraient plus à la portée des travailleurs. M. Ladevèze, sans se prononcer sur le mérite de cette idée, pense qu'il y aurait lieu de la soumettre à l'examen d'une commission spéciale.

M. l'abbé Bourassé appuie cette proposition qui, dit-il, ne mettrait pas en question le maintien des fonctions de bibliothécaire, puisque les publications reçues par la Société ne sauraient être remises à la bibliothèque municipale avant un délai de quelques mois. La mesure dont il s'agit ne priverait donc pas la compagnie du concours plein de zèle et de dévouement de M. Charlot.

Après quelques observations, M. le président désigne, pour examiner la question soulevée par M. Ladevèze, une commission composée de MM. Robin, Pécard, Giraudet, Browne, de Galember, et M. Bourassé, président.

M. l'abbé Bourassé donne lecture de la suite de son travail sur les voies romaines en Touraine. Après avoir signalé l'importance particulière des chemins qui donnent accès à Tours du côté de l'ouest, importance résultant des communications de la métropole avec les provinces de l'Anjou et de l'Armorique, M. Bourassé dit qu'il n'est pas étonnant de trouver dans cette direction une double voie. La route la plus sûre et la plus fréquentée, reliant Tours à Angers, passait sur les coteaux de la Loire, à l'abri des inondations du fleuve. De Juliomagus la voie allait à Masiacus et à la station de Robrica, sur le territoire angevin; elle touchait à Bourgueil et continuait sur les hauteurs par Restigné, Ingrandes, Saint-Patrice, Langeais, Saint-Mars, où elle offrait une station ou un poste militaire au pied de la Pile; arrivait à Maillé ou Luynes, où existait un établissement considérable, passait la Choisille au second moulin, et enfin s'arrêtait en face de Tours, à un carroi non loin de Saint-Symphorien, où l'on trouve un point de jonction à tous les chemins de la haute Touraine. De là une large voie conduisait les voyageurs au pont de bateaux, où le comte Eudes bâtit un pont de pierre au XI^e siècle, et où se trouve aujourd'hui un pont suspendu.

La seconde voie du côté d'Angers quittait Tours à la Porte-Saint-Éloi, traversait sur les *Longs Ponts* les pâtis de Beaumont,

arrivait sur la rive droite du Cher près de Saint-François. atteignait les hauteurs de Ballan par une chaussée et un pont jeté sur le Cher à Pont-aux-Oies, passait à Miré, Pont-de-Ruan, Chinon, Candes, Fontevault, Saumur.

Les grands chemins dont la direction a été indiquée avaient, dit M. Bourassé, de nombreux embranchements; ainsi, de Fontettes partait la voie de Cæsarodunum à Subdinum, qui passait par Charentilly, le Serain, Brèches et Vaas. — La voie d'Orléans se bifurquait à Nazelles, où un embranchement se prolongeait vers l'Aquitaine par Amboise, Bléré, Reignac, Chambourg et Loches; l'autre arrivait à Tours par les hauteurs de Noizay. Une voie secondaire reliait Cæsarodunum à Vendôme par Saunay et Monnaie.

M. Bourassé pense que toutes les routes au nord de la Loire convergeaient à Saint-Barthélemy, où se trouvaient réunis les moyens de transport pour le passage de la Loire.

Cet travail, où chaque indication est appuyée de preuves résultant de documents historiques ou de constatations faites par les archéologues, est écouté avec la plus vive attention par l'assemblée qui, par l'organe de M. le président, adresse ses unanimes remerciements à M. l'abbé Bourassé.

M. Boilleau lit une notice sur une monnaie gauloise, trouvée à Manthelan, et offerte par M. Moreau, juge de paix à Bléré. Cette pièce qui, dit M. Boilleau, semble être contemporaine des Turonos, doit être attribuée au premier siècle de l'époque gallo-romaine, et offre une conformité frappante avec les monnaies des familles consulaires. Sa belle conservation permet de rectifier quelques erreurs commises par M. Cartier, en en décrivant une semblable qu'il possédait. Ainsi, notamment, M. Cartier avait cru lire dans la légende le nom d'un chef nommé APTOS, tandis que l'exemplaire dont M. Moreau a bien voulu faire hommage à la Société laisse voir très-lisiblement le nom d'ACVTIOS. Elle présente l'effigie d'un homme portant sur sa tête un bandeau ou un laurier; et, au revers, un génie ou un guerrier tenant de la main droite un bâton augural, et ayant en face de lui un aigle qui semble perché.

M. Boilleau lit une seconde note qui restitue à Saint-Martin de Tours un *triens* mérovingien, attribué à Saint-Martin-aux-Gêmeaux d'Amiens, sur la foi du mot *gemellus*, qui vient d'être récemment reconnu, comme l'avait pensé M. Cartier, pour le nom d'un monétaire de Saint-Martin de Tours.

M. l'abbé Chevalier, au nom de M. Proust, de Bléré, offre un parchemin concernant un Cavaignac, pièce du *xvi^e* siècle, que, dans une notice, M. Proust signale comme se rapportant probablement à un des ancêtres du général Cavaignac.

Sans se prononcer sur cette attribution, qui ne lui paraît pas démontrée, la Société remercie M. Proust de son envoi.

M. de Galembert donne lecture des procès-verbaux de la commission de l'œuvre de Saint-Martin, procès-verbaux constatant les résultats des fouilles faites pour retrouver l'emplacement du tombeau du patron des Gaules. M. de Galembert met sous les yeux de l'assemblée des plans représentant les portions reconnues de l'ancienne basilique.

La Société remercie la commission de Saint-Martin de cette intéressante communication et émet le vœu d'obtenir pour ses archives une copie des procès-verbaux dont lecture vient de lui être faite.

M. Grandmaison communique plusieurs extraits d'un précieux volume échappé à la destruction des magnifiques archives de Saint-Martin, et contenant des analyses de pièces nombreuses, aujourd'hui perdues. Ces extraits sont relatifs à l'érection par Louis XI et à l'enlèvement par François I^{er} de la grille d'argent qui entourait le tombeau de saint Martin.

Un premier document nous apprend que cette grille fut placée en décembre 1478 et janvier 1479, par Jean Bonsire, marchand et maître de la Monnaie de Tours, qu'elle était l'œuvre de Jean Galant, orfèvre du roi, et qu'elle pesait 6776 marcs 2 onces moins 4 gros. Elle était d'argent, comme on le sait, et l'expression de *treillis*, qui lui est toujours appliquée dans les textes, montre que les barreaux n'étaient point placés les uns à côté des autres, comme il arrive ordinairement, mais bien entrecroisés. Cette opinion est encore confirmée par la mention faite de barreaux percés et non-percés, les premiers sans doute placés horizontalement et les seconds perpendiculairement.

Un demi-siècle ne s'était pas écoulé depuis le jour où Louis XI avait consacré ce riche don à Saint-Martin, que François I^{er}, pressé par le besoin d'argent, résolut d'enlever et de réduire entons ce monument de la piété d'un de ses prédécesseurs.

Les pièces à la main, M. Grandmaison déroule toute la marche de l'affaire. Le roi d'abord demande la remise du treillis sous forme de prêt, s'engageant à en payer les intérêts sur les revenus de la couronne. Le chapitre refuse et ne manque pas, dans sa réponse, de rappeler qu'au temps de Charles VIII, qui, lui aussi, avait voulu enlever ce treillis, le doyen, nommé Landas, ayant exhorté le chapitre à le livrer perdit tout à coup la parole au milieu de son discours et mourut dans les vingt-quatre heures, ce qui amena le désistement du roi. Mais François I^{er} ne s'effraya point de ce pronostic et après de nouvelles lettres, aussi inutiles que les premières, après avoir employé de Beaune de Semblançay, surintendant des finances et maire de la ville, il eut recours à l'intervention des évêques de

Tournay et de Bazas, espérant que des gens d'église sauraient mieux triompher des répugnances du chapitre.

Mais rien ne put vaincre son opposition ; il fallut recourir à la force ouverte, et, le 8 août 1522, l'église fut envahie par les commissaires accompagnés du bourreau et de ses archers et le treillis fut enlevé. L'évêque de Tournay, mettant bas sa robe et la jetant sur un autel, ébranla de ses propres mains les barreaux et donna ainsi l'exemple aux démolisseurs. Ce fait curieux est raconté tout au long dans une requête du chapitre, qui poursuivit les commissaires devant le parlement ; mais le roi, qui ne pouvait laisser condamner ses agents, évoqua l'affaire au grand conseil, juridiction tout exceptionnelle, devant laquelle les chanoines ne voulurent point porter leur cause, qui ne fut jamais jugée.

Ces curieux détails sont entendus avec le plus vif intérêt par la Société, qui en adresse ses remerciements à M. Grandmaison.

Il est ensuite procédé à l'élection de MM. Amédée Salmon et Gilbert, qui sont nommés à l'unanimité : le premier, membre titulaire, le second, membre correspondant.

Séance du 28 février 1861.

PRÉSIDENCE DE M. LAMBRON DE LIGNIM, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance — Lettre de M. Desdevizes du Désert qui exprime ses regrets de ne pouvoir, en raison de ses occupations, assister régulièrement aux séances, et qui donne sa démission de membre titulaire ;

Lettre de M. Proust, de Bléré, membre correspondant, qui appelle l'attention sur l'église de Villeloin et signale le tumulus situé dans cette commune, en demandant à la Société de vouloir bien faire opérer des fouilles dans ce tumulus.

Sur les observations de quelques membres, M. le président est chargé de répondre à M. Proust à qui d'ailleurs des remerciements seront adressés, que les fouilles qu'il demande sont inutiles, puisqu'il en a déjà été fait d'infructueuses à l'endroit désigné par lui.

Publications reçues. — *Bulletin des antiquaires de France*, 3^e trimestre de 1860 ;

• *L'Investigateur*, 312^e et 313^e livraisons.

- Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 2^e série ;
Répertoire archéologique de l'Anjou, février 1864 ;
Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Sarthe, 4^e trimestre de 1860 ;
Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4^e trimestre de 1860 ;
Revue archéologique, février 1864 ;
Bulletin monumental, 2^e volume ;

M^r Grandmaison donne lecture d'une pièce inédite extraite du registre d'où il avait déjà tiré les curieux détails lus par lui sur la destruction de la grille qui entourait le tombeau de saint Martin. Le document dont M. Grandmaison donne communication à la Société contient la relation de la réception du treillis. Les indications fournies par cette espèce de procès-verbal, quelque minutieuses qu'elles soient, ne permettent pas de se faire une idée exacte de la forme et de l'apparence extérieure de ce monument.

La Société, par l'organe de M. le président, remercie M. Grandmaison de ses recherches et de son intéressante communication, et émet le vœu que ce nouveau document soit réuni à celui qu'il a présenté à la dernière séance, pour être publié en même temps dans les Annales.

M. Lambron a la parole pour donner lecture d'une notice sur l'impasse de l'Oratoire, à Tours, dont la destruction va prochainement avoir lieu à l'effet d'établir une communication directe entre la rue Royale et la rue de la Chèvre. La notice de M. Lambron se résume dans les faits et les dates qui suivent : août 1594, lettres-patentes par lesquelles Henri IV donne à la ville tous les fossés, contre-escarpes et terrains de l'ancienne enceinte de la cité ; 1625, premier empiétement des prêtres de l'Oratoire sur les terrains de la ville en réunissant à leur jardin et en faisant enclore de murs un terrain qui y était attenant ; 1642, le roi leur concède les fossés situés vis-à-vis de leur église ; opposition de la ville, dont les religieux de l'Oratoire se résignent à reconnaître les droits, droits qu'ils proclament dans tous les documents postérieurs en se déclarant obligés de rendre, sur la réclamation des magistrats de la cité, les lieux qu'ils occupent par pure tolérance ; enfin en 1790, les biens des prêtres de l'Oratoire furent vendus par la nation. En présence de cette dernière circonstance, M. Lambron exprime le regret que les administrateurs municipaux aient laissé s'effectuer sans protestation une aliénation qui enlevait à la commune des terrains qui étaient réellement sa propriété, et dont la possession lui eût évité les dépenses qu'elle est aujourd'hui forcée de faire

pour établir la rue dont le conseil municipal vient de décider l'ouverture.

Sur la proposition de M. le président, la séance de la Société qui doit avoir lieu le 27 mars est remise au 3 avril, les exercices de la Semaine-Sainte empêchant un certain nombre de membres d'assister à la réunion du 27.

Séance du 4 avril 1861.

PRÉSIDENCE DE M. LAMBRON DE LIGNIM, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Publications reçues. — *Annales de la Société académique de Nantes*, 1860

L'Investigateur, 28^e année, 214^e et 215^e livraisons;

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n. 37;

Dictionnaire universel de Poitevin, une livraison;

Annuaire de l'Institut des provinces; 1861;

Journal de la Société de la morale chrétienne, t. XI, n. 4;

Répertoire archéologique de l'Anjou, de septembre 1860 à avril 1861;

Revue archéologique, mars et avril 1861.

Correspondance. — Lettre de M. Gilbert qui remercie la Société de l'avoir nommé membre correspondant et lui envoie : 1^o l'éloge de Vauvenargues; 2^o l'éloge de Regnard, dont il est l'auteur et qui ont été couronnés par l'Académie;

M. Gilbert fait également hommage à la Société du pouillé imprimé des diocèses de Tours, Angers, etc., avec l'indication du revenu des fiefs ecclésiastiques;

M. Ferrand, ancien professeur de peinture et de dessin au collège de Vendôme, offre, par l'intermédiaire de M. Charlot, deux galets peints, représentant deux ports de mer, et un lot de médailles.

M. Guyot est prié de vouloir bien transmettre à M. Gilbert, et M. Charlot à M. Ferrand, les remerciements de la Société.

M. Bourassé donne lecture de la cinquième partie de son introduction historique au cartulaire de Cormery.

M. l'abbé Chevalier lit une notice historique sur la paroisse de La Croix, autrefois désignée sous le nom de Saint-Quentin-des-Prés.

Le fief principal était une baronnie qui relevait féodalement de la baronnie du palais archiepiscopal de Tours, à qui elle devait foi et hommage lige, avec soixante sols de devoir à l'intronisation d'un nouvel archevêque. La succession des barons de La Croix est incertaine jusqu'au milieu du xv^e siècle, mais à partir de 1446, cette terre fut possédée seulement par trois familles, les Bérart, les Guillerault et les Lorin de La Croix, dont la filiation est bien connue. Parmi les droits seigneuriaux, il faut signaler celui d'un festin que tout nouveau curé devait à son seigneur et à deux autres personnes de sa compagnie, ainsi qu'à leurs chevaux, leurs chiens et leurs oiseaux.

M. Chevalier fait ensuite l'histoire de quatorze autres petits fiefs de la paroisse de La Croix, relevant pour la plupart de la baronnie d'Amboise. L'un d'eux, le *Chêne*, avait droit de chasse dans la forêt d'Amboise, mais à la charge de servir de collation toutes les fois que le roi chassait du côté de cette seigneurie. François Sauvage, contrôleur de l'arçenterie du roi, anobli par Charles VIII pour s'être distingué à Fornou, était seigneur du Chêne à la fin du xv^e siècle. Pour être plus près de la cour, il bâtit le petit hôtel que l'on remarque en face de la gare d'Amboise, et lui donna son nom.

La tradition populaire, corrompant le nom de *Sauvage*, en a fait le *Sevrage*, et a voulu y voir la maison où fut sevré Charles VIII. Cette histoire, d'ailleurs très-in vraisemblable, est démentie par des textes authentiques, presque contemporains de François Sauvage, lesquels attribuent à ce dernier la construction de ce petit manoir.

L'auteur signale encore le fief de la *Chapelle-Barbe* ou la *Jarnière*, dont les domaines furent affectés à la fondation d'une chapellenie dans la cathédrale de Tours, et le fief de *Lauconnière*, qui relevait de l'archiepiscopat de Tours. En 1550, Liger, secrétaire des commandements et des finances de la reine Louise de Lorraine, était seigneur de Lauconnière. Il mérite d'être cité comme un des promoteurs de la viticulture dans nos contrées. Mort en 1591, il fut inhumé dans le chœur des Cordeliers d'Amboise. M. Chevalier annonce avoir retrouvé le dessin de son tombeau et son épitaphe dans un manuscrit de la bibliothèque Bodleyenne d'Oxford.

La notice se termine par une description de l'Eglise de La Croix, dont le transept et le chevet appartiennent au style romano-byzantin secondaire, et par des indications météorologiques relevées sur les registres paroissiaux.

M. de Galenbert, au nom de M. Clément Proust, de Bière, lit une notice, extraite d'un manuscrit d'un sieur des Carrois de Grammont, sur l'entrée solennelle, à Richelieu, du duc Armand Vignerot de Richelieu. Ce récit, plus prétentieux qu'intéressant, est entremêlé de vers et de prose.

M. Lambron de Lignim lit une note sur la rue des Joulins, qui conduit de la rue de la Paix à la rue Briçonnet, autrefois rue des Trois-Pucelles. M. Lambron présente quelques parti-

cularités au sujet de la famille Joulin, connue en Touraine au commencement du xv^e siècle. En 1495, sire Pierre du Puis était propriétaire de la maison dite de la Cordelière, qu'on a longtemps indiquée sous le nom de maison de Tristan. Cette constatation ne nous amène pas, dit M. Lambron, à connaître quel fut le constructeur de cet édifice, mais elle nous rapproche de l'époque où il fut bâti.

M. Pécard, en parlant des tombeaux que les fouilles faites dans la rue de l'Intendance, pour l'ouverture d'un égout, ont mis à découvert, et qui appartenaient, selon toutes probabilités, à l'ancien cimetière de Saint-Bilaire, ajoute que M. Chauveau, architecte-voyer de la ville, a cru reconnaître, sur certains points, les traces d'une voie romaine à un mètre ou un mètre vingt centimètres de la surface du sol.

M. de Galembert signale la découverte faite, par suite de travaux opérés auprès de la gare, de vases dont un surtout, en verre, est d'une fragilité qui rend inexplicable sa durée jusqu'à notre époque.

MM. Pécard et Bourassé signalent les vestiges de constructions gallo-romaines qui auraient existé dans la maison occupée rue de la Scellerie par M. Ch. Souillet.

Séance du 24 avril 1864.

PRÉSIDENCE DE M. LAMBEON DE LIGNIM.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de remerciements de M. Gilbert, élu à l'une des dernières séances.

Lettre de M. Clément Proust, relative 1^o à un seau de doyen dont il a offert à la Société une empreinte; 2^o à des débris antiques trouvés au chevet de l'église de Bléré; 3^o à un objet qu'il croit être un poids romain et qui a été trouvé à Bléré.

Publications reçues. — Recueil de la Société d'agriculture et des sciences d'Agen, t. I. 1860;

Annales de la Société d'agriculture, des sciences etc. du Puy, t. XXI;

Statuts de la Société archéologique du midi de la France;

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

A l'occasion de certaines énonciations du procès-verbal, M. Giraudet exprime des doutes sur le caractère véritablement gallo-romain du fragment de voie, que M. Chauveau aurait remarqué en faisant exécuter des fouilles dans la rue de l'Intendance. M. Giraudet pense qu'aucune voie romaine ne suivait la direction indiquée par M. Chauveau.

M. l'abbé Chevalier, à l'appui des observations de M. Chauveau, dit que Grégoire de Tours signale l'existence d'une voie romaine dans le voisinage de Saint-Martin.

M. Bourassé confirme cette remarque et ajoute que la voie

romaine qui entrait par la porte Saint-Eloi se dirigeait vers Cæsarodunum en se bifurquant à une certaine distance de la cité. Elle y arrivait d'un côté en suivant une ligne tracée par la rue des Récollets et la rue de la Scellerie; de l'autre par la rue du Commerce.

A propos des objets offerts au Musée archéologique, M. l'abbé Chevallier exprime l'opinion que les débris d'objets antiques, trouvés au chevet de l'église de Bléré et offerts par M. Clément Proust, doivent provenir d'une église qui existait à Bléré du temps de Théotolon, et qui se trouve mentionnée dans le cartulaire de Saint-Julien. Cette antique église avait probablement été réparée après le départ des Normands qui, lors de leur invasion, l'avaient sans doute dévastée.

M. Trodoux croit que la pierre que M. Clément Proust considère comme un poids de l'époque gallo-romaine n'est autre chose qu'une pierre comme celles dont se servent les pêcheurs pour entraîner leurs filets au fond de l'eau.

M. Ladevèze signale une erreur qui se trouve dans la biographie du général Meusnier, insérée dans la *Nouvelle Biographie universelle*, de M. Didot, il est dit que le général Meusnier est né à Paris, tandis que sa naissance à Tours ne saurait être contestée.

M. Lambron ajoute que l'erreur est d'autant moins douteuse, qu'une de ses parentes, M^{me} Lambron de Eois-le-Roy, était marraine de Meusnier, dont les parents habitaient à cette époque la maison occupée dans la rue des Ursulines par M^{me} la marquise de Siblas et précédemment par la famille de Quilmont. M. Lambron offre à la Société de lui communiquer l'acte de naissance de Meusnier qui lève toute incertitude à cet égard.

La Société décide que l'acte de naissance du général Meusnier sera inséré textuellement dans ses annales, comme réfutation de l'erreur regrettable commise par la *Nouvelle biographie universelle*.

M. Lambron fait remarquer qu'une commission avait été nommée il y a longtemps, avec mission d'examiner s'il ne conviendrait pas de placer des plaques, avec inscriptions, sur les maisons de la ville où seraient nés des hommes célèbres. Cette commission n'a jamais présenté de rapport. M. Bourassé demande qu'elle soit reconstituée ou qu'elle donne le résultat de son travail.

M. Chevallier fait remarquer que, si on enlève à la Touraine dans certaines publications, les illustrations dont elle a le droit de s'honorer, on lui attribue parfois quelques célébrités qu'elle ne saurait être empressée de revendiquer. Ainsi, on fait naître à Bléré Tallien, le conventionnel, qui a vu le jour à Paris.

Une commission composée de MM. Bourassé, Browne, Pécard, Boilleau, est chargée d'organiser une excursion archéologique dont elle fixera la direction.

M. de Fleury appelle l'attention sur la construction prochaine à Amboise, d'un tunnel destiné à réunir l'Amasse à la Loire.

M. de Fleury pense que les feuilles nécessitées pour ce travail pourront mettre au jour quelques débris intéressants.

M. l'abbé Bourassé donne lecture du chapitre VII de son Introduction au cartulaire de Cormery. Cette portion de l'introduction est relative au bienheureux Théotéric.

M. Grandmaison donne communication des comptes de la maison du duc de Mazarin en 1693-1698. Le duc habitait alors la Touraine. Ces comptes, où figure le détail des dépenses journalières de la maison, présentent d'intéressants renseignements sur le prix des denrées à cet époque. M. Grandmaison lit comme spécimen les dépenses de deux jours, l'un gras, l'autre maigre.

M. Bourassé signale comme très-curieux le document présenté par M. Grandmaison, et ajoute que les documents pouvant fournir des données sur le prix des denrées au moyen-âge seraient d'un haut intérêt.

M. Lambron lit un fragment d'un travail sur l'imprimerie en Touraine. Il résulte de la note de M. Lambron, que Matthieu Latheron, dont les plus anciennes impressions remontent à 1496, n'est pas le premier imprimeur dont les presses aient fonctionné à Tours, puisque la bibliothèque de M. Luzarche possède un *Bréviaire de l'insigne église de Saint-Martin de Tours*, imprimé par Simon Porcelet, tourangeau, ouvrage commencé en 1494 et terminé en 1493.

M. Lambron, relevant l'indication fautive, jusqu'ici tenue pour vraie, d'après laquelle il n'aurait été rien imprimé à Tours avant 1496, se demande s'il n'est pas vraisemblable qu'il faut faire remonter nos premières impressions au-delà de 1494. N'existe-t-il pas un missel de Tours de 1485, sans nom d'auteur? N'est-il pas permis de croire que le *Bréviaire de Saint-Martin* n'a pas été l'œuvre de début de Porcelet, et que peut-être le missel doit lui être attribué? Ne serait-ce pas le succès de l'impression du Missel qui aurait déterminé les chanoines de Saint-Martin à lui confier celle du *Bréviaire*?

Séance du 29 mai 1861.

PRÉSIDENCE DE M. LAMBRON DE LIGNIM, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Publications reçues : *Revue archéologique* de M. Didron ;
Comparution des nobles du Poitou ;

Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, 1859 ;

Journal de la Société de la morale chrétienne, t. 2, xi^e liv. ;

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1860,
4^e trim. ;

Mémoires de la Société académique du Gard, 1860 ;

Revue archéologique du midi de la France, mai 1861 ;

Mémoires de l'Académie Stanislas, 2 vol., 1859 ;

Mémoire sur l'importance des actes notariés antérieurs à 1790, par M. Joanny (offert par l'auteur);

Notice sur un lacrymatoire, par M. Vergnaud-Romagnési (offert par l'auteur).

Objets offerts : Par M. Ladevèze, au nom d'un anonyme, lot de monnaies anciennes; par M. Devrais, de Châteaurenault, quatre médailles, dont une de Galland, maire de Tours; par M. Nagel, de Chenonceaux, trois médailles.

Des remerciements seront adressés, au nom de la Société, à ces divers donateurs.

M. Ladevèze, secrétaire général, rappelle que, dans la séance d'avril, il a été offert au Musée archéologique, par M. Clément Proust, des objets trouvés à Bléré, qui ont été présentés comme des poids romains. et dans lesquels un membre, M. Trodoux, a cru voir des pierres employées par les pêcheurs pour entraîner les filets au fond de l'eau. Cette observation devait être et a été, en effet, consignée au procès-verbal, mais elle a soulevé une réclamation d'où il semblerait résulter que le secrétaire général aurait, en quelque sorte, associé ses collègues à l'avis émis par M. Trodoux, en ne les faisant pas protester contre cet avis. M. Ladevèze dit que l'opinion de M. Trodoux n'a pas, en effet, paru partagée par l'assemblée, mais qu'en l'absence de toute décision formelle, il a dû se borner à mentionner les paroles de M. Trodoux, sous la réserve pour M. Clément Proust du droit de justifier la destination par lui attribuée, avec toute apparence de raison d'ailleurs, aux objets qu'il a offerts au Musée.

M. d'Autecourt, qui, par suite d'une absence qu'il supposait devoir être beaucoup plus longue, avait renoncé au titre de membre résidant, demande à le reprendre. L'assemblée, à l'unanimité, accueille favorablement cette demande.

M. l'abbé Bourassé donne lecture du huitième chapitre de l'Introduction au cartulaire de Cormery. M. Bourassé présente en même temps une lithographie faite d'après le calque d'une estampe qui se trouve à la Bibliothèque impériale et qui représente l'abbaye de Cormery en 1699.

M. de Busserolle lit des *Recherches historiques sur l'ancienne vicomté de la Guerche* en Touraine, et sur les familles qui l'ont possédée de 1040 à 1789.

La Guerche, *Wirchia*, *castrum de Wirchia*, devenue plus tard *Guiercha*, *Guierchia*, par la transformation usitée du W en G est mentionnée pour la première fois au XI^e siècle, dans un titre concernant une donation faite à l'abbaye de Preuilly, par un homme Guarin. Le château de la Guerche d'alors, qui a fait place sous Charles VII au château actuellement existant, était,

dit M. de Busserolle, contrairement à une allégation de Chalmel, assez important pour que Jean-sans-Terre, qui s'était emparé en 1203 d'une portion de la Touraine, se soit préoccupé de le conserver sous sa dépendance.

M. de Busserolle, après avoir retracé l'histoire de la vicomté de la Guerche donne, 1° une chronologie historique des seigneurs de la Guerche, dont le premier, Pierre, vivait au milieu du XI^e siècle, et le dernier était Marc-Marie-René de Voyer d'Argenson, mort à Paris en 1842; 2° un armorial des seigneurs et dames de la Guerche; 3° l'énumération des fiefs relevant de cette seigneurie; 4° une collection de pièces justificatives.

La Société, après avoir écouté avec intérêt ce travail, où se trouvent rectifiées des erreurs commises par M. Chalmel et M. Dufour, en ordonne le renvoi au conseil de rédaction.

M. l'abbé Chevalier commence la lecture d'un travail étendu sur l'histoire de la baronnie d'Amboise, au point de vue purement féodal. Après avoir analysé les lettres-patentes par lesquelles Charles VII, en 1434, confisqua ce domaine et le réunit à la Couronne, il énumère les diverses aliénations qui en amoindrirent successivement l'importance : la donation de Château-Gaillard à messire Passolo de Meriolano, fameux jardinier amené de Naples par Charles VIII; la vente du parc de Châtellier, bientôt planté en vignes, que Diane de Poitiers acheta en 1556 pour y *bastir maisons, courts, jardins et vergers*, près du château; le don fait à Babou, par Louise de Savoie, du manoir du Clos Lucé, illustré par le séjour de Léonard de Vinci; la cession de la prévôté de Neuvy-Roy à Jacques de Beaune de Semblançay, etc., etc. Sous François I^{er}, le domaine d'Amboise en était réduit à peu près à la forêt, comprenant 2,743 arpents de Touraine. Louis XI, très-jaloux de la chasse et très-passionné pour ce plaisir, interdit la chasse dans la forêt d'Amboise sous les peines les plus sévères, à tel point qu'il était plus rémissible de tuer un homme qu'un cerf ou un sanglier.

M. Chevalier fait ensuite connaître les principaux droits seigneuriaux de la baronnie d'Amboise. Nous y remarquons le droit de *savalage*, par lequel tout maître cordonnier devait au seigneur, le jour du jeudi saint, une paire de souliers neufs à semelle simple, et une autre paire à double semelle, à la Saint-Michel; le droit de *saumon*, d'après lequel le seigneur avait le tiers des saumons pêchés dans la Loire; certains droits fiscaux sur les maîtres couturiers et cordonniers nouvellement institués à Amboise, par les statuts de leurs métiers; etc., etc.

L'auteur termine sa lecture par la liste des 488 fiefs qui étaient dans la mouvance féodale du château d'Amboise,

et par l'indication des seigneurs qui possédaient ces arrière-fiefs à l'époque de François I^{er}. Il signale, en même temps, l'importance qu'il y aurait à publier des listes semblables pour les principales seigneuries de la Touraine, afin de mieux connaître les circonscriptions féodales et les juridictions diverses qui se partageaient notre province au moyen-âge.

La Société, par l'organe de M. le président, remercie M. Chevalier de son intéressante et curieuse communication.

Séance du 26 juin 1864.

PRÉSIDENCE DE M. LAMBRON DE LIGNIM, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre du congrès des Sociétés savantes invitant la Société archéologique à souscrire pour une médaille qu'il se propose d'offrir à M. de Caumont.

Objets offerts. — Par M. le colonel d'Augustin de Bourguignon, un album dans lequel sont reproduits des monuments romains de l'Algérie et les inscriptions dont ils sont ornés. — Des remerciements seront transmis à M. le colonel d'Augustin.

Par M. Devrais, de Châteaurenault, quatre médailles dont une d'Aule Galland, maire de Tours.

Par M. Nagel, de Chenonceaux, trois médailles.

Par M. Giraudet, au nom de M. Tortevoix, un lot de monnaies, trouvées à Saint-Pierre-des-Corps. Parmi ces monnaies dont quelques-unes sont du Bas-Empire, il se rencontre une médaille de Cottereau, maire de Tours. Des remerciements sont adressés à MM. Devrais, Nagel et Tortevoix.

Publications reçues.—*L'Investigateur*, 316^e et 317^e livraisons; *Revue archéologique*, juin 1864;

Bulletin de la Société académique de Brest, t. 1^{er};

Journal de la Société de la morale chrétienne;

Répertoire archéologique de l'Anjou, juin 1864;

Bulletin des antiquaires de l'Ouest, 1^{er} trim. 1864;

M. l'abbé Bourassé lit un nouveau chapitre de son Introduction historique au cartulaire de l'abbaye de Cormery; cette portion de l'important travail de M. Bourassé est consacrée à faire connaître les ravages commis par les Anglais en Touraine, et les maux qu'ils firent endurer aux moines de Cormery.

M. Grandmaison donne lecture d'une note sur les découvertes récentes faites dans le sous-sol de la ville de Tours.

Il y a quelques mois, dit-il, le hasard faisait trouver au pied de nos remparts, presque en face de la rue Chanoineau, deux magnifiques amphores qui font l'ornement de notre musée.

Tout dernièrement des fouilles exécutées pour une construction à l'angle nord-est de la gare orientale au chemin de fer

laissaient voir à environ deux mètres de la surface du sol actuel, plusieurs vases funéraires en terre cuite et en verre encore à demi remplis de cendre et de charbons, et appartenant à l'époque gallo-romaine.

Ces trouvailles sont purement dues au hasard comme presque toutes celles qui ont été faites jusqu'ici dans la ville de Tours et aux environs. Mais il n'en est pas de même des résultats qu'ont amenés les fouilles exécutées par notre collègue M. Moisan dans la portion, acquise par lui, du sol qu'occupait l'antique basilique de Saint-Martin. Ces travaux dispendieux ont été entrepris dans un but direct de recherches, et une tentative si généreuse et si rare méritait bien le succès qui est venu la couronner.

Sans s'arrêter à la reconnaissance par M. Moisan et ses amis de l'emplacement où reposèrent, pendant de longues années, les reliques de saint Martin, fait qui, vu l'âge relativement moderne de la construction mise au jour, paraît intéresser bien plus la piété que l'archéologie, M. Grandmaison passe successivement en revue les différentes parties des substructions de la basilique de Saint-Martin, découvertes jusqu'à ce moment; il parle de l'énorme massif servant de fondation au chœur entier de l'église, massif qui lui semble appartenir au XIII^e siècle, c'est à-dire à l'époque de la dernière reconstruction de l'édifice tant de fois détruit et toujours relevé de ses ruines. Il signale la découverte curieuse d'un reste de chapelle ayant appartenu à une église antérieure et conservée dans l'épaisseur même du massif. Cette chapelle ne lui semble pas pouvoir remonter au-delà du XI^e siècle, non plus qu'une autre chapelle accolée à la partie sud du chœur et dont on avait fait, dans ces derniers siècles la sacristie des grand-messes.

Parmi les objets de moindre importance mis au jour par ces fouilles, M. Grandmaison énumère plusieurs tombes en pierre, malheureusement sans inscriptions; les restes presque complets d'un fourneau évidemment élevé à la hâte et qui pourrait bien avoir servi, en 1562, aux protestants pour leurs fureuses opérations; une bague en or du XIII^e ou du XIV^e siècle, plusieurs pièces de monnaie du moyen-âge, des jetons du XVI^e, etc.

M. Lambron de Lignim, continuant l'étude qu'il a commencée sur l'imprimerie en Touraine, donne communication des indications qu'il a pu recueillir sur Mathieu Latheron, et termine sa notice par une note des ouvrages sortis des presses de cet imprimeur.

M. Rivière lit une notice sur le municipale gallo-romain d'Angers, qui semble s'être perpétué jusqu'à la fin du XII^e siècle et même plus tard, et dont l'histoire se rattache par plus d'un point à celle de notre Touraine.

M. l'abbé Chevalier lit une notice historique sur la paroisse de Souvigné, près de Château-la-Vallière. Les comptes de la

fabrique, conservés presque sans interruption depuis 1478, renferment une foule de détails curieux et piquants. L'auteur y a surtout relevé les faits suivants : la solde et l'équipement du frane archer en 1478 ; le charroi de l'artillerie du roi en 1480, et la coopération de toutes les paroisses de la province, par impositions et par corvées, en 1567, pour la restauration des fortifications de la ville de Tours que menaçaient les protestants. Il faut aussi mentionner les travaux exécutés dans l'église pendant le xvi^e siècle, les achats de mobilier et d'ornements à la même époque, et la fonte des cloches effectuée, en 1544, par Barthélemy Mongyneau, fondeur, recommencée à deux reprises en 1529. Les mêmes comptes donnent les prix d'une foule de denrées, d'année en année, et notamment une mercuriale assez complète du marché de Château-la-Vallière, où se vendaient, au plus offrant et dernier enchérisseur, les blés et les seigles qui formaient le principal revenu de la fabrique.

Parmi les usages de la paroisse de Souvigné, M. Chevalier en signale un qui est tombé en désuétude depuis la première moitié du xvii^e siècle, mais qui était autrefois commun à toutes nos paroisses, suivant les prescriptions du rituel romain. Il s'agit du vin qui était distribué aux fidèles après la communion, sous forme d'ablution. La fabrique achetait vingt pintes de vin clair, pour cet objet, à chaque fête principale.

Les comptes de la fabrique de Souvigné fournissent encore une foule de remarques intéressantes sur l'élection, quasi-communale, des paroisses au moyen-âge, sur l'élection et la confirmation des procureurs chargés des intérêts communs, sur la répartition des tailles et de la gabelle, etc., etc. Chaque année, les procureurs rendaient leurs comptes aux notables de la paroisse délégués à cet effet par une assemblée générale sous le nom d'*auditeurs*. Les auditeurs étaient traités en cette circonstance aux frais de la fabrique. Mais il faut reconnaître que ces banquets ne les rendaient pas plus indulgents sur la gestion irrégulière des derniers communs, gestion examinée toujours avec beaucoup de sévérité.

M. l'abbé Bourassé donne communication d'une lettre de M. Taschereau, relative à une statue du conseiller Bonneau, qui se trouvait à Saint-Paterne, et que M. le général préfet de Pommerœul avait demandée pour la placer au pied du mausolée d'Agnès Sorel. M. Bourassé ajoute que les renseignements par lui demandés au sujet de cette statue ne lui ont fourni encore aucune indication précise.

M. Bourassé annonce qu'une liste de tous les monuments classés comme historiques vient d'être publiée par ordre du gouvernement. Il ajoute qu'il serait utile de reproduire dans les annales de la Société la liste des monuments historiques de notre département.

M. l'abbé Chevalier signale à l'attention une statue en marbre, très-mutilée, qui se trouve reléguée dans un coin de l'église Saint-Florentin, d'Amboise. La tradition locale, qui désigne cette statue sous le nom de la *Femme noyée*, veut y voir la femme d'un artiste italien du xvi^e siècle, laquelle se serait noyée accidentellement dans la Loire et que son mari aurait reproduite dans l'état de nudité et de décomposition où il la retrouva. Quoi qu'il en soit, cette statue ne paraît pas sans mérite.

La Société prie M. Trodoux de vouloir bien se charger de l'examen de la statue signalée par M. Chevalier.

Séance du 31 juillet 1864.

PRÉSIDENTE DE M. LAMBRON DE LIGNIM.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

Correspondance. — Lettre de M. Charpentier, maire de Reignac, annonçant à la Société que, par suite de l'exécution de travaux auprès de l'église de sa commune, on a mis à découvert un escalier et un caveau souterrain, appuyés aux fondations de l'église. M. Charpentier a cru devoir signaler cette découverte comme pouvant intéresser l'archéologie. Des remerciements sont adressés à M. Charpentier, et une commission composée de MM. Grandmaison et Guyot, est chargée de visiter les constructions découvertes à Reignac.

Objets offerts. — Au nom de M. Chevalier, maçon à Chinon divers objets gallo-romains, parmi lesquels une grosse clé, trouvés sur la route de Tours à Chinon, à 4 kilomètres de cette dernière ville, à la borne n^o 38. M. Chevalier fait hommage de ces objets au Musée archéologique, à l'exception de la clé, qu'il autorise la Société à faire mouler. Des remerciements sont votés à M. Chevalier.

Publications reçues : — Revue archéologique, juillet 1864 ; Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2^e trimestre 1864 ;

Société des sciences archéologiques de la Creuse, t. III ;

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n^o 38.

M. Clément Proust, de Bléré, offre à la Société un jeton de la corporation des marchands et bateliers de la Loire au xvii^e siècle. corporation qui avait son siège à Orléans. M. Proust accompagne cet envoi d'une notice explicative dont lecture est donnée par M. l'abbé Chevalier.

A la suite de quelques observations, la Société décide 1^o que la liste officielle des monuments de notre province, classés comme historiques par le gouvernement, sera demandée à M. le préfet pour être publiée dans les Annales. Quant aux monu

ments importants pour l'histoire et qui n'auraient pas été compris dans ce classement, la Société se fera un devoir de les signaler à l'attention du gouvernement; 2° que M. Bourrassé est autorisé à faire photographier les vues de l'abbaye de Cormery, dont il vient de publier le cartulaire, et qu'il lui est ouvert un crédit pour cet objet.

Des remerciements sont votés à M. Boilleau qui a bien voulu classer les poteries romaines que possède le Musée archéologique, et dresser la liste des divers potiers dont les noms figurent sur ces objets.

M. Grandmaison lit une note sur les nombreux édifices qui se sont succédés sur l'emplacement de la basilique de Saint-Martin, depuis la petite chapelle que Saint-Briec y avait fait construire, jusqu'au vaste monument dû au zèle et à la munificence du trésorier Hervé. M. le président remercie M. Grandmaison de ce travail dont il ordonne le dépôt aux archives.

M. de Busserolle donne lecture d'une notice sur l'ancien prieuré de Rives, paroisse d'Abilly, en Touraine. Rives a été un des couvents de filles les plus importants de la province. Dufour, le seul des historiens qui en ait parlé, a commis une erreur en prétendant qu'il ne fut pas fondé du temps de Robert d'Arbrissel, c'est-à-dire avant 1117. Le témoignage de l'historien Maan (*Eccles. Turon.* 100, n° xxv) et une note extraite du cartulaire de Fontevault ne sauraient laisser subsister aucun doute à cet égard. Une dame, nommée Rainfredis, fut la première qui reçut le voile à Rives; elle appartenait à une des plus puissantes familles du Poitou, qui compte parmi ses illustrations saint Achard, abbé de Jumièges, en Normandie, mort le 15 septembre 687, et Achard, évêque de Noyon, grand référendaire sous Clotaire II et Clovis II, roi des Francs.

Après avoir énuméré les principaux bienfaiteurs du prieuré de Rives, M. de Busserolle s'attache à faire ressortir l'importance de cet établissement: à la date du XIII^e siècle, on y comptait 84 religieuses, un prieur, deux chapelains, un clerc et 16 serviteurs; le revenu s'élevait alors à 46,002 sols.

En 1569, des Religionnaires revenant du siège de Poitiers, s'emparèrent du couvent de Rives, le mirent au pillage et l'incendèrent ensuite, d'après l'ordre de leur capitaine Claude de la Mothe. Un jardinier, nommé Jean, qui avait voulu s'opposer à ces brigandages, fut massacré. L'église, ornée d'un magnifique clocher construit depuis cinq ans à peine, la maison d'habitation des religieuses et le logement dit de *l'habit* devinrent la proie des flammes; un mémoire du temps estime la perte à 40,00 écus.

M. de Busserolle, s'appuyant sur une tradition populaire, attribue à des faits scandaleux la suppression du prieuré de Rives, arrivée en 1650 environ. Il termine sa notice par une

liste des prieures de ce couvent; la première prieure fut Rainfredis, en 1116, la dernière Marguerite Orfray

M. de Busserolle offre à la Société l'empreinte d'un sceau où se trouvent les armoiries suivantes, qui sont celles de l'ancienne abbaye de Cormery. Parti, au 1 d'argent à une demi-aigle éployée de sable, couronnée de....; au 2 d'azur à une fleur de lis d'or en chef et une demi-fleur de lis de même en pointe : à une épée d'argent placée en pal au centre de l'écu, la pointe en bas. — L'écu est timbré à dextre d'une mitre posée de front, et à sénestre d'une crosse en pal, tournée en dedans. — Une couronne royale de France surmonte le tout, et on lit autour des armoiries cette légende : SIGIL. ABBATIE SANCTI PAULI CORMERIC.

M. l'abbé Chevalier lit une notice sur un aqueduc qu'il a découvert à Civray-sur-Cher, près de l'église.

M. Lambron de Lignim donne lecture d'un travail sur les artistes qui avaient quelque célébrité en Touraine aux XIV^e et XV^e siècles. Il mentionne successivement Michel Colombe, Fouquet, Paschereau, etc. M. Lambron fait suivre cette lecture de la communication d'un marché relatif à des vitraux peints. Ce marché prouve qu'en dehors de Pinaigrier, il existait à Tours, à cette époque, d'autres artistes verriers qui jouissaient d'une certaine renommée et trouvaient emploi de leur talent.

M. Trodoux, qui avait été prié de vouloir bien examiner la statue connue sous le nom de la Femme-Noyée qui se trouve à Amboise considère cette statue comme ayant un grand mérite, et demande qu'il soit pris des mesures pour la tirer du lieu humide où elle est placée et où elle ne peut manquer de se détériorer. M. Trodoux se propose de la visiter avec plus d'attention et d'en faire l'objet d'un rapport.

D'après M. Lambron, cette statue pourrait être l'œuvre de Paschereau qui, vers 1520, habitait probablement Amboise, puisqu'on le voit figurer avec sa femme dans l'acte d'acquisition d'une maison de cette ville.

Séance du 26 novembre 1861.

PRÉSIDENCE DE M. LAMBRON DE LIGNIM, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Publications reçues. — *Revue archéologique*, août, septembre, octobre, novembre 1861;

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. VII, 1861;

Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France, t. V, 7^e et 8^e livraison 1861;

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 4^{tr} trimestre 1861 :

Annales de la Société académique de Nantes, 1861, 4^{tr} trimestre;

Bulletin de l'Académie delphinale, 1857, 2^e série ;

Bulletin de la Société archéologique et scientifique de Béziers, livraison n° 1864 ;

L'Investigateur, 23^e année, t. 1, 4^e série, livraison juillet 1864 ;

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1861, 1^{re} livraison ;

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3^e trimestre 1861 ;

Mémoires de la Commission historique du Cher, 1^{er} fascicule de 1861 ;

Recueil des travaux de la Société de médecine d'Indre-et-Loire, année 1860 ;

Ouvrages offerts. — Par M. Taschereau, conservateur de la Bibliothèque impériale : t. VIII du catalogue de l'histoire de France, département des Imprimés de la Bibliothèque impériale.

Bar M. de Caumont : Congrès archéologique de France, 27^e session tenue à Dunkerque.

Études historiques sur le diocèse d'Angers, paroisse de Saint-Martin-de-Restigné. par M. Barbier de Montault.

Extrait de la revue de l'Anjou ; article en faveur de la création à Angers d'une Société de bibliophiles à l'exemple de celle de Tours.

Mélanges historiques : Joutes et tournois, par M. Lambron de Lignim.

La Société remercie, par l'organe de son président, MM. Taschereau, de Caumont, Barbier de Montault, des ouvrages dont ils ont bien voulu lui faire hommage.

Correspondance. — Lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes annonçant que son Excellence a bien voulu accorder à la Société une subvention de 300 fr.

Objets offerts — Par M. Bolleau : Deux sceaux en cire rouge ; l'un de la châtellenie du Vivier-des-Landes ; l'autre de Henri Boyer, seigneur de Savonnières.

Par M. l'abbé Chevalier : Une brique gallo-romaine de grande dimension, échancrée au milieu et d'une forme dont aucun échantillon n'avait été signalé en Touraine. Cette brique a été trouvée, parmi un grand nombre d'autres de même modèle, au pied d'un mur gallo-romain, sur la route de Civray-sur-Cher, au village de Vaux.

La Société, sur la proposition de M. le président, met à la disposition de M. l'abbé Bourassé dix exemplaires du volume du cartulaire de Cormery, qu'il a publié sous les auspices de la Société.

M. Lambron de Lignim fait connaître que, se rendant à l'invitation de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, il a assisté au Congrès général des Sociétés savantes de province. M. Lambron se loue très-vivement de l'excellent et gracieux accueil dont les délégués ont été l'objet de la part de Son Excellence, et il dit que la Société archéologique de Touraine a tout particulièrement le droit de s'en féliciter. M. le ministre s'est en effet montré d'une bienveillance extrême pour ses représentants, a paru faire grand cas de ses travaux, et après avoir exprimé toute la satisfaction que lui avait fait éprouver la publication du cartulaire de Cormery, il a spontanément alloué à la Société une somme de 300 fr. pour l'encourager à continuer d'aussi intéressantes et utiles publications.

M. Lambron ajoute que la meilleure part dans cet heureux résultat revient à M. l'abbé Bourassé, qui a édité et fait précéder d'une savante introduction le cartulaire de Cormery, et il propose à l'assemblée de consigner au procès-verbal l'expression de sa vive et respectueuse reconnaissance envers M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, et celle de ses remerciements à M. l'abbé Bourassé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité; la Société vote également des remerciements à son président qui l'a si dignement représentée au congrès des sociétés savantes.

M. l'abbé Chevalier offre à la Société un volume qu'il vient de faire paraître sous le titre de : *Dettes et créanciers de Catherine de Médicis*. Cette histoire de la détresse financière et de la liquidation obérée de Catherine, écrite à l'aide de pièces inédites qui se trouvaient à Chenonceau, contient les plus curieuses indications sur les dépenses que fit la reine pour l'embellissement de cette magnifique résidence. Pour donner une idée de son travail, M. l'abbé Chevalier donne lecture de quelques pages de son livre.

Des remerciements sont adressés à M. l'abbé Chevalier, dont les travaux persévérants contribuent si puissamment à l'intérêt de nos mémoires.

M. de Busserolle donne communication d'une généalogie de la famille du Chesneau, écrite sur parchemin et certifiée par J. Chevillard, généalogiste, à la date du 25 mai 1739. La filiation établie par ce document commence en 1345, par Antoine du Chesneau, chevalier seigneur des Minières et gouverneur de Saint-Malo. Entre autres personnages remarquables il y est fait mention de Frédéric du Chesneau, capitaine de Chinon vers 1400, de François du Chesneau, gouverneur de la même ville vers 1450, de Jean du Chesneau, maître d'hôtel et intendant des finances de Renée de France, duchesse de Ferrare (1529), et de Charles-Louis-Alexandre du Chesneau de

Durennes, qui fut évêque de Saint-Brieuc. Cette famille est aujourd'hui représentée par un dernier descendant, du sexe féminin, qui réside à Noizay.

M. de Busserolle donne ensuite lecture d'une notice sur le château d'Harembure, situé dans la commune d'Yzeures, canton de Preuilly; ce château portait autrefois le nom de Granges. M. de Busserolle signale une erreur commise par plusieurs auteurs et qui tendrait à établir que le seigneur de Granges, en 1415, aurait été tué à la bataille d'Azincourt, à laquelle il assistait comme grand-maître des arbalétriers de France. « Parmi les braves chevaliers qui périrent à Azincourt, dit M. de Busserolle, on trouve en effet David, sire de Rembure, grand-maître des arbalétriers; mais ce seigneur était étranger à la Touraine, et jamais ni lui, ni aucun membre de sa famille ne possédèrent un fief dans notre province. David de Rembure appartenait à une des plus illustres maisons de la Picardie; c'est ce qu'attestent les meilleurs recueils généalogiques, notamment ceux du P. Anselme, de la Chesnaye des Bois et de Moréri. Entraînés sans doute par un amour exagéré du clocher, par le plaisir d'ajouter une pierre à l'édifice des gloires de la Touraine, et subissant aussi peut-être, il faut bien le dire, les conséquences de l'inexpérience en matière de généalogies, les auteurs de l'erreur en question se sont laissés tromper par la ressemblance du nom du grand-maître des arbalétriers de France, mort à Azincourt, avec celui de la famille d'Harembure. »

Entrant ensuite dans quelques détails sur l'origine de cette dernière famille, M. de Busserolle constate que, sortie de la Basse-Navarre où elle était connue dès le XIII^e siècle, elle vint s'établir à Romefort, près du Blanc, en Berry, vers 1595, et de là à Granges en Touraine, vers le milieu du XVII^e siècle. Le fief de Granges passa dans la famille d'Harembure par le mariage de Marie Anne de Moussy avec Paul d'Harembure, seigneur de Romefort en 1715. Louis-François-Alexandre, baron d'Harembure, lieutenant-général des armées du roi, obtint, par une ordonnance royale de 1814, la permission de donner son nom à la terre de Granges. Une autre ordonnance du 17 septembre 1817, autorisa le gendre du baron d'Harembure, M. de la Poëze, ainsi que ses enfants, à ajouter à leur nom celui d'Harembure.

Le château actuel d'Harembure n'offre absolument rien de remarquable; c'est une construction du XVII^e siècle, élevée sur les fondements d'une ancienne forteresse relevant de Preuilly, et qui avait été successivement possédée par les familles Pin du Chateignier, Courand de la Rochevreuse et de Moussy. On y conserve une épée dont Henri IV fit cadeau à Jean d'Harem-

bure, en 1640, à la suite du combat d'Aumale, et des lettres originales adressées par ce monarque au même gentilhomme.

M. de Galembert appelle l'attention sur l'aqueduc de Luynes et signale le danger dont ce curieux monument est menacé par le creusement d'un fossé qui met à découvert une partie de ses fondations. L'honorable membre croit qu'il y aurait lieu d'appeler sur cet état de choses l'attention de l'administration, dont la sollicitude pour les richesses monumentales du pays ne saurait être mise en doute.

La Société prie M. le président de vouloir bien s'entendre avec M. l'agent-voyer en chef sur les mesures qu'il y aurait à solliciter de M. le préfet dans l'intérêt de la conservation de l'aqueduc de Luynes.

M. de Galembert exprime également l'opinion, qu'en présence de la destruction dont est menacée l'ancienne église Saint-Clément, pour l'exécution des travaux des halles projetées, il y aurait lieu de demander que le portail nord de cet édifice soit démolit pour être reconstruit devant une des entrées de l'église Notre-Dame-la-Riche.

Enfin le même membre signale des peintures qu'il a remarquées dans la chapelle de la Louère, peintures qui lui semblent porter la trace des traditions du XI^e siècle.

M. l'abbé Chevalier donne quelques détails sur une portion importante d'une voie romaine qu'il a remarquée à Chambourg, au bas du bourg. Cette voie est en chaussée et paraît d'une exécution très-soignée. Elle a été signalée par M. Lesourd, de Loches.

M. Chevalier lit un rapport sur la découverte qu'il vient de faire à Oivray-sur-Cher, d'une piscine baptismale à immersion, du VI^e siècle, découverte d'autant plus importante que cette piscine paraît être *unique*. C'est un grand vase en terre cuite, de forme semi-ovoïde, de 4^m 21 de diamètre sur 4 centimètres d'épaisseur, avec une hauteur de 1^m 35, terminé inférieurement par un fond plat assez large pour recevoir les pieds du catéchumène. La terre dont est faite cette poterie est une argile rougeâtre d'un grain fin, semée de grains de sable quartzeux, destiné à lier la pâte. On n'y remarque aucune inscription, aucun signe : les seuls ornements qu'on y distingue consistent en stries fines imprimées en dedans et en dehors, probablement par le tour du potier. Au pied se trouve un rebord circulaire saillant; le bord circulaire se terminait par un quart de rond appuyé sans doute sur le dallage. L'ensemble, sans être fort élégant, est d'une bonne forme et d'une confection savante qui n'annoncent pas la décadence de l'art.

La destination de ce vase pour l'administration du baptême par immersion ne saurait être mise en doute. Cette piscine a été retrouvée *encore en place*, enveloppée sur tout son pourtour d'une chape de glaise blanche destinée à en assurer la stabilité; elle était enfoncée dans le sol, au-dessous du dallage du baptistère qui précédait l'église, en forme de narthex ou de vestibule, et dont les fondations, les portes et le vestibule ont été retrouvés. Ce pavage consistait en un béton très-résistant, semé à la surface de cailloux de couleurs variées imitant une mosaïque rustique, établi à 4^m 29 au dessous du sol actuel.

M. l'abbé Chevalier attribue cette piscine au milieu du vi^e siècle, époque à laquelle l'église actuelle, bâtie en pierre de petit appareil, fut probablement élevée par saint Germain de Paris. Si l'on pouvait douter de cette antiquité, elle serait démontrée par les nombreuses tuiles à rebord que l'on a retrouvées dans l'intérieur même du vase.

A l'appui de cette curieuse communication, M. Chevalier fait circuler une photographie, qui donne une idée très-exacte de la piscine. Malgré son état de mutilation (on n'en possède que 80 centimètres de hauteur sur 1^m 35 avec de nombreux fragments), ce vase, le seul exemplaire connu jusqu'à présent, est un des monuments les plus intéressants de l'art céramique au vi^e siècle, et à ce titre sa place paraît être marquée dans un de nos musées.

M. de Galembert annonce, au nom de M. de Caumont, que la prochaine session du congrès scientifique se tiendra en 1862 à Saumur.

M. le général Jacquemin adresse à M. le président sa démission, motivée sur l'impossibilité d'assister aux séances. La Société exprime ses regrets de la retraite de l'honorable général et décide qu'ils seront consignés au procès-verbal de la séance.

Il est ensuite procédé à l'élection de M. Thieurry, présenté à la dernière séance, et qui est nommé à l'unanimité membre correspondant.

Séance du 23 décembre 1861.

PRÉSIDENCE DE M. LAMBON DE LIGNIM, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. l'abbé Bourret, qui, comme professeur de théologie à Paris, donne sa démission de mem-

bre titulaire et exprime le désir de rester attaché à la Société par le titre de membre correspondant. La Société fait droit à la demande de M. Bourret, en exprimant ses vifs regrets de voir cet honorable membre s'éloigner de la Touraine.

Lettre de M. le président de la Société impériale de géographie de Vienne, qui propose l'échange des mémoires de la réunion dont il dirige les travaux, avec ceux de la Société archéologique de Touraine. La Société regrette de ne pouvoir accepter cet échange de ses annales avec le recueil d'une assemblée dont les études diffèrent complètement des siennes.

Publications reçues. — Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, huit volumes qui manquaient à la collection de la bibliothèque.

Bulletin de la même société, t. III, 1864.

Mémoires de la Société archéologique de la Haute-Saône, t. 2, n° 2.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 4 vol. et n° 33 formant atlas.

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 2^e trim. 1864.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, etc., de la Sarthe, 2^e trim. 1864.

Revue archéologique ; décembre 1864.

Compte-rendu des travaux de la commission de Saint-Martin.

M. le président annonce qu'à la séance de janvier auront lieu les élections pour le renouvellement triennal du bureau et des fonctionnaires de la Société.

M. l'abbé Bourassé rappelle qu'à la dernière séance il a été question d'une inscription qui se trouverait au château de la Louère, et exprime le vœu que M. de Galembert veuille bien en donner le texte à la Société.

M. Pescherard qui, sur la prière de la Société, a bien voulu s'occuper des travaux entrepris auprès de l'aqueduc de Luynes et dont on avait signalé les dangers pour ce curieux monument, entre dans quelques détails sur ces travaux. Il résulte des explications données par M. Pescherard, que le fossé creusé aux approches de l'aqueduc n'en compromet nullement la solidité. Cependant l'honorable membre pense qu'il serait nécessaire, pour se rendre plus exactement compte du véritable état des choses, de se livrer à un examen attentif des lieux.

Plusieurs membres échangent des observations sur les causes qui peuvent menacer l'aqueduc d'une ruine plus ou moins prochaine. Puis il est décidé que M. Pescherard sera prié de faire dresser un plan parcellaire des abords du monu-

ment et de présenter, dans une prochaine séance, un rapport sur les mesures à prendre pour en assurer la conservation.

M. Vergne, curé de Notre-Dame-d'Oë, envoie à la Société une espèce de cuillère de petite dimension qu'il croit appartenir à l'époque gallo-romaine, cet objet ayant été trouvé auprès de quatre tombes remontant à cette époque. M. Vergne offre en même temps quelques pièces de monnaie trouvées dans le voisinage de ces tombes. Des remerciements sont adressés par M. le président à M. Vergne pour son intéressant envoi.

M. de Busserolle donne lecture d'une notice sur la commune de Chaumussay, canton de Preuilly. L'église de cette commune, dit-il, placée sous le vocable de saint Médard, et dont le bénéfice appartenait autrefois à l'abbaye de Fontgombaud, est digne de l'attention des archéologues malgré ses proportions modestes. Le chœur et l'abside datent du xv^e siècle; une flèche de pierre, à laquelle on a substitué une disgracieuse charpente, surmontait autrefois le clocher. M. de Busserolle fait remarquer que l'architecte qui a construit l'église de Chaumussay paraît avoir pris pour modèle, sous certains rapports, celle de l'abbaye de Preuilly. Du reste, cette observation peut s'appliquer à plusieurs monuments religieux de la partie méridionale de la Touraine comme aussi à certaines églises des départements de l'Indre et de la Vienne.

Au xiii^e siècle, le patronage de l'église de Chaumussay était ainsi que le fief de ce nom, la propriété de la famille de Gatineau, famille qui compte parmi ses membres Péan de Gatineau, auteur d'une Vie de saint Martin et d'un rituel intitulé *Consuetudines ecclesie Beati Martini Turonensis*. Suivant M. A. Salmon, ce même personnage serait l'auteur de la *Grande Chronique de Tours*.

M. de Busserolle énumère les anciens fiefs situés sur le territoire de la commune de Chaumussay, ce sont: Beaumonde, la Caillère, la Chévrierie, Méanne, Milliers, le Petit-Carroy, les Rivaux, la Sainjoirie et la Vilatte. Parmi les familles qui ont possédé ces fiefs, on trouve celles d'Anglerais, d'Harembure, de Pressigny, du Puy de la Rocheploquin, Verrier, Tripsé, d'Aloigny, de Goutard et de Périon. M. de Busserolle croit que Joachim Périon, le célèbre prieur de Cormery, était de cette dernière maison, à laquelle appartenait le domaine de la Caillère.

En terminant, M. de Busserolle signale la découverte d'un certain nombre de monnaies romaines, faite il y a quelques années, près de Chaumussay, dans un terrain auquel les habitants du pays donnent le nom de *Champ ou Camp de César*. Dans ce même terrain on a trouvé, dit-on, les vestiges

de constructions, dont une tradition populaire ferait remonter l'origine à l'époque romaine. « Il ne nous a pas été donné jusqu'ici, ajoute M. de Busserolle, de vérifier la date et de contrôler l'appréciation qui l'accompagne; mais il ne paraît pas impossible qu'il y ait eu à Chaumussy ou dans les environs un établissement fondé par les conquérants des Gaules, si l'on songe que dans une commune limitrophe, à Boussay, il existe une voie romaine et un camp de même origine. La dénomination de *Champ de César*, donné, comme nous l'avons dit, à la propriété où la découverte a eu lieu, viendrait d'ailleurs à l'appui de cette assertion.

M. l'abbé Bourassé demande à M. de Busserolle sur quel document il se fonde pour faire naître Joachim Périon à Preully, et non à Cormery.

M. de Busserolle répond qu'il a puisé ses renseignements dans la collection de dom Housseau et dans les ouvrages de Chalmel. Il ne prétend pas, ajoute-t-il, que Joachim Périon soit né à Preully, mais qu'il appartient à une famille Périon établie aux environs de Preully.

Le Chevalier fait remarquer que Périon, d'après son propre aveu dans l'Eloge funèbre de Denys Briçonnet, a été mis fort jeune au couvent de Cormery, ce qui semble indiquer qu'il était né dans cette ville.

M. de Busserolle dit qu'à l'une des prochaines séances il apportera un travail spécial sur la question d'origine de la famille de Joachim Périon qu'il a abordée tout à fait accessoirement dans sa notice sur Chaumussy.

M. Grandmaison retrace, d'après des documents originaux et inédits, la situation de la ville de Tours à la fin de 1426, c'est-à-dire aux jours les plus mauvais de la désastreuse guerre de Cent ans. Il montre le corps de ville demeuré fidèle au roi Charles VII, et cependant refusant de recevoir dans les murs de Tours une garnison royale composée de gens d'armes du comte de Foix, parce que, dit-il, ce serait la ruine du pays. tant était grande alors la misère des populations, également pillées et foulées par les troupes ennemies et par celles qui tenaient le parti de la couronne. Le roi persiste dans sa résolution d'occuper militairement cette place importante, devenue presque une des frontières de ses possessions; mais les bourgeois ne cèdent point, tout en protestant de leur soumission aux ordres du roi de France et de la reine de Sicile, mère du duc de Touraine. Ils vont même jusqu'à se mettre en état de défense à la nouvelle de l'arrivée de la terrible garnison, dont les hommes d'armes, de leur côté, se vantent des violences auxquelles ils se proposent de se livrer à l'encontre des habitants. Enfin, après bien des messages envoyés et reçus, après

bien des craintes et des alarmes, le roi accède aux désirs des bourgeois: les geus d'armes du comte de Foix le suivent dans le Midi, et c'est Charles VII qui vient en personne rassurer et reconforter ses bons Tourangeaux.

M. de Busserolle lit une note relative à Claude Dupin, seigneur de Chenonceau, et fait connaître de lui une courtoisie qui lui valut la protection de Samuel Bernard et la main d'une des filles de ce célèbre financier. Ce trait, inconnu de la plupart des biographes, est, dit M. de Busserolle, rapporté dans un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, intitulé: *Mémoire contenant l'origine, noms, armes et blasons, bonnes et mauvaises inclinations de MM. les fermiers généraux depuis l'an 1720 jusqu'en 1750.*

Des remerciements sont adressés à MM. Grandmaison et de Busserolle à l'occasion des communications intéressantes qu'ils ont bien voulu faire.

Il est procédé à l'élection de M. Duprè, bibliothécaire de la ville de Blois, qui est nommé, à l'unanimité, membre correspondant.

Séance du 29 janvier 1862.

PRÉSIDENCE DE M. LAMBON DE LIGNIM.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. Rivière qui donne sa démission, motivée par l'impossibilité où le mettent ses occupations d'offrir à la Société un concours actif et utile.

Lettre de M. d'Hautecourt qui, se fixant à Paris, exprime le vif regret de ne pouvoir plus faire partie de la Société.

La Société exprime ses regrets de cette double démission.

M. le marquis d'Argenson écrit pour offrir à la Société une note relative à la généalogie de René Descartes.

Objets offerts. — Par M. Léonide Guiot, au nom de M. le docteur Haime, de Tours, un lot de quarante-cinq médailles;

Par M. Nobilleau fils, portrait gravé de M. de Rastignac, archevêque de Tours; le cadre a été offert par M. Ferrand, libraire, rue de la Scellerie, à Tours;

Par M. Octave Chauveau, un vase en terre trouvé dans des fouilles opérées dans la rue de Paris.

Des remerciements sont adressés à MM. Haime, Nobilleau fils, Ferrand et Chauveau.

Publications reçues. — *Bulletin monumental*, t. xxvii.

Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne, 1861;

Documents inédits relatifs au Dauphiné;

Bulletin du Bouquiniste, janvier 1862;

Mémoires de la Société archéologique de la Moselle, 1860;

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 4^e vol.;

Revue archéologique, janvier 1862.

M. de Sourdeval donne communication d'une portion d'un mémoire de Colbert relatif à la généralité de Touraine. Ces extraits, copiés par M. de Sourdeval sur un manuscrit de la Bibliothèque impériale, contiennent des détails statistiques d'un certain intérêt sur notre province et particulièrement sur la ville de Tours.

M. le capitaine Guyot, trésorier, présente le résultat des comptes de l'année 1864; il résulte de ces comptes que l'état financier de la Société est plus favorable qu'il ne l'a jamais été, malgré l'exiguité des ressources de son budget.

Des remerciements sont votés à M. Guyot, pour le zèle, le soin et la régularité qu'il apporte dans la gestion des intérêts de la Société.

M. Lambron de Lignim, président, donne lecture d'un rapport sur le mouvement et les travaux de la Société pendant les trois années qui viennent de finir. Ce résumé, dans lequel sont signalées et appréciées les communications faites à la Société et qui contient un juste tribut de regrets pour les membres que la Compagnie a perdus, est écouté avec le plus vif intérêt et obtient une unanime approbation. M. Lambron termine en priant l'assemblée de vouloir bien recevoir ses remerciements de la bienveillance dont elle l'a honoré durant ses trois années de présidence, et en faisant connaître qu'il ne saurait accepter une seconde fois les suffrages de ses collègues.

M. Lambron donne ensuite communication d'un document qui lui a été envoyé par M. Paulin Paris, et qui est relatif aux états généraux tenus à Tours en 1564.

Il est ensuite procédé aux élections pour le renouvellement du bureau et des deux commissions d'administration et de rédaction.

Par suite de ces divers scrutins sont nommés :

Président, M. l'abbé Bourassé;

Vice-président, M. Ch. Grandmaison;

Secrétaire-général, M. Ladevèze;

Secrétaire-adjoint, M. l'abbé Chevalier;

Trésorier, M. le capitaine Guyot;

Bibliothécaire-archiviste, M. Charlot;

Conservateur du Musée, M. A. Pécard;

Membres de la Commission administrative: le Président et les autres membres du bureau. MM. Meffre, Chambert, Browne.

Comité de rédaction, MM. de Galembert, de Sourdeval, de Busserolle.

M. l'abbé Bourassé, nouveau président, prend place au fauteuil et reçoit les félicitations de M. le président sortant.

M. Bourassé remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle vient de lui faire, et propose de décerner à M. Lambron le titre de président honoraire. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et par acclamation.

M. le président propose ensuite de décerner le titre de membre honoraire à M. l'abbé Nogret, membre correspondant, évêque nommé de Saint-Claude. Cette nomination a lieu à l'unanimité et également par acclamation.

Séance du 26 février 1862.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. le Ministre de la guerre qui accuse réception et qui remercie la Société de l'envoi qu'elle lui a fait de deux volumes de ses publications : *les Chroniques de Touraine et le Cartulaire de Cormery*. M. le Ministre adresse à la Société le catalogue de son ministère.

Lettre de M. le maire de Reignac, annonçant la découverte, sur le territoire de sa commune, de tombes en pierre. M. Pécard est allé visiter les lieux indiqués par M. le maire de Reignac, par suite d'une délégation de M. le Président qui s'est empressé de remercier M. Charpentier et de lui offrir un volume des annales.

Lettre de M. le président de la Société d'émulation de Montbéliard, qui offre l'échange de ses publications (Renvoi à la commission administrative).

Lettre du congrès des délégués des Sociétés savantes, qui propose à la Société de souscrire pour offrir une médaille d'honneur à M. de Caumont.

Objets divers — Par M. l'abbé Bourassé, président : Estampage de la pierre tombale de Hugues de Chanceaux, chanoine de l'église de Troyes, mort en 1370 ;

Par M. Lambrou de Lignim : 1° Haut-relief, moulé en plâtre, sur une esquisse d'Antonin Moyne, représentant un cavalier sur un cheval mourant ; 2° deux têtes d'anges en terre cuite, par Avisseau père.

Par M. Lelièvre : Le Buste en plâtre de M. de Lafaye, de l'Académie de chirurgie, par Caffieri, 1789.

Par M. Charpentier, maire de Reignac : 1° Un vase en terre et une pointe de lance en bronze, d'une très-belle conservation, trouvés dans une des piles du pont de Reignac en 1864 ; 2° un poignard trouvé dans une tombe de la même commune ;

Par M. Roux : 1° Les armes de France et de Bretagne sur un écusson en bronze trouvé près du Plessis-lès-Tours ; 2° une petite boîte en bronze de forme cylindrique.

Des remerciements sont adressés à toutes les personnes qui ont offert ces divers objets au Musée archéologique.

Publications reçues. — *Notice sur quatre religieuses de Port-Royal-des-Champs, exilées à Amiens*, par M. l'abbé Corblet.

Histoire de saint Columb, par M. Fl. Richomme ;

Bulletin de la Société archéologique du Limousin ;

Nobiliaire du Limousin ;

L'Investigateur, 28^e année, t. 1 ;

Revue bibliographique, n^o 11 ;

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 1864, 3^e trim.

Liste des récompenses accordées aux sociétés savantes :

Bulletin de la Société des antiquaires de France, par M. X. de Busserolle.

Sur la demande qui lui en avait été faite à une des dernières séances, M. de Galembert donne la copie d'une inscription dont il avait signalé l'existence dans l'église de la Louère. Cette inscription, en grandes capitales romaines, qui est placée au-dessus de l'autel entre deux branches de feuillage formant encadrement, est ainsi conçue :

Fundavit, edificavit, detructa me, restauravit Do. Phil... de Berland seute... dominus et possessor, castelor de la Louère et baronniæ La Tourch... in Sanctonensi urbe. Restaurata fui anno Domini millesimo sexcentissimo quadragesimo sexto. Sancta Maria o...

M. le président signale l'erreur commise dans un passage du *Congrès central des Académies*, où l'on annonce faussement la destruction de l'amphithéâtre gallo-romain de Tours.

Un membre pense qu'il y a là une simple confusion de noms, et qu'il s'agit probablement de Poitiers et non de Tours.

M. Pécard, rendant compte de l'examen qu'il a fait de quelques antiquités découvertes dans la commune de Reignac et signalées avec le plus louable empressement par M. Charpentier, maire de cette commune, donne communication de l'impression que lui a laissée l'étude de ces objets et des lieux où ils ont été découverts; mais il pense que le moment n'est pas encore venu de présenter un rapport complet et définitif.

M. l'abbé Chevalier annonce qu'il a exploré récemment tous les papiers du château de la Carte à Ballan, et qu'il y a relevé plusieurs notes intéressantes, outre la série des seigneurs depuis la fin du xv^e siècle. En 1497, le seigneur de Montbazou, dont relevait le fief de la Carte, accordait à Jacques De Beaune de Semblançay, droit de haute justice en sa seigneurie et le droit de faire bâtir un château-fort avec murs, tours, machicoulis, boulevards, pont-levis et douves. Semblançay usa de cette permission et bâtit un château important à la Carte. La partie la plus intéressante de cette construction est la chapelle, dans les vitraux de laquelle on remarque les portraits, de grandeur naturelle, du surintendant et de sa femme, Jeanne Ruzé. Il s'agit également de reconstruire le chœur de l'église de Ballan, dont les vitraux reproduisent les mêmes portraits avec tous les patrons de la famille. La cloche du beffroi de la Carte porte la date de 1518 et les armes de Semblançay. Cette terre fut réunie à celle de Ballan et érigée en châtellenie, par Louis XII, en 1499.

La Carte a possédé jusqu'au commencement de notre siècle un château-d'eau important, de 64 mètres carrés de superficie, avec tous les accessoires qui en dépendent. Ce château-d'eau était alimenté par une machine connue sous le nom de *chapelet*, composée d'une chaîne sans fin enroulée sur deux tambours et de disques qui, en s'engageant dans l'intérieur d'un corps de pompe, soulèvent l'eau par leur mouvement d'ascension. Cette machine fut imaginée, pour la Carte, par Sualem Rannequin, le célèbre ingénieur liégeois qui construisit la fameuse machine de Marly, de 1675 à 1682, et il en confia l'exécution à Pierre Le Roy, horloger au Grand-Marché, à Tours, qui prélevait déjà à la brillante réputation que son fils Julien devait acquérir. Le devis et le dessin de cette machine, de la propre main de Rannequin, sont les deux pièces les plus importantes et les plus précieuses de tout le Chartrier de la Carte.

M. l'abbé Bourassé donne lecture d'une note intitulée : *Tombes des archevêques de Tours*.

Après avoir rappelé que, conformément aux prescriptions de

la loi romaine, qui proscrivait les sépultures dans les villes, les tombes de nos premiers évêques durent être placées loin de l'enceinte de notre cité primitive, M. Bourassé indique, d'après Maan, l'archevêque Actard comme ayant été le premier enterré dans son église métropolitaine. Depuis, cette pieuse coutume devint à peu près générale, et notre cathédrale qui renfermait un grand nombre de tombes épiscopales, offrit, pendant un temps, sous le rapport de l'art, une véritable collection de chefs-d'œuvre. Malheureusement, il ne reste plus de ces monuments que le souvenir et quelques dessins imparfaits. Parmi les dessins qui nous sont restés, la collection Gaignières nous en a conservé trois représentant les tombes de l'archevêque Renault de Montbazon, mort en 1312, de Geoffroy de la Haye, et de Victor le Bouthillier, mort en 1670.

M. Bourassé met sous les yeux de la Société le calque de ces trois dessins, dont le dernier est accompagné d'une inscription funéraire qui rappelle les principaux traits de la vie du prélat auquel le monument était érigé.

M. le président prend ensuite la parole, pour inviter ses collègues à vouloir bien continuer l'œuvre si bien commencée par leurs devanciers, apporter tout leur zèle à l'étude de l'histoire et des monuments de la Touraine, et enrichir les annales de la Société de leurs travaux, comme le musée archéologique par leurs dons.

Séance du 30 mars 1862.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. le ministre de l'instruction publique qui invite la Société à faire retirer une médaille qui lui est destinée et qui a été frappée en commémoration de la réunion des délégués des Sociétés sœurs.

Lettre de M. l'abbé Bodin qui donne sa démission de membre titulaire motivée sur l'impossibilité où il se trouve, par suite de l'état de sa santé et de ses occupations multipliées, d'assister régulièrement aux séances.

L'assemblée n'accepte pas cette démission, et, désireuse de voir M. l'abbé Bodin, un des membres fondateurs de la Société,

lui rester attaché, lui confère par acclamation la qualité de membre honoraire.

Publications reçues. — *Mélanges historiques*, n° 40, par M. Lambron de Lignim, président honoraire.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, etc., du Puy, t. xxii.

Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire, année 1861 ;

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4^e trimestre de 1861 ;

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 39.

Objets offerts. — Par M. Delouche, horloger à Tours ; 1^o Pierre tombale armoriée, de Jaquette Ruzé, femme de Nicolas Chauvel, morte en 1473 ; 2^o une très-ancienne clef en fer ; 3^o une fibule antique venant d'Amboise ; 4^o petite poterie vernissée, de forme indéterminée.

Par M. Tessier, garçon de caisse à la banque de France : un denier tournois, à l'effigie de Gaston d'Orléans.

Par M. Boileau père : 1^o Une petite lampe antique ; 2^o une petite poterie de l'époque gallo-romaine.

Par M. Salmon de Maisonrouge : une petite tête antique en marbre, trouvée dans les thermes de Caracalla à Rome.

Par M. Pécard ; 1^o Trois vases en terre de l'époque gallo-romaine, trouvés au hameau de Champegault, commune d'Esvres ; un médaillon en terre cuite, représentant le duc de Choiseul.

Par M. Pescherard, 1^o Une grosse perle d'ambre, trouvée dans une tombe, sur le territoire de la commune de Dolus ; 2^o calque du plan parcellaire de la partie de la ville d'Amboise où a été trouvé le lot de fragments d'armes celtiques, acquis par la Société.

M. le Président met sous les yeux de l'assemblée ce lot composé d'armes et de fragments de pièces d'équipement militaire de l'époque celtique, trouvés au Châtelier d'Amboise, et acquis pour le musée de la Société.

M. Lambron de Lignim donne lecture d'une notice sur la rue de la Guerche, dont il attribue le nom à l'existence d'une chapelle qui portait le vocable de la Guerche.

M. de Sourdeval donne lecture de son rapport sur les fers de chevaux trouvés à Reignac. Selon l'honorable membre, ces objets ont été confectionnés d'après deux systèmes distincts :

1^o Une seinelle arrondie, avec une sorte d'éperon ou crochet

à l'arrière ; deux oreilles relevées sur les côtés, destinées à s'appuyer sur la muraille du pied, et terminées chacune par un anneau mobile ; un trou ovale est pratiqué au centre de la semelle pour l'aération de la sole et l'écoulement des eaux qui se seraient logées entre le pied et le fer ; des stries sont tracées au-dessous pour empêcher de glisser ; une semelle plus étroite ayant un éperon à l'arrière, plus relevé qu'au précédent modèle, avec un autre éperon plus élevé encore, en avant de la pince, et représentant presque une proue de galère antique ; deux oreilles flanquent également les côtés ; elles sont plus hautes, plus en arrière, et ne semblent pas avoir eu d'anneaux ; la semelle n'a pas de trou au milieu ; l'oxydation empêche de distinguer s'il y eut des stries.

A ces deux systèmes de fers se joint le débris d'un autre modèle plus rapproché de celui que nous employons aujourd'hui ; c'est la moitié d'un fer très-étroit, ayant quatre trous ou étampures du côté qui existe. Ces étampures ne sont ni rondes ni carrées, mais allongées en parallélogrammes ou en ovale ; ce fer est découpé ou éreulé sur son bord extérieur.

M. de Sourdeval entre ensuite dans de longues et savantes considérations sur les moyens qui, dans l'antiquité et dans le moyen-âge, durent être mis en pratique, chez les différents peuples, pour garantir le pied des chevaux. Puis il termine par les conclusions suivantes son remarquable mémoire :

« Telles sont les faibles indications que nous avons pu rassembler. Nous reconnaitrons aisément qu'elles ne donnent pas une date certaine aux pièces de maréchallerie qui nous ont été mises sous les yeux. Cependant, en attendant que des preuves plus positives ressortent de nouveaux documents, nous croirons volontiers que les Grecs ne connurent ni ferrures, ni chaussures pour leurs coursiers aux pieds fermes et à la fourchette relevée, que les Romains éprouvèrent plus fréquemment le besoin de soutenir les pieds plus évasés, et que les peuples du Nord n'auraient pu tirer aucun parti du cheval à pieds plats s'ils n'avaient eu des moyens efficaces d'en combattre les inconvénients. Nous opinerons donc, jusqu'à preuve contraire, pour admettre que les fers sans elous et fixés par des courroies appartiennent à l'époque romaine, tandis que les fers éreulés, avec étampures, appartiennent à la cavalerie du moyen-âge. »

M. de Sourdeval exprime en terminant cette opinion, que les fers trouvés à Reignac pourraient bien provenir de chevaux tués dans une lutte entre un détachement de l'armée d'Abderrame et une portion de l'armée de Charles-Martel, à l'époque de la bataille que soutinrent l'un contre l'autre ces deux chefs. « Nous citons le fait, ajoute-t-il, pour n'omettre aucune expli-

cation ; mais, dans notre pensée, l'une des deux armées a dû avoir ses chevaux ferrés avant l'autre — c'est celle venant du nord et non celle qui amenait du midi des chevaux aux *sabots d'airain*. »

M. le Président remercie vivement M. de Sourdeval de son travail plein d'érudition et d'intérêt, et l'assemblée décide que ce mémoire sera publié dans ses annales.

M. Pécard donne lecture d'une lettre que M. le Président de la Société lui a adressée pour l'autoriser à remettre au musée de la ville les objets suivants :

1° Échantillon de chaux carbonatée incrustante ; 2° deux échantillons de lave scorifiée d'Auvergne ; 3° un échantillon de calcaire grossier provenant des fouilles du Mail ; 4° trois fragments de cornes de cerf provenant des fouilles du pont de Reignac ; 5° quatre fragments de cornes de cerf trouvés à Cinq-Mars ; 6° une trigonie fossile ; 7° deux échantillons de bois pétrifié ; 8° dents et fragments d'ossements. — Par la même lettre, M. le Président autorise M. Pécard à faire disparaître du musée archéologique une pièce de bois provenant d'anciens pilotis.

M. Grandmaison dépose sur le bureau un essai d'inventaire du musée de la Société dressé par M. de la Ponce.

M. de Sourdeval donne lecture d'un nouveau fragment de la Correspondance de Colbert. Cette portion est relative aux greniers à sel en Touraine et aux brèches des levées.

Séance du 30 avril 1862.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. Pécard, qui ne pouvant assister à la séance, demande l'autorisation d'aliéner un lot de fragments informes de cuivre formant le déchet des objets trouvés au Chatellier d'Amboise et acquis par la Société.

M. de Sourdeval propose à la Société d'échanger avec le musée de Nantes, deux ou trois des fers de chevaux sur lesquels il a présenté un rapport dans la dernière séance, échange qui permettrait d'avoir d'autres fers antiques qui complèteraient notre collection. L'assemblée renvoie cette proposition à M. le Conservateur et au comité d'administration.

Objets offerts. — Par M. Léonide Gulot : 1° Au nom de M. Leroux, propriétaire à Noizay, un lot de huit médailles de bronze et de deux médailles d'argent, dont une partie a été trouvée sur le territoire de la commune de Noizay ; 2° au nom de M. Paul Nobilleau, de Tours, un fac-simile d'un ancien sceau d'une très-belle conservation ; 3° en son propre nom seize médailles de bronze et six médailles d'argent trouvées, pour la plupart, sur le territoire de la commune de Noizay ;

Par M. Ressay, au nom de M. Chaninel, courtier en vins à Joué, une pièce de monnaie romaine et un jeton d'un des maires de Tours (Chauvet) trouvés dans une vigne à la Marchanderie, commune de Joué ;

Par M. Nobilleau, Paul, un tableau russe, en cuivre ;

Par M. l'abbé Chevalier, au nom de M. Germain, un bronze d'Antonin le Pieux, trouvé à la Rousselière, à Clvray-sur-Cher. En déposant cette pièce, M. Chevalier fait remarquer qu'elle a été trouvée dans l'endroit où ont été découvertes des briques à double échancrure offertes précédemment à la Société. Ces briques singulières, réunies entre elles par des clés en terre cuite qui s'adaptaient dans les échancrures, entraient dans la construction des fours gallo-romains. Ces fours ont été découverts dans le talus de la route et détruits entièrement il y a six ou sept ans. On a trouvé auprès des amas considérables de briques gallo-romaines parfaitement intactes ; ce qui démontre que ces fours avaient été primitivement détruits en pleine activité, probablement à l'époque de l'invasion des Barbares ;

Par M. de Vonnes, une belle hache celtique en pierre trouvée à Bordebure, commune de Saché ;

Par M^{me} veuve Rozet, trois vases grecs rapportés de Pompéi par M. le commandant Rozet, son mari.

La Société décide que ses vifs remerciements aux donateurs des objets dont l'énumération vient d'être faite sera consignée au procès-verbal de la séance.

Publications et ouvrages reçus. — *Congrès artistique d'Anvers*, août 1861 ;

Lettres inédites de Henri IV, par M. le prince Gallitzin ;

Rétable gothique de Buvrianes, par M. Lejeune ;

Rapport sur les substructions gallo-romaines d'Estienne-en-Val ;

Réforme des élections de l'Institut, par M. Roget de Belloguet ;

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1^{er} trim. 1862 ;

- Bulletin de la Société académique de Brest*, t. 2 ;
L'Investigateur, t. 2 ;
Revue archéologique, février, mars, avril, 1862 ;
Bulletin de la Société d'agriculture et sciences de la Sarthe,
3^e et 1^{er} trim. 1861 ;
*Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la
France*, t. VIII^e ;
Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie ;
Cartulaire de Notre-Dame-de-la-Roche ;
Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier ;
Fragments du cartulaire de La-Chapelle-Aude.

M. l'abbé Chevalier signale une lacune qui se trouve dans le tome VI^e des annales de la Société, lacune importante, mais facile à réparer, qui nécessitera l'impression d'un carton.

Le même membre propose à la Société de déposer à son musée la belle piscine baptismale à immersion, du VI^e au VIII^e siècle, découverte à Civray-sur-Cher. Cette proposition est prise en considération et renvoyée au comité administratif chargé d'aviser au moyen d'obtenir cette piscine.

M. Grandmaison donne lecture d'une notice sur la destruction du Pilier de La Riche.

Tous les anciens plans visuels de Tours nous montrent, dit M. Grandmaison, auprès de l'église actuelle de La Riche un énorme pilier qui la dépasse de beaucoup en hauteur et semble un débris d'un autre âge. Ce pilier était, en effet, le dernier reste d'une ancienne église de Notre-Dame-La-Riche, bâtie au XII^e ou au XIII^e siècle sur le même emplacement que la nouvelle, mais dans de plus grandes dimensions. Elle fut détruite ou s'écroula en 1572, peu après le passage des protestants. Le pilier, placé en avant de l'église, à l'endroit même où se voit aujourd'hui le tombeau de saint Gatien, subsistait depuis plus de deux siècles, lorsque le curé et les fabriciers s'avisèrent qu'il menaçait, en cas de tremblement de terre, de les écraser eux et leur église. Malgré l'avis de M. de Montrocher, ingénieur de la généralité qui, dans son rapport, conclut à la parfaite solidité du monument. Ils obtinrent, en 1785, de M. Daine, alors intendant de Tours, l'autorisation de le détruire. Les travaux de démolition, interrompus par des difficultés survenues entre l'adjudicataire et la fabrique, ne furent guère terminés qu'en 1789 ; ce qui a fait attribuer la disparition de ce pilier à la tempête révolutionnaire, qui a cependant bien assez fait de ruines pour qu'on ne porte pas à son compte celles dont elle est, comme ici, entièrement innocente.

M. Bourassé fait connaître à la Société que son intention était de publier le cartulaire de l'abbaye de Noyers en le faisant précéder d'une notice historique comme celle qui sert d'introduction au cartulaire de Cormery. Mais l'étendue considérable de ce cartulaire qu'il faudrait copier dans la collection de dom Fonteneau, et dont l'impression exigerait une dépense au-dessus des ressources actuelles de la Société, a dû l'obliger à renoncer à ce travail. Il se borne donc à une notice sur la ville de Sainte-Maure, dont il fit le premier chapitre qui traite des origines de Sainte-Maure, et qu'il se propose de continuer.

La Société remercie MM. Grandmaison et Bourassé des communications qu'ils viennent de lui faire et ordonne le renvoi de leurs mémoires au comité de rédaction.

Séance du 28 mai 1862.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Objets offerts. — Par M. Boilleau : 1° Empreinte du sceau du couvent de Saint-Symphorien près Metz ; 2° empreinte du sceau du père gardien du couvent des Frères mineurs de Tours ;

Par M. Boilleau fils, une petite urne en terre grise, trouvée à Chédigny ;

Par M. Roux, deux belles haches celtiques en jade ;

Par M. Pécard, divers objets antiques rapportés par lui d'Alise-Sainte-Reine où ils ont été trouvés, savoir : 1° Un tintinnabulum en bronze ; 2° une petite cuillère et une fibule en bronze ; 3° un fragment de flûte en os, une épingle également en os ;

Par le même, une médaille en bronze frappée en l'honneur de M. de Caumont, au nom de la Société Française pour la conservation des monuments historiques ;

Par M. le ministre de l'instruction publique, une médaille de bronze frappée en souvenir de la réunion des délégués des Sociétés savantes ;

Par M. Octave Chauveau, chapiteau d'une colonne d'une salle de l'ancien couvent des Carmes de Tours. La Société vote des remerciements à MM. Boilleau père, Boilleau fils, Roux, Pécard et Chauveau. Elle prie M. le Ministre de l'Instruction publique de vouloir bien agréer l'expression de sa gratitude.

Correspondance. — Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique qui envoie à la Société le programme de la Revue des Sociétés savantes.

M. le Président rappelle à ses collègues que le congrès archéologique va se tenir à Saumur, et les engage à assister à ses réunions. M. le Président croit devoir insister d'autant plus vivement que c'est à la suite de la tenue d'une session du congrès de Tours qu'est née la Société archéologique.

À la suite de quelques observations au sujet de fouilles à faire autour de l'église de Civray-sur-Cher aux frais de la Société, une commission composée de MM. Giraudet, président, de Galembert, secrétaire, Pécard, Proust et Trodoux, est chargée d'examiner les questions qui se rattachent à cette proposition.

La Société autorise M. le Conservateur du musée archéologique à vendre : 1° Un groupe de friganes incrustées; 2° des fragments de bois pétrifié qui se trouvent dans ses collections.

M. l'abbé Bourassé lit, au nom de M. de la Ponce, deux notes, ou plutôt deux rectifications d'erreurs qu'il a commises dans deux mémoires publiés par lui dans les Annales.

La première de ces rectifications concerne une énonciation qui se trouve dans le travail intitulé : *Détermination lénigimétrique du mille romain et de la leuca des anciens Gaulois*, t. ix, p. 28. Il en résulte que M. de la Ponce trompé par des indications inexactes de M. de Saint-Fergeux, aurait à tort déterminé d'une manière précise les mesures itinéraires usitées dans les Gaules avant la domination romaine. « Le mot *leuca* ou *leuga* employé dans les itinéraires ne doit, dit-il, s'appliquer qu'à une mesure itinéraire de convention imposée par le peuple conquérant aux habitants de la Gaule celtique; en un mot, que la *leuca*, depuis l'invasion romaine mesurait exactement un mille et demi romain, ainsi que nous l'apprennent l'itinéraire d'Antonin, Jornandés, Ammien-Marcelin et quelques autres auteurs anciens. »

La seconde note est relative à une fausse indication des armes de la maison de Melun, t. vii, p. 262 des Annales. Ces armes étaient : d'azur, à sept besants d'or, posés 3, 3 et 1, à un chef aussi d'or.

À l'occasion de ces communications, M. le Président dit quelques mots d'un travail de M. de la Ponce, travail inachevé, mais qui semblerait devoir répondre, lorsqu'il sera complet, à la demande de M. le Ministre de l'Instruction publique; il s'agit d'une géographie ancienne et moderne de la Touraine. M. Bourassé demande ensuite que M. de la Ponce soit de

nouveau admis au nombre des membres titulaires. (Cette admission est prononcée à l'unanimité).

M. l'abbé Chevalier, au nom de M. E. Gauthier, de Loches, présente à l'assemblée deux dessins en fac-simile : le premier est un plan de fontaines pour la ville de Loches, plan signé Valence, et daté de 1552. Il résulte d'une note de M. Gauthier qu'en 1553 des lettres patentes autorisèrent la levée de six deniers pour livre sur tous les habitants portés au rôle des tailles. Après beaucoup de difficultés et d'obstacles qui firent continuellement ajourner l'exécution du projet de fontaines, la somme provenant de la contribution fut employée en 1557 pour payer les sommes demandées par le roi pour acheter de la poudre, les habitants n'ayant pas d'autres ressources « pressés qu'ils sont de tous costés à fournir don au roy. »

L'autre dessin figure le poêle de Catherine de Médicis à son entrée à Loches en 1550. Ce poêle était de damas blanc et noir, garni de franges de même couleur avec des fleurs de lys, des croissants, des loches, les armes et le chiffre de la reine et celui de Henri II, un H surmonté d'une couronne impériale.

La Société, par l'organe de M. le Président, remercie M. Edmond Gauthier, le prie de continuer ses intéressantes recherches et ordonne le renvoi de sa communication au comité de rédaction.

Il est ensuite procédé au scrutin à l'élection de M. Hippolyte de Vonnes qui, à l'unanimité, est nommé membre correspondant.

Séance du 2 juillet 1862.

PRÉSIDENCE DE M. BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Publications reçues. — *L'Investigateur*, mai 1862, t. II ;

Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, 1860 ;

Notice sur les objets d'art, etc, exposés à Moulins en 1862 ;

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin ;

Revue archéologique, livraisons de juin et de juillet ;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1862, n° 4.

Les Beaux-Arts, *Revue nouvelle*, spécimen ;

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône, t. IV, 2^e p., 1862 ;

Mémoires de l'Académie de l'Ain, t. IX, 1^{re} partie, année 1862 ;

Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier, 1^{re} et 2^e liv. 1864, t. VIII ;

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1862, 4^{er} trim.

Objets offerts. — Par M. Landais père : Un fragment de hache celtique en silex trouvé à sa propriété du Morier, territoire de Saint-Étienne;

Par M. Victor Petit : Un mortier en bronze avec ornements en relief et la date de 1697;

Par M. Roux : Un estampage en plâtre représentant des scènes de la Passion, pris sur un moule en bois du xvi^e siècle, possédé par le donateur (Ce moule, très-curieux, semble avoir servi à l'usage de la pâtisserie);

Par M. Pécard : Un vitrail du xvi^e siècle représentant un métier à dévider la soie;

Par M. Durand-Dequelle : Une plaque en cuivre avec armoiries et une inscription constatant que la tour feu Hugon existait sur l'emplacement où cette plaque a été trouvée;

Par M. X. de Busserolle : Dix-sept médailles et monnaies en bronze, savoir : un Domitien; sept monnaies tournois de Henri III, Henri IV, Louis XIII, Gaston d'Orléans, Marie, souveraine de Dombes, Charles, duc de Mantoue, et Charles de Nevers; une médaille à l'effigie du cardinal de Richelieu; quatre jetons de Louis XIV; un autre de la ville de Rouen; trois monnaies de François de Bourbon, prince de Conti, de Léopold de Lorraine, et de Maurice, duc de Bouillon.

Des remerciements sont votés par la Société à MM. Landais, Petit, Roux, Pécard, Durand-Dequelle et de Busserolle.

M. l'abbé Bodin, nommé à la dernière séance membre honoraire, remercie vivement la Société de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire. Revenu aujourd'hui à la santé, il espère pouvoir suivre, avec autant de zèle que d'intérêt, les travaux de la Société.

M. Charlot demande la parole, et donne lecture de la note suivante :

Le petit monument funéraire qui existe dans l'ancien cimetière de Bléré, a excité depuis quelques temps l'attention des archéologues, notamment de notre très-estimable ami M. l'abbé Chevalier. On doit à son zèle éclairé et à celui de M. le maire de Bléré d'avoir fait classer cette chapelle parmi les monuments historiques.

Récemment, un anonyme disait dans le *Journal d'Indre-et-Loire* (n^o du 14 juin dernier), que ce monument est en quelque sorte inédit, pas un touriste n'en parle, pas un document imprimé n'en fait mention.

Cette triple erreur mérite d'être relevée. Voici ce qu'écrivait en 1864, au sujet de la chapelle de Seigne, l'abbé de Villeloin :

« Dans le cimetière de l'église de Bléré, hors la ville, renfermé de petits murs, se voit une chapelle dédiée en l'honneur de saint Jean-Baptiste, de la fondation de Jean de Seigne, escuyer, seigneur de Bois-Pateau, gouverneur de Montrichard fils de Guillaume de Seigne. »

Il y a donc près de deux siècles que notre érudit compatriote l'abbé de Marolles signalait l'existence de cette chapelle funéraire. On trouve cette note dans son *Histoire des anciens comtes d'Anjou* à l'article Généalogie des seigneurs de Bléré, page 50.

M. Grandmaison communique à la Société la copie d'un arrêt du conseil d'état du 24 janvier 1789, relatif à des coupes de bois du chapitre de Saint-Martin, dans lequel on trouve la mention que, pour aider le chapitre dans les réparations à faire à son église, le roi a accordé le 24 juillet 1782, une somme de 400,000 livres payables à raison de 6,000 par an, à commencer en 1788, à la charge par le chapitre de fournir pareille somme. D'après la même pièce, les répartitions dont ils s'agit devaient consister dans l'exhaussement du sol enfoncé, dans le renouvellement du pavé totalement usé, et dans la restauration du chœur, du sanctuaire, du maître-autel et du tombeau de Saint-Martin.

M. Grandmaison est porté à penser, d'après la date, déjà si voisine de la révolution, de cet arrêt, que les restaurations annoncées ne durent guère avoir d'autre résultat que les deux petits projets encore aujourd'hui conservés au musée de la ville de Tours.

A l'occasion d'une indication, qui se trouve dans la pièce communiquée par M. Grandmaison, relative à un caveau qu'il s'agissait de construire et dont la destination n'est pas spécifiée, M. Bourassé exprime l'opinion qu'il s'agit d'un caveau pour la sépulture des membres du chapitre de Saint-Martin. Ce qui tendrait à le faire croire, c'est qu'à la même époque on fit, à l'église Métropolitaine, un caveau pour la sépulture des chanoines de Saint-Gatien, caveau qui occupe toute l'étendue de la chapelle Saint-Martin.

M. Grandmaison croit, au contraire, qu'il s'agissait d'un caveau pour renfermer les reliques de Saint-Martin.

M. l'abbé Bourassé donne lecture de la suite de son histoire de Sainte-Maure. Ce chapitre concerne la fondation de l'abbaye de Noyers, et renferme d'intéressants détails sur le culte de sainte Maure.

M. de la Ponce, au sujet de la généalogie des seigneurs de Sainte-Maure, signale une erreur commise par le père Anselme qui, pourtant, en matière de généalogie, est un guide très-accrédité. Le père Anselme donne un seigneur de Sainte-Maure

de moins qu'il n'en a existé d'après les pièces du cartulaire de Noyers.

Après des remerciements adressés aux membres qui ont fait des lectures, M. le président propose deux projets d'excursion à Blois et au Mans, qui sont agréés par la Société. Les dates de ces excursions seront ultérieurement fixées et indiquées par la voie du journal.

M. l'abbé Bodin propose à l'assemblée de décider qu'il y aura cette année une séance publique, qui sera tenue de concert avec les Sociétés d'agriculture et de médecine. Cette proposition, prise en considération, est renvoyée à une commission composée de MM. l'abbé Bodin, Pescherard, Gallais, Browne et Charlot, qui est chargée de présenter un rapport à la prochaine séance.

Il est ensuite procédé, au scrutin, à l'élection de M. Paul Viot, présenté comme membre titulaire. M. Paul Viot est élu à l'unanimité des suffrages.

Séance du 30 juillet 1862.

PRÉSIDENCE DE M. BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté, avec cette rectification que c'est M. Roux, propriétaire à Tours, et non M. Proux, qui a fait don au musée d'un estampage en plâtre représentant des scènes de la Passion, pris sur un moule du xvi^e siècle, moule très-curieux qui semble avoir servi à la pâtisserie.

Au sujet de la communication de M. Charlot, qui s'y trouve mentionnée, M. l'abbé Chevalier demande à présenter une observation.

« Il est inexact, dit-il, que l'abbé de Marolles et, après lui, M. Monteil aient vu dans la chapelle de Seigne un monument; ils se sont bornés à indiquer cette chapelle sans paraître même soupçonner qu'elle eût une valeur au point de vue de l'architecture ou de l'histoire. On peut donc dire que, si elle était connue comme construction, elle était inédite comme monument. Le véritable auteur de la découverte de cette chapelle est celui qui en a constaté la valeur artistique. M. Chevalier croit devoir nommer M. Roux-Cochart comme l'un de ceux qui ont le plus contribué à faire classer la chapelle de Seigne comme monument historique.

Cette rectification est adoptée par la Société.

M. Pécard fait observer que dans un des précédents procès-verbaux il a été désigné comme donateur de l'amphore trouvée près du mail, tandis que cet objet a été offert au musée archéologique par M. Boilleau;

Publications reçues. — *Mémoires de la Société archéologique de l'Oise*, t. iv;

Notice sur les objets gallo-romains trouvés dans les fouilles du Palais de justice, par M. Boilleau,

Annales de la Société Éduenne, 1860-1862;

Recueil de la Société Hâvraise, 1860-1864;

L'Investigateur, juin 1862;

La chirobaliste d'Héron d'Alexandrie, par M. Proux;

Les Beaux-Arts, 1^{er} et 16 juillet 1862;

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 4^e liv. 1862;

Bulletin de la Société archéologique de la Charente, 1860;

Six brochures sur Nancy, par M. Louis Mongenot.

Objets offerts. — Par M. Charpentier, maire de Reignac, une petite pièce de Saint-Martin de Tours, trouvée dans la commune de Reignac;

Par M. Charles Seiller, un vase funéraire trouvé dans une tombe, près de l'église Saint-Jean-de-Latran, à Paris;

Par M. le maire de Tours, au nom de la ville : 1^o Cinq fragments de poteries dites Samiennes, dont quatre avec dessins en relief, et un avec signature du potier; 2^o fragment d'un plat antique en terre noire, soutenu par trois pieds; 3^o un fragment de poterie en terre vernissée, représentant saint Martin à cheval; 4^o petite tête de vache en bronze antique et un anneau; 5^o fragment d'un moulin à bras en grès. — Ces divers objets ont été trouvés dans les déblais du boulevard Béranger ou auprès du fossé de ceinture;

Par M. Pécard, deux petites lampes antiques venant d'Italie.

La Société décide que le procès-verbal devra mentionner ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu lui offrir des ouvrages ou des objets destinés à son musée.

M. Pécard communique à la Société la liste des objets, autres que les gravures, livres et manuscrits, provenant du legs fait par M. André Salmon à la ville de Tours, et que M. le maire a autorisé M. le bibliothécaire de la ville à délivrer à titre de dépôt au conservateur du musée archéologique. Voici la liste de ces dépôts : Un portrait à l'huile et sur toile de D. Car. de l'Hostallerie, général de la congrégation de Saint-Maur; 2^o un autre portrait à l'huile et sur toile de D. Arnulph. de Loo; 3^o un portrait de Jac. Nicol. Monmousseau; 4^o un autre de Petrus Thibault; 5^o un autre de Juan Harel; 6^o un autre de saint François-de-Paule; 7^o un second du même; 8^o un membre

de la famille Fumée; 9° portrait d'une religieuse; 40° un autre portrait de religieuse; 41° bustes en plâtre bronzé de M. et M^{me} du Cluzel; 42° un cadre renfermant la tête en relief et en plâtre bronzé d'Agnès Sorel; 44° une statuette en marbre blanc de saint François-de-Paule.

M. Grandmaison signale à la Société un travail sur la géographie ancienne de la Touraine, publié dans la bibliothèque de l'École des Chartes, par M. Mabille, qui appelle sur ce travail les observations de ses collègues.

M. Bourassé donne lecture de la première partie d'une notice sur les antiquités liturgiques de la ville de Tours, particulièrement au vi^e siècle. M. Bourassé décrit, d'après notre premier historien, la cathédrale de Tours et les cérémonies du culte à cette époque. Ce fragment plein d'intérêt permet à l'assemblée d'apprécier l'importance de l'œuvre entreprise par son président.

M. l'abbé Chevalier signale à l'attention de ses collègues plusieurs faits curieux qu'il a observés dans une récente exploration au midi de la Vienne, dans le département d'Indre-et-Loire.

1° A Braye-sous-Faye existent des quantités considérables de tombes chrétiennes en pierre dure de Chinon, recouvertes en pierre de Ste-Maurc. On en rencontre sur une étendue de plusieurs hectares. Le nombre en est tellement prodigieux qu'une grande partie des maisons et des murs de Braye est construite avec les débris de ces tombes. Les murs du cimetière notamment en offrent une superficie de 560 mètres carrés. On en trouve aussi sous le clocher, dont la construction remonte au xii^e siècle. Ces tombes sont évidemment chrétiennes : on y a trouvé des croix, des vases troués pour recevoir les charbons et l'encens, des colliers de jais, etc. L'église de Braye est sous le vocable de saint Jean-Baptiste. On suppose, dans la localité, qu'il y avait là un baptistère important pour toute la région voisine, et que beaucoup de chrétiens tenaient à se faire enterrer au lieu où ils avaient reçu le baptême. On retrouve des tombes semblables, mais en moindre qualité, à Assay, dont l'église est dédiée à saint Pierre et à saint Jean-Baptiste, et à Pussigny, dédié à saint Clair.

2° Dans le presbytère de Ports se trouvent deux fragments intéressants de fûts de colonnes : l'un de ces fûts présente une ceinture de feuilles de palmier, l'autre est divisé en quatre caissons égaux; chacun des caissons représente une chimère ailée, armée de cornes, posant le pied droit antérieur sur une pierre ou sur un vase. Ce bas-relief est d'une assez bonne exécution et semble remonter à la période gallo-romaine. Il serait

à désirer que ces deux fragments, pour être sauvés de la destruction qui les menace, fussent réintégrés dans l'église comme supports de fonts ou de bénitier.

3^o L'abbaye de Bois-Aubry, trop peu connue des archéologues tourangeaux, mérite d'être visitée. L'église est du XII^e siècle, avec des remaniements du XIV^e et du XV^e siècle. Après la ruine de la première travée de la nef, probablement par les Anglais, une charmante galerie fut construite par Charles VII et Louis IX, autant que l'on peut en juger par les écussons de la voûte. La partie capitale de l'abbaye de Bois-Aubry est la salle capitulaire, du XII^e siècle : les colonnes et surtout les chapiteaux de cette salle sont d'une élégance et d'une invention admirables.

M. Chevalier signale encore une cave pavée en béton et enduite de ciment romain rose, qui s'ouvre à l'extrémité nord du tunnel d'Amboise. Cette cave, parfaitement prémunie contre l'humidité, a probablement servi de grenier de réserve à l'époque gallo-romaine. Elle a été détruite en grande partie par la construction de l'arceau qui ouvre le tunnel.

M. l'abbé Bodin donne quelques renseignements sur la voie romaine de St-Symphorien, dont on vient de retrouver les traces.

M. de Galembert lit un rapport au nom de la commission chargée de l'examen de la piscine baptismale découverte par M. l'abbé Chevalier devant l'église de Civray-sur-Cher.

M. le rapporteur commence par constater la parfaite exactitude de la description qui en a été faite par M. Chevalier ; et n'hésite pas à conclure de l'ensemble des circonstances relevées par la commission qu'il est impossible de ne pas reconnaître dans le monument signalé par M. Chevalier une cuve baptismale par immersion, antérieure au X^e siècle. Après cette constatation, la commission s'est demandé quel parti on devait prendre relativement à cette piscine ; si elle devait être restaurée et laissée en place ou enlevée pour être conservée dans un dépôt public à l'abri de toute dégradation. C'est à cette dernière idée qu'elle s'est arrêtée, et, en vue de conserver à notre pays un monument très-rare, qui lui appartient à tous égards, elle demande que la Société, acceptant l'offre de la fabrique de Civray, se charge de la réparation de la piscine, de son transport au musée archéologique, et mette à la disposition de l'église de Civray une somme de cent francs pour contribuer à la restauration des beaux vitraux qu'elle possède.

Ce projet de délibération est adopté à l'unanimité et sans discussion.

Il est ensuite procédé au scrutin à l'élection de MM. Rondeau-

Martinière, propriétaire à Neuvy-Roi, et Edm. Gauthier, avocat à Loches, qui sont nommés à l'unanimité membres correspondants.

Séance du 20 novembre 1862.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique annonçant qu'il accorde à la Société, pour encouragement à ses travaux, une somme de 400 fr. L'assemblée décide que l'expression de sa reconnaissance envers M. le Ministre sera consignée au procès-verbal de la séance.

Lettre de M. de Fleury qui exprime le regret de ne pouvoir plus assister régulièrement aux séances et de se voir dans la nécessité de donner sa démission de membre titulaire.

Lettre de l'*Union des Arts*, de Marseille, autre lettre de M. le maire de Cognac, qui sollicitent le concours pécuniaire de la Société archéologique de Touraine : la première, pour l'organisation d'une exposition permanente d'objets d'art; la seconde pour l'érection d'une statue de François I^{er} à Cognac.

Lettre de M. Clément Proust donnant quelques indications au sujet d'une pièce de monnaie romaine qu'il offre au nom de M. Blanchard.

Lettre de M. le marquis d'Argenson qui fait part de la mort de M. le marquis René d'Argenson, son père, membre titulaire de la Société. L'assemblée accueille avec de vifs et unanimes regrets la triste nouvelle qui lui est communiquée.

Publications reçues. — *Mémoires de la Société archéologique du Limousin*, t. XII.

Revue archéologique d'août à novembre 1862.

Mémoires de la commission archéologique de la Haute-Saône, t. III.

Annales de la Société littéraire du Rhône, 1858-1860.

Mémoires de la Société archéologique de la Charente, 1^{er} trim. 1862.

Mémoires de la Société académique de Brest, t. II.

Fouilles de Neuvy-sur-Barançon.

Annales de la Société d'agriculture d'Angers, t. IV.

Revue des Beaux-Arts, 6 numéros.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. VIII.

Recueil de la Société archéologique de Beziers, mars 1862.

Objets offerts. — Par M. le maire de Tours, au nom de la ville : 48 fragments de poterie antique, dont 29 avec dessins en relief et 49 avec signature de potier; un petit fragment de verre antique; 4 poids gallo-romains en terre cuite; 2 médailles de Néron, moyen bronze. Ces objets ont été trouvés dans les déblais du boulevard Béranger.

Par M. de Sonnay : Une petite urne antique en terre noire; une tuile romaine avec son double rebord; un fragment de verre antique; un fer de lance; les médailles suivantes : 8 Posthume, 1 Valérien, 4 Claudius Gothicus, 1 Salonina, 4 Galien, 4 jeton de la chambre des comptes du Dauphiné. Ces divers objets ont été trouvés dans un défrichement des landes du Ruchard sur le territoire de la commune de Cravant, près des fondations d'une ancienne habitation entièrement rasée.

Par M. Chatain, curé de Noizay : Un fragment d'armure trouvé dans une fouille de l'église de cette paroisse, et qu'il suppose, d'après une tradition locale, avoir appartenu à La Renaudie.

Par M. Boileau père, les médailles suivantes : 4 Nerva, 4 Trajan, 4 denier parisis de Philippe-Auguste.

Par M. de Busserolle, les 24 médailles suivantes, en cuivre : 4 Charles-Quint, 2 doubles tournois Henri III, un id. de Henri IV, 5 id. de Louis XIII, 4 id. du duc de Bouillon, 3 id. du prince de Conti, 4 id. de Frédéric prince d'Orange, 4 Albert duc de Gueldres, 4 Philippe IV roi d'Espagne, 4 jeton de Louis XVI, 4 pièce anglaise.

Par M. Lambron de Lignim, président honoraire : Une médaille en argent, grand module, du pape Clément XVI; Jean dit le Bon, gros blanc à la couronne; 4 douzain de Henri III; 4 pièces de Louis XV; 4 id. de Louis XVI; 2 pièces en cuivre de la République; 2 monnaies suisses; 4 pièce du duc de Juliers.

Par M. Fournigault, curé de Chambray : Un double tournois Louis XIII, trouvé dans une fouille du chœur de l'église de cette paroisse,

Par M. Landais père : un douzain d'Henri IV.

Par M. Breton, instituteur à l'Île-Bouchard : 4 Jean le Bon, gros blanc à la croix longue, très-bien conservé.

Par M. Somme, caporal au 39^e de ligne : Deux pièces de monnaie chinoise, rapportées par lui de Chine.

Par M. Poirier, maître charpentier à l'Île-Bouchard : Un jeton de Louis XIV.

Par M. Grasset, sculpteur à Preuilly : Trois médailles romaines, dont 1 Gordien le Pieux, grand bronze.

Par M. Blanchard, de Bléré : Un Vespasien, moyen bronze, trouvé à Bléré.

Par divers anonymes : Six clés anciennes, de formes très-curieuses ; une cuillère antique en bronze ; une médaille de Vespasien, trouvée rue de l'Alma ; deux Marc-Aurèle, grand bronze.

La Société adresse, par l'organe de M. le président, ses remerciements à toutes les personnes dont les noms viennent d'être indiqués comme ayant fait des dons à son musée ou à sa bibliothèque.

M. l'abbé Bourassé donne lecture de quelques notes sur des fragments de comptes de Louise de Savoie, veuve du comte d'Angoulême. Ces fragments sont relatifs à divers objets achetés par la dite dame, comme musc, coffres à vêtements, vigiles en français, port et restauration d'une épinette, rubans, épingles, etc., payés à Victor Cochon, marchand, demeurant à Tours, qui a acquitté le compte s'élevant à 84 livres tournois. Ces fragments de comptes ont été extraits, par M. l'abbé Bourassé, du *bulletin archéologique de la Charente*, année 1865, p. 485.

M. Edmond Gauthier lit une notice sur la construction de l'hôtel de ville de Loches, notice basée sur des documents officiels et les mémoires des ouvriers employés aux travaux. La première pièce relative à cette entreprise date du 4 décembre 1519. Ce sont des lettres patentes données par François I^{er}, autorisant les habitants de Loches à prendre sur eux de leurs deniers jusqu'à la somme de mille livres, pour bâtir un *hôtel de ville, auditoire, chambre du conseil, prison et grenier à sel*. Le 9 décembre, le roi, parce que la justice et juridiction de Loches lui appartiennent, permet par d'autres lettres patentes qui furent renouvelées, en 1527, de prendre la somme de trois cents livres par an, sur le revenu des amendes de la prévôté, pendant sept ans, don qui fut prolongé pendant quatre autres années par lettres patentes de 1535. — Après de nombreuses difficultés pour se faire payer les sommes octroyées par le roi et pour arriver à l'expropriation des maisons qui devaient faire place au nouvel hôtel de ville, on commença les travaux en 1535. La maçonnerie était achevée en 1541. La charpente commencée immédiatement après, avec des bois provenant des Chartreux et du Plessis-Savary, fut terminée en 1542. La couverture et l'appropriation intérieure se firent ensuite. La décharge des travaux fut donnée aux maçons et charpentiers en 1543.

Les sommes accordées par les lettres patentes s'étaient élevées à 4,300 liv., dont 4,000 liv. des deniers de la ville, et 3,300 des deniers du roi. Le relevé des dépenses donne un chiffre de 3,792 liv. Il faut aussi remarquer que plusieurs des maisons achetées ne furent payées comptant qu'en partie. Le surplus forma

des rentes qui étaient encore payés par la ville longtemps après.

La Société, qui a écouté avec le plus vif intérêt la communication faite par M. Gauthier, l'en remercie et l'engage à continuer ses laborieuses et utiles recherches.

M. l'abbé Chevalier signale à la Société un camp retranché qu'il a découvert récemment à Cheraman, à trois kilomètres au nord-est de Moran, sur la lisière du département. C'est une enceinte parfaitement marquée, en forme de quadrilatère régulier, de trois hectares de superficie, entouré d'un fossé de quatre à 5 mètres de largeur, sur une profondeur de un mètre à un mètre cinquante centimètres. Il n'existe à l'intérieur aucune construction ancienne. M. Chevalier attribue l'établissement de ce camp à Foulques Nerra. On sait que le belliqueux comte d'Anjou avait enveloppé la Touraine d'un certain nombre de places fortes, où il se retirait avec son butin après avoir ravagé le pays. Parmi ces forts le chroniqueur des comtes d'Anjou mentionne *Caramentum*, dans lequel il serait difficile de ne pas voir le lieu de *Cheraman*. Il est vrai que le même chroniqueur ajoute que *Caramentum* et Moran ne sont qu'un même lieu. Ce texte est formel, il est vrai, mais peut-être le narrateur a-t-il confondu deux postes voisins. Quoi qu'il en soit, il y a là un problème de géographie historique qui mérite, non moins que le camp retranché de Cheraman, l'attention des archéologues.

Les questions de géographie historique étant à l'ordre du jour, M. Chevalier explique une dénomination qui se rencontre fréquemment dans notre province : le mot *être*, que nos cartes écrivent improprement *aitre*. D'après ses recherches, ce mot s'applique à un domaine concédé à une famille pour le défricher, moyennant certaines redevances au seigneur : les membres de cette famille, se groupant sur le même domaine, finissent par suite de la division des héritages par former un hameau auquel ils donnaient leur nom. C'est ainsi que l'*Etre des Couëseaux* entre Amboise et Civray, concédé au *xiv^e* siècle à un Couëseau, et habité au *xv^e* siècle par les nombreux descendants du premier colon, prit le nom qu'il porte aujourd'hui, et dont la signification s'est perdue. Le mot *être* signifie donc *habitation*, *hameau*. Il a toujours le premier sens dans les écrivains du *xiv^e* et du *xv^e* siècle.

M. l'abbé Bourassé donne lecture de quelques notes sur l'obituaire de la cathédrale de Tours. M. Bourassé, passant en revue les noms compris dans la première partie de ce document, et rapprochant des personnages qui s'y trouvent mentionnés les indications que l'histoire nous fournit, montre quel intérêt les faits qu'il mentionne peuvent présenter pour l'histoire ecclésiastique de notre province.

Après cette lecture, la séance est levée.

Voir 1863 à la fin du volume

MARTYROLOGE-OBITUAIRE

DE

L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE TOURS.

Suivant un usage, remontant aux premiers siècles de l'Église, on lit chaque jour, à l'office public, les noms des saints insérés au Martyrologe. Chaque jour on recommande ainsi, au souvenir et à la dévotion des fidèles la mémoire des martyrs, des pontifes, des confesseurs, des vierges et des pieuses femmes engagées dans le mariage, qui ont mérité les honneurs du culte public. C'est à la fois un éloge pour ceux qui ont pratiqué d'une manière héroïque les vertus chrétiennes, et un encouragement pour leurs faibles successeurs. Il est impossible d'entendre sans émotion la lecture de ces fastes glorieux, dont chaque matin une page est déroulée dans l'assemblée chrétienne. Tradition touchante, que les malheurs des temps n'ont pas interrompue et qui se perpétue à travers les siècles !

Non contente de proclamer les noms des saints parvenus aux honneurs de la canonisation, l'Église a voulu que l'on recommandât aux prières des vivants la mémoire de nos frères défunts, *qui dorment*, suivant le langage de saint Paul,

en attendant le suprême réveil. Voici ce qui se pratiquait dans notre église Métropolitaine de Tours. A la suite du catalogue des bienheureux honorés chaque jour, on annonçait à haute voix l'obit des bienfaiteurs dont on célébrait l'anniversaire le lendemain, par un service funèbre ou par une commémoration spéciale. La reconnaissance des chanoines avait voulu que l'on indiquât en même temps le don ou la fondation propre à recommander à perpétuité le nom des bienfaiteurs. N'était-ce pas une coutume bien inspirée que celle de rappeler, au milieu d'une cérémonie religieuse, le jour du départ pour une vie meilleure de nos parents et de nos amis? A la suite de ces indications, on rappelait l'obligation générale de prier pour tous les fidèles trépassés.

Les événements, dans leur marche que rien n'arrête, ont emporté les offrandes et les fondations des fidèles. Ces oblations nombreuses, riches par conséquent, puisqu'elles représentaient la pensée de tant de siècles, n'existent plus : aujourd'hui ce n'est plus qu'une vague mention historique. Aujourd'hui, cependant, nous continuons de prier pour les bienfaiteurs du temps passé, comme pour ceux du temps présent, et nous n'avons pas répudié la vieille pratique en vertu de laquelle le diacre, présentant au célébrant la matière du sacrifice, lui dit : « *Memento, Domine, benefactorum hujus ecclesie.* »

Le Martyrologe-obituaire de l'église Métropolitaine de Tours, dont nous vous proposons la publication, offre, jour par jour, l'énumération des obits, des dons et des bienfaiteurs. Cette liste est écrite sur un exemplaire du Martyrologe d'Usuard, manuscrit, qui de Tours est passé en Angleterre et qui fait maintenant partie du *British Museum* de Londres. Ce précieux codex y est classé sous le n° 44,413 ; il est en parchemin et composé de 403 folios. Notre savant ami André Salmon en avait tiré copie en 1849 ; il a communiqué à notre société une courte notice à ce sujet insérée dans le tome IV de nos Mémoires, page 72.

Il n'est personne qui ne comprenne l'intérêt de ce document historique. On y trouve des renseignements de plus d'un genre, et quoique tous n'aient pas la même valeur, nous n'hésitons pas à affirmer que c'est une mine, jusqu'à ce jour inexplorée, et très-abondante. Peut-être même, pourrions-nous aller plus loin, et dire que, pour la ville de Tours, c'est une de ces rares collections de titres où les principales familles sont à même de reconnaître leurs ancêtres.

Beaucoup d'obits relatés dans notre manuscrit ne portent pas de date; mais au moyen des actes datés et de la présence de personnages historiques bien connus, on reconnaît que l'obituaire en question fut rédigé de 1294 à 1312. On y a successivement ajouté les anniversaires fondés jusqu'à la fin du xvi^e siècle. La date du décès des archevêques fournit un contrôle aux chroniques pour fixer la chronologie. Les érudits, versés dans l'étude si compliquée de la généalogie des familles tourangelles, appartenant à la noblesse ou à la bourgeoisie, reconnaîtront une foule de personnages, qu'il est impossible dans une introduction de signaler en détail.

Le rédacteur de notre Martyrologe-obituaire, écrivant vers la fin du xiii^e siècle, n'a pas omis les indications consignées dans un manuscrit antérieur, qui a disparu. Ainsi comparaisent, au 9 avril 1068, Barthélemy de Chinon, archevêque de Tours; au 15 octobre 1206, Barthélemy, deuxième du nom; au 49 avril 1208, Geoffroy de la Lande; au 49 septembre 1270, Vincent de Pirmil.

En suivant les dates de décès des archevêques de Tours, nous trouvons celle de la mort de Jean de Montsoreau au 26 janvier 1285. Ce prélat était très-zélé pour le maintien des droits de son église: il ne recula pas devant les prétentions des officiers du roi. Mais comme il eut affaire à trop forte partie, il fut dépouillé des domaines de l'archevêché et mourut dans une extrême pauvreté. De son temps, Simon de Brion, chanoine de Saint-Martin de Tours, devenu cardinal du titre de

sainte Cécile, reçut mission du pape Grégoire X, de protéger le droit contre les empiétements de la force. En 1272, un concile fut célébré à Bourges dans ce but. Parvenu au souverain pontificat, sous le nom de Martin IV, notre illustre compatriote n'oublia pas qu'il était français. C'est lui qui stigmatisa l'horrible attentat connu dans l'histoire sous le nom de *Vêpres Siciliennes*. Jean de Montsoreau assista au premier concile oecuménique de Lyon. Par son testament il laissa au chapitre la somme de cent livres pour la célébration d'un service anniversaire à perpétuité.

(*juis*) L'E
Notre obituaire mentionne la mort d'Olivier de Craon, archevêque élu de Tours, qui ne fut pas sacré et n'eut pas le temps de prendre possession de son siège (24 août 1285). L'obit de Bouchard Dain est inscrit au 19 octobre 1290; celui de Renaud de Montbazou, au 23 août 1312. L'anniversaire de Geoffroy de La Haie se faisait le 13 mars (1335); celui de Philippe de Coëtquis, le 12 juillet (1441). Le 28 avril 1448, mourut Jean de Bernard, la 25^e année de son archiepiscopat. L'histoire de ces archevêques est suffisamment connue : en rappelant brièvement leurs œuvres principales, l'obituaire de la cathédrale ne nous révèle aucun fait nouveau. Il insiste sur le don de quelques volumes au profit du chapitre : ce qui montre que ces sortes de richesses étaient alors fort appréciées. La plupart de ces livres existaient encore dans la bibliothèque capitulaire au commencement de la révolution de 1789.

Nous ne devons pas omettre, cependant, que Philippe de Coëtquis, homme renommé pour son érudition et son éloquence, était à Chinon, près de Charles VII, quand Jeanne d'Arc fut présentée au roi, et qu'il contribua puissamment à faciliter à cette jeune héroïne l'accomplissement de sa mission.

Il nous est impossible, on le comprend aisément, de tracer une notice historique sur chacun des personnages dont le

nom est inscrit dans le Martyrologe de la cathédrale de Tours. Nous nous contenterons d'en signaler quelques-uns. On trouvera à la fin, suivant l'ordre alphabétique, tous les noms insérés dans ce curieux monument funéraire.

Le lundi de chaque semaine de l'année, les six enfants de la psalette après la messe matinale de saint Gatien, doivent se rendre devant le crucifix, à l'entrée du chœur, chanter diverses antiennes pour le repos de l'âme d'Etienne et de Charles Godeau, chanoines. Ils reçoivent en récompense soixante sous tournois de rente annuelle. La rente est assise sur deux maisons, l'une sur la paroisse de St-Pierre-du-Boile, l'autre dans le fief de St-Julien. Nous trouvons ici la véritable étymologie du nom d'une des places de Tours, qui y est appelée *la Fé-le-Roy*, c'est-à-dire *la Foi-le-Roi*.

Le 4 janvier, on célébrait l'anniversaire de Pierre de la Fuye (Petrus de Fuga), qui donna mille réaux d'or, sans compter une rente de vingt-deux livres, pour contribuer aux travaux de construction de l'église Métropolitaine, dont il était chanoine et aumônier. Le 9 mars, autre anniversaire pour le même chanoine.

Jean de Preuilly, archidiaque d'Outre-Loire, avait laissé soixante livres pour fonder son anniversaire, et par une largesse dont on tenait à garder le souvenir, il fit présent d'une horloge estimée soixante livres (*Jan. xviii kal.*).

Le 7 février se trouve l'obit de Pierre Giraud, chanoine de Tours. Il y a quelques années, en restaurant les vitraux du XIII^e siècle placés aux hautes fenêtres du chœur, M. Lobin trouva un panneau de vitrerie de cette même époque, égaré par la maladresse d'un restaurateur, et portant le nom de ce Pierre Giraud, un des bienfaiteurs de notre église. L'indication de l'obit et l'inscription de ce fragment de vitrail sont jusqu'à présent les deux seuls renseignements que nous possédions sur ce personnage.

On nous reprocherait peut-être de passer ici sous silence le

nom d'Éremburge *la Muse*. Ici nous regrettons vivement le laconisme de notre obituaire. Éremburge était-elle un des beaux esprits de son temps, cultivant la poésie et ayant mérité le surnom de *Muse* par le mérite de ses compositions littéraires ? Ce serait un plaisir pour nous de saluer, après un si long oubli, une muse Tourangelle, et de sauver au moins son nom du naufrage du temps où ses œuvres ont été englouties, sans doute pour toujours.

Adam Legras, chapelain de l'église de Tours, donna une maison, située en la paroisse St-Pierre-du-Boile, *dans la Juiverie* : « Dedit quendam domum cum pertinentiis sitam in Judearia, in parochia S. Petri de Vallo. » Voici un nouveau texte à ajouter aux documents réunis par M. Lambron, dans son intéressant travail sur le quartier des Juifs à Tours.

Le 18 mars 1387, mourut Pierre de Langeries, chanoine et archiprêtre de Sainte-Maure en l'église de Tours. Ce fut un des plus zélés promoteurs de l'œuvre de notre cathédrale à laquelle il donna une somme de mille livres. Il avait grande dévotion à St-Blaise, évêque et martyr, patron primitif de l'église paroissiale de Ste-Maure.

Le même jour, on célébrait l'anniversaire de Simon Fumère, chanoine de la Cathédrale et de St-Martin, archidiacre de Sainte-Maure et médecin. On lui donne le titre de maître-médecin. Il fonda son anniversaire en léguant une somme de deux cent trente livres six sols huit deniers. Ce legs est considérable, ce qui montre que les médecins du temps, cumulant les visites aux malades avec l'assistance au chœur, étaient assez riches pour faire d'abondantes largesses. Maître Simon Fumère était lié d'amitié avec Jean des Landes, dit Boucaudry, originaire de Paris et chanoine de St-Martin. Peut-être tenait-il de Boucaudry les secrets de l'art de guérir et appartenait-il à cette vieille école de Paris, qu'a su toujours maintenir sa réputation.

Quelques jours plus tard, on célébrait l'anniversaire de maître Jean Bérenger. Celui-ci était chapelain de la cathé-

drale et avocat. Il n'était pas aussi avantageusement partagé des biens de la fortune que le précédent : il fonda son anniversaire moyennant une rente annuelle de soixante sols.

De la riche offrande faite par Simon Fumère, s'élevant à plus de trois cents livres, à une modeste oblation de soixante sols, il y a loin. Qu'en faut-il conclure? Sans médisance, il faut convenir que Jean Bérenger fut un *pauvre* avocat.

Le 26 avril, le Chapitre célèbre l'anniversaire d'Olivier de Clisson, connétable de France, et de Marguerite de Rohan, sa femme. Il est réglé que l'office sera solennel comme celui qui doit se faire à l'anniversaire du Roi. C'était une dette de reconnaissance payée à la mémoire de ce grand homme.

Nommons en passant Yves Mesnaiger, chanoine et pénitencier, qui enrichit la bibliothèque, *la librairie* de l'église, comme on disait alors, de plusieurs livres. Cette donation fut bien accueillie, puisque, en retour, on décida que le service serait annoncé au son des cloches des deux tours de la cathédrale.

Le 23 avril 1459, mourut messire Pierre Pichon, notaire et trésorier du Roi. Raoul Pichon, son fils, fonda son anniversaire moyennant cent vingt écus d'or qu'il donna à l'église pour être distribués aux clercs présents. Cette somme fut employée à l'achat d'une rente propre à assurer la célébration d'un service à perpétuité.

Notre obituaire fait un pompeux éloge de la munificence de Jean de Bernard, archevêque de Tours. Ce prélat, originaire de Tours, prétendait descendre de la famille de saint Lidoire, mort en 371. Sur le pied de la statue du second évêque de Tours, placée au portail de la Cathédrale, il avait fait graver ses armoiries; de plus, il avait donné, de son vivant, une somme de trois cents écus d'or aux vicaires anciens de l'église de Tours, à la charge de chanter chaque semaine une messe de saint Lidoire. Il légua, en outre, trois cents écus d'or pour célébrer son anniversaire le 28 avril de chaque année. Voici en quel style on proclama les louanges de cet archevêque :

Hic in aliis multiplex hujus ecclesiæ zelator beneficus.
Hic locorum archiepiscopaliū reparator magnificus,
Hic cleri populique amator pacificus,
Plenus honorum operum veterumque dierum hodie mi-
gravit a seculo.

Le 29 avril, décès de Guillaume de Bray ou Braye, doyen de l'église de Tours et cardinal-prêtre de l'église romaine du titre de Saint-Marc. Guillaume d'Essey, chapelain du pape et chanoine de Chartres, remit deux cent cinquante livres tournois au nom de ce prélat pour la fondation de son anniversaire. Ce personnage, parvenu à une si haute dignité, appartenait à une famille de Touraine; peut-être à celle de Simon de Brion, seigneur de Bray ou du Fau, aujourd'hui Reignac, devenu pape sous le nom de Martin IV. Le 4 mai, on célébrait un autre service pour le même cardinal qui avait donné quatre-vingts livres à cette intention.

Le 1^{er} mai, le Chapitre célébrait l'anniversaire solennel du roi Louis IX, qui avait donné à notre église la ville de Tours-sur-Marne, en Champagne, avec toutes ses dépendances. Ce service, sans doute, ne fut pas longtemps célébré, puisque, comme personne ne l'ignore, Louis IX fut canouisé en 1297, 27 ans seulement après sa mort, arrivée devant Tunis, le 25 août 1270. Le domaine de Tours-sur-Marne resta aux mains de l'église métropolitaine de Tours jusqu'en 1790.

Le 1^{er} mai 1346, mourut Guillaume Jean (Johannis), chanoine et docteur ès-lois civiles. Il avait mieux réussi dans la pratique, que son confrère l'avocat Jean Bérenger, dont nous parlions naguère, au moins à en juger par l'importance du legs qu'il laissa à l'église de Tours. Par un article de son testament, il légua au Chapitre tous les biens immeubles qu'il possédait en Touraine, savoir : la Court-le-Fresne, la Fresnerie, sur la paroisse de Crotelles, six arpents de vigne à Rochecorbon; une terre située au lieu dit *la Voirrine*, sur la paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, etc. L'usufruit de ces

domaines est réservé à Guillaume Bochart, son neveu. Le dit usufruit, toutefois, est chargé annuellement de huit livres pour la célébration de l'anniversaire.

Après la mort de Guillaume Bochart, le dit usufruit étant consolidé avec la propriété, le Chapitre emploiera huit livres tournois à la célébration du service anniversaire à perpétuité. Tout le monde aura remarqué dans la rédaction de ce testament des expressions indiquant la science d'un docteur ès-lois civiles. Un simple tabellion, au milieu du xiv^e siècle, aurait-il parlé aussi nettement d'*usufruit consolidé avec la propriété*?

Le 11 mai 1416, mourut à Tours Georges-Henri de Rahyn, prêtre d'Esclavonie, du diocèse d'Aquilée, chanoine et pénitencier de l'église de Tours. Il était maître ès-arts et docteur en théologie. Il écrivit de sa main plusieurs livres liturgiques à l'usage de l'église à laquelle il appartenait, et il les avait notés en plain-chant. L'auteur de la notice biographique publiée par Chalmel (t. III, p. 211) dit qu'il en a puisé les éléments dans un ancien nécrologe de la cathédrale. Georges d'Esclavonie avait composé plusieurs ouvrages restés manuscrits et indiqués au catalogue de la bibliothèque du Chapitre de Tours, par Guillaume Jouan et Victor d'Avanne. En outre il dédia à l'abbesse de Beaumont un traité sur la virginité, qui fut traduit et imprimé à Paris chez Simon Vostre. Par son testament, Georges-Henri de Rahyn avait fait divers legs particuliers; le reste, qui n'est pas autrement spécifié, fut laissé au Chapitre pour la célébration d'un service anniversaire fixé au premier octobre, lendemain de la fête de S. Jérôme.

Le premier juin 1480, Philibert Babou, cardinal-prêtre du titre des saints Jean et Paul, quitta la ville de Tours où il avait résidé neuf mois. Il demeurait dans le cloître Saint-Gatien, assistait régulièrement aux offices de la cathédrale, officiait aux fêtes solennelles, consacra le saint chrême et fit l'ordination. Il laissa ses ornements au Chapitre, et demeura toujours en communion de prières, avec l'église qu'il avait honorée de sa présence et de ses dons.

Dans sa liste des grands archiprêtres, Maan place Jean d'Argouges à l'année 1487. L'anniversaire de Jean d'Argouges était fixé au 16 juin. A ses titres de chanoine et d'archiprêtre ce personnage joignait celui de trésorier de l'œuvre et fabrique de la cathédrale. A cette époque les travaux d'achèvement de l'édifice étaient en pleine activité. A la fin du xv^e siècle doivent être rapportées les tours et parties supérieures de la façade principale. Par suite du dernier arrêté de compte, la bourse de l'œuvre devait sept cent soixante-dix-huit livres tournois au trésorier. Jean d'Argouges en fait don à la fabrique, à condition qu'un service anniversaire sera célébré chaque année à perpétuité pour le repos de son âme.

Thomas le Forestier, chanoine de Tours, mourut le 18 juin; il donna au chapitre le domaine de Lesbaupin, situé dans la Varenne supérieure, pour l'acquit de son anniversaire. Par un acte de piété filiale qui l'honore, il voulut aussi qu'on chantât chaque année, dans l'église Saint-Vincent, sur la tombe de sa mère, l'antienne *Subvenite*, au retour de la procession que le clergé de la Cathédrale avait coutume de faire en cette église le dimanche *in Albis* ou de *Quasimodo*.

Le 24 juin (1472), obit de Guillaume Juvénal des Ursins, chevalier, seigneur de Trepenel et chancelier de France. En reconnaissance des services dont le chapitre de Tours lui était redevable, son nom est inscrit parmi ceux des bienfaiteurs, ainsi que celui de dame Geneviève, son épouse.

Philippe de Coëtquis, archevêque de Tours, mourut le 12 juillet 1444. En son vivant il était fort renommé par sa science en l'un et l'autre droit. La bibliothèque du chapitre dut à sa munificence un exemplaire du commentaire de Nicolas de Lyre sur la Bible, en plusieurs volumes. Il ajouta une prébende à celle qui avait été donnée autrefois aux six enfants de la Psallette afin d'augmenter les ressources et de rémunérer convenablement le maître des enfants de chœur. Mais ce qui recommandait spécialement sa mémoire à la reconnais-

sance de son église archiépiscopale, ce furent ses libéralités pour l'exécution des vitraux peints et des ornements qui décoraient l'autel et le chœur. Il avait laissé cent royaux d'or pour la célébration de son anniversaire. Dix livres devaient être distribuées aux chanoines présents à cette cérémonie. Trouvant que cette somme n'était pas suffisante et mu, sans doute, par un sentiment de reconnaissance, Raoul Segaler, chanoine et archiprêtre de Sainte-Maure, donna dix livres de rente destinées à être distribuées, avec les dix livres mentionnées plus haut, aux ecclésiastiques qui assisteraient au service commémoratif de cet illustre archevêque.

Le 24 juillet 1301, mourut Guillaume d'Autred, prêtre, notaire et chapelain en l'église de Tours. Par son testament, il laissa dix livres pour la fondation de son anniversaire. Ses exécuteurs testamentaires y ajoutèrent une rente de trente setiers de froment assise sur neuf arpents de terre situés en la paroisse de Sorigny, sur le fief du seigneur de Tays, et sur quatre arpents de vigne situés en la paroisse de Veigné.

Jean Du Bois, autrement appelé des Jardins, et Agnès, sa femme, avaient laissé une rente de quinze livres assignées par les donateurs sur leur hébergement du Bois et sur les autres immeubles qu'ils avaient légués au Chapitre. Chaque année leur service anniversaire était célébré avec une solennité particulière.

L'obit de N. Denier, au 27 juillet, nous donne un renseignement nouveau sur la situation des arènes ou de l'amphithéâtre gallo-romain de *Cæsarodunum*. Ce personnage, dont les qualités ne sont pas mentionnées, fonde son anniversaire moyennant quinze sous de rente, assis sur une pièce de vigne située dans la varenne, vis-à-vis de Vençay, aujourd'hui *St-Avertin*, et dans le voisinage des *Arènes*.

A la date du 12 août, se trouve une indication historique qui ne manque pas d'importance. « Ce jour, est-il dit, se font dans toute la France des processions générales et solennelles

en mémoire du recouvrement du duché de Normandie resté longtemps sous la domination des Anglais. Ce recouvrement fut opéré, grâce à Dieu, dans l'espace d'une année et heureusement terminé ce même jour, par la reddition de la ville de Cherbourg sous l'obéissance du très-illustre roi Charles VII, l'an de grâce 1450. »

Le 10 septembre 1462, obit de noble demoiselle Jeanne Marchal, veuve de défunt noble homme Alain Hossart ou Houssard, écuyer, laquelle fonda une chapellenie moyennant 40 livres de revenu à l'autel de Notre-Dame, en la chapelle Saint-Blaise. Elle donna à la cathédrale un calice d'or, du poids de cinq marcs, ainsi que plusieurs ornements à l'usage du grand autel. Enfin, elle légua une somme de 300 livres, équivalente à 200 royaux d'or, destinée à acheter une rente pour la célébration de son anniversaire. Le service devait être annoncé au son des cloches des deux tours.

La plupart des anniversaires sont fondés au moyen de rentes perpétuelles en argent ou en blé ; un chapelain nommé Pertuis, mort en 1522, voulut y ajouter un produit d'une autre nature. Il donne une vigne sise à Rochecorbon, à condition qu'au jour de son anniversaire les vicaires et les deux bâtonniers auront chacun une pinte de vin ; les chanoines sont mieux traités : chacun recevra une quarte du même vin, c'est-à-dire deux pintes.

Raoul Segaler, chanoine et archiprêtre de Sainte-Maure en l'église de Tours, que nous avons vu augmenter la fondation de Philippe de Coëtquis, archevêque de Tours, mourut le 9 novembre, jour auquel on célébrait son anniversaire. Notre martyrologe obituaire n'indique pas l'année de sa mort, qui dut arriver vers le milieu du xv^e siècle. Raoul Segaler était instruit et riche. Il était licencié en droit civil et en droit canonique. Par son testament, il laissa au Chapitre tous ses livres de droit. En rapportant cet acte de générosité, l'obituaire nous apprend plusieurs faits importants qui intéressent

l'histoire de notre cathédrale. Raoul Segaler donna douze cents écus d'or, somme, énorme pour le temps, qui servit à bâtir l'élégant édifice, connu sous le nom de Bibliothèque du Chapitre, à exécuter la majeure partie des verrières de la nef et à poser les fondements de la porte principale de la petite tour à la façade de l'ouest. Citons ici le texte du nécrologe : « *Insuper eidem ecclesiæ dedit defunctus memoratus diversos jurium canonici et civilis libros, cum diversis pecuniarum summis etiam usque ad valorem mille et ducentorum sexaginta scutorum auri, de quibus facta fuit libraria, et major pars vitrinarum in debito statu, ac etiam fundamenta majoris januæ minoris turris ecclesiæ prædictæ Turonensis consummata.* » Voilà donc le nom, jusqu'ici inconnu, du fondateur d'une des plus charmantes constructions du xv^e siècle. Ségaler, n'en doutons pas, avait des goûts d'artiste. Il s'occupe des vitraux peints, et en même temps il donne six marcs d'argent pour faire l'acquisition de deux statuettes du même métal, représentant S. Jean-Baptiste et S. Pierre, destinées à recevoir des reliques de ces deux saints. Ne croyez pas sa libéralité épuisée. Par son testament, il fonda quatre services anniversaires, en léguant à l'église la dime d'Esvres, d'une valeur d'environ cent livres. Afin de subvenir aux besoins des huit vicaires anciens, il fonda un autre service qui devait être célébré par eux, moyennant une rente de dix livres. Enfin, ses héritiers, loin d'être mécontents de tant de largesses, fondèrent en son nom et du produit de ses biens une chapellenie d'un revenu annuel de quinze livres. Le rédacteur de l'obituaire termine en disant que ce pieux chanoine fit à l'église d'autres dons qu'il n'énumère point.

Il faut en convenir, l'époque à laquelle Raoul Segaler donna tant de preuves de sa munificence vit l'exécution à la cathédrale d'immenses et magnifiques travaux. L'archevêque Philippe de Coëtquis éleva les dernières travées de la grande nef, à partir de la galerie supérieure, et les fit couvrir de voûtes hardies. Le chapitre donna une forêt pour l'établisse-

ment de la charpente, dont le travail fut confié à Guillaume le Roux, moyennant le prix de huit cent cinquante livres. En même temps, le doyen du Chapitre, Jean Sylvestre, fit fondre à Liège en Belgique une aigle de cuivre, placée au milieu du chœur, du poids de neuf cent cinquante livres et du prix de huit cent dix livres. L'artiste se nommait Lambert Hardouin. En récompense de ce don, le chanoine Jean Sylvestre eut sa tombe dans le chœur et sous l'aigle magnifique qui resta comme le monument de sa générosité.

L'anniversaire du roi Philippe-le-Bel se célébrait le 29 novembre. Ce prince avait légué dans cette intention à l'église de Tours, quinze livres de rente sur les revenus de son bailiage de Touraine, et spécialement sur le péage de Tours. Cette fondation fut acquittée exactement jusqu'à la mort du duc d'Anjou et de Touraine, qui fit valoir ses prétentions sur les royaumes de Jérusalem et de Sicile. Jean de Bueil devint ensuite possesseur du même péage; mais il refusa d'acquiescer les charges dont il était grevé. L'opposition du sire de Bueil fut jugée définitivement en la Cour du Parlement au profit de l'église de Tours.

Le 16 décembre 1483, Jean le Breton, citoyen de Tours, docteur en théologie, trésorier et chanoine de l'église métropolitaine, donna, pour l'ornement du chœur, une tapisserie, tissée en fils de soie, artistement fabriquée, représentant les scènes de la passion et de la résurrection de Jésus-Christ. Cette belle tapisserie fut fabriquée à Tours, sans doute, et dans les ateliers qui précédèrent ceux des Duval, si célèbres un siècle plus tard. Jean le Breton eut le plaisir de faire déployer en sa présence, autour du chœur, cette magnifique pièce qui malheureusement a péri et ne nous est connue que par la mention trop courte de notre nécrologe.

Ici s'arrêtent les observations générales que nous avons pensé devoir placer en tête du martyrologe-obituaire de la cathédrale de Tours. Ceux qui en étudieront le texte verront qu'il eût été facile de multiplier presque sans fin les notes

sur des particularités liturgiques, historiques, généalogiques, etc. Le nécrologe de Tours est une mine abondante d'anecdotes curieuses. Nous sommes heureux, profitant du travail d'André Salmon, de l'avoir ouverte aux investigations des hommes laborieux. Bien des noms obscurs, sans doute, y sont inscrits pour une cause différente de celle qui mène communément à la célébrité. Pour nous, qui aimons à dérouler même les pages les plus ignorées de nos annales tourangelles, n'est-ce pas une jouissance de jeter un regard ami sur des frères depuis longtemps oubliés? La gloire n'entoure pas toutes les têtes de son auréole brillante; l'amitié, le respect, la reconnaissance, le sentiment chrétien ne suffisent-ils pas pour réveiller le souvenir de tant de personnages, dont la plupart furent nos compatriotes, dont quelques-uns furent nos parents? Nous aussi, un jour, nous serons enveloppés des mêmes ténèbres. l'oubli pèsera sur notre tombe, à moins qu'une main amie ne prene le soin pieux que notre Société archéologique consacre aujourd'hui à la publication de l'antique obituaire de la cathédrale de Tours.

J. J. BOURASSÉ.



MARTYROLOGIUM USUARDI

AD USUM ECCLESIAE TURONENSIS

CUM OBITIBUS ET FUNDATIONIBUS.

viii kal. januarii. — Hic obiit Herbertus, subdiaconus.

vi kal. januarii. — Hic obiit Willelmus, canonicus.

v kal. januarii. — Hic obiit Galterus, sacerdos, et Silvester, subdiaconus.

iv kal. januarii. — Hic obiit Guillelmus Rapon, clericus istius ecclesiae, qui dedit quamdam domum cum omnibus pertinentiis suis, vineas et terras acquisitas ab eo dum vivebat, æqualiter distribuendas, quid inde haberi extiterit æqualiter distribuendum inter canonicos, capellanos et clericos.

iii kal. januarii. — Item instituo mihi hæredem in omnibus meis bonis immobilibus quæ acquisivi et possideo in Turonia, Matthæum de Suinais, canonicum Ambaziae, et eadem do et lego sibi vita comite tantum, vero ipso defuncto volo et lego quod ipsa bona ad (ecclesiam) Turonensem revertentur, et volo et lego quod duæ partes dictorum honorum immobilium, quas lego dicto Matthæo, canonico Turonensi, sint ad augmentationem magnæ bursæ ecclesiae ejusdem, etc.

11 kal. januarii. — Hic obiit dominus Johannes Gervasii, canonicus Turonensis, anno Domini M° CCC° LX.

Anniversarium defuncti magistri Bartholomæi de Bouceracot, quondam canonici ac archidiaconi hujus ecclesiæ.

JANUARIUS.

Kal. — Obiit Johannes de Precigniaco, canonicus Turonensis.

Anniversarium defuncti magistri Jo. Domial, fundatum de xx libris, et fit prima vel secunda januarii.

Qualibet die lunæ totius anni statutum, post decantationes missæ Beati Galiani matutinalis, sex pueri de psalletta tenentur cantare ante Crucifixum pro animabus defunctorum quondam Stephani et Caroli les Godeaux, hujus ecclesiæ dum viverent canonicorum, unum *Subvenite, De Profundis, Pater noster, Inclina et Fidelium*. Pro quo servitio faciendo et constituendo, sunt eisdem pueris assignati LX sol. tur. annui redditus super duabus domibus cum earumdem pertinentiis in parrochia Sancti Petri de Vallo, feudoque Sancti Juliani, in foro de la Fé le Roy situatis, quas tenet de præsentî Nicolaus Rondult, pistor confrontatus.

Et ultra defunctus Petrus Godeau, frater les Godeaux, hujus villæ Turonensis dum viveret et locumtenens, assignavit, dedit et adquisivit quosdam redditus ecclesiæ ad usum bursæ operis.

1111 non. — Obiit Guillelmus de Milleio, præpositus Bellemensis, qui dedit xxv solidos redditus pro suo anniversario clericis qui intererunt, super vineis de Rupibus Corbonis.

Obiit bonæ memoriæ, dominus Sy. Radulphi, quondam archiepiscopus Turonensis, anno Domini M° CCC° LXXIX°, qui dedit huic ecclesiæ ad opus sui anniversarii, in ecclesia solemne celebrandi, ducentas libras turonenses, quas rece-

pimus et convertimus in redemptione partis decimarum nostrarum de Castro Forti; super quibus decimis et earum fructibus, ut super portione quam recipit bursa panis nostræ ecclesiæ et recipiet in futurum; quæ quidem portio per capitulum dictæ bursæ fuit de novo assignata. Dictum anniversarium volumus esse fundatum ita quod quilibet canonicus qui dicto anniversario intererit habebit iv magnos panes.

III non. — Obiit Bartholomæus Charetez, qui legavit xxx sol. pro anniversario suo faciendo, annui redditus, percipiendos super census de civitate, æqualiter distribuendos inter canonicos, capellanos et clericos pro anniversario suo.

Anniversarium domini Jo. Renulphi fit III^o januarii, cum distributione panis.

Hic debet fieri missa de beata Genovefa, virgine, pro magistro Roberto Poitevin, hujus ecclesiæ canonico, qui dedit centum scuta auri, de quibus emptæ sunt novem libræ cum tribus solid. et quatuor den., super quibus debent fieri omni anno sex albæ pro sex pueris chori, quæ debent eis ista die ministrari, residuum vero distribui assistentibus in prædicta missa; qua durante pulsabitur una grossa campana, et post ejus decessum prædicta missa convertetur in obitum; quam summam proponit prædictus Poitevin solvere quamdiu vixerit, ut possit memorari fundatio.

Præterea dominus Johannes Boutron, presbyter, dum vixit, canonicus ipsius, vita comite, de consensu et permissione dictorum decani et capituli hujus ecclesiæ ordinavit hac die festi sanctæ Genovefæ, virginis, missam de mane ad altare capellanæ sub titulo et honore ipsius sanctæ fundatæ alta voce celebrari.

In crastino octavarum festi Epiphaniæ Domini debet celebrari pro domno Johanne de Sculcula, canonico Turonensi, missam de Sancto Spiritu.

Nonis januarii. — Hic debet fieri missa de Spiritu Sancto pro magistro Petro de Aucariis, qui dedit sexaginta et quin-

decim libras denariorum turonensium; de qua missa quilibet de choro habebit duodecim denarios sine diminutione; et post mortem quolibet anno unam missam de *Requiem*.

viii id.— Obiit magister Johaunes de Florentino, canonicus Turonensis, qui dedit ecclesiæ Turonensi ad opus sui anniversarii, in dicta ecclesia perpetuo faciendi, unam grangiam quam habebat sitam ad portam turris Hugonis, et xxv libras ad emendos redditus et convertendum ad opus dicti anniversarii. Et ordinavit dictus canonicus quod medietas reddituum dicti anniversarii distribuatur inter canonicos et alia medietas inter capellanos et clericos ecclesiæ supradictæ.

vii id.— Obiit Hamericus Bordin, qui dedit xxx solidos pro anniversario suo annui redditus fratribus qui intererunt, quos emit a Philippo super vineis quas emit Philippus, quondam archiepiscopus Turonensis, apud villam Domerii, quas tenet presbyter ejusdem villæ.

Obiit magister Herveus de Doulas, canonicus Turonensis, qui legavit l. libras pro anniversario suo faciundo; et habebunt omnes singuli qui intererunt vi denarios.

vi id.— Hac die tertia post festum Epiphaniæ pro magistro Raginaldo Noblet, presbytero, canonico Turonensi, debet missa de Sancto Spiritu celebrari annuatim, vivente Raginaldo prædicto, et post ipsius Raginaldi obitum, quocumque die obierit, fiet tunc dicta die in perpetuum ejus anniversarium. Qui Raginaldus dedit isti ecclesiæ sexaginta libras Turonensium nigrorum, de quibus empti sunt duo modii frumenti redditus ad opus bursæ anniversariorum.

v id.— Obiit Garnerius, cantor et sacerdos.

Anno Domini m° ccc° undecimo, die lunæ post festum beati Martini æstivale, Oliverus, decanus Turonensis, dedit capitulo Turonensi lx solidos, super domos Cambelli; nos tenemur celebrare in ecclesia nostra Turonensi anno quolibet unam missam de Sancto Spiritu pro nobili viro Olivero de Uceyo, milite, quamdiu vixerit, et post decessum suum faciemus

anniversarium suum anno quolibet secundum consuetudinem ecclesie nostrae antedictae.

iiii id. — Obiit Maria Peredelou, quae dedit pro anniversario xxx solidos redditus fratribus qui intererunt, videlicet xv libras super terra sua quae est inter Rocham Corbonis et Castaneriam, et xv super suis vineis de Varena.

Die festi sancti Guillelmi, decima januarii mensis, erit fundatio Guillelmi Blan... nisi alia fundatio sive festum occurrat.

iii id. — Hac die obiit dominus Petrus de Fuga, canonicus et eleemosinarius Turonensis, qui dedit operi hujus ecclesie valorem mille regalium auri, et in redditibus perpetuis ad aequivalentiam xxii librarum redditus, vel circa, recipiendarum per magnum bursarium.

Obiit Bartholomaeus de Varetis.

ii id. — Hic obiit Frodo, cellerarius.

Item obiit Philippus, archiepiscopus Bituricensis, quondam archidiaconus Turonensis.

Anniversarium defuncti domini magistri Johannis Penigault, quondam hujus ecclesie canonici.

Id. — Obiit Habertus de Fontenays, miles, qui dedit xxx libras pro anniversario faciendo, aequaliter distribuendas, de quibus canonici qui intererunt habebunt xii denarios, clerici et capellani iv denarios, sine diminutione.

Die penultima mensis januarii fiet anniversarium domini Henrici Fougere.

xviii kal. febr. — Obiit Jocius, Turonensis episcopus, qui dedit L solidos pro suo anniversario faciendo annuatim.

Obiit Stephanus Berruer, miles, et N. (uxor sua), pro quo- rum anniversario faciendo, eorundem filius, archidiaconus Turonensis, dedit xl solidos annuatim clericis qui intererunt; de quibus Gaufridus de Nemore tenetur solvere xxvi solidos in festo Omnium Sanctorum, et Petrus iv solidos in festo sancti Michael.

xviii kal. — Hic obiit Johannes de Pruilliaeo, archidiaconus Transligerensis, qui dedit lx libras ad emendos redditus, et unum horologium pretio sexaginta librarum pro anniversario suo annuatim solemniter faciendo, juxta ordinationem anniversarii defuncti Raginaldi Noblet.

Hic obiit N. Bisolii qui dedit pro anniversario suo xxv solidos annuatim super guagneria quam tenet Johannes Bisolii.

Hic obiit (1297) dominus Clemens Audemari, archidiaconus Transligerensis, qui dedit lx libras pro anniversario suo ad emendos redditus et debet habere quilibet clericus vi denarios.

xvii kal. — Anniversarium magistri Hugin, quondam canonici Turonensis.

xvi kal. — Obiit N., uxor Guillelmi Pantin.

Missa de Sancto Spiritu pro Gaufrido de Bacis (?).

xiiii kal. — Obierunt magister Petrus de Vindocino, cantor ecclesie istius, et Silvester frater ejus, pro quorum anniversario habebunt clerici qui intererunt xx solidos super domos suas de Cornubia.

xiii kal. — Obiit Jobertus de Ceigongneyo.

xii kal. — Obiit Johannes Grellier, archidiaconus Transvigenensis.

xi kal. — Obiit Josbertus de Sancta Maura, quondam decanus hujus ecclesie, qui dedit capitulo feodum suum vocatum feodum de Yarnayo pro eodem anniversario faciendo.

x kal. — Hic obiit Johannes de Novo Vico, cantor Bituricensis, et canonicus hujus ecclesie, qui dedit pro anniversario suo xvi libras et xiiii modios bladi de fructibus prebende sue ad emendos redditus.

ix kal. — Obiit Philippus de Arthana, qui dedit pro anniversario suo xxx solidos.

Item obiit dominus Petrus de Vindocino, canonicus Turonensis, qui dedit tria arpenta vinearum sita in parrochia de

Rupibus Corbonis, apud locum qui dicitur les Quartes, inter canonicos æqualiter dividenda, et xxx libras ad ponendum in gageriam, inter capellanos et clericos æqualiter dividendas, pro suo anniversario faciendo.

viii kl. febr. — Obiit Richardus, vicecomes Bellimontis.

vii kl. — Obiit Gaufridus de Parregneio, miles. Dedit de decimis de Machaio de Barda.

Obiit recolendæ memoriæ Johannes de Monte Sorelli, quondam archiepiscopus Turonensis, qui dedit C libras ad emendos redditus pro anniversario suo, hic annis singulis faciendo, super quibus habebunt canonici et clerici quilibet duodecim denarios, qui intererunt anniversario supradictō. Multiplices ob tuitionem jurium archiepiscopatus et hujus ecclesiæ injurias sustinuit et pressuras, tandem domibus archiepiscopalibus per regiam potestatem expulsus violenter et omnino bonis temporalibus spoliatus, debito fine quievit.

Item Philippus de Canda, archipresbyter Lochensis, in ecclesia Turonensi, dedit bursæ anniversariorum sexaginta et decem solidos ad emendum redditus pro utriusque turris grossis campanis pulsandis, et pro quatuor cereis ardentibus ponendis circa tumbam ipsius in choro, durante servicio, et pro dicta tumba clarificanda de cætero in die anniversarii.

iii kl. — Anniversarium defuncti domini Johannis le Rouge, hujus ecclesiæ canonici.

ii kl. — Anniversarium domini Guillermi Scion, capellani Turonensis.

FEBRUARIUS.

iiii^o nonas julii, obiit magister Guillelmus Durandi.

iiii non. — Obiit magister Benedictus Corrigie, canonicus Turonensis, qui dedit clericis qui intererunt anniversario suo grangiam suam quæ fuit Petri dicti le Pavour, cum ejusdem pertinentiis.

II non. — Obiit Gaufridus Odonis.

Non. — Obiit Girardus, hujus ecclesie canonicus, qui dedit XL libras ad emendos redditus, super quibus tenetur bursarius anniversariorum reddere XL solidos distribuendos illis qui intererunt anniversario suo.

VIII id. — Obiit Eremburgis la Muse quæ dedit pro suo anniversario xxx solidos redditus requirendos in domo sua lapidea.

VII id. — Obiit magister Petrus Giraudi, canonicus Turo-nensis, qui dedit L libras pro suo anniversario faciendo.

VI id. — Obiit N. Deville et ejus uxor.

Obiit Richardus de Beziaco, presbyter, quondam canonicus ecclesie Sancti Martini, qui dedit huic ecclesie xxx solidos.

V id. febr. — Hac die ix februarii debet fieri tertium anni-versarium defuncti magistri Radulphi Segaler, quondam can-onici et archipresbyteri de Sancta Maura in hac ecclesia Tu-ronensi, prout latius continetur in die sui obitus qui fuit ix novembris.

III id. — Obiit Gaufridus Ragerii, quondam capellanus in ista ecclesia, qui dedit xx libras ad emendos redditus pro anni-versario suo faciendo æqualiter distribuendos qui exinde habuerint

Anniversarium defuncti magistri Matthæi Regis, quondam hujus ecclesie canonici, qui dedit centum scuta auri solvenda pro dicto suo anniversario, plura alia bona utpote ornamenta ex viridi veluto festis duplicibus confessorum deservientia, pro sua, suorumque parentum animarum salute legavit; anima ejus requiescat in pace.

II id. — Obiit Isembardus, levita.

Id. febr. — Obiit magister Gaufridus Gobin, canonicus et archipresbyter.

XVI kl. martii. — Obiit Johannes de Avaleiria, pro cujus anniversario solvit dominus H. singulis annis XL solidos.

Hic obiit magister Petrus de Nuchariis, quondam canonicus Turonensis, qui dedit canonicis, capellanis et clericis sexaginta quindecim libras parvorum turonensium ad emendos redditus pro faciendo quolibet anno anniversarium suum, de quo quilibet habebit duodecim denarios sine diminutione.

xv kl. — Anniversarium defuncti M. Boutet, canonici hujus ecclesie.

Hic fiet missa de Sancto Spiritu pro Raymundo de Parisius, canonico Turonensi, annuatim ipso vivente, et post mortem anniversarium suum, qui dedit ecclesie Turonensi sexaginta libras parvorum turoneasium pro duobus modiis frumenti emendis, de quibus dicta die habebunt canonici unum modium in pane et alium modium capellani, clerici chori et servientes ecclesie Turonensis inter se communiter dividendum. De pane vero canonicorum habebit sacerdos canonicus qui missam celebrabit, sex panes de avantagio, diaconus et subdiaconus ac canonici qui cantabunt tractum in missa, et qui tenebit chorum, habebunt de avantagio tres panes de parte panis canonicorum predictorum. Et propter hoc non diminuat pecunia consueta.

x kl. — Hic debet fieri anniversarium Egidii Alamanni.

vii kl. — Obiit magister Johannes de Belloloco.

v kl. — Hic obiit dominus Egidius Coopertoris, quondam canonicus hujus ecclesie, qui dedit huic ecclesie sexaginta libras parvorum turonensium pro acquirendo redditus pro anniversario suo annuatim faciendo.

iiii kl. — Hic obiit dominus Adam Legras, capellanus istius ecclesie qui dedit quamdam domum cum pertinentiis, sitam in Judearia, in parrochia Sancti Petri de Vallo, juxta domum Gaufridi Lefevre, et quatuor arpenta vinearum in parrochia de Rupibus Corbonis sita juxta Quartas et As Tufeaus, et unum arpentum vinee in parrochia de Ruigné (Reugny) situm ad locum qui vocatur Bussoi, ad anniversarium suum faciendum; de quo anniversario quilibet habebit sex denarios.

Anniversarium defuncti domini Ægidii de Sinartes, hujus ecclesiæ thesaurarii et canonici.

xi kl. martii. — Ista die debet fieri anniversarium, cum pulsatione utriusque turris, defunctorum fratrum germanorum magistrorum Joannis canonici et Radulphi les Forestiers, matricularii et capellani hujus ecclesiæ, ecclesiarumque beatorum Martini et Petri Puellarum Turon., necnon domini Johannis Pithou, avunculi eorumdem, similiter matricularii et capellani hujus ecclesiæ, dum viverent presbyterorum, omniumque amicorum et benefactorum suorum defunctorum, qui legarunt huic... auri ad emendum redditus. Animæ eorum benedicta pace et visione Dei valeant perfrui.

Anniversarium defuncti magistri Victoris Ugueti, canonici Turonensis, qui dedit huic ecclesiæ centum quinque scuta auri ad coronam, quæ fuere per ecclesiam recepta in emptio-nem redditus pro fundatione ejusdem anniversarii.

MARTIUS.

v non. — Ipsa die obiit magister Antonius Bernard, quondam archipresbyter.

iiii non. — Hac die quarta martii, anno Domini millesimo quingentesimo decimo quinto, si impedita non fuerit, alias die sequenti non impedita, et deinde siugulis annis, fieri debet anniversarium solemne pro animabus parentum, amicorum et benefactorum venerabilis magistri Petri Gaultier, canonici præbendati ecclesiæ Turonensis, qui pro ædificio in loco Nemoris des Brosses, in Fonteneto, et parochia de villa Porcherii diocesis Turonensis, dedit facto, et manualiter tradidit, summam quadringenarum librarum Turonensium ad onus dictum anniversarium celebrandi singulis annis vita ejus comite, et post ejus mortem, in die sui obitus, loco hujus diei, secundum morem ecclesiæ Turonensis, pro ipsius et præfatorum animarum salute, cum pulsatione alterius campanarum majoris campa-

nilis, ac minoris etiam campanilis, pro quo quidem anniversario fiet distributio manualiter assistentibus dicto anniversario de sexdecim libris turonensibus, per magnum bursarium, modo sequenti : videlicet de decem libris turonensibus canonicis præbendatis, et super resta quæ est de sex libris turon. quatuordecim vicariis dictæ ecclesiæ, videlicet cuilibet de viginti denariis turon. et pro ordine canonico et pulsationibus pagabitur summa viginti trium solidorum et trium denariorum turoneusium. Residuum vero dictæ summæ distribuetur capellanis et chorariis dictæ ecclesiæ assistentibus ut supra. Quæ quidem summa sexdecim librarum turoneusium capietur super locum et medietariam dicti loci des Broses sine aliqua diminutione dictæ summæ sexdecim librarum turoneusium.

III non. mart. — Obiit magister W. Natalis, canonicus Turonensis; dedit clericis qui intererunt anniversario suo XL solidos super decimam, quam Gaufridus Raherii tenet apud Bellum locum.

Nonis. — Anniversarium solemne propter fraternitatem quam habemus cum venerabilibus fratribus, præsule, decano et capitulo ecclesiæ Toletanæ.

Obiit Magenarius

VIII id. no. — Distributio octo denariorum pro Matthæo Robin, fit VIII martii per Guidonem Ledin, capellanum.

Hac die VIII Martii obiit recolendæ memoriæ magister Johannes Desnoes, quondam canonicus præbendatus hujus ecclesiæ Turonensis, qui vita comite ejusdem ecclesiæ zelator extitit munificus et eam plurimis decoravit donis, demumque condito testamento tria anniversaria in hujusmodi ecclesiæ celebrandâ annis singulis instituit; primum hac die sui obitus, quod fundavit super duabus parvis decimis existentibus in parochia de Locheio, et duobus arpentis prati sitis in parochia de Vouvrayo; secundum vero decima sexta hujusmodi mensis martii, tertium in vigilia beati Johannis Baptistæ.

celebrabuntur ut patebit. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

vii id. mart. — Anniversarium defuncti domini Petri de Fuga fit ix martii, cum distributione panis.

vi id. — Obiit N. Guenant, quondam can. Turonensis, qui dedit clericis qui intererunt anniversario suo xl libras, tam pro seipso, quam pro matre sua et amicis suis.

v id. — Obiit Enjorendus, quondam hujus ecclesiæ decanus, pro cujus anniversario Ægidius, archidiaconus Turonensis dedit xxx libras annuatim.

iii id. — Hic obiit bonæ memoriæ dominus Stephanus de Burgolio, quondam archiepiscopus Turonensis.

ii id. Mart. — Anniversarium defuncti magistri Jacobi de Campis, quod fit xv martii.

xvii kal. apr. — Obiit Herbertus de Azaio, canonicus et sacerdos, qui dedit clericis qui intererunt anniversario suo xxx solidos super pratis sitis apud Azaium.

Obiit N. de Nozilleio, pro cujus anniversario dedit clericis xl solidos super stagnum et molendinum juxta villam Domerii.

Anniversarium secundum defuncti magistri Joannis Desnoes, hac die xvi martii celebrandum, pro cujus fundatione legavit dictus defunctus ecclesiæ Turonensi xii libras turonenses annui redditus, assignatas super xxiiii libris redditus sitis supra domum quam teuet de præsentī relicta defuncti Johannis Bodin in magno vico prope ecclesiam sancti Petri de Vallo situatam.

xv kal. — Universis præsentēs litteras iuspecturis et auditoris, capitulum Turonense, etc., salutem in Domino. Notum facimus quod die xviii mensis martii, anno Domini m^occc^o octuagesimo sexto, venerabilis vir et discretus dominus P. de Langereyes, canonicus et archipresbyter Sanctæ Mauræ in dicta ecclesia nostra, devotione motus, considerans quod in hoc mundo misericorditer tribuimus Domino, in alio mundo multipliciter et in perpetuum recipere valeamus, ideo ob

reverentiam et honorem Dei creatoris sui et beatissimæ Virginis Mariæ, et beatissimorum martyrum et confessorum in ecclesia Turonensi quiescentium, dedit et realiter tradidit nobis et ecclesiæ nostræ in numerata pecunia corrente, ad opus fabricæ seu operis ipsius ecclesiæ, et pro augmentatione divini cultus in ipsa ecclesia faciendi, ac pro remedio et salute animæ suæ, parentum et benefactorum suorum, mille libras semel solvendas, quæ convertentur in redditibus perpetuis acquirendis et emendis citius quam fieri poterit; ita quod dicti redditus distribuantur secundum suam ordinationem inferius declarandam, et quæ per nos approbabitur et confirmabitur per litteras nostras. Et est talis: Videlicet, primo vult et ordinat dictus P. ut de redditibus qui ementur de dictis M libris, gubernator seu bursarius dictæ fabricæ seu operis qui est et qui pro tempore erit, omni die ex nunc in perpetuum, faciet unam missam de *Requiem*, vel saltem de festo diei cum collecta de defunctis post officium suum pro remedio et salute animæ suæ et parentum ac benefactorum suorum omniumque fidelium defunctorum, in ecclesia nostra Turonensi, ad altare beati Blasii celebrare, et incipiet aut incipere faciet a tempore dictæ pecuniæ. Vult etiam et ordinat quod dictus bursarius de cætero, vita ipsius P. comite, scilicet dictis redditibus emptis et acquisitis aut emendis et acquirendis, faciet in nostra ecclesia semel in anno, videlicet in crastino beati Blasii, solemniter ad Majus altare celebrare unam missam in honore beatissimæ Virginis Mariæ, vel beatissimi Gatiani, quod melius occurrerit vel maluerit, tunc interessentibus distribuentur centum solidi æqualiter. Et post ejus obitum, loco dictæ missæ celebrabitur suum anniversarium in ecclesia prædicta die obitus sui cum missa de *Requiem* pro defunctis, cum ordine cantus et classico campanarum, prout decens est, pro remedio et salute animæ suæ et parentum et benefactorum ipsius; pro quibus distribuentur octo libræ de et super dictis redditibus acquisitis et acquirendis interessentibus dominis canonicis IIII libræ, et aliis IIII libræ,

ita tamen quod de dictis octo libris ultra lucrum commune sacerdos celebrans missam habeat duos solidos et sex denarios, et diaconus et subdiaconus et alii domini canonici officium facientes, quilibet ipsorum habeat XII denarios, et cappellani qui responsorium missæ cantabunt, quilibet III denarios ultra alios. Item et quia in ecclesia nostra prædicta, in die festi beati Blasii, non celebrabantur in matutinis nisi tres lectiones, vult et ordinat quod in dicto festo, ob honorem dicti sancti Blasii, perpetuo fiant IX lectiones, et pro hoc distribuentur XX solidi de dictis redditibus acquisitis et acquirendis, et quod præmissa scribantur per notarium in libris ecclesiæ ubi expediens fuerit. Vult et requirit quod bursarius dictæ bursæ fabricæ qui est et erit pro tempore, cum de novo institutus fuerit, jurare teneatur et jurabit prædictæ ordinationi et voluntati dicti P. inviolabiliter et juxta conscientiam suam observare et contra nullo modo venire, imo eam penitus et totaliter servare (*hic aliqua desunt*) et voluntati piæ dicti P. favorabiliter annuentes et augmentationi divini cultus semper attendentes, et desiderantes temporibus nostris, considerata utilitate et necessitate fabricæ prædictæ, habitaque sæpe diligenti super hoc deliberatione inter nos ordinationem, devotionem et voluntatem prædicti P. humiles et devotas admisimus, laudavimus, approbavimus, admittimusque, laudamus et approbamus, ac in nostris et ecclesiæ nostræ piis et devotis precibus adjungimus per præsentem, et promittimus bona fide eas tenere et facere adimplere tam per nos quam per prædictum bursarium, ad perpetuam rei memoriam, et contra non venire in futurum. In cujus rei testimonium præsentem litteras sigillo nostro sigillatas dicto domino P. liberaliter concessimus. Datum die et anno quibus supra. Omnibus hæc visuris et audituris, Capitulum Turonense etc., salutem in Domino. Notum facimus quod cum alias venerabilis vir dominus P. de Langereyes, canonicus et archipresbyter Sanctæ Mauræ in ecclesia Turonensi, nobis et ecclesiæ nostræ, caritate motus, dederit et realiter assigna-

verit M libras in redditibus perpetuis convertendas ad opus fabricæ et sustentationem et augmentationem divini cultus et officii ecclesiæ nostræ, juxta voluntatem et ordinationem dicti P., scilicet quibus dicto domino P. dedimus et concessimus nostras litteras sigillo nostro sigillatas, prout continetur in eisdem per quas hæ nostræ præsentis sunt concessæ. Quapropter dictas litteras, et devotionem, voluntatem et ordinationem dicti P. in dictis litteris contentas, publice legi fecimus. Habita inter nos super hoc deliberatione matura in nostro capitulo generali, post festum Paschæ Domini celebrato, juxta tenorem et seriem ipsarum litterarum ratificavimus, laudavimus, acceptavimus et approbavimus, et adhuc ratificamus, laudamus, acceptamus et approbamus, et in quantum est necesse nostrum decretum prædictum apponimus, præsentis promittentes tenere, adimplere et in perpetuum custodire. In cujus rei testimonium sigillum nostrum præsentibus duximus apponendum. Datum die martii post dictum festum Paschæ Domini, anno ejusdem M^oCCC^o octuagesimo VII^o.

Ista die obiit magister Simon Fumere, presbyter, magister in medicina, nostræ et beatissimi Martini Turonensis ecclesiarum canonicus et archipresbyter de Sancta Maura, qui legavit huic ecclesiæ summam ducentarum triginta trium librarum cum sex solidis et octo denariis turonensibus, pro fundatione unius anniversarii cum solemnitate et pulsatione majoribus pro salute et remedio animæ ejus et defuncti magistri Joannis de Landis, dicti Boucaudry, Parisiensis et dictæ ecclesiæ Sancti Martini canonici, in ista ecclesia dicta die XVIII martii aut propinquiori non impedita, annis singulis in perpetuum celebrandi, prout in testamento dicti defuncti plenius continetur. Quod quidem legatum prædictæ summæ, de deliberatione probata diligenti, contemplatione dicti magistri Simonis ordinaverunt prædicti, modo et forma prout de cætero in hac ecclesia solemniter celebrandum, summamque decem librarum turonensium singulis præsentibus canonicis, clericis, vicariis qui intererunt illi anniversario etc.

XIIII Kl. apr. — Hac die celebratur officium sancti Joseph fundatum per dominum magistrum Petrum Bodin, canonicum.

Obiit magister Amauricus Dyte, archipresbyter Sanctæ Mauræ in ecclesia Turonensi, qui dedit viginti libras ad emendum redditus pro anniversario suo faciendo.

Obiit Johannes Malocelli de Janua, canonicus Turonensis, qui dedit LV libras ad emendum redditus pro anniversario suo faciendo.

XIII. — Pro cujus solemnitate celebranda dedit Guillelmus Boscelli, canonicus Turonensis, L solidos super domo sua de Basilica clericis ecclesiæ.

XII kal. — In anniversario Pagani Garot, archidiaconi Cenomanensis, XL solidos;

Item in anniversario Stephani de Moute Falconis xxx solidos;

Item in anniversario Clarenbaudi, sacerdotis, xxx solidos.

Obiit magister Johannes Berengerii, quondam advocatus et capellanus in ecclesia Turonensi qui dedit ecclesiæ isti lx solidos annui redditus super domum defuncti Bartholomæi Gaudion junioris, pro suo anniversario faciendo, inter canonicos, capellanos et clericos æqualiter dividendos.

XI kal apr. — Obiit N. Teobaldus de Faya quondam canonicus hujus ecclesiæ, qui huic ecclesiæ, pro anniversario suo annuatim faciendo in eadem, dedit duo arpenta cum uno quarterio vinearum, quas habebat in parochia de Rupibus Carbonis, in feodo dominorum decani et Capituli Turon.

VIIII kl. — Obiit Clemens de Poille, pro cujus anniversario (habemus) xxx solidos super stagnum et molendinum de Cathena juxta villam Domerii.

VIIII kl. — Obierunt Robertus, archidiaconus, et Berengerius, diaconus, atque Archenbaldus.

Obiit Philippus de Tremillo, qui dedit xxv libras ad emendum redditus pro anniversario suo faciendo.

VII kl. — Obiit Johannes de Haya, canonicus hujus ecclesiæ,

qui dedit quinquaginta libras pro anniversario suo, æqualiter distribuendas canonicis, capellanis et clericis, cuilibet vi denarios.

Hic debet fieri anniversarium defuncti Gaufridi de Raaces, quondam canonici Turonensis, prout ordinatum est supra xvi kal. februarii.

Hic debet fieri anniversarium sollemne, cum vigiliis mortuorum, diacono, subdiacono, pulsatione et luminari fieri consuetum, sicut pro anniversario regio, pro animabus domini Oliverii de Clisson, quondam Franciæ constabularii et domine Margaritæ de Rohan ejusdem conjugis.

vi kl apr. — Obiit magister Petrus Cruchet.

Hic obiit magister Yvo Mesnaiger, quondam canonicus et pœnitentiarius Turonensis, qui dedit librariæ hujus ecclesiæ plures libros pro anniversario solemniter faciendo, cum pulsatione campanarum utriusque turris. Executores sui tradiderunt ad usum bursæ anniversariorum ducenta regalia, quorum sexaginta quatuor faciunt marcham auri. Anima ejus requiescat in pace.

iii kl. — Obiit magister Guillermus, dictus le Bouchier, clericus chori ecclesiæ Turonensis, qui dedit fratribus qui intererunt anniversario suo viginti libras, ad emendum redditus infer ipsos æqualiter distribuendos.

ii kl. apr. — Obiit dominus Aymericus de Semblanceio, vicarius istius ecclesiæ, qui dedit summam in tres partes dividendam. Dedit tertiam partem ad opus magnæ bursæ istius ecclesiæ; pro parte residui ecclesia habuit XLVIII francos auri; et aliam tertiam partem auri residui ad usum pauperum elemosynæ Turonensis, et aliam tertiam inter alios pauperes civitatis Turonensis et maxime parrochiæ sancti Petri de Corporibus, unde idem dominus Aymericus fuit rector. Et ultra summam XLVIII francorum quam pro qualibet tertia parte dedit, bursa istius ecclesiæ et domus elemosinaria pauperum habuerunt lx sextarios siliginis, videlicet xx sextarios pro qualibet tertia parte. Fiet anniversarium ejus ista die.

APRILIS.

Kal. — Obiit Petronilla Labure, quæ dedit domum sitam ante ecclesiam beati Mauricii, juxta domum Johannis de Lome, pro anniversario suo faciendo, clericis qui intererunt.

iiii non. — Obiit N. de Ventadour, assignati sunt xl. solidi super decimam de Borda et super aliis redditibus qui sunt in majoria de Vodano.

iii non. — Hic obiit Andreas de Haya.

Obierunt Ernaldus, Archiclavus et Girardus sacerdos.

ii non — Obiit defunctus magister Rogerus Haultepin, quondam canonicus et archipresbyter Transligerensis in ecclesia Turonensi, qui propriis sumptibus reædificari fecit domum canoniam, quam de præsentis obtinet in medio claustris Turonensis magister Philippus Heliass, canonicus Turonensis. Et insuper habuit ecclesia Turonensis de bonis dicti defuncti unum magnum calicem deauratum ponderis quatuor marcharum cum dimidia. Quapropter domini de ecclesia voluerunt et ordinarunt in capitulo quod singulis annis, die ista, aut alia propinquiori, si fuerit impedimentum, fiet anniversarium cum ordine canonicorum in missa et pulsatione parvæ turris, pro salute animæ dicti defuncti. Et bursa anniversariorum recipiet annuatim super pensionem dictæ domus centum solidos, æqualiter distribuendos inter canonicos et alios de ecclesia qui intererunt dicto anniversario. Anima ejus requiesca in pace.

Nonis. apr. — Obiit Robertus, subdiaconus, et Richardus, canonicus.

Obiit Raginaldus de Perronaio, qui dedit fratribus qui intererunt anniversario suo xl. solidos super primitias de Novic.

Hic obiit magister Nicolaus de Neda, quondam canonicus hujus ecclesie, qui dedit canonicis, capellanis et clericis hujus ecclesie septem libras annui redditus assignatas super stagnum de Bozilleyo, pro suo anniversario faciendo. De quo anniversario canonici habebunt sexaginta et decem solidos inter ecclesie ipsos canonicos dividendos, capellani et clerici alios sexaginta et decem solidos æqualiter dividendos inter ipsos capellanos et clericos.

Anniversarium magistri Rogerii H. fundatum de c solidis; fit quinta aprilis.

viii id. apr.— Obiit Johannes, dictus Cardinalis, qui dedit viginti quinque libras, de quibus emptum fuit unum modium frumenti et debet quilibet habere vi denarios.

Obiit magister Oliverius de Marolio, decanus quondam Turonensis, qui dedit pro anniversario suo et anniversario defunctorum Johannis et Mariæ parentum suorum, in hac ecclesia specialiter faciendo, sex viginti quinque libras, volens expresse in suo testamento, quod quilibet canonicus, capellanus et clericus de choro qui dicto anniversario intererit, etc.

Hic obiit bonæ memoriæ Gaufridus de Haya, quondam archiepiscopus.

vii id. — Obiit Richardus, rex Anglorum, cujus anniversario qui intererunt habebunt xxx solidos.

vi id. — Obiit magister Robertus Chaorcini, qui dedit huic ecclesie lx libras ad emendum redditus ad opus anniversarii convertendos. Concordatum est quod unusquisque habeat octo denarios qui anniversario intererit.

Obiit Galterus de Perronaio, miles, pro cujus anniversario habebunt clerici qui intererunt xxx solidos.

v idus aprilis.— Obiit dominus Gaufridus Ysoré, quondam archidiaconus Transvigenensis, qui dedit huic ecclesie lxxv libras turonenses, de quibus empti fuerunt tres modii frumenti redditus ad opus anniversarii sui. Et est concordatum

quod unusquisque habeat III denarios qui anniversario intererit supradicto.

IIII id. — Obiit Clarembaudus, presbyter, pro cuius anniversario faciendo habebunt qui intererunt xxx solidos super domos quas magister Richardus Guerot fecit in claustro ante domum regis.

Obiit N. de Villa Alba, presbyter, canonicus.

III id. — Obiit Guillelmus Jodran, archipresbyter Lochensis, pro cuius anniversario habebunt clerici qui intererunt unum modium avenæ.

II id. — Anniversarium defuncti domini Petri Taffonelli.

I dibus. — Obiit Egildis, vicecomitissa de Onaio, pro cuius anniversario dedit thesaurarius Turonensis, filius suus, clericis qui intererunt anniversario suo xxx solidos turonenses, quos tenetur reddere capitulum Candatense in octava Annuntiationis Dominicæ sub pœna duodecim denariorum solvendum pro singulis diebus per quos denariis solvendis morabitur.

Obiit magister Johannes Belli, quondam canonicus Turonensis, qui pro salute animæ suæ voluit et ordinavit quod duo in hac ecclesia fiant anniversaria, unum post aliud, annuatim. Pro quibus anniversariis dedit videlicet pro primo omnes census et redditus annuos quos habebat et acquisierat tam in civitate quam in varenna Turonensi, et xxx libras monetæ currentis, quæ fuerunt traditæ pro xxv libris Turonensibus, de quibus emimus unum modium frumenti redditus super quibusdam decimis. Et de istis redditibus habebunt capellani et clerici ecclesiæ qui huic anniversario intererunt, quilibet XII denarios. Residuum remanebit canonicis præsentibus inter ipsos æqualiter dividendum. Pro secundo vero anniversario dedit dictus magister Johannes unum modium frumenti redditus, de quo voluit et ordinavit quod quilibet capellanus hujus ecclesiæ, qui dicto anniversario secundo inter

fuerit, habeat duos panes de capitulo, clericus unum panem, residuum remaneat canonicis, inter ipsos æqualiter dividendum. Hos census seu redditus habebat et acquisierat magister Johannes Belli tam in civitate quam in varena Turonensi.

xviii kal. maii. — Obierunt Gundradus, presbyter, et Robertus, præcentor atque sacerdos.

Hic obiit magister Girardus Barrière, canonicus et archidiaconus Transvigenensis in ecclesia Turonensi, qui legavit dictæ ecclesiæ summam centum regalium auri, ad redditus emendum pro fundatione unius anniversarii cum solemnitate et pulsatione magna, pro salute et remedio animæ suæ, parentumque et amicorum suorum. Anima ejus requiescat in pace.

Hic obiit Barthol. Rousselli, quondam rector Sancti Petri de Vallo.

xvii kal. — Obierunt Ingelbertus et Godolphus, sacerdotes.

Hac die fit anniversarium tertium defuncti domini Guillemi Lepicail, quondam canonici et thesaurarii ecclesiæ Turonensis.

Hac die missa de Sancto Spiritu pro magistro Gaufrido de Pl..., canonico hujus ecclesiæ, et post mortem ipsius anniversarium. Dedit huic ecclesiæ iii libras monetæ currentis, de quibus empta fuit quædam gaigneria, vocata la Feironnière, a Guillelmo Berruier, filio defuncti Philippi Berruier, sita in parrochia de Mon (*forte de Montibus vel de Monte Basonis*)... in feodo hujus ecclesiæ et Majoris Monasterii. Et voluit etiam idem notarius quod super fructibus dictæ gaigneriæ capiantur ii modii frumenti, et distribuantur in pane ipsa die, videlicet canonicis unum modium, et alium modium capellanis et clericis prout et secundum quod fuit ordinatum de anniversario defuncti Raymundi de Parisius, quondam canonici Turonensis.

xv kal. — Obiit Raherius, decanus Turonensis, qui dedit pro anniversario suo quinquaginta solidos, sitos, videlicet

xxv solidos super duas domos sitas juxta domum decani in claustro, et alios alibi.

Obiit Herveus, sacerdos, et Sancti Martini archiclavus.

xiii kal. — Obiit Gaufridus de Landa, moribus et vita venerabilis, hujus ecclesie archiepiscopus, qui licet in archiepiscopali administratione modico temporis vixerit, predicacionis verbo, et sancte conversationis exemplo, in populo Dei multiplicem fructum fecit.

Item obiit Robertus de Landa, nepos ejus, canonicus. Habebunt qui intererunt xxx solidos de molendino de Cathena, juxta Villam Domerii.

xii kal maii. — Anniversarium magistri Rigaldi, quondam canonici Turonensis.

xi kal. — Obiit Ant., archipresbyter atque sacerdos, qui dedit fratribus qui intererunt anniversario suo xv solidos super domos Matthæi.

x kal. — Obiit Philippus P., episcopus D., pro cujus anniversario faciendo Andræas de Chancellis dedit xl solidos.

Hac die obiit magister Petrus Blonde, canonicus et cancellarius hujus ecclesie, qui legavit eidem ecclesie, pro anniversario suo singulis annis celebrando, summam quindecim librarum turon. annui redditus, super dominium suum de Lineriis, situm in parrochia de Charantilleyo hujus diocesis Turonensis.

viii kal. — Anniversarium faciendum... nepos suus dedit sexaginta solidos sitos super domos et plateas sitas ante ecclesiam basilicæ Beati Martini Turonensis, quas idem thesaurarius emit a Fulchone Femau de Ambazia; item quadraginta solidos datos a Milone Bocelli, canonico Turonensi, super domibus suis sitis juxta sanctum Salvatorem in claustro Turonensi.

Hac die xxiiii aprilis anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo nono, obiit bouæ memoriæ magister Petrus Pichon, quondam notarius et secretarius regis pro

cujus anniversario in ecclesia ista Turonensi faciendo et celebrando, magister Radulphus Pichon, filius et executor testamenti dicti defuncti, tradidit et solvit summam sex viginti scutorum auri cursum habentium, in redditus convertendorum distribuendorum in anniversario prædicto hac die faciendo, si commode fieri potest; quæ quidem summa postmodum fuit in redditus conversa. Et debet fieri anniversarium prædictum cum pulsatione utriusque turris.

viii kal maii — Obierunt Herveus, decanus atque scolarem magister et archidiaconus et præpositus, et Raginaldus de Parciaco, qui dedit fratribus qui intererunt anniversario suo xxx solidos super vineas suas de Fuee Meigné.

Obiit Raginaldus Le Meschin, qui dedit xxx solidos annui redditus super prata de Montibus pro suo anniversario.

Obiit Gaufridus de Sancto Petro, civis quondam Turonensis, qui dedit L libras ad emendos redditus pro anniversario suo annuatim faciendo.

Item obiit Bonifacius, diaconus.

Crastino festi sancti Georgii debet celebrari missa de Sancto Spiritu pro Guidone de Malliaco, canonico Turonensi, qui dedit sanctæ ecclesiæ Turonensi quatuor libras et quindecim solidos annui redditus, assignatos in feodo ipsius Guidonis de Malliaco.

vii kal. — Anniversarium defuncti Coleti fit xxv^a aprilis, et est fundatum de quatuor sextariis cum sex bacellis frumenti, quos emit de decimis de Metreyo.

vi kal. — Obiit magister Nicolaus, quondam clericus ecclesiæ Turonensis, pro cuius anniversario faciendo dedit clericis qui intererunt anniversario suo quindecim libras ad emendos redditus

v kal. — Hic fiet anniversarium defuncti patris magistri Petri Coleti, concanonici nostri et etiam filii ipsius concanonici, post ejus obitum, qui dedit ad opus anniversariorum ecclesiæ nostræ unum modium frumenti redditus, ad mensu-

ram Montis Basonis, quem emerat a Johanne domino de Tays et Petro, ejus filio. Item dictus magister Petrus dedit ad augmentationem dicti anniversarii XLII francos, ex quibus fuit redemptus unus modius frumenti redditus, de quo oneratae et affectae erant decimae de Metreyo erga capellam domini Petri de Mota in x sextariis et II sextariis ad opus capellae sancti Huberti quam tenet Johannes de Rion. Et propter hoc fiet impensa dicti anniversarii super dictis decimis; in quo anniversario lucrabitur quilibet canonicus II magnos panes, et quilibet capellanus choralis unum panem ultra denarium chori lucrabitur. Et ultra hoc canonicus sacerdos qui celebrabit missam, et diaconus et subdiaconus, et alii canonici qui in dicto anniversario officiabunt habebunt prout est in aliis anniversariis solemnibus fieri consuetum.

Obiit bonae memoriae Johannes Bernardi, archiepiscopus Turonensis, xxv° pontificatus sui anno; qui donavit huic ecclesiae CCC scuta auri pro anniversario, et alia CCC scuta ad usum octo vicariorum antiquorum pro una missa de Sancto Lidorio per eos singulis hebdomadis alta voce celebranda. Hic in aliis multiplex hujus ecclesiae zelator beneficus, hic locorum archiepiscopatum reparator magnificus, hic cleri populique amator pacificus, plenus bonorum operum veterumque dierum, hodie migravit a saeculo. Oremus ut qui hic pro temporali desideravit quiete, aeterna in caelis requiescat in pace. Amen.

III kal. — Hac (die obiit dominus Guillelmus de Braio, quondam tituli Beati Marci presbyter cardinalis, decanus. Habuit ecclesia per manus magistri G. de Esseyo, domini papae capellani, canonici Carnotensis, executoris ipsius, CCL libras turonenses, ad emendos redditus pro anniversario suo annis singulis faciendo in die obitus sui

MAIUS.

Kal. — Hic debet fieri anniversarium regis Ludovici qui dedit nobis villam de Turribus super Maternam cum pertinentiis; et fuit ordinatum in capitulo quod quilibet canonicus qui intererit habeat xij denarios de magna bursa; et omnes alii habebunt quilibet de bursa anniversariorum.

Hic obiit dominus Guillelmus Johannis, quondam canonicus, ac civilium legum doctor, qui legavit capitulo Turonensi omnia bona sua immobilia, tunc quidem existentia in Turonia, videlicet loca muncupata: la Court-le-Fresne, la Fresuerie, in parochia de Crotelles; sex arpenta vinearum, sex libras, sexdecim capones in parochia de Rupibus Corbonis, post mortem relictæ domini Johannis de Insula, quondam militis, et locum in loco dicto *la Voirrinne* in parochia sancti Petri de Corporibus, et quator sextarios frumenti in parochia sancti Benigni, retento usufructu dictorum immobilium Guillelmo Bochari, suo nepoti, cujus modi usufructum oneravit annuatim de octo libris Turonensibus pro ejus anniversario perpetuo faciendo, quas viij libras vita comite solvere tenetur; et post ejus obitum dicto usufructu consolidato cum proprietate, dictum capitulum super dictis rebus eas solvet, de quibus viij libris canonici præscripti, in dicto anniversario habebunt c solidos et capellani et clerici scilicet præsentibus habebunt lx solidos Super quibus c solidis debent persolvi v solidi pro pulsatione campanarum, sacerdoti missam celebranti ij solidi, diacono xij denarii, subdiacono canonico xij denarii cantantibus responsorium, cuilibet, iiij denarii, cantantibus *De Profundis*, canonicis, cuilibet vj denarii, tenenti campanas iiij. Qui decessit anno Domini m° ccc° xl° vj° die prima maii.

vi non maii.— Obiit magister Dionysius Rigault, canonicus et successor hujus ecclesiæ.

v non. — Hic obiit magister Hugo Sanglier, custos Baiocensis ecclesie, pro cuius anniversario faciendo donavit nobis Aymericus ejus frater sexaginta solidos annui redditus, situs super novem arpenta pratorum sita in riparia de Sycia quæ fuerunt empta a nobili viro domino Johanne de Insula, prope Vindocinum, quæ nobis dedit dictus Aymericus, et debent æqualiter dividi inter canonicos, capellanos et clericos.

iiii non. — Obiit Robertus de Lengiac, canonicus et sacerdos, pro cuius anniversario habebunt qui intererunt xxv solidos de molenduo Breia.

iiii nonas maii debet fieri anniversarium defuncti domini cardinalis Guillelmi qui legavit huic ecclesie ix libras pro acquirendo et amortizando viij libras annui et perpetui redditus, pro anniversario suo annuatim in dicta die sollempniter faciendo.

Anniversarium defuncti magistri Ludovici de Sancto Symphoriano, quondam decani hujus ecclesie.

ii non — Obierunt Garinus, diaconus, et Florentina, uxor Fulgerii de Varena.

Obiit Kalo, seu Cato thesaurarius istius ecclesie qui dedit clericis, qui intererunt anniversario suo, census suos quos emit a Lengelere, situs in thesauro, et xx solidos super rebus domini Hugonis de Sancta Maura et magistri Guillelmi de Rois.

Obiit Gaufridus de Monsterello, hujus ecclesie canonicus et sacerdos.

viii id. maii — Anniversarium defuncti domini Johannis Chesneau, presbyteri et canonici.

Obiit magister Petrus de Lupiniaco, quondam canonicus Turonensis et archipresbyter Transligerensis, qui dedit huic ecclesie lxxv libras Turonenses ad emendum redditus pro suo anniversario faciendo, in quo habebunt omnes tam canonici quam ceteri capellani et clerici quilibet eorum xij denarios. Residuum vero habebunt canonici.

vi id. — Hic obiit defunctus dominus Cæsar de Ambazia, quondam cantor hujus ecclesie qui dedit pro anniversario suo

annuatim in hac ecclesia celebrando decem libras redditus perpetui, super terras suas de Civrayo, amortizatas per dominum Ingergerium dominum de Ambazia, in cujus feodo existunt. Anno Domini m° ccc° sexagesimo primo.

vj id. — Hic obiit N. de Haya, canonicus Turonensis, qui dedit sexaginta quindecim libras monetæ currentis, ad emendos redditus pro faciendo quolibet anno anniversarium suum in ecclesia Turonensi, distribuendos inter canonicos, capellanos et clericos secundum voluntatem capituli.

Obiit Raymundus de Parisius, canonicus quondam Turonensis et Beati Martini Turonensis, qui dedit ecclesiæ Turonensi pro anniversario suo anno quolibet faciendo lx libras parvorum Turonensium, pro duobus modiis frumenti emendis.

Hac die debet fieri quartum anniversarium Radulphi de Segaler.

v id. maii. — Hic anno m° ccc° xvj° obiit recolendæ memoriæ magister Georgius Henrici de Rahyn, presbyter de Sclayonia, Aquileiensis diœcesis, magister in artibus et in theologia, canonicus et pœnitentiarius hujus ecclesiæ, qui multos libros manu propria ad usum dictæ ecclesiæ scripsit et notavit in cantu; et in ultimâ sua voluntate reliquit residuum bonorum suorum mobilium ecclesiæ præfatæ, executione sua completa, pro faciendo anniversarium suum solemne, anno quolibet, in crastino Sancti Hieronymi. Cujus anima requiescat in gaudium.

iiii id. — Hic obiit defunctus Guillelmus Mauferas, quondam canonicus ecclesiæ Turonensis, qui dedit sexaginta libras et decem solidos.

Obiit quondam bonæ memoriæ Matthæus, episcopus Dolensis, qui dedit pro anniversario suo faciendo in ecclesia Turonensi xl libras ad emendos redditus anniversariorum dictæ ecclesiæ.

iiii id. maii. — Anniversarium defuncti Guillelmi Cardinalis; xii, maii distributio panis.

xvi kl. junii. — Hac die obiit defunctus magister Guillelmus Bouchier, quondam hujus et sancti Martini ecclesiarum canonicus.

xv kl. — Obiit Philippus Vesale, quondam canonicus Turonensis, qui dedit clericis qui intererunt anniversario suo L libras.

Obiit Guido de Monleon, miles, qui dedit L libras Turonenses pro anniversario suo faciendo in ecclesia Turonensi.

xii kl. — Obiit magister Gaufridus de Flam (?), quondam canonicus Turonensis, qui dedit clericis qui intererunt anniversario suo, quatuor arpenta pratorum sitorum juxta Larcayum, ad locum qui vocatur l'Auberaye, de quorum emolumento quilibet clericus habebit vi denarios.

xi kl. junii. — Obiit Petrus de Outirae, canonicus Turonensis et diaconus, qui dedit clericis qui intererunt anniversario suo domos suas, quæ fuerunt defuncti Chateau de Ville, et domos quas emit a Petro Dolent.

viii kl. junii. — Obiit Matthæus de Sancta Maura, qui dedit fratribus qui intererunt anniversario suo XL solidos super domos quæ sunt in claustro.

vi kl. — Obiit magister Guillelmus de Faieto archidiaconus Transligerensis (1), qui dedit clericis qui intererunt anniversario suo LX solidos, assignatos, de consensu decani et capituli, super domibus quas habebat Turonibus.

v kl. — Obiit N. de Ferreria, canonicus Turonensis.

iii kl. — Die penultima mensis maii, anno m° ccc° octavo primo, obiit magister Antonius Yver, canonicus præbendatus ecclesiæ Turonensis, qui pro fundatione festi sancti Antonii faciendâ in eadem ecclesia, fiant novem lectiones, et etiam pro suo anniversario quolibet anno faciendo, dedit vineas suas de Rupe Corbonis, et omnia bona sua mobilia, pro redditus

(1) Guillaume de Fayet parait en 1389 comme archidiacre d'Outre-Loire dans les catalogues donnés par Maan, p. 259.

emendo, partim distribuendos dominis canonicis qui intererunt horis dicti festi et partim dominis canonicis et aliis de choro et clericis dictæ ecclesiæ qui intererunt anniversario.

Turonis exceptio prima reliquiarum beatissimi Juliani martyris.

ii kl. junii. — Obiit N. de Ceris, quondam canonicus ecclesiæ Turonensis.

JUNIUS.

Kal. — Anno Domini m° ccc octogesimo reverendus dominus Philibertus, SS. Joannis et Pauli presbyter cardinalis, discessit ab hac urbe, in qua manens mensibus ix, et in claustro nostro habitans, ecclesiam nostram necnon assistendo officiis divinis, quinetiam ac solemnibus diebus, necnon et sacros ordines celebrando, ac sanctum chrisma consecrando, multipliciter decoravit, et sacris vestibus adornavit, nosque benigna conversatione atque exemplis et exhortationibus suis prudenter erudit. Unde nos eum etiam dum nobis valediceret, hoc petentem, orationibus ecclesiæ nostræ iu perpetuum scripsimus.

Hac die fit anniversarium Johannis de Guerchia.

ii non. — Hic obiit Guillelmus, dictus Abbas, capellanus istius ecclesiæ, qui dedit xx solidos situs super domum nuncupatam *Le Paticiez* et duas domos sitas in Judearia, æqualiter dividendos inter canonicos, capellanos et clericos.

viii id. junii. — Anniversarium defuncti Haimerici Piou, quondam capellani hujus ecclesiæ.

iiii id. — Secundum anniversarium bonæ memoriæ defuncti Stephani de Burgolio, quondam archiepiscopi Turonensis.

iii id. — Obiit Petrus, quondam episcopus Vintiniensis, qui dedit canonicis et clericis qui suo anniversario intererunt quadraginta solidos Turonenses annuatim.

ii id. — Anniversarium defuncti magistri Johannis Naudin, fundatum de uno modio frumenti; fit xii junii.

xviii kl. julii. — Obiit Milo Bocelli, qui dedit clericis qui intererunt anniversario suo, et patris et matris suæ, eodem die faciendo, xl solidos annui redditus super terris suis de Rupibus Corbonis et de Muchaio.

— Anno Domini m° ccc°, primo die martis post festum Beati Barnabæ, apostoli, decessit magister Johannes Papin, et legavit lx libras ad emendos redditus pro anniversario suo faciendo, et habebunt singuli canonici qui intererunt xii denarios, capellani et clerici vi denarios.

xvi kl. — Anniversarium defuncti magistri Johannis d'Argouges, quondam canonici et archipresbyteri, nec non decani electi, ac bursarii operis et fabricæ hujus ecclesiæ, qui legavit summam vii°, lxxviii lib. tur., sibi debitam per arrestum comptorum suorum reddituum dictæ bursæ operis et fabricæ pro dicto anniversario perpetuis temporibus celebrando, hac die qua obiit, et missis faciendis pro dicto anniversario, percipiendam super dictam bursam operis.

xv kl. — Obiit Mauricius de Sancto Venantio, rector ecclesiæ Sancti Petri de Corporibus, qui dedit xx libras ad emendum redditus pro anniversario suo, inter eos qui intererunt distribuendos.

xiiii kl. — Hac die xviii junii anno Domini m° quingentesimo decimo tertio, obiit magister Thomas le Forestier, hujus ecclesiæ Turouensis canonicus præbendatus, qui legavit ipsi ecclesiæ locum vulgariter nuncupatum *Lesbaupin*, situm in superiori Varena, pro fundatione sui anniversarii singulis annis, hac die sollempniter celebrandi, nec non pro cantatione sponsorii *subvenite* ut moris est, annuatim, post dominicam de Albis in ecclesia parochiali Sancti Vincentii super sepulturam defunctæ matris dicti le Forestier, in ingressu processionis per ecclesiam fieri solitæ.

xiiii kl. julii. — Obiit Matthæus Piperii, presbyter et canonicus Beati Martini de Basilica, cujus anniversario clerici qui

intererunt habebunt xxx solidos æqualiter distribuendos, sitos super domum, prope furnum domini archiepiscopi Turouensis, ante ecclesiam Beati Petri de Vallo.

x kl. — Obiit magister Girardus de Sancto Diets, qui dedit fratribus, qui intererunt anniversario suo, xxx solidos, sitos super decima de Mautalant, quam Petrus de Rupe Pignou obligavit Capitulo.

— Anniversarium defuncti Johannis Navete, fundatum de decem libris annui redditus, et fit xxii junii.

viiii kl. — Hic obiit Johannes, dictus Chevreau, quondam vicarius istius ecclesiæ qui dedit vineas apud Rupes Corbonis.

— Anniversarium tertium defuncti magistri Desnoes, hac die in vigilia nativitatibus Beati Johannis Baptistæ, annuatim celebrandum; pro cujus fundatione legavit memoratus defunctus ad usum bursæ panis, quinque quarteria prati sita in prateria de la Cisse, et xi sextaria, et decem bucellos frumenti, reddenda, sita in parochiis Sancti Benigni, de Sorigneyo et loco du Couldray; fietque assistentibus distributio panis, usque ad viii sextaria, ad discretionem dominorum.

viii kl. julii. — Obiit Fulcherius, sacerdos.

Obiit spectabilis vir dominus Guillermus Juvenalis des Ursins, quondam miles (dominus) de Trepenel, et cancellarius Franciæ, una cum domina Genovefa uxore ejus, propter beneficium huic ecclesiæ exhibitum, orationibus nostris in perpetuum adscripsimus.

vii kl. — Obiit Johannes, presbyter, persona de Novo Vico, pro cujus anniversario faciendo, habebunt clerici qui intererunt xl solidos.

Anno Domini m° ccc° vicesimo octavo, die dominica post festum nativitatibus Beati Johannis Baptistæ fuit habitus tractatus diligens et sollemnis inter venerabiles viros et discretos dominos Philippum de Sovigneio, G. de Belsia, P. Fretaudi, R. Nobilis, G. de Raaces, Droconem Merleti, Cavalia comitem de Cavali, Dionysium Juperdi, P. Tafoou, Ar. de Poianna

R. de Manso, Ar. Bairam, P. de Villa Nova, G. Coquatrix et plures alios, generale capitulum facientes, ex una parte, et venerabilem virum dominum Bernardum de Walranno, canonicum et archidiaconum Transligerensem in ecclesia Turonensi, ex altera, de dandis octo panibus octo vicariis, de tritico, sicut dantur uni canonico, singulis diebus vitæ eorum, in subsidium vitæ suæ quatuor vicariis qui sedent in dextera parte chori et aliis qui sedent in sinistra, et aliis vicariis qui chorum sunt intraturi per imperpetuum, sine omni retentione et diminutione, pro toto tempore vitæ eorum qui nunc sunt et qui venturi sunt in loco eorum. Et fuit actum ibidem quod dictus dominus archidiaconus det pro Deo, et animæ suæ et suorum salvatione, et dicto servicio faciendo, capitulo prædicto Turonensi ducentas et quinquaginta libras monetæ currentis et duos modios boni frumenti, pro dictis panibus dandis et solvendis dictis vicariis prædictis, et aliis qui post ipsos chorum sunt intraturi. Et ibidem dictus archidiaconus obtulit se prædictas solvere incontinenter prædictas ducentas quinquaginta libras capitulo, solvit et assignavit in pecunia numerata, et duos modios frumenti quos incontinenter cum dicta pecunia solvit bursario panis bursæ prædictæ, de mandato et voluntate capituli supradicti. Quos quidem panes vicarii prædicti singulis diebus debent recipere de bursa panis, videlicet quilibet unum hora et tempore quo panes singulis diebus canonicis distribuuntur, si præsentis fuerint. Si vero absentes fuerint ex causa rationabili, alia hora, vel sequenti die assignentur. Prædictum vero capitulum assensum suum præstitit et consensum de omnibus prædictis, promisit bona fide prædictos panes dare et solvere seu dari facere et solvi, et omnia prædicta complere et inviolabiliter observare sine retentione aliquilibet. Post hæc vicarii prædicti personaliter constituti in prædicto capitulo die, loco, mense et anno prædictis recipiendi donationem prædictorum panum promiserunt bona fide et sancta Dei Evangelia corporaliter manu tactantes jurarunt se servituros pro posse ecclesiæ Turonensi

et choro. Promiserunt etiam quod memoriam facient et recommendationem specialem, videlicet presbyteri in missis quas cantabunt, dicentes unam collectam ante sacrificium et aliam post communionem, et quamdiu vivet, in primo memento canonis habebunt memoriam specialem de ipso, parentibus suis et amicis. Ipso vero mortuo dicent duas collectas sicut jam dictum est, pro anima sua et parentum suorum, et in ultimo memento de anima sua facient specialem recommendationem. In diebus vero in quibus missam non celebrabunt, septem psalmos cum litaniam dicent, cum una oratione. Diaconi et subdiaconi legent singulis diebus in vita ipsius et post mortem septem psalmos cum litaniam, cum oratione *Famulorum*, vel alia sibi grata. Et generaliter presbyteri, diaconi et subdiaconi ipsum habebunt recommendatum in vita et in morte (*deest aliquid*), annis quamdiu vixerit in humanis, et ipso mortuo, unam de mortuis, eodem die pro anima ipsius et parentum suorum. Et nisi præmissa tenere voluerint, prædicto pane, ipso facto, sint privati. Voluit insuper quod prædicti panes mensæ capitulari, nec aliis usibus, seu personis, nunquam convertantur. Voluit etiam quod si prædicti vicarii, aut alter eorum, non interfuerint continue duabus horis, videlicet matutinis et missæ, quod dicti vicarii qui non interfuerint perdant distributionem.

iiii kl. — Obiit magister Stephanus de Monte Falconis, cujus anniversario qui intererunt clerici habebunt xx solidos, super domos quas magister Ricardus Garot ædificavit ante domum regis in claustro.

ii kl. — Obiit Brunus de Monte Bruno, cujus anniversario qui intererunt habebunt xl solidos, pro xl libris quas dedit capitulo, ad emendum anniversarium suum.

JULIUS.

Kal. — Anniversarium defuncti Jacobi de Villers; fit prima Julii vel secunda.

VI non. — Anno Domini M° CCC° quadragesimo quarto, die XXVII mensis junii, obiit bonæ memoriæ dominus Georgius de Savericis, quondam archidiaconus Transvigenensis et canonicus in ecclesia Turonensi, qui legavit huic ecclesiæ centum et quadraginta libras Turonenses, pro ejus anniversario faciendo, juxta voluntatem dominorum de capitulo.

Hac secunda julii anno domini M° CCC° LV° obiit defunctus Jacobus de (*deest nomen*), armiger, qui pro anniversario suo dedit centum scuta auri; et fiet distributio manualiter de redditibus inde provenientibus.

V non. — Anno Domini M° CCC° undecimo, die lunæ post festum beati Martini æstivale, obiit Giralvus de Plessancia.

Anniversarium defuncti magistri P. Bourneuf, fit III julii.

II non. — Distributio IIII librarum pro domino Jauvit, præsentibus ad antiphonam et missam in vigilia et die sancti Martialis, per capellanum ipsius capellanix, et die sequenti, si non fuerit impedimentum, fiet anniversarium pro dicto Jauvit, ubi quilibet percipit duodecim denarios.

Non. julii. — Obiit Simon de Lobiliaco, canonicus Turonensis, qui dedit pro anniversario suo faciendo, clericis qui intererunt, grangiam quæ est ante domum in qua ipse morabatur.

Obiit Guido Fremaut, qui dedit XXV libras pro suo anniversario faciendo, annuatim, æqualiter inter canonicos, capellanos et clericos distribuendas.

Anniversarium fratrum religiosorum Majoris Monasterii, prope Turones, fiet anno quolibet.

VII id. — Hac die celebratur festum V plagarum Christi, fundatum per dominum magistrum Nicolaum Dubois, canonicum hujus ecclesiæ.

VI id. — Hic obiit Gaufridus Marcelli, quondam archiepiscopus Turonensis, qui dedit pro suo anniversario quadraginta libras ad emendos redditus clericis qui intererunt.

V id. — Anniversarium defuncti Matthæi Robini, presbyteri; distributio VIII° denariorum fit XI julii per Jacobum Flaon,

capellanum alterius capellaniarum, ad altare beatæ Mariæ Magdalenaë, in qua ecclesia per dominum defunctum Mathæum Robinum fundatum.

iiii id. jul. — Quarto idus julii obiit magister Stephanus Lopin (1) hujus ecclesiæ cantor, qui pro fundatione sui anniversarii legavit sex libras Turonenses, sex sextaria frumenti et siliginis per medium, et tria arpenta prati in parochia de Villa Domerii sita, ut continetur in altero articulo sui testamenti. Anima ejus requiescat in pace.

Hac die (1441) obiit recolenda memoria dominus Philippus de Coetquis, archiepiscopus hujus ecclesiæ Turonensis, utriusque juris doctor famosus dum vivebat. Ex cujus munere habuit ista ecclesia postillam Nicolai de Lira super Bibliam, in pluribus voluminibus. Donavit etiam centum regales auri pro solemnii anniversario pro eo fiendo cum pulsatione campanarum utriusque turris. Et iusuper annexuit unam præbendam præbendæ ab antiquo fundatæ pro sex pueris chori ad augmentationem sustentationis magistri ipsorum. Et quoniam præmissa et alia quam plurima bona fecit huic ecclesiæ, singulariter in vitrinis et ornamentis pretiosis altaris et chori, fuit ordinatum in capitulo ut in die anniversarii fiat distributio decem librarum turouensium inter canonicos et chorales qui intererunt dicto anniversario. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

Fiet etiam aliud anniversarium pro antedicto domino Philippo archiepiscopo, in qualibet mutatione magistri puerorum prædictorum, infra octo dies ab institutione novi magistri, pro quo anniversario fiet etiam alia distributio octo librarum de fructibus prædictæ præbendæ.

Item venerabilis vir magister Radulphus Segaler, hujus ecclesiæ canonicus et archipresbyter de Saucta Maura, ad augmentationem anniversarii dicti defuncti domini Philippi archiepiscopi, dedit decem libras redditus, quæ debent dis-

(1) Memoratur apud Maan, anno 1498.

tribui in die dicti anniversarii, una cum aliis x libris in primo articulo contentis.

ix id. jul. — Hac die celebratur anniversarium defuncti recolendæ memoriæ domini Astorgii, quondam archiepiscopi Viennensis, qui inhumatus fuit in ecclesia Turonensi. Anima ejus requiescat in pace.

ii id. — Obiit Philippus, illustris rex Francorum, pro cujus anniversario qui intererunt habebunt lx solidos.

Idus. — Obiit magister Mauricius Anglici, quondam cantor Turonensis, qui dedit centum libras ad emendos redditus pro suo anniversario faciendo, æqualiter his qui intererunt distribuendos.

Obiit magister Martinus, archidiaconus Transvignensis.

xvii kl. aug. — Hic obiit Petrus de Monte Basonis, cantor quondam Turonensis, qui dedit pro suo anniversario quadraginta libras; et debet habere vi denarios quilibet.

xv kl. — Obiit magister Ægidius de Azaio, quondam archipresbyter turonensis, qui dedit illis qui intererunt suo anniversario unum modium frumenti percipiendum apud S. Benignum. Item legavit x solidos distribuendos pauperibus qui intererunt tali die, cum consilio decani vel Majoris de ecclesia, qui tunc præsens erit, situs super domum domini Therrici, capellani in ecclesia Turonensi, quæ domus est in basilica.

xiiii kl. — Obiit magister Gaufridus Infans, canonicus istius ecclesiæ et archipresbyter, qui dedit clericis qui intererunt anniversario suo xxv libras, ad emendos redditus pro anniversario suo in ecclesia Turonensi annuatim faciendo.

xiii kl. aug. — Obiit Archenbaudus, Turonensis archipresbyter, qui dedit clericis qui anniversario suo intererunt xxx solidos, super uno modio bladi percipiendos in molendino suo de Mazeriis.

xii kl. — Obiit Gaufridus Pater, sacerdos, canonicus Baiocensis ac succentor, qui dedit sexaginta libras pro anniver-

sario faciendo annuatim, et capiet quilibet de choro præsens duodecim denarios sine diminutione.

Obiit Guillelmus de Ferraria, capellanus.

xi kl. — Anno Domini m° ccc° xl° nono, hac die obiit Johannes Ægidii, clericus, capellanus istius ecclesiæ et canonicus Lochensis, qui dedit huic ecclesiæ guaingeriam.

x kl. — Obiit magister N. Grelier de Carta, canonicus Turonensis.

viii kl. — Anno Domini m° ccc° i°, in vigilia festi beate Mariæ Magdalenæ, obiit Guillelmus Autredi, presbyter, notarius et capellanus in ecclesia Turonensi, qui dedit fundamento anniversarii in suo testamento decem libras semel solvendas, et demum executores sui dederunt triginta solidos redditus in dicto et sex sextaria frumenti redditus super ix arpenta terræ in parrochia de Sorigneio, in feodo domini de Tays, et super quatuor arpenta vinearum in parrochia de Veigné, acquisita a Johanne Charreton de Monte pro anniversario dicti capellani annuatim faciendo una cum *(aliquid deest)*.

(Aliquid deest) fuit ordinatum in capitulo quod hic fiet anniversarium solemne, cum pulsatione campanarum utriusque turris, pro Johanne de Nemore, alias de Ortis, et Agnete ejus uxore, de quindecim libris redditus assignatis et situatis per dictos conjuges super herbergamento de Nemore ipsorum conjugum, et super omnes domos, terras, vineas, nemora, et super omnia alia bona immobilia quæ ipsi conjuges decano, capitulo, et ecclesiæ Turonensi dederunt. De quibus quindecim libris habebit quilibet capellanus et clericus, qui dicto anniversario intererit, duodecim denarios, sine diminutione. Canonicus vero qui missam celebrabit, habebit quinque solidos, diaconus et subdiaconus, canonicus quilibet, decem et octo denarios; canonici qui cantabunt tractum, quilibet duodecim; canonicus qui cantabit invitatorium sex denarios; capellani qui cantabunt responsorium in missa, quilibet sex denarios, ultra portionem quemlibet ipsorum attingentem. Residuum vero quindecim librarum erit inter præsentis ca-

nonicos communiter dividendum, ita tamen quod super dictum residuum satisfiet pulsationibus campanarum. Item in casu in quo canonici non faciant officium, ut dictum est, diaconus et subdiaconus, et ille qui tenebit cappam in missa, habebunt quilibet sex denarios; capellani qui cantabunt tractum, quilibet sex denarios; pueri qui cantabunt responsorium, quilibet duos denarios, et ille de Sacristia qui thurificabit, duos denarios.

vii kl. — Anniversarium Johannis, rectoris ecclesiæ de ponte Turonensi, pro medio cujusdam domus quam habebat, sita juxta muros fratrum Prædicatorum, æqualiter dividendum.

vi kl. — Obiit N. Denier, qui dedit pro anniversario suo xv solidos, super quadam pecia vineæ, sita in varena versus Vencaium, apud Arenas, et sex libras positas in obligatione octo sextariorum siliginis, super decima Gaufridi de Vernoto, sita in parrochia de Monaya. Et debet dicto die æqualiter distribui illud quod poterit habere de dictis octo sextariis siliginis, una cum xv solidis prædictis.

Hac die fit anniversarium defuncti magistri Guillelmi Guignon, canonici hujus ecclesiæ.

v kl. aug. — Anniversarium defuncti N. de Noera, quondam canonici Turonensis.

iiii kl. — Obiit N. de Credone.

iii kl. — Hic obiit Gaufridus de Belloloco, canonicus, qui dedit clericis qui intererunt anniversario suo xxx solidos.

Anniversarium defuncti magistri Joannis Bouteron, fundatum de ix libris, x solidis, et ii sextarius frumenti, et fit in crastino sanctæ Marthæ.

ii kl. — Hic obiit Joellus, cellerarius, pro ejus anniversario clerici qui intererunt habebunt xx solidos.

Hic obiit magister Herveus de Castro, qui dedit xlv libras pro suo anniversario faciendo.

Item obiit Gaufridus de Pernayo, qui dedit clericis qui intererunt xxx solidos, assignatos super vinageriis domini de Sambancayo, in parochia de Sancto Cyrico.

AUGUSTUS.

Nonis. — Ista die quinta istius mensis Augusti est fundatio Guillelmi Blandin, canonici, Beatæ Mariæ ad nives novem lectionum.

vi id. — Obiit N. de Monte Rebelli, cancellarius Turonensis.

v id. — Obiit Guido, abbas Sancti Petri, qui dedit fratribus qui intererunt anniversario suo xl solidos, percipiendos in plantis quas Herveus archipresbyter Turonensis plantavit apud Villam Domerii.

Missa pro Odone de Palumbaria.

Primum anniversarium Radulphi Segaler.

iii id. — Obiit magister Nicolaus Berengerius, quondam cantor Turonensis (1), qui dedit pro anniversario suo quinquaginta et unam libras, de quibus empta fuit a domino Guillelmo de Azaio decima de Bellovisu, pro parte media in parochia de Tauxigneio; alia vero medietas ejusdem decimæ empta fuit de pecunia anniversariorum. Ordinatum est in capitulo quod quilibet qui intererit isto anniversario habeat vi denarios.

ii id. August. — Hic obiit Gaufridus de Gambes, qui dedit xxv libras pro suo anniversario faciendo.

Item obiit Nicolaus Corveillon, capellanus istius ecclesiæ, qui dedit xii libras x solidos, pro suo anniversario faciendo in ecclesia Turonensi.

(1) Memoratur apud Maan, anno 1275.

Hac die fiunt processiones solemnes et generales per totum regnum Franciæ in memoriam recuperationis ducatus Normanniæ, qui per diuturna tempora fuerat usurpatus et detentus per Anglicos, et favente Domino, in spatio unius anni facta fuit ipsa recuperatio et consummata hac die, in redditione oppidi de Cherebourg ad obedientiam illustrissimi regis Caroli septimi anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo.

Idibus. — Obiit N. de Sancto Memino, turonensis, ceno-manensis canonicus.

xvii kl. — Anno Domini millesimo ccc^o sexto decimo, die mercurii post festum beati Laurentii, obiit venerabilis vir Gilbertus de Ambazia (1), quondam archidiaconus ecclesiæ Turonensis, qui legavit, pro duobus anniversariis in dicta Turonensi ecclesia anno quolibet faciendis, decem libras ad emendos redditus. Et voluit quod quilibet qui dicto anniversario seu anniversariis fuerit, habeat duodecim denarios. Quorum anniversariorum voluit idem defunctus quod unum ista die celebraretur, et aliud in crastino Omnium fidelium defunctorum. Sed de prædicta pecunia bursarius bursæ anniversariorum non habuit, nec recepit. Et ideo tenetur bursarius magnæ bursæ solvere dicta anniversaria, quousque satisfactum fuerit bursæ anniversariorum de præmissis.

xii kl. — Obiit Robinus Surrin, hujus ecclesiæ bastonarius, qui dedit ad opus bursæ anniversariorum, pro suo anniversario faciendo, virginti novem solidos, situs videlicet viginti duo solidos super uno arpeno terræ quod vocatur *la Surri-nière*, quod tenet Giletus Folet, et vii solidos situs super quadam domo sita juxta sanctum Leobardum; de quibus novem viginti solidis debet solvere bursarius anniversariorum magno bursario duos solidos, et domino de Haia xii denarios ratione census rerum prædictarum.

(1) Memoratur apud Maan, anno 1296.

xl kl. sept. — Gaufridus dominus de Monte Basonis dat et concedit ex nunc deçano et Capitulo Turonensi domos et rochas, cum torculari, vineis et pertinentiis earumdem, quas habebat in parochia de Rupibus Corbonis, et tenetur Capitulum, quamdiu vixerit, celebrare unam missam de Sancta Maria, pro dicto domino, in die martis post Assumptionem Beatæ Mariæ; et post ejus obitum fiet anniversarium dicti domini, patris, matris et uxoris ejusdem una die quolibet anno.

x kl. — Obiit bonæ memoriæ Raginaldus de Monte Basonis, quondam archiepiscopus Turonensis, qui dedit et legavit centum solidos annui redditus, pro anniversario suo in ecclesia Turonensi faciendo, distribuendos in die dicti anniversarii, videlicet quinquaginta solidos canonicis ibidem præsentibus et assistentibus, alios quinquaginta solidos capellanis et clericis. Et situavit dictos centum solidos super manerium suum de *La Coignière* et super pertinentiis ejusdem; quod manerium cum pertinentiis acquisiverat tamquam Raginaldus sive tamquam singularis persona.

Obiit magister Stephanus de Castro Arraudi, archidiaconus Turonensis, qui dedit huic ecclesiæ c libras, de quibus ecclesia redemit quosdam redditus suos de Sancto Hilario percipiendos. Et capitulum constituit ut de redditibus illis habeant annuatim clerici qui intererunt anniversario suo c solidos.

ix kl. sept. — Obiit Oliverius de Credone, quondam electus archiepiscopus Turonensis, qui dedit, pro anniversario suo singulis annis in ecclesia Turonensi faciendo, quadraginta novem solidos et quinque denarios assignatos super terris et rebus contentis in quibusdam litteris quas habet Capitulum Turonense in territorio de Villa Domerii; et debent æqualiter distribui in die anniversarii sui.

Obiit Herbertus, major de Fontenais, qui dedit pro anniversario suo et uxoris suæ faciendo, xl solidos Turonenses super proventus quos percipit in grangia nostra de Villa Por-

cherii; qui denarii debent reddi annuatim in Assumptione Beatae Mariæ Virginis.

Anniversarium defuncti reverendissimi domini Raginaldi de Montbason fit xxiiii Augusti.

Hac die, aut sequenti vacua, celebrandum anniversarium defuncti magistri Guillelmi Jalgier, canonici hujus ecclesiæ, qui dedit pro suo anniversario, xl libras Turonenses distribuendas presentibus. Et fundavit quod anniversarium in capella vicariorum, per quos debet celebrari die sancti Hilarii in ecclesia ista. Fundavit quidem capellaniam ad altare Trinitatis, quam dotavit de xx libris et una domo existente prope sanctum Leobertum; quarum foundationum indemnificavit redditus erga dominos feudales. Et de suis pecuniis refici fecit quamdam capsam vulgariter nuncupatam gallice *l'Osanne*; alia quam plurima bona tam redditus quam mobilia reliquit huic ecclesiæ, eamque finaliter hæredem ipsius instituit. Oretur pro anima ejus.

viii Kal sept. — Obiit N. de Cancellis.

vii kl. — Obiit Laurencius Darrece.

vi kl. — Obiit magister Radulphus de Lyera, hujus ecclesiæ canonicus, qui dedit conquestas suas de Avonio, videlicet terras et vineas pro anniversario suo faciendo.

iii kl. — Obiit Petrus de Cancellis, canonicus Turonensis, qui dedit xxx libras ad emendos redditus ad anniversarium suum faciendam pro quibus reddent bursarii anniversariorum L solidos.

SEPTEMBER.

iiii non. — Johannes de Pila Mileio, quondam thesaurarius Turonensis, qui dedit centum libras pro anniversario suo faciendo in ecclesia Turonensi.

iii non. — Obiit Guillelmus Jordani, quondam canonicus Turonensis, qui dedit huic ecclesiæ xx libras pro anniversario suo faciendo.

ii id. — Obiit N. de Jocto, canonicus, archipresbyter de Sancta Maura, qui dedit lampadem ardentem ante altare beati Gatiani.

vii non. — Obiit Poncius de Sancto Benigno, canonicus sancti Petri Puellarum et clericus istius ecclesiæ, qui dedit clericis qui intererunt anniversario suo, circa sex sextaria et minam frumenti et sex capones annui redditus, pro anniversario suo in ecclesia Turonensi faciendo.

v id. — Obiit Morcius, quondam capicerius de Faia et archipresbyter Transvigenensis, qui dedit huic ecclesiæ quadraginta libras, pro anniversario suo in prædicta ecclesia faciendo.

Anniversarium defuncti magistri Marci Gavers, quondam canonici ac electi decani ecclesiæ Turonensis.

iiii id sep. — Obiit Engelbaudus, archiepiscopus

Hac die obiit nobilis domicella Johanna Marchalle, relicta defuncti nobilis scutiferi Alani Hossart, quæ fundavit unam capellaniam de xl libris redditus ad altare Beatæ Mariæ, in capella sancti Blasii hujus ecclesiæ deserviri solitam. Dedit isti ecclesiæ unum calicem auri ponderis quinque marcharum, una cum quibusdam oruamentis pro servitio magni altaris. Donavit insuper iiii libras, æquipolentes ad valorem ducentorum regalium auri ad acquirendum redditus pro anniversario suo quolibet anno solemniter faciendo, cum pulsatione campanarum utriusque turris Anima ejus requiescat in pace. Amen.

Idibus. — Obiit magister N. Senglier, quondam canonicus Turonensis.

xvi kl. Octob. — Hic obiit N. de Fonte Ebraudi.

xiiii kl. — Obiit N. Pasquerii, capellanus quondam in ecclesia Turonensi.

xiii kl. — Obiit bonæ memoriæ dominus Vincentius, quondam archiepiscopus Turonensis, qui dedit c libras Turonenses, ad emendos redditus pro anniversario suo faciendo in ecclesia Turonensi.

xī kl. — Obiit Elisabeth, Engolismensis comitissa, soror domini Ambasiæ, quæ dedit huic ecclesiæ pro anniversario faciendo xx solidos in pædagio Ambasiæ.

Item obiit Catharina, relicta Petri Aloiau, qui dedit clericis qui erunt anniversario suo vi libras, ad emendos redditus de quibus reddet bursarius vi solidos.

x kl. — Obiit Pasquarius Bodoini, qui dedit domos suas sitas ante domos Clementis de Poille, pro anniversario suo faciendo, de quibus debet idem Clemens de Poille xx solidos clericis qui intererunt anniversario.

vi kl. — Obiit Lancelinus de Faicto, hujus ecclesiæ canonicus ac presbyter, qui dedit xxx libras ad emendos redditus pro anniversario suo faciendo.

iiii kl. — Obiit Benedictus Gallant, hujus ecclesiæ canonicus, qui dedit xx libras Turonenses ad emendum redditus pro suo anniversario faciendo in ecclesia Turonensi.

ii kl. — Hic obiit magister Robertus Berecourt, quondam archidiaconus Transmeduanensis in ecclesia Andegavensi, qui dedit quinquaginta libras ad emendos redditus pro suo anniversario faciendo in ecclesia Turonensi annuatim.

OCTOBER.

Kal. — Obiit Radulfus de Fulquis, civis Turonensis, qui dedit clericis qui intererunt anniversario suo xxx solidos.

Anniversarium bonæ memoriæ venerabilis viri Georgii Henrici de Rahyn, presbyteri d'Esclavonia Aquileiensis diœcesis, magistri in artibus et in theologia, canonici et pœnitentiarii hujus ecclesiæ, qui residuum honorum suorum mobilium reliquit huic ecclesiæ pro suo anniversario quolibet anno faciendo, executione testamenti sui completa, qui obiit vi^o mensis maii anno m^o cccc^o xvi^o, cujus anima resquiescat in pace.

Obiit Stephanus Claudi, alias Rousselli, capellanus hujus ecclesiae, qui dedit xxv libras parvorum Turonensium, ad emendos redditus pro anniversario suo faciendo in ista ecclesia pro quo habebit quilibet quatuor denarios aequaliter.

v non. — Obiit Nicolaus, cancellarius istius ecclesiae, qui dedit fratribus qui intererunt anniversario suo l solidos super domos suas de Corbon; ita tamen quod dominus Clemens canonicus eas quamdiu vixerit possidebit, post decessum ejus ad capitulum revertentur.

Anniversarium defuncti magistri Bertrandi Lopin, quondam canonici hujus ecclesiae ac rectoris Sancti Saturnini Turonensis.

iiii non. octob. — Obiit Gaufridus de Buignon, miles, qui dedit xxx solidos clericis qui intererunt anniversario suo, percipiendos super domos suas sitas prope Sauctum Laurentium, de quibus percipit presbyter sancti Petri de Corporibus v solidos annuatim.

vii id. — Obiit Raginaldus de Sancto Benigno, hujus ecclesiae canonicus, et diaconus.

v id. — Obiit Guillelmus Sacrates, Baiocensis episcopus et hujus ecclesiae canonicus.

Obiit magister P. physicus, canonicus Ambaziae, et capellanus in ecclesia Turonensi.

iiii id. — Obiit Robertus de Vitreio, praecentor Parisiensis et hujus ecclesiae canonicus et sacerdos.

ii id. — Hic obiit Theobaldus de Poenceyo, quondam episcopus Dolensis, qui dedit lx libras pro suo anniversario faciendo, et habebunt qui intererunt quilibet vi denarios

Idibus octobris. — Hac die obiit venerabilis et circumspectus magister Guillelmus le Picart (1), quondam canonicus et thesaurarius ecclesiae Turonensis, qui fundavit in hac

(1) Memoratur apud Maan anno 1442.

ecclesia quatuor anniversaria in anno, videlicet xv octobris, xv januarii, xv aprilis et xv julii. Anima ejus requiescat in pace.

Obiit venerandæ memoriæ Bartholomæus, hujus ecclesiæ archiepiscopus, sapientia et perseverantia conspicuus; de illa caverna seu voragine quæ plurimos prædecessorum suorum sumptus et labores deglutierat ad optatum definitionis finem ac litis successum attingens de illa Dolensi ecclesia, archiepiscopalis et metropolitana dignitatis sententiam definitivam privata, feliciter triumphavit et triumpho potius primitiis, Johannem tunc Dolensem electum in ecclesia ista tanquam suffraganeum episcopum solemniter consecravit, jura pontificalia observans. Canonici, capellani, et clerici qui ejus anniversario intererunt habebunt firmam domus Ridelli, ecclesiæ Beatæ Mariæ de claustro contiguæ inter eos æqualiter distribuendam. Cui hæc et alia qui fecit bona, ipsi præstante Domino, ad gloriam et salutem proficiant sempiternam. Amen.

xvii kl. novemb. — Obiit Guillelmus Matthæi, archidiaconus.

xvi kl. — Obiit Guillelmus de Guerchia, qui dedit capellani et clericis, qui intererunt anniversario suo triginta unum solidos, de quibus debentur xii denarii præbendario. Debet Thomas Bochari super reliquis immobilibus sitis in Vareuna, ad locum qui dicitur *le Chæne*.

xiiii kl. — Obiit bonæ memoriæ Buchardus, archiepiscopus Turonensis, qui dedit ad opus anniversarii sui centum libras Turonenses, ad emendos redditus, canonicis, capellanis et clericis chori qui intererunt æqualiter die anniversarii distribuendos; et debet habere quilibet xii denarios sine diminutione. Item bursarius qui pro tempore erit debet solvere classicum et quatuor cereos arduentes circa tumulum, et pallium super tumulum positum durante officio.

xi kl. novemb. — Obiit Robertus de Perronaio, ad cujus anniversarium faciendum statuti sunt l. solidi super misias de Novo Vico.

Anniversarium defuncti magistri Johannis le Fuzelier, quondam canonici hujus ecclesie, qui legavit huic ecclesie locum de Jericho cum pertinentiis suis situm post Sanctum Lupum.

ix kl. — Obiit bonae memoriae Petrus de Lamballe, archiepiscopus Turonensis, qui dedit huic ecclesie xxxii solidos sites super quadam domo quam tenet Andreas dictus *le Vachier*, in parochia Sancti Petri de Vallo Turonensis.

viii kl. — Hic obiit dominus Guillelmus de Ruy..., sacerdos et canonicus istius ecclesie, qui dedit xl libras Turonenses, ad emendum redditus aequaliter distribuendos, pro anniversario suo faciendo canonicis, capellanis et clericis die anniversarii sui; quilibet debet habere iii denarios.

vii kl. — Obiit Johannes Lemovicensis, hujus ecclesie capellanus, qui legavit ad opus anniversarii sui in ista ecclesia annuatim faciendi appentitia sua sita retro domum Dei, seu elemosynam, de quo singuli qui intererunt ejus anniversario habebunt iii denarios.

vi kl. novemb. — Obiit Petrus de Boc, canonicus Turonensis.

iiii kl. — Obiit magister Vitalis, canonicus Turonensis.

iii kl. — Obiit Matthæus, dictus Anglicus.

ii kl. — Debet fieri anniversarium Gileberti de Ambazia, quondam archidiaconi in ecclesia Turonensi.

Debet fieri anniversarium Petri Daion, quondam canonici et archidiaconi Transligerensis in ecclesia Turonensi, qui dedit canonicis, capellanis et clericis, pro dicto suo anniversario anno quolibet faciendo, unum modium frumenti cum dimidio; de quo blado Herveus Cerveau, de parochia de Sorigneo debet unum modium, et dimidium modium debet in parochia de Monte Basonis. Et quilibet habebit qui dicto anniversario fuerit xii denarios sine diminutione.

NOVEMBER.

Kal. — Obit Guido de Langeais, hujus ecclesiæ sacerdos et canonicus.

Anno Domini millesimo quadringentesimo octavo, die vicesima mensis octobris, magister Santinus Eveillart, cancellarius et canonicus ecclesiæ Turonensis, huic ecclesiæ dotem dedit videlicet sacerdoti celebraturo festum Omnium Sanctorum proxime venturum, et deinceps singulis diebus, in perpetuum, ad majus altare, decem denarios Turonenses eidem celebraturo, singulis diebus manualiter offerendos, tempore ablutionis manuum post offertorium, per manus alterius puerorum de psalleta, cum prolatione vocali verborum *Mementote Domini Santin, cancellarii, fundatoris*. Idem celebraturus in suo memento inter vivos ejusdem fundatoris, quamdiu vixerit, et post ejus obitum, inter mortuos reminiscatur. Idemque dominus cancellarius precibus et suffragiis ejusdem dotem constituit summam triginta solidorum Turonensium, singulis annis festo hiemali beati Gatiani in sex buretis ad opus sex puerorum prædictorum, ministrorum prædictorum decem denariorum convertendorum voluit persolvi.

Anniversaria defuncti magistri Guillelmi Berault, hujus ecclesiæ canonici, avunculi, et Boureau concanonici.

iiii. non. novemb. — (Pertuis) quingentesimo vicesimo secundo ordinavit decantari illico post completorium, supra sepulturam quondam domini Johannis Coësa et ipsius Pertuis capellani, in festo Assumptionis gloriosæ Virginis Mariæ, litanias Domini cum sua Antiphona et collecta *Inclina, Deus, et Fidelium*. Et die ultima, ut moris est, missa solennis ad majus altare pro defunctis, una cum alia parva missa ad altare retro capsas submissa voce. Qui quidem Pertuis, pro hujus modi fundatione obtinenda, dedit locum de Roquenove, in parochia de Rupe Corbonis, et alia sita in dicta parochia,

una cum omnibus bonis mobilibus, in emptionem ponendis, testamento prius executioni demandato, cunctarum redditus hujus modi rerum donatarum acquirendarum distribui assistentibus in missis. Et hoc ultra ipse defunctus dedit perpetuo octo vicariis dietæ ecclesiæ septem quarteria terræ tam in vineis quam terris arabilibus, una cum vinea per eum acquisita a domino Charruau, juxta crucem sitam, ad onus unius anniversarii persolvendi, ultra præmissa cuilibet ipsorum vicariorum, nec non cuilibet Gervasianorum vicariorum, duorum Jaeceriorum, qui intererunt ad cantationem dieti psalmi summam quindecim denariorum Turonensium, et unam pintam de eretura dietæ vineæ, et singulis ex canonicis unam quartam ejusdem vineæ. Et die mensis octobris anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo secundo, domini in capitulo congregati, voluerunt et ordinaverunt solam campanam sub nomine sancti Mauricii nuncupatam pulsari durante commemoratione dietæ missæ.

III non. — Obiit Andreas de Fulgiis, Briocensis episcopus, qui dedit huic ecclesiæ, pro anniversario faciendo XL libras ad emendos redditus, et debent habere clerici quilibet eorum vj denarios qui intererunt ad dictum anniversarium.

Obiit Peregrinus Latimarius, miles, pro cujus anniversario faciendo Georgius, frater ejus et canonicus Turonensis, dedit xl libras.

II non. nov. — Obiit Johannes de Montorio.

Hic obiit Colinus Regis, qui dedit huic ecclesiæ pro ejus anniversario faciendo, xl solidos redditus videlicet sites in parochia Sancti Vincentii Turonensis et de Monte Laudato, videlicet xxx solidos super domo defuncti J. la Bricette, cum horto et pertinenciis, per medium ad festum beati Joannis Baptistæ et Natalis Domini, et xxx solidos super omnibus bonis suis distribuendos sine diminutione, cuilibet sex denarios; ita tamen quod nisi sufficiant voluit quod præficerentur super omnibus bonis suis.

Nonis. — Obiit Paganus Garot, archidiaconus Cenomanensis, cujus anniversario habebunt clerici, qui intererunt, a capitulo XLV solidos, super domos quas magister Robertus Garot ædificavit in claustro, ante domum regis.

VIII id. — Obiit Jobertus, canonicus Turonensis, qui dedit clericis qui intererunt anniversario suo IX solidos super domo sua de claustro.

VII id. novemb. — Hac die debet fieri secundum anniversarium defuncti N. de Villa Alba, quondam canonici hujus ecclesiæ, sacerdotis; distributio trium modiorum frumenti, duorum modiorum avenæ et unius pipæ vini, perpetui redditus, prout ordinatum est superius quarto idus aprilis.

VI id. — Hic debet fieri tertium anniversarium Matthæi Robini, de octo denariis, quod solvit capellanus tertiæ capellanæ, per eum fundatum prout in vicesimo die martii continetur.

Distributio octo denariorum fit VIII novembris per Joannem Moreau, capellanum.

V id. — Quia per foundationem domni Antonii Bernardi factam de *octavis* commemorationis defunctorum, pervertuntur brevia et ordinarium hujus Turonensis Ecclesiæ, eo quod ex ea sequitur antiqui officii transmutatio, ea propter domini hoc evitare volentes et nihilominus dictam foundationem, quantum commode fieri potest, observari cupientes, ordinaverunt in vigilia octavarum dictæ commemorationis defunctorum, post completorium dici, vespere et vigiliis defunctorum cum solemnitate, in anniversario solemniter observata, cum sola tamen collecta *Fidelium*. In die vero octavarum post quamlibet parvarum horarum dici per hebdomadarium submissa voce, videlicet, antequam incipiatur *Preciosa*, etc., responsorium *Credo*, post tertiam, responsorium *Absolve*, post nonam, responsorium *Libera*, cum oratione *Fidelium*. Die commemorationis Defunctorum, post missam dici, ordinariam celebrari missam pro defunctis cum solemnitate prædicta et

subvenite, prope sepulturam dicti fundatoris Bernardi. Post completorium autem ejusdem diei, vesperas defunctorum, et nihilominus, eadem die sero, fiet anniversarium pro defuncto Ra. Segaler, hora et more solitis, quod in prædicta die octavarum solet incidere, et in utriusque vespere dante magistro Antonio *Audivi vocem*.

Hac die obiit defunctus magister Radulphus Segaler, in utroque jure licentiatus, canonicus et archipresbyter de Sancta Maura in ecclesia Turonensi, qui acquisivit decimam de Esvria valoris C librarum redditus vel circa, secundum communem æstimationem, quam legavit prædictæ ecclesiæ, pro fundatione quatuor anniversariorum quolibet anno celebrandorum, videlicet die ix quatuor mensium videlicet Augusti, Novembris, Februarii et Maii, aut propinquiorum dierum inde sequentium, si fuerit impedimentum. Item aliud anniversarium per octo hujus ecclesiæ Turonensis antiquos vicarios, anno quolibet celebrari instituit et fundavit, atque pro eisdem vicariis decem libras quas a Boisgaultier acquisierat donavit. Item ejus hæredes, postquam decessit, de bonis rebusque suis, unam ad altare beati Michaelis hujus ecclesiæ capellaniam fundaverunt, et eandem de summa quindecim librarum turonensium annui valoris usibus capellano-rum futurorum, qui eidem deservire pro suis temporibus, et unam missam qualibet hebdomada in eadem perpetuo celebrare laudabiliter tenebuntur et debebunt applicanda dotaverunt. Insuper eidem ecclesiæ dedit defunctus memoratus diversos jurium canonici et civilis libros, cum diversis pecuniarum summis etiam usque ad valorem xii^{ss} lx^{ss} scutorum auri, de quibus facta fuit libraria et major pars vitrinarum in debito statu, ac etiam fundamenta majoris januæ minoris turris ecclesiæ prædictæ Turonensis consummata. Item xii marchas argenti, quarum mediam partem reliquit ecclesiæ, et aliam mediam dispositioni executorum suorum, de quibus factæ fuerunt argenteæ imagines sanctorum Johannis Baptistæ et Petri Apostoli, in quibus sunt reliquiæ collocatæ.

Aliis quoque quamplurimis prædictam ecclesiam donis insignivit, ad sanctam Dei laudem ac suæ et suorum omniumque animarum salutem. Amen.

iiii id. novemb. — Obiit N. de Lavardino, ad cuius anniversarium statuti sunt xxv solidi.

Obiit Guillelmus de Brocellis, quondam archipresbyter de Lochis et canonicus.

iii id. — Hic obiit dominus Petrus Cornilleau, presbyter, eleemosinarius eleemosinariæ ecclesiæ Turonensis, xii^o mensis novembris anno Domini m^o cccc^o lxx^o, qui dedit et legavit huic ecclesiæ pro suo anniversario solemniter celebrando cum pulsatione utriusque turris, anno quolibet, dicta die qua obiit, summam xxv librarum xiiii solidorum turonensium, necnon xiiii sextarios bladi, videlicet, frumenti xv sextarios, ix bucellos et avenæ septem sextarios, iii bucellos, perpetui redditus, ut patet per litteras obligatorias, existentes in thesauro hujus ecclesiæ, in quadam lieta clausa, distribuendos per bursarium bursæ anniversariorum, tam dominis canonicis et aliis existentibus de choro, et clericis dictæ ecclesiæ, qui intererunt in dicto anniversario, secundum formam et consuetudinem in talibus observatam in dicta ecclesia.

Hic debet fieri anniversarium defunctorum N. Ægidii clerici et canonici Lochensis, et J. Fillon.

ii id. novemb. — Obiit Matthæus, archidiaconus de Prileio, qui dedit fratribus qui intererunt anniversario suo xx solidos super domos suas.

Obiit N. de Ventador.

Idibus.^p— Obiit Johannes Piperarii, presbyter, canonicus de Basilica, qui legavit pro anniversario suo xxx solidos, sites in magno vico, juxta domum Huberti barbitonsoris.

Anniversarium defuncti P. Cornilleau fit xiiii novembris.

xvii kal. ~~novemb.~~ — Anniversarium defuncti Ægidii Davidis, quondam canonici et succentoris hujus ecclesiæ.

Hdec

modi domini in requestis palatii ventilata, enquesta facta, clausa et ad curiam reportata fideliter, dictus miles in principali arreragiis et expensis ad septem annos bene ascendentibus, atque expensis in hujusmodi per se evocatione factis, per arrestum curiæ extitit sententialiter condemnatus.

DECEMBER.

Obiit Godinus, vicarius quondam et perpetuus capellanus in ecclesia Turonensi, qui dedit ecclesiæ XL solidos annui et perpetui redditus, super domo sua et super rebus suis de Varena.

III non. — Obiit Guillelmus Pantin, qui dedit clericis, qui erunt anniversario suo XL solidos sitos super molendinum de Cathena.

II nou. — Obiit N. de Lauduno, quondam thesaurarius, qui dedit centum libras pro anniversario suo faciendo bis in anno. Item dedit centum libras ad emendos redditus, ad augmentationem agendæ ut in ea de ipso fiat memoria specialis.

VIII id. — Obiit Thomas de Sablolo, hujus ecclesiæ canonicus et levita, et archipresbyter transligerensis.

Clerici qui intererunt servitio B. Nicolai habebunt L solidos assignatos super ecclesiam de Ferreriis singulis annis.

VII id. — Magister Petrus Cruchet, hujus ecclesiæ dum viveret canonicus præbendatus et archipresbyter de Lochis in eadem ecclesia, fundavit unam missam ad notam, in vigilia Conceptionis Beatæ Mariæ. — Pro hac fundatione dedit et legavit per suum testamentum quatuor arpenta prati, nuncupata de *Fondraull*, sita in pratis de la *Scisse*, in parochia de Vouvrayo, anno m°. v°. xxvii°.

VI id. — Raimudus de Parisius, canonicus hujus ecclesiæ, dedit xxx libras turonenses ad emendum unum modium frumenti annui redditus, pro faciendo quolibet anno festum

Conceptionis Beatæ Mariæ, videlicet canonici medietatem, et aliam medietatem capellani et clerici inter ipsos, videlicet in primis vespers, matutinalibus et insuper tertiam partem in qualibet hora dividunt, et tenetur reddere dictum bladum bursarius magnæ bursæ quolibet anno.

iiii id. decemb. — Hac die anniversarium defuncti domini Guidonis Gautier.

iiii id — Obiit Petrus Auberti, qui dedit pro suo anniversario faciendo annuatim, xxv solidos sites super domos ante castrum regis.

ii id. — Hic obiit dominus Hugo de Chateillon, miles.

Idibus. — Hic obiit Ymbertus Guidonis, canonicus Turonicus, qui dedit centum scutos auri antiquos ad emendum redditus pro anniversario suo anno quolibet faciendo.

xix kal. jan. — Hic obiit Christianus Benin, matricularius hujus ecclesiæ, qui dedit xxv solidos annui redditus sites super suam terram sitam in Varena, pro faciendo suum anniversarium annuatim, de quo canonici, capellani et clerici habebunt videlicet quisque iiii denarios.

xviii kal. — Hac die celebrabitur anniversarium defuncti N. Gaultier.

xvii kal. — Obiit de Rechaure, præpositus.

Hac die anno Domini m° ccc° octuagesimo tertio, dominus Johannes Brito, civis Turonensis, magister in theologia, thesaurarius et canonicus hujus ecclesiæ, pro ornatu chori tapestitiam, in qua historiæ passionis et resurrectionis Jesu Christi filis sericeis, arte subtili contextæ continentur, donavit, et illam realiter circa chorum ipsum extendi fecit. Unde nos eum pro tam nobili dono aliisque suis meritis orationibus ecclesiæ nostræ in perpetuum adscripsimus.

xvi kal. jan. — Obiit Hugo, qui dedit fratribus qui suo anniversario intererunt xx solidos.

Die decima sexta mensis novembris millesimo quingentesimo octogesimo quinto obiit defunctus dominus Franciscus Frion, hujus ecclesiae cantor et canonicus praebendatus, et fundavit anniversarium, dedit atque donavit centum scutos auri.

xv kal. — Obiit bonae memoriae Jubellus, archiepiscopus Turonensis.

Anniversarium defuncti domini comitis de Dunoys fit in IIII temporibus semper in die veneris, nisi fuerit impedimentum.

xii kal. — Dominus magister Nicolaus Dargouges, canonicus Turonensis, necnon archipresbyter dum viveret de Insula Bouschardi in dicta ecclesia Turonensi, ex devotione quam gerebat ad gloriosam Virginem Altissimi Genitricem, Beatissimum Gatianum, hujus ecclesiae patronum, voluit et in suo testamento ordinavit de beneplacito dominorum decani et capituli hujus ecclesiae praedictae, quod singulis annis feria quarta quatuor temporum Adventus, qua legitur homilia secundum Lucam *Missus est Gabriel*, quod canonicus qui primam lectionem leget revestatur ornamento diaconali et alii ornamento subdiaconali, duo pueri psalletae tunicellis, et alii juvenes ad referendum incensum cappis, et sic revestiti, pueris praefatis cum cruce, candelabris et cereis ardentibus, necnon incenso praecedente, omnibus campanis ipsius ecclesiae pulsantibus, ac toto luminari accenso, veniant ad chorum, et ante aquilam ubi lectiones solent legi, ipse canonicus more quo legitur evangelium, facie ad aquilonem versa, hujusmodi primam lectionem legat, qua lecta, eo ordine quo ad dictum chorum venerunt ad praefatum vestitorium revertantur. Finitis vero matutinis, voluit similiter et ordinavit quod omnes suppositi ecclesiae praedictae veniant ad navem ejusdem, et veniendo decantent responsorium *Libera me Domine*, et in eadem navi stationaliter constituti decantent responsorium *subvenite*, et in fine psalmum *De profundis*; et postea hebdomadarius accedat ad sepulturam quondam bonae memoriae

defuncti domini Johannis Bernardi, dum viveret archiepiscopi Turonensis, et ibi dicat versiculum et collectam *Absolve Domine*, pro remedio animarum ipsorum reverendissimi patris, et Nicolai testatoris, defunctorum, necnon parentum et aliorum benefactorum suorum. Et hoc fiat pro totali fundatione, et absque alterius alicujus anniversarii celebratione in dicta ecclesia fienda. Pro quibus præmissis sic per dominos decanum et Capitulum perpetuis futuris temporibus faciendis annuatim et continuandis idem defunctus dominus Nicolaus testator dedit et assignavit eisdem dominis decano et Capitulo **xxii** libras, **x** solidos turonenses et **iiii** sextaria frumenti per eum acquisita, distribuenda manualiter dominis canonicis et cæteris ipsius ecclesiæ suppositis interessentibus dum dicta lectio legetur et responsoria decantabuntur, ut in ipsius testamento et contractibus per eum traditis latius continetur. Et si contingat aliquod festum evenire ista quarta feria exposita supradicta fiet feria **iiii**, ideo omnia suprascripta fient eadem die.

x kal. jan. — Hic debet fieri tertium anniversarium bonæ memoriæ defuncti domini Stephani de Burgolio, quondam archiepiscopi Turonensis, pro quo unusquisque capellanus et clericus habebit duodecim denarios sine diminutione, canonici autem habent residuum, et debet habere classicum utriusque turris una cum pecunia chori.

INDEX ONOMASTICUS

OBITUARII ECCLESIE METROPOLITANÆ TURONENSIS.

- Abbas, Guilbertus dictus, [41](#).
Ægidii, Johan., Clericus, [52](#).
Ægidius, N., canon. Lochien-
sis, [67](#).
Alamannus, Ægidius, can.,
[21](#).
Aloiau, Petrus, [59](#).
Ambazia (Cæsar de), can-
tor., [41](#).
Ambazia (Gilbertus de), ar-
chid., [55](#), [62](#).
Anglici, Mauritius, can-
tor, [51](#).
Anglicus, Matthæus dic-
tus, [62](#).
Archenbaldus, [31](#).
Archenbaudus, archipresb.,
[51](#).
Argouges (Johan., d'), can.,
[45](#), [72](#).
Arthana (Philippus de), [21](#).
Astorgius, archiep. Viennen-
sis, [51](#).
Auberti, Petrus, [71](#).
Aucariis (Petrus de), [48](#).
Audemari, Clemens, Ar-
chid., [21](#).
Autredi, Guillelmus, [52](#).
Avaleiria (Johan. de), [23](#).
Azaio, Ægidius, archipresb.,
[51](#).
Azaio (Guillelmus de), [51](#).
Azaio (Hubertus de), [27](#).
Bacis (Gaufridus de), [21](#).
Bairam, Ar., [47](#).
Barrière, Girardus, can., [36](#).
Bartholomæus, archiep., Tu-
ron., [61](#).
Belli, Johan., can., [35](#).
Bello Loco (Gaufridus de),
can., [53](#).
Bello Loco (Johan. de), [24](#).
Belsia (G. de), [46](#).
Benigno (Pontius de Sancto),
can., [38](#).
Benigno (Raginaldus de)
Sancto), can., [60](#).

- Benin, Christianus, 74.
Berault, Guillelmus, can., 63.
Berecourt, Robertus, 59.
Berengerii, Johan., advocat., 34.
Berengerius, diaconus, 34.
Berengerius, Nicolaus, cantor, 54.
Bernard, Antonius, archipresh., 25, 65.
Bernardi, Johan., archiep. Turon., 39, 73.
Berruer, Stephan., miles, 20.
Berruier, Guillelmus, 36.
Berruier, Philippus, 36.
Beziaco (Richardus de), can., 23.
Bisoli, Johan., 24.
Bisolii, N., 24.
Blandin, Guillelmus, can., 54.
Blonde, Petrus, can., 37.
Boc (Petrus de), can., 62.
Bocellus, Milo, can., 37, 45.
Bochardi, Thomas, 64.
Bochardus, Guillelmus, 43.
Bodin, Guillelmus, can., 34.
Bodin, Petrus, can., 34.
Bodoini, Pasquierius, 59.
Boisgaultier, 66.
Bonifacius, diaconus, 38.
Boucaudry, 30.
Bouchier, Guillelmus, can., 43.
Bouchier, Guillelmus Le Clericus, 32.
Boureau, can., 63.
Bourneuf, P., 49.
Boutron, Johan., 53.
Boutet, N., can., 24.
Boutron, Johan., 53.
Boutron, seu Boutrou, Johan., can., 48.
Braio (Guillelmus de), cardinalis, 39.
Brito, Johan., can., 74.
Brocellis (Guillelmus de), archip., 67.
Brocia (Hugo de), can., 65.
Bruisayo (N. de), can., 68.
Buchardus, archiep. Turon., 64.
Bueil (Johan. de), miles., 69.
Buignon (Johan. de), miles, 60.
Burgolio (Stephan. de), archiep. Turon., 27, 44, 73.
Cambellanus, Johan., can., 68.
Campis (Jacobus de), 27.
Cancellis (Petrus de), can., 57.
Cancellis (N. de), 57.
Canda (Philippus de), archip., 22.
Cardinalis, Guillelmus, 44, 42.
Cardinalis, Johan. dictus, 34.
Catharina, relicta Petri Aloiaiu, 59.

- Cato, thesaurarius, 44.
Castro (Herveus de), 53.
Castro Arraudi (Stephan, de),
archid., 56.
Ceigongneyo (Josbertus de),
24.
Ceris (N. de), can., 44.
Cerveau, Herveus, 62.
Chancellis (Andreas de), 37.
Chaorcini, Robertus, 34.
Charretez, Barthol., 34.
Charreton, Johan., 52.
Charruau, 64.
Chateillon (Hugo de), mi-
les, 71.
Chesneau, Johan., can., 41.
Chevreau, Johan., vica-
rius, 46.
Clarembaudus, presb. 35.
Clarenbaudus, sacer., 31.
Claudi, Stephan., *alias* Rous-
selli, capellanus, 60.
Clisson (Oliverius de), Fran-
ciæ constabularius, 32.
Coësa, Johan., 63.
Coëtquis (Philippus de), ar-
chiep. Turon., 50.
Coletus, 38.
Coopertoris, Ægidius, can.,
24.
Coquatrix, G., 47.
Corrigie, Benedictus, can., 22.
Cornilleau, Petrus, presb., 67,
Corveillon, Nicolaus, capel-
lanus, 54.
Credone (Oliverius de), elec-
tus archiep. Turon., 56.
Credone (N. de), 53.
Cruchet, Petrus, 32, 70.
Dalon, Petrus, can., 62.
Darrece, Laurentius, 57.
David, Ægidius, can., 67.
Denier, N., 53.
Desnoes, Johan., 26, 27, 46.
Deville, N. 23.
Dieto (Girardus de Sancto), 46.
Dolent, Petrus, 53.
Domial, Johan., 46.
Doulas (Herveus de), can., 49.
Dubois, Nicolaus, can., 49.
Dunois (comes. de), 72.
Durandi, Guillelmus, 23.
Dyte, Amauricus, archip.,
31.
Elisabeth, Engolismensis co-
mitissa, 59.
Engelardus, can., 69.
Engelbaudus, archiep., 58.
Enjorendus, decanus, 27.
Eremburgis la Muse, 23.
Ernardus, archiclavus, 33.
Esseyo (G. de), 39.
Eveillart, Santinus, can., 63.

- Faieto (Lanceellinus de), can., 59.
Faieto (Guillelmus de), archid., 43.
Faya (Theobaldus de), can., 31.
Femau, Fulco, 37.
Ferraria (Guillelmus de), cellanus, 52.
Ferreria (N. de), can., 43.
Fillon, J., 67.
Flaon, Jacobus, 49.
Florentina, uxor Fulgerii de Varena, 44.
Florentino (Johan. de), can., 49.
Follet, Giletus, 55.
Fonte Ebraudi (N. de), 58.
Fontenays (Habertus de), miles, 20.
Fontenays (Herbertus major de), 65.
Forestarius, Matthæus, clericus, 68.
Forestier, Johan., can., 25.
Forestier, Radulphus, 25.
Forestier (Thomas le), can., 45.
Fougère, Henricus, 20.
Fremaut, Guido, 49.
Fretaudi, P., 46.
Freslon, Gaufridus, episcopus Cenoman., 68.
Frion, Franciscus, cantor, 72.
Frodo, cellerarius, 20.
Fuga (Petrus de), can., 20, 27.
Fulcherius, sacerdos, 46.
Fulgis (Andreas de), Episc. Baloc., 64.
Fulquis (Radulphus de), 59.
Fumêre, Simôn., presb., 30.
Fuzelier (Johan. le), can., 62.
Galland, Benedictus, can., 59.
Galterus, sacerdos, 46.
Gambes (Gaufridus de), 34.
Garinus, diaconus, 44.
Garnerius, cantor, 49.
Garot, Paganus, 34, 65.
Gaultier, N., 74.
Gaultier, Petrus, can., 25.
Gaultier, Guido, 74.
Gavers, Marcus, can., 58.
Gervasii, Johan., can., 47.
Girardus, can., 23.
Girardus, sacerdos, 33.
Giraudi, Petrus, can., 23.
Gobin, Gaufridus, can., 23.
Godeau, Carolus, can., 47.
Godeau, Petrus, 47.
Godeau, Stephanus, can., 46.
Godinus, vicarius, 70.
Godulphus, sacerdos, 36.
Grelier de Carta, can., 52.
Greffier, Johan., archid., 24.
Guenant, N., can., 27.
Guerchia (Johan. de), 44.
Guerchia (Guillelmus de), 64.

Guerot, Richardus, 85.
Guido, abbas S. Petri, 54.
Guidonis, Ymbertus, can., 71.
Guignon, Guillelmus, can.,
Guillelmus, cardinalis, 41, 42.
Gundradus, presb., 36.

Haia (Andræas de), 33.
Haia (Gaufridus de), archiep.
Turon., 34.
Haia (Johan. de) can., 32.
Haultepin, Rogerus, can., 33.
Heliass, Philippus, can., 33.
Herbertus, major de Fontenays, 56.
Herbertus, subdiaconus, 86.
Herveus, S. Martini archiclavus, 37.
Herveus, decanus, 38.
Hossart, Alanus, scutiferus, 58.
Hubertus, barbitonsor, 67.
Hugin, can., 24.
Hugo, 71.

Infaus, Gaufridus, can., 51.
Ingelbertus, sacerdos, 36.
Ingergerius, dom. de Ambazia, 42.

Insula (Johan. de), miles, 40, 41.

Isembardus, levita, 23.

Jalgier, Guillelmus, can., 57.
Jauvit, 49.

Joannes, rector ecclesiæ de Ponte Turon., 53.

Jobertus, can., 65.

Jocius, archiep. Turon., 20.

Jocto (N. de), can., 58.

Jodran, Guillelmus, archiep., 36.

Joelus, cellerarius, 53.

Johannis, Guillelmus, can., 40.

Jordani, Guillelmus, can., 57.

Juhellus, archiep. Turon., 72.

Juperdo, dionysius, 46.

Kalo, *vid.* Cato.

Labure Petronilla, 33.

Lamballe (Petrus de), archiep. Turon. 37.

Landa (Gaufridus de), archiep. Turon., 37.

Landa (Robertus de), can., 37.

- Landis (Johan. de), [30](#).
Langeais (Guido de), can., [63](#).
Langereyes (Petrus de), can.,
[27](#).
Laquete, Stephanus, [68](#).
Latimarius Peregrinus, mi-
les, [64](#).
Lauduno (N. de), thesaura-
rius, [70](#).
Lavardino (N. de), [67](#).
Ledin, Guido, capellanus, [26](#).
Legras, Adam., [24](#).
Lemovicensis, Johan. capel-
lanus, [62](#).
Lengiac (Robertus de),
can., [41](#).
Lepicail, Guillelmus, can.,
[36](#).
Lobiliaco (Simonde), can., [49](#).
Lome (Johan. de), [33](#).
Lopin, Bertrandus, can., [60](#).
Lopin, Stephanus, cantor.,
[50](#).
Ludovicus, rex, [40](#).
Lupiniaco (Petrus de), can.,
[41](#).
Lyera (Radulphus de), can.,
[57](#).
Magenarius, [26](#).
Malliaco (Guido de), can.,
[38](#), [68](#).
Malocelli de Janua, Johan.,
can., [31](#).
Manso (R. de), [47](#).
Marcelli, Gaufridus, archiep.
Turon., [49](#).
Marchalle, Joanna, [58](#).
Marolio (Oliverius de), deca-
nus, [34](#).
Martinus, archid., [51](#).
Matthæus, archid., [67](#).
Matthæus, episç. Dolens-
sis, [42](#).
Mauferas, Guillelmus, can.,
[42](#).
Meschin (Raginaldus le), [38](#).
Mesnalger, Ivo, can., [32](#).
Merleti, Broco, [46](#), [69](#).
Milleio (Guillelmus de), [47](#).
Monleon (Guido de), mi-
les, [43](#).
Monte Basonis (Gaufridus
de), [56](#).
Monte Basonis (Petrus de),
cantor., [54](#).
Monte Basonis (Raginaldus
de), archiepiscopus Turon.,
[56](#), [57](#).
Monsterello (Gaufridus de),
can., [44](#).
Monte Falconis (Stephanus
de), [39](#).
Monte Rebelli (N. de), [54](#).
Monte Sorelli (Johan. de), ar-
chiep. Turon., [22](#).
Montorio (Johan. de), [64](#).
Morcius, capicerius de Faya,
[58](#).

- Moreau, Johan., capellanus, 65.
Mota (Petrus de), 39.
- Natalis, W., can., 26.
Naudin, Johan., 45.
Navete, Johan., 46.
Nida, Nicolaus, can., 34.
Nemore (Gaufridus de), 20.
Nemore (Johan. de), 52.
Nicolaus, cancellarius, 60.
Nicolaus, clericus, 38.
Nobilis, R., 46.
Noblet, Raginaldus, can., 49, 21.
Noera (N. de), can., 53.
Novo Vico (Johan. de), can., 24.
Nozilleis (N. de), 27.
Nuchariis (Petrus de), can., 24.
- Odonis, Gaufridus, 23.
Oliverus, decanus, 49.
Onais (Egildis, vicecomitissa de), 35.
Outirae (Petrus de), can., 43.
- Palumbaria (Odo de), 54.
Pantin, Guillelmus, 24-70.
Pantin, Johan., 45.
Parciaco (Raginaldus de), 38.
- Parisius (Raymundus de), can. 21, 26, 42, 70.
Parregneio (Gaufridus de), miles, 22.
Pasquerii, N. capellanus, 58.
Pater, Gaufridus, can. Baioc., 51.
Pavour (Petrus le), 22.
Penigault, Johan., can., 20.
Peredelou, Maria, 20.
Pernais (Gaufridus de), 54.
Perronaio (Petrus de), miles, 34.
Perronaio (Raginaldus), de, 33.
Perronaio (Robertus de), 64.
Pertuis, 63.
Petrus, episc. Vintiniensis, 44.
Philibertus, cardinalis, 44.
Philippus, rex, 54, 69.
Philippus, archiep. Bitur., 20.
Picart (Guillermus le), can., 60.
Pichon, Petrus, 37.
Pichon, Badulphus, 38.
Pila (Mileio Johan. de), 57.
Piou, Haimericus, 44.
Piperii, Matthæus, can., 45.
Pithon, Johan., 25.
Plessantia (Giraldus de), 40.
Poenceyo (Theobaldus de), episc. Dolensis, 60.
Poianna (Ar. de), 46.

- Poillè (Clemens de), 34, 59.
 Poitevin, Robertus, can., 48.
 Presigniaco (Johan. de), can.,
 47.
 Pruilliaco (Johan. de), can.,
 47.
- Raaces (Gaufridus de), can.,
 32, 46.
 Radulphus, Simon., archiep.
 Turon., 47.
 Ragerii, Gaufridus, 22.
 Raherius, Gaufridus, 26.
 Raherius, decanus, 36.
 Rahyn (G. Henricus de), 42,
 59.
 Rapon, Guillelmus, cler.,
 46.
 (Rechaure de), præpositus, 74.
 Renulphi, Johan., 48.
 Regis, Matthæus, can., 23.
 Regis, Colinus, 64.
 Richardus, Vicecomes, Bel-
 limontis, 22.
 Richardus, can., 33.
 Richardus, rex Anglorum,
 34.
 Rigaldus, can., 37.
 Rigault, Dionysius, 40.
 Rion (Johan. de), 39.
 Robertus, archid., 33.
 Robertus, præcentor, 36.
 Robertus, subdiac., 33.
- Robin, Matthæus, 26, 49,
 65.
 Rogerius, H., 34
 Rohan (Margarita de), 32.
 Rois (Guillelmus de), 44.
 Rondult, Nicolaus., *pistor.*,
 47.
 Rouge (Johan., le), can., 22.
 Rousselli, Barthol., 36.
 Rousselli., *vid.* Claudi.
 Rupe Pignon (Petrus de), 46.
- Sablollo (Thomas de), can.,
 70.
 Sacrates, Guillelmus, Baio-
 censis, épisc.; 60.
 Sancta Maura (Matthæus de),
 43.
 Sancta Maura (Josbertus de),
 decanus, 21.
 Sancta Maura (Hugo de), 44,
 69.
 Sancto Mamino (N. de), 55.
 Sancto Petro (Gaufridus de),
 38.
 Sancto Symphoriano (Ludo-
 vicus de), decanus, 44.
 Sanglier, Aimericus, can.,
 68.
 Sanglier, Hugo, 41.
 Saverici (Georgius de), can.,
 49.
 Scion, Guillelmus, 22.

- Seulcula (Johan. de), can.,
48.
- Segaler, Radulphus, can.,
23, 42, 6, 54, 66.
- Semblancayo (Alymericus de),
vicarius, 32.
- Sengler, N., can., 58.
- Silvester, subdiaconus, 46.
- Sinartes (Ægidius de), can.,
25.
- Sovigneio (Philippus de), 46.
- Suinais (Matthæus de), can.,
46.
- Surrin, Robinus, 55.
- Tafoon, P., 46.
- Taffonellus, Petrus, 35.
- Tais (Johan. dominus de),
39.
- Therricus, capellanus, 54.
- Tremillo (Philippus de), 34.
- Uceyo (Riverus de), miles,
49.
- Uguetus, Victor, can., 25.
- Ursins (Guillermus, Juve-
nalis des), miles, 46.
- Varena, Fulgerius de, 44.
- Varetis (Barthol. de), 20.
- Venantio (Mauritius de
Sancto), 45.
- Ventador et Ventadour (N.
de) 33, 67.
- Vernoto (Gaufridus de), 53.
- Versailles (Guido de), cantor,
69.
- Vesale, Philippus, can., 43.
- Villa Alba (N. de), can., 35,
65.
- Villa Nova (P. de), 47.
- Villers (Jacobus de), 48.
- Vincentius, archiep. Turon.,
58.
- Vindocino (Petrus de), can-
tor, 24.
- Vindocino (Silvester de), 24.
- Vitalis, can., 62.
- Vitreio (Robertus de), can.,
60.
- Ysoré, Gaufridus, archid., 34.
- Yver, Antonius, can., 43.
- Walranno (Bernadus de), 47.
- Willelmus, can., 46.

CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE LOCHES

PROJET DE FONTAINES

(XVI^e SIÈCLE)

I

1517 - 1543

« Au mois d'octobre mil cinq cens dix-sept, Messieurs les Trésoriers estoient assemblez au lieu de Montrehard pour quelzconques audicions de comptes du trésorier Babou, qui vint à la notice et cognoissance des officiers du Roy et esleuz de Loches. Pourquoi, au moyen de ce que les dictz habitans estoient en déliberation de envoyer par devers Monseigneur le Trésorier de France Ponchef, pour avoir quelque état pour faire une maison et houstel de ville aud. Loches, fust advisé que mons. le lieutenant Dargouge, maistre Jehan Brachet, procureur du Roy, maistre Hugues Mandin, juge de la prevosté royal dudict Loches, Yzac Marron, esleu et aultres avecqs l'ung des dictz esleuz, yroient aux despens de ladicte communauté par devers le Trésorier de France pour ladicte cause, ce qu'il fust faict. »

Pour une *communauté* qui, comme celle de Loches, ne manquait pas d'une certaine importance, un hotel de ville était une nécessité. Il fallait un lieu où les habitants pussent se réunir pour parler de leurs affaires communes, besoin qui se fait si vivement sentir à cette époque, où chaque individu

fait partie d'une corporation, et où l'association se rencontre partout. Il fallait une chambre pour les assemblées municipales, des archives pour conserver « les harnois de la ville, les papiers du Greffe, tiltres, advez et desnombremens. » Toutes ces pièces, tous les papiers importants étaient laissés aux mains des officiers municipaux qui les gardaient chez eux sans beaucoup de soin. Ces officiers se renouvelant tous les trois ans, le changement de dépositaire avait plus d'un inconvénient. Si ce dernier venait à mourir, les registres publics se trouvaient mêlés aux papiers privés du défunt; les héritiers rejetaient ce qui leur paraissait inutile, et nous regrettons aujourd'hui bien des titres intéressants qui ont été perdus de cette manière.

De même, il n'y avait point d'endroit pour rendre la justice. Les juges rendaient leurs sentences dans une petite chambre tenue à titre de location au nom du Roi, moyennant vingt livres par an, somme assez considérable « en laquelle chambre la moitié du peuple le plus souvent ne peut tenir... dont advient chacun jour grant inconvénient; et mesmement en temps contagieux (1), on est contrainct à sortir ladicte chambre, pour le grant danger de la presse et affluence dudict peuple. »

D'ailleurs, l'autorité municipale et l'autorité judiciaire marchaient pour ainsi dire ensemble; elles se coudoyaient, se rencontraient à chaque instant, sans que cela fût une cause de mésintelligence : il n'y avait pas grand danger à les loger sous le même toit.

Point non plus de chambre du conseil. Point de prisons. La porte du chateau qui en servait, était loin d'être une prison sûre; ceux que l'on y renfermait n'avaient pas de peine à s'échapper « tellement que communément les sarreuzes en

(1) La peste ou une maladie contagieuse apparaît souvent à Loches, vers cette époque, et notamment dans les années 1518, 1519, 1522, 1530, 1531, 1532.

sont levées et prisons rompues et brisées, qui par chacun an coustoit grosses sommes de deniers au Roy nostre sire, et en sont yssuz grand nombre de prisonniers, tant faux monoyeurs, meurtriers, larrons que aultres cryminels, » de sorte que les prisonniers s'échappaient, et le Roy payait les frais.

Quant au château, il était réservé pour la garde « de plusieurs gros personnages, que le Roy faisait mectre là par son ordonnance. »

De plus, les habitants avaient obtenu depuis longtemps le droit d'avoir un grenier à sel. Ce droit, qui s'étendait sur plusieurs villes des environs, était d'une certaine importance. De 30 sous par muid en 1488, il s'était successivement élevé à 4 livres, et rapportait à la ville, pendant les années 1516-1519, 674 livres 47 sous 1 denier, ce qui fait un revenu de plus de deux cents livres par an; cela suppose un approvisionnement assez considérable, et un grenier à sel était nécessaire.

Tous ces besoins étant, également pressants, on forma le projet de bâtir un édifice qui contiendrait à la fois hôtel de ville, auditoire pour la justice, archives, prisons et grenier à sel. C'est alors que l'on se rendit près des Trésoriers de France, à Montrichard.

Quel fut le résultat de cette première démarche, on l'ignore. Ce n'est que plus d'un an après, le 1^{er} décembre 1519, que le Roi, qui se trouvait alors à Blois, informé de l'état des choses, et considérant aussi sans doute que le siège de Loches « est de grande etendue, dont luy procedde gros prouffiet et revenu, » concède aux habitants, « en faveur de la grande obeissance qu'ilz ont tousjours eue envers luy, » le droit de prendre sur eux, de leurs deniers, jusques à la somme de mille livres, pour bâtir un hotel de ville, auditoire, chambre de conseil, prisons et grenier à sel, près du *Portal* Picquoyes et des murailles de la ville, avec le droit de s'aider du *portal* et des murailles, « sans toutesfois aucune ruyne ni démolition dudict portal, ny desdictes murailles. »

Le neuf du même mois, et sur l'observation qui avait été faite que l'auditoire et la prison n'étaient point une affaire qui intéressait la ville, mais bien le Roi qui en tirait profit⁽¹⁾, d'autres lettres patentes autorisent les habitants à prendre pendant sept ans, sur l'émolument de la justice de Loches et le revenu des amendes, la somme de 300 livres.

Ces lettres furent entérinées par la Chambre des comptes, le 19 décembre 1520, « pourveu, est-il dit, que ladicte somme soit couchée en l'estat général des finances ; que d'icelle soit levée décharge, et que les échevins seront tenus compter en ladicte chambre des comptes, de trois ans en trois ans, desdicts œuvres et édifice ; pour contreroller et certifier lesquelles œuvre et édifice et paiement d'icelle, lesdicts maire et eschevins seront tenus appeler le procureur du Roy ou son substitut. »

Par suite de ces « pourvez et restrictions, » et aussi de nouvelles dispositions prises dans l'administration des finances, ces lettres étant restées sans effet, les habitants, sur l'invitation de l'Ordre des Finances de France, en obtinrent d'autres, mais à la date du 4 mars 1527 seulement, approuvées par les Trésoriers de France, et non enterinées à la Chambre des comptes.

Enfin, et comme au bout de deux ans, ces lettres n'avaient pas encore reçu d'exécution, le Roi, pour lever toutes difficultés, en adressa directement d'autres à la Chambre des comptes en date du 29 octobre 1529.

Il ne restait plus qu'à déterminer l'emplacement du nouvel édifice et à toucher les sommes accordées par le Roi. C'est alors que commence une série de difficultés qui viennent plus d'une fois entraver la construction et compromettre l'existence de l'hotel de ville.

(1) Et parce que c'était son fait, à cause de sa justice et jurisdiction.
(Lett. pat.)

Les sommes octroyées par le Roy devaient être payées par le receveur de Touraine. Ce receveur, qui s'appelait Tortereau ou Trottereau, ne parut pas tout d'abord très-disposé à payer. Quand on voulut toucher l'argent en 1528, il prétendit qu'il ne pouvait pas faire entrer en ligne de compte la somme de trois cents livres, qui était due pour la première année en vertu des lettres patentes de 1519 et 1527, sans être sûr que cette somme lui serait passée en recette à la Chambre des comptes.

Il proposa alors à Aignan Lecourt, receveur et procureur de la ville, l'échange d'une quittance des trois cents livres pour une contre-lettre que lui, Trottereau, donnerait à la ville, et si la quittance des 300 livres lui était passée en compte, il s'engageait dans sa contre-lettre à les payer au procureur et receveur de la ville.

Le procureur et les élus, trop confiants, acceptèrent. Trottereau fit entrer dans ses comptes la quittance des 300 livres tournois qu'il n'avait point payées ; Lecourt, de son côté, porta en recette la contre-lettre représentant les 300 livres qu'il n'avait point recues, et l'on se tint tranquille.

Mais voilà que, au bout de quelque temps, Trottereau prétend qu'il n'a pu recouvrer de la chambre des comptes les sommes en question. Le receveur de Loches prétend cependant qu'il est certain et notoire qu'elles lui ont été allouées. Trottereau persiste dans son refus, offrant pourtant plus tard de payer quand les habitants auront trouvé place commode pour bâtir leur hotel de ville. C'était une manière de gagner du temps. Enfin, après plusieurs voyages faits de part et d'autre de Tours à Loches et de Loches à Tours, Trottereau charge Delousche, fermier des amendes de la justice de Loches de payer ce qu'il faudrait pour l'achat des maisons « jusqu'à concurrence de ce qu'il pourroit devoir de lad. ferme. »

Cette première difficulté vaincue, il s'agit de choisir l'emplacement.

On avait déjà sans doute désigné la place près du portail Picquoys, puisque dans les lettres patentes de 1519, le roi accorde le droit de s'aider de ce portail et des murailles ; mais il faut croire qu'il n'y avait encore rien d'arrêté à cet égard, puisque le 21 janvier 1531, une assemblée des officiers du Roy et des habitants charge le procureur de la ville, avec l'avocat du Roy et les élus de visiter les lieux qui paraîtraient le plus convenables, et de faire leur rapport.

Cette commission s'arrêta au premier projet, qui présentait l'avantage d'agrandir sans frais l'hôtel de ville, en ouvrant une porte de communication avec les chambres du portail Picquoys.

Il y eut ensuite commission pour faire appeler les propriétaires des maisons qui devaient être prises, afin de les contraindre « à delaisser les dictes maisons et à en prendre re compenses selon les appréciations qui en seroient factes, par gens ad ce cognoissans. »

Nouvel embarras : l'intérêt particulier, comme il arrive presque toujours en pareille circonstance, ne veut rien sacrifier à l'intérêt général. Les propriétaires « ne veulent ceder quoy que ce soit de leurs maisons, ou en demandent prix excessifs. » On est sur le point de chercher un autre emplacement, quand Gruget, le nouveau receveur, obtient en chancellerie des lettres du 15 février 1531, adressées au bailly de Touraine ou à son lieutenant, « pour faire ordonner et délibérer sur lad. place, et contraindre les propriétaires à en prendre récompense. »

En vertu de ces lettres les gens du Roy avaient, aux grands jours tenus à Tours au mois de septembre 1533, « présenté requête, et il s'en estoit suyvi arrest et commission qui avoit esté adressée à Monsr M^e Nycole Sautquin, conseiller du Roy en sa court de Parlement, lequel s'estoit transporté aud. Loches, et illecques tellement proceddé, qu'il avoit discuté de l'assiette et lieu de la place pour ediffier led. logys, aussi avoit ordonné du pris des acquist de ladicte place, à quoy les aucuns avoient acquiescé, etc. »

N'est-ce pas là, dans son esprit et presque dans sa forme, l'expropriation pour cause d'utilité publique que nous pensions être une chose nouvelle ? Les formes en sont encore un peu indécises peut-être ; on y trouve pourtant déjà tout ce qui est essentiel, l'enquête, le jury, le magistrat qui prononce l'expropriation ; le fond surtout est le même ; c'est la loi ou l'autorité qui y supplée forçant les intérêts individuels à céder devant l'intérêt général, moyennant un juste dédommagement.

Et cette idée existait déjà depuis longtemps : dans les statuts de la ville d'Arles, qui datent du XII^e siècle, on retrouve le même principe ; tout propriétaire dont le terrain était pris pour les levées ou digues à faire le long du Rhône avait droit à une indemnité, selon l'estimation faite par des arbitres ou *probi homines*, qui ressemblent bien aux *gens ad ce cognoissans* dont nous parlions tout à l'heure (1).

Cinq maisons furent prises par l'expropriation (2).

Celle de Denis Gervais coûta.	480 liv. tourn.
Celle de Jehan Brethet.	490 —
Celle de Ursin Galland.	260 —
Celle de la veuve et enfants Mamyneau.	260 —
Et enfin celle de Pierre Le Boyteux.	

La maison de Le Boyteux fut le sujet de longues discussions et même d'un procès qui durait encore que la maçon-

(1) Laferrière, hist. du droit Français.

— Statut. ari. — 187. De levata nova facienda. — Item statuimus quod si propter levatam de novo faciendam, vel veterem necessario reficiendam contingat capi terram alicujusque speciei, estimatio dampni illius quod inferetur illi cujus esset illa terra, occasione dicte levate, restituatur dampnum passo de bonis levatoriorum, arbitrio proborum virorum per curiam ad hoc statutorum (Giraud, essai sur l'hist. du Dr. Français au moyen-âge, t. II, p. 243).

(2) Une sixième paraît avoir été englobée en partie dans la nouvelle construction, celle de Lorin ou Laurent Chabuz. Je n'ai point trouvé la mention de son acquisition, mais seulement d'une rente de vingt sous tournois par an, qui se payait à l'abbaye de Beaulieu.

nerie était déjà assez avancée. En 1537 seulement, le 2 décembre, on parvint à transiger moyennant un prix de 225 livres que la ville devait payer dans un délai de quinze jours, une somme de 8 ou 10 livres redues par Le Boyteux à la ville, du temps qu'il était receveur, et enfin diverses conditions énoncées dans la transaction.

En 1534, M^r Jehan Baudoin, *maistre maczon*, vint à Loches pour voir les lieux. Il donna « son aduis et pourtraict sur l'eddiffication du bastiment et hostel de ville, » et reçut pour ce « quarente cinq sols tourn., avec dix sols qui furent donnés aux compaignons qui vinrent avec luy (1) ».

D'où venait cet architecte ? Les comptes n'en disent rien. Peut-être venait-il de Tours ou de Blois ; peut-être s'était-il inspiré dans cette dernière ville, du splendide palais que nos rois venaient de faire terminer, et dont il paraît avoir rapporté quelques souvenirs, qu'il a heureusement introduits dans l'hôtel de ville. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'administration municipale s'est montrée peu généreuse à son égard : 45 sols tourn. pour le plan d'un hôtel de ville, c'est aussi bon marché que possible ; on l'a vraiment traité en maître maçon, comme il s'appelle lui-même, et si M^r André Sourdeau, le maître maçon, conducteur de la besogne, que nous verrons paraître bientôt, était payé 5 sols par jour, c'est probablement d'après la même estimation qu'on a donné à Jehan Bau-

(1) Ce Baudoin, *maistre maczon*, serait donc l'architecte de l'hôtel de ville, et non Bernard Mesme, comme le dit Dufour. *Bernard Musnier* (et non *Mesme*, car je n'ai vu ce nom nulle part), est un maçon demeurant à Loches, auquel on ne donne que rarement le titre de maître maçon et jamais celui de conducteur de la besogne. Il paraît être plutôt considéré comme entrepreneur. Il se charge en 1541, moyennant un prix convenu, de l'achèvement de l'hôtel de ville, auquel d'ailleurs il avait travaillé dès le commencement en qualité de simple maçon. C'est à lui que la décharge des travaux a été donnée et c'est ce qui a causé l'erreur de l'inventaire, et celle de Dufour. *Bernard Musnier* n'est donc point l'architecte.

doin 45 sols, représentant un peu plus d'une semaine de travail, temps qu'il aurait employé à faire son plan. On pourrait induire de là que ce n'était pas un artiste dont la réputation fût établie à cette époque, et que la *communauté*, qui était loin d'être riche, ne s'est point écartée, même dans le choix d'un architecte, de l'économie qui paraît être sa règle constante. C'était bien un peu risquer de compromettre le succès. Il faut avouer cependant que Beaudoin a merveilleusement tiré parti de l'emplacement qui lui était assigné. Il est impossible de résoudre plus heureusement le problème proposé ; il n'était pas facile de construire un monument important dans une encoignure comme celle que donnaient d'un côté les remparts, de l'autre, le portail Picquoys. Voyez cependant comme le résultat est d'un effet pittoresque, comme toutes ces constructions, d'une nature si différente, se relient entre elles et se complètent d'une façon vraiment remarquable ! Les difficultés, loin d'entraver le génie de l'artiste, n'ont fait que lui donner plus d'essor ; c'est que, à ces époques où l'art se rencontrait partout, où on le respirait, pour ainsi dire, avec l'air, lorsque l'influence italienne que nos armées avaient rapportée de leurs campagnes était à son apogée, on n'avait point peur des difficultés, on ne les évitait pas lorsqu'elles se présentaient ; on les abordait de front, et au lieu d'une chose gauche ou d'une laideur mal dissimulée, il sortait toujours de là une beauté inattendue. On ne cachait pas les poutres et les solives sous un plafond de plâtre ; on les sculptait, on les peignait, on les dorait. On ne dissimulait pas tant bien que mal les ferrements et les clous des portes. Clous, ferrements, serrures, travaillés comme de l'orfèvrerie, brillaient d'une beauté qui leur était propre et qui rehaussait encore la beauté de l'ensemble.

Tout cela sans doute ne se rencontre pas dans notre monument. L'intérieur surtout est loin de répondre à l'extérieur : point de poutres sculptées, point de serrures ciselées, point de peintures ; mais, sans compter les modifications succes-

sives, les changements, les détériorations amenées par une période de trois cents ans, il faut aussi faire une large part aux difficultés de communication avec les grands centres artistiques, à l'inexpérience des ouvriers du pays, et surtout à la *povreté et petite puissance* de la ville et à la modicité de ses ressources, qui, loin de permettre les embellissements du luxe, suffisaient à peine aux nécessités du moment.

Cette pauvreté n'a cependant point empêché notre petite ville, forcée de pourvoir souvent à sa défense personnelle contre les bandes d'aventuriers, et de contribuer dans de fortes proportions aux impôts de toute nature occasionnés par les guerres, de nous léguer un monument vraiment remarquable. L'agrandissement de la place et la construction de plusieurs fontaines dans l'intérieur de la ville, devaient nous laisser de cette époque de précieux souvenirs. Malheureusement ces deux projets n'ont pu, à raison de diverses circonstances trop fréquentes en ces temps de troubles, être mis à exécution.

La même année, le 8 mars, une assemblée de ville donne mission au procureur et receveur de faire appeler les habitants au lieu des Mores pour y élire conseillers au nombre de vingt-quatre et d'autres « pour la conduite du bastiment de la maison de ville (1). »

Le 6 avril 1535, « après Pasques on commença à mettre ouvriers en œuvre. »

Les maçons étaient :

M^e André Sourdeau, ou comme on le nomme plus communément M^e André, maître maçon et conducteur de la besogne à raison de cinq sols par jour.

François Chevalier,

(1) On trouve dans les comptes une hôtellerie qui s'appelle les trois Mores, ou les trois Mages. C'est probablement l'endroit dont il est question ici. Nos pères conservèrent longtemps l'habitude de traiter leurs affaires le verre en main ; un bon diner était le commencement et la conclusion ordinaire de toute entreprise, et l'expression *Vin de marché* n'était pas du tout métaphorique.

Et Bernard Musnier (4).

Les manœuvres à raison de quatre sols par jour étaient :

Gacian Granger,

Gabriel Proust,

Michau Roy (2),

Jehan Chanoine,

Et Lucas Delangle.

Voici un aperçu du prix des matériaux :

La tumbellerée de sable, neuf deniers ;

La pippe de chaux, vingt sols six deniers ;

Le cent de parpins, trente sols.

La construction avance ainsi sans événements remarquables jusqu'en 1538 ou 1539. A cette époque, un retard paraît s'être manifesté dans les travaux. Il est difficile d'en savoir la véritable cause ; ce pourrait bien être cependant le manque de fonds, et voici pourquoi.

Lors du premier paiement des deniers octroyés par le roi, le receveur de Touraine avait déjà fait beaucoup de difficultés. Il alla même, quand il fut forcé de payer, jusqu'à vouloir payer par ses mains les vendeurs des maisons et les ouvriers, selon les prix faits, sans permettre que l'argent entrât dans la caisse du receveur de la ville.

Les mêmes difficultés se renouvellent alors, à partir de la prolongation pendant quatre années du don des 300 livres, que le roi avait continué aux habitants par lettres patentes du 28 décembre 1535, car ils avaient déjà, est-il dit dans ces lettres, employé toutes les sommes « tant de l'octroy que ce qu'ilz ont peu recouvrer de leurs deniers commungs »

(1) On adjoignit successivement aux maçons et tailleurs de pierres, Estienne Marquys, Jehan Girard, Granger Musnier, Martin Portier, Estienne Guesdoyer, François Chollet, Jehan Pigier, Vincent Davailon, Estienne Preudomme, Bernard Mestivier, etc.

(2) Michau Roy ne travailla à l'hôtel de ville que jusqu'en 1539. Le lundi 21 juillet, il tomba d'un échaffaudage « et se tua et mourut soudainement. »

Les élus se voient forcés de demander la vérification des comptes de Trottereau, « parce que l'édifice menace ruyne, si brief il n'est couvert. » On obtient des ordres de la chambre des comptes et des trésoriers de France, de contraindre Trottereau à payer (1). Enfin il fut tellement « instiqué et pourchassé, » qu'il se décida à payer d'abord 300 liv. en 1539, et ensuite en 1544, 440 liv. tourn.

Le 4^{er} mai 1539, on reprend donc les travaux. La commission nommée par la ville réunit de nouveau les ouvriers, et leur donne « pour leur vin pour boire » chacun un teston valant 40 sols 6 den. tourn.

Mais à partir de ce moment, maître André Sourdeau a disparu sans qu'il soit possible d'en retrouver aucune trace. Il est remplacé par maître André Fortin qui prend à son tour le titre de conducteur de la besogne.

Les lacunes qui existent dans les comptes ne permettent pas de bien juger de la marche des travaux. On peut supposer cependant qu'il y eut encore quelque retard. Les 440 livres payées en dernier lieu par le receveur de Touraine ne le furent qu'en 1544 (2), et le manque d'argent paraît se faire sentir de temps en temps.

A cette époque, André Fortin disparaît comme André Sourdeau, et Bernard Musnier, qui a travaillé à l'édifice dès le premier jour, se charge, moyennant une somme de 375 livres de parachever la maçonnerie de la maison de ville.

Aussitôt la maçonnerie terminée, ce qui eut lieu peu de temps après, les charpentiers se mirent à l'œuvre.

En 1544, on acheta aux chartreux du Liget pour 75 liv. 15 s. de bois.

(1) Le commis de Trottereau à Loches, prétendait que le don des 300 l. excédait la recette après que l'on avait prélevé les gages des officiers.

(2) Par transaction du 7 septembre, 500 l. payées comptant, et le reste à terme.

D'après le prix porté dans un compte antérieur de quelques années à propos d'un autre achat de bois, c'était à peu près 75 pieds d'arbres. Les religieux donnèrent en outre à la ville douze arbres qu'ils ne firent pas payer (1).

On est surpris tout d'abord de voir des prix si peu élevés, même en tenant compte de la différence de valeur de l'argent à notre époque. Mais ce qui augmentait singulièrement le prix de la matière première, c'était le transport. Ainsi, pour amener ces arbres des Chartreux aux Marais et au Pré-Feu-Raoul-Sibille, où se faisait la charpente, on paya aux charretiers 442 liv. tourn., presque le double du prix d'achat. Et ce prix n'a rien d'excessif. Le mauvais état des routes rendait les transports d'une difficulté extrême. Les chemins des Chartreux étaient si mauvais que « souventes fois, les charrettes se rumpoient, » et il est dit que les charretiers ont employé plus de « sept vingt journées, à plus de six personnes à charroyer les grosses traynes sur deux trains à quatre roues. » Pour transporter ensuite cette charpente à l'hôtel de ville, il fut encore payé 40 liv. 7 s.

Plusieurs plans furent faits pour la charpente ; un par Mathurin Roy, charpentier, en présence des élus, et de Musnier, le maçon, et Antoine Coulou, autre charpentier. Ce plan fut payé vingt sols. Coulou et Musnier pour leur assistance eurent chacun 10 sols.

(1) Une dizaine d'années auparavant, le procureur de la ville, Gruget, voyant qu'il y avait une vente de bois aux bois du Plessix Savary, près Loches, et pensant qu'au moment de faire la charpente, on n'en trouverait peut-être pas de si convenable, acheta cent cinquante pieds de chêne, fournis de 156 pieds (probablement à cause des quatre au cent qui se donnaient par dessus le marché, comme on le fait encore aujourd'hui). Cet achat lui coûta 150 livres, outre les frais et le vin de marché. Il avait fait cette acquisition en son propre nom, et offrit à la ville de lui en céder la moitié. Tout indique que ce marché a été accepté.

D'autres bois, poutres, etc., ont été achetés isolément à différents particuliers.

Le vingt-sept décembre 1541, on fit marché avec Pierre Jouzeau et André Turmeau, maîtres charpentiers (de la paroisse de St-Laurent de Beaulieu), et Antoine Coulon, leur associé, moyennant la somme de deux cents livres, plus 26 livres qu'on leur avança sur leur demande pour le transport des bois venant des Chartreux, et quelques travaux supplémentaires, qui n'étaient pas compris dans leur marché, entre autres la couverture de la lucarne de la chapelle (1).

La charpente fut terminée cette même année 1542, quoique la décharge n'ait été donnée aux maçons que l'année suivante.

Le 8 mai 1542, on fit marché pour la couverture avec deux couvreurs de Tours, Martin Charlot et Guillaume Rouger, moyennant 430 liv. tourn. L'appropriation de l'intérieur, planchers, bouzillage et carrelage se fit immédiatement après.

Le 1^{er} août 1543, les commissaires, accompagnés de Gilles de la Rebertière, receveur sortant de charges, Bernard Mus-

(1) Où était cette chapelle ? C'est ce qu'il est fort difficile de savoir d'après l'état actuel des lieux. — Voici le passage des comptes qui y a rapport.

« Sera faict par led. masson une haulte lucarne sur le vitrai de la chappelle devers le faulbourg de Picquoy... Sera tenu monter la muraille du meilleu de lad. chappelle plus hault n'estre costume... faire la dernière pierre en moulleure ou saillye pour y asseoir ymaiges, et joute laquelle muraille sera l'autel de lad. chappelle... Et en oultre sera tenu faire troys petites huisseries à la vis de pierre dud. portal de Picquoy pour entrer dans les estages de la dicte chappelle. »

Je n'ai trouvé qu'un endroit qui réponde en partie à ces indications. C'est un petit réduit de forme allongée, n'ayant pas deux mètres carrés de surface, qui communique par une porte basse et étroite à l'escalier du portail Picquoy. La fenêtre, d'une autre forme et d'un autre dessin que les autres, est aussi plus élevé au-dessus du sol, de manière qu'un autel pouvait être placé au bas, et près du mur. — La chapelle avait trois toises de surface; l'endroit en question est loin d'avoir cette dimension, mais il n'est plus qu'une partie tronquée de ce qui devait exister autrefois. Un mur de construction assez récente, qui le sépare du foyer du théâtre, l'a fait ce qu'il est aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, le passage cité est trop peu clair pour qu'on puisse en tirer autre chose que des inductions.

nier, maître maçon, Pierre Jouzeau et Jehan Coulon, maîtres charpentiers « par lesquels led. hostel a esté fait », se transportèrent au nouvel édifice « et après icelluy avoir bien et mot à mot veu et visité, ont trouvé la charpente et la massonnerie bien et convenablement faictes. » Le 11 du même mois, la décharge fut donnée au maçon par Jacques de Rénes, licencié ès loix, lieutenant particulier à Loches du bailly de Touraine, et l'un des commissaires, avec exécutoire pour se faire payer 25 escus d'or au soleil, qu'on lui accorda pour les travaux faits à la chapelle, et pour la reconstruction et la réparation du dégât causé par la chute d'une cheminée qui s'était écroulée « sans qu'on ait peu scavoir par la faute de qui. »

Parcille décharge fut donnée aux charpentiers.

La construction avait duré huit ans, du 4^r avril 1535, au mois d'août 1543.

Les ressources accordées par les lettres patentes s'étaient montées à quatre mille trois cents livres, dont mille livres prises sur les deniers de la ville, et trois mille trois cents sur les deniers provenant des amendes de la justice, qui appartenaient au roy.

Pour compléter ces calculs il ne serait pas sans intérêt de savoir à quelle somme s'est montée la dépense totale, mais cela est à peu près impossible. Les comptes sont souvent interrompus ; le journal des sommes payées aux ouvriers, incomplet et presque toujours illisible ; plusieurs dépenses portées sous un seul article et quelquefois sans désignation spéciale ; que l'on ajoute à cela la difficulté de faire un relevé exact de toutes les petites sommes payées, de celles employées à l'obtention des lettres patentes, aux frais de compte, aux honoraires du receveur, qui recevait six deniers pour livre sur les sommes payées aux ouvriers, et l'on comprendra qu'un pareil travail, s'il n'est pas inexact ou incomplet, serait loin de donner des résultats capables de récompenser des peines et du temps qu'il faudrait y consacrer.

J'ai cependant essayé de faire ce travail, et je suis arrivé

à un chiffre approximatif de 3,792 liv. tourn., non compris ce que coûta l'obtention des lettres patentes, les gages des comptables et les dépenses des comptes, écritures, vérifications, frais de procédure, etc. Il faut remarquer aussi que plusieurs des maisons achetées ne furent payées comptant qu'en partie; le surplus forma des rentes qui étaient encore dues par la ville longtemps après.

Je ne dirai rien du monument lui-même, il est assez connu et l'on s'accorde à le ranger parmi les monuments les plus curieux de la ville de Loches, si riche en monuments. Il serait seulement fort à souhaiter que l'on put dégager la façade qui regarde le faubourg Picquoy, des affreuses maisons qui la masquent. La place y gagnerait beaucoup, et l'hôtel de ville reprendrait son véritable caractère.

Les deux pignons dont on ne voit en ce moment que le sommet avec leurs fenêtres sculptées aux armes du roi et à celles de la ville, une tourelle dont la tête est tronquée, et plus loin une autre tourelle dépendant de la chancellerie, donneraient au monument et à la place un aspect et une importance qu'on ne soupçonne même pas aujourd'hui. Malheureusement la question d'argent fera sans doute ajourner ce projet pendant longtemps encore.

Il est aussi question d'agrandissement et de restauration. Les besoins d'appropriation intérieure se font sentir de plus en plus; car dans ce bâtiment qui paraît vaste, et où nos pères avaient pu loger la justice et leurs magistrats municipaux, les prisons et le grenier à sel, on trouve à peine de la place pour une salle de la mairie. La salle de spectacle occupe en entier le premier étage, et les deux salles du rez-de-chaussée, dont l'une sert pour ainsi dire de vestibule à l'autre, sont tout à fait insuffisantes pour les exigences du service. En dehors de cela, il ne reste plus que deux ou trois petites chambres dans le portail Picoys, qui sont jusqu'à présent sans destination.

Il serait à désirer que, lors de la restauration, on consacrat

à la bibliothèque un local convenable. Cette bibliothèque, formée avec les livres provenant des abbayes et des couvents des environs, lorsque ces maisons furent supprimées lors de la révolution, augmentée depuis par des dons particuliers et des souscriptions du ministère de l'intérieur, contient un nombre de volumes assez considérable, et quelques manuscrits. Plusieurs ouvrages de valeur qui s'y trouvent pourraient être utilement consultés par beaucoup de personnes. Malheureusement tous ces ouvrages placés sur deux ou trois rangs sur des tablettes insuffisantes, rendent les recherches impossibles. Il serait bon de tâcher de tirer parti de ces ressources, qui sont d'un entretien peu coûteux, et qui s'augmenteraient encore par les souscriptions du ministère, si l'on parvenait à remplir les conditions exigées.

En un mot, une restauration complète du monument est fort à désirer, et les travaux commencés à l'extérieur il y a quelques années, et restés inachevés, en font encore plus sentir le besoin. Faite avec goût et intelligence, et confiée à des mains habiles, cette restauration d'un monument vivement apprécié des connaisseurs sera un puissant moyen d'embellissement pour la ville, et fera honneur à ceux qui l'auront conçue et à ceux qui l'auront exécutée.



II

1552 - 1557.

Quelque temps après la construction de leur hôtel de ville, les habitants de Loches pensèrent à embellir leurs places et leurs carrefours de quelques fontaines. C'était en même temps une mesure d'utilité et de bonne administration, que rendait plus facile la proximité du ruisseau de Mazerolles, ou du Vivier, comme on l'appelait alors. Ils s'adressèrent pour cela à Cardin de Valence, le même qui fit les fontaines de Tours, de Blois, de Chenonceau, etc. La réputation de cet artiste et de sa famille, et ses nombreux travaux étaient un gage de la bonne exécution de l'entreprise.

Le 25 octobre 1552, un projet fut présenté aux élus. Ce projet, quoique fait et arrêté « avec led. fontenier, » ne porte que la signature *Valence*. Il contient les articles suivants, où l'orthographe de quelques mots vient dénoncer l'origine étrangère de l'auteur :

« Et premièrement :

« Sera tenu amener et conduire par tuyaux de terre pintce plombés tute l'eaue de la fontaine du Vivyer, en lad. ville et faubour en troys endroitz, savoir : est le grand thuyau au carrefour de ceste ville, en la place où est à présent la maison de Thibault (1); ung aultre où est le puy de la boucherie, devant la maison de Taureau, et l'autre au milieu du carrefour des Pourceaux.

« Et pour ce faire, il sera tenu fournir à ses despens de tutes chouses qui y seront requisses et nesseseres.

(1) Ceci indique bien qu'il était en même temps question d'agrandir la place. C'est le contraire qu'on a fait depuis, et la place ancienne devait être le double de la place actuelle.

« Fera a la source d'icelle ung bassin, muraille et vouste de la grandeur et haulteur qu'il est contenu en son project, le tut de pierre de taille dure ferment a clef.

« Fera les tuyaux de pareille grosseur et grandeur et diametre qui est porté en son project, ensemble de massonnerye et aultre chousse requisite pour l'aciete d'iceulx.

« Fera cinq regars de la mesure portée en son project, quy serviront à nestir lesd. thuyaux de distence l'ung de l'aultre de deux cens thoises. Une aultre regard il fera près la fontane du carrefour de lad.ville.

« Fera esd. troys endroits troys fontennes semblables au portraict qu'il en a pour ce baillé, de la haulteur et grandeur quil est porté en son projet, davant troys timbres faicts a pans de pierre de taille dure, tenant chacun de trante à trante-cinq pipes d'ae. Ils seront pavez de grandes pierres dures à haulteur du pavé, et y aura à chacun deux videnges pour yceulx netoyer.

« Fera metre à chacun joint desdicts timbres deux lians de fer fichés avec mastic.

« Fera pisser chacune fontene a quatre thuyaux ou canelles de cuyure, et icelles fontenes entretenir a ses despens ung an après les avoir rendues bien et deument.

« Fera en le dessus de l'amortissement d'icelles fontenes ce qu'il sera advisé cy après en yceulx articles.

« Fera autur du bassin de ladite source une muraille de haulteur d'une toisse et demye pour la conservation et fermement d'icelle source ferment a clef. »

(Ce dernier article est rayé sur le projet).

« Fera mestre deux barres sous chacune canelle desd. fontaines traversant depuis le pillier d'icelle jusque dessus les accoudouers des timbres, que serviront à repousser les seaulx ou scilles de ceulx ou celles qui yront quérir de l'eaue. »

Ces fontaines devaient donc s'élever sur les principaux points de la ville, une sur la place de l'hôtel de ville, une

autre vers le bas de la grand'rue, et la troisième aux environs du petit mail. Elles devaient donner à la ville une eau pure et à peu près suffisante pour les besoins d'une population assez peu nombreuse, puisque les faubourgs n'étaient point compris dans la ville.

A ce premier projet en était joint un autre, sans doute plus détaillé, auquel il est fait allusion dans les articles cités plus haut, notamment au sujet de la voûte à faire à la source, de la dimension des tuyaux, etc. Il y avait sans doute aussi un devis ou un marché. Je n'ai point retrouvé ces pièces.

Le plan des fontaines représente un bassin octogone au milieu duquel s'élèvent quatre statues appuyées sur un cartouche qui leur sert de fond, et dont l'extrémité se roule au-dessus de leur tête. Les statues se terminent en spirales. Trois seulement sont représentées sur le dessin, la perspective ne permettant pas d'apercevoir la quatrième. Le tout est surmonté d'un chapiteau qui supporte un vase d'une forme tout à fait gracieuse.

Ce dessin n'est certainement pas un dessin d'architecte, toutes les lignes droites, tout ce qui est exécuté à la règle est traité d'une façon un peu lourde, et même négligée. La perspective linéaire n'a pas une exactitude bien mathématique, mais l'effet pittoresque en est charmant, et à la liberté et à la vigueur du dessin, on reconnaît la main d'un artiste. Tout en prenant le titre modeste de *fontainier*, Cardin est un dessinateur de talent et un homme instruit. C'est d'ailleurs une chose digne de remarque que jusqu'au xvii^e siècle ceux qui nous ont laissé toutes les belles choses que nous admirons aujourd'hui, s'appelaient maître-maçons, tailleurs d'ymages, enlumineurs, fontainiers, et presque tous étaient de grands artistes et forts savants. Aujourd'hui ces titres modestes ont disparu ; tout le monde est artiste, plus ou moins, et on ne peut s'empêcher de penser quelquefois à ces vers du poète :

Rien n'est si commun que le nom,
Rien n'est si rare que la chose.

Notre dessin a bien sans doute quelques défauts ; Cardin aurait pu, par exemple, trouver quelque chose de plus convenable que les canelles de cuivre qu'il a placées assez malheureusement sous les mains de ses statues, et qui amènent l'eau dans le bassin d'une manière qu'il exprime lui-même par un mot d'une énergie pleine de naïveté. Malgré les têtes d'animaux qui entourent et essaient de dissimuler lesdites canelles, il est probable que nos mœurs plus délicates nous feraient accepter avec peine aujourd'hui, même de la part d'une statue, cette manière de distribuer de l'eau aux habitants d'une ville.

Mais ceci n'est qu'une critique de détail. Ce défaut eût été bien facile à faire disparaître et l'ensemble du projet nous fait vivement regretter que ces fontaines n'aient pas été construites. Elles ornent nos places qui sont si pauvres, et si un jour l'administration municipale songeait à ressusciter ce projet enseveli depuis trois siècles, elle ne pourrait, je crois, rien trouver de mieux aujourd'hui.

Pour subvenir aux frais de la construction on avait levé pendant plusieurs années, en vertu de lettres patentes de 1553, six deniers pour livre sur tous les habitants inscrits au rôle des tailles. Mais cet argent eut une tout autre destination.

Ce furent d'abord les habitants de Tours qui voulaient obtenir cette somme pour leurs fontaines à eux, et pour la réparation de leurs ponts (1). On triompha de cette première difficulté, et une délibération du 21 février 1556 prescrivit les mesures à prendre pour que l'on commence les travaux dès le mois de mars « prochain venant. »

(1) « Lesquels six deniers les habitans de Tours vouloient lever sur les dits habitans de ceste election pour les réparations et entretenement des pons et fontaynes de Tours. »

Mais dans l'année 1557, le receveur de la *communauté*, qui avait les deniers entre les mains, refuse d'en rendre compte, parce qu'il prétend les détenir non à titre de receveur, mais en vertu d'une commission spéciale, et qu'ils ne font point partie des deniers communs. Pressé plus vivement, il soutient qu'il n'a pas levé ces deniers « par le moyen des inhibicions et deffences a luy faictes de par le Sr Fumée, maistre des requestes ordinaire de l'hostel du Roy, parce que led. Sr Fumée prétendait que le peuple estoit assez chargé d'impôts. » Ces quelques détails sont épars dans une procédure assez volumineuse qui se termine par un ajournement donné pour produire des pièces justificatives; les lacunes continuelles qui se rencontrent dans le cours de cette affaire ne permettent pas d'en connaître le résultat.

Il est probable cependant que l'on aurait obtenu la restitution des sommes en question : mais la fatalité poursuivit ce projet jusqu'à la fin. Les subsides demandés à cette époque pour faire face aux frais de la guerre, lui portèrent le dernier coup. — Le 22 décembre 1557, Jullian Gaultier, lieutenant du bailli de Touraine, donne ordre au premier sergent royal à Loches, de poursuivre contre le receveur le paiement des deniers des fontaines, conformément à la requête qui lui a été présentée par les habitants de Loches, pour être autorisés à faire emploi desdits deniers, « parce qu'il leur est impossible de fournir au roy les pouldres et autres choses qui leur sont demandées, pressez qu'ils sont de tous costez a fournir don au roy. »

Vers 1558, on a revendu une maison que l'on avait achetée pour établir les fontaines. Ceci paraît bien indiquer que le projet a été complètement abandonné dès cette époque.

Tel paraît être jusqu'à présent le dernier mot de cette histoire. L'argent aura été employé pour acheter de la poudre, et nos places attendent encore leurs fontaines.

III

Ainsi, à quelques années de distance, la ville formait deux grands projets, et était assez heureuse pour en exécuter un entier. Des circonstances malheureuses, trop fréquentes en ce temps là, viennent empêcher la réalisation du second.

Cependant, comme il est facile de le voir, les ressources de la ville n'étaient pas grandes, et la munificence royale venait presque toujours en aide, et dans d'assez fortes proportions ; mais elle reprenait quelquefois ce qu'elle avait donné. C'est ce qui arriva pour les fontaines.

Ce que nous venons de dire suffit cependant pour donner une idée du mouvement artistique qui régnaît alors. Le xvi^e siècle a laissé à Loches de nombreux souvenirs : l'hôtel de ville, la chancellerie, le collège, la tour Saint-Antoine, datent de cette époque. Il faut ajouter à cette liste les constructions particulières, comme Sansac et plusieurs maisons sur différents points de la ville.

Conservons avec soin ces vieux souvenirs ; mais aussi prenons garde de détruire en voulant conserver. Il ne faut toucher à ces vieux murs qu'avec respect, et avec la conscience de ne pas remplacer ce qui est détruit par des choses d'un goût douteux, et d'une maladresse ignorante. — Les monuments du passé appartiennent à l'histoire et à la postérité. Ils font la richesse du présent, et peuvent donner dans l'avenir plus d'un enseignement à ceux qui les aiment et qui savent les comprendre.

Loches, 1862.

EDMOND GAUTIER.

TROIS PASSAGES DE LOUIS XIII A TOURS

1614, 1616, 1619.

En feuilletant les registres de l'état-civil de Tours, mes yeux se sont arrêtés sur un acte de la paroisse de Saint-Vincent, qui constatait un passage de Louis XIII en cette ville; j'ai recherché aussitôt aux dates des autres voyages de ce prince à Tours, et j'ai remarqué que trois au moins s'y trouvaient mentionnés; ce sont ceux de 1614, 1616, 1619. Ces récits, intercalés peu régulièrement à travers les actes de baptême, de mariage et de sépulture, sont naturellement fort restreints et très-spéciaux, car ils ne s'appliquent guère qu'aux cérémonies religieuses de ces entrées. Cependant chacun de ces petits détails a son intérêt pour l'histoire des coutumes et des mœurs de l'ancienne France, et nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile d'extraire ces actes de l'immense répertoire où ils sont ensevelis, pour les porter à la connaissance de la société archéologique. M. Rouffet, secrétaire de l'état-civil, a eu l'obligeance de faire faire lui-même des copies et de nous les adresser.

*Extrait du registre des actes de baptême de l'ancienne paroisse
Saint-Vincent, de Tours pour l'année 1614.*

Le samedy dixneuvième juillet mil six cent quatorze, Loys, par la Grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, fist son entrée en ceste ville de Tours, assisté de la Reyne régente, sa très-honorée mère, et de Madame sa sœur, avec un grand

nombre de princes et seigneurs , la court estant aussi grosse que longtemps auparavant n'avoit esté. La plus grande partie des habitants de ceste ville alla audevant de sa Majesté, audelà de la Ville-aux-Dames, jusques au nombre de cinq à six mille. Touts les curez et chapelains des *poisses* avec les crois et bannières , les Moynes de Saint-Jullien, les quatre maisons des Mendians, les pères Minimes et Cappucins y allèrent pareillement jusques au faulbourg de Saint-Pierre-des-Corps, proche la porte Bourbon. Et commandement fut faict à moy, prier curé de ceste église Saint-Vincent sousigné, par Monseigneur Messire François de la Guesse, archevesque de Tours, de porter la parole et porter la croix à sa dicte Majesté pour l'adorer, mon dict seigneur l'attendant en sa grande église pour la recevoir, en ses habits pontificaux, assisté de Messieurs les évesques de Bayonne et de Lusson, et de tous les corps de la dicte église revestus en chappes, et en icelle fust chanté le *Te Deum*.

Signé : GARDIAN.

1616

Le 25 janvier 1616, feste de la conversion de Saint-Paul nostre Roy, Loys treizième, retournant de son voyage de Bordeaux, arriva en ceste ville, accompagnée de la Reyne, sa très-chère espouse, qu'il avoit espousée au dit Bordeaux, à laquelle ont fist entrée. Les rues par où elle passa, toutes tapissées, et le pesle porté devant sa Majesté par quatre eschevins. Dieu, par sa sainte Grâce, continue ses saintes bénédictions sur cette grande alliance et la conserve en la mesme grâce, bonnes, longues et heureuses années. La Reyne mère y arriva pareillement, avec quelques princes et quantité de seigneurs. Le Roy, en ses habits royaux, receut les présents de l'espée, le chapeau ; et la Reine, la rose, envoyez à leurs Majestés par notre Saint-Père le Pape Paul V, par les mains de son Nouce en l'église Saint-Gatien.

1619.

Le mardy vingt huitiesme jour de may mil six cent dix-neuf, le roy ayant séjourné douze jours à Amboise, sur les dix heures du matin, arriva en ceste ville, et vint loger au Plessis. La court estant fort grosse, Monsieur se logea à la Bourdaisière (1), Messieurs les princes de Piémont à l'archevesché, et les autres princes et seigneurs qui accompagnoient sa Majesté, aux logis qu'ils avoient il y a trois ans, lorsque sa dicté Majesté séjourna trois mois en ceste ville. Le jeudi trente, feste du Saint-Sacrement, Mousigneur le Cardinal de Gondi, porta le Saint-Sacrement de l'autel à la procession ordinaire. Le Roy, la Reyne et les princes assistèrent à la procession au couvent des minimes. Monseigneur l'Evesque de Langres y porta le Saint-Sacrement. Monsieur, frère du Roy, Monsieur le prince Amédée, qui naguere a espousé la fille de France (2), le prince Thomas, son père, et le duc de Vaudemont, portèrent le poesle. Sur les quatre heures après midy, le Roy, la Reyne, Monsieur et autres princes et seigneurs vinrent à la grande église ouyr la prédication qui fut faicte par le père Arnouls, et à l'yssue d'icelle, assistèrent aux vespres. Le mercredy dix-neuf juin, Monsieur du Mayne (3), revenant de Guyenne, vint trouver sa Majesté en bel et grand équipage, accompagné de plus de deux cents gentilshommes. Le mardy vingt-quatre du dit mois, Mesdames, sœurs du Roi, arrivèrent

(1) Hôtel de la Bourdaisière, rue Colbert, devant la Foire-le-Roi; il fut acheté en 1630 par la ville de Tours, pour loger les gouverneurs de Touraine.

(2) Victor Amédée, duc de Savoie, prince de Piémont, roi de Chypre et de Jérusalem, né le 8 mai 1587, avait épousé, le 10 février de cette même année 1619, Christine de France, fille d'Henri IV et sœur du roi Louis XIII. Il mourut le 7 octobre 1637.

(3) Henri de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon, pair et grand chambellan de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Guyenne, fils du fameux chef de la Ligue, né le 20 décembre 1578; il fut tué au siège de Montauban en 1621, sans laisser de postérité.

en ceste ville. Le 15 août, feste de l'Assomption de la Sacrée Vierge, le roi touscha au parc du Plessis; seize cent cinquante mallades. Le jeudi cinquième septembre, la Reyne mère qui, depuis six mois s'estoit retirée de Blois en la ville d'Angoulesme, arriva en ceste ville. Le Roy, accompagné des princes de sa court et grand nombre de seigneurs, alla la trouver à Couzières (1), près Montbazon, où elle avoit couché, et ceste entrevue du Roy et de la Reyne, sa mère, y a longtemps tant désirée par les bons François, donna subject d'une grande réjouissance. La Reyne, Mesdames et les Princes de Savoye y allèrent pareillement; a esté la plus belle et célèbre entrée qui se soit encore vue, à cause que l'on n'avoit jamais veu la court si grosse. Notre Seigneur les conserve en bonne, puis longue et heureuse vie. Le Roy, Monsieur, la Reyne et autres princes et seigneurs partirent de ceste ville, le jeudi 18 septembre, et s'en allèrent à Chartres. Messieurs les princes de Piedmont s'en allèrent le sabmedy 24 du dit mois en leur pays avec Madame. Le lundi 23 du dit mois, la Reyne mère partit de ceste ville et s'en alla faire son entrée à Chinon, Pont-de-Cé et Angers, villes qui lui ont esté donuées par le Roy.

Il nous semble intéressant de mettre en regard de ces récits si brefs, quelques traits du manuscrit de Hérouard, médecin de Louis XIII. Jean Hérouard, né à Montpellier en 1554, fut médecin, par quartiers, des rois Charles IX et Henri III, il est auteur de l'*Hippostologie* ou discours sur les os du cheval; ouvrage qui lui fut tracé par Charles IX, et qu'il publia 1599 seulement, en le dédiant à Henri IV. Ce prince le fit médecin du Dauphin à naitre. La mort d'Henri IV le laissa premier médecin du roi. Il a écrit jour par jour la vie hygiénique de Louis XIII, y a semé des choses naïves et quelquefois curieuses. Notre collègue, M. Adolphe Pécard, possède une copie de ce manuscrit, qu'il a prise sur le manuscrit

(1) Couzières, maison de plaisance des princes de Rohan-Guémenée.

original de la bibliothèque impériale, fonds français n^{os} 4022, 4027; il a bien voulu nous permettre d'en extraire quelques notes sur les passages de Louis XIII à Tours. Nous donnerons les premières journées *in extenso*, nous abrègerons ensuite.

En lisant ces notes, il ne faut pas perdre de vue que Louis XIII, né en 1602, n'était en 1614 qu'un enfant de 12 ans.

1614.

18 juillet 1614. Esveillé à Blois à 7 h., vestu, prie Dieu; à huit heures désieuné, va à la chapelle du château (de Blois); à huit heures trois quarts entre en carrosse et part de Blois; et à onze heures arrive à Pont-Levois où il a disné; à une heure entre en carrosse, et à 4 h. arrive à Montrichard, où il a gousté, va se promener, tire de la harquebuse et tire un moineau volant; à six heures et demie soupé, va chez la royne, se promène au jardin; à neuf heures, desvestu, prie Dieu, s'endort jusqu'à sept heures.

19 juillet. Esveillé à 7 heures; vestu, prie Dieu, desieuné, n'a point beu, dit n'avoir point soif. A huit heures, part de Montrichard et va à la Bordésièrre (la Bourdaisièrre) où il a disné à midi, part à trois heures en carrosse; à un quart de lieue monte à cheval, ayant trouvé en son chemin plus de six mille habitants en armes; entre à Tours, va à Saint-Gatien; puis à sept heures loge à l'hôtel de Semblançay; a soupé, va chez la royne et à 9 h. desvestu, prie Dieu; à 10 h. s'endort.

20 juillet, dimanche. Esveillé à 7 h., vestu, prie Dieu, à huit heures désieuné, va en carrosse jouer au pale-mail (1), puis à St-Gatien, revient à 11 h., disné, va chez la royne,

(1) Le jeu du pale-mail, ou simplement du mail, était un jeu, où une bille en bois était lancée fortement à l'aide d'un *pal* ou bâton terminé par un petit maillet. Ce bâton était le *pale-mail*. C'était une variante assez grossière du jeu de paume. Les enfants dans la Vendée jouent encore au pale-mail, qu'ils nomment le jeu de la *Gore*, sans doute pour *Gourdin*, car la raquette est un gourdin terminé par la naissance des racines.

puis, en carosse, à vespres au Plessis; à 4 heures gousté, M. de Lansac, capitaine du chasteau, donnait la collation, revient en carosse, à 6 h. soupé, va en sa chambre, puis à l'abbaye St-Julien ouïr la comédie françoise donnée par M. de Courtenvaux (1) qui y logeoit, revient à 10 h., desvestu, prie Dieu, s'endort.

21 juillet. Esveillé à huit heures, vestu, prie Dieu, à huit heures trois quarts, désieuné, va chez la Royne, puis en carrosse à St-Martin, revient à onze heures chez la royne et disné, va en carrosse au Plessis et à Saint-Cosme où il a fait terrir des blaireaux, a fort travaillé, revient à 7 h., a soupé, va à Saint-Julien, à la comédie françoise donnée par M. de Courtenvaux.

22 juillet. Esveillé à 8 h. vestu, prie Dieu, à 8 h. a désieuné, entre en carosse et va à la messe aux capucins, revient à 4 h. chez la Royne, disné, va en sa chambre, estudie, à 3 h. gousté, à 3 h. un quart, entre en carosse et va à vespres à Marmoutier, revient à cinq heures et va au Plessis trouver la Royne où M^{me} de Lansac lui donnait la collation; revient, va au jardin de son logis, court après de petits oiseaux pour les prendre à force, à 7 h. soupé, va chez la royne, puis à St Julien, à la comédie françoise, revient à dix heures trois quarts, desvestu, prie Dieu, s'endort.

23 juillet. Esveillé à 7 h. vestu, prie Dieu; à 9 h. désieuné; estudié, va en carosse aux Jacobins, puis au clos de la Bourdaisière (2), revient à midi chez la royne, puis disné, va en carrosse sur l'esquay de la Fère-le-Roy, tirer de la harquebuse

(1) Jean de Souvré, marquis de Courtevaux, fils du maréchal de ce nom, a vait succédé à son père dans le gouvernement de Touraine. Les gouverneurs yoeaient alors dans la maison de l'abbé de St-Julien, laquelle était vacante parce que les abbés étaient commandataires.

(2) Le clos de la Bourdaisière était l'enceinte actuelle du petit séminaire. Le petit bâtiment en style du xv^e siècle qui contient aujourd'hui le réfectoir et l'infirmerie se nommait la *Petite Bourdaisière*.

au blanc avec les harquebusiers de la ville, gague le blanc, revient à six heures, soupé, va jouer au pale-mail. Revient à huit heures chez la Roynie, joue aux cartes, revient à 9 h., desvestu, s'endort à la musique de luth et des voix.

24 juillet. Esveillé à 7 h., vestu, prie Dieu, à huit heures désieuné, estudie, va aux Carmes, au pale-mail, revient chez la royne, à 14 h. disné, va en carosse au Plessis où il fait chasser ses petits chiens, y a gousté, revient à 7 h., soupé, puis à la comédie françoise, revient à 14 h. desvestu, prie Dieu, s'endort.

25 juillet. Esveillé à 8 h., vestu, prie Dieu, à 9 h. désieuné, va à la paulme, change de chemise, va à la messe à St-Martin, revient à 11 h., disné, nng peu d'une sole venue du costé de la Rochelle; c'est la première fois qu'il a mangé de la marée de ce costé là, n'a point beu, dit n'avoir point soif, va à Marmoutier, revient à 6 h. va chez la royne, revient à 9 h. mis au lit, prie Dieu, s'endort.

26 juillet. Esveillé à 7 h. prie Dieu, désieuné, entre eu carrosse et part de Tours, va à Couzières où il arrive à 10 h., a disné, à 3 h. à gousté, entre en carrosse et arrive à 6 h., a Sainte-Maure, va jouer à la paulme, à 7 h. soupé, va chez la royne, revient à 9 h., desvestu, prie Dieu, s'endort.

27 juillet. Achepte à Chastellerault beaucoup de besoigne de coustellerie et des diamants du pays, disant que c'est pour *envoier à ses enfants* qui étaient à St-Germain-en-Laye. C'est Monsieur son frère et Mesdames ses sœurs.

28 juillet. Eveillé à Chastellerault par le bruit des passants et du charroi, entend les injures qu'ils s'entredisoient, s'en rit. A une lieue de Chastellerault, dans la garenne, il y a la fontaine de Nerpuis, sur la main droite, où le sieur de l'Isle-Rouet donnait à désieuner à plusieurs de ses amis de la court, bons compagnons; demande que c'est, on lui dict : « C'est l'Isle-Rouet (1) qui donne à désieuner aux goinfres de la

(1) Ce l'Isle-Rouet doit être Philibert Emmanuel de la Béraudière, seigneur

court. — J'y veux aller! met pied à terre, et gayement, faisant du bon compagnon « Ça, j'en veux être des goinfres de la court! » Se prend à désieuner, mange deux perdreaux, l'estomac de deux poulets, un peu d'une langue de bœuf, pain peu, bu du vin blanc peu. M. de la Curée servait les plats à cheval. Pnis, en sautant : Adieu, mon hoste, et entre en carrosse et arrive à Jaulné; et de là à Poitiers où il fait son entrée sous le poisle.

1615.

24 Août. Le roi, parti de Blois, arrive à Amboise à 4 h. et dine chez M. de Luynes (1), gouverneur de la place. Va à la chasse du côté du Clos (2), va jouer à la paulme, va au-devant de sa mère, et la mène à la salle où le sieur de Luynes lui donne le festin. Le roi dit qu'il ne veut pas souper, et cependant, allant et effleurant la table, s'assied enfin au-dessous de Madame, et la servant, il mangea quelques grains de raisin muscat, l'estomach de deux cailles, l'aile d'un perdreau, blanc-manger sur trois biscuits, trois poires en compotes, une poire d'Aurange, cerises, confitures, pain peu, à 10 h. se couche.

de l'Isle-Jourdain et de Rouhet, ou peut-être son fils François, qui a porté les mêmes noms, contractés habituellement en l'Isle-Rouet. Tous deux vivaient en 1614.

(1) Charles-Albert, de Luynes, d'abord page de Henri IV, fut attaché par ce monarque au Dauphin Louis XIII, qui dès sa première enfance le prit en grande affection, le fit gentilhomme de sa chambre, le nomma gouverneur du château d'Amboise, en cette même année 1615, qui nous occupe. Les fréquentes visites que lui fit le roi pendant le séjour prolongé à Tours, témoignent de l'amitié qu'avait pour lui le monarque, et contribuèrent sans doute à sa haute fortune; il fut fait grand fauconnier de France en 1616 et enfin connétable en 1621. Il mourut le 25 décembre de cette même année à 43 ans et fut enterré à Maillé près Tours. Cette terre avait été érigée le 14 novembre 1619, en duché-pairie en sa faveur, sous le nom de Luynes, qu'elle porte depuis ce temps.

(2) Le Clos-Lucé, jolie maison de plaisance dans le faubourg d'Amboise, en style du xvi^e siècle. La tradition dit que Léonard de Vinci l'habita pendant un séjour de la cour à Amboise.

25 août. Donne audience à MM. les députés de la cour de parlement de Paris sur la prison du président Lefay, et aux députés de l'assemblée tenue à Grenoble par ceux de la religion. La Reine part pour aller souper et coucher à Chenonceaux (1).

26 août. A dix heures, entre dans son petit carrosse, va à Chenonceau où il a chassé, volé et couru un chevreuil, gousté a 4 heures, revient à 7 h., soupé, revient à 9 h. (à Amboise).

27 août. A 7 h. part d'Amboise en carrosse, monte à cheval, sur la route pour voler; et à dix heures trois quarts arrive a Tours. Logé à Semblançay (hôtel de) (2), disné; à 1 h. va au Plessis, où M. de Lansac lui a donné la collation, revient à 7 h. à l'abbaye Saint-Julien, où M. de Courtenvaux lui a donné à souper, revient à dix heures.

28 août. Va à la messe aux Augustins, puis au Plessis, où il goûte, court un chevreuil, revient en carrosse.

29 août. Part de Tours, arrive à Sainte-Maure, où il va à la chasse, et joue à la paulme, etc.

De là, le roi va à Bordeaux et à Bayonne au-devant de la Reine Anne d'Autriche qu'il épouse à Bordeaux.

Le 25 janvier 1616. Le roi part de Sainte-Maure et arrive à Couzières, où il a gousté, fait faire des baignets et une *œuf-melette* au lard par le père Barthélemy de Crochard, cordelier, natif de Bédarride en Provence, et y aida lui-même, mange un peu de l'un et de l'autre; remonte en son petit carrosse qu'il conduit lui-même plus d'une lieue; le carrosse se rompt et le roi monte en celui de M. le comte de la Rocheguyon; à trois heures, arrive à Tours par un froid extrême.

(1) Chenonceau appartenait alors à Françoise de Lorraine duchesse d'Étampes, de Penthièvre et de Mercœur, fille de Philippe Emmanuel duc de Mercœur, et épouse de César de Vendôme, frère naturel de Louis XIII. Chenonceau avait été légué à Françoise de Lorraine, par sa tante Louise de Vaudemont, reine de France, veuve de Henri III.

(2) Sur la place de Beaune, aujourd'hui démoli.

26. — Va tendre aux petits oiseaux ; va en carrosse au Plessis, où il fait collation de confitures sèches.

27. — Aide lui-même à trousseur son petit lit, à le mettre dans les malles ; à les trousseur de courroies ; en carosse au Plessis.

28. — A six heures et demie, entre en son petit carrosse, part de Tours, et va à Amboise, où il arrive à 9 h. un quart ayant mené le carrosse la plus grande partie du chemin ; y entend la messe, à 10 h. ; disné, va à la volerie, revient à 3 h., se promène par tout le château, haut et bas, et diverses fois, avec une incroyable disposition, plutôt courant que cheminant, ne se peut lasser, lasse tous ceux qui le suivent, et fait ainsi jusqu'à la nuit, six heures qu'il a soupé. Va chez M. de Luynes où il a bu deux coups de l'hypocras (1) blanc et clair, assez mal trempé, n'ayant point voulu boire exprès à son souper, ainsi qu'il me fit l'honneur de me le dire à son retour en sa chambre à 7 h. trois quarts.

29. — Va se promener, faisant tirer par des chèvres d'Artois de petits canons qu'il avait achetés à Tours à l'inventaire de M. de la Bourdaisière ; va au Clos, à 10 h. entend la messe, à 10 h. et demie diné ; se va promener voir ses petits chevaux attelés au carrosse : pour ce qu'il ne voulait partir qu'à 4 h., et qu'un mauvais orage de neige survint, les fait remettre à l'écurie. L'on a remarqué que ce fut un coup de Dieu, d'autant que s'il fût parti à cette heure là, sans doute il fut allé descendre chez la royne sa mère, et se y fust trouvé d'entre deux et trois qu'elle était au conseil, que le plancher de sa chambre fondit. Elle se trouva sur l'endroit de la poutre ; M. le Chancelier derrière elle, M. d'Epéron et M. de Villeroy à costé, qui tombèrent sans beaucoup se blesser ; et d'autres comme les sieurs de Bassompierre, marquis de Villaines,

(1) L'hypocras était un breuvage fait avec du vin, du sucre (ou du miel), de la cannelle, du gingembre ou autres épices. C'était à peu près le vin chaud d'aujourd'hui. On le buvait au dessert.

que je sois à deux heures au conseil. Il y arrive, c'était pour la résolution des articles de la conférence de Loudun. A quatre heures, remonte à cheval et se va promener hors la ville avec la royne sa mère, cotoyant le carrosse, revient à six heures.

44. — Va au Plessis où il s'est mis en caleçon pour jouer à la crosse (1) en la prairie du parc; à gousté sur le pré.

45. — Va au manège de la Fère le Roy, de là à la volerie.

46. — Au Plessis, se met en caleçon pour crosser dans le préau du parc, fait crosser M. le prince de Joinville et M. d'Elbeuf.

48. — Au manège, puis au Plessis où, dans la basse-cour, il joue à la balle forcée, puis s'amuse à conduire son petit carrosse avec deux de ses six petits chevaux fauves; les fait tourner autour d'un puits couvert d'ardoise et d'une grosse balle de plomb, sur de vieille charpenterie; en conduisant ce carrosse, s'amuse à regarder le sieur de Liancourt, son premier escuyer qui s'amusait à en conduire un autre. La flèche va donner dans l'un des piliers de la vieille charpenterie si fort qu'elle la renverse, et le comble s'abat sur le cheval qui était à droite et qui se trouva enseveli dessous. Le roi se jette dextrement au côté gauche du carrosse et si dextrement qu'il se garantit du danger, avec la grâce de Dieu; est recueilli par le capitaine La Tour, corse de nation, l'un de ses ordonnances, sans cela il se trouvait dessous la reine. soudain, sans apparence d'étonnement, il se jette à terre et dit en riant: Ce n'est rien, ce n'est rien!

49, 23. — Va au conseil sur la dernière résolution des articles de la conférence, portés et remportés par M. de Pontchartrain, secrétaire d'Etat.

20 (et autres jours).— Va à la messe aux Bons-Hommes (2).

(1) Le jeu de la crosse était le même que celui du mail ou de pale-mail, il consistait à lancer avec force une bille de buis à l'aide d'un bâton terminé par une crosse noueuse.

(2) De vieilles cartes marquent les Bons-Hommes au bord du Cher un peu au-dessous du couvent de Saint-François.

25. — Va en carrosse à la messe à St-Martin, puis au manège hors la porte la Fère-le Roi, où il joue à la longue paulme.

26. — Va à deux lieues par delà l'eau, à la volerie. A 4 h., monte à cheval et va au pale-mail, où il joue deux parties contre M. d'Elbeuf.

27. — Va à la messe et à la procession des rameaux à St-Julien, puis au sermon et aux vêpres aux Jacobins. Va en carrosse au Plessis, revient à six heures; entretenu M. d'Elbeuf, qui lui représentait le contentement qu'il y avait à la guerre et de se voir à la tête d'une armée de trente mille hommes. L. R. Oui, pour un prince; il se parlait alors de la paix avec M. le prince de Condé.

29. — Va au pale-mail, et faisant à pied tout le tour de la ville par dehors, vient rentrer par la porte de Monfumier, et va à la messe à St-Julien.

3 avril, jour de Pâques. — Va à la messe à St-Julien.

4 avril. — Va à Amboise en carrosse.

5 avril (à Amboise). — Va par-delà l'eau, à la volerie, où il s'est fort mouillé dans les blés. Va chez M. de Luynes, où dinait M. de Souvré, y mange deux poulets lardés, bu très-bien et à diverses fois de l'hypocras tout pur, avec trois cornets d'oublis trempés dedans; monte en carrosse et va à la chasse à la garenne; à 4 h., va du milieu du pont à pied et presque toujours courant, jusqu'au haut du château, en la chambre de M. de Luynes, où il a gousté, entre en carrosse, part d'Amboise et revient à Tours à 7 h.

48. — Va du Plessis-lès-Tours à Amboise; la reine y arrive sur les cinq heures et soupe avec lui. C'est la première fois qu'ils ont mangé ensemble; ramène la reine en sa chambre, revient en la sienne.

49. — Va diner chez M. de Luynes qui donnait à diner à la compagnie, y a bu de l'hypocras fort trempé dans la bouteille, puis dans le verre.

20. — Va chez M. de Luynes, il y fait ripaille et donne sur l'hypocras assez mal trempé. Va au Clos, où le sieur de Luynes donne la collation au roi et à la reine; il va, il vient, travaille fort et passe trois fois la rivière (l'Amasse) à pied, sans s'essuyer ni sécher.

21. — Part d'Amboise à 6 h. en carrosse, dine à Escures et arrive à Blois.

En 1619, le roi revint à Tours et y passa cinq mois, nous citons brièvement quelques passages du journal d'Hérouard.

17 mai 1619. Le roi arrive à Amboise par bateau.

19 dimanche. — Entend la messe en la chapelle du château d'Amboise, y a communiqué; il touche cinq espagnols (pour les guérir des écrouelles), à la demande de la reine, d'autant qu'alors il ne touchait pas, à cause des bruits de peste. Va en l'île Saint-Jean, où il s'amuse à conduire un petit bateau, à faire pêcher, à faire prendre l'oison.

20. — Va aux Arpentils, où il a diné, donné par M. de Luynes, c'était sa maison.

28. — Part d'Amboise en bateau, déjeune sur l'eau, arrive à Tours, met pied à terre à la Tour-Fourgon, entre en carrosse et arrive au Plessis-lès-Tours, à 10 h., donne audience à MM. les Trésoriers du sceau, à MM. du présidial, et de la ville de Tours.

1^{er} juin. — Donne audience au député de MM. des états des Pays-Bas, sur le fait de l'exécution à mort du sieur de Barnavelt.

4. — Part du Plessis, va au port St-Cyr, où il passe la rivière, entre en carrosse, va à Champchevrier, où il a dîné, peu après, entre en carrosse et arrive au Lude (1), à 6 h., soupé en festin, peu mangé.

(1) Les châteaux de Champchevrier et du Lude appartenaient alors à la même famille. Le titulaire, en 1619, était François de Daillon, comte du Lude, qui servit sous les rois Henri III, Henri IV, Louis XIII; il fut gouverneur de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.

8 — Revient du Lude à Tours.

13. — Va se loger au Plessis ; chasse aux cailles dans la prairie, en tue quatre de sa harquebuse.

16. — Va du Plessis à Amboise.

19. — Revient d'Amboise au Plessis par bateau, et, chemin faisant, déjeune sur l'eau, tire les oiseaux au vol, fait pêcher devant lui des pêcheurs qui prennent trois aloses, l'une desquelles est réservée pour son diner, débarque à la Tour-Fourgon. Arrive au Plessis, où il reçut M. de Mayenne revenant de l'armée de Guyenne.

20. — Donne audience au chevalier Herret (*sic*), ambassadeur extraordinaire d'Angleterre, et à un chaou turc venant d'Argiste (*sic*), il était rênégat, natif de Martigny.

24. — Va à la messe et aux vêpres à St-Martin de Tours.

25. — Salue madame la princesse de Piedmont, sa sœur, qui venait d'arriver.

27. — Va à Azay-le-Rideau, maison de M. de Lansac, y est arrivé à 11 h., y a dîné, se va promener sur la rivière d'Indre dans son petit bateau.

28. — Va d'Azay chasser dans la forest de Chinon, revient à 7. h.

29. — Revient d'Azay au Plessis-les-Tours.

30. — Va aux vêpres à St-Cosme.

1^{er} juillet. — Va à la comédie Française (au Plessis).

2. — Cejourd'hui matin, mourut au Pont de la Motte, près Tours, le colonel Galati, suisse, qui avait si bien fait à Arques, du vivant du feu roi. Il se leva, disoit-il, pour aller voir le roi au Plessis ; ayant fait deux tours de chambre, il lui prend une foiblesse, etant mis sur son lit, la parole lui revient et deux heures après il décéda, âgé de plus de 80 ans.

5 — Chaleur extrême, ne peut dormir, se lève en robe, et fait apporter des paillasses, ne peut se coucher et pour diversement pour faire passer le temps, il réveille ceux qui dorment en leur faisant passer un fêtu sur le visage, et avant leur

avoir barbouillé la mine avec de l'encre, se jette tout vêtu sur une paillasse où il dort jusqu'à 3 h. après midi.

6. — Va à Amboise.

8. — D'Amboise aux Arpentils, où il dine, revient à trois heures, reçoit le comte Henri de Nassau arrivant de Hollande.

9. — D'Amboise au Plessis, par bateau ; comédie française avant le soupé qui est à 6 h.

10. — Va jouer à la balle forcée, comédie.

46. — Part du Plessis, s'embarque à la Tour-Fourgou pour Amboise, dine sur le bateau ; à 4 h. à Amboise, monte au chasteau.

18. — Va à la chasse au cerf.

19. — En bateau, d'Amboise au faubourg La Riche, delà au Plessis en carrosse.

21, *dimanche*. — Messe à la chapelle, va à Tours en carrosse pour mettre la première pierre de la nouvelle fortification du côté de la rivière, y met une pièce d'une valeur de cinquante écus où estoit une effigie, revient à 5 h., soupé au parc.

22. — Donne audience à MM. de l'assemblée générale du clergé, va aux vêpres, à la comédie au parc, y a soupé.

23. — Audience au nonce.

26. — S'amuse à mouler des fruits de cire blanche fort bien ; s'amuse à jouer à l'oye, fait jouer M. de Guise avec lui.

29. — Va au parc tirer au papegay.

30. — S'embarque à St-Cosme, et va par eau jusqu'à Maillé (Luynes), où il entre en carrosse et va à Champchevrier, à 10 h. va à l'étang, où il tire et tue des oiseaux à la harquebuse ; à 11 h. disné ; à 4 h. entre en carrosse, puis sur les plaines, monte à cheval, vole les perdreaux, en prend deux, arrive à Rilly (Rillé), maison de M. le comte du Lude, soupé, se va promener sur l'étang.

34. — Se promène en bateau sur l'étang, y prend dix ou douze halbrants, deux cygnes, mâle et femelle et des petits,

les prend à force d'avirons, et si ils avaient plus de cinquans pas d'avantage; il estoit au timon.

1^{er} aout. — Va à pied à l'étang d'Houmes où il a chassé sur l'eau dans son petit bateau et tué beaucoup de gibier de sa harquebuse, nonobstant la pluie et le vent, revient à cheval.

2. — Part de Rilly, et arrive en chassant à Champchevrier va à l'étang, à 40 h. disné, à 4 h. part de Champchevrier à cheval et chassant, arrive à 5 h. au Plessis-lès-Tours.

3. — Va chez la reine, où elle joue une pastourelle avec quelques princesses et des dames de la cour.

4, 5, 6. — Va au parc, tirer au papegay (1), aux perdreaux, soupe au parc; va à la comédie, fait venir des harquebuses de Tours pour tirer à l'envi (au papegay).

8, 9, 10, 11. — A Amboise.

12. — Vient en bateau d'Amboise au port Ste-Anne, monte en carrosse, arrive au Plessis.

13. — Va à la comédie espagnole (au Plessis).

15. — Va à la chapelle, communié, va à la messe aux Minimes, touche, dans le pale-mail, 4667 malades, à 11 h. diné en la salle des Minimes.

17. — S'embarque à St-Pierre-des-Corps pour Amboise. Comédie espagnole.

21. — Retour au Plessis par le port Ste-Anne. Comédie espagnole.

26. — Passe la Loire au port Ste-Anne, et monte en carrosse pour Champchevrier où il va sur l'étang, revient, disne. Peu après, ne pouvant dormir sur un matelas de satin au cabinet, envoie quérir de la paille fraîche et un drap, se met en chemise dessus et s'endort jusqu'à 3 h., gousté, prend sa harquebuse et s'en va en la basse-cour où il s'amuse à tirer aux pigeons, à 5 h. entre en carrosse et arrive à 8 h. au Lude.

(1) Perroquet de bois ou de plâtre posé au haut d'un mat, pour servir de but aux tireurs d'arbalètes originalement, et plus tard aux tireurs d'arquebuses.

27. — Tue grande quantité de gibier.

29. — Part en carrosse du Lude à 4 h. du matin, arrive à 8 h. à la Mothe-Sonzay, où il a disné à 40 h., en repart à 3 h. et demie et arrive à 6 h. au Plessis-lès-Tours.

30 et jours suivants. — Va à la chapelle, à la galerie, à la chasse, à la comédie française ou espagnole.

3 septembre. — Se va embarquer, partant du Plessis-lès-Tours, au port Ste-Anne, va à Maillé, dit maintenant Luynes (*sic*), où il arrive à 9 h. Commande que personne ne se mette à table sans son commandement; à 40 h. disné, à 1 h. s'en veut revenir et entre en bateau; approchant de Tours, fait tirer en salut dans son bateau. La barquebuse du sieur de Beaumont, mestre de camp, creva tout auprès du roi; et M. de Beaumont en eut la main gauche toute froissée et le sieur de Toyras fut blessé à la face. Il revient par eau jusqu'au port Ste-Anne, d'où il arrive à Tours en carrosse.

5. Monte à cheval à 9 h. et va à Couzières au devant de la reine sa mère, qui y avait couché revenant d'Angoulême, y arrive à 41 h. M. de Montbazon (1) vient au-devant lui, le conduit par le bois au jardin, en une allée ou était la reine mère. Elle vient au-devant de lui, l'embrasse, le baise, se prend à pleurer, lui aussi, sans parler l'un ne l'autre et aussi sept... (lacune en l'original). Revient à 5 h. en carrosse (2), à 7 h. va voir la reine sa mère, logée à l'hostel de la Bourdaisière.

6. — La reine sa mère le vient visiter à 2 h., il la visite lui-même à 7 h.

(1) Hercule de Rohan-Guéméné, duc de Montbazon pair et grand-veneur de France, combattit à côté du brave Grillon à l'attaque des faubourgs de Tours, par les ligueurs, en 1589, fut blessé à Arques. Il mourut à sa maison de Couzières, le 16 octobre 1654.

(2) Cette entrevue de Couzières qui reconcillait le roi avec sa mère après plusieurs années d'éloignement, a été l'objet d'une inscription sur table de marbre posée au-dessus de la porte du château de Couzières, à 1 kilomètre de Montbazon; c'était la maison de plaisance des princes de Rohan-Montbazon, qui n'habitèrent jamais leur vieux donjon.

9. — Va voir la reine sa mère, à l'hôtel de la Bourdaisière.

12. — Chassant à pied dans la plaine de St-Avertin, sur le chemin pour aller à Couzières, n'estant que sept ou huit épars autour de lui, il s'éleva une grosse couleuvre longue de quatre pieds, et venant droit à lui à grands élaus; il ne la voyait pas, ou lui crie qu'il eut à prendre garde, la voit à six pas, saute en arrière, et en même temps, couche en joue sa harquebuse, et la tue, l'ayant coupée en plusieurs pièces.

16. — Fait jouer la comédie par les siens.

19. — Part de Tours et arrive à Amboise.

20. — Va pêcher à la rivière malgré une pluie continuelle qui ne l'empêche pas.

22. — Disné chez M. de Luynes qui faisait le festin à MM. les princes de Piedmont et à Mesdames qui devaient partir le jour d'après pour aller au Piedmont.

23. — A 9 h. va en carrosse accompagner madame Christine de France, princesse de Piedmont qui part pour aller en Piedmont, et arrive à Onzain où il a disné.

D'Onzain, la cour se rendit à Blois, et de là à Paris par Vendôme, Châteaudun et Chartres. Ces divers séjours à Tours racontés par le médecin de Louis XIII, avec un détail que nous avons beaucoup abrégé pour le réduire aux seuls traits d'histoire et de mœurs, nous donnent, comme nous l'avons vu, des renseignements curieux sur l'état de la topographie de la ville de Tours à cette époque, les fortifications existaient du côté de la rivière et Louis XIII y posa la première pierre de fortifications nouvelles. Il y avait des portes à l'entrée de la rue Montfumier ou *Maufumier* appelée aujourd'hui Constantine. Le roi alla plusieurs fois à la messe aux Bons-Hommes, ancien établissement religieux au bord du Cher, un peu au-dessous de St-François, près d'un pont aujourd'hui détruit et qui alors se nommait le Pont-neuf. Cet établissement ne

figure pas dans la liste de ceux donnés par le rapport de Charles Colbert en 1664. Dans sa notice sur le château de la Bourdaisière, M. le baron Angellier dit qu'il perd de vue la famille Babou en 1645; cette date coïncide précisément avec ce qu'Hérouard rapporte à la date du 29 janvier 1646: le roi, étant à Amboise, possédait des petits canons qu'il avait achetés à la vente de M. de la Bourdaisière (Georges Babou). L'hôtel de la Bourdaisière où logea le roi en 1644, la reine mère en 1649, fut saisi sur Georges Babou, et adjugé à Jean Taschereau, marchand-bourgeois, et à Renée Bégot, veuve de Aule Galant, échevin de la ville; il fut acquis quelques années après par délibération du 6 octobre 1627. L'acquisition définitive eut lieu le 2 mars 1630, à 30,000 livres, pour servir de logement aux gouverneurs de la province, qui précédemment logeaient dans la maison abbatiale de St-Julien, vacante parce que l'abbé commandataire ne résidait pas (1).


Les habitudes de Louis XIII, ici décrites, laissent voir que la place du cardinal de Richelieu était toute prête.

CH. DE SOURDEVAL.

(1) Registres de l'hôtel de ville de Tours.

VOYAGE A S^T-CHRISTOPHE

16 JUILLET 1863.



MESSIEURS,

Un des meilleurs résultats de vos excursions archéologiques est de vous faire connaître les antiquités de notre province. Ces réunions se composant toujours d'hommes de spécialité différente, la visite des monuments provoque d'instructives discussions ; ce qui resterait inaperçu par les uns, est remarqué par les autres, et du choc des opinions naît une lumière qui profite à tous.

Le seul inconvénient de ces utiles promenades est de passer trop rapidement, de permettre à peine d'effleurer les questions, et par cette raison de laisser des regrets aux hommes d'étude.

Il en fut ainsi, il y a quelques années, d'une excursion à Saint-Paterne et Saint-Christophe, dont ceux qui en firent partie n'ont certainement pas perdu le souvenir. Les belles statues de Saint-Paterne, entre autres, nous avaient tellement captivées, que nous en fûmes réduit à visiter aux flambeaux l'église de Saint-Christophe. Aussi m'étais-je promis de revenir dans cette contrée, non moins riche en monuments curieux, qu'attrayante par la fraîcheur de sa gracieuse vallée.

C'est de cette excursion particulière, Messieurs, que je viens vous entretenir.

Je laisse de côté pour aujourd'hui et l'église de Saint-Paterne, et la petite chapelle de Saint-Gilles, qui m'a montré de curieuses peintures du xv^e siècle, pour appeler votre attention sur Saint-Christophe exclusivement. A part les ruines d'un donjon carré à double enceinte, l'intérêt archéologique de cette localité se résume dans son église paroissiale. L'église de Saint-Christophe se compose comme celle de Bueil, de deux édifices juxtaposés, mis postérieurement en communication l'un avec l'autre, par un grand arc ouvert dans l'épaisse muraille qui les séparait. Comme à Bueil, la partie située à l'orient, était un prieuré, l'autre, la paroisse. La première est aujourd'hui le sanctuaire de l'église, dont la seconde est devenue la nef.

Dans son ensemble, l'édifice entier a subi des remaniements successifs, dont les plus importants m'ont paru remonter au xiv^e siècle.

Je vais donner un aperçu de la suite chronologique de ces diverses constructions.

1^o Au nord-est, une petite chapelle servant de sacristie, remonte au commencement du xii^e siècle. Elle est voûtée en pierres avec nervures massives. Une petite fenêtre à plein cintre occupe le chevet.

De la même époque est l'ancien sanctuaire, transformé également en sacristie. Ce n'est pas la partie la moins intéressante de tout l'édifice.

Le style roman fleuri est caractérisé dans cette construction : 1^o Par l'appareil moyen avec joints épais de mortier ; 2^o Par des contreforts en demi-colonne, avec des chapiteaux historiés très-frustes, mais dont l'un montre encore des traces de figures sculptées ; — 3^o Par un appareil riche en forme d'écailles, dessinées par du ciment rouge. Tout cela ne regarde que l'extérieur ; car à l'intérieur, des fenêtres, à meneaux et une voûte à nervures, appartenant au style ogival secondaire, révèlent que cette partie est entrée dans le remaniement presque complet que le xiv^e siècle vit entreprendre.

Tout le mur méridional de l'église du prieuré et celui de la paroisse sont de cette époque, ainsi que la chapelle Saint-Pierre, qui n'était autrefois qu'un passage pour aller de plein-pied du prieuré à l'église. Enfin, il faut attribuer au même temps une belle porte, aujourd'hui murée, qui se trouve on ne sait comment, encastrée au pignon de l'ouest, dans des constructions du xvii^e siècle.

Ces dernières comprennent en outre, le clocher, toute la façade occidentale et un affreux appenti au nord, servant de bas côté. Ce dernier, mansardé et lambrissé de planches disjointes, ressemble plutôt à une écurie, qu'à une annexe de la maison du Seigneur.

Ainsi qu'on peut le pressentir par cette courte description, les deux églises réunies du prieuré et de la paroisse, forment un assemblage fort incohérent dont quelques détails intéressants ne rachètent pas à l'intérieur la misère et la nudité. Rien dans cette construction ne saurait donc arrêter bien longtemps l'attention de l'amateur si l'on n'y rencontrait le modèle, plus rare de jour en jour, d'une couverture en lambris de bois, faite au xv^e siècle avec un grand luxe de sculpture et de peinture.

C'est sur cette partie très-intéressante de l'édifice que je viens appeler l'attention de la Société archéologique et de tous les amis des arts dans notre province. Il est à remarquer que sur la rive gauche de la Loire, riche en matériaux calcaires de toute sorte, on trouve peu d'édifices religieux avec des voûtes en bois ; sur la rive droite, au contraire, autrefois couverte de forêts le plus grand nombre des églises possède encore des voûtes lambrissées, mais aucune à ma connaissance, dans notre province et dans celles qui l'avoisinent, n'ont été exécutées avec cette richesse de sculpture. Je suis même convaincu que si l'on faisait revivre les couleurs encore apparentes de cet intéressant travail, on aurait un spécimen peut-être unique du goût et du génie d'invention que nos pères savaient mettre même dans leurs œuvres les moins im-

portantes. Je vais essayer dans une courte description d'en donner une idée.

La simplicité de la construction de ce placage de bois est utile à remarquer pour l'instruction de nos architectes modernes. Au lieu de chercher des formes compliquées par des courbes cintrées ou ogivales, le constructeur a établi son lambris à pans coupés, sur la charpente dont il accuse exactement la forme. Cette disposition, en donnant à son travail une grande solidité, a fourni la base d'une ornementation riche et originale. En effet, les couvre-joints moulurés qui, dans une voûte en plein cintre, pourtourneent perpendiculairement la demi-circonférence, engendrent une certaine monotonie. Ici au contraire, la nécessité de dissimuler l'angle d'intersection de chaque plan, a suggéré à l'architecte l'idée de couper la série des couvre-joints verticaux par d'autres horizontaux, qui donnent à l'ensemble l'apparence d'un damier formé d'une succession d'encadrements très-allongés. Cette disposition, quoique assez rare, n'est pas ce qui caractérise la richesse et la singularité de ce travail. Mais voici l'innovation. A chaque point d'intersection des couvre-joints verticaux et horizontaux, se trouve placé un disque en bois sculpté. Des têtes de profil, ou l'on reconnaît le caractère de la renaissance, alternent avec de larges fleurons découpés en rose à quatre feuilles. Enfin, l'extrémité des couvre-joints à leur jonction avec la corniche, est également orné de sculptures.

Quand on est sur les lieux, il est facile de comprendre, à l'aide des traces de couleurs subsistant encore çà et là, ce que devait être la richesse de cette décoration et l'harmonieux éclat de cette voûte constellée de points brillants, sur un fond de couleurs plus calmes.

Ces couleurs, même de loin, sont encore visibles par place, et je suis convaincu qu'en approchant au moyen d'un échafaudage, on retrouverait partout les tons primitifs. Sous ce rapport la restauration en serait facile.

Autant que j'ai pu en juger d'en bas, voici quel était l'or-

donnance générale. Le champ des encadrements était blanc, tirant sur le jaune ; les couvre-joints brun-rouge ou violet, et le fond des médaillons, bleu d'azur. Autour de chaque encadrement on voit distinctement une bordure guillochée, faite au pochoir. Enfin on remarque encore des restes de vermillon sur les moulures de la corniche et des hermines noires semées sur les tirants.

Je pense, Messieurs, que cette rapide description suffira pour appeler votre intérêt sur cet ouvrage de charpenterie, art qui ne fut pas au moyen âge moins de digne notre admiration, que celui du constructeur en maçonnerie. Sans en déduire ici les motifs que vous connaissez mieux que moi, il faut reconnaître que, s'il est vrai que l'architecture dans notre siècle ait un caractère d'imitation, plutôt que d'invention, il importe grandement à sa marche progressive de conserver le plus possible les bons modèles encore subsistant dans tous les genres. Reconnaître et classer les meilleurs spécimens des arts anciens, n'est qu'une partie de la mission d'une Société archéologique. A ce côté théorique elle doit joindre, sous peine de déchoir, la sollicitude active qui protège et conserve. Nul ne sait mieux que celui qui vous parle en ce moment, avec quel zèle et quelle intelligence vous marchez dans cette voie. Aussi est-ce avec une entière confiance que je viens de nouveau solliciter votre haute intervention pour assurer la conservation et la réparation de la voûte lambrissée de l'église de Saint-Christophe.

Vu le caractère singulier et peut-être unique de cet œuvre d'art, il me semble que sa restauration est d'intérêt général et appelle à ce titre non-seulement les efforts de la commune et du département, mais aussi ceux de l'Etat.

En conséquence, je conclus ce rapport en soumettant à votre approbation la proposition suivante :

La Société archéologique de Touraine charge son Président d'appeler l'attention de M. le Préfet d'Indre-et-Loire sur l'importance archéologique et artistique de la voûte en lam-

bris de bois de l'église de Saint-Christophe, de le prier d'aviser le plutôt possible, vu l'urgence, à la restauration de cette œuvre intéressante, restauration qui devrait comprendre la refection des charpentes et lambris, menaçant ruines, et le rétablissement de la peinture dans son état primitif.

M. le Président devra rendre compte à la Société des résultats de ces démarches à la plus prochaine réunion.

C^e DE GALEMBERT.

FERS ANTIQUES DE CHEVAUX

TROUVÉS A REIGNAC

2^e ARTICLE (1).

Depuis la lecture de mon premier mémoire sur les fers de chevaux trouvés dans l'Indre, à Reignac, plusieurs documents se sont offerts à nos recherches, et s'ils ne sont de nature à résoudre tout à fait la question, ils y apportent du moins des lumières. En ces derniers temps, des phases nouvelles de l'histoire ont surgi, non plus de la poudre des bibliothécaires, mais des entrailles mêmes de la terre. D'habiles et persévérants antiquaires sont parvenus à rétablir l'histoire sur plusieurs points, et en divers âges où les documents écrits faisaient complètement défaut. C'est ainsi qu'un âge de pierre, un âge de bronze, un âge de fer se sont successivement étagés dans nos musées. Cet âge de fer, le plus récent des trois ne nous a laissé aucunes traces de la ferrure aux pieds des chevaux. C'est à une autre époque et dans des monuments d'un ordre particulier, c'est dans les sépultures gallo-romaines et mérovingiennes et dans les tumulus celtiques que les découvertes les plus intéressantes à cet égard ont été faites. Nous intervertissons avec intention l'ordre de la date de ces monuments, parce que l'étude des sépultures gallo-mérovingiennes est aujourd'hui presque complète, grâce aux travaux de l'abbé

(1) Voir Tome XIII, 1861, p. 39.

Cochet et de ses savants émules, en France, en Angleterre, en Allemagne et en Suisse, tandis que l'étude de l'intérieur des tumulus est un fait à peine ébauché.

Le musée le plus complet et le plus instructif pour les monuments souterrains du II^e au V^e siècle, est sans contredit, l'ouvrage publié par M. l'abbé Cochet, sous ce titre : *Le Tombeau de Childéric I^{er}*. Les objets trouvés dans ce tombeau en 1653 ont presque tous disparu, d'autres sont restés à l'état fruste.

L'archiduc Léopold d'Autriche avait confié à son médecin Chifflet, le soin de décrire et de représenter ces objets. Le médecin s'en acquitta aussi bien que pouvait le faire aucun archéologue du temps; il les décrivit, les dessina, puis il les expliqua à l'aide de considérations tirées d'Aristote ou de Plutarque, ou autres auteurs n'ayant jamais soupçonné le règne de Childéric. A deux siècles d'intervalle, et après les pertes occasionnées par le vol de divers objets métalliques, en 1832, le tombeau de Childéric avait besoin d'être refait. C'est ce que le savant auteur de la *Normandie souterraine* a entrepris. La connaissance approfondie qu'il avait acquise des objets analogues à ceux du tombeau lui ont permis de reconnaître au premier coup d'œil la forme entière et l'usage des pièces les plus dégradées et les plus imparfaitement représentées dans les dessins ou les descriptions de Chifflet. Celui-ci a constaté l'existence d'un fragment ferrugineux, qu'il présuma être un reste du fer du cheval du père de Clovis. Aujourd'hui que ce morceau de fer, conservé au musée des souverains, est presque réduit en poudre à force d'oxidation, son appréciation est devenue fort difficile. Le fer tel que Chifflet l'a rétabli dans son dessin, serait semblable à ceux dont nous nous servons aujourd'hui; et aurait entre autres résultats celui de nous prouver que le cheval de Childéric était fort petit : ce qui, du reste, ne doit pas nous étonner, car toutes les images anciennes nous représentent les chevaux comme ayant, par rapport à leurs cavaliers, des dimensions moindres que ceux d'aujourd'hui.

Mais au sujet de ce fragment si incomplet, M. l'abbé Cochet nous fait passer en revue toutes les chaussures ferrées à l'usage des chevaux, qui ont été découvertes pendant ces derniers temps dans les tombeaux de l'époque gallo-romaine. Les deux modèles d'hipposandales que nous avons indiqués, ont abondé dans les fouilles opérées en France et dans les pays circonvoisins; c'est-à-dire l'hipposandale se reliant par le talon et les deux côtés et celle se reliant de l'avant à l'arrière. « Pour les temps romains, dit M. Cochet, nous connaissons des sabots en fer trouvés dans la Sarthe et la Moselle, à Arques, dans la Seine-Inférieure, à Caudebec, à la Rivière-Thibouville, au Vieil-Evreux, à Vieux, près de Caen, au Châtelet, à Dijon, à Autun, à Troyes, à Montbelliard, à Mandeure, à Londres, à Stony-Stratford et à Spring-Head dans le Kent; le seul camp de Dalheim en a montré dix dans le Luxembourg. » Tous les fers provenant des lieux sus-indiqués sont représentés par un dessin conforme à notre n° 4^{er}, savoir : fers s'attachant par deux anneaux latéraux et un tenon en arrière.

« M. de Widranges, de Bar-le-Duc, poursuit notre auteur, a envoyé le dessin de trois sabots, trouvés, dit-il, dans des sépultures tronquées de la Lorraine et de la Champagne; il assure même que l'un d'eux était encore assujéti au pied de l'animal au moyen de courroies qui, après avoir été enroulées autour, passaient dans la tige de fer antérieure, terminée par un ceillet, et se bandaient ensuite au-dessous d'un tenon qui se dresse à la partie postérieure de la ferrure. » Cette description du fer et de son mode d'attache s'applique à notre n° 2; d'ailleurs un dessin qui vient à l'appui le représente exactement.

Voilà pour les hipposandales; elles se sont trouvées surtout dans les sépultures gallo-romaines et mérovingiennes. Mais il semble que des fers à étampures, ou à trous destinés à recevoir les clous, fers qui sont l'expression d'un art plus avancé, se soient, au contraire, rencontrés en des monuments appartenant à un âge plus reculé. M. Troyon, antiquaire du canton de

Vaud, qui s'est rendu célèbre par ses découvertes d'habitations primitives, au milieu des lacs de la Suisse, a le premier reconnu la présence d'un fer à étampures dans un tumulus celtique. La motte de Châtelard, à Chavannes-sur-le-Vayron, canton de Vaud, a été jugée par M. Troyon, être une colline à sacrifices, car il y a rencontré plus de cinquante ossements d'animaux. Parmi les objets de fer que contenait ce monticule factice se sont rencontrés des éperons, des mors et des fers de chevaux. Ces derniers, au nombre de cinq, sont de petite dimension et d'un travail incomplet ; ils n'ont ni crampons ni éponges ; les étampures, au nombre de six (trois de chaque côté), ont dû repousser le métal sur le bord extérieur de manière à former une ligne ondulée. Les clous plus carrés et plus forts que ceux qu'on exécute de nos jours, sont munis d'une tête haute et plate qui, avant l'usure, pouvait remplacer quelquefois les crampons ; et ici, M. l'abbé Cochet, auquel nous empruntons ces faits, dessine un fer crénelé, comme celui dont nous possédons une moitié, comme ceux existant au musée de Cluny et au musée de Nantes. Seulement, il est à observer que ceux du musée de Nantes ont la tête de leurs clous en forme de chevilles de violon, c'est-à-dire allongée et non carrée. Le musée de la Société archéologique a recueilli depuis peu, un fer crénelé avec des étampures destinées à recevoir des têtes de clous comme celles que possède le musée de Nantes. Quant à la date, M. Troyon fait remonter la colline de Châtelard et les antiquités qu'elle renferme à une invasion des Vendes ou des Slaves qui aurait eu lieu du v^e au vi^e siècle. Cependant il n'exclut pas de ses conjectures les excursions des Hongrois et des Sarrasins qui eurent lieu jusqu'au x^e siècle. En rendant compte de ces fers ondulés, M. Troyon en cite d'autres trouvés en divers lieux. Un fer de cheval, dit-il, a été rencontré en Bavière, avec des débris d'armes, dans un tumulus des environs d'Aunée, qui paraît assez semblable à celui de Châtelard. Un autre a été découvert dans un tumulus du canton de Berne, mais sa forme est la même que

celle qu'on trouve dans les ruines romaines. On voit des fers de chevaux pareils à ceux de Châtelard, mais d'un travail plus avancé, provenant du champ de bataille de Crécy, et conservé au Musée d'artillerie de Paris. Dans les fouilles du camp de Dalheim, près de Luxembourg, on a trouvé des fers de chevaux d'espèces différentes ; on a extrait du sol quatre ou cinq fers à clous, comme ceux dont nous nous servons aujourd'hui. M. Namur, le savant rapporteur des fouilles, considère comme romains les fers à clous, trouvés à Dalheim ; il s'appuie dans sa conclusion sur le fer du tombeau de Childéric, et sur des objets semblables, trouvés à Jodoigne en Belgique.

En 1842, M. de Widranges recueillit à Sauvoy (Meuse) parmi les ruines d'une habitation gallo-romaine, au milieu de tuiles à rebord et de poteries antiques, dans un champ défriché, un fer à rebords ondulés, percé de huit étampures, ayant l'un de ses côtés deux fois plus large que l'autre.

Le musée de Nantes réunit neuf fers à bords ondulés, dont deux ont été trouvés dans l'Erdre, en 1827, lors de la construction de l'un des ponts sur cette rivière, dans la ville ; les autres ont été extraits du lit de la Vilaine, aux environs de Rennes, et d'autres dans un tumulus, près de Pouzauges.

Le musée de Troyes possède deux fers, dont un à bords ondulés, avec six étampures ; l'autre, circulaire, est percé de huit trous, une branche plate en fer le traverse dans sa longueur. Un fer semblable à ce dernier se voit au musée de Cluny.

Il a été fait, en 1844, dit M. l'abbé Cochet, une découverte qui paraît porter avec elle une date mieux déterminée. A Yébléron ; près d'Ivetot, un seau en bois, avec anse et cercles en fer, renfermait trois chandeliers de bronze, dont un, porté sur un bouc, a tout le cachet antique ; puis un coutre de charrue, un marteau, un fer de cheval et un éperon. Les quatre derniers objets sont en fer. Ce petit mobilier ne peut être que gallo-romain ou tout au moins gallo-frank. M. Co-

chet, donne le dessin du fer qui est ondulé à six trous, et de l'éperon, qui ressemble aux nôtres ; à cela près, que la molette semble avoir été remplacée par une tête conique et aiguisée.

Nous nous sommes aussi adressé à M. Quicherat, le savant professeur d'archéologie de l'école de Chartres, et nous l'avons consulté au sujet des fers trouvés dans l'Indre. Il a eu l'obligeance de nous répondre par une lettre, dont il voudra bien nous permettre de transcrire quelques passages.

« La question des fers de chevaux, dit-il ne fait que de naître, car il faut regarder comme non avenues toutes les dissertations qui ont été écrites sur ce sujet, sans tenir compte des monuments. Les fers ondulés se rencontrent dans les dépôts antérieurs à l'époque qu'on est convenu d'appeler mérovingienne. Il y en a un dans le rapport de M. Parenteau, conservateur du musée archéologique de Nantes, sur les fouilles exécutées à Pouzauges (Vendée) en 1860. M. Fauchet, préposé en chef de l'octroi de Lizieux, nous en a signalé un dernièrement, qu'il a trouvé dans un cimetière gallo-romain, dont la terre n'avait jamais été remuée ; ces fers peuvent être du IV^e ou V^e siècle, mais l'usage a pu s'en conserver plus longtemps. Quant aux pièces trouvées à Alaise, que j'ai signalées, non pas le premier, car, avant moi M. Castan, bibliothécaire de Besauçon, en avait donné la description et le dessin dans les mémoires de la Société d'émulation du Doubs, ces pièces renversent toutes les idées reçues sur la matière. Je puis en parler *de visu*, puisque j'ai assisté aux fouilles. A Alaise, dans deux tumulus immenses, placés en des lieux où jamais cheval vivant n'a pu passer, nous avons ramassé dans un tas de cendres qui formait le fond de la sépulture, un fer de cheval à étampures, non ondulé sur son contour, non muni d'éponge. Le fer, cassé en deux à dessein, gisait à côté d'un marteau de fer. Tout autour, il y avait une charge d'ossements et des tessons de poterie celtique, des objets en pierre et en corne de cerf ; des fragments de bronze complétaient la garniture des

tumulus, qui, tous les deux portaient la trace d'un feu violent qu'on y avait allumé. Quoique séparés l'un de l'autre par une distance de cinq kilomètres, ils avaient certainement été construits dans les mêmes circonstances et d'après le même rite funèbre. Nous les avons attribués à l'une des peuplades septentrionales qui combattirent contre les Romains, pour l'indépendance de la Gaule. Au près de ces fers, nous avons recueilli des clous plats, à têtes rondes, et, en d'autres tumulus, où il n'y avait pas de fers des clous pareils se sont présentés. D'après ces témoignages, je ne crains pas de déclarer que, dès le temps de la conquête de la Gaule par les Romains, plusieurs peuples celtiques, sinon tous les Gaulois, connaissaient le ferrage des chevaux. »

En résumé, la question de l'origine de la ferrure ne fait que de naître, comme le dit très-bien la lettre ci-dessus, et les obscurités qui l'ont toujours environnée sont loin d'être dissipées. Les monuments anciens ne nous présentent pas de chevaux ferrés. Xénophon, Virgile, ne soupçonnent pas la ferrure ; Pline, Suétone, Martial, en parlant de la chaussure métallique des chevaux, ne disent pas comment elle se fixait, Columelle, Végèce et Apsyrthe nous disent qu'elle s'attachait avec des courroies et laissent entendre que cette chaussure n'était pas toujours en métal, qu'elle pouvait être aussi en sparterie ou en cuir : ces deux derniers éléments n'ont pu arriver jusqu'à nous ; mais le fer, tout altéré par l'oxidation, nous a présenté sur deux modèles distincts et souvent répétés, les *solea* de fer indiqués par ces auteurs.

Les fers à clous, au contraire, qui nous apparaissent d'abord sous la forme ondulée ou crénelée, semblent venus du Nord, et particulièrement des races germaniques. C'est sous les tumulus de Châtelard, en Suisse, d'Alaise, en Franche-Comté, et de Pouzauges, en Vendée, que se rencontrent ceux portant la date la plus ancienne, indiquée par le milieu dans lequel ils ont été trouvés, puisque ce milieu se compose d'objets celtiques et germaniques. Que la ferrure nous soit venue

du Nord, comme ces faits semblent nous l'indiquer, rien de plus logique. Les chevaux du Nord ne peuvent marcher sans ferrure, tandis que ceux du midi le font dans une certaine mesure ; leur pied évasé se prêtait en outre naturellement à la pénétration des clous d'attache. La découverte des fers à étampures dans les tumulus d'Alaise, de Châtelard et de Pouzauges, au milieu d'objets étrangers aux usages des Romains et antérieurs à leur arrivée en Gaule, ne fait que confirmer un fait que la raison indique ; le fer à étampure a dû venir du Nord.

CH. DE SOURDEVAL.

LE ROI HUGON

I

Le long de la Loire, d'Angers à Orléans, on connaissait de temps immémorial, sous le nom de *roi Hugon*, un personnage fabuleux des plus singuliers. Une foule d'écrivains, depuis le xvi^e siècle, en ont parlé tour à tour. Mais, à mon avis, aucun d'eux n'a saisi son vrai caractère, ni déviné son origine mythique. Je me propose, dans cette brève notice, de jeter quelque lumière sur cet être étrange, qui paraît avoir occupé une bien large place dans la religion des vieux Turones.

Et d'abord, je crois devoir préciser, autant qu'il est possible, le rôle que, dans sa métamorphose en roi Hugon, jouait cette divinité déchue. Le roi Hugon était censé chevaucher la nuit autour des villes et des remparts des places de guerre; de sa puissante main ou d'une baguette invisible, ce Nemrod fantastique frappait et abattait les mortels assez peu chanceux pour se trouver sur son passage; il les chassait devant lui comme une proie qui lui était due et, très-souvent, les faisait disparaître du milieu des vivants. A Tours, disait-on, était établi le siège de son empire : une porte et l'ancien port de cette ville lui étaient assignés pour séjour par la crédulité populaire; une tour même, au commencement de ce siècle, se nommait encore *Tour feu Hugon*, altération très-probable d'une double appellation : *Tour de l'alf* ou *elfe Hugon* (1).

(1) *Alp*, *alf*, *elf*, génie ou divinité dans l'ancienne mythologie du Nord; aujourd'hui encore, en Bessie et Outre-Rhin, feu-fe'llet, esprit, revenant.

Hugon apparaissait à Amboise de même qu'à Tours; et d'anciens documents semblent attester qu'il avait eu jadis des relations très-suívies avec les villes d'Orléans et d'Angers.

S'il faut en croire la tradition, ce roi bizarre fut de sou vivant comte de Tours, pair de Charlemagne, et prince très-redouté pour la méchanceté de son caractère. Après sa mort, le bon peuple Tourangeau, qu'il avait longtemps opprimé, s'imagina qu'il revenait la nuit, et que, fidèle aux habitudes de son existence terrestre, il attendait encore à la sûreté et à la vie des gens.

Toutefois, le docte Pasquier, le premier soupçonna l'identité du roi Hugon et des chasseurs aériens qui troublaient la tranquillité des nuits dans tant de provinces de l'Europe, durant le moyen-âge; et M. J.-J. Ampère, admettant cette identité, a prouvé tout récemment que ces chasseurs aériens si fameux n'étaient autres que le redoutable Odin lui-même. « Odin, dit cet auteur, est représenté dans l'Edda chevauchant à travers les airs, avec un grand fracas, à la tête de ses guerriers et des Walkiries. C'est là l'origine de ce que l'on a appelé la *chasse d'Odin*. Cette chasse aérienne, porte encore ce nom en Suède. Celui qui la conduit s'appelle *Helquin*. Nos vieux auteurs parlent de la *Mesnie* ou *bande d'Helquin*, en latin barbare, *Milites Helkini* (1).

Ainsi, le roi Hugon représenterait le chasseur Thibault de Blois, le roi Arthur du département des Landes, le grand veneur de Fontainebleau, etc.

II

Considéré dans son ensemble et dans ses accessoires, le mythe de notre royal personnage offre en effet d'étonnantes

(1) *Histoire littéraire de la France, jusqu'au xii^e siècle*, t. xi, pp. 130 et 131.

similitudes avec celui de la divinité nommée Odin par les Scandinaves, Vodan, Voden ou Vuothau par les Germains. Dans les deux Eddas de Snorre et de Sœmund, dans le Grimnismål surtout, le grand dieu scandinave reçoit une multitude de surnoms. Parmi les plus usités se remarquent *Sig*, *Sigar*, *Sigmund*, victorieux, génie de la victoire, et *Nihar*, dieu des eaux. Un autre nom mythique *Hug*, se traduit, ainsi que le grec *ὕγιος*, par : sain de corps et d'esprit, intelligent, sagace, prévoyant. Mais, sous la forme *Hugn* (Hugin), ce mot s'applique plus particulièrement à la prescience d'Odin, figurée par l'un des deux corbeaux qui servent d'éclaireurs à sa mémoire.

Ces trois surnoms, non moins que le nom plus général d'Odin, ont laissé des traces reconnaissables dans la légende du roi Hugon. Hugon, formé sur le thème *Hugo*, transcription latine de *Hug*, fut le plus populaire des trois. On connaît la faveur spéciale qui l'entourait dans la ville de Tours. A Angers, une porte, ouverte dans la muraille romaine, s'appelait aussi *Porte Hugon* (1). A Orléans, un champ autrefois consacré à son culte et dévolu, lors de la chute du paganisme, au domaine impérial, est connu dans de très-anciens titres sous le nom de *Champ Hugon*, et par altération, *Hagon* (2).

C'est encore à Orléans que se rencontre un souvenir irrécusable de la présence du surnom Sigmund dans le mythe du roi Hugon. Le parèdre nocturne de ce méchant prince, en cette ville, était le *mulet Odet* ou *Odey*, c'est-à-dire le *victorieux Odin*. Le mot *mulet* implique ici, en effet, le sens de victorieux. *Segomon*, le *Sigmund* ou *Mars vainqueur* des Sequanes, paraît avoir porté, je ne sais pour quel motif, le surnom de *mullio*, *mulet*. On possède de ce dieu une inscription gravée au poin-

(1) *Congrès archéologique de France, xxix^e session. Saumur, p. 40.*

(2) M. Bimbenet, *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. v, p. 85.

tillé sur un mulet de bronze, et rapprochée par notre grand épigraphiste, M. L. Rénier, de celle-ci qui est dédiée au dieu Mars : AVG]vsto] MARTI MVLLION[i] TAVRICYS, etc. (1). Quant à *Odey* (2), sa traduction par *Olin* ou *Voden* est d'autant plus certaine, qu'elle se trouve corroborée par plusieurs dénominations semblables existant dans la Touraine.

Comme à Genabum, Odin avait à Cæsarodunum une dotation foncière, tombée dans le fisc des empereurs. Chez les Carnutes, ce terrain consacré avait retenu le nom de *Hugon* ; mais chez les Turones, il avait conservé ceux de *Voden* et *Vodan*.

En 894, un diplôme du roi Eudes nous apprend que ce prince donne à Ehol, comte de Poitiers, son fidèle, quelques terres du nom de *Votn-us*, dans le comté de Tours (3).

Antérieurement à l'an 908, le bourg de Rochecorbon portait le nom de Pagus *Vodan-us*, qui s'est maintenu dans le manoir assez important de *Vodan-ière*, sis non loin du bourg (4).

Comme on le voit, Odin, avant d'être réduit à son rôle de roi Hugon, était passablement renté chez les Turones : à de bons fonds de terre il joignait un pagus, un plantureux pagus.

De nos trois surnoms mythologiques, il ne me reste plus que celui de *Nikar*. *Nikar*, Odin-Neptune, a laissé dans la

(1) V. M. de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, n° 306.

(2) Cf. la *Chasse à Bodey*, dans les *Contes et croyances populaires du Berry* de M. Laisnel de la Salle ; et la forme *Wod*, latinisée *Woda* dans Paul Diacre, *Historia Longobardorum*.

(3) M. Ém. Mabille, *Catalogue de diplômes*, etc., dans le t. XIV, p. 18 des *Mémoires de la Société*.

(4) L. Cartier, *Mélanges historiques sur Amboise*, p. 11. — M. de la Ponce, *Documents de Géographie pour l'ancienne province de Tours*, t. XI des *Mémoires de la Société*.

mythologie et la langue populaires des nations septentrionales; *Nik, Niken, Nikin, Niksen*. esprit des eaux (1). C'est dans cette dernière transformation que je le retrouve en Touraine. Dans ma notice sur Amboise (pag. 3 et 4), j'ai déjà fait entrevoir que le prétendu comte Anicien (pron. *Annikien*) n'était qu'un personnage mythologique. Etymologiquement, il est le même que le Halquin ou Helquin, dont je parlais tout à l'heure. *Halquin* et *Helquin* ne sont que des lambdacismes de *Hannequin*, le meneur de la chasse aérienne dans la vieille Normandie. Or, *Hannequin, Annikien*, comme l'*Annik-oios* de quelques médailles santones au R. du sanglier (2), répondent une fois débarrassés de la paragogique *an* (3), au *Nik, Niken, Nikin* des peuples du Nord, dans le moyen âge (4). Annikien est bien un dieu de l'élément liquide. Un tumulus élevé à la réunion de l'Amasse et de la Loire, porte encore son nom adouci par la prononciation moderne; véritable médaille linguistique de sa divinité sur ce cōdate

III

D'où venait aux riverains de la Loire le culte de ce dieu germanique et scandinave? Fut-il introduit par les tribus saxonnes établies en Armorique, ou par les colonies létiques que la politique romaine disséminait, à la même époque, sur le territoire de la Gaule? Je ne le pense pas. Je le crois contemporain de l'arrivée des Cymris, cette branche de la race celtique, qui, partant vers le VI^e siècle avant notre ère, des

(1) Ch. Fougens, *Doutes et Conjectures sur la mythologie des peuples septentrionaux*, dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, t. 1^{er}, pp. 233 et 284.

(2) M. de la Saussaye, *Revue numismatique*, 1838, p. 77 — 1851, p. 391.

(3) *An* est encore article en Gaélique Irlandais.

(4) Cf. la *Chasse de Nikin*, dans les *Contes populaires du Berry*, de Paul Vermout.

bords de la mer brumeuse, l'une de ses stations (1), se conquit une place si étendue dans l'immense domaine des Galls, en Gaule et en Bretagne. Ces nouveaux venus propagèrent dans l'Occident la connaissance des divinités du Nord. D'assez nombreux vestiges de cette religion subsistent encore au milieu de nous, dans quelques-unes de nos croyances locales, de nos dénominations topiques, de nos expressions nationales et de nos vieilles histoires.

Les anciens poètes gallois, héritiers directs des bardes cymris, ont chanté Voden sous le nom de *Wydien* ou *Gwydien*. L'aigle, symbole de la victoire, lui était consacré, comme le témoigne ce vers d'Aneurin :

I am awyr erir *Gwydien* (2).

(Autour de l'atmosphère plane l'aigle de *Gwydien*)

Nos mots *frayer*, faire sa cour, *frai* de poisson, analogues à l'allemand *freyen*, courtiser, chercher à plaire, procèdent du culte de *Freya*, la Vénus septentrionale. En Lorraine, *Vaudémont* a pour interprétation chez les anciens chroniqueurs latins, *Wadani mons*, mont de Vodan (3). Chez les Helvétiens, la religion scandinave comptait encore, en plein VII^e siècle après J.-C., de fervents adorateurs. Ces peuples avouèrent à saint Colomban et à saint Gall, son disciple, qu'ils sacrifiaient à leur dieu Vodan : « *Illi aiunt deo suo Vodano, quem Mercurium vocant alii, se velle litare* (4). »

Sans doute, chez les nations circum-ligériennes, le culte d'Odin ne s'appuie pas sur des textes aussi précis. Cependant, d'après tout ce qui précède, je ne regarde pas comme trop té-

(1) Les mers Baltique et d'Allemagne (V. n° 4 des *Trioddynies Prydain*, dans l'*Archæology of Wales*.

(2) *Owen's Welsh-Dictionary*, au mot *Gwydien*.

(3) M. Ampère, au lieu cité.

(4) *Vita Sancti Columbani*.

méraire de porter à son compte une bonne part de ces idolâtries qui, au rapport du père de notre histoire, pullulaient à Cæsarodunum, dans la première moitié du III^e siècle : « *In qua urbe multitudo paganorum idolatriis dedita commorabitur* (4). »

En résumé, le roi Hugon me semble issu des décadences du culte d'Odin. Dans Ambatia, les honneurs qui lui sont rendus s'adressent à la personnification *Nikin* ; dans Genabum, à l'attribut *Sigmund*. Genabum l'adorait aussi, à l'instar de Cæsarodunum et de Juliomagus, en sa qualité de prévoyant, *Hug*. De la sorte ; il se montre à la fois sous les aspects d'un Mars, d'un Neptune, d'un Hermès-Trismégiste et Psychopompe. C'est, précisément, cette face multiple qui distingue l'Odin des Sagas islandaises. Semblablement, son ancienne fonction de Psychopompe ou ravisseur d'âmes, explique très-naturellement ses raptés et ses violences nocturnes, par la vallée et les villes de la Loire.

IV

Les auteurs qui se sont occupés de ce roi mystérieux, furent déjà, à eux seuls, toute une bibliographie ; voici la liste de ceux qu'il m'a été donné de consulter :

— De Thou (le Président). *Historiarum*, lib. xxiv :

« Cæsaroduni Hugo rex celebratur, qui noctu pomœria, civitates obequitare, et obvios homines pulsare ac rapere dicitur. »

— Et. Pasquier, *Recherches de la France*, p. 942.

— *Mémoires de l'Académie celtique*, t. I, p. 183.

— Alexis Monteil, *Voyage en Touraine*, des publications de la Société des bibliophiles de Touraine, pag. 479 et 180, ouvrage d'autant plus précieux, que l'auteur l'écrivit au commence-

(1) Sanctus Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, x, 31.

ment de ce siècle, et qu'il y recueillit, pour ainsi parler, les derniers soupirs de nos vieilles traditions expirantes.

— Marchangy, *Tri-tan le Voyageur*, t. II, p. 351.

— J. J. Ampère, *Histoire de la littérature française au moyen âge*, p. 208.

« Hugon, personnage mystérieux, qui jouait, aux environs de Tours, un rôle à peu près semblable à celui du grand veigneur de Fontainebleau, »

— De Croy, *Etudes statistiques sur le département d'Indre-et-Loire*, p. 74.

— De Sourdeval, *Etudes gothiques*, p. 69, en note.

« J'ai adopté le radical étymologique du nom de Hugon, donné par l'intéressant opuscule de notre savant collègue. »

— Jaubert (le comte), *Glossaire du Centre*, édit. de 1856, au mot *Chasse*.

— Ch. Nisard, *Curiosités de l'étymologie*, p. 176.

Cet auteur ne fait qu'un simple *loup-garou* de notre célèbre, mais peu sociable monarque.

« Plusieurs personnages, plus ou moins fabuleux, depuis Charlemagne jusqu'à Henri IV, n'ont été, sous des noms divers, que de vrais *loups-garoux*. C'était le roi Hugon, espèce de roi fantôme, qui avait établi le siège de son empire à Tours, chevauchait la nuit par les rues de cette ville, rossait les hommes de son poing et de quelque gaule invisible, ou les enlevait quelquefois... »

PEAN.

NOTES

SUR DEUX ÉGLISES CONSTRUITES A NEUVY-LE-ROI

AU COMMENCEMENT DU VI^e SIÈCLE ET DES SAINTES RELIQUES
DONT ELLES FURENT ALORS ENRICHIES.



Les écrits de saint Grégoire-de-Tours sont, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, une mine féconde, où l'historien, l'archéologue et l'agiographe sont toujours sûrs de trouver de riches matériaux qu'ils savent ensuite employer au profit de la science et façonner pour le plus grand plaisir de leurs lecteurs. Sans avoir ici la prétention de marcher sur les traces d'un Augustin Thierry et de notre savant et honorable Président, dont vous avez écouté avec tant de charme les curieux récits de *l'époque mérovingienne*, permettez-moi de vous raconter, d'après notre historien national, un fait intéressant pour l'un des chefs-lieux de canton de la Touraine, et qui semble devoir jeter un grand jour sur cette question récemment soulevée : Existe-t-il réellement dans nos campagnes de nombreuses églises antérieures au XI^e siècle ?

A l'instigation de leur mère Chlotilde, les trois rois francs, Chlodimir, Chlotaire et Childebert avaient envahi la Bourgogne et fait prisonnier l'infortuné roi Sigismond lorsque Chlodimir, enhardi par un premier succès, entreprit de recommencer la lutte, en appelant à son aide son autre frère Thierry. Mais avant de quitter Orléans, sa capitale, le roi chevelu ne voulut pas laisser derrière lui un ennemi, et malgré les prières et les prophétiques avertissements du vertueux

Avit, abbé de Saint-Mesmin, il eut la cruauté de faire massacrer et jeter dans un puits le roi captif, son épouse et ses enfants qui étaient restés en son pouvoir.

Ce crime ne tarda pas à recevoir son châtement. Chlodomir étant rentré en Bourgogne et ayant engagé la bataille contre Gondemar, à Véséronce, sur les bords du Rhône, fit d'abord plier l'armée ennemie ; mais s'étant laissé emporter avec trop d'ardeur à la poursuite des fuyards, il fut reconnu à sa longue chevelure, par quelques cavaliers bourguignons, qui l'entourèrent et le massacrèrent sur place. Cependant, sa tête ayant été placée au bout d'une pique, les Francs aperçurent de loin ce sanglant trophée. Animés à cette vue d'une irrésistible fureur, ils fondent sur les Bourguignons qui s'étaient reformés, enfoncent de nouveau leurs bataillons, et leur font payer par une complète défaite, la mort de leur roi. Gondemar réussit toutefois à se sauver, tandis que l'armée victorieuse, répandue dans le pays y commettait d'épouvantables excès, et ne le quittait qu'après y avoir amoncelé les cadavres et les ruines (1).

Or, nous lisons qu'au milieu de ces scènes de dévastation et d'horreur, le feu avait pris à une église, dans laquelle étaient gardées précieusement des reliques de l'apôtre saint André et de saint Saturnin, martyrs. Déjà l'incendie avait atteint la charpente de l'édifice ; les pauvres, les vieillards, qui seuls avaient échappés à la captivité ou à la mort, contemplaient en pleurant ce triste spectacle et disaient : « Malheur à nous, si nous perdons ces gages précieux, notre unique espoir et toute notre consolation dans ces jours de deuil ! » Tout à coup survient un guerrier du pays de Touraine, qui avait suivi en Bourgogne le roi Chlodomir. La foi vive de ces pauvres gens l'émeut autant que leur douleur. Confiant en l'aide de Dieu, il n'hésite pas ; il se précipite au milieu des flammes en se couvrant de son *parme*, au bouclier rond, court enlever de l'autel les saintes reliques, puis repart, quelques instants après,

(1) Grég. Turon. Hist. lib. III, cap. 6.

chargé de son précieux fardeau et sans avoir reçu du feu la moindre atteinte... Mais d'où vient qu'échappé providentiellement au danger, il ne peut plus maintenant faire un pas et se sent comme lié par une force invisible ? Ah ! c'est que la conscience du guerrier n'est pas sans doute exempte de crimes, et Dieu veut lui faire comprendre que, malgré sa bravoure, il est indigne de porter les ossements de ses saints.

Parmi les captifs que le noble Franc comptait ramener à sa suite en Touraine, se trouvait une toute jeune fille, pure et innocente encore ; c'est donc à elle qu'il va confier son trésor sacré. Il la fait appeler sans retard, lui passe au cou le précieux reliquaire, et sans se préoccuper d'augmenter son butin, il reprend le chemin de ses domaines, situés au lieu appelé aujourd'hui Neuvy-le-Roi.

Ce bourg dont le nom, par cela seul qu'il est cité par Grégoire de Tours, atteste l'antiquité, possédait déjà une église ; mais, circonstance bien digne de remarque au point de vue liturgique, cette église n'avait point de reliques. Le premier soin du seigneur franc fut donc, à son retour, de déposer dans le tombeau de l'autel, les ossements vénérés de saint André et de saint Saturnin ; et, à partir de ce moment, il ne manqua jamais de célébrer chaque année leur fête, avec une grande dévotion. Cependant la mort étant venue le saisir, avec lui disparurent les solennités auxquelles jadis tout le pays prenait part. Le fils du vieux guerrier négligea, comme il arrive souvent, cette tradition de piété et d'honneur ; mais il eut lieu des'enrepentir. En effet, une fièvre quarte, qu'il regarda comme une punition de sa faute, s'empara de lui pendant un an entier, et ne le quitta que lorsqu'il eut fait vœu de construire une nouvelle basilique en l'honneur des deux saints.

Quand l'édifice fut achevé, on résolut d'y transférer les saintes reliques et tout fut disposé pour que la cérémonie s'accomplît avec la pompe désirable. Ainsi fut fait, et la nouvelle église prit dès lors le titre de Saint-André. Cependant il arriva par une étrange coïncidence que ce jour-là même de

pieux voyageurs, qui portaient avec eux des reliques du bienheureux diacre et martyr Vincent, s'égarèrent et furent conduits au bourg de Neuvy. On les y accueillit avec joie, et le curé qui désirait que son ancienne église ne restât pas vide de reliques, obtint d'eux qu'ils y déposassent à la place de celles qu'on venait d'enlever une partie des ossements de saint Vincent qu'ils pressédaient (1).

La première église subsista donc sous le vocable de *saint Vincent*, qu'elle porte encore aujourd'hui. Le monument primitif a disparu. L'église actuelle se compose d'une abside en cul de four du XI^e siècle, percée de fenêtres romanes et d'une nef plus large et plus haute, formée de deux travées avec voûtes à étoile du XIII^e siècle. Le portail est latéral et orné de trois archivoltes avec moulures romanes. Le bas-côté nord, ainsi que la chapelle seigneuriale, située à la hauteur du chœur, au midi, ont été construits au XVI^e siècle par les seigneurs de Bueil, et ont des voûtes divisées en caissons et ornées de pendentifs.

Mais revenons à l'église de saint André, transformée aujourd'hui en cellier, et que nous n'avons pas hésité à reconnaître pour l'église du VI^e siècle, bâtie par le fils du soldat de Chlodimir. Le chemin connu sous le nom de *rue saint André*, va nous y conduire. Deux murailles seulement sont là debout, mais elles portent un cachet d'antiquité qu'on ne peut méconnaître. Voilà bien le petit appareil régulier tel qu'on dut l'employer jusqu'au IX^e siècle. Parfaitement orienté, l'édifice n'a plus d'abside, et le mur du midi seul présente des fenêtres à plein cintre, agrandies évidemment à une époque postérieure. Nous avons là, en effet, une date certaine de construction, et Dom Ruinart, dans une des notes dont il a enrichi au XVII^e siècle, l'édition de Grégoire de Tours, dit en parlant du bourg de Neuvy : *Ubi hodieque visitur ecclesia antiqua B. Andrewæ sacra*. Nous dirons donc à notre

(1) Grég. Tur., de *Gloria martyrum*, cap. xxxi.

tour : non, l'église de *saint André de Neuvy-le-Roi*, bâtie au vi^e siècle, n'a pas été reconstruite comme celle de *Saint-Vincent*. Elle subsiste, mais mutilée et cependant toujours reconnaissable (4).

Maintenant, si nous rapprochons les caractères de cette simple nef, de ceux que notre savant ami et collègue, l'abbé Chevalier, a observés comme nous dans plusieurs églises de la Touraine, et particulièrement dans celle de *Civray-sur-Cher*, où il a mis à jour des vestiges équivalant à une date certaine (2), nous serons forcé de conclure qu'un grand nombre d'églises de campagne, que l'on avait jusqu'à présent attribuées au xi^e siècle, sont de beaucoup antérieures, et peuvent même remonter au vi^e ou au v^e siècle.

CLÉMENT PROUST.

(1) Les reliques des SS. André, Saturnin et Vincent ne se retrouvent plus à Neuvy-le-Roi, et la procession dite *des saintes reliques* qui se faisait encore en 1789 est tombée aujourd'hui en désuétude.

(2) Tome XIII des Mémoires de la Société archéologique de Touraine, *Piscine baptismale à immersion du vi^e siècle à Civray-sur-Cher*, par l'abbé Chevalier.

UNE STATUE TOMBALE DU XIII^e SIÈCLE

JEAN D'ALLUYE

Les armes défensives ont disparu sous la puissance de nos projectiles modernes; mais jusqu'à ces deux derniers siècles, elles ont rempli dans l'équipement militaire un rôle plus considérable que les armes offensives elles-mêmes; elles pouvaient, en effet, défier les flèches, et parer, dans une certaine mesure, aux lances et aux épées. Une des plus ingénieuses et les plus complètes parmi les armures préservatives était la cotte de mailles, appelée aussi haubert pendant le moyen-âge. L'usage de ce tissu en fer remonte à une antiquité reculée. Polybe le mentionne sous le nom d'ἀλυσιδωτός (sac de chaînes), que, selon son témoignage, portaient les *hastati*. On en voit deux représentations; l'une sur la colonne Constantine, dont les marbres paraissent avoir été enlevés à la colonne Trajane, et l'autre sur la colonne Antonine, où le ciseau de l'artiste a reproduit avec délicatesse le tissu métallique qui recouvre seulement le buste de guerrier (1). Des lambeaux de tissus de fer ont été trouvés aussi à la Tieffenau, près de Berne, sous une couche de tourbe, au milieu de débris d'armes et d'objets divers, indiquant le champ d'une bataille, qui aurait été livrée sur ce point, à une époque inconnue, mais antérieure à l'arrivée des Romains dans la Gaule ou l'Helvétie (2). Cependant le tombeau de Childéric, les vignettes de la Bible de Charles-

(1) Antony Rich., v^e *Lorica*.

(2) *Études géologico-archéologiques en Danemark et en Suisse*, par A. Morlot, au Bulletin de la Société Vaudoise, t. vi. Bulletin 46, p. 302, mars 1860.

le-Chauve et la tapisserie de Bayeux, indiquent surtout la cuirasse écaillée des Romains et laissent à peine entrevoir l'emploi de la cotte de mailles. Ce fut toutefois peu de temps après ce dernier monument qu'elle parut être revenue en usage. Elle s'étendit de plus en plus sur le corps du guerrier, et, au moment de la bataille de Bouvines, en 1214, elle enveloppa si complètement le chevalier que celui-ci devint invulnérable aux coups de pointe ou de taille ; il fallut chercher d'autres moyens de lui ôter la vie : on tua les chevaux, pour assommer l'homme démonté et renversé à terre ; puis les haches, les masses, les marteaux d'armes furent inventés pour écraser le combattant au milieu de son impénétrable enveloppe. Pour parer à ces nouveaux coups, force fut d'introduire sous les mailles des plaques en métal, destinées à diviser l'action du choc. Ces plaques, reliées plus tard les unes aux autres, formèrent la cuirasse, les brassards, les cuissards, les casques et autres pièces. Cette armure articulée, dite armure à plates, a duré, avec diverses modifications, jusqu'à ce que l'emploi de la poudre et de ses projectiles eût fait connaître l'inutilité, et, par suite, la gêne de cette lourde et paralysante protection.

L'étude des statues tombales, dont malheureusement un grand nombre a disparu pendant la révolution, peut nous offrir une intéressante chronologie des armures défensives. Les plus anciens de ces monuments sont ceux où la cotte de mailles est représentée dans sa pleine extension. La statue de Pierre de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne, dont l'image est reproduite dans l'histoire de cette province par don Lobineau, en offre un spécimen complet ; et il en est ainsi de la statue de Pierre de Roye, donnée par Montfaucon parmi les monuments du règne de Philippe-Auguste. « Pierre de Roye, dit le savant bénédictin, avait sa tombe dans l'abbaye de Joyeuval, près Saint-Germain-en-Laye ; il est armé et maillé depuis la tête jusqu'à la pointe des pieds, d'une manière tout extraordinaire. Les mailles font d'abord une espèce de cha-

peron, rabattu sur les épaules, qu'il mettait sur sa tête dans les combats : sa cotte de mailles lui descend jusqu'au dessous du genou, mais comme il a par-dessus les mailles une tunique d'étoffe, on ne voit cette cotte que par une fente qui est sur le devant de la tunique. Les bras sont tout maillés, et les mains de même, en sorte que les doigts sont renfermés dans les mailles. Il porte au bras gauche un écu blasonné. » Cette description de la statue de Pierre de Roye convient également à celle de Pierre de Dreux dont nous ignorons le sort aussi bien que celui de la première, et elle coïncide parfaitement aussi avec une statue encore entière qu'une chance heureuse nous a permis de rencontrer.

Cette statue, qui pendant des siècles avait reposé dans le cloître de la Clarté-Dieu, en Touraine, fut enterrée parmi les décombres lorsque le cloître fut démoli au commencement de ce siècle. Après être restée enfouie pendant trente ans, elle a été retrouvée par le propriétaire des bâtiments de l'abbaye, M. de Sarcé, et apportée dans son parc d'Haudebert, tout près de là ; il lui restitua sa pose tombale, sous un massif de peupliers, au bord du cours d'eau qui traverse ses jardins. Une mousse épaisse a recouvert le monument et ne paraît pas cependant l'avoir altéré pendant les trente ans qu'a duré cette condition compromettante. Aujourd'hui la statue a été relevée de son lit humide et placée debout dans l'orangerie où elle trouve de meilleurs gages de conservation. Ainsi échappée aux injures du temps et des révolutions, elle se retrouve entière dans ses parties essentielles qui sont le costume et la chevelure ; le nez seul manque. S'il s'agissait d'Annibal ou de Scipion, le dommage pourrait être considéré comme irréparable, mais comme il nous importe surtout d'étudier l'habillement et l'armure du chevalier que nous avons sous les yeux, nous aurons moins de sévérité pour les profanations, d'ailleurs peu excusables, qui ont émoussé le visage et le bout des doigts.

La statue est sculptée dans la pierre même du recouvre-

ment. Cette pierre est en carbonate de chaux, des carrières de Semblançay, qui se prête à la sculpture presque à l'égal du marbre, et conserve intactes pendant des siècles les empreintes du ciseau. La longueur est de 4 mètre 86 centimètres. Le visage avait la barbe rasée; la tête, découverte, présente des cheveux plats et lisses sur le crâne, mais renflés et bouclés sur le front et les tempes; puis, prolongés à l'arrière jusque sur le bas du cou, les mains sont jointes sur la poitrine, les deux paumes appuyées l'une contre l'autre et les doigts de même, le tout dirigé vers le visage. Les deux jambes, posées l'une contre l'autre, s'appuient à un lion couché aux pieds du guerrier; ce lion, mis là pour le symbole, est réduit aux proportions d'un petit chien.

Le costume et l'armure se composent d'une cotte de mailles qui revêt le corps, les bras et s'arrête en jupe un peu au-dessous du genou. Le tissu ferré se replie sur lui-même au-dessous de la gorge : ce repli, ainsi qu'on peut l'inférer d'autres images, était destiné à se relever pour couvrir le cou et peut-être la tête. L'enveloppe du cou se nommait gorgerin. Les vignettes du manuscrit autographe de Matthieu Paris, contenant la légende du roi Olla, publiées par Strutt, en son *Angleterre ancienne*, représentent, depuis la planche 31 jusqu'à la planche 44, nombre de guerriers entièrement revêtus de mailles et portant sur la tête une calotte du même tissu, reliée au gorgerin et ne laissant à découvert que la partie du visage indispensable pour l'exercice des organes de la vue et de la respiration; le bouclier sans doute était chargé de suppléer à ce défaut de la cuirasse. Matthieu Paris est mort en 1249; son travail est par conséquent contemporain du règne de saint Louis. Le manuscrit dont il s'agit était, au temps où écrivait Strutt, à la bibliothèque de Cambridge (vers 1780).

Les mains de notre statue sont nues, mais deux appendices de mailles, formant le prolongement des manches, retombent sur les poignets et indiquent les gants dont les mains ont été dépourvues. Même disposition, existe dans l'image de Pierre de

Dreux, à cela près que la maille des gants est enroulée sur elle-même, tandis qu'ici elle est pendante et accuse la forme de mitons. Dans la statue de Pierre de Roye, les mains sont recouvertes par la maille. Des chausses en mailles enveloppent les pieds, les jambes et remontent sous le haubert qui s'arrête au genou, comme nous l'avons dit. Les courroies et les branches des éperons sont fixées sur la chaussure : mais la tige et la molette disparaissent dans la pierre tombale. L'épée tient à un ceinturon posé obliquement et paraissant se rattacher en arrière, à une ceinture étroite, de cuir sans doute, et placée très-haut : mais le ceinturon s'abaisse en biais jusqu'à la hanche, où il soutient l'épée. Celle-ci est droite et plate, de moyenne largeur ; sa longueur s'étend du ceinturon à la cheville du pied. Sa poignée n'a pas de garde, mais seulement deux quillons formant la croix. Le bouclier recouvre l'épée, depuis les quillons qui sont à découvert, jusque près de l'extrémité du fourreau : il est en forme d'écu très-appointi vers le bas ; aucune trace d'armoirie ne s'y fait remarquer.

Par-dessus le haubert est un surcot d'étoffe, sorte de tunique qui ne recouvre pas les bras et ne remonte pas vers le cou ; rattaché sur la poitrine seulement, il est ouvert dans le reste de la longueur et laisse ainsi voir à découvert le cou et le haut de l'armure de mailles, puis les bras et la jupe du haubert, et il se termine au-dessous de celle-ci vers le bas du mollet. Ses plis, disposés dans le sens de la longueur du corps, s'affaissent vers le bas pour répondre à la position naturelle des vêtements d'un homme couché : en cela, il diffère du surcot des statues de Pierre de Dreux et de Pierre de Roye ; ceux-ci, disposés comme si le personnage était debout, cachent l'agencement de l'armure, depuis la ceinture jusqu'au bas ; le nôtre, au contraire, la laisse voir.

Quel est le personnage représenté par la statue que nous venons de décrire ?

Deux statues tombales ornaient le cloître de l'abbaye de la Clarté-Dieu, fondée en 1240 ; ces statues étaient réputées celles

de Jean d'Alluye et de Hugues, son fils ; elles sont mentionnées par l'Hermitte-Souliers, et par d'Hozier (1). L'une des deux a disparu, l'autre, qui est celle qui nous occupe, est indiquée comme représentant Jean d'Alluye. Mais il importe assez peu qu'elle soit l'image de Jean ou de Hugues, puisque c'est la même époque à quelques années près.

Cette famille d'Alluye (*Alluia, Aleia, Aloia, Alea*, etc. (2), posséda les fiefs de Saint-Christophe en Touraine, et de Châteaux (*castella*, aujourd'hui Château-la-Vallière), alors en Anjou, depuis l'an 978 jusque vers 1250, époque où Catherine, fille de Hugues, les porta par mariage à Rotrou de Montfort.

Jean II d'Alluye que l'on présume être le personnage de la statue, figure comme seigneur de Châteaux et Saint-Christophe dès 1209. Il est un des chevaliers bannerets de l'armée de Philippe-Auguste, à la bataille de Bouvines, en 1214 ; il fait en 1239 plusieurs donations à l'abbaye de la Clarté dont la fondation est datée de l'année suivante ; il entreprend le voyage de la Terre-Sainte et en rapporte un morceau de la vraie croix qu'il donne à l'abbaye de la Boissière, en Anjou, vers 1224 et que possède aujourd'hui l'hôtel des Incurables de la ville de Baugé (3). Il vivait encore en 1247, mais il mourut avant le mois de juillet 1248.

Son fils Hugues ratifia les dons faits par lui à l'abbaye naissante de la Clarté, et lui-même abandonna à ce monastère le droit de justice, au mois de juillet 1248, du consentement d'Alix, sa femme, et de ses quatre filles, dont la cadette, Marguerite, lui succéda et fut mariée à Rotrou de Montfort, seigneur de Semblançay, de Pernay et de La Motte-Sonzay, auquel elle porta les baronnies de Saint-Christophe et de

(1) Par l'un et l'autre, à l'article Alais ou Alès, de leur œuvre généalogique.

(2) Alluyes, autrefois marquisat, est une commune du canton de Bonneval (Eure-et-Loir).

(3) Lambron de Lignim, *les Chevaliers bannerets* ; dans la Touraine, in-folio, Mame, 1855.

Châteaux ; ces terres passèrent ensuite à la famille de Parthenay-l'Archevêque par le mariage de Jeanne de Montfort, fille de Marguerite d'Alluye, avec Guillaume de Parthenay.

La statue tombale, tirée des ruines de la Clarté-Dieu, si on la rapproche des monuments connus, trouve sa ressemblance complète avec les images contemporaines de Philippe-Auguste et de saint Louis, avec les statues de Pierre de Dreux et de Pierre de Roye. Ce dernier fut un combattant de Bouvine, comme Jean d'Alluye ; et Pierre de Dreux, qui commença à régner en Bretagne dans la même année 1214, mourut sur mer, en revenant de la Croisade, avec saint Louis, en 1250. Les vignettes du manuscrit de Matthieu Paris offrent mêmes coupes de cheveux, mêmes visages rasés, mêmes vêtements, mêmes armures. Les statues de Pierre de Dreux, de Pierre de Roye et de Jean d'Alluye coïncident dans tous leurs caractères, comme la vie de ces trois personnages coïncide dans un même cycle, de 1214 à 1250 ; en deçà comme au delà de ces deux limites, le système de vêtement et d'armure reçoit des modifications qui augmentent en raison de l'intervalle. On ne saurait donc douter de l'âge de ce monument tombal si remarquable par ses détails et sa conservation ; et cet âge une fois fixé, rien ne peut s'élever contre le témoignage de la tradition qui désigne ce tombeau comme une consécration à la mémoire de Jean d'Alluye, l'un des fondateurs et des bienfaiteurs de l'abbaye de la Clarté-Dieu, fondée en 1240, au milieu de ses vastes domaines. La place de son tombeau et de celui de son fils Hugues était naturellement indiquée dans le cloître de cette riche et belle abbaye.

CH. DE SOURDEVAL.

NOTES HISTORIQUES

SUR

L'ABBAYE DE VILLELOIN.

En offrant à la société archéologique, de la part de M. le curé de Villeloin, des fragments d'une mosaïque en briques émaillées, du commencement du XVI^e siècle, découverts dans les ruines de l'abbaye de ce nom, permettez-moi, Messieurs et chers collègues, d'y joindre quelques notes sommaires relatives à cet antique et célèbre monastère.

Vous savez tous, Messieurs, que ce fut Audacher, abbé de Cormery, qui, autorisé par l'empereur Charles-le-Chauve, établit à Villeloin, en 850, une colonie de moines sur le territoire donné par un certain Maynard, que neuf ans après l'archevêque de Tours Hérard y consacra une église sous le vocable de saint Sauveur, et que les religieux, dont le nombre avait été fixé à vingt, quoique soumis à l'abbé de Cormery, possédaient déjà en propre Epeigné, Bagneux, Sublaines, Chambourg, etc., (1).

En 965, la séparation complète des deux monastères, étant devenue nécessaire, s'accomplit, à la demande de l'archevêque Hardouin et du consentement de l'abbé Guy. Les bénédictins eurent dès lors le droit d'élire un abbé. Huncbert est le premier des quarante-trois dont la liste se termine en 1789, par N. de Rigault. Grâce à la protection et aux pieuses libé-

(1) Cartul. de Cormery et charte de l'empereur Louis II.

ralités des grands seigneurs, tels que les Pallau de Montrésor, l'abbaye de Villeloin devint peu à peu riche et puissante. Bâtie sur la rive droite de l'Indrois, qui contribuait à la fois à son agrément et à sa défense, elle était protégée par un château-fort dont on voit encore les hautes murailles et la porte flanquée de deux tours, avec pont-levis, machicoulies, etc. Dans cette enceinte étaient aussi compris de beaux jardins qui s'élevaient en terrasse jusqu'à la côte, et l'église *bâtie à la mosaïque et admirée des connaisseurs* (1).

Cependant, quelque imposantes que fussent ses fortifications, l'abbaye de Villeloin ne pouvait résister aux Anglais, maîtres de notre province, et l'an 1412, elle fut comme tant d'autres prise et pillée. Les Anglais partis, des brigands s'établirent dans ses ruines et il fallut, pour les en déloger, que le gouverneur du château de Loches fit marcher contre eux des troupes régulières (2).

Le gouvernement des deux abbés Jean VI et Antoine I^{er} de Baranc (ou mieux de *Balzac*, ainsi que le porte une de nos briques), fut une époque de restauration pour l'abbaye 1472-1518. Les bâtiments furent relevés, l'église réparée à l'intérieur, et les terres, restées longtemps en friche, remises de nouveau en culture (3).

Nommé par le roi abbé de Baugerais et de Villeloin Michel II de Marolles (1626-1674,) s'appliqua non moins activement à l'embellissement de cette maison, dont il fit sa résidence habituelle, ainsi que le prouvent *les registres des baptêmes, sépultures, etc., de la paroisse de Villeloin*, où il figure trois fois comme parrain dans l'année 1629. Il répara l'église et l'abbatiale et fit construire une galerie pour y placer les livres que son prédécesseur Gallard de Cornac avait ressemblés et légués au monastère. Il augmenta lui-même considé-

(1) Almanach historique de Touraine pour l'année 1789.

(2) Collect. de Dom Housseau.

(3) Dufour.

ablement cette bibliothèque à laquelle il joignit une collection de plus de 300 tableaux et de 120,000 gravures. Les salles qui renfermaient ces trésors artistiques et littéraires étaient ornées de peintures à fresque et d'écussons, exécutés par un peintre de Lyon, nommé Vande (1). Doué d'une prodigieuse activité d'esprit, l'abbé de Marolles trouva encore le moyen d'écrire dans ses loisirs 49 ouvrages, dont 39 traductions, presque tous imprimés et aussi presque tous oubliés.

La *liève*, ou livre des rentes de l'abbaye de Villeloin conservée à Montrésor, nous apprend que les prieurés de *Francheuil*, de *Villantrois*, de *Chissay*, de *Lucé-le-mâle*, de *St-Médard*, de *La Riche*, et de *l'Isle-St-Sauveur d'Amboise*, devaient pour *jarraults* ou diners une rente annuelle de 6 livres.

Les prieurés de *Cras* et de *Vueil* en Berry et celui de *Notre-Dame-d'Ecueillé*, 42 livres.

Le prieuré d'*Epeigné*, 48 livres.

Le prieuré de *St-Martin-de-Verton*, 40 livres.

Le prieuré de *Vou*, 100 sols.

Le prieuré de *St-Pantaléon-de-Sur*, en Sologne, 4 livres 10 sols.

Tous les officiers de l'abbaye, *Baillifs*, *Procureurs* de cour, *Greffiers*, *Notaires* des justices de Villeloin, Coulangé, Nouans, Aubigny, Orbigné, Loché, Beaumont, *sergent-général*, et particulier desdicts lieux, *Gardes des bois* devaient le jour de carnaval et chacun une *pouille*, ou 8 sols à la porte de l'église de l'abbaye.

Le *seigneur des Genets* devait à chaque mutation une livre de cire blanche, à cause de la *ceinture* que l'abbé et les religieux de Villeloin lui avaient permis dans l'église de Coulangé (ce devoir a été reconnu à la mort de M. de la Sabardière en 1728, et à la mort de M. de Bussière en 1731).

Enfin le *seigneur comte de Montrésor* devait, à cause de son donjon du château de Montrésor, au jour de la conversion de

(1) Dom Martenne.

St Paul, 3 sols, suivant acte de donation de Geoffroy de 1325, et un acte d'échange entre le s^r de Montrésor et les religieux en 1218.

Cependant, vers le milieu du siècle dernier, l'esprit public étant tourné à l'impiété, le nombre des vocations religieuses diminua de telle sorte, qu'il fallut, en 1767, réunir l'abbaye de Villeloin, dont le revenu était de 18,000 livres (1), à celle de Beaulieu, qui avait comme elle, adopté cent ans auparavant la réforme de saint Maur.

Nous voyons, par le document suivant, extrait des registres de la paroisse, comment les habitants, affligés de la perte de leurs bienfaiteurs, obtinrent, deux ans plus tard, la réhabilitation de l'abbaye.

« Nous, Corbeau, curé, touché de la perte que nos habitants ressentaient de la destruction du monastère de ce lieu qui, insensiblement, leur avait causé leur ruine totale, nous nous sommes donné tous les mouvements possibles pour le faire réhabiliter; nous nous sommes transportés, le sieur Cazan, huissier, et moi, au chapitre général, tenant à Mar-moutier, par deux différentes fois, vers la Pentecoste, en 1769, présenté requête tant audit chapitre qu'aux seigneurs évesque de Senlis et de St-Omer, à présent d'Aras, commissaires de la part du Roy, sans espérance cette première fois de rien obtenir. Loing de nous rebuter, avons fait plusieurs requêtes adressées aux grands de la cour. Rien encore de sûre pour nous. Enfin, nous avons résolu d'aller plaider notre cause audit chapitre, nous sentimes que la Providence était de notre côté, puisqu'elle me mit des paroles dans la bouche au-dessus des forces et de la portée de mon génie. Malgré la puissante résistance que j'y trouvay de la part du visiteur de la province, jû le bonheur de gagner le cœur du général de l'ordre et des définiteurs, de Mgr l'archevesque de Tours et des évesques commissaires

(1) Tableau de la province de Touraine 1762-1766.

« de sorte qu'au lieu d'approuver la réunion de ce monastère à
« celui de Beaulieu, faite au chapitre général tenu en 1768,
« à St-Germain-en-Laye, on adhéra à ma demande le lende-
« main et nous remportâmes la victoire; en conséquence, on
« nomma le R. P. Mahé prieur de cette abbaye et messieurs
« les R. de Beaulieu ont été obligés de rendre tous les meubles
« tant d'église que de maison dont ils s'étaient emparés. Il y
« eut ici à l'arrivée du R. P. prieur, une joye générale, feu
« d'artifice, habitants sous les armes, fifre et tambour, et un
« compliment assés étendu que nous lui adressâmes.

« CORBEAU, curé. »

La note suivante du même curé relate un débordement de l'Indrois, à la suite duquel fut reconstruite en 1772, la demeure-abbatiale.

« Il a arrivé, le 26 novembre dernier (1770), une crue en
« cette rivière, qui a monté jusqu'au second étage des sœurs
« de la charité, et au marchepied de l'autel de MM. les Béné-
« dictins, qui a entraîné plusieurs maisons et granges, près
« de ladite rivière, les meubles et effets qui étaient dans les
« maisons, bestiaux noyés, blés en les granges entraînés et le
« reste pourry, beaucoup de bois charpentes, planches et
« chauffage, le pont tout nouvellement construit, murs de
« cours et jardins et beaucoup d'autres maisons ruinées par
« les eaux dont la perte estimée 6,000 livres. »

La maison conventuelle avait également été reconstruite en 1782, quand la révolution chassa les religieux sans retour et livra l'abbaye au pillage. Les bâtiments furent, ainsi que les terres, vendus au profit de la nation, qui n'en profita guère. Quant à l'église, qui était, comme nous l'avons dit, fort belle et dans laquelle on remarquait les tombeaux de Lysois d'Amboise, beau-père de Bouchard de Montrésor, des abbés Jean de Balzac et Gallard de Cornac et d'Agathe de Châtillon, mère de l'abbé de Marrolles, elle fut abattue, ainsi que les cloîtres, et il n'en reste aujourd'hui que les traces suffisantes pour dé-

terminer son emplacement : ici, est un contre-fort surmonté d'un élégant pinacle ; là, un fût de colonne ou la base d'un pilier ; plus loin , quelques arcades romanes enfouies de plus d'un mètre, et enfin des restes du cloître du xvi^e siècle, ornés d'inscriptions, et de grandes lettres admirablement sculptées. Le sol est recouvert en cet endroit d'une épaisse couche de décombres ; et c'est en creusant pour de nouvelles fondations qu'on y a découvert les jolies briques que nous avons sous les yeux et qui indiquent, par leurs formes, une mosaïque d'un dessin circulaire. Malheureusement trop de morceaux nous manquent pour pouvoir la rétablir telle qu'elle était, et il nous serait même difficile d'affirmer qu'elle fut faite plutôt pour décorer la tombe de l'abbé de Balzac, dont elle offre le nom, que pour contribuer simplement à l'ornementation intérieure de l'église. Quoi qu'il en soit, il est à peu près-certain que des fouilles, pratiquées dans l'emplacement de l'église, amèneraient d'intéressantes découvertes. M. Benoit, notaire et propriétaire de l'abbatiale et de la partie de terrain occupée par le chœur et l'abside, consent de très-bonne grâce à laisser remuer ces décombres que la pioche n'a jamais touchés depuis la démolition. Qu'il vous plaise donc, Messieurs, de voter une petite somme, et je suis tout disposé à aller m'installer à Villeloin pour surveiller les travaux en compagnie du collègue que vous voudrez bien m'adjoindre. Dans un moment où l'on se préoccupe si vivement de la question des *instruments de pierre* et des monuments de l'époque celtique, peut-être serait-il opportun de faire fouiller en même temps le *tumulus* de Villeloin qui, je l'affirme, ne l'a jamais été. L'autorisation du propriétaire, M. Burlaud, nous est dès maintenant acquise.

CLÉMENT PROUST,
membre correspondant.

COUTEAUX ET NUCLÉUS DE SILEX.

MESSEURS .

Après beaucoup de travaux sur les nucléus et les couteaux de silex, on n'est encore arrivé à rien de positif sur l'emploi de ces objets. Personne, jusqu'à ce jour, n'a émis une opinion qui mit fin aux incertitudes.

La raison de ces insuccès est probablement dans le peu de soin que l'on a apporté à consulter les anciens auteurs. On a cherché à deviner plutôt qu'à étudier la destination de ces pierres, et je ne m'étonne pas qu'elles soient restées, pour nous, un secret.

En écrivant ces lignes je n'ai pas eu la prétention de pénétrer cette énigme archéologique, mais j'ai eu celle, comme vous l'avez déjà compris, d'avoir fait des recherches dans les écrivains les plus anciens.

Pour mettre de l'ordre dans ce travail, je parlerai des diverses destinations des couteaux, et je dirai ensuite quelques mots sur les nucléus.

J'ai dû commencer cette étude par consulter le livre qui présente l'authenticité et la véracité les plus parfaites, en même temps que la plus incontestable antiquité. — La première fois que ce livre divin, la Bible, parle de couteaux de pierre, c'est au chapitre V, 2, du livre de Josué. Permettez-moi à ce sujet une courte explication nécessaire à l'intelligence du texte sacré. Pendant les quarante années que les Hébreux passèrent dans le désert, la circoncision était

tombée en désuétude. A peine sorti des eaux du Jourdain, Josué reçoit de Dieu l'ordre de rétablir cet usage imposé à Abraham et à sa postérité. Il fallait que ce peuple ne fût pas en état de rébellion contre la loi au moment où, sous la conduite du vaillant Josué, il pénétrait dans la terre promise. Dieu parle ainsi : Faites des couteaux de pierre et soumettez à la circoncision les enfants d'Israël. *Fac tibi cultros lapideos et circumcide secundo filios Israël.*

Voici donc les couteaux de pierre mentionnés 1451 ans avant Jésus-Christ, pour une pratique qui fut commune alors, comme elle l'est aujourd'hui, à plusieurs peuples, tels que les Egyptiens, les Ethiopiens, les habitants de Samos et autres. Et il est probable que toutes les nations qui avaient admis cette coutume pour une plus grande propreté, tandis que chez les Juifs elle était le signe de leur alliance avec Dieu se servaient, pour la perpétuer, d'un couteau de pierre de silex.

Soixante ans avant l'époque citée ci-dessus, le texte de l'Exode parle (ch. iv, 25) d'une pierre tranchante, employée par Séphora, femme de Moïse, pour circoncire son fils Eliézer. Or, il y a simplement dans le texte hébreu : *Tulit .. petram. elle prit une pierre*; mais saint Jérôme, le savant traducteur des livres saints, a ajouté l'adjectif *acutissimam, très-aiguë*, pour faire comprendre à ceux qui lisaient sa traduction, qu'il ne s'agit pas, dans ce passage, de la première pierre venue, mais d'une pierre fort tranchante comme les couteaux de silex qui servaient alors à plusieurs usages. C'est aussi le sentiment de Junius.

Ces pierres tranchantes dont il est parlé dans la bible dès l'an 1491 avant Jésus-Christ, ne pouvaient être que des couteaux de silex. On sait quel est le coupant du silex, il suffit d'un éclat de cette pierre pour couper avec une précision dont n'approchent ni les éclats du granit, ni ceux du calcaire. Saint Augustin, qui avait étudié cette question avec sa pénétration habituelle, dit formellement, ainsi que Cornelius à

Lapide, le plus célèbre de tous les commentateurs, que ces pierres tranchantes n'étaient autres que des couteaux de pierre, *cultro lapideo*.

J'aborde maintenant les auteurs profanes, et, suivant l'ordre des temps où ils ont vécu, je commence par Hérodote. Au livre II de son histoire, chapitre 86, il nous apprend que les embaumeurs d'Égypte, après avoir extrait la cervelle de la tête du mort lui fendaient le ventre avec une pierre d'Éthiopie, pour retirer les entrailles. J'ai dit plus haut que les Ethiopiens admettaient la circoncision, et je crois avoir montré que la pierre employée dans cette cérémonie était un couteau de silex. Il est donc probable que les Égyptiens tiraient ces instruments d'Éthiopie, n'ayant peut-être chez eux que du calcaire et du granit très-impropres à circoncire les vivants et à ouvrir le flanc des morts.

Ce n'est pas seulement en Orient que les couteaux de silex étaient connus, les Romains savaient très-bien que ces objets existaient, témoin Catulle qui, en racontant la triste aventure du malheureux Atys, s'exprime ainsi :

Devolvit illa acuta sibi p-ndera silice (LXII 5).

Ce passage, extrêmement précieux, nous prouve que toutes les fois qu'il est parlé dans les anciens, d'une pierre tranchante, il faut l'entendre d'un couteau de silex. Comme je viens de le dire, la première pierre venue, même siliceuse, ne suffirait pas pour une telle opération, il faut un couteau peu épais, long et très-coupant, un couteau de silex.

Ovide parle dans ses *Fastes* (iv, 237), d'un Phrygien qui se faisait des incisions avec une pierre aiguë :

Ille etiam saxo corpus laniavit acuto.

En citant ce passage, je ne puis résister au désir de vous montrer cet antique et cruel usage existant 912 ans avant l'ère vulgaire. Les prêtres de Baal, voyant leur divinité sourde à leur vœux, voulurent se la rendre favorable, et se firent des incisions *cum cultris et lanceolis* (III^e livre des *Rois*, xviii, 28).

Ne reconnaissez-vous pas ici, Messieurs, les couteaux de pierre et les petites lances ou bout de flèches que renferme notre musée.

Juvénal, qui vivait sous Néron, s'exprime ainsi :

. *Phrygio quos tempus erat jam*

More supervacuum cultris abscindere carnem. (Sat. II, 115 et 116.)

Je lisais ce passage en faisant des recherches à la bibliothèque de la ville, et j'étais sur le point de le laisser de côté, parce que nous savons que l'usage du fer était répandu dans tout l'empire romain, mais je portai les yeux sur les savantes annotations de Lemaire (édition de Rignoux), et je restai convaincu qu'il est question, dans le passage précité de couteaux de pierre ; *cultris lapideis*, est-il dit dans les notes.

Ainsi, ne vous étonnez pas de la quantité de couteaux de silex trouvés sur plusieurs points. On s'en est servi à divers usages dans la Gaule, en Égypte, en Syrie et ailleurs. Les anciens peuples de l'Amérique s'en servaient également, dit Palafox, et il est probable que l'art de les détacher de la masse était général.

Je passe maintenant aux nucléus qui ont eu la bonne fortune d'occuper tant de savants. Si on les trouve au Grand-Pressigny et autres lieux, j'ai la certitude qu'on en découvrira ailleurs. Dans les contrées où les blocs de silex sont abondants, il doit y avoir eu de ces ateliers, et je ne m'en étonne pas à mon point de vue, puisque je regarde ces nucléus comme des armes offensives et défensives, c'est-à-dire comme des armes de guerre.

Tacite dit en parlant des Germains qu'ils n'ont pas de fer en abondance, *nec ferrum quidem superest*. On peut en dire autant des Gaulois et de plusieurs nations contemporaines. Comment auraient-ils donc suppléé à cette disette du fer, sinon par les armes de silex, pierre d'une résistance extrême ? Les nucléus, saisis par une main forte étaient une arme ter-

rible dans la mêlée. Fallait-il combattre à une petite distance? l'ennemi était accablé par une grêle de pierres. Un poids de un à deux kilos n'était pas incommode pour un bras vigoureux. Du reste, il y en avait de toutes les grosseurs. La quantité prodigieuse de ces pierres est un argument en faveur de l'opinion que j'émet. Il fallait une quantité énorme d'armes pour un peuple chez lequel chacun était guerrier, et avait non-seulement à faire la guerre à ses ennemis, mais encore à combattre les animaux féroces.

Je dois vous avouer, Messieurs, que si j'ai eu des autorités pour vous prouver que les couteaux de pierre ont été usités dans l'antiquité et pour déterminer quelques-uns de leurs usages, je n'ai pas été aussi heureux pour les nucléus. Ce ne sont que des probabilités que j'ai eu l'honneur de vous soumettre jusqu'à présent sur ce sujet. Toutefois, ces probabilités se sont changées pour moi en certitude, en lisant la description de la colonne antonine dans Montfaucon. Voici ce que dit le célèbre bénédictin au 1^{er} livre de ses antiquités, chapitre XII : *Derrière ce frondeur est un soldat qui jette des pierres avec la main.* A l'article VIII du même chapitre, je lis : *Le premier qui a un bonnet fait comme celui des Parthes et des Duces est un archer. Le second, qui porte un manteau sur les épaules nues, jette des pierres.*

Je vois enfin, dans le même auteur, qu'une statue gauloise trouvée au bourg d'Ogne, près de Treschâteau, tient une grosse pierre à la main droite, et lève le bras comme pour la jeter. Une gravure accompagne ce texte, et montre la pierre un peu évidée aux deux tiers de sa longueur. Vous savez que plusieurs nucléus, probablement achevés, offrent cette particularité ou bien une petite dentelure qui servait évidemment à mieux tenir cet objet dans la main.

Je ne doute pas qu'il y ait encore beaucoup de textes dans les anciens auteurs qui pourraient éclaircir le sujet que je viens de traiter. Nous avons dans ces modèles de tous le

temps une mine féconde à exploiter. Consultons-les souvent, ils nous diront le mystère qui nous préoccupe, l'emploi que les premiers hommes firent de toutes ces pierres découvertes en si grande quantité dans notre pays.

BODIN, curé.

P. S. — Nous terminions ces lignes, lorsque nous avons appris l'importante découverte de M. de Breuvery dans les vallées du Périgord (Dordogne), découverte qui mettra fin à toutes les incertitudes sur les instruments de l'âge de pierre.



NOTE

SUR LA FAMILLE

DU BOIS DE FONTAINE-MARAN.

Cette famille se recommande à notre attention par plusieurs de ses membres, parmi lesquels nous compterons Astreimoine du Bois, maire de Tours. en 1565, Louis du Bois, marquis de Givry, lieutenant-général des armées du roi, grand-bailly de Touraine en 1662, auquel succédèrent son fils en 1699, et le gendre de celui-ci en 1742 ; enfin Madeleine du Bois, sœur du marquis de Givry et épouse du poète Racan.

Lhermite-Souliers a consacré à cette famille l'un de ses articles généalogiques. Il la représente comme originaire de la Flandre et comme ayant quitté le nom de Fiennes, qu'elle aurait porté primitivement pour prendre celui de la terre du Bois ou du Bosc, qu'elle possédait aux environs de Gand. Cette terre du Bois aurait été apportée à la famille par Colle ou Nicolle de Luxembourg, épouse d'Enguerrand de Fiennes, et ce serait leur troisième fils Robert, qui aurait fait cette substitution de nom ; il épousa Marie de Saint-Venant, et mourut à une attaque de Calais contre les Anglais, en 1318.

Des deux fils qu'il laissa, Henri, l'aîné, épousa Jacqueline de Beaufremont, et fonda la branche de Cordes ou de Querdrès ; le second, Tristan, assista au conseil du roi Charles V, l'an 1396, où se discuta la question de l'apanage de Philippe de France. De Florise de Tornieul qu'il épousa, sortit la postérité qui nous occupe. Deux générations se passèrent cepen-

dant encore, celle de Mansart, époux de Jeanne de Créquy et celle de Jacques, époux de N... de Comboursier, avant que la troisième, représentée par Jean, vint habiter la Touraine. Jean, qui s'était attaché à la cour de Louis XI, acheta de Jacques Hamart et d'Isabeau Boursillonne, le 8 mai 1447, la terre de Fontaine, dans la paroisse de Rouziers ; et le 4 novembre 1551, celle de Bois-Bourdeil, en la paroisse de Beaumont-la-Ronce. Dans les deux contrats, il est désigné comme secrétaire de la reine. Une bulle du pape, l'an 1474, le qualifia seigneur de Fontaine, conseiller et maître d'hôtel du roi Charles VIII. Il épousa Reine de Sillon, ainsi que nous le fait connaître un aveu rendu par cette dame, alors veuve, le 6 novembre 1502, à Charles de Bourbon, duc de Vendôme, pour la terre de Fontaine.

De cette alliance, sortit Jean du Bois II, sieur de Fontaine-Maran, Bois-Bourdeil, etc.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur la famille du Bois est emprunté à la généalogie qu'en donne Lhermite-Souliers ; mais, à dater de Jean du Bois, de curieux documents ont été consignés par la famille elle-même sur les marges d'un manuscrit précieux qui lui appartenait et qui fait aujourd'hui partie de la collection de la bibliothèque de Tours. Ce manuscrit, sur parchemin vélin, contient en écriture calligraphique les poésies de Jean Meschinot, sieur de Mortières, né à Nantes, maître-d'hôtel du duc de Bretagne, François II, et de la reine Anne, sa fille, il suivit cette princesse, lorsqu'elle épousa Charles VIII, en 1492, et devint son maître d'hôtel. Or, vers le même temps, Jean du Bois était contrôleur-général et secrétaire des finances du roi, et ce valeureux financier fut plus tard armé chevalier par le roi lui-même, à la bataille de Fornoue. Il a dû connaître le poète nantais, l'auteur des *Lunettes des Princes* (1), à la cour de Charles VIII et d'Anne de Bre-

(1) Le sujet de ce livre est dame Raison qui veut faire présent aux princes d'un livre intitulé *Conscience* et, pour le lire elle leur donne ses lunettes.

tagne, et il a dû recevoir directement de l'auteur le beau manuscrit en question, ou bien il l'a fait exécuter lui-même, à l'époque où l'imprimerie commençait à peine à étendre son action. Les œuvres de Meschinot n'ont été publiées que longtemps après, en 1524.

Jean du Bois, financier et guerrier, s'allia à la sœur d'un autre financier illustre, qui devait comme lui prendre part à la gloire et aux malheurs des campagnes d'Italie. Il épousa, le 6 octobre 1493, Jeanne Bohier (1), sœur de Thomas Bohier, seigneur de Saint-Ciergue, qui acheta la terre de Chenonceau, en 1496, et devait immortaliser son nom par la construction du château qui résuma les merveilles de l'architecture en France et en Italie. Le mariage eut lieu, selon les notes apposées sur le manuscrit, « en l'église de monseigneur Saint-Martin de Tours, en présence du roi Charles VIII et de la royne Anne de Bretagne, son épouse, de Messeigneurs les ducs d'Orléans et de Bourbon, et de Mesdames leurs femmes, sous-gouverneurs du roi, et de plusieurs autres ducs, comtes, princes et seigneurs. »

Le même Jean du Bois, qui a écrit la note ci-dessus, continue sur la même feuille, à enregistrer l'état-civil de sa famille. Ces témoignages sont d'autant plus curieux qu'ils précèdent d'un siècle les plus anciens registres que nous possédions. « Le lundi de la Semaine sainte, 20^e de mars 1495, entre six et sept heures du matin, nasquit mon fils François, en l'hôtel de la Masseguière, à Tours, et fut baptisé en l'église de Monseigneur Saint-Hilaire, et furent ses parrains,

composées de deux verres *Prudence* et *Justice* et le tour des verres est *Force* et *Tempérance*. Il est remarquable que les statues de ces quatre vertus cardinales sont placées aux quatre coins du magnifique tombeau du roi François II, dû au ciseau de notre immortel compatriote Michel Colombe. Ce monument érigé dans l'église des Carmes, à Nantes, a été profané pendant la révolution; mais il se voit aujourd'hui restauré dans la cathédrale de cette ville.

(1) Lhermite-Souliers écrit mal à-propos Boyer.

Monseigneur François de Maillé (1), et Pierre Morin, trésorier de la royne (2), et marraine, Madame ma belle-mère, Béraude du Prat, dame de Saint-Ciergue (3).

« Le vendredi 23^e de mai, l'an 1496, entre sept et huit heures du matin, nasquit mon fils Charles, au dit hôtel de la Masseguière, et fut baptisé en la même église; ses parrains furent le roi Charles VIII, et Monseigneur Thomas Bohier, général (*des finances*) de Normandie, son oncle; sa marraine, la royne, représentée par M^{me} de la Guierche (*de Villequiers*), sa première dame d'honneur.

« Le 6^e jour devant la fête de Pâques-fleuries, entre dix et onze heures de nuit, alla de vie à trépas, le roi Charles VIII, en son chastel d'Amboise, Dieu lui fasse pardon! (*le 7 avril 1497*).

« Le 14^e jour de juin 1497, à dix heures du matin, en la dite maison de la Masseguière, nasquit ma fille Catherine, et fut son parrain, Monseigneur Jacques de Beaune, général de Languedoc, et ses marraines, Catherine Briçonnet, femme de Monseigneur Thomas Bohier, général de Normandie, et Claude Perrot, femme de M. Henri Bohier, seigneur de la Bouchère? (de la Chapelle, selon Moréri).

« Le mercredi 17^e février 1499, naquît mon fils Thomas, sur les six heures du matin, en la maison de la Raymonière, et fut baptisé en l'église Saint-Saturnin, et furent ses parrains, MM. Henri Bohier, seigneur de la Bouchère et Pierre Briçonnet, général des finances, et sa marraine, ma mère, Roysne de Sillon, dame Fontaine. »

Deux fils naquirent encore en l'année 1508, mais ils ne véquirent pas; et aucun des enfants ci-dessus ne vécut long temps.

(1) François, baron de Maillé, Rochecorbon, Bauçay, vicomte de Tours, mort en mai 1501, époux de Marguerite de Rohan.

(2) Pierre Morin, seigneur de St-Relle, Conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Tours, a été maire de Tours en 1500 (*Lambon de Lignim*).

(3) Béraude du Prat, épouse d'Astrémoine Bohier, seigneur de St-Ciergue, mère de Thomas Bohier.

Les biens de Jean du Bois furent partagés, le 26 juillet 1539, entre trois de ses enfants, dont la naissance n'a pas été mentionnée sur le manuscrit des œuvres de Jean Meschinot, ces enfants, selon L'hermite-Souliers, sont : Antoine du Bois, protonotaire du Saint-Siège apostolique, Astremoine du Bois, qui a continué la postérité, et Jeanne, épouse de Jean de Thénrière, bailli de Vendôme.

Astremoine du Bois, seigneur de Fontaine-Maran et de Sonzay, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du roi, épousa, par contrat du 2 novembre 1537, Jeanne de Fortia, fille de Bernard de Fortia, seigneur de la Branchoire et de Paradis, et de Jeanne Miron, issue, dit L'hermite-Souliers, des anciens comtes souverains de Barcelonne. Ce mariage est ainsi noté, au manuscrit : « Le sabmedy, pénultième jour de novembre 1537, Astremoine du Bois, escuyer, seigneur de Sonzay et de Maran, et Jehanne Fortia furent espousés en l'église de Saint-Saturnin de Tours.

Puis suivent les naissances et baptêmes.

« Le sabmedy 15 octobre 1541, à 11 heures du soir, naquit mon fils Antoine, en la dite paroisse, et furent ses parrains, mon frère, M. de Fontaine, protonotaire du Saint-Siège apostolique, et mon beau-frère, M. Jehan Fortia, chanoine de Saint-Martin et archiprêtre de Tours, et M^{me} Isabeau Alexandre, veuve de M. de Beauvoys Gabriël Miron, grand' mère de ma femme.

« 2^e Le sabmedy 3 février 1543, nasquit ma fille Jeanne : furent marraines dame Jeanne Miron, dame de la Branchoire, ma belle-mère, dame Béraude de Chabannes, ma sœur, et mon beau-frère Marc de Fortia.

« 3^e Le vendredi 8 mai 1544, nasquit mon fils Charles, et furent ses parrains, nobles hommes, Bernard Fortia, seigneur de la Branchoire, père de ma femme, Charles du Bois mon frère ; marraine, damoiselle Marie d'Allais, femme de noble homme, Gilles Bohier, mon cousin germain (évêque d'Agde. en 1547).

« Le mardy 7^e jour de décembre 1546, nasquit mon fils Jehan, en ma maison que j'ai acheptée, rue Traversaine (1), et furent ses parrains, mon dit sieur de la Branchoire, mon beau-père, dame Claude Picot, femme de Messire Antoine Bohier, seigneur de Chesnaie, mon oncle.

« 5^e Le mercredi 23 octobre 1553, nasquit mon fils Astremoine ; et furent ses parrains, mon cousin, seigneur de Penchien, et M. Jean Fournier, général à Tours, et marraine, Anne Haunequin, femme du dit Antoine Bohier, chevalier, seigneur de Chesnaie.

« 6^e Le jour de Noël 1550, nasquit ma fille Marie, en ma maison à Tours ; furent son parrain, M. Marc de la Rue, et ses marraines, M^{me} de Canaples (Créqui), et damoiselle, femme de M. de Maillé.

« Le dernier jour d'octobre 1557, ma femme alla de vie à trépas ; je supplie la bonté de Dieu d'en avoir l'âme et la colloquer en son saint royaume de Paradis, et est enterrée en une chapelle des Cordeliers à Tours, où je retiens ma sépulture et commande à mes enfants y faire transporter mon misérable corps. — Depuis elle a été enterrée en l'église de l'Encloitre, où je veux aussi ma sépulture.

Le jeudi 24^e jour d'octobre 1570, mourut mon fils Charles, chevalier de Malte, gentilhomme servant du roi Charles IX. Dieu en veuille avoir l'âme (né en 1544 ; son brevet de servant était du 6 mars 1570). »

Astremoine du Bois, dont nous venons de parler, fut maire de Tours, du 2 novembre 1564 au 31 octobre 1565.

Antoine, l'ainé des fils, continua la famille à Fontaine-Maran. Le 5^e, Astremoine II, marié en premières nocés à Paule de Rouy, héritière de la maison de Bussière, en Touraine ; laissa de ce mariage Astremoine III, Jean et René, et d'une autre alliance qu'il contracta dans la maison de Château-

(1) La rue Traversaine occupait l'emplacement de la rue royale actuelle.

Landon, et il eut Pierre du Bois, qui a formé la Branche de Mennetou, en Blésois.

Mais revenons à Antoine. Les notes marginales de notre manuscrit, écrites tant par lui que par son père, nous apprennent que le dernier jour d'avril 1571, il épousa, à Fontenay-en-Brie, Marie Prudhomme, fille de Louis Prudhomme, écuyer, seigneur de Fontenay, et de Marie Lhuillier. Cette alliance appartenait à la noblesse parlementaire. Marie Lhuillier était la nièce de M. le Président Lhuillier de Saint-Mesmeyn ; nous ne transcrivons pas les 15 enfants qui sortirent de cette union.

Nous citerons cependant le troisième, dont l'inscription est accompagnée de signes cabalistiques et astrologiques : « J'ai eu un autre fils dont ma femme accoucha au même logis de M. le président de Saint-Mesmeyn, le 30 mai 1574, jour de la Pentecoste, à 8 heures 55 minutes du matin, le soleil était j. m., 5, 3, 4, 17, 54, 2, 56, 3^e de Gemini, lequel fut baptisé en l'église de Saint-Gervais (de Paris), et fut tenu sur les fonts, par Pierre Hannequin, président cinquième de la Cour de parlement de Paris, et cousin-germain de la mère de ma femme ; et Jean du Bois, avocat en la même cour ; mon frère et dame Charlotte de Luire, femme du dict sieur de Saint-Mesmin, et fut mon dit fils, nommé Pierre. »

Qu'il nous suffise de dire ensuite que les sept ou huit premiers de ces enfants naquirent à Paris, et qu'ils furent tenus sur les fonts par les grands noms de la magistrature parlementaire ; par les Hotman, Bruslart de Sillery, Montbron, d'Orville, Potier de Blancmesnil. Le neuvième naquit seul à Fontaine et ne vécut pas ; ceux qui vinrent après, virent le jour au Plessis-Barbe, dans la paroisse de Bueil. De ces 15 enfants, huit moururent en bas-âge, une fut religieuse à Longchamps et deux aux Carmélites, le 13^e fut capucin ; Marie, la dernière, épousa le sieur Hardouin de Coutance, seigneur de Baillon. La lignée fut continuée par Pierre, né le second.

Marie Lhuillier mourut en 1600 ; Antoine du Bois, devenu

veuf, entra dans les ordres et devint prêtre de l'Oratoire de Paris. Cependant il fit de fréquents séjours en Touraine, où il paraît s'être réservé la terre de Fontaine dont il portait le nom, dans la paroisse de Rouziers ; il mourut à l'Oratoire, le 29 avril 1627, après de longues souffrances, à l'âge de 85 ans. Son corps fut rapporté en Touraine, par les soins de Pierre du Bois, son fils et inhumé en l'église de Lençloître, devant la grille, à côté de Marie Lhuillier ; son cœur fut placé dans la chapelle de Fontaine.

Pierre du Bois a continué d'inscrire sur les marges l'état-civil de la famille. Il épousa en 1604, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, damoiselle Françoise Olivier, fille de Jean Olivier de Leuville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lequel lui-même était fils du chancelier Olivier, mort en 1560 ; elle avait pour mère Suzanne de Chabannes, fille de Charles de Chabannes-la-Palisse et de Catherine de La Rochefoucauld. Suzanne apporta avec elle dans la famille du Bois, les baronnies de Vandenesse et de Givry, formant une même paroisse dans le Nivernais.

Pierre du Bois habita tour à tour le Plessis-Barbe et Fontaine. Deux de ses enfants seulement naquirent à Fontaine, les dix autres sont nés au Plessis, et sont inscrits sur les registres de cette paroisse en même temps que sur le parchemin de Jean Meschinot, tandis que le registre des naissances manque à Rouziers à pareille date.

« 1^o Ma femme accoucha de son premier enfant à Fontaine, le 11 août 1606 ; une fille, de laquelle était venue grosse, de Vandenesse en Nivernois, où nous avons séjourné dix mois et demi, et ma petite fille fut baptisée par mon père, Antoine du Bois, seigneur de Fontaine, à Rouziers, le 13 août ; tenue sur les fonts, par M de la Rochère, puiné du sieur de Marolles, à Genillé ; et dame Bénigne de Séroux, dame de Baillon et de Saint-Antoine, et fut nommée Marie depuis religieuse carmélite à Paris.

« 2^o 1607, 16 août, naissance au Plessis-Barbe, de Louise,

tendue sur les fonts, par M. de Fontaine, mon père, et damoiselle Louise du Bois, ma sœur; baptisée en la chapelle du Plessis, par M. le Doyen de Bueil (Tibergeau), fut nommée Louise, — depuis carmélite à Bourges.

« 3° 1608, 6 décembre, au Plessis, naissance d'un fils, baptisé et mort aussitôt.

« 4° 1610, 8 mars, naissance au Plessis, de François, *tenu par des pauvres*, — mort à un mois.

« 5° 1611, 2 juillet, naissance, au Plessis, d'Antoine, baptisé en la chapelle du Plessis, tenu par M. de Fontaine, et par M^{me} de Castelnau de Rumet.

« 6° 1612, jour de la Madeleine, 22 juillet, naissance d'une fille, à Fontaine, baptisée à Rouziers par M. de Fontaine, mon père, et tenue par M. de Baillon-Hardouin de Coutance, mon beau-frère; et M^{me} de La Loubayre, belle-fille de M^{me} de Castelnau, nommée Madeleine.

Cette Madeleine du Bois est devenue l'épouse d'Honorat de Bueil, marquis de Racan, l'auteur des *Bergeries*, et l'un des fondateurs de l'Académie française. Les registres de Rouziers ne contiennent pas son nom, et sans les marges du manuscrit la date de sa naissance serait ignorée. Elle est donc née le 22 juillet 1612; elle n'était âgée que de quinze ans et demi lorsqu'elle épousa le poète Racan, plus âgé qu'elle de vingt-trois ans et demi, le 29 février 1628, par le contrat, à Tours, et le 2 mars, eut lieu la cérémonie religieuse. Cette date est mentionnée sur les marges, et non ailleurs; on a omis de dire où se célébra le mariage, si ce fut à Tours, à Fontaine ou au Plessis-Barbe; les registres d'aucun de ces lieux n'en fait mention. Il est dit aussi que la duchesse de Bellegarde était présente; cousine germaine de Racan, Anne de Bueil, duchesse de Bellegarde, était alors mariée depuis trente ans et n'avait pas d'enfants: elle asura à Racan une part dans sa succession qui devait être considérable, car celle-ci contenait les terres de Neuvy-Roi, La Motte-Sonzay, en Touraine, Vallène, dans le Maine, près Saint-Calais, Fontaine-Guérin, le Vieil-Baugé, en Anjou, etc. La

duchesse mourut le 1^{er} octobre 1632, en son château de Bois de Neuvy-Roy ; Racan reçut les deux tiers de la succession, et Honorat d'Acigné, son cousin-germain et celui de la duchesse, reçut l'autre tiers où se trouvait compris le château de La Motte-Sonzay qu'il vint habiter. Racan vendit la terre de Vallène pour en employer le prix à rebâtir le château de la Roche, où il était né en 1589, et que depuis il a nommé La Roche-Racan. Cette construction fut terminée par la bénédiction de la chapelle, laquelle fut faite le 1^{er} novembre 1636, par Jean Maan, alors chanoine prébendé de l'église métropolitaine de Tours, curé de Saint-Paterne et depuis devenu l'illustre auteur de l'Histoire de l'Église de Tours. Le même Jean Maan, comme curé de Saint-Paterne, baptisa les trois premiers enfants de Racan et de Madeleine du Bois : 1^o Antoine, né le 29 janvier 1632 ; 2^o Louis, le 26 juillet 1633 ; 3^o Honorat, le 26 mars 1636. Les deux autres enfants de Racan furent Françoise, née le 20 février 1637, et Madeleine, née le 17 janvier 1639. De ces enfants deux seuls se marièrent, Antoine, marquis de Fontaine-Guérin, épousa Louise de Bellanger de Vautourneux, et eut deux fils, qui tous deux se distinguèrent dans les armes ; Honorat, devenu brigadier des armées (général de brigade), fut tué à la bataille de Malplaquet ; et l'autre qualifié marquis de Bueil, lieutenant-général, devenu veuf et fort âgé, vendit le château de La Roche, le Plessis-Barbe et autres domaines à rente viagère, le 2 novembre 1745, par acte de Gervaise, notaire à Tours, à Michel Rolland des Ecotais, seigneur de Chautilly et Armilly, et avec lui s'éteignit la postérité de Racan et en même temps l'illustre famille de Bueil.

La fille aînée de Madeleine du Bois, Françoise de Bueil, épousa, en 1658, dans la chapelle de La Roche-Racan, Charles de La Rivière, seigneur de Bresches et de Montigny. L'autre fille, Madeleine, n'a été mentionnée par aucun auteur, elle n'a d'existence que sur le registre de Saint-Paterne et sur les marges de Meschinot, et aussi sur les registres de Bueil où elle figure comme marraine, le 30 mars 1660, alors qu'elle était

agée de 24 ans. C'est elle sans doute que représente un portrait en buste intitulé mademoiselle de Bueil, et appartenant à notre confrère M. Gallais.

Les marges du manuscrit qui contiennent la naissance de ces cinq enfants, disent qu'ils furent précédés d'une fille, morte en naissant à Fontaine, au cours de l'année 1630. Ce qui nous indique que Racan, avant de quitter le service militaire, et pendant les deux campagnes de La Rochelle et de Savoie, avait laissé sa femme chez ses parents à Fontaine, et qu'il ne vint habiter la Roche qu'après sa retraite définitive, en 1633.

Cette digression sur Madeleine du Bois, épouse de Racan, nous a entraîné loin de la liste de ses frères et sœurs; elle contient six noms après elle, tous nés au Plessis. Un seul de ces noms a acquis de la célébrité. Louis du Bois, le onzième de ces enfants, est né au Plessis, le 15 décembre 1620, mais il a été baptisé à Rouziers, en septembre 1621; son acte de baptême n'est écrit nulle part, que sur notre manuscrit. Louis du Bois, appelé le marquis de Givry, servit d'abord dans les mousquetaires du roi; il commanda ensuite dans le régiment d'infanterie de Nérestan, et en la compagnie des gendarmes du duc de Mercœur; s'étant élevé par son mérite en chaque grade, il devint maréchal de bataille, puis maréchal de camp et enfin lieutenant-général des armées; il commanda en cette qualité sous le duc de Modène en Italie. Il fut pourvu de la charge de grand-bailly de Touraine, par lettres du 11 avril 1612 et reçu au Parlement le 18 du même mois. Il avait épousé Marie, fille de Thomas de Morand, intendant de Tours; il mourut en 1699, âgé, non de quatre-vingt-trois ans, comme dit Chalmel, mais de soixante dix-neuf, selon la date de sa naissance.

Son fils, Louis-Thomas du Bois, marquis de Leuville, de Vandenesse et de Givry, également lieutenant-général des armées, et gouverneur de Charlemont, lui succéda dans la charge de grand-bailly de Touraine, en 1699. Mais ayant pris part à la campagne de Bohême, en 1642, il périt devant Égra pendant la funeste retraite commandée par le maréchal de

Belle-Isle. De sa seconde femme, Marie de Voisin, fille du chancelier de France, il n'eut qu'une fille mariée au marquis de Poyanne.

Charles-Léonard de Baylens, marquis de Poyanne, succéda lui-même à son beau-père dans la charge de grand-bailly de Touraine ; il était lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, colonel des carabiniers. Il épousa sa cousine Antoinette-Madeleine Olivier de Leuille, dont il n'eut qu'une fille qui épousa le duc de Sully (4).

Quand Françoise Olivier fut devenue veuve de Pierre du Bois, elle se retira au Plessis-Barbe où elle vécut jusque dans un âge avancé ; elle y résidait encore en 1664, soixante ans après son mariage ! En 1698, le château était à son fils Antoine, se qualifiant seigneur du Plessis-Barbe et de Fontaine ; celui-ci mourut sans hoirs, et le Plessis passa à ses petits-neveux, petits-fils de Racan, dont le dernier survivant le vendit en même temps que la Roche.

Nous n'avons pu découvrir ce qu'est devenue depuis ce temps la famille du Bois. Elle a disparu de la Touraine après y avoir jeté un certain éclat. Ses membres s'y sont recommandés par leurs alliances et par les charges qu'ils ont remplies durant plusieurs générations ; la postérité tiendra particulièrement compte à cette famille de l'honneur qu'elle a eu de donner naissance à l'épouse du poète Racan (4).

CH. DE SOURDEVAL.

(4) Chalmel. T. III, p. 411.

(2) Voir ma notice sur le *Château de la Roche-Racan*, aux *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire*, 1864, page 130.

NOTICE HISTORIQUE SUR RIVIÈRE.



I

Rivière doit son nom, *Riparia*, à sa situation sur le bord de la Vienne. Avant l'établissement du pont de Chinon et de la chaussée qui traverse une large prairie, souvent envahie par les eaux, la voie romaine passait près du bourg actuel de Rivière. En cet endroit existait au moins un pont de bateaux. C'était l'unique moyen de communication d'une rive à l'autre pour tous ceux qui se rendaient de Tours et de Chinon à Cande, à Saumur et jusque dans l'Armorique, en traversant la basse Touraine. Il y avait toujours affluence de voyageurs et probablement un entrepôt de marchandises. Nul doute que saint Martin n'ait plusieurs fois suivi ce chemin en allant à Cande, lorsqu'il ne pouvait descendre le cours de la Loire en bateau. Rien n'empêche d'admettre la tradition, mal appuyée cependant par les documents, qui tient que saint Martin érigea en ce lieu un petit oratoire dédié à Notre-Dame et qu'il aimait à s'y arrêter pour prier (1). Guibert de Gembloux, dans une de ses curieuses lettres adressées à Philippe, archevêque de Cologne, vers la fin du *xii^e* siècle, raconte comment il avait appris sur les lieux, à l'époque de son pèlerinage à Cande, que l'on apercevait souvent des lumières merveilleuses briller dans ce sanctuaire durant la nuit.

(1) Nous ne rapporterons pas ici le trait de la légende de saint Mexme relatif à saint Martin proposant à son disciple de l'accompagner à Rome. En ce point, comme en plusieurs autres, la légende est apocryphe.

Jusqu'au XI^e siècle, les chartes et les chroniques gardent le silence sur Rivière. A cette époque, l'église fut donnée à Marmoutier. Nous trouverons dès lors de nombreux documents dans les riches archives de cette abbaye. Voici l'analyse de ces pièces. Hugues, seigneur de l'Île, en mourant vers 1037, laissait pour héritier de ses domaines un fils encore enfant, nommé Bouchard. Thibault II, comte de Touraine, vint au château de l'Île, afin de lui en donner l'investiture, en sa qualité de suzerain. Mais les vassaux établis au château ne voulurent pas y laisser entrer le comte avant qu'il eût donné des otages et promis de ne rien faire sans leur avis. Ils repoussaient, en effet, Bouchard, leur légitime seigneur, en haine de sa mère et sa tutrice. Le désir d'avoir à leur tête un guerrier capable de les protéger, influait également sur leur résolution. Sur ces entrefaites Aimery, frère de Hugues, arrive au château, où il est accueilli avec de bruyantes acclamations. Les vassaux le présentent au comte, en le réclamant pour seigneur. Thibault cède en partie à leurs instances en instituant Aimery tuteur de Bouchard. A ce titre il administrera les biens de son neveu pendant 15 ans, jusqu'à ce que l'enfant, parvenu à l'âge de majorité, puisse les régir par lui-même.

Aimery posséda ainsi quelque temps, au nom de Bouchard, la seigneurie de l'Île. Enfin, las du monde et aspirant à une vie plus calme et plus réglée, il entra dans un monastère et transmit ses droits à son frère Geoffroy Fuel.

Une révolution importante se fit alors en Touraine. Geoffroy Martel, comte d'Anjou, enleva la Touraine à Thibault, en 1044. Il chassa du château de l'Île Geoffroy Fuel, et s'empara de Rivière, ainsi que des autres domaines. Sur-le-champ il disposa de Rivière en faveur de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Geoffroy Fuel cependant réussit à faire un accord avec le comte d'Anjou et à reprendre possession de la seigneurie de l'Île ; mais il ne recouvra pas l'église de Rivière. En 1060 seulement, après la mort de Geoffroy Martel, il chassa les moines de Vendôme et se rendit de nouveau maître du prieuré. Vers

ce temps, Bouchard, élevé à la cour du comte Thibault, ayant atteint sa majorité, est armé chevalier. Le premier usage qu'il fait de ses droits est de courir à l'île et d'en chasser son oncle. Geoffroy Fuel se retire à Tavent et s'y fortifie dans les bâtiments du prieuré. Bouchard ne perd pas de temps; il réunit des troupes et vient l'y attaquer. Geoffroy Fuel vivement poursuivi se réfugie dans l'église et se défend du haut du clocher. Furieux de cette résistance, Bouchard y fait mettre le feu. L'incendie dévora le clocher, l'église, le prieuré et les bâtiments du voisinage. Geoffroy Fuel tomba entre les mains du vainqueur, qui le jeta au fond d'un obscur cachot.

Cependant deux moines de Marmoutier viennent se plaindre de la destruction de leur prieuré de Tavent. Leur réclamation était fondée; d'autant plus que cet établissement avait été fondé par les ancêtres de Bouchard. Reconnaisant la légitimité de cette demande, celui-ci leur accorde, à titre de dédommagement la moitié du domaine de Rivière. Plus tard, étendu sur son lit d'agonie, Bouchard mande Barthélemy, abbé de Marmoutier, et sentant sa fin prochaine, il donne l'autre moitié de Rivière à cette abbaye. Afin de rendre cette donation aussi stable que possible, il fait comparaitre quarante habitants de l'île et Geoffroy Fuel lui-même, auxquels il fait promettre sous la foi du serment de s'employer à maintenir ce domaine en la possession de l'abbaye de Marmoutier. Bouchard ensuite, sûr de ne plus se relever de son lit de souffrances, revêt l'habit bénédictin et rend bientôt le dernier soupir, un 1071. Il fut enseveli dans le Chapitre du prieuré de Tavent; le comte Foulques Réchin assistait à ses funérailles.

Grâce à un revirement de fortune, dont l'histoire de la féodalité nous offre plus d'un exemple, Geoffroy Fuel recueillit l'héritage de son neveu. Il obtint du comte d'Anjou la confirmation du don de Rivière aux moines de Marmoutier. N'oubliant point la recommandation de Bouchard, il s'engagea formellement à leur en assurer la jouissance paisible contre les prétentions de qui que ce soit, et spécialement contre al

revendication qu'en pourraient faire les religieux de Vendôme. Cédant plus tard à de mauvais conseils et, sans doute, dirigé dans sa conduite par des motifs d'intérêt ignorés aujourd'hui, il chassa les moines de Marmoutier. Mais, vers 1080, Peloquin, neveu de Bouchard, mû par des motifs différents, rendit le domaine de Rivière à Marmoutier, du consentement d'Hersendis, sa femme, et de Barthélemy, son frère. Toutefois cet acte de générosité eut des restrictions : ce fut seulement à sa mort que les moines reprirent possession pleine et entière de ce prieuré.

Tels sont, en abrégé, les faits curieux qui se rapportent à la fondation du prieuré de Rivière et à sa transmission aux moines de Marmoutier. Ces détails sont empruntés à des documents authentiques du XI^e siècle et tirés du chartrier de l'antique abbaye fondée par saint Martin.

Dans le cartulaire de la Trinité de Vendôme, on trouve deux pièces propres à contrôler les renseignements transmis par les titres de Marmoutier. Dans une charte non datée, mais que les synchronismes placent entre les années 1045 et 1050, Geoffroy Fuel, du consentement de sa mère Aduorde et de sa sœur Mathilde, dispose de Rivière en faveur de l'abbaye de Vendôme. Rivière constituait la dot de sa mère. Cette donation fut faite à la prière d'Agnès, comtesse de Vendôme, et, à cause des besoins pressants du donateur, les moines lui remirent dix livres de deniers. La seconde charte écrite sous la forme d'une notice, rapporte les faits survenus entre les années 1045 et 1060, temps durant lequel l'abbaye de Vendôme posséda Rivière. Cette pièce est un règlement intervenu entre l'archevêque de Tours et l'abbaye pour l'administration de la paroisse. L'archevêque Arnoul, moyennant dix livres de deniers, cède à l'abbé Odéric et aux moines de Vendôme l'église de Notre-Dame de Rivière, qui devra être administrée par deux vicaires. A la mort du premier de ces vicaires, les moines paieront à l'archevêque de Tours dix livres pour droit de mutation ; dans la suite ils seront tenus à payer cinq livres seulement à chaque

mutation. Albert, moine de Vendôme, fut le premier vicaire nommé par l'abbaye.

Il faut le reconnaître, les chartes de Vendôme offrent des variantes considérables comparées à celles de Marmoutier. Suivant les premières, c'est Geoffroy Fuet, propriétaire de Rivière, au titre de sa mère, qui dispose du domaine de Rivière. Selon les secondes, c'est Geoffroy Martel, comte d'Anjou, de Vendôme et de Touraine, qui donne ce domaine à Marmoutier. Cette cession se fait contre la volonté de Geoffroy Fuet, qui, à la première occasion, favorable chasse les moines de Vendôme. Quels sont les documents les plus dignes de foi ? Il ne saurait y avoir d'hésitation. La charte de Vendôme, portant la croix du donateur, attestée par de nombreux témoins, rédigée au moment même de la donation, porte tous les caractères désirables de sincérité. Il n'en est pas de même de la charte-notice de Marmoutier. Cette pièce a été écrite dans les dernières années du XI^e siècle, c'est-à-dire quarante ans au moins après les événements accomplis. Elle ne porte aucune date, elle ne cite pas de témoins : c'est un acte destiné à conserver le souvenir de faits passés depuis longtemps. Les notices de ce genre servaient à défaut de pièces détruites par le malheur des temps; elles remplacèrent plus d'une fois des titres qui n'avaient pas existé (1). Quoi qu'il en soit, l'abbaye de Marmoutier demeura en possession du prieuré de Rivière jusqu'en ces derniers temps.

II

Une localité aussi peu considérable n'a pu voir se passer dans son sein aucun fait historique de quelque importance; les pièces du prieuré de Rivière serviront donc seulement à nous initier aux coutumes et aux mœurs de nos ancêtres et à relier la chaîne des temps modernes aux événements anciens.

(1) Paléographie, N. de Wailly, I, 178, 179.

Le 9 août 1115, Raoul II, archevêque de Tours, statue, sous peine d'excommunication, que les moines de Marmoutier posséderont seuls tous les revenus de l'autel de Notre-Dame de Rivière, malgré les réclamations de Guillaume de Rivière qui avait usurpé les oblations de l'autel. Dans ces temps de confusion et de guerres, les petits seigneurs à l'exemple des hauts suzerains s'étaient en effet souvent emparé des églises, et nous retrouverons encore des traces de la lutte entre ces deux ordres puissants ; mais presque toujours l'intelligence et la persévérance du clergé triompha de la force et de l'avidité du seigneur.

Un peu avant 1119, Geoffroy, fils d'Allaume, investit par un couteau, Allaume, prieur de Tavent, de tout ce qu'il possédait à Rivière, ainsi que de la dime du bled de l'église, à cette condition, que les moines lui laisseraient, pendant sa vie, la jouissance de la moitié de ce qu'il leur donnait, et en outre, le prieur remet cent sous à Geoffroy. Syzille, fille de Geoffroy, confirme cette donation, ainsi que son mari, Haimeric, fils d'Yves. Robert de Blo, seigneur de Champigny, et Marquise, sa femme, y consentent également, moyennant 60 sous, et en investissent, par un couteau, le prieur dans la ville de Chinon. Enfin, Girberge, dame de l'Île-Bouchard, autorise la donation, ainsi que son fils, Borel, qui reçoit du prieur une fourrure de chat. Postérieurement, Haimeric Peloquin, seigneur de l'Île-Bouchard, et Eustachie, sa femme, reçoivent 60 sous des religieuses de Marmoutier, pour la confirmation de la donation de Geoffroy.

L'acte que nous venons d'analyser nous montre quelles étaient les nombreuses formalités dont on entourait alors la transmission de la propriété. Toute aliénation d'un bien quelconque devait être consentie par les héritiers de l'ayant cause, et de plus, confirmée par les seigneurs dans le fief desquels était situé l'objet de l'acte ou dont relevait le donateur. Nous appellerons ici l'attention sur ce signe matériel, employé dans presque tous les actes, pour servir de

preuve à la volonté : ainsi l'investiture par le couteau, ainsi l'argent et les fourrures donnés en présence de témoins. Or, ces témoins étaient souvent des hommes simples, il était important de donner des faits à prouver à leur foi ardente, mais qui les mettait cependant en quelque péril, non des paroles sur le sens desquelles on eut pu les tromper. Lorsque en effet, s'élevait une contestation, les témoins du fait matériel venaient attester ce qu'ils avaient vu, et le prouaient par le jugement de Dieu, c'est-à-dire par les épreuves de l'eau, et surtout du fer chaud. Les religieux de Marmoutier possédaient donc, nous l'avons déjà vu, l'église de Rivière et tous ses revenus, mais ils n'exerçaient point la charge de curé; le prieur de Tavent, dont dépendait alors Rivière, présentait à l'archevêque de Tours, un prêtre pour desservir la paroisse. Une ordonnance de Gilbert, archevêque de Tours, fixe en 1149, les droits respectifs de chacun. Le curé jurera fidélité au prieur qui le présentera à l'archevêque. Il aura pour revenu un muids d'avoine et un muids de blé à prélever sur la dime de Rivière. Il percevra de plus le revenu de l'étole, c'est-à-dire ce qui est donné par les paroissiens pour les confessions, le baptême, les enterrements, les relevailles, les fiançailles et les messes des morts. Tout ce qui sera offert à l'église par des étrangers, appartiendra au prieur; les autres oblations reviendront également aux moines, sauf un denier qui sera prélevé par le desservant de Rivière, pour chaque messe dite dans son église. En outre, il aura le droit de manger à la table des moines, toutes les fois que, sur leur invitation, il assistera à leurs matines. Tel est le premier règlement dans lequel nous voyons en présence des deux intérêts distincts du prieur et du curé. Ils seront dans une lutte perpétuelle, dont nous trouverons souvent la trace, jusqu'à ce qu'enfin le curé gagnant pas à pas un terrain qui lui est toujours disputé, finisse par avoir le champ à peu près libre.

Cependant, Guillaume de Rivière, malgré la donation de Bouchard de l'île, malgré les confirmations de Raoul II et de

Gilbert, et l'excommunication lancée contre lui, ne voulait point rendre à l'abbaye de Marmoutier, l'église de Rivière et les revenus qu'il en tirait. Seulement, pour qu'elle ne tombât point, contrairement aux canons de l'église, en des mains laïques, il la donna à son neveu Normand, engagé dans la cléricature.

Mais atteint d'une maladie grave, il voit dans cet accident la main de Dieu qui le frappe, et reconnaissant son injustice, il abandonne aux moines l'église de Rivière, sauf la jouissance qu'il réserve à son neveu, sa vie durant. Gilbert, prieur de Tavent, accepte la restitution. Marsupie, femme de Guillaume de Rivière, Hazon, Guillaume et Savary, leurs enfants, ainsi que Normand, son neveu, ratifient ce désistement. L'acte est dressé à Rivière, en l'année 1124, en présence de Robert de Blo, seigneur de Champigny, et de plusieurs seigneurs et religieux. En l'an 1130, un chevalier de Chinon, en prenant l'habit religieux, à l'abbaye de Marmoutier, faisait, suivant la coutume, quelques donations à sa communauté. Il lui concédait diverses dîmes et la partie du cimetière de Rivière, sur laquelle est bâtie la maison de Marsupie, femme de Guillaume de Rivière ; la donation est confirmée par les frères et neveux du nouveau moine, qui s'engagent à la faire ratifier par le fils de Robert de Blo, et par Peloquin de l'île, seigneurs féodaux des choses concédées.

Vers le même temps, Hildebert, archevêque de Tours, confirmait les privilèges et règlements faits par ses prédécesseurs.

Quelques années plus tard, Savary, fils de Guillaume, étant entré dans la cléricature, cherche à faire revivre les prétentions de ses ancêtres sur l'église, jusqu'à ce qu'enfin, reconnaissant ses torts, non-seulement il se désiste de son injuste réclamation, mais aussi se donne lui-même, avec tous ses biens, à l'abbaye de Marmoutier, à la condition qu'il pourra y prendre l'habit religieux, si Dieu lui en donne le désir. Hugues II, archevêque de Tours, confirme le désistement et la donation

faite en sa présence, dans le Chapitre de Marmoutier. Cette donation de soi-même avec tous ses biens, constituait ordinairement le servage; cependant je ne puis croire qu'il en ait été ainsi dans cette occasion. Et voici mes raisons, Savary était clerc, et le servage et la cléricature s'excluaient tellement, qu'un serf ou un colibert devaient être affranchis avant de pouvoir recevoir le plus petit degré dans les ordres.

Enfin, nous ne voyons ici aucun des signes matériels par lesquels un homme libre aliénait sa liberté au profit d'un autre, soit l'imposition de quatre deniers sur sa tête, soit lorsqu'il entourait son cou de la corde des cloches de la communauté à laquelle il se donnait. Ici il met simplement ses mains entre les mains de l'abbé témoignage de l'hommage qu'il lui rend et non pas de sa liberté qu'il lui abandonne.

Comme nous l'avons dit plus haut, la lutte était engagée entre le prieur et le curé, lutte dans laquelle étaient en jeu et les revenus de l'église et la suprématie. Voici les principales dispositions du règlement, fait en l'année 1184, par l'archevêque Barthélemy. Les moines paieront au desservant un muids de blé et un muids d'avoine, dans l'octave de la Saint-Michel; mais quant au muids de vin, il est remplacé par les vignes abandonnées au prêtre par les religieux. Il percevra les oblations des messes des morts en totalité, si elles viennent de ses paroissiens; le tiers seulement, si ce sont des étrangers.

Il aura toujours le tiers des pains et deniers que l'on nomme *charités* et qui sont donnés en mémoire des morts. Les oblations des fiançailles et relevailles lui appartiendront, sauf la sixième partie qui reviendra aux moines; mais il recevra seul les chandelles offertes aux mariages et relevailles. Enfin, il aura le denier ou l'obole offerts aux fêtes de la Toussaint, Noël et Pâques; et, après l'oblation prélevée par les moines, il lui sera laissé douze deniers. Il lui est dû également un denier pour chaque messe qu'il chantera. Les religieux, de leur côté, auront en totalité toutes les autres

oblations quotidiennes, ainsi que les deniers donnés avec le pain béni, et de plus les deux tiers des offrandes mortuaires venant d'étrangers, et les deux tiers de toutes les *charités* données pour les morts. Les chandelles de toutes provenances, sauf celles des mariages et relevailles, appartiendront exclusivement aux moines. La redevance des chandelles, qui est payée à la Saint-Barthélemy, sera partagée également entre le desservant et les moines, et si elle ne suffit point aux besoins du culte, chacun s'en fournira à ses frais. Resteront en commun les ornements et linges de l'autel, ainsi que l'huile de la lampe qui doit brûler toujours dans le temple.

Nous rapporterons à peu près à cette époque la donation de deux arpents de vignes, situés proche le clos Gontier, faite à l'abbaye de Marmoutier, par Adelin de Pray, et Bervilde, sa femme, pour leur anniversaire.

Jusqu'ici les revenus attachés à l'obédience de Rivière n'avaient pas été assez considérables pour y établir une communauté séparée. Elle relevait du prieuré de Tavent, fondé en 987, et déjà riche et florissant, et c'est ainsi que nous voyons dans les actes de 1119 et de 1124 les prieurs de Tavent agir comme administrateurs et supérieurs de l'obédience de Rivière. C'est en l'année 1209 que nous trouvons, pour la première fois, mentionné un prieur de Rivière; son nom était Geoffroy. La charte qui le mentionne semble indiquer qu'il n'avait dans son prieuré qu'un seul religieux, tandis que Eden, prieur de Tavent, est à la tête d'un chapitre de moines; l'érection de l'obédience de Rivière en prieuré me semble donc à peu près de cette époque, quoique cependant elle puisse être remontée d'environ cinquante ans.

L'acte de 1209 constate la donation par les prieurs de Rivière et de Tavent, à Aimeri, prévôt de Cravant, d'une terre avec une fuye et une roche sises à Cravant, sur le chemin de Chinon, moyennant un cens annuel de six sous au profit du prieur de Rivière, et de trois sous quatre deniers pour celui de Tavent.

III

Les documents relatifs au prieuré de Rivière n'ont qu'un médiocre intérêt jusqu'au milieu du xvi^e siècle. Ainsi, en 1245, André, archidiacre d'Outre-Vienne, revenant de Cande, reçoit l'hospitalité à Rivière (1). Un acte du 5 juillet 1065 constate un accord intervenu entre le prieur, Effroy, seigneur de Rivière, Jean Bonneau et Philippe de Montsoreau, chevaliers, au sujet de la dime de quelques pièces de vigne situées à Rivière. (2) En 1292, Philippe de Beauvernois, bailli de Touraine, donne au nom du roi, des lettres concernant un cens dû par le prieuré (3). Renaud, archevêque de Tours, par ses lettres datées de Cande, le 9 août 1302, approuve un compromis intervenu entre le prieur et le curé (4). En 1324, l'abbé de Marmoutier visite tous les domaines, églises, prieurés, celles et chapelles dépendant de son abbaye. Le dimanche 10 février, il arrive à Rivière et constate que la régularité y est en honneur, que les moines sont de bonne vie et mœurs, que l'office divin est célébré chaque jour selon l'usage de l'abbaye, que les livres de l'église sont en bon état. Il ajoute que les vêtements sacerdotaux et les ornements de l'autel servent aux moines et au curé (5).

Les revenus du prieuré étaient peu considérables; aussi furent-ils réunis à ceux de l'infirmerie de Marmoutier en 1456, par sentence d'Alain, cardinal du titre de sainte Praxède, légat du saint Siège et archevêque d'Avignon. Le

(1) D. Housseau, tom. viii, n° 3588. Arch. de Marmoutier.

(2) D. Housseau, t. vii, n° 3182.

(3) *Ib.* tom. vii, n° 3389.

(4) *Ib.* t. viii, n° 3465.

(5) Livre des visites des Prieurés de Marmoutier, ms. original en parchemin, aux archives d'Indre-et-Loire.

Chapitre de la Congrégation ayant donné son consentement à cette mesure, la réunion fut accomplie le 24 juin 1457 (1). L'inventaire des titres de l'infirmerie nous apprend que, par bail à ferme, le revenu du temporel du prieuré de 1584 à 1663, variait de 75 à 400 livres (2).

En 1507, Jeanne de Luaine, dame du bois de Veude, femme de Léon de Saint-Gelais, seigneur de Seligné ou Celigny, fonde une chapelle par testament et fait d'amples donations. Elle est enterrée dans l'église de Rivière, près du tombeau de son père. Cette dame avait épousé en premières noces Pierre Du Puy; l'aîné de ses enfants s'appelait René Du Puy et était seigneur de Bascher. Par la mort de sa mère, il devint également seigneur du Bois de Veude. Les tombeaux, placés sous le chœur de l'église, ne sont-ils pas ceux de cette famille Du Puy (3)?

Pour terminer ce que les documents recueillis par D. Housseau nous apprennent de Rivière, nous dirons que la cure, au commencement du xvii^e siècle, avait environ 200 livres de revenu. Plus tard, d'après le Pouillé de 1618, le revenu était estimé à cinq cents livres. En 1604, le curé et le moine délégué par l'abbaye de Marmoutier faisaient leur office en commun : le premier officiait aux grand'messes, le second remplissait les fonctions de chantre.

A. SALMON.

(1) Hist. Majoris Monasterii, ms. biblioth. Turon, t. III, fol. 171-174.

(2) Archives d'Indre-et-Loire, fol. 211-213.

(3) D. Housseau, t. X, n° 1453.

CASTELLUM DE LARÇAY.

Messieurs,

Lorsque nous découvrimus la vieille ruine gallo-romaine, qui est située sur le point culminant de Larçay, nous n'hésitâmes pas un seul instant à y reconnaître des constructions gallo-romaines. Notre premier soin fut d'en informer la Société archéologique de Touraine, sollicitant en même temps la visite d'une commission pour contrôler notre appréciation sur ce monument antique de notre province qui, par un hasard des plus étonnants, n'avait jamais été signalé à l'archéologie (1).

Ancien disciple de M. de Caumont, nous dûmes également en informer ce grand maître de la science qui, lui-même, quelques années plus tôt, avait été assez heureux pour découvrir le castellum de Jubleins (Mayenne); nous joignîmes à notre lettre le plan de la forteresse et les dessins des murailles et des tours qui en formaient l'ensemble.

M. de Caumont voulut bien nous promettre de venir, le plus tôt possible, visiter ce monument qui semblait piquer très-vivement sa curiosité. « Dix fois, dit-il, dans un rapport qu'il en fit plus tard dans son *Bulletin monumental*, j'ai été sur le point de prendre le chemin de fer pour aller visiter cette enceinte; » et ce projet, si facile d'exécution, n'était pas encore réalisé lorsque M. Roach Smith, savant archéologue d'Angleterre, passa la mer pour venir la visiter.

(1) Voir le tome v de la Société archéologique de Touraine, pages 136 et 235.

En effet, Messieurs, M. Roach-Smith, qui, en Angleterre, remplit la même mission que M. de Caumont en France et avec lequel nous étions depuis longtemps en correspondance, s'pressa de passer le détroit avec un autre savant archéologue de son pays. Ayant été avisé à temps de l'arrivée de ces doctes étrangers, nous nous empressâmes d'en faire part à notre bon président, M. l'abbé Bourassé, qui voulut bien se joindre à nous pour les conduire à Larçay et leur faire les honneurs de notre curieuse découverte.

Après avoir visité minutieusement la forteresse et les débris des monuments sur lesquels elle est comme entassée et pris toutes leurs mesures, ces Messieurs nous remercièrent très-chaleureusement, nous félicitant de nouveau sur notre précieuse découverte.

A quelque temps de là, nous reçûmes de M. Roach Smith l'envoi d'une brochure extraite de ses *Collectanea antiqua*. L'auteur y rend compte de son excursion en France et entre dans des détails très-minutieux sur le Castellum de Larçay, sur la Pyle Cinq-mars et sur la Mancio de Thésée.

Il joint à son détail sur le monument de Larçay, trois planches, la première indiquant la tour de l'Est, la deuxième le plan de la forteresse, et la troisième un pan du mur intérieur en petit appareil appuyé sur de grosses colonnes rondes coupées diamétralement par le milieu. Cette brochure et son contenu, dont le texte est en langue anglaise, nous a été analysé, avec sa bonté habituelle, par notre Président, M. l'abbé Bourassé.

M. de Caumont ayant lui-même reçu l'envoi de cette brochure, et désirant faire part de cette découverte aux archéologues de France, dans son *Bulletin monumental*, crut devoir visiter à son tour cette enceinte fortifiée qui, dit-il, dans une petite notice qu'il publia peu après, lui parut, dans son genre, un des plus intéressants monuments gallo-romains que renferme la France; il compléta quelques parties du plan et des dessins levés par M. Roach Smith, auquel il ajouta une esquisse de la tour et du mur de l'ouest.

M. de Caumont dans son excursion visita également l'aqueduc de Fontenay, qui passe au pied du coteau que domine la forteresse; il en constata de nouveau l'épaisseur, la hauteur des murs et leur orientation.

Pour l'intelligence de notre sujet, nous pensons, Messieurs, qu'il devient nécessaire d'entrer dans de nouveaux détails qui seront en quelque sorte une dissertation sur l'âge présumé d'un monument qui n'a pu être élevé que par suite de l'appréhension de quelque grand danger d'invasion, puisque, semblable en petit à notre Cæsarodunum, il a également nécessité, pour sa construction, la destruction de tous les édifices qui l'entouraient. Ici se présente, tout naturellement, une question qui nous a souvent été adressée par les visiteurs de la forteresse.

Quels sont les monuments qui, à cette époque, se trouvaient à Larçay? Nous avouons, au premier abord, qu'il est fort difficile d'y répondre, et pourtant il devait y en avoir et même d'une assez grande dimension. D'abord ces grosses colonnes rondes dont les fûts sont sciés par la moitié, et qui, réunis, présentaient une circonférence de 2 mètres 10 centimètres. Nous en avons compté dix-huit sections. Viennent ensuite ces fûts de colonnes cannelées d'ordre dorique, ayant 1 mètre 10 centimètres de circonférence, qui supportent également le mur intérieur de l'est. Sous ce mur il y en a encore d'autres dont les arbres en espalier défendent les fouilles. Nous avons aussi remarqué que toutes les habitations modernes qui masquent la façade principale sont remplies de débris de colonnes et d'autres monuments moins appréciables.

La construction de ces habitations ne nous a pas paru fort ancienne; leurs propriétaires se sont procuré des caves, en faisant sous les murailles intérieures des fouilles dans le sous-sol primitif de la forteresse. Une de ces caves, pratiquée sous une des tours de l'ouest, a mis à jour bon nombre de fûts de colonnes rondes ou cannelées, de diverses grosseurs; elle nous a paru la plus anciennement fouillée. Du reste, pour l'archéologue

zélé, toutes ces caves sont intéressantes à visiter, car elles sont toutes formées par l'enlèvement du sol primitif dont le plafond est rempli de débris sculptés de divers genres ; ce qui a fait connaître, entre les monuments ouvragés, une grande quantité de gros blocs de toutes formes et dimensions dont la destination primitive ne peut être appréciée.

Avant d'entreprendre l'histoire ancienne de l'enceinte gallo-romaine et de ses environs, nous devons d'abord, Messieurs, en esquisser l'état actuel.

Larçay, petit bourg, sur la rive gauche du Cher, à 10 kilom. de Tours, n'était guère connu avant la découverte du monument dont nous nous occupons aujourd'hui (1).

Pour visiter le castellum, c'est devant l'église, qui est à gauche de la route, qu'il faut s'arrêter, en s'adressant à l'auberge de l'Ascension ; au même endroit se trouve un scotier, facile à gravir, et cinq minutes après, en tournant à droite, on se trouve vis-à-vis de la première tour de l'est ; c'est cette tour qui de prime-abord nous a enseigné le monument dont nous allons donner le détail. M. de Caumont (2) a remarqué, comme nous, que cette tour, ainsi que la muraille qui suit du midi au nord, a été complètement dénudée de son ancien appareil avec chaînés de briques ; néanmoins, en la considérant de plus près, on retrouve quelques sections de ces zones de briques encore très-appreciables sur divers points. Ces tours sont en

(1) Nous devons maintenant rappeler ici que c'est dans la forêt de cette commune que fut lâchement assassiné le savant helléniste Paul-Louis Courier. On trouve à l'endroit même où le crime fut consommé un monument funéraire en marbre blanc.

(2) M. de Caumont dans son *Cours d'antiquités monumentales*, t. XI, p. 160, s'exprime ainsi : Dans les murs militaires très-épais (voir la planche xx de l'Atlas), les briques d'appareil pénètrent quelquefois jusqu'à deux pieds dans l'intérieur de la maçonnerie et l'on en a placé deux rangs côte-à-côte, mais généralement il n'y en a qu'un rang. A la suite de ceux du Casarodunum, il ajoute : En général les briques que l'on voit dans les tours des murs militaires sont plus courtes que celles des murs droits et la forme ronde de ces tours a nécessité de petites dimensions (comme à Larçay).

maçonnerie pleine ; comme forme, la première est très-remarquable, elle a une hauteur de 4 mètres 50 centimètres ; elle est appuyée, comme les autres dont nous allons parler, sur une muraille dont l'épaisseur au-dessus des grosses assises est de 4 mètres et de même hauteur que les tours qui paraissent avoir été construites plus tard, et appuyées sur cette muraille ; toutes ces tours sont demi-cylindriques ; leur distance, de l'une à l'autre, est de 18 à 19 mètres, leur épaisseur est de 4 mètres environ, ce qui, réuni à la muraille, forme au pied une épaisseur de 8 à 9 mètres. (Voir Ratisier sur le même sujet, page 198, *Éléments d'Archéologie. Ere Gallo-Romaine*).

Le nom de Larçay (1), (Larcayum, 1119, et Larchaium vicus en 1277), semble tirer son étymologie du mot *Arx*, forteresse, et s'être changé en son nom actuel comme beaucoup d'autres que nous pourrions citer, s'ils n'étaient bien connus sous les noms d'Arces, d'Arcis, d'Arcé ou de Larçay (2). Il y en a beaucoup en France. Près du palais des Thermes, à Paris, se trouvait jadis une citadelle et un palais, nommé Li-Arx. Au vi^e siècle, le poète Fortunat l'appelait le Jardin de la reine Ultrogothe ; mais on le trouve encore désigné aux xii^e et xiii^e siècles, sous le nom de Lias et de Laas (Li-Arx), la citadelle ou le palais ; il était alors dans la dépendance de Saint-Martin-des-Prés. L'hôtel de Cluny s'est élevé depuis sur ses fondations, et, outre de belles ruines, offre aujourd'hui aux archéologues un musée antique fort remarquable (3).

Il y avait également à Paris, près du palais, une église fort ancienne, nommée Sanctus - Petrus - Arcis ; ce nom lui venait d'une forteresse qui était près du palais Saint-Pierre-de-la-Forteresse (4).

(1) Voir le t. iv des publications de la Société archéologique de Touraine au Recueil de documents sur la géographie ancienne de Touraine, par A. de la Ponce.

(2) L'ancien nom de Ste-Maure était, dit-on, Arciacum.

(3) *Le Droit, gazette des tribunaux*, 26 avril 1856.

(4) *Le Siècle*, numéro du 27 mars 1861.

Non loin d'Azay-sur-Cher, il y a, près de Baigneux et des Hautes-Maisons, le Puy-d'Arcey, Puy-de-la-Forteresse. Entre Vaas, ancien Fines de la Touraine, et Saint-Aubin, il y a Saint-Germain d'Arcey. Il y a en France un grand nombre de lieux du nom d'Arcis, qui l'ont probablement adopté en raison du voisinage des forteresses.

Dans son *Histoire du château de Blois*, M. de La Saussaie nous apprend que, pendant la durée du Bas-Empire, les camps à demeure s'étaient très-multipliés dans les Gaules; on les avait environnés de murailles et garnis de tours pour les défendre contre les invasions continuelles des Barbares. Ce fut l'orgine de la plupart des forteresses gallo-franques. Le camp à demeure était souvent divisé en deux parties: la forteresse proprement dite *castrum*, et une seconde enceinte plus petite portant le nom de *castellum* (1).

Le *castellum* de Larçay, tel qu'il est encore aujourd'hui, présente la forme d'un carré long parfaitement orienté (2).

Le côté sud, qui, selon nous, en formait la principale entrée, présente un développement de 75 mètres environ; il était flanqué de quatre tours, dont les deux extrémités sont seules appréciables, les deux du centre étant masquées par des constructions hybrides.

Le côté nord de l'enceinte n'offre aucune trace de construction; le coteau présente de ce côté une pente très-rapide, qu'il serait presque impossible de gravir; sans doute il y avait de ce côté un système de défense, qui n'est pas appréciable aujourd'hui. A l'orient, sur trois tours qui existaient il en reste encore deux; la troisième a été en partie détruite de nos jours, par les effets de la mine. A l'occident, la tour d'angle est entière, mais il y a cinquante ans environ, un architecte, du nom de Vallée, à qui elle appartenait, l'a surmontée d'un belvédère et gratifiée d'un mortier et d'un badigeon qui ne

(1) M. de la Saussaie, *Château de Blois*, in-f°, p. 22.

(2) Voir le plan ci joint. Pl.

permettent plus de l'apprécier aujourd'hui. A la suite de cette tour, un logement complet de closier est installé contre la muraille d'enceinte, qui est assez bien conservée de ce côté, intérieurement et extérieurement, et où le petit appareil avec zones de briques est très-apprécié. Une seconde tour, appuyée également sur la muraille en a été séparée de quelques centimètres, et la muraille qui la supportait en a senti le contre-coup. Nous avons toujours attribué ces fentes à des fouilles anciennes, tellement inintelligentes qu'elles ont forcé les fouilleurs de délaissier la cave, ce qui n'empêche pas les archéologues d'y descendre.

Du centre de cette tour on peut, étant assis, apprécier facilement le système de ces constructions extraordinaires, que M. de Caumont a dessinées avec grand soin, en signalant leur analogie avec les fondations gallo-romaines de diverses enceintes de la même époque.

Nous devons maintenant, Messieurs, rechercher à quelle époque on peut attribuer avec quelque certitude la construction de ces enceintes mystérieuses où nous retrouvons enfouis pêle-mêle ces débris de monuments qui semblaient attester une ère de tranquillité et de civilisation.

Chalmel nous apprend que, depuis leur dernier échec, les Turones n'osèrent rien entreprendre pour leur liberté. Environ cent ans après, l'empereur Hadrien (1), étant venu dans les Gaules, s'occupa d'en soulager les peuples en leur accordant divers privilèges; le *Cæsarodunum*, qui, à cette époque, n'était encore qu'une forteresse, fut embelli de nombreux monuments pour lesquels la magnificence romaine n'épargnait rien, pouvant d'ailleurs y suffire sans gêne, par les immenses tributs que lui donnaient les Gaules. Il entre dans de très-grands détails sur tous ces monuments, qui paraissent généralement avoir été construits pendant le long règne d'Hadrien et sous les Antonins, ses successeurs. « Par toutes ces attentions, dit-il,

(1) Hadrien, de J.-C. de 117 à 138.

« Les souffrances du peuple, dit un savant historien, M. Henri Martin, étaient inexprimables. La classe inférieure et surtout les malheureux habitants des campagnes prirent en horreur le régime romain, l'ordre romain et la civilisation même, dans le sens littéral du mot, c'est-à-dire la société organisée par cités. Ils se soulevèrent contre les officiers civils et militaires, contre les percepteurs, contre les curies. D'ignorants agriculteurs prirent les habitudes des guerriers; le paysan insurgé imita l'ennemi barbare en ravageant son propre pays, et une multitude de ces Bagaudes, nom gallique qu'ils se donnèrent probablement à eux-mêmes, et qui signifie les *insurgés*, mirent le siège devant Autun (ville très-fortifiée), qu'ils forcèrent et saccagèrent après un siège de sept mois. Ses édifices avaient été ruinés, ses florissantes écoles fermées, son enceinte dépeuplée, ses murs abattus. »

Ces faits se passaient vers l'an 269 ou 270. Depuis dix ans, les Gaules insurgées avaient reconnu Posthume (1) comme empereur gaulois, assassiné après neuf années de règne, ainsi que Victorin, son fils, qu'il avait associé à l'Empire. Bien que les monnaies de cet empereur aient été trouvées fréquemment dans la Touraine, et même en très-grande quantité, on ne connaît rien sur ce règne qui regarde notre pays (2).

Après la mort de Posthume, plusieurs ambitieux de basse extraction tentèrent de se faire proclamer empereurs dans les Gaules et eurent des règnes éphémères; un seul, Tétricus, gouverneur d'Aquitaine, fut élu par les Gaulois.

C'est principalement sous ce règne qu'eut lieu la plus forte révolte des Bagaudes, à la tête de laquelle se mit Tétricus (3), qui, en 269, assiégea les Romains retranchés dans la citadelle d'Autun. Nous serions porté à croire que c'est à cette

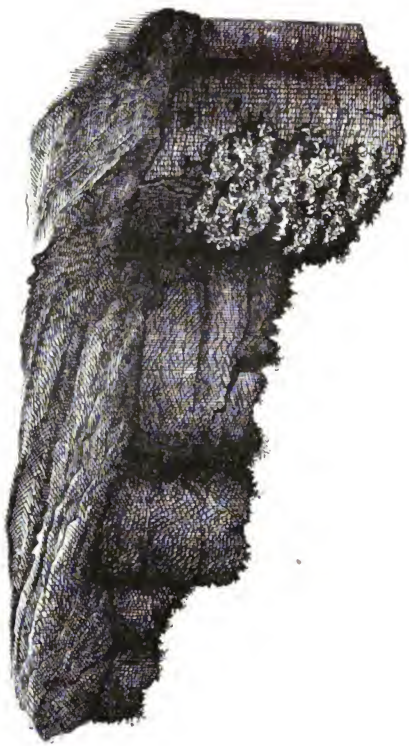
(1) Posthume s'adjoignit Victorin qui régna deux ans comme empereur gaulois, de J.-C. 265 à 267.

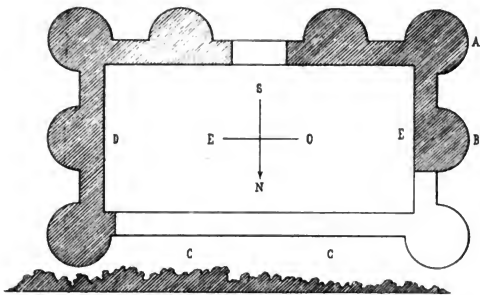
(2) Trebellius Pollion est le seul écrivain qui parle de Posthume fils.

(3) D'autres auteurs attribuent ce fait d'armes à Victorin, associé à l'empire par Posthume.

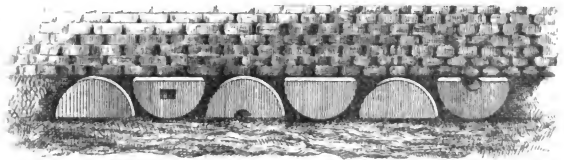
ant history
asse infere
mes pirate
la civilisa
ire la sou
officiers au
uries. Dign
guerriers; l
vageant se
nom gallie
mes, et qu
n (ville tri
un siège d
florissant
abattu.)
is dix an
(1) comm
régne, ain
e. Bien qu
quemen
tité, ou v
e.
x de bas
es dans les
Tétrics
plus fort
ricus 3.
la civi
st à cette
gation, à
empire se

Vue des Ruines du Castellum de Larçay.
(Côté de l'Est)

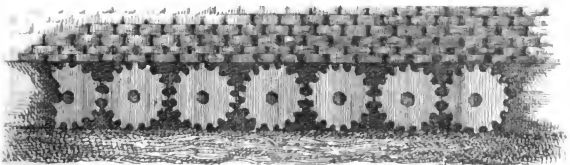




Plan du Castellum de Larçay.



Muraille Sud-Ouest.



Muraille Sud-Est.

époque que remonte Césarodunum, ainsi que Poitiers, Orléans, Le Mans et beaucoup d'autres cités, dont les fondations sont du même genre de construction, et dont les premières assises furent les débris de ces magnifiques monuments édifiés sous les Antonins. Toutes les forteresses isolées dans la campagne durent prendre les mêmes précautions ; chaque villa gallo-romaine dut se fortifier en prévision de pareils hôtes.

Un historien moderne (1), qui a fait beaucoup de recherches sur les Bagaudes, nous en trace ainsi le portrait :

« Les Bagaudes pillaient et brûlaient les villas des sénateurs et des curiales, attaquaient et forçaient les cités et poursuivaient avec fureur les officiers impériaux. Ce ramas d'esclaves, de colons, de petits propriétaires ruinés, de chrétiens persécutés, de vieux gaulois héritiers des haines druidiques contre Rome ; ce peuple de barbares que le désespoir avait enfanté dans les entrailles d'une civilisation incomplète et oppressive, s'entendit d'un bout à l'autre de la Gaule, essaya de s'organiser et se choisit deux empereurs, Elianus et Amandus, de 285 à 287. Suivant une légende du VII^e siècle, dit l'auteur, ces deux empereurs étaient chrétiens. »

Un auteur moderne (2), qui a écrit avec un grand discernement l'histoire de la Gaule armoricaine, s'exprime ainsi sur cette révolte :

« Les agents du fisc comme une nuée d'oiseaux de proie dévoraient la substance des provinces ; et telle était leur avidité que le désert s'étendait incessamment devant leurs pas. » Rien de plus douloureux que le tableau que trace Lactance (auteur contemporain), de la misère des populations à cette époque, tableau reproduit mille fois, mais qui vient singulièrement en aide à nos recherches sur l'époque de la destruction d'une grande partie de nos anciennes cités gallo-romaines.

(1) Henri Martin.

(2) *Histoire de la Gaule armoricaine* par, Aurélien de Courson, p. 183.

« Les censiteurs, dit-il, se répandant dans chaque localité, bouleversaient tout. Vous eussiez dit une invasion ennemie, une ville prise d'assaut... Les champs étaient mesurés jusqu'à la dernière motte, on comptait les pieds des arbres et les ceps de vigne, on inscrivait les bêtes, on enregistrait les hommes; dans l'enceinte des villes étaient agglomérées la population urbaine et celle des campagnes, tandis qu'au dehors se pressaient des troupeaux d'esclaves. Chaque propriétaire était là, avec ses hommes libres et ses serfs. On n'entendait que le bruit des fouets et de la torture; les fils étaient obligés de déposer contre leurs pères, les esclaves fidèles contre leurs maîtres, les femmes contre leurs maris, etc. »

Ces horribles vexations jetèrent enfin le désespoir dans toutes ces populations. Armés des instruments de leur profession et poussés par une fureur aveugle, ils abandonnèrent leurs champs; les laboureurs devinrent fantassins, les pâtres montèrent à cheval et portèrent au loin le carnage et la dévastation. Le chef militaire, qui commandait en Touraine pour Galien, avait dû connaître par avance la révolte et les grands malheurs dont le pays était menacé; il dut certainement prendre des mesures extraordinaires pour préserver Césarodunum, sa capitale. Des camps retranchés et des défenses de tout genre furent organisés en toute hâte partout où le besoin s'en fit sentir.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, Messieurs, ces bandes féroces et indisciplinées, que le pillage guidait, durent, avant de s'attaquer aux enceintes fortifiées, piller toutes les villas isolées; mais leurs efforts durent se briser devant les enceintes fortifiées, et pourtant le camp d'Amboise, qui semblait inaccessible par sa position retranchée, fut, comme la cité d'Autun, entièrement saccagé. Le castellum de Larçay, malgré ses épaisses murailles, qui ne pouvaient contenir qu'une faible garnison, dut avoir le même sort.

Le plateau qui est renfermé entre le Cher et l'Indre, de Saint-Avertin à Bléré et dont Cormery fait le triangle, nous

paraît avoir été plus habité et plus fortifié que les lieux circonvoisins de la même côte. Voici la raison que nous pourrions en donner ; trois anciennes voies, encore apparentes aujourd'hui, le traversaient à cette époque ; l'une venant du *Cæsarodunum*, passait le Cher à Saint-Avertin et franchissait le coteau sud-est ; une autre, venant d'Amboise, se bifurquait à Bléré ; une section allait directement à Truyes, l'autre se rendait à Saint-Martin-le-Beau et devait passer le Cher au gué de Baigneux. Ces trois voies se réunissaient, à Truyes, à la grande voie méridionale se dirigeant vers Loches (1).

L'importance de l'aqueduc du Fontenay est bien appréciée ; ce canal, dont le parcours est bien connu aujourd'hui, suivait le cours du Cher, de Bléré à Tours (2), en recueillant les tributs des diverses sources du Fontenay, d'Athée, d'Azay, de Vétré et de Saint-Avertin ; son entretien et sa garde devait nécessiter un nombreux personnel, ainsi que celui des trois voies dont nous venons de parler. L'importance de la côte de l'Indre est également attestée par des nombreuses ruines d'habitations gallo-romaines. De Truyes à Courçay et Reignac, les restants d'un aqueduc assez important ont été reconnus par notre Société, dans une excursion qu'elle dirigea vers ces localités.

Nous pourrions citer, à l'appui de nos recherches sur cette côte, des noms de lieux fort significatifs, la tour des Brandons, qui a dû avoir une assez grande importance par sa position centrale. On suppose généralement qu'une *mansio* y était établie, avant les ruines actuelles qui, relativement, sont plus modernes. Vis-à-vis de Saint-Martin-le-Beau il y avait un gué connu sous le nom du gué de Baigneux ; près de là se trouvait une voie creuse, les Hautes-Maisons, les Maisons-Rouges, les Granges-Rouges, le Puy-d'Arçay, le grand village

(1) Voir les cartes de Cassini.

(2) Voir la notice sur l'aqueduc du Fontenay. *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. III, p. 176.

des forges des Ferrières ; de toutes ces localités il ne reste plus rien que des noms et des ruines. Le prieuré du Grès a dû également, outre ces belles ruines monastiques actuelles, être un endroit fort important ; en parcourant ce lieu et ses environs, pendant plusieurs saisons d'été, nous avons constaté une grande quantité de divers vestiges gallo-romains, tristes débris de l'incendie et de la destruction de diverses villas. Certes, dans certains de ces endroits, qui ne sont pas encore cultivés, des fouilles intelligentes ou heureuses pourraient conduire à la découverte d'objets intéressants pour la science. Nous citerons pour exemple celles faites à La Chavonnière, près d'Azay-sur-Cher, qui, parmi de nombreux débris de la même époque, ont procuré au propriétaire des fouilles un petit trésor monétaire qui semble venu à propos pour nous faire connaître l'époque où cette belle contrée fut ravagée et anéantie. Ce trésor monétaire fut trouvé par M. de La Tour, propriétaire de l'ancienne maison de Paul-Louis Courier, entre Véretz et Azay, qui voulut bien nous faire donner avis que, par suite de fouilles faites dans l'intérieur de la Chavonnière, ses ouvriers avaient trouvé quantité de tuiles à rebords, des fûts de colonnes, des pierres sculptées et diverses monnaies romaines.

Après avoir visité minutieusement ces débris antiques, nous engageâmes M. de La Tour à bien surveiller ces fouilles, qui bientôt amenèrent la découverte d'un vase en terre contenant quatre à cinq mille monnaies de billon argenté ; ces pièces, couvertes d'oxyde de cuivre, ne nous furent communiquées qu'en partie ; néanmoins, nous en avons nettoyé environ deux cents, et nous avons constaté que celles de Posthume y étaient dans une proportion de 80 pour 100. Les autres étaient de Valérien, de sa femme, Mariniana, de Galien, de Salonine, sa femme, et de Saloniu, son fils (1).

(1) En 1850, une découverte à peu près identique eut lieu à Vrigny, près de Saint-Georges (Cher).

Les monnaies de Posthume, étant en plus grand nombre et des mieux conservées, nous ont porté à croire, avec quelque certitude, que cet enfouissement de monnaies a dû avoir lieu, sinon sous son règne, au moins peu de temps après sa mort, qui replongea les Gaules dans de nouvelles révolutions, et nous concluons en indiquant l'époque de la fin du III^e siècle, comme étant celle où furent construites les enceintes du Cæsarodunum et de quantité d'autres enceintes fortifiées de la Gaule qui eurent le même sort.

L. BOILLEAU.

NOTES

SUR

LA TERRE ET SEIGNEURIE DE BOUFERRÉ.

A deux kilomètres du Grand-Pressigny, dans la vallée de la Claise, à proximité de la route qui conduit à La Haye, se trouve, à mi-côte, dans l'un des sites les plus riants des environs, une maison de campagne au clocheton aigu, à la couverture d'ardoise et dont la blanche façade se développe en regard d'un magnifique horizon.

Cette habitation si avantageusement située est la maison de maître de la terre de Boufferré, seigneurie autrefois, et l'un des plus anciens fiefs de la contrée.

La reconstruction en est récente : ses bâtiments accessoires, son vaste pigeonnier quadrangulaire sont eux-mêmes modernes. Ils occupent la place du vieux manoir seigneurial dont les derniers vestiges ont depuis longtemps disparu.

Si l'intérêt n'est pas éveillé ici par l'aspect d'ouvrages imposants d'architecture, œuvres du passé, ou par le souvenir de grands faits historiques, l'ancienneté de cette seigneurie présente encore, pour l'histoire locale, une certaine importance.

Dans les vieux titres, la seigneurie de Boufferré est désignée sous les noms de BOUFERRÉ, BOUT-FERRÉ, BOUC-FERRÉ, BOUFERAY, BOUFERRAY.

La tradition n'a rien conservé de précis sur son étymologie ; on manque également de renseignements sur son origine.

Après avoir appartenu à une famille de Bouferré, elle a été pendant plus de 400 ans possédée par la famille de Lestenou.

On trouvera plus loin une liste chronologique de ses anciens seigneurs, remontant au commencement du xv^e siècle. La trace de ceux antérieurs à cette époque nous échappe.

Les domaines du ROUCHOUX, de la RUSSELLERIE (autrefois Lussellerie), de la POTERIE et de la CROIX dépendent depuis longtemps de cette propriété. Ceux de la RATERIE et de l'ÉPINETTE y ont été annexés récemment.

Un moulin à eau existait autrefois à Bouferré sur la Claise.

Dans l'angle du coteau, proche de la rencontre du ruisseau le Brignon avec la route, on remarque des excavations en partie comblées qui paraissent avoir une certaine étendue.

Si l'on en croit la tradition, elles se prolongeraient jusqu'au point du domaine de l'Épinette, dont la profondeur n'a pas moins de 45 mètres. — Dans le principe, elles auraient fait partie d'un ensemble de travaux de fortifications, puis elles seraient devenues l'asile d'une troupe de bandits qui rançonnaient les voyageurs au passage. On y trouverait même une salle spacieuse dans laquelle existe une table garnie de cuillères sur lesquelles personne n'a jamais osé porter la main.

En tout cas, si ces excavations indiquent l'emplacement d'anciennes fortifications, le lieu était parfaitement choisi, au point de vue stratégique, pour y établir un ouvrage avancé. Occupant l'angle d'un coteau, protégées de deux côtés par la Claise et le Brignon dont les eaux se réunissent dans le voisinage, ces fortifications recevaient de la nature de puissants moyens de défense.

Des fouilles et des explorations plus complètes que celles qui ont eu lieu jusqu'à présent seraient nécessaires pour déterminer avec plus de certitude leur origine et l'usage auquel elles étaient primitivement destinées.

SEIGNEURS DE BOUFERRÉ.

Famille de Bouferré.

I.

JEANNE DE BOUFERRÉ :

Jeanne de Bouferré est le plus ancien propriétaire de la seigneurie de Bouferré dont nous ayons retrouvé la trace.

Elle épousa Jean de Lestenuou qui suit, et au moyen de cette alliance la terre de Bouferré passa de la famille de ce nom dans celle de Lestenuou.

FAMILLE DE LESTENOU.

II.

JEAN DE LESTENOU, écuyer, mari de la précédente.

Le 28 octobre 1433, Jean de Lestenuou, au nom de Jeanne de Bouferré, sa femme, et à cause de la seigneurie de Bouferré, passait une déclaration féodale à Brunissande d'Argenton, veuve de Thibault Chabot, baron du Grand-Pressigny.

De son mariage avec Jeanne de Bouferré sont nés :

1° Jean II, qui suit;

2° Olivier, dont la postérité alla s'établir en Anjou, et dont plusieurs descendants prirent le titre de seigneurs du Rouchoux;

3° Catherine, mariée à Paul Fumée;

4° Jacquette, mariée à Antoine Levailant;

5° Marie, mariée à Laurent de la Vallée, qui figure dans plusieurs actes avec le titre de sieur du Rouchoux.

III.

JEAN II DE LESTENOU, écuyer, seigneur de Bouferré, fils aîné du précédent.

Il épousa par contrat passé devant Lefebvre, notaire, le 17 juillet 1456, Marguerite du Boys.

De ce mariage sont issus plusieurs enfants dont l'aîné fut David, qui suit.

Par acte passé devant Barrault, notaire, le 1^{er} janvier 1469, Jean de Lestenou et ses sœurs partagèrent des biens qui leur provenaient de leurs père et mère.

IV.

DAVID DE LESTENOU, écuyer, fils aîné du précédent.

Une sentence donnée au siège royal de Chinon le 8 juillet 1517, signée Burge, greffier, « estant en parchemin écrit d'un « costé, contenant huit aulnes de long et plus de demy aulne « de large, » relate un partage fait entre David de Lestenou et ses oncles et tantes, de la succession de Catherine de Lestenou, sa tante.

Par acte en date du 7 avril 1499, signé Champerault et Babillard, David de Lestenou passait une déclaration féodale à Messire Jacques de Beauvau de Tigny, chevalier, seigneur de Ternay, baron du Grand-Pressigny, pour raison de la seigneurie de Bouferré qui relevait noblement de la baronnie du Grand-Pressigny.

Plusieurs enfants sont issus de son mariage avec N..., et l'aîné fut Claude, qui suit :

V.

CLAUDE DE LESTENOU, écuyer, seigneur de Bouferré, fils aîné du précédent.

Le 18 janvier 1532, Claude de Lestenou, à raison de sa terre et seigneurie de Bouferré, consentait un aveu féodal à haute et puissante dame Anne de Tende, dame de la baronnie du Grand-Pressigny.

Le 10 mars 1539, à raison de la même seigneurie, comprise dans le duché de Touraine, il consentait au roi une nouvelle déclaration féodale.

En 1559, le seigneur de Bouferré se faisait représenter par Yvon, son procureur, dans l'ordre de la noblesse, à la réunion des états de la province, assemblés à Tours pour la réformation de la coutume de Touraine. Dans le procès-verbal imprimé à la suite de la coutume, il est désigné sous le nom de Loys de Lestenou. Il y a, sans doute, eu erreur dans l'indication de son prénom, à moins que Claude de Lestenou, par suite d'absence ou autre empêchement n'ait été suppléé par un de ses parents.

Il épousa Isabeau de la Bachellerie, et de ce mariage sont nés :

- 1° Jean III^e, qui suit,
- 2° Et Renée, mariée à Antoine Poitevin, écuyer, sieur de Villumeau.

VI.

JEAN III DE LESTENOU, écuyer, seigneur de Bouferré, fils du précédent

Il épousa Françoise de Blancien.

Un acte expédié au siège présidial de Tours, le 1^{er} avril 1559, signé Bascher, constate que Jean de Lestenou, en remplacement de Claude, son père, retenu par son grand âge, est allé au secours du roi, avec le ban et l'arrière-ban, sous le commandement du comte de Sancerre, lieutenant pour Sa Majesté au bailliage de Touraine.

De son mariage est né Claude, qui suit.

VII.

CLAUDE II^e DE LESTENOU, écuyer, seigneur de Bouferré, fils du précédent.

Après la mort de son père, il fut placé sous la curatelle de Antoine Poitevin, son oncle.

Il épousa, par contrat passé devant Pierre Soulet, notaire en la baronnie de Preuilly, le....., Anne de Beauvollier.

Par décret fait au siège royal de Chinon, en date au commencement du 2 septembre 1580, clos le 7 octobre suivant, signé Gallet, greffier, la seigneurie de Bouferré fut saisie sur Antoine Poitevin, curateur de Claude de Lestenu, et vendue au dit Poitevin et à Renée de Lestenu, sa femme; mais ceux-ci, peu de temps après, la revendirent au dit Claude de Lestenu et à Anne de Beauvollier, sa femme, suivant contrat passé devant Champerault, notaire en la baronnie du Grand-Pressigny, le.. .

Un certificat expédié au siège royal de Chinon le 5 septembre 1591 constate qu'à cette date Claude de Lestenu servait dans les armées royales sous le commandement de Dabin, contre les rebelles du royaume.

Et pour récompenser Claude de Lestenu de ses services à l'armée, le roi Henri IV, par lettres patentes signées de sa main, portant la date du 4 novembre 1599, lui accorda le pouvoir de chasser avec armes, nonobstant les ordonnances contraires de Sa Majesté.

Le 8 mars 1617, il rendait foi et hommage pour la seigneurie de Bouferré, au baron de Pressigny.

Enfants nés de son mariage :

1^o René, qui suit ;

2^o Et Arthur.

VIII.

RÉNÉ DE LESTENU, écuyer, seigneur de Bouferré, fils du précédent.

Marié par contrat passé devant Destureau, notaire à Eta-bleau, le 5 mai 1607, à Gabrielle de Bouchardière, fille de Georges de Bouchardière, seigneur de la Duretière et de la Vienne, et de Louise de Montalembert.

Un certificat en date du 5 septembre 1621, délivré par Claude Daudamour, chevalier, seigneur de la Motte, constate qu'à cette époque René de Lestenou servait dans les armées.

Sont issus de son mariage :

1° Honorat ;

2° César, baptisé à St-Martin-de-Pressigny, le 15 avril 1608 ;

3° Rénée, baptisée au même lieu le 4 mars 1612, décédée en 1640 ;

4° Emmanuel, qui suit, baptisé au Grand-Pressigny, le 25 décembre 1614 ;

5° Et Gabrielle, baptisée à St-Martin de-Pressigny, le 13 janvier 1617.

IX.

EMMANUEL DE LESTENOU, écuyer, seigneur de Bouferré et de la Gaudeterie, fils du précédent.

Marié par contrat passé devant Dethais, notaire à la Celle-Guenand, le 3 avril 1641, à Françoise de Bellaire, fille de Urbain de Bellaire, seigneur de Nerbonne et de la Gaudeterie, et de Gabrielle Moynier, sa femme.

Ils furent inhumés l'un et l'autre dans l'église du Grand-Pressigny, le mari le 22 janvier 1684, et sa femme le 23 juin 1693.

Par son mariage il devint propriétaire de la seigneurie de la Gaudeterie, située proche la Celle-Guenand.

Suivant bail passé devant Tenèbre, notaire au Grand-Pressigny, le 15 janvier 1662, Emmanuel de Lestenou donnait à ferme à Mélaïne Moreau le lieu et seigneurie de Bouferré, consistant en bâtiments, maison noble, terres labourables et non labourables, bois, buissons, vignes, jardin, avec la métairie de la Poterie, la métairie de la Lucellerie et la borderie du Brignon (cette dernière n'existe plus), moyennant 612 livres par an, et pour menus suffrages, un boisseau d'a-

mandes, un boisseau de nouzilles et deux boisseaux de froment.

Un jugement rendu en la justice du Grand-Pressigny, le 8 octobre 1637, signé Debit, greffier, entre Claude de Bouchardière, curateur à la personne et aux biens d'Emmanuel de Lestenu, demoiselle Renée de Lestenu, sa sœur, et Arthur de Lestenu, leur oncle, ordonna que le partage qu'ils avaient à faire de la succession de Claude de Lestenu aurait lieu suivant la coutume de Touraine.

Et par transaction à titre de partage, passée devant Gauthier, notaire en la baronnie du Grand-Pressigny, le 8 mars 1640, Emmanuel de Lestenu, seul d'une part, attendu le décès de Renée de Lestenu, et Arthur de Lestenu, d'autre part, ont procédé au partage de la succession de Claude de Lestenu, et de celle de Anne de Beauvillier, sa femme.

Un certificat en date du 7 août 1635, signé Castinal, lieutenant-général à Tours, constate qu'à cette époque Emmanuel de Lestenu faisait partie de l'arrière-ban, et qu'en conséquence, la seigneurie de Bouferré se trouvait déchargée de toutes contributions.

A raison de cette seigneurie et par acte en date du 5 avril 1645, il passait une déclaration féodale à haute et puissante dame Charlotte d'Estampes de Valençay, veuve de messire Pierre Brulard, baron du Grand-Pressigny.

Le 31 août 1666, en exécution d'un édit royal, Emmanuel de Lestenu justifiait de ses droits de noblesse devant une commission déléguée par le roi.

Enfants nés de son mariage :

1° Urbain-Réné, marié à Charlotte de Costie, et qui a fait la branche de la Gaudeterie. — Ses descendants sont devenus plus tard propriétaires de Bouferré;

2° X., décédé à l'âge de cinq ans et inhumé à La Celle-Guenand, « au rang de ses ancêtres (la famille de Bellaire, comme

« seigneurs de la Gaudéterie), devant l'autel de saint Marc,
« dans l'église de La Celle-Guenand »;

3° Marie-Madeleine, mariée le 41 août 1670, à Louis de Rougemont;

4° Bonne, baptisée au Grand-Pressigny le 7 septembre 1649;

5° Joseph, qui continua la branche de Boufferré et qui va suivre, baptisé au Grand-Pressigny le 5 novembre 1654;

6° Françoise, baptisée au Grand-Pressigny le 24 mars 1653, mariée à Jean Vaillant, sieur du Rouchoux, décédée le 8 décembre 1692;

7° Anne, baptisée au Grand-Pressigny le 16 juin 1654, mariée au Grand-Pressigny le 13 janvier 1682, à François de la Rainaye;

8° Marguerite-Charlotte, baptisée au Grand-Pressigny le 13 octobre 1655, décédée le 19 avril 1724;

9° Marc - Antoine, baptisé au Grand - Pressigny, le 8 août 1658;

10° Et Gabrielle, baptisée au Grand-Pressigny, le 23 juillet 1660.

X

JOSEPH DE LESTENOU, fils du précédent.

Il épousa le 22 janvier 1686, à Ferrière-Larçon, Jeanne-Angélique de Préville, fille de Charles de Préville, chevalier, seigneur de Touchenoire, et de Marguerite Mauduit, sa femme.

Son décès eut lieu le 27 juillet 1728; sa femme était décédée dès le 16 juin 1693, âgée de vingt-huit ans.

Joseph de Lestenu suivit la carrière des armes.

En 1680, il était lieutenant en la compagnie de Duparc-Baillard, au régiment de Piémont. En 1683, il était capitaine dans le même régiment; et en 1686, il était capitaine au régiment de Languedoc.

Par acte passé devant Foucault, notaire à Tours, le 11 septembre 1676, son père, Emmanuel de Lestenu, lui abandonna la seigneurie de Bouferré, et par acte passé devant Tenèbre, notaire au Grand-Pressigny, le 15 août 1678, Françoise de Bellaire, sa mère, a ratifié cet abandon.

Enfants nés de son mariage :

1° Jeanne-Augélique, baptisée au Grand-Pressigny, le 20 octobre 1686, inhumée au même lieu, le 5 décembre 1724;

2° Marie, née le 16 février 1688;

3° Marguerite-Antoinette, mariée à Pierre Veron de la Davière, née le 24 juin 1690, inhumée au Grand-Pressigny, le 28 janvier 1629;

4° Joseph, qui suit, né le 15 avril 1692, baptisé au Grand-Pressigny le 29 avril 1692;

5° Et Jean, né et décédé le 2 juin 1693, douze jours avant le décès de sa mère.

XI

JOSEPH II DE LESTENOU, écuyer, seigneur de Bouferré, fils du précédent.

Il épousa :

1° Marie-Anne de Monserrand, décédée le 20 mai 1733;

2° Jeanne Riffaux.

Décédé sans postérité, le 26 juin 1782; il laissa pour héritier Joseph-Isaac de Lestenu, son cousin, qui suit.

XII

JOSEPH-ISAAC DE LESTENOU, écuyer, seigneur de la Gaudeterie et de Bouferré, cousin issu de germain du précédent.

Il était issu du mariage de Joseph-Isaac de Lestenu, avec Louise-Thérèse du Verdier, sa seconde femme. Ce dernier était fils de René-Emmanuel de Lestenu, et de Marie Georgie, sa femme; et René-Emmanuel était né du mariage

de Urbain-René de Lestenou , et de Charlotte de Costie , sa femme. Celui-ci était , ainsi qu'on l'a dit art. ix ci-dessus , l'un des enfants de Emmanuel de Lestenou , seigneur de Bouferré et de la Gaudeterie.

Joseph-Isaac , dont il s'agit ici , décéda à Bouferré le 3 juillet 1807 ; il était né en juillet 1752.

Par contrat passé devant Gallicher , notaire à Beaulieu , le 17 octobre 1788 , il épousa Anne-Hélène Odart , fille de Jacques-Jean-Baptiste Odart , et de Marie-Jeanne-Henriette de Gruau de Blangy , demeurant au Breuil , commune de St-Michel-de-Chédigny.

De ce mariage sont nés :

1° Anne-Henriette , baptisée au Grand-Pressigny , le 14 novembre 1789 , décédée le 4^r janvier 1790 ;

2° Marie-Martine , baptisée au Grand-Pressigny , le 24 octobre 1790 , mariée en 1840 à Victor de la Lande , fils de Victor de la Lande ; écuyer , seigneur des Potineaux , et de Marie-Thérèse Dupont , son épouse ;

3° Joseph , né le 23 avril 1793 , décédé en bas âge ;

4° Et Élisabeth , née le 3 octobre 1803 , épouse Gautry.

Joseph-Isaac de Lestenou fut le dernier seigneur de Bouferré.

Après son décès , cette terre devint la propriété de M^{me} de la Lande , sa fille.—Cette dernière étant décédée en 1820 , ses enfants en restèrent propriétaires indivis pendant trente-cinq ans environ ; puis ils la vendirent à M. René-Florent Bréchard qui la possède actuellement et qui vient de faire rebâtir la maison d'habitation.

Domaine de la Croix.

Joseph de Lestenou (art. xi) avait vendu le domaine de la Croix à François Moreau , marchand , demeurant au Grand-Pressigny , par contrat passé devant Chevrier , notaire au Grand-Pressigny , le 40 décembre 1777.

Mais, après le décès de François Moreau, Joseph-Isaac de Lestenou (art. XII) se fit remettre en possession de ce domaine par retrait exercé devant le juge de la baronnie du Grand-Pressigny.

Le domaine de la Croix paraît avoir appartenu à Philippe des Housseaux, seigneur de l'Épinette, et après lui à Louise des Housseaux, sa fille, épouse de François de Menou de Narbonne; puis, par échange avec cette dame à Joseph de Lestenou.

Arthur de Lestenou, sieur de la Croix, époux de Claude d'Olivet, demeurant paroisse de St-Rémy-sur-Creuse, faisait baptiser un de ses fils, nommé Louis, le 19 décembre 1640, au Grand-Pressigny.

Domaine du Rouchoux.

Le domaine du Rouchoux faisait partie autrefois du patrimoine d'une branche cadette de la famille de Lestenou.

En 1516, François de Lestenou, écuyer, sieur du Rouchoux et de la Poitevinière, fils aîné d'Olivier qui, lui-même, était fils de Jean (art. II), épousait par contrat du 2 septembre, passé devant Reard, notaire au Plessis-Massé, Madeleine Guinet, fille de Jean Guinet, sieur de la Poitevinière, et de demoiselle Giles La Bloys, demeurant paroisse de Courceon, en Anjou. Il partagea la succession de son père par acte passé devant Maistuaud, le 12 septembre 1542.

En 1548, Jean de Lestenou, fils du précédent, écuyer, sieur de la Poitevinière et du Rouchoux, épousait, par contrat passé devant Hubert, le 13 mai, Françoise du Pineau, fille de René du Pineau, sieur de la Chaubruère, et de Renée Pessuier. — Elle lui apporta en mariage la terre de la Chaubruère, située paroisse de Gizeux.

En 1581, Alexandre de Lestenou, écuyer, seigneur de la Poitevinière, du Rouchoux et de la Chaubruère épousait, par

contrat passé devant **Mauxion**, notaire à Baugé, le 30 avril, **Françoise du Cellier**, fille de François du Cellier, seigneur des Petits-Bois et de Souvenet. Alexandre de Lestenou, en 1589, était investi du commandement des châteaux de Chissé et de la Bourdaisière, en Touraine, et une pièce signée par le prince de Conti constate qu'en 1592, Alexandre de Lestenou vint le joindre au siège de Caen, bien équipé d'hommes et de chevaux.

Il eut pour fils Eustache de Lestenou qui épousa :

1° Par contrat du 22 octobre 1605, Barbe d'Argis ;

2° Et par contrat passé devant Olivier, le 19 novembre 1630, Charlotte-Despaigne. Du premier mariage est née Marie de Lestenou, et du second Charles de Lestenou.

Vers cette époque, le Rouchoux passa à la famille Vaillant, et, en 1656, il appartenait à Jean Vaillant, notaire au Grand-Pressigny, marié à Françoise de Lestenou, décédée le 8 décembre 1692.

Ce domaine rentra ensuite en la possession de la famille de Lestenou.

Domaine de l'Epinette (SEIGNEURIE).

Cette petite seigneurie appartenait autrefois à la famille des Housseaux et, antérieurement, à la famille du Billard.

On retrouve comme en ayant été propriétaires :

I. Antoine du Billard, écuyer, seigneur de l'Epinette, marié à Françoise de la Rochefoucault, décédé à quarante-six ans, inhumé à Abilly le 16 septembre 1629. — Sont issus de son mariage : Bertrand, né en 1604 ; Louis, sieur du Boucher, né en 1607 ; Suzanne, née en 1610 ; Georges, né en 1615, et Étienne, née en 1620.

II. Philippe des Housseaux, sieur de l'Epinette et de la Croisetière, marié à Henriette de la Gravière, décédé avant 1647.

III. Philippe des Housseaux, marié à Françoise de Montoiron.

IV. Philippe, fils du précédent, écuyer, sieur de la Touche et de l'Épinette, marié :

1° A Marie de Rougemont, le 12 septembre 1672, à Neuilly;

2° Et le 1^{er} mars 1688, à Louise Moreau, fille de X. Moreau, sieur de Vilailler.

De ce mariage sont issus Philippe, qui suit; Marie, mariée le 26 octobre 1728, à Jean-Mathieu Berthelot, procureur; et Jacques, né le 5 juillet 1713, mort militaire. Philippe dont il s'agit, est décédé le 2 juillet 1724, et inhumé à Abilly à soixante-sept ans.

V. Philippe des Housseaux, fils du précédent, né au Grand-Prestigny, le 28 mai 1691, marié le 29 juillet 1732 à Honorée Quantin, fille de Jean Quantin, sieur de la Grange, et de Angélique de Rougemont, décédée le 11 août 1754. — Il fut inhumé à Abilly, le 2 juillet 1764.

Le domaine de l'Épinette devint ensuite la propriété de la famille Arnault, puis de la famille Leveillé, et M. Bréhard, propriétaire actuel, en a fait l'acquisition et l'a réuni à sa terre de Bouferré.

**Domaines de la Russellerie, de la Poterie
et de la Raterie.**

Ces domaines ne présentent rien de particulier à signaler.

MALARDIER,

notaire au Grand-Pressigny.

DE LA NAVIGATION COMMERCIALE DE LA LOIRE

AU XV^e ET AU XVI^e SIÈCLE.

La batellerie de la Loire, bien déchue aujourd'hui, a connu autrefois des jours relativement prospères. A une époque où les grands chemins étaient rares et mal entretenus, quand ils étaient entretenus, où les transports par terre étaient longs, difficiles et dispendieux, les rivières navigables avaient une importance commerciale considérable. La Loire, par sa situation au milieu de la France, situation qui lui assurait le transit entre le nord et le midi, et par la communication facile qu'elle établit entre l'Océan et les provinces du centre et de l'est, avait, malgré les incertitudes de sa navigation, une importance exceptionnelle. Aussi, dès les temps les plus anciens, la voyons-nous fréquentée par les marchands et les voyageurs.

Cette grande route commerciale avait aussi ses voleurs et ses bandits, comme les grands chemins du roi. La plupart des seigneurs dont les châteaux dominaient le fleuve, exerçaient sur les passagers des droits de péage fort onéreux. Ces droits, créés dans l'origine par les Romains sous les noms de *vectigal peregrinum* ou *portorium*, et destinés à l'entretien des routes et des rivières, avaient été promptement détournés de leur destination primitive et confisqués par les seigneurs à leur profit. Les péages en outre avaient été très-multipliés, grâce à l'anarchie des temps féodaux : un arrêt du parlement, du 21 juillet 1567, porte à 120 le nombre de ceux qui se levaient sur la rivière de Loire et autres fleuves descen-

dants en icelle, et un édit de 1568 déclare que le nombre des péagers dépassait 200. Nous citerons seulement les péages de Beaugency (1), Chaumont, Amboise, Rochecorbon, Tours, Maillé, Pont-Cher, Langeais, Saint-Michel-sur-Loire, l'Ablevoie, Chouzé, Montsoreau (sur la Loire et sur la Vienne), Saumur, Chinon, l'Île-Bouchard, Nouâtre, La Guerche, La Roche-Posay, Colombiers, Savonnières (sur la Loire et sur le Cher), Azay-sur-Cher, Bléré et Montrichard, comme nous intéressant d'une manière plus particulière.

Les impôts levés par les seigneurs frappaient toutes les marchandises transportées par le commerce, sans épargner même les denrées alimentaires les plus nécessaires, comme le blé et le sel. On ne saurait guère citer qu'une seule exception, le sucre, denrée excessivement rare à l'époque où furent rédigées les premières pancartes des tarifs, et qui, considérée longtemps comme un médicament, se vendait encore à l'once chez les pharmaciens sous le règne de Henri IV. Le droit se percevait quelquefois en nature, quelquefois par le choix d'un *chef-d'œuvre* de l'article imposé, le plus souvent en argent. Par une bizarrerie inexplicable, certaines marchandises étaient exemptes de tous droits, et étaient tenues seulement de *déprier*, c'est-à-dire qu'elles passaient en franchise, moyennant une déclaration faite en forme de prière, accompagnée de cérémonies plus ou moins singulières. L'omission de la moindre de ces formalités ridicules entraînait une amende de soixante sols, tout comme la fraude du péage en argent (2).

On voit par ces détails quelles entraves fiscales le commerce rencontrait à chaque pas sur sa route. Les inconvénients de ce système étaient en outre aggravés, pour emprunter les paroles d'une ordonnance de 1567, « par les grands, excessifs

(1) Le péage de Beaugency appartenait au chapitre de St-Martin de Tours. Les manans et habitants de la ville et faubourgs d'Orléans ne devalent que demi-péage à Beaugency.

(2) On peut consulter sur cette matière la *Coutume de Touraine*, titre VIII.

et importables aydes et péages, travers, subsides et nouveaux impôts qui estoient levés sur lesd. rivières, et les torts, griefs et dommaiges, pilleries et abus qui estoient commis envers les marchands. »

Le tarif variait avec chaque péage, et n'était jamais connu d'une manière certaine: les receveurs ne se faisaient pas faute de l'élever arbitrairement, ou d'y introduire des objets exempts de tout droit, ou même de faire payer deux fois, et ils refusaient ensuite toute quittance, afin de se mettre à couvert des répétitions que l'on aurait pu exercer contre eux. Pour vaincre la résistance des marchands, ils avaient sous la main une arme terrible et redoutée : la saisie des bateaux et des marchandises. Ils étaient d'ailleurs à peu près sûrs de l'impunité, n'ayant affaire dans l'origine qu'aux juges locaux, toujours intéressés dans le débat.

Aux entraves fiscales s'ajoutaient les entraves matérielles. Toutes nos rivières navigables étaient encombrées de moulins, pêcheries, nasseries, écluses, barrages. *gours, roullis, combres*, lesquels apportaient les plus grands obstacles à la marche des bateaux ; les passes navigables, variables comme le foud du fleuve, n'étaient point balisées, et d'ailleurs les meuniers se hâtaient d'occuper le chenal avec leurs moulins mobiles établis sur bateaux, pour profiter du courant ; enfin les chemins de halage ou *haulserées*, dont la largeur avait été fixée par les réglemens à 48 pieds, étaient envahis de toutes parts par les riverains.

Un tel état de choses, si préjudiciable à la prospérité du négoce et à l'aisance des populations, avait attiré de bonne heure l'attention du gouvernement. Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve, qui avaient fait ouvrir des routes et bâtir des ponts, portèrent aussi leur sollicitude sur la navigation : ce dernier empereur avait même établi, dans un de ses capitulaires, que les péages ne seraient perçus qu'à la condition de reversibilité aux chemins et aux rivières ; mais ce moyen d'entretien, insuffisant par lui-même, était devenu

promptement illusoire par la faiblesse du pouvoir central et la rapacité des seigneurs.

Ce n'est guère qu'au *xiv^e* siècle, que nos rois, devenus plus puissants, revendiquent avec énergie la police des cours d'eau navigables et la réglementation des péages. Vers 1305, Philippe-le-Bel accorde à Isabelle de Sainte-Maure, dame de Montcontour et de Rochecorbon, la plus ancienne pancarte connue du péage des ponts de Tours. En 1385, ce tarif est sanctionné de nouveau au profit de la reine de Jérusalem et de Sicile. Nous en détachons les articles suivants :

« Sel achepté par homme demourant ou Chastel Neuf, doibt par chacun muy ung denier, et s'il passe la nuit, l'on le gagera de lx sols.

« Vin venant par les dictes rivières de Loire et de Cher, doibt pour chacun tonneau xx deniers, et s'il vient au-dessus de Bloys, pour chacun tonneau ij sols.

« Bled amené de dehors deschargé en la cité par homme demourant ou Chastel Neuf, doibt pour chacun muy ung denier de commande.

« Chevaux ou juments, du prix de xv livres et au-dessus, chacun cheval xvij deniers; et au-dessous de xv livres, chacun cheval ferré iiij deniers, et non ferré ij deniers de péage.

« Pour articles d'espicerie et métaux, se homme demourant ou dict Chastel Neuf achète les dictes choses en la cité, et doibt pour chacune somme iiij deniers.

« Seiches, chacun millier, viij deniers de péage.

Saulmons salez, chacune charretée iiij deniers; la somme, ij deniers de péage.

« Huïstres, chacune somme, un cent d'huïstres. »

Ces derniers articles nous donnent des renseignements intéressants sur certaines denrées alimentaires du *xiv^e* siècle. On voit que les seiches, aujourd'hui dédaignées de nos populations, étaient alors transportées à l'intérieur par milliers pour l'alimentation publique; que les saumons, assez rares de nos jours, se voituraient par charretées; et qu'on trouvait

moyen d'amener les huitres jusqu'à Tours, malgré la lenteur des communications.

C'est surtout au xv^e siècle que la royauté, sentant de plus en plus l'importance de la Loire comme voie commerciale, met une main hardie sur les péages, pour en arrêter les abus. En 1432, Jehan Mauloué, conseiller du roi en la cour de Parlement, est député commissaire pour réformer tous les péages de ce fleuve. A partir de cette époque les édits royaux se multiplient sur cette matière. Charles VII (Tours, 27 mai 1448), Louis XI (1) (Tours, 4474), Charles VIII (Tours, 26 mars 1483), Louis XII (Paris, 16 juillet 1498), François I^{er} (29 mars 1514), Henri II (29 mars 1547 et 15 mars 1558), François II (39 décembre 1559), Charles IX (9 octobre et 17 novembre 1570), et Henri III (Paris, 27 décembre 1577), publient ordonnances sur ordonnances, sans pouvoir les faire exécuter strictement. De ces édits, presque identiques dans les termes, nous extrayons les règlements qui suivent :

Ordre est donné à tous les seigneurs prétendant péage de produire, dans le délai de trois mois, leurs tarifs et les titres à l'appui, sous peine de suspension provisoire du péage, et dans ce cas les marchands sont autroisés à circuler librement et en franchise ; — tous les péages établis postérieurement à l'année 1470 sont abolis de plein droit ; — les péages plus anciens, justifiés par des titres authentiques, sont maintenus, à la condition d'être réformés et réglés par arrêt du parlement ; — une pancarte authentique du tarif, déclarant spécifiquement et par le menu tous les objets soumis au péage, doit être affichée en un lieu éminent sur le chantier de la rivière, « à ce que les marchands peussent savoir les marchandises qui sont subjectes à acquiescer, et celles qui sont seulement tenues de *déprier* ; » — les receveurs sont obligés de donner quittance

(1) On sait que Louis XI avait conçu le projet d'abolir les péages à l'intérieur, et d'établir pour le commerce la libre circulation, en rejetant les douanes à la frontière.

pour les sommes excédant cinq sols, et de tenir des registres fidèles de leurs recouvrements; — les péages resteront indivis, malgré la division des seigneuries, et seront régis par un receveur unique dont le bureau sera établi sur le bord de la rivière, dans un lieu déterminé et accepté par les marchands; — les bateaux principaux ou *mères* sont seuls assujettis aux droits, et les bateaux d'un plus faible tonnage, nommés *tirots* ou *allèges*, parce qu'ils étaient destinés à alléger la *mère* dans les passes difficiles, en sont affranchis; — les seigneurs levant péage sont obligés de nettoyer les passes ensablées et de baliser le chenal navigable, dans toute l'étendue de leur seigneurie, sous peine de saisie des recettes jusqu'au parfait nettoyage de la rivière (1); — la voie navigable, établie au plus profond de la rivière, et réglée à huit toises de large de droit fil en droit fil, doit être libre de tous obstacles, et les bateaux mobiles, amarrés à la berge, doivent être placés bout à bout; — les *haulserées* seront dégarnies d'arbres et de haies, pour faciliter le halage, et maintenues à la largeur ancienne de dix-huit pieds; — enfin, pour assurer l'exécution de ces règlements, la connaissance de toutes les affaires litigieuses relatives à la navigation est enlevée aux justices locales, qui étaient en même temps juges et parties, et attribuée exclusivement au parlement de Paris.

Ces édits multipliés amenèrent quelques bons résultats, et les ordonnances royales furent heureusement secondés par le zèle et la vigueur du Parlement. C'est ainsi que furent réglés, par arrêts, les tarifs des péages suivants : celui de Maillé, en 1523; — celui de Chouzé, la même année, au profit de

(1) Cette obligation devint promptement onéreuse pour les seigneurs, à cause de la dépréciation relative des monnaies. Dame Françoise de la Baulme, veuve de messire Gaspard de Saulx, sieur de Tavannes, dame du péage de Givardon sur la Loire, demanda vainement à n'être assujettie au balisage que jusqu'à concurrence du revenu dud. péage : le Parlement, par arrêt du 2 septembre 1595, repoussa sa requête, et la condamna à entretenir constamment le passage en bon état de navigation.

Pierre de Laval, seigneur de Loué et de Benais ; — celui de Saint-Michel, en 1525, au profit de messire Charles d'Espinay, fils de Jacques d'Espinay, seigneur du dit Saint-Michel ; — celui de Colombiers, levé sur la rivière de Loire, en 1529 ; — celui de Chaumont, en 1544, contre Loys de Clèves, et dame Catherine d'Amboise, sa femme, veuve de Philibert de Beaujeu ; en 1584, contre les enfants mineurs de feu messire Henri-Robert de la Marck, duc de Bonillon, fils aîné et principal héritier de dame Françoise de Brezé, et petit-fils de Diane de Poitiers ; en 1604, contre messire Just de Pontallier, baron de Pleurs, et dame Diane de Luxembourg, son épouse ; et en 1605, contre Nicolas Fargentier, sieur du dit Chaumont ; — celui d'Amboise, en 1573, contre le roi lui-même et son fermier receveur, le sieur Coudenac (ce tarif comprend 89 articles) ; — celui d'Azay-sur-Cher, en 1598 ; — celui de Langeais, en 1616, au profit de Marie Touchet, ancienne maîtresse de Charles IX, et femme de François de Balzac d'Entraignes, etc. Le péage de Savonnières, qui se levait sur la Loire et sur le Cher, fut aboli en 1623, par arrêt du Parlement, rendu contre Gilles de Laval et Françoise de Maillé, sa femme. Cependant ce péage fut rétabli sur le sel par un édit donné à Rambouillet en 1546, lorsque François I^{er}, voulant alléger le poids toujours intolérable de la gabelle, régla qu'à l'avenir, dans la généralité de Langue-d'Oil, le droit de salage ne serait plus perçu en essence de sel, mais en argent, et fixa la somme qui devait être payée. Dans cet édit, nous relevons les articles suivants pour montrer à quel prix exorbitant le muid de sel devait revenir au centre de la France, après avoir traversé plus de soixante péages :

« Péage de Montsoreau, 2 minots (1) de sel sur chacune sentine mère, évalués à xxij sols ij den. tournois.

« Péage de Chouzay, prétendant 2 minots de sel sur chaque sentine mère chargée de 8 muids de sel et au-des-us, évalués à la somme de

- (1) Le muid contenait 12 setiers, ou 24 mines, ou 48 minots, ou 144 boisseaux ; le setier, 12 boisseaux ; la mine, 6 boisseaux ; le minot, 3 boisseaux.

xxv sols ij deniers ; et des sentines chargées au-dessous de sd. 8 muys, n'en est rien deu, comme appert par arrest de parlement de Paris du 5 may 1524.

« Péage du seigneur de la Trimouille, prétendu de 2 minots pour muy de sel descendu à Chinon, évalué à xxv s. ij deniers.

« Péages de Savonnières et d'Azay-sur-Cher, un minot et demy de sel pour chacune sentine mère, évalué à xvij s. v den. tournois.

« Péage de Chaumont, 4 minots de sel sur chaque sentine mère, évalués à xlviij s. viij d.

« Péage de Beaugency, trois minots et demy de sel, évalués à la somme de lij sols iij den. tournois.

« Tous lesquels péages ci-dessus spécifiés ne se pourront exiger que pour sentine mère seulement, chargée au-dessus de 2 muys de sel, et non pour légement ; et pour sentine mère chargée de 2 muys et au-dessous, ne pourra estre exigé aucun droit de péage. »

Les sages règlements que nous venons d'analyser seraient bientôt devenus une lettre morte, malgré l'initiative royale et la vigueur du Parlement, si les marchands et voituriers par eau s'étaient trouvés isolés en face des exigences des seigneurs. Mais pour résister à des ennemis si nombreux et si puissants, les bateliers de la Loire avaient senti de bonne heure le besoin de s'associer et de former une corporation. Cette corporation s'était établie sans doute, comme la plupart des autres, sous les derniers empereurs romains : après avoir survécu à l'invasion des Barbares et à l'anarchie de la période mérovingienne, elle se réorganisa d'une manière florissante au viii^e siècle, car dans un capitulaire nous la voyons désignée sous le nom de *splendidissimum corpus nautarum*. Elle devait cette prospérité passagère à la protection royale qui s'étendait alors, avec une sollicitude particulière, sur la grande voierie. Bientôt les mauvais jours de la féodalité arrivèrent, et la corporation sembla disparaître : elle vécut, pourtant, sauvée par la force secrète de l'association, et c'est à elle qu'il faut attribuer le peu de commerce qui se fit dans nos contrées pendant plusieurs siècles.

Au XVI^e siècle, la *corporation des marchands fréquentans la rivière de Loire et autres fleuves descendans en icelle* (c'est son titre officiel), était devenue riche, puissante, et pleine d'initiative. Elle avait obtenu le privilège d'établir des *boëtes* dans les ports principaux, et d'y percevoir à son profit certains droits sur les marchandises taxées par les tarifs locaux. Ces ressources lui permettaient de baliser les points nombreux où les seigneurs riverains n'exerçaient aucun péage, de draguer les passes ensablées, d'améliorer par des travaux les conditions de la navigation, de veiller rigoureusement à l'exécution des édits royaux, de soutenir des procès, de faire imprimer, pour l'usage de ses membres (1), les édits, tarifs et arrêts rendus en sa faveur, de racheter des péages, pour les éteindre peu à peu, etc., etc. Après avoir tenu des réunions ambulantes de ville en ville, la corporation transporta en 1540 son siège social à Orléans, comme en un point plus central; elle y acheta un hôtel pour déposer ses archives et tenir ses assemblées, et elle entretint à ses gages un notaire et un greffier. Là se réunissaient en assemblée générale, de trois ans en trois ans, les délégués de chaque ville, au nombre de deux, pour aviser, régler l'emploi des fonds communs, élire quatre bons et notables syndics, et donner leur avis sur tout ce qui intéressait la navigation, comme l'établissement des ponts et des moulins. Ces travaux ne se faisaient point, en effet, sans une sorte d'enquête *de commodo et incommodo*, et quand Adam de Hodon voulut rebâtir le Moulin-Fort dans l'île de Chisseau, en 1544, il dut adresser une requête à la cor-

(1) Un recueil de ce genre, comprenant, outre les édits royaux, 126 arrêts et 50 pancartes de péage, imprimés à Orléans par Eloy Gibier (1582-1587) et par Fabian Hotot (1595-1616), nous est venu entre les mains et nous a fourni la substance de ce travail. On lit sur la garde de ce volume : « *Cepte présente panquarte appartient à moy Ambroise Roulet, marchant voicturier par eau, demeurant à Lussault, paroisse de St-Martin-le-Beau. Fait le vingt-septième jour d'aoust 1619. A. ROULET.* »

poration des marchands : ceux-ci reconnurent que cet ouvrage ne nuirait en rien à la navigation, et émirent un avis favorable au projet. Quant aux syndics, ils administraient les affaires de la communauté pendant l'intervalle des assemblées triennales, percevaient et employaient les fonds des boîtes, et soutenaient devant le Parlement, où ils étaient toujours assurés de l'appui du procureur général, les procès de leurs commettants. C'est ainsi que le plus faible et le plus obscur des bateliers se trouvait armé, pour la défense de ses intérêts même les plus minimes, de toute la force d'une association puissante.

La Société archéologique de Touraine possède un jeton de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire. D'un côté on voit Mercure, le dieu du commerce, reconnaissable au caducée qu'il tient de la main gauche, faire alliance avec le dieu du fleuve, représenté sous la figure d'un vieillard couché au milieu des roseaux, le bras appuyé sur une urne de laquelle s'échappent des eaux abondantes : on lit autour cette légende : *POVR. LA. COMM. D. MARC. FREQ. LA. R. D. LOYRE*, et à l'exergue, *LIGERIS, 1625*. Le revers représente le quai et le pont d'Orléans et plusieurs bateaux voguant sur la Loire. La légende : *EX LIBERTATE. COMERCII. VBERTAS. R(EGNI)*, paraît avoir été la devise des membres de la corporation, partisans du libre-échange, et réclamant les franchises commerciales comme une condition de la prospérité du royaume. L'exergue porte : *AVRELIA*, nom du siège de la communauté.

Nous terminerons ce travail sur la navigation commerciale de la Loire en insérant ici, d'après nos anciennes pancartes, quelques articles curieux, propres à nous donner des renseignements intéressants sur les usages, le commerce et l'alimentation publique de ces temps-là :

- α Pour tonneau de charbon de pierre, ij den. tournois. (Decise).
- α Pour librairie, chef-d'œuvre. (Ibid.)
- α Pour verrerie, chef-d'œuvre. (Ibid.)

« Pour queſſe d'oranges, iiij den. tourn. (Ibid).

« Pour barril de ſaulmon ſallé. vj. den. tourn. (Ibid).

« Toutes manières de gens demourans en la ville de Decise, ſont tenues de payer led. péage, exceptez gens nobles et vivant noblement, et gens d'église.

« Bateau chargé d'ardoise ne doit que de pry, qui se fait en la forme qui s'ensuit : c'est a-savoir que celui qui mesne led. bateau, se doit mettre à un genoil au bort d'iceluy, teste nue, et crier par trois fois, *je meine ardoise*, et à chacun cry doit jeter une ardoise en l'eau. (Gien, 1512).

« La table d'autel, iiij den. (Arcolle ou St-Gondon).

« De la sépulture, ij den. (Ibid).

« Le cent de langues de bœuf salé, s, un den. (Ibid).

« Pour muy de pommes et poires sera seulement pris iiij den. tourn., avec *harée*, laquelle *harée* est tant que l'on peut prendre dud. fruit à deux mains. (Ibid).

« Au grand péage d'Orléans, le moust et vin nouveau ne doit riens jusques à la St-Martin d'hyver, le jour compris.

« De chacun chalan où il y aura cocombres ou pompons, est deu de chacune des d. sortes, quatre. (Blois).

« Avant 1586, les moulûes (morues) venaient en baril de Rouen ; mais alors elles venaient en abondance de Bretagne et Nantes par les Terres-Neufves. Depuis 40 ou 50 ans tout au plus auraient esté découvertes les Terres-Neufves, esquelles l'on va quérir lesd. moulues vertes et seiches.

« Pour tonneau et pippe de vin chargé entre le pont de Blois et le pont d'Amboise, iiij den. tournois ; et pour la pippe de vin chargée au-dessus dud. pont de Blois et au-dessoubz dud. pont d'Amboise, vj den. s. (Châumont).

« Pour millier de régaliſſe, viij den. tourn. (Maillé).

« Pour chaque grand bateau ou bac neuf, la première fois qu'il trépasse, outre l'acquit des marchandises, doit pour droit de neuvage, un sol. (Bléré, 1737).

« Pour le peautre ou gouvernail, ij den. (Ibid).

« Par pippe de vin crû depuis Orléans jusqu'à Saumur, vj deniers. (Ibid).

« Pour les autres crus, viij den. (Ibid).

« Par chacun porc, truie ou chèvre menés vendre, un denier. (Ibid).

« Chevaux d'Espagne, chacun viij den., et d'autres chevaux, chacun iiij den. quant on les meine vendre. (Langeais, tarif réformé en 1432 par Jehan Mauloué, commissaire du Roi).

« Item charge ou faiz ou brassée de hanaps au col, doibt un denier et un hanap. Et si il est de la chastellenie de Langès, et si il les vient vendre au marchez sans les porter hors de lad. chastellenie, il ne paiera que un denier de la somme; et de la collée, maille. (Ibid).

« Quant aux lamproyes, s'il y en a plus de onze, en est deu une, avecque xij den. tournois pour la saulce. (Nouâtre, Montsoreau).

« Pour pommes d'oranges, grenades, citrons ou limons, quatre pour chacun millier. (Ibid).

« Le sénévé ne doit que de pry, en depriant deurement; car si en faisant led. de pry, le conducteur d'icelle marchandise dit ces mots, *je deprie moutarde*, en ce cas il doibt la somme de vj den. tourn. pour chacun muid dud. sénévé. (Montsoreau)

« Pour vinaigre, de pry, et si en faisant led. de pry il diect ces mots, *aigre-rin*, car s'il diect *rinaigre*, il doibt amende de soixante sols tourn. (Ibid).

« Si aucun marchand ou voiturier conduisant bateau plein d'ardoise, quand il passe par-devant le chasteau dud. Montsoreau, eric à haute voix par trois fois la teste nue ces mots, *je meine ardoise, ardoise, ardoise*, et à chacun cry doibt led. marchand jeter une ardoise en terre, en l'eau, et en défaut de ce peult estre condamné à soixante sols d'amende; et si en jettant lesd. ardoises par led. marchand, les commis dud. seigneur de Montsoreau peuvent prendre l'une desd. ardoises ainsi jettées, ayant un pied hors l'eau et à sec, en ce cas led. marchand doibt amende de soixante sols tournois.

« Les vins des crus de Touraine, descendant par la Vienne pour remonter la Loire, ne doivent aucun péage au fermier des traites d'Anjou, mais les vins angevins doivent ce droit, même quand on les meine seulement à la Chapelle-Blanche. Défense est faite de déguiser les futailles angevines et d'en innover le reliage, pour la sûreté de lad. perception. (Montsoreau). »

Nous avons vu plus haut que la librairie devait un *chef-d'œuvre* pour péage. Cependant de tout temps les livres écrits

et imprimés avaient été francs et exempts de tous tributs, péages et impositions. Les commissaires du roi au pays de Lyonnais ayant voulu les imposer à maison de soixante sols tournois le cent pesant, les marchands libraires et maîtres imprimeurs de Lyon réclamèrent, et Henri II leur donna raison par un édit dont les considérants méritent d'être rapportés :

« Deuement aduerti du grand profit et émolument qu'apporte en nostre royaume et à nos subjects l'art de l'imprimerie, tant pour la grande quantité des livres qui s'impriment es villes de nostre royaume qui se vendent aux estrangers, dont viennent gros deniers en icelluy nostre royaume; craignant d'éloigner de nostre royaume l'art et négoce de l'imprimerie; en faueur de ce que nostre très-honoré seigneur et père le feu roy (que Dieu absolve), et nous, auons toujours eu les lettres en singulière recommandation, ordonnons lesd. livres écrits ou imprimés, reliez et non reliez, estre exempts desd. droicts de traicte et imposition foraine, resue, domaine forain et hault passage... Donné à St-Germain-en-Laye, le 23 septembre 1553. »

Puisque les ouvrages d'esprit étaient exempts de tout impôt, il était naturel que les personnes circulassent librement. Les chrétiens, en effet, jouissaient de cette franchise, excepté les épousées et leurs gens, qui payaient en argent une sorte de droit du seigneur. Quant aux Juifs, ils étaient taxés à tous les péages, et quelquefois fort durement, car en certains lieux, comme à Sully par exemple, le droit de passage s'élevait à dix sols parisis. Cette vexation, inspirée par les préjugés religieux du temps, était aussi une bonne mesure fiscale, car les Juifs, à qui les lois interdisaient la propriété immobilière, avaient accaparé presque tout le commerce. Cette taxe revêtait toujours un caractère humiliant, comme on va en juger par un extrait des tarifs :

« Item un juif vif doit xij deniers;

« La juifve grosse, viiij deniers;

- « Une simple juifve, vj deniers ;
- « Un juifveau, vj deniers ;
- « Un juif mort, v sols ;
- « Une juifve morte, xxx deniers. »

Étrange époque, où des hommes étaient assimilés à des animaux et tarifés comme un vil bétail ! Ces temps sont heureusement loin de nous : les Juifs ont repris leur place dans la grande famille humaine, les douanes intérieures sont tombées, les douanes extérieures s'abaissent de jour en jour, et la vapeur, bien supérieure à l'ancienne navigation, nous apporte à bas prix les produits de tout l'univers.

Civray-sur-Cher, mai 1863.

L'abbé C. CHEVALIER.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Procès-verbal du sieur Jehan des Jardins, procureur général de la corporation des marchands et voituriers par eau, au sujet de la construction du Moulin-Fort, sur le Cher, à Chisseau.

JE, JEHAN DES JARDINS, procureur general de la communauté des marchans frequentans la rivière de Loyre et aultres fleuves y descendans, certiffie que a la requeste de noble homme Adam de Hondon, seigneur de Vareunes et de Chisseau, me suys transporté du lieu de Tours audiet lieu de Chisseau, le dixiesme jour de septembre mil cinq cens quarante-quatre, a compaignie de sires Jehan Bruslon, Gillet Cheriére, Roze Millet, Mathurin Paillon, Philippes Cormery, Jacques Bonnemère, tous dudiet lieu de Tours ; Jehan Royer, dict Mynault, et Jehan Moutonnier, de Bourré ; Olivier Glorieux, de Chissé ; René Chedeau, dict Lidoire, de Angé ; Berthelot Angé, de Sainet-George-sur-Cher ; René Rouillé, dict Belot, de Veretz ; Loys Blanchet, Gabriel Pontlevé, Jehan Jousset, Georget Jousset, de Chisseau ; Medart Bonerdeau, Pierre Moreau, de Bléré ; Thomas Bourdebure, de Venczay (1), tous marchans et voituriers ordinaires esdictes rivières de Loire et Cher, lequel seigneur nous a diet qu'il avait droict de faire ung moulin sur ladicte rivière de Cheren et au dedans de son lief, et que paravant y en avait eu ung, et qu'il y en

(1) Aujourd'hui St-Avertin.

vouloit faire faire ung, ce neantmoings ne le vouloit faire sans avoir l'opinion des marchans, et veoir le lieu ou il seroit apposé le plus commode, affin qu'il ne peust nuire a la navigation desdicts marchans frequentans lad. riviere, tant en montant que en descendant. Et par les dessus litz marchans et voieturiers a esté advisé qu'il le pourroit faire sans nuire a lad. navigation du costé de devers la mer, jouxte et près une petite isle qui est davant le bourg dudict Chisseau, et au droiet de ung gros horneau estant en la teste de lad. yse, et pourra avoir le dnet dudict moulin quarante toises de long à six piedz la toise, et par le bout d'amont dudict dnet laissera pour la voye pour passer et rapasser les challans montans et descendans, quinze toises de large jusques au franc chantier a six piedz la toise ; aussi ne pourra ledict seigneur empescher tant par hault que par bas ladicte isle que les batteaux n'y puissent passer en grands eaues, et fera ledict seigneur allicher au bout dudict dnet d'amont troys ou quatre paults pour servir de balises, et aussi ne pourra faire le batis de son dnet devers ladicte isle que jusques au droiet de la teste de ladicte isle, affin que les batteaux puissent passer seurement par ladicte isle en grandes eaues.

Nous, René et Laurens les Lucas frères et marchans demourans a Tours, deleguez des marchans frequentans la riviere de Loire et fleuves y descendans, certiffions a tous qu'il appartiendra que le vingt unziesme de septembre mil cinq cens quarante dernier passé, nous, a la resqueste de noble homme Adam de Houdon, seigneur de Varennes et de Chisseau, nous nous sommes transportez de ceste ville de Tours jusques audict lieu de Chisseau sur Cher lez Montrichard, accompagnez de honeste personne Jehan des Jardrins, procureur general de la communauté desdictz marchans, auquel lieu et a la requeste dud. de Houdon, avons veu et visité l'endroit et certain lieu et place seant en ladicte riviere du Cher davant le bourg dudict Chisseau, auquel lieu dict de Houdon avait delibéré de faire

eddiffier ung moullin a bled, et y avoit esté apposées plusieurs ballises dessinant tant les duietz, place de moullin que la voye pour passer et repasser les marchans et batteaulx, challans et gabarres, et tout ainsi que plus amplement est declairé par le rapport dudict Jehan des Jardrins et aultres personnes marchans frequentans lesdictes rivières, y nommez, et auquel endroit et place y a eu puis naguères ung moullin a drap, et lequel de Houdon a deliberé faire eddiffier led. moullin a piliers de pierre de dix piedz de large ou environ. Nous, après avoir veu les dictes place et lieu, et par le rapport de plusieurs personnes auxquelles nous sommes enquis et communiquéez desd. affaires, nous sommes d'avis en tant que a nous appartient et pour le faict de ladicte navigation, que ledict de Houdon peult faire eddiffier ledict moullin sans prejudice a la navigation des dictz marchans. Faict soulz noz seings mannuelz cy mis le xxii^{me} jour d'octobre mil cinq cens quarante quatre.

R. LUCAS. LUCAS. J. DES JARDRINS.

II

Procès-verbal du procureur général et des délégués de la corporation des marchands, au sujet de l'établissement du Moulin-Fort.

AUJOURD'UY, XII^{me} jour d'octobre l'an mil cinq cens quarante cinq, suyvant le mandement et ordonnance de mess^{rs} les deleguez a Orleans pour la communauté des marchans, nous, Jehan des Jardrins, procureur general pour lad. communauté, avecques Jehan Martin, delegué par lesd. marchans a Selles en Berry, et Vallentin Herpin, l'un des deleguez pour iceulx marchans aud. Orleans, sommes transportez au lieu et villaige de Chisseau, pour veoir et visiter les lieulx et endroitz de la rivière du Cher estant près led. villaige ou le seigneur dud.

lieu a delibéré construire et edifier ung moulin, ad ce que led. moulin ne puisse prejudicier a la navigation des marchans frequentans lad. riviere, joint que led. seigneur a voullu mainetenir avoir droict de faire et edifier ung moulin aud. lieu par ce que d'ancienneté y en avoit ung a draps, et par laquelle visitation par nous deument faicte avons trouvé que pour le plus commode et moins domageable pour lad. navigation, se peult led. moulin faire et construire du cousté devers la mer, a l'endroit d'un gros orme estant en uue yslé devant led. villaige, la riviere entre deux, a ce que lad. navigation se face du cousté dud. village, pourveu et moiennant que led. seigneur ne pourra occuper ne empescher une bouère qui est dud. cousté devers la mer, la ou les basteaux ont acoustumé de passer ordinairement en temps de grandes eaues; et se led. seigneur veult faire duyt a sond. moulin, ne pourra le faire si long qu'il puisse aucunnement empescher lad. navigation; et le cas advenant que le cours de l'eaue et le profond se fist en aultres lieux et endroictz que ès lieux et voyes que laissera led. seigneur, sera icelluy seigneur tenu faire voye et ouverture en sorte que les marchans avec leurs basteaux et marchandises, puissent seurement et commodement passer. Car ainsi a esté par nous advisé et delibéré en faisant lad. visitation, et est nostre advys tel que cy dessus.

J. MARTIN. V. HERPIN.

III

Sommaton faite à la corporation des marchands, par Adam de Houdon, de régler l'assiette du Moulin-Fort.

LES MARCHANS frequentans la ryvière de Loire et aultres fleuves descendans en icelle, tenans a present leur assemblée generale en ceste ville d'Orleans, en la presence de Nicolas

Provenchere, notaire royal de Chastellet d'Orleans et greffier desditz marchans, noble homme Adam de Houdon, escuyer, seigneur de Chisseau et de Varennes, après responce a luy haillée et declairée presentement sur une requeste qu'il a presentée aud. marchans touchant ung molin, a requis droiet luy estre faict sur les visitations a ses propres coustz et despens par cy devant faictes par ordonnance et mandement desd. marchans, reparant au moyen de ce, que lesditz marchans eussent a soy regler avec lui pour l'assiette et le dessin dudict molin et cuictz ; et a faulte de ce faire, proteste a l'environ d'enlx et mesmes contre ceulx qui auroient decerné lad. ordonnance et mandement et l'auroient constitué en ladicte despence, de tous despens, dommaige et intérestz, et de soy premunir comme il appartiendra par raison. A quoy lesditz marchans ont dit qu'ilz ont satisfait a ce que dessus par la responce qu'ilz ont faicte à sad. requeste, et au surplus se garderont de mesprendre. Faict et donné en lad. assemblée generale le huictiesme jour de may l'an mil cinq cens quarante six.

N. PROVENCHERE.

IV

*Ordonnance de l'assemblée générale des marchans à Orléans,
pour l'établissement du Moulin-Fort.*

A MESS^{rs} LES MARCHANS FREQUENTANS LA RYVIÈRE DE LOIRE
ESTANS EN LEUR ASSEMBLÉE GENERALE A ORLEANS.

SUPPLIE ADAM DE HOUDON, escuyer, seigneur de Varennes et de Chisseau, comme dès le dixiesme jour de septembre mil cinq cens quarante quatre, sire Jehan des Jardins, ou nom et comme procureur general a Tours pour les marchans frequentans la ryvière de Loire et autres fleuves y descendans, accompagné de sires Jehan Brullon, Gillet Cherrière, Roze

Millet et plusieurs autres marchans et voituriers, se seroit à la requeste dudict suppliant transporté audict lieu de Chisseau, ou led. suppliant a intention faire construire et eddifier ung molin a bled sur deux pilliers de pierre de taille, au lieu ou près d'icelluy ou d'ancienneté souloit estre ung molin a foulon, viz a viz du bourg dudict lieu de Chisseau; et le vingt deuxiesme jour d'octobre ensuyvant oudict an mil cinq cens quarante quatre honorables hommes sires René Lucas et Laurens Lucas demourans a Tours et deleguez desdictz marchans frequentans lad. ryvière de Loire et fleuves y descendaus, se seroient aussy transportez sur led. lieu de Chisseau, comme de tout par les rapportz tant dudict des Jardins procureur que desdictz Lucas deleguez, appert, et encores depuis par ordonnance de Messieurs les marchans et deleguez en ceste ville d'Orleans, auroient esté envoyez sur ledict lieu pour pareille cause sire Jehan Martin, delegué par lesdictz marchans a Selles en Berry, et Valentin Herpin, l'un des deleguez en ladicte ville d'Orleans, accompagnez encores dudict Jehan des Jardins, procureur susd., qui de tout auroient fait leur rapport, comme par icelluy en date du douziesme jour d'octobre mil cinq cens quarante cinq et dernier passé, appert. Par tous lesquelz rapportz et visitations vous appert avoir esté trouvé, comme aussi la vérité est, que sans donner auleun empeschement ne faire prejudice a la navigation, ledict suppliant peult ediffier oudict lieu icelluy molin a bled du costé de devers la mer, a l'endroit d'un orme estant en une petite ysle en ladicte ryvière de Cher, viz a viz dudict bourg de Chisseau, a ce que ladicte navigation se face comme de costume du costé du chantier dudict bourg, ou est le profond de l'eau, a la charge que ledict suppliant n'empeschera ne occupera la voye d'une boyre estant entre ladicte ysle et le chantier de devers la mer, ad ce que les batteaulx y puissent passer du temps des grands canes, et qu'il ne fera le duiet dud. mollinsy loin ne si près dudict chantier de devers le dict bourg, qu'il n'y ait quinze toises depuis le franc chantier jusques a

la poincte dudict duiet, et aultres choses et condicions contenues esdictz rapportz, lesquelles en tant que s'en trouverra devoir estre faict par raison, led. suppliant, se voulant mestre en son devoir, vous offre passer et accorder en les luy specifiant et declairant pour eviter tous troubles et doubtes a l'advenir. Ce CONSIDERÉ et actendu que audict ediffice ladicte navigation ne peult avoir aucun interest ne dommaige; aussy que d'ancienneté y a eu molin audict lieu, comme dict est, aussy que par vostre ordonnance et par gens a ce par vous esleuz et depputez, lesd. visitation et rapportz ont esté faictz, il vous plaise consentir, en tant que a vous touche et pour le faict de ladicte navigation, que ledict suppliant puisse, quant bon luy semblera, ediffier lesditz molin et duietz sous les charges et modifications susd. ou autres que de raison, et pour plus clairement y procedder, icelles charges specifier et declairer, et de tout octroyer audict suppliant lettres vallables et suffisantes avec desq. choses partout ou il appartiendra, et vous ferez bien.

Signé : ADAM DE HOUDON.

Lesdiz marchans frequentâns la ryvière de Loire et fleuves descendans en icelle, ont en la presence de leur procureur scindic et de leur conseil, respondu a la requeste dudict escuyer, que a leur regard ils n'entendent empescher icelluy requerant faire en son heritaige ce qui luy est permis, peult et doibt faire, pourveu qu'il ne soit aulculnement prejudiciable à la navigation. Faict en assemblée generale desdictz marchans à Orleans, le huitiesme jour de may l'an mil cinq cens quarante six.

Et le dixiesme jour desditz mois et an, ledict de Houdon, escuyer, s'est transporté en l'assemblée generale desdictz marchans, auxquelz il a prié qu'ilz eussent a luy declairer et interpreter plus clairement la responce par eulx a luy faicte le huitiesme jour de ce mois sur ladicte requeste, lesquelz marchands, en la presence de leurdict procureur general, scindic

et conseil, ont respondu que a leur regard et en tant que a eulx touche, ils n'entendent empescher aulcunement que led. requérant face construire et ediffier lesdictz molin et duitz mentionnez cy dessus, pourveu et moiennant que ledictescuyer sera tenu laisser voye suffisante. et que lesditz molin et duitz ne soient aulcunement prejudiciables a la navigation, et aussy que icelluy escuyer sera tenu nectoyer et balizer ladicte ryvière a l'endroit de ses heritaiges, et en deffault de ce lesd. marchands le pourront a ce contraindre, le tout selon et suyvant l'édict du roy et jugement donnez en cas pareil, auxquels edict et jugemens lesditz marchands n'entendent prejudicier ne contrevenir en aucune manière.

N. PROVENCHERE.

(Archives de Chenonceau.)

ANECDOTES HISTORIQUES

DES TEMPS MÉROVINGIENS EN TOURAINE

I

SICHARIUS ET AUSTREGISILUS A MANTHELAN.

(An. 585).

Vers la fin du v^e siècle, en 480, la Touraine était perdue pour les Romains. Les barbares qui convoitaient cette riche proie, s'étaient emparés de plusieurs places fortes, attendant une occasion favorable pour s'établir définitivement sur les rives de la Loire, de la Vienne, de l'Indre et du Cher. Agilon, ami de saint Perpet, évêque de Tours, et son exécuteur testamentaire, fut le dernier représentant de l'autorité impériale dans nos contrées. Les Visigoths possédaient toute la basse Touraine, située au midi de la Loire; aucun sacrifice ne leur coûtait pour s'assurer la tranquille possession de cette nouvelle conquête. Leur domination toutefois avait peine à se consolider. Les Tourangeaux, il est vrai, avaient peu de chose à gagner ou à perdre en changeant de maîtres : le joug était aussi lourd à porter, qu'il fût imposé par les proconsuls ou par les Goths. Mais comme ceux-ci étaient arciens, et que, d'un autre côté, les Francs conduits par Clovis campaient sur la rive droite de la Loire, un instinct secret et irrésistible poussait les populations vers ces guerriers, auxquels la Providence réservait des destinées si extraordinaires. Volusien, évêque de Tours, ne dissimulait pas ses préférences (1); aussi, Alaric

(1) Greg. Turon., *Hist.*, lib. x, cap. 31, n° 7.

le fit-il charger de fers et conduire en exil à Toulouse. Avant de quitter sa ville épiscopale et son diocèse, Volusien avait fondé une église paroissiale à Manthelan, où un *vicus* venait d'être établi (1), avec les privilèges alors reconnus aux divisions territoriales de ce genre. Personne ne l'ignore, sept ans après, en 507, Clovis battait Alaric dans les plaines de Vouillé et réunissait la Touraine à son empire.

Comme toutes les autres régions du nord des Gaules, notre pays fut partagé entre les principaux chefs de l'armée victorieuse. Le *vicus* de Manthelan, un demi-siècle après, appartenait à deux seigneurs de la cour de Childebert, roi d'Austrasie, nommés Sicharius et Austregisilus. Tous deux étaient d'humeur turbulente, peu endurants, ayant toujours les armes à la main, bien plus disposés à recourir à la violence qu'au droit et à la raison. Sicharius, dit Grégoire de Tours, était un homme léger et adonné à l'ivrognerie. Il avait épousé une femme nommée Tranquilla, issue d'une famille honorable (2). Ce qui augmentait son audace, c'est qu'il était un des favoris de la reine Brunehaut (3).

En 585, l'année même de la restauration du pouvoir de Childebert en Touraine, grâce à l'intervention de l'évêque Grégoire, homme aussi habile à négocier les affaires civiles et politiques, qu'à maintenir les intérêts de son Église, le bourg de Manthelan fut témoin et victime d'une altercation terrible. Aucun historien n'a relevé ce fait, bien propre cependant à donner une juste idée des mœurs du temps. Sicharius et Austregisile passaient les fêtes de Noël dans leurs domaines de Manthelan (4), en compagnie de quelques propriétaires du même pays (5). Le prêtre chargé du soin de la paroisse les

(1) *Hujus tempore vicus Mantolomagus ædificatus est. Ibid.*

(2) *Lib. ix, cap. 19.*

(3) *Ibid.*

(4) *Lib. vii, cap. 47.*

(5) *Reliquis pagensibus. Ibid.*

invite, pour leur faire honneur, à venir boire chez lui (4). Mais par un acte de brutalité sauvage, que rien ne saurait excuser, un des compagnons d'Austregisile tire son épée et tue le jeune clerc chargé du message. C'était une lâcheté et en même temps un outrage fait au curé du village. Sicharius, ami du prêtre, indigné d'un si barbare attentat, prend aussitôt les armes, court à l'église, attendant de pied ferme Austregisile et ses gens. Informé de ce qui se passe, celui-ci ne veut pas reculer. On en vient bientôt aux mains. Dans la mêlée, quatre jeunes gens du parti de Sicharius tombent grièvement blessés et sont emportés au presbytère. Sicharius lui-même, entraîné par les clercs, se retire au plus vite et s'enferme dans sa villa, laissant dans la maison du curé de l'or, de l'argent et des vêtements précieux. Echauffé par le combat et fier d'avoir contraint son adversaire à prendre la fuite, Austregisile entre chez le curé, tue les blessés, enlève l'or, l'argent et tout ce qu'il peut trouver.

Cette rixe sanglante réclamait un châtement. Les deux seigneurs sont cités à comparaître au plaid ou tribunal des citoyens (2). La sentence allait être rendue contre Austregisile, coupable de meurtre, et qui, sans jugement préalable, avait pillé les biens de Sicharius (3). Le plaid se tenait à Manthellan, peut-être dans l'église, comme c'était alors la coutume ordinaire (4). Impatient d'attendre et altéré de vengeance, Sicharius dédaigne les procédures du tribunal (5). A la tête d'une bande d'hommes déterminés, il attend le coucher du soleil, et, à la faveur des ténèbres, il tombe à l'improviste sur la maison de son antagoniste, égorge Austregisile, un de ses fils, Ebérulfe son frère, massacre les esclaves, enlève les meubles et emmène les troupeaux.

(1) *Ut ad domum ejus bibendi gratia venire deberent. Ibid.*

(2) *Cum in judicio civium convenissent. Ibid.*

(3) *Res sine audientia diriperat. Ibid.*

(4) Les Conciles défendirent souvent de réunir les plaids civils dans les églises.

(5) *Postposito placito. Ibid.*

Cette scène d'atroce vengeance émeut vivement la population entière, d'autant plus qu'elle peut avoir des conséquences funestes. Chez les Francs, comme on le sait, tous les membres de la famille sont solidaires, et en vertu de la *Faida* barbare des Germains, les ressentiments de cette nature s'éteignent seulement dans des flots de sang et par l'extermination de l'une des deux familles. Grégoire, investi de la puissance épiscopale, peut-être aussi comme défenseur de la cité, se hâte d'ajourner les coupables devant son tribunal. Accompagné d'un juge et en présence de nombreux témoins, l'évêque exhorte Sicharius à faire la paix et à donner une somme convenable, à titre de composition, offrant, au besoin, de la payer avec les deniers de l'Église. Mais l'ainé des fils d'Austregisile, nommé Chramnisinde, refuse d'accepter l'argent, réclamant justice pour la mort de son père, de son frère et de son oncle.

Chramnisinde était décidé à saisir la première occasion favorable. Elle ne se fit pas longtemps attendre. Sicharius, se rendant auprès du roi, passa par Poitiers, où se trouvait sa femme. Sur le faux bruit de la mort du meurtrier de son père, Chramnisinde appelle ses parents et ses amis, met le feu à la villa de Sicharius, livre la maison au pillage, passe les esclaves au fil de l'épée ou les disperse, emmène les bestiaux, enlève tout ce qui peut s'emporter et ne se retire qu'après avoir dévasté et brûlé les maisons du voisinage.

Tel était le caractère de ces luttes particulières entre ces rudes guerriers ; les querelles dégénéraient promptement en brigandage. Cette fois l'évêque agit plus énergiquement que dans la première circonstance. Les parties comparurent à Tours devant l'assemblée des citoyens et les juges décidèrent que Chramnisinde, pour avoir refusé de recevoir une composition et avoir livré les maisons de son adversaire aux flammes, perdrait la moitié du prix qui lui avait été d'abord adjugé. Cette sentence, dit Grégoire, n'était pas conforme à la loi (1) ;

(1) Et hoc contra leges actum, ut tantum pacifici redderentur. *Ibid.*

mais on tenait à rétablir la paix et on voulait forcer Sicharius à payer la moitié de la composition. L'Église, ajoute notre évêque, fournit l'argent. Les deux parties se donnèrent mutuellement une charte de sécurité (1), et, se promirent, sous la foi du serment, de ne jamais rien entreprendre l'une contre l'autre.

Le calme était rétabli ; rien ne semblait devoir le troubler. En signe de réconciliation, les deux adversaires multipliaient les témoignages d'amitié. Ils mangeaient souvent l'un chez l'autre et couchaient dans un même lit. La querelle se ralluma par suite de propos déplacés tenus par Sicharius et très-blesants pour son compagnon. Un soir Chramnisinde prépare un festin et invite Sicharius à venir le partager avec lui. Les deux amis mangent et boivent sans mesure. Sicharius, étourdi par les fumées du vin, se met à harceler son hôte de paroles désobligeantes. A la fin, il s'oublie, jusqu'à lui dire : « Tu dois me remercier, mon cher frère, d'avoir tué tes parents ; car la composition qui t'a été payée a relevé tes affaires ; sans cela tu serais dans la misère. » L'ironie était poignante. Chramnisinde ne put supporter un pareil affront. Il se dit aussitôt en lui-même : « Si je ne venge pas la mort de mes parents, je ne suis pas un homme, je suis une femme timide (2). Sans réfléchir davantage, il éteint les lumières, tire sa dague, frappe Sicharius et lui tranche la tête. Sicharius n'eut pas le temps de se mettre en défense ; il poussa un faible cri en tombant, et son cadavre resta étendu sur le pavé. Il était à peine âgé de 40 ans.

Chramnisinde ne rencontra aucune résistance ; voyant leur maître assassiné, les serviteurs de Sicharius avaient pris aussitôt la fuite. Le cadavre, dépouillé de ses vêtements, fut pendu à un des poteaux extérieurs de la maison. Dès que les

(1) Un titre de ce genre existe parmi les formules de Marculfe, *lib. 11, cap. 18*.

(2) *Nisi ulciscar interitum parentum meorum, amittere nomen viri debeo, et mulier infirma vocari. Greg. Tur., ix, lib. cap. 19.*

vapeurs du vin furent dissipées, Chramnisinde peu rassuré sur les conséquences de cette action criminelle, où les lois de l'hospitalité avaient été violées indignement, sans parler du manquement à la foi jurée, résolut d'aller trouver le roi, espérant se faire absoudre à la cour plus aisément qu'en Touraine, au milieu de ses concitoyens. L'issue de sa démarche, cependant, ne répondit pas entièrement à ses espérances. En arrivant, il entre à l'église où se trouvait le prince, se prosterne à ses pieds et lui dit : « O roi très-glorieux, je te demande la vie; j'ai tué des gens qui ont mis à mort traitreusement mes parents et qui ont pillé leurs biens. » Il fallut alors expliquer les faits ouvertement. Apprenant que Sicharius, son protégé, avait été lâchement frappé dans un banquet, contrairement à la sainteté d'un serment solennel, la reine Brunehaut ne dissimula point sa colère. Le meurtrier dut, sans doute, son salut au respect dû au temple qui modéra la fureur de la princesse. Il ne lui fut pas difficile de prouver que Sicharius était réellement coupable du crime d'homicide, dont il l'accusait; mais redoutant, avec raison, le ressentiment de Brunehaut, il se retira prudemment sur le territoire du Berri, où demeuraient ses parents. Ses biens furent confisqués; ils lui furent restitués dans la suite par Flavien, à qui la reine les avait donnés.

Chramnisinde disparaît alors du théâtre, où il avait joué un si triste rôle. Son nom ne se retrouve plus dans les annales de Grégoire de Tours. Il revint probablement dans sa villa de Manthelan jouir paisiblement des fruits de son domaine et finir dans l'obscurité une vie qui n'avait jété un instant que des lueurs sinistres. Sicharius, il faut en convenir, n'a pas laissé une mémoire plus honorable. En tout cas, il fut peu regretté de Tranquilla, sa femme. A peine a-t-elle appris la mort de son mari, qu'elle laisse ses enfants maîtres du bien de leur père en Touraine, et court s'engager dans les liens d'un nouveau mariage.

En terminant ce tableau de mœurs, devons-nous ajouter que Sicharius, Austregisile et Chramnisinde faisaient exception au

milieu de leurs contemporains, dans nos riantes campagnes de Touraine? Hélas! non. Les pages de l'*Histoire de Grégoire de Tours*, d'où nous avons extrait les faits précédents sont remplies de traits non moins odieux.

II

INGELTRUDE ET BERTHEGONDE.

(An. 565 - 589).

Le 6 juin 545, mourut à Tours sainte Clotilde, veuve du roi Clovis. Elle occupait une maison située près de la basilique de Saint-Martin. Son corps fut transporté à Paris et enseveli à côté de celui de son mari, dans l'église Saint-Pierre, connue plus tard sous le nom de Sainte-Geneviève. Quelques auteurs ont pensé que l'habitation de cette pieuse reine fut transformée en monastère, un an après sa mort, par sainte Monégonde, venue chez nous du pays chartrain. La communauté de Sainte-Monégonde, personne ne l'ignore, donna naissance à un établissement qui a subsisté jusqu'à nos jours sous le vocable de Saint-Pierre-Puellier. Peut-être serait-il plus naturel de chercher ailleurs la maison de la veuve de notre premier roi chrétien. Quelques années s'écouleront à peine, et nous la verrons, dès 565, occupée par une princesse de son sang, fille de Clotaire I^{er}, par conséquent sa petite-fille. Ingeltrude, devenue veuve, vint à Tours, à l'âge d'environ cinquante-six ans, fonder un couvent, connu dans la suite sous le nom de Notre-Dame-de-l'Ecrignole. Elle avait, entre autres enfants, un fils, nommé Bertramne, évêque de Bordeaux, et une fille appelée Berthegonde, mariée à un des principaux chefs des Francs. D'un caractère ardent et impérieux, Ingeltrude avait passé sa vie au milieu des agitations d'une cour peu réglée. Elle ne semblait guère préparée à porter le joug de la discipline monastique. Comme tant d'autres femmes de

l'aristocratie mérovingienne, accoutumées à commander, ne reculant même pas devant le meurtre pour satisfaire leur vengeance, elle avait une fierté et une fougue qui lui firent commettre plus d'une faute. Elle repoussait les avis de Grégoire, évêque de Tours, et plus d'une fois elle affecta de ne tenir aucun compte des sages remontrances d'un prélat devenu son supérieur ecclésiastique, et doué d'une grande modération. Cédant à un mouvement de dévotion, elle avait voulu établir une nouvelle communauté à l'ombre de l'église Saint-Martin, s'en réservant d'ailleurs le gouvernement, trouvant, sans doute, plus commode d'ordonner que d'obéir. Plusieurs filles de qualité s'étaient jointes à elle, entre autres Bertheflède, sa nièce, fille du roi Charibert.

Les faits que nous allons raconter se passaient en même temps que les actes de sauvage violence de Sicharius et de Chramnisinde ensanglantaient le territoire de Manthelan. Ce ne sont pas des scènes d'emportement, comme les premières ; ce sont néanmoins des traits de mœurs curieux, propres à peindre les premiers âges de la monarchie et à jeter quelque lumière sur la situation particulière de la cité de Tours. Il est inutile d'ajouter que tous les détails de ce récit sont empruntés aux livres historiques de Grégoire de Tours.

Il ne faudrait pas s'y tromper, la maison d'Ingeltrude unissait, jusqu'à un certain point, les habitudes mondaines aux exercices de la piété. Bertheflède s'y livrait sans scrupule à des goûts contractés dans le palais de son père : elle aimait la bonne chère, et comme elle était naturellement indolente, elle passait souvent à dormir les heures destinées à chanter les louanges de Dieu (1). On la voyait souvent préférer au service de Dieu des occupations indignes de sa profession (2). Cette vie molle, où la nonchalance et la gourmandise trouvaient trop de place, lui attirèrent des réprimandes fréquentes et trop méri-

(1) Greg. Turon., *Hist. lib. ix, cap. 33*. Erat enim gula et somno dedita.

(2) Nullam de officio Dei curam habens. *Ibid.*

tées. Aussi, un certain jour, profitant de l'absence d'Ingeltrude, que des affaires avaient appelée à la cour, elle quitta le couvent de l'Ecrignole et se réfugia dans un monastère du Mans (4). Là, peut-être, loin des yeux d'une tante âgée et d'humeur sévère, elle comptait pouvoir dormir à son aise et manger sans gêne. Quoi qu'il en soit, il paraît qu'elle s'amenda plus tard, puisque nous la verrons succéder à Ingeltrude dans la direction de la communauté de Notre-Dame-de-l'Ecrignole (2).

De retour de son voyage auprès du roi, Ingeltrude, mécontente de la conduite de sa nièce, outrée d'un acte qu'elle pouvait taxer d'ingratitude à son égard, conçut le projet le plus extravagant. Se voyant dans l'impossibilité de léguer son héritage monastique à Bertheffède, elle imagina de laisser son autorité supérieure, sa maison, l'administration des domaines de son abbaye et la direction de son petit royaume claustral à sa fille Berthegonde. Celle-ci était mariée depuis vingt-six ou vingt-sept ans, et de son mariage étaient issus plusieurs enfants. Tout s'opposait donc à la réalisation d'un dessein si malavisé. L'époux saurait bien faire valoir ses droits, d'autant plus que les canons des conciles s'opposaient formellement non-seulement à la rupture, mais encore au relâchement du lien conjugal. Les prohibitions ecclésiastiques à ce sujet sont d'autant plus sages que la législation romaine et les coutumes barbares ouvraient la porte à mille désordres. En cette occasion, Berthegonde, fit preuve d'une légèreté inexcusable. Au premier appel de sa mère, dissimulant ses intentions, elle décida son mari à l'accompagner à Tours. La visite d'une fille à sa mère n'avait rien de suspect; Berthe-

(3) Il est convenable de rappeler ici que la reine Ingoberge, mère de Bertheffède, s'était retirée dans le Maine. Peut-être cette raison décida-t-elle Bertheffède à se réfugier au Mans, du moins temporairement.

(2) Ce qui nous incline à penser qu'elle se corrigea, c'est que Grégoire de Tours crut devoir prendre sa défense.

gonde pénétra sans difficulté dans l'asile où vivaient Ingeltrude et ses pieuses récluses. Mais quand les verroux de la porte furent tirés derrière elle, cette épouse inconsidérée, peut-être froissée, signifia insolemment à son conjoint la résolution qu'elle avait prise. « Va-t-en, lui dit-elle; prends soin de nos biens et de nos enfants; pour moi, je reste ici, je suis bien déterminée à ne pas retourner avec toi. »

A cette étrange déclaration, l'époux alla trouver l'évêque Grégoire, pour le prier d'intervenir. Grégoire n'hésita pas un instant. Il se rendit dans le cloître Saint-Martin et se fit ouvrir les portes du monastère. Les évêques seuls, à cette époque, avaient le droit d'entrer dans les communautés de femmes; mais les lois de la discipline exigeaient en ce cas qu'ils fussent accompagnés de plusieurs clercs, et que les entrevues ne fussent jamais secrètes. L'évêque de Tours exposa, on n'en saurait douter, avec calme et dignité les motifs qui doivent diriger la conduite d'une femme engagée dans les liens du mariage. A la fin, voyant ses exhortations inutiles, il fit connaître à Berthebonne le décret du concile de Nicée qui frappe d'anathème *la femme qui abandonne son mari et méprise la couche dans laquelle elle aura vécu avec honneur* (1). Les sermons de Grégoire auraient-ils aisément triomphé d'une femme altière, impassible et l'œil sec, malgré la force d'attraction qui retient le cœur d'une mère près de ses enfants? La fermeté épiscopale prit le dessus; des avertissements et des prières, Grégoire passa aux menaces. La crainte de l'excommunication fit rentrer l'épouse indocile sous le toit conjugal.

Ingeltrude fut vivement blessée de l'attitude énergique de l'évêque de Tours. Son plan avait échoué. On croirait qu'elle y renonça. Nullement; elle en ajourna seulement l'exécution. Sa fille partageait toujours ses idées, plus résolue que jamais à en assurer le succès par tous les moyens possibles, malgré

(1) *Tunc ego accedens ad monasterium, canonum Nicænorum decreta relegi. Ibid.*

l'évêque, malgré son mari, malgré tous les engagements propres à la retenir. Trois ou quatre ans, en effet, après cette réconciliation forcée, Berthegonde épiant la première occasion opportune, saisit le moment où son mari était en voyage, chargea plusieurs bateaux d'effets précieux et arriva inopinément à Tours, en suivant le cours de la Loire. Elle avait décidé un de ses fils à l'accompagner et à protéger sa fuite (1).

Ce retour dut jeter le trouble dans la petite maison de l'E-crignole. Ingeltrude et Berthegonde pouvaient-elles rester longtemps tranquilles. Le mari cette fois accourut à Tours la menace sur les lèvres, déterminé à user de voies de fait, l'emploi de la force ouverte lui paraissant le seul argument convenable à sa dignité outragée. Ingeltrude ne se fit pas illusion. Elle avait tout à redouter des passions surexcitées d'un gendre justement courroucé contre elle. La princesse pouvait défendre sa maison à l'aide d'aventuriers, toujours prêts à prendre les armes au service de quiconque est en état de les bien payer. Mais l'époux avait tout prévu : il était à la tête d'une petite armée de serviteurs et de gens déterminés. Il n'y avait pas de temps à perdre. Ingeltrude réussit à faire évader secrètement sa fille et l'envoya en toute diligence à Bordeaux. Bertramne avait été prévenu : il reçut sa sœur et lui promit protection.

Sachant sa fille hors d'atteinte, Ingeltrude joignit l'insulte à ses artifices. Elle dit à son gendre, en se moquant de lui : « Berthegonde ne sera pas ta femme, car tu l'as épousée sans l'avis de ses parents (2). » Il était un peu tard, il faut en convenir, après une union consommée depuis trente ans, si elle eût parlé sérieusement, pour faire valoir le défaut de consentement des parents comme cause de nullité du mariage.

(1) *At illa oneratis navibus tam de rebus propriis, quam viri sui, assumpto secum uno filio, viro absente, Turonis est appulsa. Ibid.*

(2) *Quia sine consilio parentum eam conjugio copulasti, non erit uxor tua. — Erant enim jam fere triginta anni, ex quo conjuncti pariter fuerant. Ibid.*

Bertramne tint parole. Berthegonde resta chez lui : menaces, prières, doléances ne l'ébranlèrent point. C'était un homme arrogant, riche, hardi, résolu, de mœurs suspectes, n'ayant d'un évêque que le titre. Comme la plupart des seigneurs de sa race, il était plein de suffisance, fastueux, remuant. On l'accusait d'avoir eu des relations criminelles avec la reine Frédégonde. Était-il aisé de l'intimider ? Se reconnaissant trop faible pour rien gagner de haute lutte contre un pareil adversaire, l'époux offensé eut recours à des armes qui n'ont jamais porté bonheur à personne. Il calomnia l'évêque, alléguant des faits outrageux, qui prouvaient uniquement le dépit et le manque de jugement. Dans son aveugle emportement, il ne respecta même pas sa propre femme. C'était une tactique maladroite : en se servant de pareils moyens d'attaque, la victoire est encore une défaite. Aussi Berthegonde en conçut elle-même pour son mari un dégoût, que les faits précédents nous ont suffisamment laissé entrevoir et qui va désormais devenir insurmontable. Une femme quelquefois pardonne la violence même brutale ; elle n'accepte jamais l'infamie.

Ne comptant sur aucun autre moyen de conciliation, le mari fit appel à l'autorité royale. C'était, peut-être, par là qu'il eût fallu commencer. Le roi Gontran ordonna à l'évêque de remettre la femme à son mari, se chargeant de rendre justice à qui de droit. « Elle est ma parente, dit le souverain ; si elle a été maltraitée dans la maison de son mari, j'en tirerai vengeance ; s'il n'en est rien, pourquoi causer ce déshonneur à un mari ? »

Bertramne n'avait aucun intérêt à résister au roi. A la première sommation, il envoya sa sœur à Tours, sous bonne escorte ; puis il répondit poliment à Gontran : « Ma sœur, il est vrai, après de longues années de séparation, est venue me visiter, et je l'ai reçue comme il convient à l'amitié fraternelle. Elle est partie maintenant ; je n'empêche pas son mari de courir à sa recherche et de l'emmener où il voudra (1) »

(1) Venit ad me, fateor, soror mea, post multorum annorum curricula, etc. Nunc autem recessit a me ; requirat nunc eam, revocetque quo voluerit, me obviam non habebit. *Ibid.*

Berthegonde, avant que personne en fût informé, s'était réfugiée dans l'asile de Saint-Martin. Là d'après l'avis de son frère, elle prit l'habit religieux, espérant échapper ainsi aux poursuites d'un homme devenu odieux. Mais en quittant les vêtements du monde pour endosser ceux de la pénitence, elle n'avait reçu aucune consécration religieuse. Ce n'est pas Grégoire de Tours, bien au courant de toutes ces intrigues, qui eût consenti à donner le voile à une femme dont il désavouait la conduite. Cette cérémonie d'ailleurs n'aurait pu s'accomplir chez nous. Le premier concile de Tours (canon VIII) avait réglé qu'après avoir revêtu les habits de la pénitence, il n'était plus permis de rentrer dans le monde; mais un autre canon défendait aux époux de changer de vêtements sans un consentement mutuel (1). L'acte de Berthegonde était donc nul et de nul effet. Les démarches et les désirs d'Ingeltrude n'y pouvaient rien. Quand le mari, toutefois, se présenta à Saint-Martin pour emmener sa femme, étonné et effrayé de ce qu'il voyait, impuissant d'ailleurs à vaincre sa résistance, il n'osa passer outre et l'entraîner par force du lieu saint.

Sur ces entrefaites mourut Bertramne. Ce coup inopiné causa une émotion profonde à Berthegonde, et bientôt l'intérêt divisa la mère et la fille. Berthegonde, faisant valoir une donation de son frère en sa faveur, revendiquait tous les biens de son père. Ingeltrude, se souciant peu de ce titre, ne voulait pas renoncer à la possession des biens de son mari. La querelle s'échauffa et la discorde éclata publiquement. « Malheur à moi, s'écria Berthegonde, d'avoir écouté les conseils d'une mère inique! Que deviendrai-je? Voici mon frère mort, je suis séparée de mon mari et éloignée de mes enfants! Où irai-je? Quel parti prendre? » Ingeltrude s'efforçait de la calmer et de la retenir, espérant reconquérir plus tard tout son ascendant sur l'esprit faible de sa fille. Mais celle-ci repoussa des avances qui ne lui paraissaient pas sincères. Elle partit

(1) Conc. Turon., I, can. VIII. — Concil. Aurelian. III, can. XXIV.

brusquement de Tours et se rendit à Poitiers. La mère irritée fit briser les portes de l'appartement de sa fille et enleva les effets qui s'y trouvaient, espérant faire disparaître l'acte de donation. De là des débats pleins d'animosité. Les parties comparurent plusieurs fois devant le roi. Il fut impossible de terminer cette affaire à l'amiable. Grégoire de Tours et Marovée de Poitiers s'en occupèrent sans succès. Un jour, Berthegonde consentit à venir à Tours et à se présenter devant le tribunal de l'évêque. « Nous avons l'espoir, dit Grégoire, de l'amener à suivre les voies de la raison ; quant à sa mère, rien ne put la fléchir. » Le roi enfin, las des importunités de ces deux femmes également opiniâtres, décida que la mère aurait les trois quarts des biens en litige et la fille l'autre quart ; un juge fut nommé pour procéder à l'exécution de la sentence. La contestation cependant n'était pas finie : Berthegonde s'opposa au partage, et grâce à une ténacité, qui montre en elle plus d'énergie de volonté que de raison, le partage ne put s'effectuer.

La vieillesse était venue pour Ingeltrude. Étant parvenue à l'âge de 84 ans, elle sentit, à la diminution de ses forces, l'approche de sa dernière heure. Avant de mourir, elle nomma sa nièce Bertheflède supérieure de Notre-Dame-de-l'Ecignole. Les autres religieuses murmurèrent contre ce choix ; mais Grégoire réussit à le leur faire accepter. Ingeltrude expira le 8 mars 589, sans se réconcilier avec sa fille, qui, en s'opposant au partage des biens, avait réussi à en garder tous les revenus pour elle. Admirons jusqu'où peut aller l'inconséquence. Berthegonde ne craignit pas de se présenter à Tours comme héritière du titre d'abbesse, possédé par sa mère. Cette étrange revendication révolta les religieuses de l'Ecignole ; elles refusèrent de lui ouvrir les portes de leur communauté, d'autant plus que, sur son lit de mort, Ingeltrude les avait priées instamment de ne point permettre à sa fille de venir prier sur sa tombe. Ce refus souleva la plus violente tempête. Berthegonde mit tout en œuvre pour assurer sa vengeance.

Elle réussit à circonvenir et à tromper le roi, qui, oubliant la sentence antérieure rendue en faveur d'Ingeltrude, lui donna tout ce qui avait appartenu à son père et à sa mère, sans aucune distinction. Berthegonde n'avait pas tant espéré. Munie du diplôme royal, elle vint à Tours, fit enlever tous les meubles du monastère, ne laissant que les murs. Non contente de cet acte de spoliation injuste, elle stipendia une bande de gens sans aveu pour ravager les domaines de la communauté. Indigné de tels excès, Grégoire termine son récit, en disant qu'il lui est impossible de rapporter tous les désordres qui se commirent en cette occasion. Sa fureur assouvie, Berthegonde se dirigea vers Poitiers, se retournant encore de temps en temps pour vomir des injures contre la nouvelle abbesse.

Bertheflède gouverna son abbaye en paix. La mort de la reine Ingoberge, sa mère, arrivée à Tours un an auparavant, l'avait mise à même de réparer les pertes que la communauté venait de subir.

III.

ROCCOLÈNE A TOURS. — CRUAUTÉS DE RAUCHING.

(An 576).

Témoin des maux qui désolaient sa patrie, Grégoire de Tours ne peut retenir ses larmes, ni contenir son indignation. Son âme tendre et délicate pouvait-elle rester impassible au spectacle, sans cesse renouvelé, de la barbarie des rois francs, trop fidèlement imités par une foule de guerriers aux passions indomptées? En lisant les premières lignes du livre cinquième de son *Histoire des Francs*, on sent que la plume tremble entre ses doigts, et que son cœur déborde d'émotions douloureuses. La guerre civile faisait couler des flots de sang ; nos campagnes étaient sans cesse ravagées, nos villes incendiées,

les habitants passés au fil de l'épée ou réduits en servitude. La famine et la peste affaiblissaient, torturaient et emportaient ceux que le glaive avait épargnés. « Que faites-vous, s'écrie Grégoire s'adressant à ces princes turbulents; que demandez-vous? Vous manque-t-il quelque chose? Les délices surabondent dans vos palais; vos celliers sont pleins de vin et d'huile; vos greniers regorgent de froment; vos coffres sont remplis d'or et d'argent. Une seule chose vous manque : vivre en paix et dans la grâce de Dieu. »

Grégoire laissait échapper ces gémissements en 575, deux ans après sa promotion à l'épiscopat. Comme pour décharger sa conscience d'historien et justifier ses lamentations, il raconte les actes de cruauté frénétique d'un seigneur nommé Rauching. « C'était, dit-il, un homme gonflé de vanité, bouffi d'orgueil, sottement arrogant (1). » Durant ses festins, cet homme impitoyable s'amusait à faire éteindre des torches enflammées sur les jambes nues de ses serviteurs. Il riait aux éclats, quand la douleur arrachait des cris d'angoisse à ces malheureux. Sa joie était au comble, si cet affreux supplice forçait le patient à gambader en hurlant; on tirait alors une épée, et la pointe appuyée sur sa poitrine, la victime restait debout jusqu'à ce que les chairs tombassent en lambeaux (2) Tels étaient les passe-temps de ce monstre.

Deux personnes de condition servile de sa maison, un jeune homme et une jeune fille, s'éprirent, comme cela arrive souvent, dit naïvement notre historien, d'affection mutuelle. Cette inclination se prolongea deux ans environ, après lesquels les deux jeunes gens s'unirent en mariage. Le maître n'y avait pas donné son consentement (3), et suivant la législation des romains, cette alliance était nulle. L'état servile rédui-

(1) *Vir omni vanitate repletus, superbia tumidus, elatione protervus. Lib. v, 3.*

(2) *Usque dum totæ tibie famuli exurerentur. Ibid.*

(3) *Absque consilio mei conniventia. Lib. v, 3.*

sait ainsi l'homme au dernier degré d'abaissement : l'homme libre seul se mariait à son gré. L'Église employait tous les moyens en son pouvoir pour réformer cette coutume déshonorante ; elle protégeait et bénissait ces unions conformes à la nature et à la morale. Rauching ne perdit pas une occasion si favorable à l'exercice de ses instincts pervers. Pour se soustraire aux premiers coups de sa fureur, les époux s'étaient réfugiés dans une église, à l'ombre de l'autel. L'œil enflammé, la menace sur les lèvres, le tyran accourt vers le sanctuaire. Il réclame du prêtre la remise immédiate de ses deux serviteurs. Ses emportements glacent d'effroi tous les assistants. Le prêtre essaie en vain de calmer sa colère. « Les églises de Dieu sont inviolables, » répétait le prêtre (1). Les clameurs, les gestes menaçants n'ébranlaient point la fermeté du ministre de la religion. Il conservait toujours un air froid et digne, en redisant que les asiles saints ne devaient pas être violés. A la fin il déclara qu'il ne lui rendrait pas les deux clients de la charité s'il ne promettait, sous la foi du serment, de ne pas les séparer et de ne leur infliger aucune punition corporelle (2). Voyant ses peines perdues, Rauching parut se calmer et eut recours à la dissimulation. Posant les deux mains sur l'autel, il dit avec serment : « Ils ne seront jamais séparés ; la femme ne sera pas livrée au serviteur d'un autre et le serviteur ne prendra pas pour femme la servante d'un étranger. » Rauching employait la formule consacrée en pareille matière (3). Le prêtre se fia à une parole donnée si solennellement ; mais c'était une fourberie. On restitua donc les deux serviteurs ; et en les recevant, le maître fit d'humbles remerciements. A peine rendu chez lui, Rauching fit creuser une fosse au pied d'un arbre. La jeune fille est étendue au fond et son

(1) *Nostri enim quæ veneratio debeati mpendi ecclesiæ Dei. Lib. v, 3.*

(2) *Non enim poteris eos accipere, nisi ut fidem facias de permanenti eorum conjunctione; similiter et ut de omni pœna corporali liberi maneant, re-promittas. Ibid.*

(3) *Vid. formulam ap. Bignon, num. 22.*

mari jeté sur elle ; la fosse est comblée de terre et par dessus on pose une pierre, comme un couvercle de tombeau. Averti de ce qui se passe, le prêtre accourt, en proie à la plus vive indignation. « Je n'ai pas manqué à ma parole, dit le barbare en ricanant ; ils ne seront jamais séparés. Le prêtre, cependant, usant de son ascendant, fit ouvrir aussitôt la fosse ; mais la pauvre femme était étouffée, le jeune homme respirait encore (1).

Le cœur affectueux d'un évêque, issu d'une famille où les traditions de l'antique civilisation avaient été perfectionnées par le christianisme, pouvait-il de sang-froid relater de pareilles horreurs ? La ville épiscopale, en même temps, était exposée à tous les fléaux de la guerre, en sorte que ses yeux étaient affligés d'un spectacle navrant. Sigebert venait de tomber sous les coups de deux assassins à la solde de Frédégonde. Dans le palais du roi, emporté par une mort si déplorable, Chilpéric trouva d'immenses richesses. Chilpéric émerveillé n'avait d'yeux que pour ces trésors ; Mérovée, son fils, n'en eut que pour la veuve de Sigebert, dont la tristesse et la fière contenance relevaient encore la beauté. La veuve de Sigebert se nommait Brunehaut ; l'épouse de Chilpéric était Frédégonde : deux noms qui rappelleront à jamais ce que les passions allumées dans deux cœurs de femme peuvent attirer de maux sur un pays.

Désireux de réduire en son pouvoir les principales provinces jusque là soumises à son frère, Chilpéric envoya sur-le-champ Mérovée en Touraine, à la tête d'une armée nombreuse ; Roccolène eut ordre de conduire les Manceaux à Poitiers. Mérovée, peu soucieux d'exécuter la volonté de son père, s'arrêta à Tours, où il passa les fêtes de Pâques ; mais la pensée du jeune prince était ailleurs. Abandonnés à eux-mêmes, ses soldats commirent toute sorte d'excès ; lui-même, au moment où son père le croyait occupé au rude exercice de la guerre, s'é-

(1) Grég. raconte la mort funeste de Rauching., liv. ix, num. 9.

chappait furtivement de notre ville, courait en toute diligence à Roueu, où il épousait Brunehaut. Fatale alliance, qui empoisonna les jours d'un prince digne d'un meilleur sort, l'entraîna à la révolte et le conduisit à une fin misérable !

Quelques semaines auparavant, Roccolène s'arrêtait sur la rive droite de la Loire. Il s'établit dans une maison du domaine de l'église, probablement à Martigny, sur la paroisse actuelle de Fondettes. La voie romaine du Mans à Tours aboutissait, en effet, à Fondettes, où elle s'embranchait avec celle d'Angers et de l'Armorique (1). La Touraine se trouva occupée coup sur coup par deux corps d'armée également hostiles et également indisciplinés. La haute et la basse Touraine furent pareillement maltraitées. Roccolène réclamait de l'évêque de Tours la remise de Gontran Bosen, alors réfugié dans l'asile de Saint-Martin et accusé de la mort de Théodebert, fils de Chilpéric. C'était, sans doute, un prétexte. Grégoire refusa d'écouter cette demande, sans se laisser intimider par la menace de mettre à feu et à sang la ville et les faubourgs. Le général, mécontent de la réponse de l'évêque, commence par ruiner la maison épiscopale ; les Manceaux en emportent les débris (car elle était en bois), pillent les provisions et dévastent les terres qui en dépendent. Le dégât atteignait personnellement Grégoire ; aussi donne-t-il à ce sujet des détails, semblables à ceux d'un procès-verbal, quand il dit, par exemple, que les Manceaux mirent les clous dans de grands sacs de cuir. Tous les arbres sont coupés, et Roccolène fait publier que toute la campagne voisine de Tours sera traitée de la même manière ; on n'y verra plus ni arbres, ni arbrisseaux, ni feuillages ; toute trace de végétation devait disparaître dans cette vallée et sur ses coteaux, renommés, sans doute, alors comme plus tard, par une végétation luxuriante et des fruits précoces.

Roccolène jusque-là s'était moqué de l'évêque de Tours, qui lui avait prédit la vengeance de saint Martin, s'il persistait

(1) Mém. de la Soc. archéol. de Tour., t. XIII, p. 68.

dans ses mauvais desseins. La punition cependant, dit Grégoire, ne se fit pas longtemps attendre. Le guerrier fut saisi subitement de la jaunisse; en sorte, dit en plaisantant notre historien, qu'il devint jaune comme du safran. Le mal fit des progrès sensibles au moment où, dans un accès de colère, Roccolène déclara qu'il était décidé à raser toute la campagne de Tours, de manière à faire passer partout le soc de la charrue. Ses compagnons, probablement, s'aperçurent de la gravité de sa position, car ils l'engagèrent vivement à traverser la Loire sans retard, à marcher sur la basilique de Saint-Martin et à s'emparer de force de la personne de Gontran Boson. Roccolène céda à leurs instances, passa la Loire vis-à-vis de Saint-Symphorien et se dirigea vers l'église cathédrale. C'était la fête de l'Épiphanie, et le clergé allait en procession à la basilique de Saint-Martin. Roccolène à cheval se mit derrière la croix et pénétra ainsi dans la nef de cette basilique; mais devant le tombeau du saint évêque de Tours, sa fureur se calma soudain. Il sortit aussitôt et se trouva tellement faible qu'il ne put prendre aucune nourriture ce jour-là. La maladie dans ses progrès dégénéra en hydropisie. Malgré l'épuisement de ses forces, il voulut être transporté à Poitiers. Il avait résolu de punir les habitants de cette ville de leur attachement à la cause de Sigebert : ses dispositions étaient même prises pour l'exécution fixée aux calendes de mars; mais la veille il rendit le dernier soupir. Son corps était prodigieusement gonflé. « Ainsi, dit Grégoire, l'enflure de son orgueil et celle de son corps crevèrent en même temps. »

VI.

TRAIT DE MŒURS DIPLOMATIQUES.

(An 584).

Après un règne agité par mille querelles et souillé de crimes sans nombre, Chilpéric, dont l'ambitieuse Frédégonde fut le

(1) Et sic superbia tumorque quievit. *Litb.* V. 4.

mauvais génie, mourut assassiné à Chelles, près de Paris, en 584. Ce tragique événement eut lieu six ans avant la mort d'Ingeltrude, trois ans avant celle de sainte Radégonde. un an avant les actes de sauvage barbarie qui ensanglantèrent la paisible paroisse de Manthelan. L'évêque Grégoire occupait le siège de Tours depuis onze années. Au mépris des droits de son neveu Childebart, roi d'Austrasie, Chilpéric s'était emparé de la Touraine, et en était resté le maître jusqu'à l'attentat qui le fit disparaître brusquement de la scène. Durant sept ans, les Tourangeaux avaient eu beaucoup à souffrir de sa tyrannie. A la nouvelle de sa mort, loin de prendre le deuil, ils ouvrirent leurs esprits à l'espérance, et tournèrent leurs regards vers le jeune roi d'Austrasie, leur légitime souverain (1). Malheureusement, Gontran, roi d'Orléans, convoitait la possession de notre province. S'il ne l'avait pas envahie en 575, c'est parce qu'il ne s'était pas senti le plus fort : il avait eu peur de Chilpéric. Les circonstances lui parurent alors favorables pour satisfaire son ambition.

Les Tourangeaux, pour le moment, eurent courte joie. Sous prétexte de défendre l'héritage de Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédégonde, mais en réalité travaillant pour son propre compte, Gontran donna ordre à Villacaire, comte d'Orléans, d'entrer sur-le-champ en Touraine à la tête des milices du Berri (2). Fidèles aux habitudes du temps, les soldats de Villacaire se mirent aussitôt à piller, à saccager et à brûler. Le premier théâtre de leurs exploits fut le bourg de Mareuil (3), non loin de la petite ville actuelle de Saint-Aignan. Ils avaient suivi, sans doute, la voie romaine, qui de Bourges se dirige

(1) Turonici vero atque Pictavi ad Childebertum, Sigiberti filium, transire voluerunt. *Greg. Turon., Hist.*, lib. VII, num. XII.

(2) Commoti Biturici contra eos venire disponunt, atque infra terminum Turonicum incendia facere cœperunt. *Ibid.*

(3) Tunc Marolensem ecclesiam termini Turonici, in qua sancti Martini reliquie habebantur, incendio concremarunt. *Ibid.*

vers Tours, en passant à Thésée, où nous voyons encore de beaux restes d'une station antique (1). L'église du village, dédiée à saint Martin, ne fut pas épargnée par les flammes. Les Tourangeaux étaient loin de s'attendre à une pareille attaque ; ils n'étaient nullement préparés à la lutte. Voyant leurs campagnes exposées aux horreurs de la guerre, « ils pensèrent, dit ingénument Grégoire, qu'il valait mieux se soumettre pour un temps à Gontran, que de voir leur pays ravagé par le fer et la flamme (2). »

Cette démarche, il faut en convenir, n'était pas inspirée par le courage ; la nécessité pouvait seule l'excuser. Avaric, ou Gararic, comme l'appelle notre historien, était à Poitiers avec des bandes nombreuses et bien armées, défendant les intérêts de Childébert. Les Poitevins, en effet, comme les Tourangeaux, étaient dévoués au jeune roi d'Austrasie, en mémoire de Sigebert, son père, dont ils n'avaient eu qu'à se louer. Avaric exhortait les habitants de Tours à tenir ferme ; ses ambassadeurs crurent même devoir joindre les menaces aux conseils. « Vous vous trouverez mal, disaient-ils, d'embrasser le parti de Gontran (3). » Ces avis étaient excellents ; mais ils venaient trop tard. Villacaire et ses milices du Berri étaient entrées à Tours. Aussi, Grégoire qui semble avoir joué un rôle actif dans cette affaire, raconte-t-il qu'il écrivit aussitôt à l'évêque et aux habitants de Poitiers. L'évêque de Tours essaya de donner à la conduite de ses diocésains un motif politique. « Gontran, dit-il, sert de père aux deux rois mineurs, Childébert et Clotaire, qu'il a adoptés : comme autrefois le roi Clotaire, son père, il possède le gouvernement souverain de tout le royaume. » Cette raison était-elle bien sérieuse ? Les

(1) *Mém. de la Soc. Archéol. de Tour.*, t. v, p. 139 et t. xiii, p. 57.

(2) *Quæ incendia videntes Turonici, legationem mittunt, dicentes melius esse sibi ad tempus Guntchramno regi subdi, quam cuncta incendio aut ferro vastari. Op. cit.*, num. 13.

(3) *Obtestans ne nos ad partem Guntchramni regis tradere deberemus, si vobis vellemus esse consultum. Ibid.*

citoyens de Tours regardaient-ils vraiment Gontran comme le maître suprême de l'empire des Francs ? Ne voit-on pas seulement ici l'expression du sentiment personnel de Grégoire favorable aux prétentions du roi d'Orléans, qu'il appelle *le bon roi* en plusieurs passages de ses écrits ? Quoi qu'il en soit, les Poitevins ne furent pas du même avis. Décidé à faire une démonstration, Avaric mit son armée en campagne. Son ardeur belliqueuse toutefois s'éteignit promptement. Villacaire partit aussitôt de Tours, en compagnie de Sicharius, le même peut-être que celui qui figure dans le drame de Manthelan (1). Ils ne cachèrent nullement leur intention de mettre à feu et à sang les campagnes du Poitou. Les milices du Berri se mirent aussitôt à l'œuvre, et quelques bandes de Touraine, attirées par le désir du pillage, suivirent leur exemple. Déjà les lueurs sinistres de l'incendie éclairaient des scènes de meurtre, de violence et de désolation, quand les Poitevins sollicitèrent une suspension d'hostilités. « Nous demandons trêve, dirent leurs députés, jusqu'à l'époque du plaid qui doit avoir lieu prochainement entre Childebert et Gontran : s'il est convenu que Gontran doive posséder cette partie de notre territoire, nous n'y ferons pas opposition ; autrement, nous resterons fidèles à notre maître, auquel nous devons pleine obéissance. » Poser sitôt les armes ne plaisait guère aux troupes indisciplinées du comte d'Orléans ; personne n'avait eu le temps de s'enrichir de rapines. Aussi la réponse trahit-elle leur mauvaise humeur. « Que nous importe, fut-il répliqué aux ambassadeurs poitevins ; ce n'est pas notre affaire. Reconnaissez Goutrau pour votre maître, sans plus différer, ou bien nous continuons d'exécuter les ordres qui nous ont été donnés (2). » Ceux du Poitou furent dans une grande perplexité. Néanmoins comme ils en avaient acquis une expérience suffisante et que leurs

(1) Sicharius vero cum Willacario, Aurelianensi comite, qui nunc Turonis acceperat, contra Pictavos commovit. *Ibid.*

(2) Nam si nolueritis, cuncta ut cepimus, devastamus. *Ibid.*

adversaires faisaient main basse sur tout ce qui s'offrait à eux, égorgeant, pillant, rançonnant, réduisant les femmes et les enfants en esclavage, ils se résignèrent à subir la loi du plus fort. Ils prêtèrent serment au roi Gontran (1).

Ce que les Poitevins avaient prévu ne tarda pas à se réaliser. Le roi d'Austrasie et le roi d'Orléans tinrent un plaid public à l'effet de régler leurs différends. Childebert envoya Égidius, évêque de Reims, Gontran Bason, Sigivald et plusieurs autres personnages, en qualité de représentants. L'évêque de Reims s'occupait beaucoup de politique, et, en plus d'une occasion, il avait été contraire aux intérêts du roi d'Orléans, qui lui en gardait rancune. Entrons avec les députés dans le palais de Gontran et soyons témoins de cette curieuse entrevue diplomatique (2).

Le prince, comme aux jours de solennité, est assis sur un trône, entouré de ses principaux officiers. L'assistance se tient debout. Dès que les envoyés de Childebert sont introduits, l'évêque porte la parole en ces termes : « Nous remercions Dieu, ô roi très-pieux, de ce qu'il vous a rétabli dans votre royaume, après de longues et dures épreuves. » A ces mots, le monarque ne peut retenir un éclat de colère : « Oui, répond-il en frémissant, il faut rendre grâces au Roi des rois qui a daigné me traiter dans sa miséricorde. Mais je ne te dois rien, à toi, homme déloyal, traître, parjure, fourbe, dont les conseils perfides ont fait tomber l'année dernière tous les fléaux de la guerre sur mes états : tu n'as jamais su garder ta parole ; tes impostures sont connues de tout le monde ; tu ne te conduis pas comme un évêque, mais comme l'ennemi déclaré de mon royaume. » A cette violente apostrophe, l'évêque de Reims reste pétrifié. Il s'éloigne d'un pas et garde le silence.

(1) *Sacramenta Guntchramno regi dederunt. Ibid.*

(2) Voy. tout le n. xiv du Livre vii.

Un autre député prend la parole et dit : « Votre neveu Childebert vous prie d'ordonner que les villes possédées par son père soient remises en son pouvoir . « Pour cela, reprit Gontran, vous connaissez mes intentions ; je n'ai rien à restituer, car je tiens ces places en vertu de conventions qui m'en garantissent la possession : je suis décidé à ne pas les rendre (1). »

Ainsi conduite, la discussion ne devait pas trainer en longueur. Un troisième s'exprime de la manière suivante : « Votre neveu vous demande de lui remettre entre les mains Frédégonde, cette femme perverse (2), qui a fait périr plusieurs rois : il veut venger la mort de son père, de son oncle et de ses cousins. « Je ne la livrerai pas, répliqua Gontran ; parce qu'elle est la mère d'un roi. D'ailleurs je ne la crois pas coupable des crimes que vous lui imputez. »

Le ton de la conversation s'aigrissait de plus en plus : il allait bientôt s'élever au diapason de la dispute. En ce moment Gontran-Boson s'avance pour faire une proposition. C'était le plus chaud partisan de Gondoald, surnommé Ballomer, qui avait arboré l'étendard de la révolte contre son souverain, et dont les prétentions ne tendaient à rien moins qu'à détrôner le roi d'Orléans. Gontran-Boson s'était compromis ouvertement au service de cet aventurier. Sa contenance audacieuse en face du monarque offensé souleva une tempête. Sans lui laisser le temps d'ouvrir la bouche, le roi s'écrie : « Ennemi de mon royaume et de mon autorité royale, n'est-ce pas toi qui a entrepris le voyage de Constantinople pour en ramener Ballomer, conspirant l'un et l'autre contre ma personne et contre mon trône ! Tu es un homme sans foi ; tu violes toujours tes promesses. » Les reproches étaient sanglants ; ils n'étaient que trop mérités. Boson était un homme dangereux, dissimulé, artificieux, lâche et cruel, se faisant un jeu des ser-

(1) *Eas reddere nolo. Ibid.*

(2) *Predegundem maleficam. Ibid.*

ments les plus sacrés, toujours prêt à vendre ses services à qui pouvait les payer. A cette invective du prince irrité, lancée en présence de ses compagnons qui n'avaient pas l'air de prendre une part bien sympathique à son humiliation, Gontran-Boson riposta avec impudence : « En qualité de roi, tu es assis sur un trône ; personne jusqu'à présent n'a osé te répondre. Tu m'accuses injustement. Si un de mes égaux pense comme toi, qu'il s'avance ici, et qu'il parle. Je le combattrai en champ clos, par le jugement de Dieu, et je le forcerai à se dédire (1). »

A cette insolente bravade, tout le monde se tut. Le roi aurait dû en faire autant ; mais la discrétion n'entraînait pas dans les mœurs du temps et ces conférences diplomatiques ne ressemblaient aucunement à nos congrès modernes. Gontran saisit l'occasion de rabattre l'orgueil de ce parvenu et de l'aplatir publiquement. « N'est-ce pas, dit-il d'un ton de voix railleur, un devoir pour tous de chasser de notre pays un étranger dont le père était meunier, ou pour mieux dire la vérité, dont le père était cardeur de laine. »

Le roi d'Orléans eut à se repentir de son emportement : il s'adressait à des gens grossiers, peu respectueux pour la majesté royale. Aussitôt un ami de Boson répliqua d'un ton grivois : « Cet homme a donc eu deux pères, un meunier et un cardeur ? Fi donc ! ô roi, tu parles sans réflexion ? Est-ce qu'on a jamais ouï dire qu'un homme put avoir deux pères ? » A cette remarque facétieuse les compagnons de Boson éclatèrent de rire (2). Au milieu du tumulte qui accompagna cette sortie indécente, un des députés de Childebert cria à haute voix : Adieu, ô roi. Tu ne veux pas rendre les villes que nous réclamons. N'oublie pas que la hache qui a coupé la tête de tes frères existe encore. Prends garde à toi ! » L'assemblée fut dissoute dans une confusion inexprimable.

(1) Si aliquis est similis mihi, qui hoc crimen impingat occulte, veniat nunc palam et loquatur. *Ibid.*

(2) Cum multi solverentur in risu. *Ibid.*

Voilà, comme je vous l'annonçais en commençant, un curieux trait de mœurs diplomatiques. Mais, pour compléter l'histoire de cette conférence, il faut ajouter, avec Grégoire de Tours, que Gontran ordonna de courir après ces ambassadeurs effrontés et de les traiter comme ils le méritaient. Il commanda de leur jeter des ordures, du fumier, de la boue et les immondices qui encomrent les écuries des chevaux. Les députés du roi d'Austrasie, dit Grégoire, s'en allèrent dans un état fort piteux (2), poursuivis par les huées de la populace. Quels temps ! Quelles mœurs !

Nous devons, en finissant, faire connaître la conclusion des événements indiqués au début de ce récit. Grégoire de Tours, dans le courant de la même année 584 ou au commencement de l'année suivante, réussit à réconcilier Gontran avec son neveu Childeberr. La Touraine, rendue au roi d'Austrasie, respira quelque temps en paix sous un gouvernement sage et bienveillant.

V

ÉBÉRULFE ET L'ASILE DE SAINT-MARTIN A TOURS.

(An 585.)

En 585, un fait important dans l'histoire de notre province se passait à Orléans : Gontran mettait son neveu Childeberr en possession de la Touraine et le déclarait son héritier. Le roi d'Orléans avait pris cette résolution sous l'impression d'un crime affreux. Chilpéric, son frère, venait de tomber à Chelles sous le fer d'un assassin. Les populations, accoutumées à voir leurs chefs précipités du trône par une fin tragique, virent

(1) *Jussit super capita euntium projici equorum stercorea, putrefactas hastulas ; paleas, etc. Ibid.*

(2) *Quibus de rebus maculati graviter. Ibid.*

sans étonnement et sans regret un prince cruel descendre au tombeau, victime d'un attentat qui leur semblait être la punition de crimes sans nombre. Gontran, prince débonnaire, de mœurs moins barbares que la plupart de ses contemporains, apprit ce forfait en Bourgogne. Il en fut épouvanté, d'autant plus que les membres de sa puissante famille avaient presque tous disparu par le poignard ou le poison. Arrivé à Orléans, il annonça hautement qu'il tirerait des meurtriers de Chilpéric une punition éclatante (1).

Il voulut d'abord restituer à Childeberrt les principaux domaines qui avaient appartenu à Sigeberrt, assassiné par deux émissaires de Frédégonde dix ans auparavant. Childeberrt, roi d'Austrasie, entraitt alors dans sa quinzième année, et conformément aux vieilles coutumes germaniques, il parut la lance à la main au milieu des Francs en armes : la lance était le sceptre de ces princes guerriers. La Touraine se réjouit de passer sous le gouvernement d'un maître qui faisait alors concevoir les plus belles espérances. Grégoire de Tours n'avait pas été étranger à l'acte de justice qui venait de s'accomplir, notre évêque jouissait d'un grand crédit auprès du roi d'Orléans; il acquérait ainsi des droits à la reconnaissance du jeune roi auquel allait obéir la Touraine.

Tranquille de ce côté, Gontran tourna immédiatement son attention vers une affaire plus épineuse. Il était décidé à venger le meurtre du roi de Soissons. L'opinion publique en accusait Frédégonde, et pendant quelques instants, elle ne fut pas sans inquiétude. Pour prévenir tout événement, cette femme perverse, mais habile, commença par s'emparer du pouvoir d'une main vigoureuse, sûre de l'impunité si elle réussissait à affermir son autorité. Elle détourna ensuite les soupçons sur Ebérrulfe (2), chambellan de son mari, qui avait refusé de demeurer avec la reine, dédaignant les faveurs d'une prin-

(1) Greg. Turon., lib. vii, cap. xxi.

(2) Asseruit regina ab eodem principem fuisse interfectum.

cesse qui, sans doute lui faisait horreur. Frédégonde ajouta que le serviteur infidèle de Chilpéric avait, en outre, volé son maître et lui avait soustrait des sommes considérables (1). Eberulfe n'essaya pas de se justifier. Il connaissait assez le caractère de son ancienne maîtresse et les procédés expéditifs qu'elle avait mis plus d'une fois en œuvre. Il ne songea qu'à fuir en toute hâte, et il réussit à se cacher derrière les murs de l'asile vénéré de St-Martin de Tours.

Ici commence un drame dont les scènes sont bien propres à nous montrer avec une nouvelle et effroyable évidence les mœurs sauvages de cette époque. Le roi d'Orléans jura en présence des grands de sa cour que rien ne l'empêcherait de mettre à mort le coupable. Emporté par son indignation, il publia sa résolution de tuer non-seulement le meurtrier, mais encore d'ôter la vie à ses enfants et de poursuivre à outrance ses descendants jusqu'à la neuvième génération (2). En frappant un coup terrible, il espérait faire disparaître à jamais l'inique coutume, c'est l'expression de Grégoire de Tours, d'assassiner les rois. Etrange coutume, en effet, qui malheureusement dura longtemps encore (3) !

Eberulfe n'avait rien à craindre sous la protection de saint Martin (4). Il était pourtant indigne d'en ressentir les effets, car lui-même, à plusieurs reprises, n'avait pas fait difficulté de piller les biens de la basilique de l'illustre évêque de Tours. Mais s'il était en sûreté dans l'enceinte de l'asile, il devait veiller à n'en jamais franchir le seuil. Gontran, en effet, ne manqua pas d'en faire surveiller toutes les issues. Des hommes du Blésois et de l'Orléanais venaient successivement

(1) *Ipsumque multa de thesauris abstulisse. Éber. vii, 21.*

(2) *Tunc rex juravit omnibus optimatibus, quod non modo ipsum, verum etiam progeniem ejus in nonam generationem deleret. Ibid.*

(3) *Ut per eorum necem consuetudo auferretur iniqua ne reges amplius interficerentur. Ibid.*

(4) *Quod eum Eberulfus comperisset, basilicam Sancti-Martini... expetivit. Ibid.*

y monter la garde durant quinze jours. Pour se dédommager de cette corvée pénible, ces hommes pillaient les Tourangeaux (1) et emmenaient les chevaux et le bétail qu'ils pouvaient prendre (2). Les soldats d'Orléans étaient les plus rapaces, et notre historien dit qu'il est impossible de raconter tous les maux qu'ils firent éprouver aux habitants de la ville et des campagnes voisines (3).

Pendant qu'une active surveillance empêchait Ebérulfe de sortir de sa retraite, les biens qui lui appartenaient furent confisqués et donnés. L'or et l'argent furent distribués et ses meubles vendus à l'encan. Tout ce qui avait quelque valeur fut emporté. Les chevaux de ses écuries furent enlevés; ses troupeaux dispersés. Il possédait une maison à Tours, près des remparts, dont il s'était emparé par violence et qui était du domaine de la cathédrale. Cette maison regorgeait de provisions en blé, en vin, en vivres de toute espèce : elle fut abandonnée au pillage et il n'en resta que les murs (4). Ces derniers actes de violence avaient lieu dans le voisinage du logis épiscopal et non loin de l'église métropolitaine. Le prisonnier s'imagina que l'évêque était complice; mais, dit Grégoire de Tours, je défendais sa cause autant que possible. Furieux de voir sa fortune ainsi dilapidée, Ebérulfe alla jusqu'à menacer Grégoire de se venger sur lui de tout ce qui venait d'arriver, quand il serait rentré en grâce auprès du roi. En cette circonstance, notre évêque se conduisit avec la grandeur d'âme qu'il portait en toutes choses. Il procurait des secours et, selon son expression, toute espèce de consolations à celui que nous pouvons appeler, d'après une parole charmante et vraiment chrétienne, *le captif de la miséricorde*.

(1) Cum multa præda revertebantur. *Ibid.*

(2) Abducentes jumenta, pecora, vel quodcumque diripere potuissent. *Ibid.*

(3) Tantaque ibi tunc mala per hos Aurelianenses gesta sunt, ut nequeant expleri. *Ibid.*

(4) Greg. Turon., lib. VII, cap. 22.

Grégoire avait eu jadis beaucoup à se plaindre d'Ebérule; mais, dit-il, j'avais une raison puissante pour oublier ses torts. puisque j'avais tenu un de ses fils sur les fonts du baptême (1).

Ebérule, cependant, abusait étrangement de la sainte hospitalité que lui offrait saint Martin. Comme la plupart des personnages puissants de son temps. c'était un homme violent, d'une fougue indomptable, adonné à l'ivrognerie et à la débauche. Sans respect pour le tombeau de saint Martin, il se gorgeait chaque jour de viandes et de vin, et après avoir perdu la raison dans l'ivresse, il se laissait emporter à des excès que rien ne pouvait excuser. Ainsi, le sang avait coulé jusque dans le parvis le plus rapproché du sépulcre du patron de Gaules. Un jour, comme un prêtre était trop lent, à son gré, à lui verser à boire, quoiqu'il eut déjà complètement noyé sa raison dans le vin, il se précipita sur lui, le frappant à coups de poings et de pieds, de manière à le laisser à demi-mort étendu sur le pavé (2).

Un autre jour, il vomit mille imprécations et mille menaces contre l'évêque de Tours lui-même. Grégoire, suivant sa coutume, venait à certains jours de solennité, chanter l'office divin dans la basilique de saint Martin. Pendant les nocturnes, Ebérule, logé dans la partie de la sacristie désignée sous le nom de *Salutatorium*, pour éviter plus sûrement les embûches que les émissaires de Gontran pouvaient dresser contre lui, apprit que Grégoire de Tours présidait aux pieux exercices de la psalmodie. Ivre, comme cela lui arrivait chaque jour, Ebérule entre dans l'église hors de lui-même, le charge d'injures et lui reproche de vouloir l'éloigner de l'autel du glorieux évêque de Tours. Rien ne pouvait calmer ses transports et peut-être se fût-il emporté jusqu'à frapper

(1) *Eo quod filius ejus de sacro lavacro suscepissem. Ibid.*

(2) *Presbyterum quoque unum, pro eo quod ei vinum dare differret, etc. Ibid.*

son bienfaiteur, même sur les degrés du sanctuaire, si Grégoire, toujours maître de lui-même et doué d'une éloquence persuasive, ne lui eût adressé les paroles les plus bienveillantes. Etonné de tant de calme et de mansuétude, Ebérulfe hésite un instant. Grégoire se retire; mais à peine a-t-il fait quelques pas, que le forcené s'adresse au prêtre qui accompagnait l'évêque. Cette scène scandaleuse se fut terminée par de plus grands malheurs, si Grégoire n'eût donné le signal d'interrompre l'office.

L'intempérance ouvre la porte à des excès de toute sorte. Ebérulfe, pour s'étourdir, avec quelques compagnons dignes de lui, se laissait aller à un libertinage sans frein. Il introduisait des jeunes filles jusque dans le *Salutatorium* de la basilique, et il leur permettait, comme distraction, d'aller regarder les peintures qui ornaient les murs de l'église (1). Abusant de la liberté qui leur était accordée, ces jeunes filles râclaient et mutilaient les ornements du tombeau de saint Martin (2); mettant ensuite à profit la dévotion du temps, elles vendaient chèrement cette poussière aux pèlerins. C'était, à tous les points de vue, un scandale public. Pour mettre fin à ce désordre, le prêtre chargé de la garde du saint tombeau fit mettre des serrures aux portes du *Salutatorium* du côté de la basilique, et, non content de cette précaution, il rendit ces portes immobiles au moyen de grands clous (3). On comprend aisément que ce prêtre n'était guère aimé d'Ebérulfe; c'est lui, en compagnie de l'Evêque de Tours, qui faillit être victime des mauvais traitements de ce furieux.

A ces traits on peut juger de la licence que certains réfugiés apportaient jusque dans le lieu saint. L'Eglise avait ouvert les asiles pour protéger la faiblesse contre la violence.

(1) Per illud saluatorii ostium introeuntes puellæ. *Ibid.*

(2) Suspiciebant picturas parietum, rimabanturque ornamenta beati sepulchri. *Ibid.*

(3) Defixis clavis super ostium. *Ibid.*

Faut-il s'étonner, si, plus tard, elle consentit à la suppression de son antique droit d'asile? Ce n'était plus, trop souvent, un refuge pour les innocents et les opprimés; c'était une sauve-garde offerte aux criminels et aux oppresseurs. Ebérulfe devint si arrogant et si dangereux que Grégoire de Tours est obligé d'avouer qu'en certaines circonstances il paraissait possédé du démon (1). « Jamais, d'ailleurs, ajoute-t-il, il n'avait manifesté aucune crainte de Dieu. Car, au temps où il jouissait de sa liberté, il lui était arrivé plusieurs fois d'envoyer ses chevaux paître dans les moissons des pauvres et jusqu'au milieu des vignes (2) Si les possesseurs se mettaient en mesure de résister et chassaient ces animaux qui détruisaient en quelques instants leurs plus chères espérances, aussitôt les satellites de ce contempteur des choses les plus respectables les outrageaient et les maltrahent. »

Les choses traînaient en longueur. Fatigué d'attendre, Gontran envoya à Tours un de ses officiers nommé Claude, en lui disant, je vous récompenserai magnifiquement, si vous pouvez attirer Ebérulfe hors de son asile, le tuer ou me l'amener chargé de chaînes (3). Claude était plus zélé qu'adroit. Il se chargea volontiers de la mission; mais il s'en acquitta très-mal. Gontran lui avait recommandé de respecter l'asile de saint Martin. Claude était avare et imprudent. Avant de se rendre à Tours, il court à Paris, sous prétexte de voir sa femme, originaire du pays de Meaux, mais en réalité pour s'entendre avec Frédégonde et en obtenir quelque gratification. Frédégonde le paya en promesses, qu'elle n'épargna guère, et moins scrupuleuse que le roi d'Orléans, elle engagea l'émissaire à pénétrer, si cela était nécessaire, jusque dans l'asile et à frapper son ennemi même au milieu du parvis intérieur.

(1) Quia per os ejus diabolus loquebatur.

(2) Nam dum esset in libertate, equi ejus ac pecora per segetes pauperum vineasque dimittebantur.

(3) Greg. Turon., VII, 29.

Claude se dirigea vers Tours en passant par Châteaudun, où il prit trois cents hommes, destinés à la garde des portes. Il était résolu à s'en servir pour s'emparer d'Ebérulfe par force, s'il trouvait une occasion favorable.

Chemin faisant, selon la pratique superstitieuse des païens, Claude consulta les augures. Tous les présages lui furent défavorables. Un peu déconcerté, il s'informait auprès de ceux qu'il rencontrait si la vertu de saint Martin se faisait sentir sur-le-champ aux parjures. Arrivé à Tours, il résolut d'abord d'employer d'autres moyens que ceux de la force ouverte. Il laissa donc à l'écart les hommes qui l'accompagnaient, entra dans l'asile et se présenta à Ebérulfe, avec de grandes démonstrations d'amitié. Ceux qui sont dans le malheur sont faciles à surprendre ; Ebérulfe se laissa tromper. Claude lui promit, sous la foi des serments les plus sacrés, de servir ses intérêts auprès du roi et de lui rester toujours fidèle. Le lendemain, Claude invita Ebérulfe à un grand festin, avec plusieurs habitants de Tours, et il posta ses serviteurs de manière à s'emparer de sa personne ou à le frapper au premier signal. Ebérulfe ne remarqua rien ; « car dit Grégoire, c'était un homme vain et inconsidéré. » Le repas eut lieu gaiement ; tous mangèrent et burent plus que de raison. Ebérulfe, toutefois, n'était pas entièrement engourdi par les fumées du vin. Claude l'invita à se promener avec lui sous les arceaux du cloître intérieur. Tous deux paraissaient fort animés et se promettaient mutuellement une inviolable amitié et une alliance éternelle. La conversation paraissait intarissable et Claude dit à son ami : J'aurais grand plaisir à aller boire dans votre demeure, si vous avez des vins mêlés de parfums et de qualité supérieure : car j'aime les vins généreux (1). Ebérulfe lui répondit en riant qu'il trouverait

(1) *Delectat animum ad metatum tuum laurire potum, si vina odoramentis essent immista, aut certe potentioris vini libationem strenuitas tua requireret.* VII, 29.

chez lui tout ce qu'il pouvait désirer ; et en même temps il l'invita à entrer dans ses appartements. « Daignez, Seigneur, lui dit-il, entrer chez moi. » Il ordonna aussitôt à ses serviteurs d'aller, les uns après les autres, lui chercher les vins les plus renommés du Latium et de Gaza. Le voyant seul, Claude leva la main vers la basilique, en disant : « Bienheureux Martin, faites que je revoie bientôt ma femme et mes parents ? Le scélérat allait exécuter un crime, violer ses serments, commettre un sacrilège, et il invoquait le secours de saint Martin ! Ces mots étaient peut-être le signal convenu, car aussitôt un des serviteurs de Claude, homme vigoureux et déterminé, saisit Ebérulfe entre ses bras, le renverse sur le dos et lui découvre la poitrine. Claude prend un couteau et le plonge dans la poitrine de son adversaire ; mais celui-ci, faisant un suprême effort, tire son poignard et coupe le pouce de Claude. Perdant son sang et à demi-mort, Ebérulfe essaie de fuir. Il est arrêté, percé, déchiré ; un coup de sabre lui fend le crâne, il tombe pour ne plus se relever. La cervelle se répandit à terre, au milieu d'une mare de sang. L'infortuné ne put prononcer un seul mot ; il se débattit quelques instants et rendit le dernier soupir, en vomissant des flots de sang et de vin. Ainsi périt misérablement Ebérulfe, que quelques-uns appellent Bérulfe et prétendent avoir été duc de Tours.

L'infâme trahison de Claude ne resta pas longtemps impunie. Au milieu du tumulte, il s'était sauvé dans la cellule d'Eustoche, abbé de Saint-Martin ; mais les compagnons d'Ebérulfe se précipitèrent en armes pour venger la mort de leur maître. Les portes de la cellule étaient fermées ; ils brisèrent les vitres des fenêtres et percèrent le corps du meurtrier avec des lances et de long traits. On eut de la peine à soustraire l'abbé à leur fureur. Les serviteurs de Claude furent tous massacrés, en sorte que l'asile de saint Martin fut inondé de sang. Les cadavres furent dépouillés et abandonnés sur le pavé. A la nouvelle de tant d'atrocités, Gontran

fut transporté de colère ; mais ayant appris les détails de cette tragique histoire, il ne put s'empêcher d'en gémir et aurait désiré que le souvenir en fût enseveli dans le plus profond oubli.

VI

DIDIER L'ENCHANTEUR

(An. 586).

Vers la fin du vi^e siècle, si le mouvement religieux était considérable à Tours, les populations se pressant de plus en plus autour du tombeau de saint Martin, la crédulité et la superstition exerçaient encore beaucoup d'empire sur des esprits ignorants et faciles à surprendre. Les prodiges opérés fréquemment dans la basilique du thaumaturge des Gaules, l'émotion qui gagnait alors aisément la foule des étrangers, l'impatience même des malades ou des infirmes, l'agitation inséparable des grandes assemblées populaires, l'inquiétude que portent avec eux les vagabonds et les mendiants, toujours à la piste des réunions religieuses extraordinaires, tout concourait, dit Grégoire de Tours, à faire affluer chez nous, à certaines époques, des charlatans attirés par l'espérance d'exploiter la simplicité du vulgaire. Dans plusieurs endroits de ses écrits, l'évêque Grégoire se montre vigilant pour éloigner ou réprimer ces hommes audacieux ; il est forcé d'avouer qu'il ne réussissait pas toujours à prévenir tous les abus. Ainsi, en 587, en l'absence de l'évêque (1), un certain Didier, se disant citoyen de Bordeaux, commit à Tours des excès sans nombre et trompa la bonne foi d'une foule de malheureux.

(1) Quia præsens non eram. *Greg. Turon.*, lib. ix, c. vi.

L'année précédente avait été, pour les habitants de nos campagnes, une année de calamité. Les privations avaient été cruelles et des malheurs publics avaient jeté partout la consternation. Les vignes avaient été avares de leurs produits; les pluies tombaient à torrents, presque sans interruption; les rivières et les ruisseaux inondaient les vallées. A ces désastres, se joignaient des phénomènes propres à frapper vivement les imaginations. Ainsi, les vendanges terminées, on vit pousser dans les vignes des sarments chargés de raisins difformes; plusieurs arbres se couvrirent de fleurs nouvelles et des fruits avortés. Une aurore boréale (1) augmenta la terreur universelle. Des rumeurs effrayantes circulaient. Ainsi, quelques-uns affirmaient avoir vu des serpents tomber des nuages. On ajoutait, sans indiquer le lieu, qu'un village et tous ses habitants avaient disparu subitement, sans qu'il en restât le moindre vestige. A ces faits, objet des récits populaires, Grégoire de Tours ajoute que, dans beaucoup de maisons, les vases se couvrirent de dessins bizarres, ineffaçables et inexplicables (2). Ce singulier phénomène se montra d'abord à Chartres, parut ensuite à Orléans et se manifesta jusque sur le territoire de Bordeaux, laissant des traces évidentes dans toutes les villes situées dans les pays intermédiaires.

Lorsque Didier vint à Tours, chacun s'entretenait, avec une curiosité mêlée d'épouvante, de ces événements dont personne ne pouvait rendre compte. Au milieu d'une multitude composée d'individus rassemblés de toutes les contrées voisines, sous l'impression de relations plus effrayantes les unes que les autres, Didier se présenta comme un personnage important (3), possédant le pouvoir d'opérer toute espèce

(1) Radil a parte aquilonis apparuerunt.

(2) Nam vasa per domos diversorum, signis nescio quibus charaxata sunt; quæ res nullo unquam modo aut eradi potuit, aut deleri. Lib. ix' c. v.

(3) Se magnum quemdam esse dicebat.

de miracles (1). L'orgueil l'aveuglait au point qu'il ne craignait pas, parmi les pèlerins qui encombraient les rues de Tours de se vanter d'être supérieur à saint Martin, affirmant qu'il était l'égal des apôtres (2). Il prétendait entretenir un commerce direct avec saint Pierre et saint Paul, au moyen de messages échangés sans interruption entre les princes des apôtres et lui. Comme je ne me trouvais pas dans ma ville épiscopale en ce moment, dit Grégoire de Tours, beaucoup d'habitants des campagnes couraient après lui, amenant avec eux les aveugles et les malades. L'enchanteur leur avait fait concevoir de folles espérances. Tous s'attendaient à obtenir leur guérison, et dans l'ardeur de leurs désirs, ils ne se lassaient pas d'apporter des offrandes considérables. Didier cependant était impuissant à rien faire de merveilleux. Malgré sa jactance, les malades continuaient à languir, aucune guérison n'avait lieu. Suivant notre historien, Didier avait recours à l'art de la nécromancie. Mais, d'après son récit, il est clair qu'il n'obtint pas grand succès en usant de procédés magiques, puisqu'il se décida à employer des moyens thérapeutiques nouveaux, fort énergiques et même violents, à défaut d'autres qualités curatives. Il faisait étendre les paralytiques et commandait à ses serviteurs de les tirer vigoureusement par les mains et par les pieds, et de faire exécuter divers mouvements à leurs membres engourdis par la souffrance. Les aides du nécromancien ne s'épargnaient pas à la besogne, si bien, dit Grégoire de Tours, que le corps des malades en était disloqué (3), et que plusieurs de ces malheureux rendaient le dernier soupir au milieu des tortures.

L'imposteur restait impassible aux cris des victimes. Il continuait ses opérations, qui, à ce qu'il paraît étaient fort lucra-

(1) *Asserens se multa posse facere signa.*

(2) *Tantumque miser elatus erat, ut minorem se beatum Martinum esse diceret, se vero apostolls coequaret.*

(3) *Ita ut nervi putarentur abrupti.*

tives ; car, ajoute notre chroniqueur, s'il pratiquait la tempérance pendant la journée, le soir venu, on ne pouvait suffire dans l'hôtellerie où il était logé, à lui préparer les aliments qu'il engloutissait en quantité (1).

Nous sommes entrés dans ces détails, qui nous ont semblé dignes d'être rapportés comme étude de mœurs populaires. Par le même motif, nous ajouterons encore une observation non moins curieuse. Les témoins des méfaits de Didier remarquèrent qu'il était vêtu d'une tunique et d'un coqueluchon en poil de chèvre (2). Suivant les croyances du temps, la chèvre et le bouc, animaux lascifs et puants, étaient l'emblème et comme la représentation du diable. Didier, dans ces habits symboliques, portait les livrées de son maître Satan. Aussi son aventure à Tours l'exposait-elle à une mauvaise fin. Il ne s'en tira pas pourtant trop mal jusqu'au bout. Ses men songes ne tardèrent pas à avoir du retentissement. En l'absence de l'évêque, les clercs qui tenaient sa place furent avertis. L'enchanteur était aux aguets. Il eut vent du sort qui le menaçait. Un beau jour, il décampa à l'improviste ; « sans donner son adresse, » s'il est permis de traduire aussi librement cette phrase de Grégoire de Tours : « *Nec cognovimus deinceps quo abisset.* »

VII

UN ANE CHARGÉ DE RELIQUES.

Pour se délasser, sans doute, du triste spectacle des guerres, des meurtres, des incendies, Grégoire de Tours (livre IX^e, chap. vi^e), nous présente un petit tableau de mœurs amusant. La scène se passe à Tours. La nuit commence à tomber ; les

(1) Ita infarcibat in ore, ut minister non occurreret tantum poscenti porrigere.

(2) Habebat autem cucullum ac tunicam de pills caprarum.

citoyens rentrent dans leurs demeures, se disposant à prendre le repas du soir. Tout à coup d'étranges rumeurs remplissent les airs : on entend des cris, des chants, des applaudissements, des murmures, des menaces, des éclats de rire, des litanies et des invocations confuses. En un instant, les rues sont encombrées de curieux. On se demande quelle est la cause de cette démonstration à moitié religieuse, à moitié bouffonne.

Un homme d'allure singulière, au visage animé, s'avance escorté d'une multitude non moins excitée. Ce personnage vêtu de la robe grossière des moines d'Égypte, sans manches et descendant à peine aux genoux, annonçait à haute voix qu'il arrivait des pays les plus lointains, porteur de précieuses reliques. Son air était triomphant, sa démarche hardie, son œil brillant, sa voix sonore. A sa chevelure et à sa barbe négligées, à son extérieur vulgaire, à sa parole incorrecte, on pouvait deviner qu'il était de basse extraction. S'il avait été possible de pousser plus loin les investigations, on aurait découvert, à l'incision d'une de ses oreilles, qu'il était de condition servile et qu'il portait cette marque de flétrissure comme esclave indocile et fugitif. Mais l'attention était absorbée par la procession tumultueuse qui marchait à sa suite.

Cet étranger se disait porteur de reliques du diacre saint Vincent et du martyr saint Félix, qu'il s'était procurées en Espagne. Il arrivait chez nous par la voie du midi et par la porte située à l'extrémité des Longs ponts, à l'endroit où s'éleva plus tard le prieuré de Saint-Éloi. Aux abords des villes gallo-romaines, comme de nos cités modernes, par une tradition qui a traversé le moyen-âge, et que nous pouvons dire de tous les temps, s'élevaient des tavernes, où s'arrêtaient les voyageurs dont la bourse était médiocrement garnie, et où allaient se désaltérer, souvent sans soif, les gens de la classe inférieure. Avant de s'engager dans les rues de Tours, notre aventurier n'avait pas négligé de faire une station près de l'Orme-Robert. C'est là qu'il s'était rafraîchi les poumons, et qu'il avait enrôlé les plus ardents dévots de sa bande.

Tous, chantant et hurlant, prirent la direction de l'église Saint Martin. Le prétendu pèlerin portait haut une croix aux branches de laquelle pendaient plusieurs fioles, remplies, disait-il, d'huile sainte. La tête échauffée par le vin, l'étranger envoya sommer l'évêque de venir au-devant des reliques, de les recevoir avec solennité ; n'oubliant pas, sans doute, de réclamer quelques honneurs et surtout les privilèges de l'hospitalité pour celui qui était chargé de ce précieux fardeau. Il avait malpris son temps, et il s'adressait à un évêque assez peu disposé à se laisser surprendre. Grégoire était prudent et grave : c'était d'ailleurs, dans sa vie privée, comme dans sa vie publique, un grand seigneur, formé dès l'enfance aux habitudes un peu hautaines des familles sénatoriales des Gaules, et qui ne se mettait pas aux ordres du premier venu. En ce moment, Grégoire était à table, et les expressions qu'il emploie donneraient à entendre qu'il prenait part à un festin d'apparat (1). Peut-être était-il déjà instruit de ce qui se passait. A l'invitation qui lui est adressée brusquement : « Qu'on vienne au-devant des reliques, » il répond avec dignité : « L'heure est trop avancée ; qu'on dépose les reliques à Saint-Martin ; demain, nous leur rendrons les honneurs qu'elles méritent. » Là-dessus, l'évêque acheva tranquillement de diner, laissant l'émotion populaire se calmer et l'aventurier prendre conseil de la nuit.

Le colporteur de reliques s'aperçut tout de suite que son affaire aurait une mauvaise issue à Tours. Grégoire, en effet, ne manquait pas de fermeté, et il n'aurait pas hésité à faire jeter en prison l'imposteur qui troublait sa ville épiscopale. Peut-être même, vu les lois et les mœurs du temps, les verroux fussent-ils restés longtemps tirés sur un vagabond coupable d'escroquerie et de sacrilège. Pour se tirer de ce mauvais pas, satisfait peut-être des largesses de quelques bons habitants de Tours, il eut recours à l'audace.

(1) « Et nos in convivio resideremus. »

Le lendemain donc, avant le lever du soleil, l'étranger s'introduit dans le palais épiscopal, et pénètre jusque dans la chambre de l'évêque. Les serviteurs dormaient encore. Éveillé en sursaut, Grégoire étonné s'informe de la cause de ce mouvement. Il est bien plus surpris encore, quand il aperçoit dans le demi-jour le faux pèlerin, tenant en main sa croix, agitant les fioles et faisant des gestes désordonnés. Stupéfait de tant d'insolence, il lui demande à haute voix ce qu'il desire. L'autre réplique avec hardiesse : « Tu aurais dû me faire meilleur accueil ; j'en parlerai au roi Chilpéric ; celui-ci saura bien venger l'injure que tu m'as faite. » Puis, en proférant des imprécations et des menaces, il descend à l'oratoire épiscopal, y récite quelques antiennes, et, avant que les clercs et les serviteurs soient arrivés, il décampe au plus vite et disparaît. « Cet homme, ajoute Grégoire, avait un langage grossier ; il mêlait à son discours des paroles obscènes et parlait à tort et à travers. »

Ce récit de notre évêque-historien est vraiment pittoresque. Ne voit-on pas se mouvoir, suivant les habitudes du temps, tous les personnages mis en action ? Un aventurier attire la populace ; la multitude se précipite sur ses pas ; les uns rient, les autres chantent ; les citoyens regardent sur le seuil de leurs portes et reprennent leur repas, quelques instants interrompu ; l'évêque, mieux avisé, ou mieux renseigné, ne se dérange pas une minute ; le lendemain l'imposteur trompe les gardiens du logis épiscopal, fait une scène à l'évêque, surpris au lit et s'enfuit sur-le-champ. N'est-ce pas un croquis curieux dessiné d'après nature ? C'est en quelques lignes un chapitre intéressant des mœurs populaires à l'époque mérovingienne.

En quittant Tours avec précipitation, le porteur de reliques court à Paris ; ce fut pour son malheur. L'évêque Raguemode, accompagné du clergé et suivi de nombreux fidèles était en ce moment occupé à faire les processions des Rogations qui précèdent immédiatement la fête de l'Ascension. Notre

aventurier ne prétend rien moins que faire concurrence à l'évêque de Paris. Il recrute, dit notre historien, des gens sans aveu, des femmes de mauvaise vie, et marche à la rencontre du clergé, tenant haut sa croix, et criant à gorge déployée. Il s'ensuit une espèce d'émeute. L'évêque députe son archidiacre pour calmer l'effervescence populaire. Notre homme ne s'arrête pas en si beau chemin : il se met à injurier l'évêque. Celui-ci fut plus actif que l'évêque de Tours, il donna ordre aussitôt d'arrêter l'imposteur et de le mettre en prison. Examen fait d'un grand sac qu'il portait avec lui, « on le trouva plein d'herbes, de racines, et de préparations faites avec de la graisse d'ours. » Les charlatans de tous les temps se ressemblent, à ce qu'il paraît. Ces médicaments destinés à être vendus chèrement au peuple, ainsi que plusieurs amulettes, telles « que des dents de taupe, des os de rats et des ongles d'ours, » furent jetés dans la Seine. On lui ôta sa croix, et, après une détention de quelques jours, il fut rendu à la liberté, avec injonction de s'éloigner sans retard de Paris.

Sans tenir compte de la défense de l'archidiacre de Paris, l'étranger se procura une nouvelle croix, y suspendit des fioles, garnit son sac d'herbes variées et se mit à agir comme par le passé. Cette fois, il fut enchaîné et placé sous bonne garde. « Je me trouvais alors, à Paris, dit Grégoire, et suivant mon habitude, je descendis dans les bâtiments voisins de l'église Saint-Julien. » Au milieu des ténèbres, le prisonnier réussit à s'évader et chercha un refuge dans la petite basilique de Saint-Julien, où assoupi par l'ivresse, il ne tarda pas à s'endormir profondément. Grégoire lui-même pendant la nuit se rendit dans le sanctuaire pour y réciter l'office divin. » Mais, dit notre historien, ce misérable exhalait une odeur si infecte, qu'elle surpassait en fétidité les odeurs les plus repoussantes des cloaques et des égouts. » Il n'y avait pas possibilité de rester dans le lieu saint. Un clerc essaya d'éveiller l'ivrogne. Il ne put y réussir tant le sommeil et le vin l'avaient engourdi. Quatre clercs enfin l'emportèrent et le jetèrent dans un coin.

On lava le pavé, on le couvrit d'herbes odorantes, et l'évêque de Tours récita ses matines. Le chant des psaumes et la fraîcheur de la nuit ne purent dissiper les fumées du vin ; le prisonnier reprit ses sens seulement lorsque le soleil était déjà haut sur l'horizon.

Grégoire, quelques jours après, s'amusait à raconter cette anecdote en présence de plusieurs évêques, appelés à Paris pour leurs affaires. On fit comparaitre le coupable. Je ne sais quelle sentence allait être prononcée, quand Amelius, évêque de Tarbes, reconnut en lui un de ses serviteurs, qui s'était enfui de la maison de son maître. L'esclave déserteur fut reconduit à Tarbes. Notre historien n'a pas jugé à propos de s'occuper plus longuement de cet aventurier. Nous ignorons quels châtimens lui furent infligés : nous savons seulement que les esclaves fugitifs étaient rudement traités. Le porteur de reliques, réintégré dans ses occupations d'autrefois, ne songea plus, sans doute, à courir fortune et à faire des dupes.

VIII

SAINTE RADÉGONDE EN TOURAINE.

Dans ses *Récits des temps Mérovingiens*, (1) Augustin Thierry mentionne à peine en deux lignes le séjour de sainte Radégonde en Touraine. La partie dramatique de son récit, il est vrai, ne se passe pas dans notre province ; les faits qu'il rapporte d'une manière si intéressante s'accomplissent à Soissons, à Noyon et à Poitiers. Il faut en convenir pourtant, l'habile historien néglige dans sa narration des traits non moins piquants que ceux qui ont fixé son attention : Ce sont précisément les faits dont notre ville et notre pays ont été le théâtre. Il m'a semblé, en parcourant les pages de Grégoire

(1) Tom. II, p. 275.

de Tours et les diverses biographies de sainte Radégonde, que ces détails étaient loin d'être dépourvus d'importance historique et qu'ils avaient pour nous un charme particulier. (1)

Radégonde, chacun le sait, était fille de Berthaire, roi de Thuringe. En 529, Clotaire, roi de Neustrie, et son frère Thierry, roi d'Austrasie, à la tête d'une armée formidable, portèrent le fer et le feu chez les Thuringiens, se rendirent maîtres du pays, lui imposèrent un tribut, et se retirèrent avec un butin considérable. Les vainqueurs, suivant l'usage des barbares, se partagèrent les dépouilles et les prisonniers. Dans son lot, le roi de Neustrie obtint deux jeunes enfants de la race royale, Radégonde et son frère. Telles étaient alors les lois de la guerre, la jeune fille et son frère, quoique de noble lignée, devenaient une chose, une propriété. Agée à peine de dix ans, mais douée d'un développement précoce, la jeune saxonne produisit une vive impression sur les yeux du prince franc; suivant l'expression naïve d'un vieil historien, « Clotaire fut pris par sa prisonnière. »

En attendant l'âge convenable au mariage, Radégonde fut placée dans la villa royale d'Athies sur la Somme, au pays de Vermandois. Là, grâce à un caprice du prince franc, elle reçut l'éducation la plus soignée. Au lieu de consacrer uniquement son temps aux frivoles occupations mises en honneur par la civilisation gallo-romaine, dédaignant également les habitudes grossières des jeunes filles de race germanique, sachant seulement manier le fuseau et la quenouille ou monter à cheval pour suivre la chasse, elle se livra à l'étude des lettres et s'initia à la lecture de l'Écriture sainte,

(1) On peut consulter les vies de sainte Radégonde par Baudonivie, *Patrol. lat.* tom. 72, col. 663-680; par saint Fortunat, év. de Poitiers, *Patrol. lat.* tom. 88, col. 497-512; et par le vén. Hildebert, archev. de Tours, *Patrol. lat.* tom. 171, col. 967-988. On trouve également ces actes dans les collections des Bollandistes, au 13 août.

des saints Pères et des poètes. Peu à peu, elle fut ainsi transportée dans un monde supérieur, dont l'idéal était loin d'être représenté dans les coutumes de la cour du roi de Neustrie. Si douloureusement émue par la ruine de sa patrie et le massacre de ses parents, son âme, dont la délicatesse naturelle et l'extrême sensibilité avaient acquis de nouveaux accroissements dans la solitude et surtout dans le commerce des lettres, s'était éprise, avec une sorte de passion, de la vie religieuse. Eprouvant un attrait indéfinissable pour les pures jouissances de la prière, de la méditation et de la lecture, pour la pratique des œuvres de charité, pour les actes de mortification propres à dégager l'esprit des sens, elle aspirait au calme du cloître, voyant chaque jour, avec une sorte de terreur, approcher l'époque où elle devait être l'épouse du meurtrier de sa famille, d'un roi turbulent, d'humeur capricieuse et de mœurs dissolues. Enfin, quand elle reçut l'ordre de se rendre à la résidence royale pour la célébration de son mariage, elle prit la fuite; mais elle fut bientôt atteinte, ramenée de force et conduite à Soissons, où Clotaire, ne comprenant rien aux délicatesses du sentiment, l'épousa un peu malgré elle. Elle était alors âgée d'environ dix-neuf ans. Durant six ans Radégonde supporta cette union qui lui inspirait répugnance et dégoût. (1) Un dernier malheur de famille, et un nouveau crime du roi de Neustrie, lui firent prendre la résolution de rompre ces chaînes odieuses. Son frère, emmené comme elle en captivité, et qui avait grandi sur la terre d'exil, fut mis à mort injustement par ordre de Clotaire. Fatigué des larmes et des lamentations de Radégonde, le roi lui permit et même lui ordonna d'aller chercher des consolations auprès de Médard, évêque de Noyon. Clotaire n'avait aucun soupçon des consolations que la reine souhaitait si ardemment. A peine arrivée à Noyon, en effet, Radégonde court à la cathédrale où

(1) Voy. l'ouvrage ci-dessus cité d'Aug. Thierry. ▼ récit, où ces faits sont rapportés avec beaucoup de détails.

l'évêque célèbre un office solennel. Au grand étonnement de l'assistance, la reine se dirige d'un pas ferme vers le trône du Pontife et le prie d'une voix assurée de lui donner le voile des personnes consacrées à Dieu. L'évêque hésite. Les guerriers francs qui forment le cortège de la princesse se précipitent vers l'autel et entraînent l'évêque jusqu'au milieu de la nef. Pendant le tumulte, la reine avec ses femmes se retire dans la sacristie. Elle en sort après avoir jeté elle-même un ample et sombre habit de religieuse par-dessus ses vêtements royaux. Médard ne résiste plus à ses supplications ardentes. Il pose la main sur la tête de Radégonde agenouillée à ses pieds et lui donne la bénédiction des diaconesses, malgré les clameurs confuses des courtisans qui retentissent à son oreille comme le bruit du tonnerre. (1)

Tandis que les seigneurs francs reprenaient le chemin de Soissons, Radégonde se hâta de gagner la ville de Tours, pour se mettre à l'abri dans l'asile réputé inviolable de Saint-Martin. A Orléans, lasse sans doute d'une course rapide à cheval ou dans les lourds chariots gaulois, elle descendit la Loire en bateau. Du fleuve, dont les eaux paisibles l'entraînaient vers la Martinopole, elle put jeter un coup d'œil sur les hautes murailles de Marmoutier et saluer ces coteaux verdoyants où les souvenirs de saint Martin et le charme de la solitude devaient l'attirer bientôt. Peut-être aussi dans son voyage précipité vers le centre des Gaules tenait-elle à éviter les antiques voies romaines, sur lesquelles des émissaires envoyés à sa poursuite auraient pu contrarier sa marche et même l'arrêter. L'expérience déjà faite près d'Athies la rendait plus circonspecte. Dès qu'elle eut touché au port de Tours, vis-à-vis de St-Symphorien et non loin de l'église cathédrale, elle gagna sans retard, avec sa suite, la basilique de St-Martin.

(1) Quo ille contestationis concussus tonitruo, manu superposita, consecravit diaconam. Venant. Fortunat. Vita B. Radegundis, col. 502. Patrol. lat. t. LXXXVIII.

L'histoire ne dit rien du lieu de sa résidence; mais les circonstances sont propres à lever toute incertitude à cet égard. Nul doute que cette reine malheureuse et fugitive ne soit descendue dans la maison de la bonne et douce Clotilde, veuve de Clovis et mère du roi Clotaire. Clotilde n'ignorait pas les habitudes de la cour; elle devait naturellement se sentir inclinée à l'indulgence envers sa belle-fille, dont la renommée lui avait appris la sagesse et les belles qualités. D'ailleurs, plusieurs reines répudiées portaient un vivant témoignage contre la dissolution d'un monarque qui, fidèle aux habitudes de la vieille Germanie, avait plusieurs épouses à la fois, sans compter les femmes de second ordre. Plus tard, quand elle quitta la Touraine, Radégonde fonda un monastère d'hommes sous le vocable de Sainte-Croix dans cette maison ou dans une maison voisine.

Qui peindra les angoisses de cette jeune reine dans sa maison de Tours? L'asile de Saint-Martin, comme tous les asiles auprès des sanctuaires vénérés, avait des limites déterminées. En dehors de l'enceinte sacrée, ou tombait sous le droit commun. Il fallait être sans cesse sur ses gardes, pour ne point dépasser les bornes où la protection de la basilique était respectée. Que de fois, d'ailleurs, la violence, se cachant derrière la mauvaise foi, faisait irruption sur le territoire privilégié des saints, frappait ou enlevait ses victimes, disputant ensuite l'étendue de l'enclos servant de sauvegarde aux réfugiés! Radégonde craignait chaque jour d'être surprise. Elle connaissait l'inconstance de son mari. Si Clotaire n'avait pris aucune mesure pour lui barrer la route, il ne tarderait pas à s'en repentir. Mécontent des exercices de piété de la reine, il se plaignait d'avoir pour épouse plutôt une religieuse qu'une reine; (1) L'absence ferait naître des regrets, et l'éloignement stimulerait le désir. Rien, cependant, durant les

(1) Habere se magis jugalem monacham quam reginam. *Op. cit.* col. 500, n. 5.

premiers temps ne vint troubler la tranquillité de Radégonde à Tours.

En arrivant dans cette ville, elle y trouva comme évêque Injuriosus, personnage connu à la cour de Clotaire par sa fermeté et la sainte indépendance de son langage. Toujours en lutte, le roi de Neustrie avait épuisé ses finances. Il ne trouva pas de meilleur moyen pour remplir ses coffres vides que de prendre le tiers des revenus ecclésiastiques de son royaume. La plupart des évêques, réunis à Soissons, ne pouvant on n'osant résister, avaient cédé à la volonté du roi. Seul, Injuriosus s'opposa à des prétentions mal fondées. « Si vous voulez, dit-il au prince, enlever ce qui est à Dieu, Dieu vous enlèvera bientôt votre royaume. » Après avoir prononcé ces paroles, l'évêque de Tours quitta l'assemblée, et partit sur-le-champ, sans prendre congé du monarque. L'assistance était restée stupéfaite de la hardiesse de l'évêque, de sa démarche pleine de dignité, de son air froid et dédaigneux, de l'impression que cette menace produisait sur l'esprit d'un prince aussi irascible et cruel. De la colère et de l'emportement, Clotaire passa vite à des sentiments de terreur, qu'il n'essaya pas même de déguiser. Il eut peur de voir se réaliser en sa personne ce qui pouvait être une prophétie dans la bouche du successeur de saint Martin. Non-seulement il se désista de son projet, mais encore il envoya après l'évêque de Tours des députés chargés de lui offrir des présents et de l'engager à prier saint Martin de le tenir constamment sous sa protection (4).

Radégonde était assurée de l'appui d'un évêque doué d'un caractère aussi décidé. Injuriosus, approchait alors du terme de sa carrière, et, dans sa vieillesse, sur le bord de la tombe, aurait-il redouté le courroux d'un homme qu'il avait bravé jadis? Injuriosus, né à Tours, était d'origine plébéienne. Grégoire de Tours fait remarquer qu'il n'était pas de condition

(2) Greg. Turon., lib. iv, cap 2.

servile, et son nom fait supposer qu'il était de race gauloise, peut-être même romaine. Il était monté sur le siège épiscopal en 523 et l'occupa près de dix-huit ans.

Ce fut probablement dans ces temps de calme apparent que Radégonde crut pouvoir sortir impunément de l'asile de Saint-Martin. Elle fixa quelques instants sa demeure près de Marmoutier, en un lieu que la dévotion des peuples consacra dans la suite à sa mémoire et où nous voyons s'élever aujourd'hui l'église Ste-Radégonde, petit édifice roman du XI^e siècle, bâti sur l'emplacement d'une modeste basilique érigée probablement dès la fin du VI^e siècle ou au commencement du VII^e. Cet endroit se recommandait à la dévotion de notre pieuse reine par les souvenirs de saint Gatien, apôtre de Touraine, de saint Martin et de saint Clair. Quoique d'un aspect plus sauvage que de nos jours, le paysage devait y être agréable, en sorte qu'une âme fatiguée du monde pouvait y trouver une délicieuse solitude.

Une si douce quiétude ne pouvait se prolonger. Bientôt d'étranges bruits se répandent sur les bords de la Loire. On annonce un pèlerinage de Clotaire au tombeau de saint Martin. Radégonde ne se fit pas illusion. Elle comprit aussitôt le danger qui la menaçait; le vrai motif du voyage du roi ne pouvait être douteux pour elle. Aussi ne balance-t-elle pas un instant; elle quitte la Touraine. Elle se retire à Sais, villa du domaine royal qui lui avait été donnée en cadeau de nocces, située sur le territoire poitevin, à une faible distance des limites de la Touraine (1). Chemin faisant, elle fit une station à Candes, implorant la protection de saint Martin, dans l'extrémité où elle se sentait placée. Dévorée d'inquiétude, elle se retirait tantôt à Poitiers dans l'asile de saint Hilaire, tantôt elle revenait à la campagne. Elle ne portait qu'avec effroi

(1) Suedas, in villa quam ei rex dederat. *Baudonivia*, vit. B. Radegund. C. 1, n. 5. *Patrol. Lat.* tom. 72, col. 666, n. 3.

son regard vers la ville de Tours : le cortège royal pouvait y arriver à chaque instant.

En proie à ces appréhensions, elle eut recours aux prières d'un saint ermite de Chinon, nommé Jean, dont Grégoire de Tours nous a conservé l'histoire dans son livre de *la Gloire des Confesseurs*, (chap. XXIII.) D'abord elle députa vers lui une femme âgée, nommée Fridovigie, qui l'avait accompagnée à Sais, et qui parait l'avoir initiée aux exercices de la vie religieuse. Baudovinie, religieuse de Sainte-Croix de Poitiers, dans la *Vie de sainte Radégonde*, nous le donne à entendre, et ajoute qu'elle jouissait de toute la confiance de sa maîtresse. (1) Sous la garde des serviteurs ou fidèles de la reine, Fridovigie vient à Chinon trouver le reclus dans sa maisonnette, située à mi-côte, au-dessus du monastère de Saint-Mexme et vis-à-vis de l'église Saint-Etienne. Elle lui offre, au nom de la princesse, un des ornements royaux d'une valeur de mille sous d'or. Les interprètes ne sont pas d'accord sur la nature de cet ornement, espèce de tissu précieux rehaussé d'or et de perles, d'un prix considérable. Suivant la leçon d'un manuscrit cité par les Bollandistes, c'était une coupe d'or, garnie de pierreries, contenant mille sous d'or. Quoi qu'il en soit, Radégonde demandait au pieux solitaire de lui envoyer un cilice en échange et d'implorer pour elle l'aide de Dieu, afin de n'être pas contrainte de retourner dans un monde qu'elle avait en horreur. Le moine Jean passa la nuit en prières et lui fit donner l'assurance que le roi ne tarderait pas à renoncer entièrement à ses projets. En même temps, il lui transmit un rude cilice et une couverture d'un tissu grossier : c'étaient des vêtements de pénitence, à l'usage spécial des personnes adonnées aux œuvres de mortification.

Consolée et fortifiée par ce message, Radégonde n'hésita pas à quitter sa villa de Sais et à venir à Chinon (2). Elle y

(1) *Ibid.*, n. 4.

(2) Le petit oratoire de saint Jean fut ensuite dédié à sainte Radégonde. Il a disparu entièrement.

reçut les conseils du bienheureux Jean et partit bientôt après pour Poitiers. C'était le moment du danger pour sa liberté : le roi allait prendre une résolution décisive. Clotaire, en effet, regrettant la facilité avec laquelle il avait consenti au départ de la reine, paraissait déterminé à la faire revenir près de lui, fallût-il recourir à la violence. Il n'avait pas mis d'obstacle; plus tard, il est vrai, à la retraite de Radégonde à Poitiers, où un monastère avait été élevé aux frais du trésor royal, par les soins du duc Austrapius et sous la direction de l'évêque Pientius. Sur la foi de promesses solennelles, Radégonde s'y croyait débarrassée à jamais des exigences importunes de son mari. A la fin, Clotaire, devenu maître de toute la monarchie des Francs, grâce à la mort de ses frères qui ne laissaient pas d'héritiers, vint à Tours, avec son fils Sigebert, ne cachant à personne son projet, en se rapprochant de Poitiers, de revoir et d'emmener la reine, sa femme. Avertie à temps, Radégonde écrivit à Germain, évêque de Paris, qui voyageait en compagnie du roi, le suppliant, par les motifs les plus sacrés et avec de vives instances, de lui venir en aide dans ce péril imminent. La lettre fut remise à l'évêque par Proculus, venu de Poitiers en cachette avec des instructions secrètes de la reine. L'envoyé s'acquitta de sa commission avec adresse.

Dès qu'il eut parcouru les lignes tracées de la main de Radégonde, l'évêque de Paris se sentit profondément ému. Les larmes s'échappèrent malgré lui de ses yeux et inondèrent son visage. En ce moment, le cortège royal était dans la basilique de Saint-Martin. Cédant à un mouvement irrésistible et comme inspiré d'en haut, sans cacher ses pleurs ni dissimuler le trouble qui l'agite, Germain se jette sur-le-champ aux genoux de Clotaire, près du tombeau du glorieux évêque de Tours, le suppliant, au nom du Seigneur, de renoncer à son voyage de Poitiers. A cette démarche extraordinaire, et aux circonstances insolites qui l'accompagnent, le roi comprend aussitôt que la prière solennelle qui lui est adressée, sur le sépulcre même du thaumaturge des Gaules,

est moins celle de l'évêque que celle de Radégonde. Un sentiment nouveau naît subitement dans son âme. Au lieu d'une explosion de colère, comme on était habitué à en voir éclater au nom seul de Radégonde, Clotaire laisse échapper un soupir. Son visage paraît triste et pensif. Il déclare qu'il a été indigne de garder plus longtemps près de lui une reine si vertueuse, rejetant le mauvais dessein qu'il avait manifesté de la reprendre de gré ou de force, sur les conseils pernicieux des courtisans. Sans attendre davantage et en face de la multitude qui l'entoure, le prince se prosterne devant le tombeau de saint Martin et prie l'évêque de Paris d'obtenir son pardon de Radégonde, envers laquelle il confesse avoir eu des torts (4).

Germain court à Poitiers annonce cette bonne nouvelle et l'heureux changement survenu tout à coup dans les dispositions du roi. On pense bien que Radégonde accorda de suite et de grand cœur l'acte d'indulgence réclamé par son mari. C'était, en effet, le gage assuré de son repos et le signe public de la sainte indépendance après laquelle elle avait soupiré tant d'années.

A partir de ce jour, Radégonde reste enfermée derrière les murailles du cloître, dégagée des soucis du monde, occupée exclusivement d'œuvres de piété, de charité et de mortification. Elle n'aura plus que des relations indirectes avec la Touraine. Ayant obtenu de l'empereur Justin une relique insigne de la vraie Croix, elle la fit déposer d'abord à Tours dans le monastère qu'elle y avait fondé, d'où l'évêque Euphrône la transféra solennellement à Poitiers. Dès lors, l'abbaye de Poitiers fut connue sous le vocable de Sainte-Croix. Enfin, en 587, Radégonde rendit le dernier soupir, à l'âge de 68 ans. Grégoire, évêque de Tours, lui rendit les honneurs de la sépulture. Personne n'ignore les vertus héroïques de sainte Radégonde et les miracles que Dieu opère à son tombeau. Sa fête se célèbre dans toute l'église le 13 août, jour anniversaire de sa mort.

(1) Ibid., n. 6, col. 667.

UNE MESSE PONTIFICALE CÉLÉBRÉE PAR SAINT GRÉGOIRE DE
TOURS.

• I

Je vous convoque ce soir, Messieurs, à un des spectacles les plus intéressants que puisse présenter l'archéologie chrétienne. Nous rétrogradons par la pensée jusqu'à l'époque mérovingienne : nous sommes à la fin du vi^e siècle. Réunis devant le portail de l'église métropolitaine, à deux pas du logis épiscopal construit près des remparts de la cité gallo-romaine, nous voyons défiler gravement le clergé en habits de fête : à sa tête marche l'évêque Grégoire, si connu par la fermeté de son caractère, la distinction de son esprit, sa piété candide et l'élégance de ses manières. Quoique de petite taille, sa démarche est pleine de dignité : on reconnaît sans peine un rejeton de ces illustres patriciens de la Gaule qui traitent d'égal à égal avec les rois Francs. Grégoire est doué d'une éloquence douce et persuasive : par ses écrits, il méritera plus tard le titre de *Père de l'histoire de France*.

Entrons avec la foule et dirigeons-nous vers le sanctuaire : nous allons assister, dans notre cathédrale, à une messe pontificale, suivant l'antique liturgie gallicane. Le célébrant sera Grégoire de Tours : il officie majestueusement, en présence d'une nombreuse assistance ; d'un côté se tiennent les magistrats et les principaux officiers de la cité, de l'autre les princes et les étrangers de haute naissance, que leur dévotion à saint Martin ou leurs affaires ont appelés dans la métropole de Tours : la multitude remplit les nefs. L'affluence est d'autant plus considérable, que notre église sort de ses ruines : elle vient d'être rebâtie dans de vastes dimensions, et la décoration en est somptueuse.

Cette circonstance nous reporte à l'année 590. Trente ans auparavant, un désastre épouvantable avait affligé notre ville : un incendie, dont rien n'avait pu modérer les ravages, avait dévoré la ville entière, sans épargner la cathédrale, ni les autres édifices religieux. Construites en bois, les églises et les maisons avaient servi d'aliment aux flammes. Saint Euphrône, alors assis sur le siège épiscopal, avait commencé par relever les habitations des citoyens, s'efforçant par sa libéralité d'égaliser les secours à la détresse. Il n'avait pas encore relevé son église, quand il rendit le dernier soupir et quand Grégoire fut élu pour le remplacer. Le nouvel évêque travailla sans relâche à réédifier sa cathédrale ; il eut la satisfaction d'en faire la dédicace solennelle en 590, la dix-septième année de son ordination. Seize années de labeurs continuels suffirent à donner une idée de la grandeur de l'entreprise et des difficultés qu'il fallut surmonter.

Le monument sollicite notre attention : des archéologues lui doivent au moins un coup d'œil. Il occupe l'emplacement de la première église consacrée dans la cité par saint Lidoire, et agrandie par saint Martin, à l'endroit où s'élève aujourd'hui le transept, le chœur et l'abside de notre belle cathédrale (1). L'édifice est à trois nefs, tourné vers l'Orient, orné de colonnes et décoré de peintures murales (2). Ces peintures, pour lesquelles Fortunat de Poitiers a composé des inscriptions en vers latins, ont été exécutées par des artistes indi-

(1) Il ne faut pas confondre l'église de la cité, où s'élevait la chaire épiscopale, avec la basilique de Saint-Lidoire, établie dans la maison d'un sénateur et située dans le voisinage de Notre-Dame-la-Riche.

(2) *Lucidius fabricam picturæ pompa perornat,
Ductaque quæ fucis, vivere membra putes.*
(Venant. Fortunat. *Miscell.* lib. x, cap. vi).

gènes (1). Rien même ne nous empêche de croire que ce fussent des artistes tourangeaux, à voir l'espèce d'emphase avec laquelle l'évêque de Tours se plaît à relater ce fait : « Artificum nostrorum opere. » Sept tableaux représentent les principaux traits de la vie de saint Martin (2) et l'œuvre du peintre est expliquée par les vers du poëte. En plusieurs endroits, les murailles disparaissent sous de riches tapisseries (3). Des voiles flottants servent de clôture intérieure aux portes. Le jour descend dans les nefs à travers de larges fenêtres (4). Le sanctuaire est séparé de la nef au moyen de chancels, espèce de balustrade placée en avant de l'arceau de l'abside. Derrière cette barrière, à hauteur d'appui se tiennent les clercs chargés de la psalmodie et du chant des diverses parties de l'office (5). L'autel, de forme carrée, est surmonté d'un petit dôme en métal, appelé *ciborium*, soutenu sur quatre colonnes élégantes. Entre ces colonnes pendent des rideaux de soie ornés de broderies délicatement ouvragées : à certains moments de la messe ces courtines se tirent et dérobent à la vue des assistants et le pontife et les mystères de l'autel.

(1) *Basilicas sancti Perpetui adustas reperi, quas in illo nitore vel pingi, vel exornari, ut prius fuerant, artificum nostrorum opere imperavi.* (Greg. Turon., lib. x, cap. 31, num. 19).

(2) Ces compositions à l'honneur de saint Martin ont induit en erreur les annotateurs des œuvres de Venance Fortunat. Ils ont cru à tort qu'il s'agissait de la décoration de la basilique de Saint-Martin, quoique le chap. vi du livre x porte en titre : « Ad Ecclesiam Turonicam quæ per episcopum Gregorium renovata est. » Beaucoup d'étrangers confondent encore l'église Métropolitaine de Tours avec l'ancienne collégiale de Saint-Martin.

(3) *Greg. Turon., lib. 1, de Mirac. s. Martini, cap. 13. — Vid. Mabillon, de liturg. Gallican. Lib. 1, cap. VIII, n° 12, p. 78.*

(4) *Nunc placet aula decens, patulis oculata fenestris.* (Ven. Fortunat. *Ibid.*) Nous ignorons comment ces fenêtres étaient closes, et même si elles étaient closes. Les vitres, parfois en verre de couleur, étaient dès lors en usage.

(5) *Pars illa quæ a cancellis versus altare dividitur, choris tantum psallentium pateat clericorum.* *Conc. II, Turon., can. 4.*

La multitude, pressée dans les nefs, est grave et recueillie : les habitants des rives de la Loire sont loin d'être aussi bruyants que ceux des provinces méridionales. Les femmes ne sont pas séparées des hommes aussi complètement que dans les églises d'Orient. Nulle part, dans ses écrits, Grégoire de Tours ne fait mention de cette séparation absolue, toujours observée chez les Grecs, et dont les mœurs de l'Orient avaient fait une loi rigoureuse durant les premiers siècles de l'Église. Ainsi, dans nos contrées, nous découvrons de bonne heure les premiers germes de cette liberté décente, créée par le christianisme.

II

Tandis que nous regardons autour de nous, l'évêque et les principaux membres du clergé sont entrés dans le *salutatorium*, espèce de sacristie où les fidèles peuvent entretenir les ecclésiastiques de leurs affaires (1) ; une pièce plus retirée est destinée au célébrant, que les bruits extérieurs ne doivent pas distraire. Ces diverses parties du *secretarium* (2) sont bien différentes de celles qui constituent ce qu'on appelait alors *domus ecclesiarum*, où sont logés l'évêque, les prêtres et les diacres (3).

Après une attente d'assez courte durée, les clercs chantent l'antienne de l'entrée, connue aujourd'hui sous le nom d'*introit*. Cette antienne, tirée des psaumes, était choisie par le président du chœur, selon sa volonté, comme nous le donne à entendre le fait suivant. Au moment où les envoyés de Clovis entraient dans la basilique de Saint-Martin, cherchant à connaître si Dieu serait favorable à la guerre entreprise contre Alaric, roi des Visigoths, le primicier entonna à

(1) Mabillon, *de Liturg. gallican.*, lib. 1, cap. VIII, num. 14.

(2) Mabillon, *de Liturg. gallicana*, lib. 1, cap. VIII, num. 13.

(3) Greg. Turon., *lib. VII, cap. 27 et cap. 29.* — *Lib. IX, cap. 12.*

l'improviste cette antienne : « Præcinxisti me, Domine, virtute ad bellum, etc. » (1). Au signal donné, l'évêque quitte la sacristie, précédé des diacres et des clercs qui doivent l'assister pendant la cérémonie. Il tient en main le bâton pastoral en bois poli, surmonté d'une boule d'ivoire (2) : la mitre consiste en une espèce de bonnet phrygien très-bas, relevé en avant et en arrière, garni de bandelettes pendantes, et orné d'orfrois et de broderies (3). La mitre, à cette époque était un signe d'honneur ; elle avait remplacé les *infules* de l'antiquité profane (4). Comme elle ornait le visage, en maintenant la chevelure, les femmes, alors comme toujours, en quête de parures nouvelles, avaient adopté une sorte de mitre, chamarrée d'or et de couleurs, enrichie de perles et de pierres précieuses, enjolivée de mille manières. L'évêque est revêtu de l'aube, grande tunique blanche qui le couvre de la tête aux pieds ; par-dessus il porte la chasuble, *casula*, ample manteau de soie ou de laine fine, percée au milieu pour laisser passer la tête et retombant en draperies nombreuses et serrées. La *casula* était primitivement un vêtement d'un usage commun et vulgaire (5) ; le tissu en était grossier, et comme le *pluvial*, elle servait à protéger le corps contre l'intempérie des saisons. Du temps de Grégoire de Tours, elle était réservée aux ecclésiastiques, qui l'employaient uniquement à la célébration de la messe. Le *pallium* recouvre le cou, les épaules et la poitrine : on a conservé de ce *pallium* antique la bordure seule chargée de croix. Jadis ces croix étaient rouges, à présent elles sont noires (6).

(1) Greg. Turon., *lib. II, cap. 39*. Ex improvise primicerius imposuit.

(2) *Ibid.* *Hispal. cap. 219*. Vid. Hierolexicon, Dom. Macri, tom. I, p. 102. *Vocabulo Baculus Episcopalis*

(3) Macri, *Hierolexicon*, tom. II, pag. 55 et suiv.

(4) Rich., *Diction. des Antiquités Romaines et Grecques*, au mot *infula*.

(5) *Origin. lib. 19, cap. 24*. — S. Aug., *lib. XXI, cap. 8*, de *Civitate Dei*.

(6) « *Crucea purpureas*, » Innocentius III, de *Sacris. missæ*.

Si l'on veut avoir un portrait exact de l'évêque de Tours, il faut ajouter que Grégoire a les cheveux courts, comme les Romains, et non la chevelure longue et flottante des princes Francs. A l'exemple des vieux Romains, dont les familles patriciennes des Gaules ont gardé la manière de vivre, il a le menton rasé. L'usage de porter la barbe existe seulement chez le peuple des campagnes ; les Francs ont l'habitude de porter de longues moustaches. Les personnages issus des familles consulaires, ayant eux-mêmes souvent exercé les premières charges de l'empire, derniers représentants de la délicatesse raffinée des anciens, affectent de conserver ces traditions de la civilisation de Rome.

Les diacres sont vêtus d'aubes et de tuniques ; ils n'ont pas de ceintures, mais ils portent l'étole, ornement de joie et de solennité. Tous les clercs, sans exception, sont vêtus d'aubes (1). Ils sont précédés de sept acolytes, portant des chandeliers avec des cierges allumés (2). Ces chandeliers seront déposés à l'entrée du sanctuaire, au-dessous du lampadaire à trois branches, ayant trois cierges également allumés. L'usage des sept chandeliers et du lampadaire à trois flammes est d'origine orientale ; on le retrouve dans toutes les liturgies antiques et dans les églises fondées par des évêques venus d'Orient.

III

Nous allons maintenant reconnaître bien d'autres marques de l'influence orientale. A peine arrivé au pied de l'autel (3), le diacre d'office se tourne vers l'assemblée et recommande le

(1) *Erat autem sacerdotum ac levitarum in albis vestibus non minimus chorus. Greg. Turon. de Glor. Confessor. cap 20.*

(2) *Patrologia latin. Migne, t. 72, col. 91. « Cum Septem candelabris luminis. »*

(3) L'autel ne doit avoir qu'une marche ou degré ; quelquefois, plus tard, l'autel et le degré ont été exhaussés sur un soubassement général.

silence et le recueillement. Le célébrant aussitôt salue l'assemblée, suivant une formule empruntée de l'ancien Testament, et que nous entendons sortir de la bouche des patriarches : « Que le Seigneur soit toujours avec vous (*Dominus sit semper vobiscum*). (1) L'assistance répond : « Et avec votre esprit. » Cet échange de vœux profondément religieux met en rapport l'officiant et les fidèles ; désormais, l'action est commune entre eux (2). Le chœur chante alors *Agios o Theos, Sanctus Deus*, alternant les paroles grecques et latines, comme nous le pratiquons aujourd'hui dans l'office du Vendredi saint. Trois enfants répètent ensuite sur un ton très-élevé l'invocation grecque : *Kyrie eleison*. L'hymne angélique *Gloria in excelsis Deo* n'est chanté qu'aux principales solennités (3); mais à toutes les messes, on psalmodie le cantique de Zacharie, *Benedictus Dominus Deus Israël*, en l'honneur de saint Jean-Baptiste, le dernier des prophètes et le premier des évangélistes, dit saint Germain de Paris (4). Le rapport entre les deux Testaments est mieux marqué encore par les lectures qui suivent, la première tirée des prophètes, la seconde extraite des écrits apostoliques. Une coutume propre à la liturgie gallicane, c'est que dans cette première partie de l'office on lisait souvent la légende abrégée de la vie du saint dont on célébrait la fête (5). Le peuple aimait à écouter ces pieux récits qu'il comprenait aisément. Ne pourrait-on pas

(1) Cfr. Ruth, iv, 12.

(2) Chez les auteurs ecclésiastiques les plus anciens, on voit le mot *Actio*, et quelquefois *Achio missæ*, employé pour désigner la messe entière; ils l'appliquent spécialement au Canon de la messe. *Vid.* Hierolex. de Macri, tom. 1, p. 15.

(3) Greg. Turon., *de glor. Mart.* lib. 1, cap 63. — *De Mirac. s. Martin.* lib. 11, cap. 25.

(4) « Est prophetarum novissimus et evangelistarum primus. » *Exposit. brev. antiquæ Liturgiæ Gallicanæ.* Patrol. latin. Migne. t. 72, col. 90.

(5) Greg. Turon., *de Glor. mart.*, lib. 1, cap 86. — *De Mirac. de s. Martin.* lib. 11, cap. 29 et cap. 49.

voir dans le besoin de se faire entendre du peuple, la cause de l'emploi du latin un peu barbare, dans lequel sont rédigés les Actes des saints les plus anciens? Sous les princes mérovingiens et du temps de Grégoire de Tours, chacun le sait, la langue latine, quoique fort altérée, était la langue populaire, au moins dans les villes.

Quant à la lecture de l'Évangile, elle se fait avec une solennité particulière. Le saint Livre est enveloppé d'un voile de soie rouge, pour signifier le sang de Jésus-Christ. Au moment où le diacre le découvre, les sept acolytes l'accompagnent avec leurs cierges allumés; il est porté de manière à être aperçu de tous, jusqu'à l'ambon, espèce de chaire d'où la voix du lecteur pourra facilement être entendue de l'assemblée entière. Durant cette marche triomphale, tous se lèvent par respect pour la parole de Dieu; les clercs chantent *Agios o Theos*; la multitude prend part à cette pieuse ovation, et de tous les points de l'église retentissent ces mots, *Agios o Theos*. Ces acclamations bruyantes, parfois un peu confuses, donnent à cette cérémonie un caractère populaire. Petits et grands ont les yeux tournés vers l'ambon, et quand le diacre annonce le passage du texte sacré qu'il va lire, tout le monde, en signe de joie et de reconnaissance, s'écrie: « Gloire à vous, Seigneur. » Le chant de victoire *Agios o Theos*, éclate de nouveau et poursuit, pour ainsi dire, le texte inspiré à son retour vers l'autel.

Les acclamations de la multitude, à l'annonce de l'Évangile rappellent une anecdote curieuse, racontée par Grégoire de Tours, et propre à peindre les mœurs du temps. Ce fait a été remarqué par Mabillon (1), et rapporté après lui par tous les écrivains qui ont traité de l'ancienne liturgie gallicane. Le roi Sigebert assistait à la messe, entouré de ses principaux officiers, et avec une pompe toute royale. Le diacre se dirigeait vers l'ambon, quand tout-à-coup un courrier, couvert de

(1) Liturg. Gallican, lib 1, cap. v, p. 39.

poussière, fend la foule et se précipite vers le cortège du prince. Au moment où le diacre annonce l'évangile, le courrier annonce au roi la naissance d'un fils, si bien que ceux qui se tenaient dans cette partie du temple, entendant cette double et joyeuse publication, s'écrièrent plus fort que de coutume : « gloire au Dieu tout-puissant (1) ».

Suivant une coutume des âges apostoliques, la lecture de l'évangile terminée, l'évêque explique quelques passages des textes divins : c'était une courte homélie, toujours écoutée avec respect, ordinairement très-goutée de l'auditoire. Nous possédons des recueils considérables d'homélies des saints Pères, et il est aisé de se rendre compte du caractère des prédications épiscopales en ces temps éloignés. La parole de l'évêque était simple et paternelle : il instruisait familièrement, comme un père de famille qui cause gravement avec ses enfants. Souvent l'homélie était la paraphrase d'une sentence frappante, sortie de la bouche du Sauveur, d'une circonstance de sa vie, d'un précepte de morale, d'une parabole, d'où ressortait toujours une exhortation à la charité. Ces petits sermons, dont la lecture fait de nos jours encore le charme des âmes chrétiennes, seraient-ils maintenant écoutés, avec l'attention qu'ils méritent, par des hommes devenus trop exigeants ? Faut-il le dire ? Peu de personnes sauraient goûter les accents sans apprêt, parfois même un peu décousus, mais toujours attrayants, d'un discours improvisé par un prédicateur instruit, et mettant de côté les artifices du langage. Saint Grégoire de Tours en avait fréquemment prononcé de cette nature dans sa cathédrale ; malheureusement ces improvisations n'ont pas été recueillies, où les livres qui les contenaient auront péri dans le naufrage des temps. Ses commentaires sur les psaumes, dont quelques fragments à peine

(1) Greg. Turon., *Hist.*, lib. VIII, cap. 4.

sont arrivés jusqu'à nous, pourraient nous donner une juste idée de ces prônes simples et édifiants (1).

Dès que l'évêque a cessé de parler, les diacres récitent à haute voix de longues prières pour les assistants. On recommande d'abord à Dieu les personnes constituées en dignité, de qui dépendent la paix entre les peuples, l'ordre public et la prospérité générale ; les bienfaiteurs de la communauté chrétienne ; les habitants de la cité ; enfin, les pauvres, les veuves, les orphelins, les voyageurs, les malades, ceux-là surtout qui gémissent sur leur lit d'agonie. Les prisonniers ne sont pas oubliés. A cette époque reculée, hélas ! les prisonniers n'étaient pas ordinairement des criminels. Le christianisme n'avait pas encore réussi à adoucir les mœurs, et sous les verrous étaient enfermés des malheureux, dont la faute était de ne pouvoir répondre à toutes les exigences d'un maître égoïste, ou aux exactions du fisc. Si l'Église se préoccupe si vivement des veuves et des orphelins, c'est que, dans ces temps de force brutale, la faiblesse des femmes et des enfants n'était guère protégée par le droit. La société n'en avait nul souci : la religion seule les prenait sous sa sauvegarde

Ces prières achevées, l'évêque les résume en une formule abrégée, la *collecte*, conservée sous la même désignation dans notre liturgie moderne. Enfin, après une oraison spéciale en faveur des catéchumènes, on fait sortir de l'église ceux qui n'ont pas encore reçu le baptême, les excommuniés et ceux qui, pour des crimes énormes, ont été soumis à la pénitence publique.

IV

Ainsi se termine la première partie de la messe. Dès lors, l'assemblée se compose exclusivement des chrétiens en com-

(1) S. Greg. Turon. *opera*, edit. Ruinart, col. 1257-1260. — *Patrolog. latin.* Migne, tom. 71, col. 1097.

munion avec l'Église. Tous sont convoqués à la communion eucharistique ; tous cependant sont loin de répondre à cet appel chaque dimanche ; mais ils assisteront à la *messe des fidèles*.

Avant d'aborder cette seconde partie, nous présenterons quelques courtes réflexions. L'église de Tours, fondée par saint Gatien, continuée par notre compatriote saint Lidoire, développée par saint Martin, garda longtemps, dans la célébration des divins offices, des traces de l'influence orientale, même après la suppression de la liturgie gallicane sous les règnes de Pepin et de Charlemagne. Ainsi, à la fin du VIII^e siècle, on chantait chez nous aux messes solennelles le *Credo* en deux langues, d'abord en grec, ensuite en latin. Ce qui paraîtra plus curieux peut-être encore, c'est qu'au baptême des garçons on récitait le symbole en grec, et pour les filles, on le disait en latin (1). C'est un dernier vestige des traditions antiques. A cette époque, sans doute, la langue grecque n'était pas fort répandue : le latin était la langue vulgaire.

Nous appellerons enfin l'attention sur la coutume, heureusement conservée chez nous à travers tant de siècles, d'accompagner à l'autel l'archevêque, officiant pontificalement, de sept clercs, revêtus de la tunique, outre les diacres d'honneur et d'office. Ceux-ci sont précédés de sept acolytes, portant des cierges allumés, et les sept chandeliers sont encore placés à l'entrée du sanctuaire, sous le lampadaire à trois branches. Voilà vraiment des restes de la vénérable antiquité. Ajoutons pourtant que si ces usages sont relatés dans les écrits de Grégoire de Tours, il n'en faudrait pas conclure qu'ils ont commencé au VI^e siècle. Notre évêque historien les

(1) Mém. de la soc. des Antiquaires de l'Ouest, tom III, pag. 327. Intéressant travail de M. l'abbé Cousseau, aujourd'hui évêque d'Angoulême, sur l'ancienne liturgie de Poitiers. Le fait relaté pour l'église de Poitiers est vrai également pour celle de Tours.

représente comme établis ; ils étaient en vigueur avant lui. Pourquoi n'y verrions-nous pas une de ces cérémonies usitées dans l'Église de Tours du temps de saint Martin ? Les historiens ne font pas difficulté de regarder saint Martin, aussi bien que saint Hilaire, comme un des principaux auteurs de la liturgie gallicane. Nous remontons de la sorte, pour ainsi dire, jusqu'au berceau de notre antique métropole, et après tant de révolutions, tant de changements, tant de ruines, tant de générations, nos regards sont encore réjouis d'un spectacle religieux qui arrêta plus d'une fois ceux de nos premiers ancêtres dans la foi.

V

Au début de la *messe des fidèles*, le diacre réclame de l'assistance une attention spéciale. L'évêque alors récite à haute voix une assez longue prière, en forme d'admonition, sous le titre de *Præfatio missæ* : c'est une espèce de préambule, où est indiqué sommairement le mystère ou la fête du jour. Après l'offrande, il chantera, sous le nom de *contestatio* une très-longue oraison, correspondant à la préface de la liturgie romaine. Le peuple offre lui-même le pain et le vin qui doivent être la matière du sacrifice. Les diacres recueillent ces dons et les portent au sanctuaire : ils choisissent la partie nécessaire à la communion des fidèles et mettent le reste en réserve pour être distribué aux pauvres. Tandis que les diacres sont occupés à cette opération, un autre diacre se dirige en grande pompe vers le *sacrarium*. Il paraît bientôt, tenant entre ses mains une petite tour en métal, dans le genre, sans doute, de celles que Léon, abbé de Saint-Martin, excellait à fabriquer avant sa promotion à la dignité archiepiscopale. La richesse de la matière était encore surpassée par l'élégance du travail. Cette petite tour, en effet, contenait la réserve eucharistique mise à part pour le viatique des malades. S'il est permis de

s'exprimer ainsi, c'était un tabernacle portatif. Selon une pratique constamment observée chez les Grecs, cette parcelle consacrée est déposée sur l'autel pour être unie au nouveau sacrifice, afin de marquer l'unité et la perpétuité du sacrifice chrétien. Cette procession des dons subsiste toujours chez nous (1). Le diacre recouvre ensuite les offrandes d'un large voile de soie, ordinairement enrichi de broderies et de perles (2). Le vin est placé dans de grands calices à deux anses, appelés calices ministériels. Notons qu'au temps de Grégoire de Tours, on se servait à la messe seulement de vin rouge, pour éloigner toute crainte d'erreur (3); saint Ambroise fait allusion à ce fait quand il dit : « *Cernis rosam, hoc est domini corporis sanguinem* (4). »

L'évêque cependant récite plusieurs prières sur les oblations et prie pour les vivants et pour les morts, dont les noms sont écrits dans les diptyques. Au moment où les fidèles se donnent le baiser de paix (5), il prononce à voix basse l'oraison *ad pacem*, qu'il termine en chantant la conclusion *per omnia sæcula sæculorum*, continuée par la préface appelée *contestatio*, *illatio* ou *inlatio*, et *immolatio*. Chaque messe a une prière propre de cette nature et d'une longueur assez considérable (6); elle se termine invariablement par le chant du *Sanctus*.

(1) On peut voir la description des deux processions solennelles, de l'entrée et des dons, appelés chez nous le premier Ordre et le second Ordre, dans l'ouvrage du cardinal Bona. *Rerum liturgic.*, libri II.

(2) Mabillon, *de Liturg. gallic.*, p. 41, cite plusieurs passages de Grégoire de Tours où il est fait mention de ce voile de soie appelé *palla* ou *pallium*.

(3) *Ibid.*, p. 40, num. 9.

(4) In psalm. 118.

(5) Le baiser de paix se donnait souvent sur les lèvres : *ut osculum quod in labiis datur, in cordibus non negetur* (*missel gothique* à la messe de l'épiphanie). Il en résulta des abus qui firent supprimer l'antique usage du baiser de paix.

(6) Nous ne saurions donner une plus complète idée de cette prière propre à la liturgie gallicane qu'en transcrivant ici celle de la messe de saint Martin, évêque de Tours :

VI.

Dans tous les livres de l'antique liturgie gallicane arrivés jusqu'à nous, les prières du canon de la messe sont extrêmement courtes. Elles ne ressemblent en rien à celles des autres liturgies, généralement assez prolixes. Elles varient suivant les fêtes. C'est une espèce de commentaire du *Sanctus*, servant de préparation à la formule de la consécration, par le récit des paroles solennelles de la dernière cène. En voici un exemple : « *Vere sanctus, vere benedictus Dominus noster Jesus Christus, qui venit quærere et salvum facere quod perierat : ipse enim pridie quam pateretur. Ici s'arrêtent les manuscrits : les paroles de la consécration n'y sont pas relatées ; dernier vestige de la loi du secret et, surtout, témoignage de respect pour ces paroles mystérieuses et puissantes que la foi ne saurait entendre sans un secret effroi, tempéré uniquement par la confiance et l'amour. L'oraison qui suit a pour titre *post secreta* ; ce qui montre que la formule sacramentelle se prononçait à voix basse, pratique constamment suivie jusqu'à nos jours.*

« Dignum et justum est, nos te, Domine Deus noster, in laudibus sancti Martini honorare : qui sancti Spiritus tui dono succensus, ita in ipso tyrocinio fidei perfectus, ut Christum texisset in paupere ; et vestem, quam egenus susperat, mundi Dominus induisset. O felix largitas, quæ divinitas operitur ! O chlamidis gloriosa divisio, quæ militem textit et regem ! Inæstimabile donum est, quod vestire Deum meruit. Digne huic confessioni tuæ præmium commisit. Digne Arianorum non subjacuit feritati. Digne tanto amore Martinus persecutoris tormenta non timuit, securus quia tanta erat gloriatio passionis ; ut per quantitatem vestis exiguæ et vestire Deum meruit et videre. O animi imitanda benignitas ! O virtutum veneranda potentia ! Sic egit suscepti pontificatus officium, ut per formam probabilis vitæ, observantiam exegerit disciplinæ. Sic apostolica virtute sperantibus contulit medicinam, ut alios supplicationibus, alios visu salvaret. Hæc tua, Domine, veneranda potentia, cui cum lingua non supplet meritis exorare, operibus sancti Martini, te opitulante, mereamur imitari. Per Christum Dominum nostrum. » (Liturg. gallic., p 291).

Ici se présente d'elle-même une question d'une importance capitale : la croyance à la présence réelle. Nous ne voulons même pas l'effleurer ; mais au point de vue purement historique, nous mériterions le reproche fondé d'inexactitude, si nous ne constatons du moins, en passant, que la conviction ferme de nos pères est exprimée clairement et fréquemment dans leurs prières publiques (1). L'église de Tours, comme toutes celles du monde catholique, professait ouvertement sa foi au dogme de la présence réelle de Jésus-Christ sous les espèces eucharistiques.

VII

La fraction de l'hostie avait lieu avant la récitation de l'Oraison dominicale. Ce qui était spécial chez nous, c'est que le *Pater* était chanté d'une voix lente et accentuée par l'assemblée entière (2). Cela se pratique encore chez les Grecs. Il faut en convenir, cet usage devait produire une vive impression dans tous les cœurs. Les fidèles aimaient à redire avec une sorte d'enthousiasme cette prière enseignée par le Sauveur à ses apôtres. On y trouve, en effet, les invocations les plus consolantes. Le premier mot consacre la fraternité chrétienne : Dieu est *notre père* à tous ; devant lui, nous sommes égaux. Là, se trouve en germe l'admirable révolution que le cours des temps devait développer et perfectionner. Le peuple chrétien forme une seule famille ; les inégalités sociales disparaissent en présence de Dieu. Il est facile de se figurer le tressaillement profond dont les âmes étaient

(1) Nous citerons ici un seul passage du Missel gallican, extrait de la messe du dimanche. « *Precamur mente devota te, Majestas aeterna, ut operante virtute, panem mutatum in carnem, poculum versum in sanguinem, illum sumamus in calice, qui de te fluxit in cruce ex latere.* » *Vid.* Mabillon, *de lit. Gallican.* lib. 1, pp. 3 et 4.

(2) Greg. Turon. *de Mirac. s. Martini*, lib. 2, cap 20.

agitées, à cette époque mérovingienne où la servitude pesait si lourdement sur les populations, au moment où grands et petits, riches et pauvres, libres et esclaves, inclinés devant l'autel, s'adressaient à un père commun. L'enseignement qui ressort de cette prière sublime est toujours le même. Peut-être aujourd'hui y sommes-nous moins sensibles. Quand on jouit d'un bienfait depuis longtemps, on est trop enclin à oublier le bienfaiteur.

Nous devons noter encore comme une particularité de la liturgie gallicane que l'exhortation qui précède le chant du *Pater*, varie suivant les fêtes. Citons, comme exemple, celle de Noël : « *Non nostro præsumentes, Pater sancte, merito; sed Domini nostri Jesu Christi obedientes imperio, audemus dicere : Pater noster, etc.* »

VIII

La récitation de l'Oraison dominicale était suivie d'une courte paraphrase des derniers mots : « *Sed libera nos a malo.* » Venait ensuite la bénédiction solennelle de l'évêque, conservée à Tours jusqu'à ces derniers temps et supprimée seulement à l'introduction de la liturgie romaine en 1859. Les prêtres la donnaient à voix basse; encore, du temps de saint Grégoire de Tours, était-ce par suite d'une concession récente faite par les évêques.

Les fidèles alors se présentaient pour recevoir la communion. Les hommes et les femmes entraient dans le sanctuaire et s'approchaient du marchepied de l'autel (1). Les uns et les autres recevaient dans la main une parcelle de l'hostie consacrée et se communiaient eux-mêmes. Il était défendu aux femmes de tendre la main nue, et elles devaient avoir la tête couverte d'un voile très-ample, appelé *dominicale*. Tous ensuite participaient au calice, en approchant les lèvres d'un

(1) Greg. Turon., *Hist.*, lib. ix, cap. 3. — *De Glor. confessor.* cap. 106.

grand vase porté dans les rangs par deux diacres. La seule distinction mentionnée par saint Grégoire de Tours, c'est que les rois avaient coutume de se servir d'un autre calice que le peuple (1). L'emploi des lourds et larges calices ministériels à deux anses n'était pas sans inconvénient, et des accidents arrivaient fréquemment par maladresse ou par le trop d'empressement de la foule. L'usage du chalumeau ne remédia qu'imparfaitement à ces graves inconvénients, jusqu'à ce que, pour des raisons faciles à comprendre, l'Eglise, dans sa sagesse, supprimât l'usage du calice pour les laïques.

Pendant la communion, le chœur chantait un psaume, dont on a conservé seulement un verset dans la liturgie actuelle. L'évêque ensuite faisait l'action de grâces au nom de toute l'assistance, en récitant à haute voix la prière connue sous le titre de *postcommunion*. Enfin, le diacre congédiait l'assemblée par la formule *ite missa est*, commune à l'église et au prétoire.

IX

Tels sont les traits les plus saillants de l'antique liturgie, usitée chez nous à la fin du vi^e siècle. Ce n'est pas sans émotion qu'on se reporte en imagination vers ces âges reculés où nos ancêtres se réunissaient à l'appel de l'évêque, aux mêmes lieux où nous nous assemblons encore de nos jours pour prier. Sur le sol où se dresse notre magnifique cathédrale, où s'élèvent les églises de Notre-Dame-la-Riche, de Saint-Symphorien, où une pauvre construction de bois recouvre depuis quelques jours le tombeau de saint Martin, nos pères sont venus s'agenouiller. Si leur sang coule dans nos veines, la même foi remplit notre âme, les mêmes espérances font

(1) *Erat consuetudo ut ad altarium venientes de alio calice reges et de alio populus.* Greg Turon., *Hist.*, lib. III, cap. 31.

battre nos cœurs. D'eux nous avons hérité de cette belle ville de Tours sur assise les bords d'un des plus admirables fleuves du monde ; avant nous, ils ont cultivé cette fertile province de Touraine, qui n'a rien à envier aux régions les plus renommées de la terre. Restons à jamais les dignes héritiers de leur foi religieuse, de leurs sentiments de patriotisme et d'honneur.



LA PANCARTE NOIRE

DE

SAINT-MARTIN DE TOURS

BRULÉE EN 1793

ET RESTITUÉE

D'après les textes imprimés et manuscrits

I

Les Archives de la célèbre collégiale de Saint-Martin de Tours étaient à juste titre comptées parmi les plus anciennes et les plus riches de la France. Plus heureuses en 1562 que les précieux reliquaires de l'église, fondus par le prince de Condé (1), elles avaient échappé au pillage des protestants (2), et lorsqu'en 1793, une exécution aussi barbare qu'inintelligente

(1) Voyez dans dom Housseau, t. XIII, p. 166 et suiv., les détails de cet événement. Le procès-verbal du pillage par les protestants des reliques et joyaux de St-Martin de Tours en mai et juin 1562, a été imprimé pour la première fois en 1863, par M. Grandmaison, un volume in-4°, Tours, Mame.

(2) Néanmoins il s'en est fallu de bien peu qu'elles n'aient eu alors le sort réservé à tant d'autres archives. Voici ce que nous lisons dans les registres capitulaires de saint Martin. « Le dimanche 5 avril 1562, le grand autel de Saint-Saturnin et un trépasement de Notre-Dame, fait à grans personnages d'or et azur fin, qui avait coûté il y a soixante ans, ainsi que l'on a trouvé par écrit, 10,000 ducats et plus, et qui étoit une des plus belles choses du monde,

des décrets de la Convention les réduisit en cendres, elles étaient encore presque intactes. De tous ces diplômes vénérables, dont plusieurs au IX^e siècle avaient bravé la fureur dévastatrice des Normands, de ces admirables séries de chartes, de bulles, d'exemptions épiscopales, de privilèges impériaux et royaux, cotés et classés par layettes, c'est à peine s'il nous reste aujourd'hui trois ou quatre pièces. Leur vue nous fait encore plus regretter la perte irréparable causée par la main des hommes, car rien ne peut remplacer les documents originaux, ni les copies exécutées à des époques anciennes, ni les

ensemble toutes les autres églises de Tours et hors ville et depuis celles de Marmoutier, Beaumont, Saint-Cosme et autres ont été toutes rompues et démolies, et les religieuses de Beaumont allées au lieu de la Marchère, appartenant au comte de Sancerre et les trésors et titres du dit Marmoutier apportés en cette église de Saint-Martin et mis en l'une des tours de la dite église par les gens de la justice et les gens du Roi et pour raison de ce que dessus la plus grande part des chanoines et autres bénéficiers de la dite église se sont absentés et laissé leurs maisons, dedans lesquelles depuis le dit jour de dimanche ont toujours demeuré hommes d'armes et gens de pied qui ont vécu ce pendant qu'ils y ont trouvé de quoi..... — Le mercredi 10^e jour du dit mois de juin a été sonné à son de trompe et cry public par la ville de Tours que tous gens d'église eussent à vider hors la ville de Tours sur peine de prison dedans vingt-quatre heures. — Le jeudi 11^e jour du dit mois de juin après n'avoir peu donner ordre de serrer et mettre en lieu sur les lettres et titres de l'église, les clefs du trésor ont été baillées à Jehan Simon, apoticaire demeurant à Tours et l'un des plus grans huguenots qui se trouvaient, pour les mettre en lieu seur, ensemble les cassettes des chapelles et les registres capitulaires avec les Pancartes, promettant au dit Jehan Simon, au cas qu'il conserve bien les titres de le reconnaître envers lui et sur ce que dessus lui dépêcher acte. » — Les protestants après un mois de séjour sortirent de la ville le vendredi 10 juillet et dès le lundi 13, plusieurs chanoines rentrèrent à Tours.

Une allarme aussi chaude eut encore lieu en 1567. — « Le 7 février 1567, le chapitre de Saint-Martin permit à l'abbesse et aux religieuses de Beaumont-lès-Tours de chercher un lieu de sûreté. On craignoit que les huguenots qui venoient de prendre Blois ne s'emparassent de Tours. Le chapitre statua qu'on transporterait les titres et chartes à Angers et qu'on distribuerait aux chanoines l'argent du trésor. » — Collect., dom Housseau, t. xv, p. 295.

textes imprimés. La critique change de caractère et de point de vue selon les temps ; hier elle exigeait qu'un texte, pour être correct, fût exactement conforme au manuscrit ; elle veut aujourd'hui que l'éditeur ne soit plus un copiste servile, mais qu'il observe les règles imposées par la philologie, par la géographie, la numismatique ou telle autre science plus récente. De là pour chaque question, pour chaque édition nouvelle, la nécessité de recourir aux originaux. Néanmoins, lorsque ceux-ci n'existent plus, force est bien de se contenter des copies que nous ont laissées nos prédécesseurs. Heureusement, avant la révolution, les archives de Saint-Martin avaient été visitées par de nombreux savants tels que Besly, Duchesne, Baluze et les bénédictins dom Lesueur, dom Anselme Lemichel, dom Martenne et dom Housseau. Leurs travaux forment des volumes entiers, c'est à nous d'en tirer toutes les lumières que nous étions en droit d'attendre des documents eux-mêmes, du moins toutes les données historiques que les copies d'un même texte peuvent nous fournir.

Indépendamment des diplômes et des chartes originales composant les layettes, les archives de Saint-Martin renfermaient trois principaux cartulaires souvent cités depuis plus de deux cent cinquante ans par les savants et par les avocats chargés de défendre les droits du chapitre contre les prétentions de l'archevêché.

Ces trois cartulaires étaient :

La *Pancarte Noire*, qui renfermait les titres antérieurs à l'année 1432 ;

La *Pancarte Rouge*, qui renfermait des titres des XI^e, XII^e et XIII^e siècles ;

Et la *Pancarte Blanche*, qui, commençant ou finissant la *Pancarte Noire*, s'étendait jusqu'aux dernières années du XIII^e siècle (1).

(1) C'est Besly qui le premier nous fait connaître l'existence de ces trois cartulaires. « Notitia, dit-il, quam deprompsi ex *Pancarta nigra* monasterii

II

PANCARTE ROUGE.

La *Pancarte Rouge*, *Pancarta Rubea*, ainsi nommée par Besly, a été analysée par lui. Ses extraits, se trouvent dans le volume 828 de la collection Dupuy, au dos d'un certain nombre de feuillets, sur le recto desquels ont été copiés ou analysés les titres de la *Pancarte Noire* (1). Ce cartulaire, écrit sur parchemin, avait 445 feuillets, il renfermait la copie d'un très-grand nombre d'actes des XI^e, XII^e et XIII^e siècles, relatifs pour la plupart aux prévôtés de Saint-Martin, situées en dehors de la Touraine, telles que Blaslay, Suèvre, Dame-Marie en Montois et Leré.

Quelques-uns de ces titres étaient déjà dans la *Pancarte Noire*. Ainsi la charte de Robert, comte de Flandre, de l'an 4096, inscrite au f^o 3 de la *Pancarte Rouge* (collect. Dupuy, vol. 828. f^o 403), se trouvait au f^o 136 de la *Pancarte Noire*, et celle par laquelle Gislebert, archevêque de Tours, renonce en 1119, moyennant compensation, au droit de vicariats sur sept églises situées dans son diocèse, inscrite au f^o 34, v^o de la *Pancarte Rouge* (Dupuy, vol. 828, 56, v^o), était également au f^o 134 de la *Pancarte Noire*. D'autres, en bien plus grand

Sancti Martini Augustæ Turonum, sic vulgo vocant unum e tribus tabulariis ejusdem monasterii. » *Lettres de Besly*. collect. Bouhier, t. 163^e. p. 79.

A Saint-Florent de Saumur, il y avait également trois cartulaires désignés par les mêmes noms : le cartulaire noir, le cartulaire rouge, et le cartulaire blanc ou d'argent. Le cartulaire noir, que l'on croyait perdu, a été restitué en 1846, par M. Marchegay. Depuis lors M. Marchegay a eu la bonne fortune de retrouver ce cartulaire en Angleterre dans la collection de sir Thomas Phillips et de s'assurer que sa restitution était parfaitement conforme à l'original.

(1) Voici l'ordre où ces feuillets doivent être lus : F^o 103 r^o et v^o, 96 v^o, 104 v^o, 99 v^o, 84 v^o, 92 v^o, 97 v^o, 90 v^o, 87 v^o, 82 v^o et 89 v^o. En tête du premier on lit : *Pancarta Rubea*, et des trois suivants, les initiales P. R. seulement.

nombre se retrouvaient dans la *Pancarte Blanche*, comme on peut s'en assurer par les exemples suivants :

Au f° 1, v° était une transaction de Josbert, seigneur de Sainte-Maure, avec le chapitre de Saint-Martin, au sujet des droits qu'il prétendait sur les hommes de Saint-Epain, janvier 1229 (Dupuy, vol. 828, f° 403), inscrite au f° 40 de la *Pancarte Blanche* (D. Houssecau, n. 2596).

Le f° 48, v° était occupé par une charte de Robert des Loges, sénéchal de Poitou, déclarant bonne et valable la saisie des biens de l'abbaye de Cormery, faite par le chapitre de Saint-Martin, en février 1217 (Dupuy, vol. 828, f° 103), insérée au f° 88, v° de la *Pancarte Blanche* (D. Houss., n. 2444).

Au f° 32, v° se trouvait l'acte de vente fait, en 1262, aux chanoines de Saint-Martin, par Eschivard de Preuilly, de la prébende dite du Défenseur (Dupuy, vol. 828, f° 96, v°), insérée au f° 35, v° de la *Pancarte Blanche* (D. H., n. 3152 et 3154).

Au f° 33, r° était la confirmation par Mathilde, comtesse de Chartres et dame d'Amboise, d'une donation de rente faite en 1249, à Saint-Martin, par Jean de Berrie (vol. 828, f° 96, v°), aussi transcrite au f° 37, v° de la *Pancarte Blanche* (D. Houss., n. 2990).

Enfin au f° 87, v° était une charte de Robert de *Crisperiiis*, insérée au f° 172 de la *Pancarte Blanche* (D. Houss., n. 2377).

La *Pancarte Rouge* néanmoins renfermait plus d'un acte qu'on ne retrouvait point dans la *Pancarte Blanche*. On en pourrait citer de nombreux exemples, surtout si on les choisissait parmi les titres relatifs aux prévôtés de Saint-Martin, situées en dehors de la Touraine. L'anonyme qui au xvi^e siècle a copié le *Rituel* de Pean Gâtineau et dont la copie, passée entre les mains de Baluze, est aujourd'hui conservée dans la collection dite des *Armoires* dont elle forme le volume 84, a connu la *Pancarte Rouge*. A la fin de sa copie du *Rituel*, l'auteur a transcrit, d'après les originaux, un certain nombre de chartes, il a eu soin de porter en marge le numéro des

feuilles de la *Pancarte Blanche*, sur lesquels ces pièces se trouvaient transcrites. Or après avoir copié la charte d'Eschivart de Preuilly, ci-dessus mentionnée, il a écrit en marge : « *Est registrata f° 33, v° initio, Pancartæ albæ et ejus quam penes me habeo, f° 31, v°.* » Cette citation indique bien exactement qu'il s'agit ici de la *Pancarte Rouge*.

En 1711 Baluze a vu ce cartulaire et en a copié environ cent vingt pièces ; il ne le désigne jamais cependant sous le nom indiqué par Besly, ce qui tendrait à faire penser que de son temps cette pancarte avait reçu une nouvelle reliure ou que la peau qui la recouvrait avait tellement changé de couleur qu'elle ne pouvait plus servir à la faire distinguer des autres. Il l'intitule, tantôt *Cartularium ou Vetus Cartularium Sancti Martini*, tantôt « Un ancien registre en parchemin qui est au trésor de Saint-Martin » et qui commence par ces mots : « *Quod licet capitulo acquirere in censiva ecclesia, seu, thesaurarii, nec hoc debeat thesaurarius impedire* » (Armoires, tom. 77, p. 496).

Il ajoute que c'est une ancienne copie de la *Pancarte Blanche*, ce en quoi il se trompe, car il est certain que la *Pancarte Rouge*, renfermait plusieurs titres qu'on ne retrouvait point dans la *Pancarte Blanche*. Quant à ceux transcrits dans les deux *Pancartes*, leur nombre était considérable, mais l'ordre dans lequel ils étaient disposés n'était pas le même dans l'un et dans l'autre cartulaire. Ainsi au f° 1 de la *Pancarte Rouge*, se trouvait une pièce transcrite au f° 40 de la *Pancarte Blanche*, au f° 48, v° une pièce transcrite au f° 88, au f° 28, v° une charte transcrite au f° 35, v°. Il serait d'ailleurs difficile d'établir que la *Pancarte Rouge* ait été écrite après la *Pancarte Blanche*. Cette dernière n'a été vraisemblablement rédigée que dans les premières années du xiv^e siècle, et la série chronologique des actes de la *Pancarte Rouge* s'arrête un peu avant la fin du xiii^e siècle.

Ce point éclairci, mettons en évidence, par une série

d'exemples, l'identité de cet ancien Registre en parchemin, copié par Baluze, avec la *Pancarte Rouge*.

D'après Besly (Dupuy, vol. 828, f° 96, v°), la charte par laquelle Richard de Beaumont, seigneur d'Amboise, notifie la donation d'une place appelée *Burdigale*, située dans le cloître de Saint-Martin, faite par Mathilde, dame d'Amboise, était au f° 28 de ce qu'il appelle la *copie* de la *Pancarte Blanche*.

La donation précédente, faite par Mathilde, venait à la suite dans la *Pancarte Rouge*, f° 28, v° (vol. 828, f° 96). Elle a été copiée par Baluze, au f° 28 de sa *copie* de la *Pancarte Blanche* (arm. t. 77, f° 225).

Au f° 64 de la *Pancarte Rouge*, se trouvait la charte de Gérard, évêque d'Angoulême, au sujet des dîmes de Doucé, 4128 (vol. 828, f° 99, v°), elle a été copiée par Baluze, au f° 64 de sa *copie* de la *Pancarte Blanche* (arm. t. 77, f° 231).

Au f° 66 était une charte de Louis IX, concernant les droits du chapitre à Leré (vol. 828, f° 99, v°), copiée par Baluze au f° 66 de sa *copie* (t. 77, f° 289).

Au f° 70 de la *Pancarte Rouge*, était une transaction du chapitre avec Louis comte de Sancerre, copiée par Baluze au f° 70 de la *copie* (t. 77, f° 283).

Au f° 67 se trouvait une autre transaction avec Louis comte de Sancerre, au sujet des biens de Leré, en 1255. Elle a été copiée par Baluze au f° 67 de sa *copie* de la *Pancarte Blanche* (t. 77, f° 206).

Il serait facile d'établir la même concordance pour des actes inscrits aux feuillets 41 v°, 54 v°, 90 v°, 128, 129, 130, 132, etc., mais il nous semble inutile d'insister davantage sur ce point. Passons au cartulaire désigné par Baluze sous le nom de *Cartularium* ou *Vetus Cartularium Sancti Martini*. Le même procédé nous démontrera que ce cartulaire est le même que « l'ancien registre en parchemin » copié par Baluze et que par conséquent il est identique à la *Pancarte Rouge*.

Une charte copiée par Baluze (t. 76, f° 252), au f° 91 de ce

cartulaire, était au f° 91 de la *Pancarte Rouge* (Dupuy, v. 882, f° 90, v°).

Deux actes de Louis comte de Blois, dont un de 1201, également copiés par Baluze (t. 76, f° 245), au f° 129 du cartulaire, étaient, d'après Besly, au f° 129 de la *Pancarte Rouge* (vol. 828, f° 82, v°).

Après avoir transcrit deux pièces où figure Lancelin de Beaugency (t. 76, f° 247, v°), Baluze ajoute : « *De Lancelino de Balgentiaco, vide Cartularium, f° 128 et 129.* On peut s'assurer dans Besly, au f° 129 de la *Pancarte Rouge* (vol. 828, f° 82, v°), qu'il était effectivement question de ce personnage dans la *Pancarte Rouge*, aux feuillets indiqués.

La charte de Robert de Flandre, de 1096, déjà cités comme étant au f° 3 de la *Pancarte Rouge*, est désignée par Baluze comme se trouvant au f° 3 du cartulaire (t. 77, f° 261).

Il est donc évident que ce que Baluze appelle vieux cartulaire de Saint-Martin, ou copie de la *Pancarte Blanche*, n'était autre chose que la *Pancarte Rouge*, analysée par Besly. Il ne semble pas que les bénédictins, chargés, au xviii^e siècle, de travailler à l'histoire de Touraine, aient consulté la *Pancarte Rouge*, du moins il n'en est fait aucune mention dans les papiers de dom Housseau, ce qui s'explique facilement si l'on considère que ceux des actes de la *Pancarte Rouge* relatifs à la Touraine étaient tous reproduits dans la *Pancarte Blanche*.

Nous n'avons aucun renseignement sur le sort éprouvé par la *Pancarte Rouge*; mais, comme on ne possède pas les procès-verbeaux de tous les titres brûlés en 1793, il est à présumer que ce cartulaire a péri en même temps que la *Pancarte Noire*. (1)

(1) La *Pancarte rouge* existait encore au xviii^e siècle, elle est citée dans les inventaires du chapitre rédigés vers 1753. — Archives du département d'Indre-et-Loire.

III

PANCARTE BLANCHE.

La *Pancarte Blanche* contenait un très-grand nombre d'actes du XIII^e siècle et de la seconde moitié du XII^e. Elle en renfermait même quelques-uns du commencement du XIV^e siècle. Par exception, on y trouvait une pièce du XI^e siècle, l'acte d'association des chanoines de St-Martin avec les religieux de Plein-Pied en Berry (D. Houss. n. 8742.) et deux ou trois actes de la première moitié du XII^e siècle. Mais, en thèse générale, on peut dire que ce cartulaire faisait immédiatement suite à la *Pancarte Noire*, celle-ci finissant à l'année 1131 et celle-là commençant à l'année 1143, pour ne s'arrêter qu'en 1299 ou 1300.

C'était un petit in-folio en parchemin; il avait trois cent-trois feuillets couverts d'une écriture assez fine, plusieurs d'entre eux contenaient deux, trois et même quatre chartes. Son format, cependant, était de plus petite dimension que celui de la *Pancarte Noire*, puisque celle-ci, par rapport aux autres, était appelée la *Grande Pancarte*, *Pancarta Magna*.

Il faut reporter aux premières années du XIV^e siècle l'époque de sa rédaction; ce cartulaire renfermait, en effet, des pièces de 1290, 1292, 1295 et 1296; au f^o 14 était un acte de 1288, un de 1297 se trouvait au f^o 293 r^o, un de 1299 au f^o 292 v^o, deux de 1302, aux f^o 44 r^o et 296 v^o, enfin, au f^o 138, était une charte de 1309. Admettons, ce qui n'est pas impossible que ces trois derniers actes aient été transcrits, après coup, sur quelques pages restées blanches, il n'en demeure pas moins certain qu'il faut placer en 1300 ou 1301 environ, la transcription de cette *Pancarte*. Longtemps après cette époque, les chanoines inscrivirent un acte sur le verso du dernier feuillet resté blanc. Cet acte dont Baluze nous a conservé la copie (arm. vol. 177, f^o 458) portait la date de 1413.

Nous sommes loin d'avoir tous les actes de la *Pancarte Blanche*, car, on peut évaluer à environ six cents le nombre de ceux qui y étaient transcrits; néanmoins, les plus importants nous ont été conservés. Les Bénédictins dom Augustin Cassard, dom Leger Deschamps et dom Housseau en ont copié environ cent vingt-cinq. Baluze a choisi dans ce cartulaire, une vingtaine de chartes parmi celles qui ne faisaient pas double emploi avec ses copies de la *Pancarte Rouge*, et l'auteur de la copie du *Rituel*, conservée par Baluze dans ses armoires (tom. 84.), a noté, en marge d'une vingtaine de chartes copiées sur les originaux, les feuillets de la *Pancarte Blanche* sur lesquels elles avaient été transcrites. Enfin, dom Housseau, dans l'intention de dresser une liste des principaux fonctionnaires du chapitre a extrait, feuillet par feuillet, les principaux titres de la *Pancarte Blanche* (n^{os} 8665-8696 et 8699-8722.) Quant à Besly, quoiqu'il cite ce cartulaire et qu'il l'ait vu, il ne paraît pas en avoir fait usage.

IV

PANCARTE NOIRE.

La *Pancarte Noire*, *Pancarta Nigra*, était le plus ancien cartulaire de Saint-Martin. C'était un in-folio d'assez grande dimension, aussi l'appelait-on quelquefois la *Grande Pancarte*, *Pancarta Magna*. Elle avait 457 feuillets de parchemin et était reliée avec deux ais de bois recouverts d'un cuir ou peau noire qui lui avait fait donner son nom. Dans l'origine, elle était enchaînée avec une chaîne de fer dans le trésor de la collégiale, on ne la consultait qu'aux grandes occasions et sur place. En 1576, un fragment de cette chaîne composée de 22 chaînons, adhérait encore au volume (1), il est probable

(1) « Extrait d'un grand livre escript en parchemin, en lettres antiennes, couvert d'une peau de cuyr noir, et relié en ays de bois contenant selon sa cote

qu'elle avait été brisée en 1562, quatorze ans auparavant, lorsque les chanoines, obligés de quitter précipitamment la ville occupée par les protestants, confièrent la *Pancarte Noire* avec d'autres objets précieux à l'apothicaire Jehan Simon, un des Huguenots les plus exaltés de Tours, à la probité duquel, cependant, les chanoines ne craignirent point de se fier; moins heureuse à la Révolution Française, la *Pancarte Noire* fut brûlée sur la Place-d'Aumont le 17 novembre 1793(1). Elle avait été analysée ou copiée par Courtin, Besly, Duchesne, Carreau, Baluze, dom Housseau et par un religieux anonyme qui nous a laissé sept copies de chartes faites avec un soin tout particulier. C'est d'après les travaux et les indications de ces savants que nous avons pu reconstruire ce précieux car-

CLVII roolles de parchemyn escript, auquel pend une chesne de fer, contenant vingt-deux chesnon, commençant par ces mots au premier roolle d'icelluy escripts : *Leo servus servorum Dei dilectissimis fratribus universis episcopis in Gallie partibus.....* Finissant par ces mots au dernier roolle du dit livre escripts : *Quod ne in posterum possit aliqua oblivione deleri presens scriptum sigillorum nostrorum fecimus munimine roborari. Actum anno Domini millesimo ducesimo undecimo, mense Novembris*, et aux roolles du dit livre cotz lxxviii, seconde page, et lxxv, première page, est escript ce qui s'en suit : *In nomine sanctæ et individue Trinitatis Karolus gratia Dei Rex. Si petitionibus servorum Dei*, etc. Collation a esté faite de l'extrait ci-dessus au dit livre représenté par nous, Michel Argois, sergent ordinaire du roy nostre sire en Touraine, commissaire en ceste partye, par compulsoire et commission donnée à Paris le xxvii^e jour de Janvier dernier signée par le conseil, Lambert, et scellé en queue simple de cire jaulne pour la partye des vénérables, doyen, trésorier, chanoines et chapitre de l'église Monsieur saint Martin, de Tours, et pour leur servir et valloir à l'encontre de Monsieur l'archevêque du dit Tours et clergé du diocèse du dit sieur archevesque, es procès et instance qu'ils ont pendans, tant en la court de parlement à Paris que ailleurs, ainsi que de raison et ce en présence des dits vénérables du chapitre et sieur archevesque comparant comme appert par nostre procès-verbal sur ce fait. Deffaut et absence du dit clergé ad ce par nous duement intimé le xxvii^e jour de mars, 1556, signé M. Argois.— copie authentique. Armoires de Bal., t. 282, p. 21-24.

(1) Voyez ci-après chapitre VII, l'extrait du procès-verbal dressé à cette époque.

tulaire et réunir les renseignements que nous donnerons ici.

Rédigée avant l'année 1437, la *Pancarte Noire* renfermait cent quarante-huit pièces (1). La première commençait au *recto* du premier feuillet par ces mots : « *Leo seruus servorum Dei....* » et la dernière, transcrite longtemps après la rédaction de la *Pancarte*, sur le *verso* du dernier feuillet resté blanc, finissait par ceux-ci : « *Actum anno domini millesimo ducentesimo undecimo, mense novembri.* » Les pages étaient écrites sur deux colonnes. Les colonnes se cotaient par feuillet de I à IV; la première et la seconde étaient au *recto*, la troisième et la quatrième au *verso* de chaque feuillet. C'est du moins un usage que Besly suit constamment.

(1) La *Pancarte noire* fut rédigée environ quarante ans avant le cartulaire de Saint Aubin d'Angers qui existe encore. Comme elle devait avoir avec lui plus d'une analogie par son écriture, ses ornements et son mode de confection nous emprunterons à M. Marchegay le passage suivant où il décrit ce cartulaire. « Le cartulaire de Saint Aubin forme un volume grand in-F, relié en carton et couvert en parchemin, il contient 129 feuillets de velin magnifique. L'écriture est disposée sur deux colonnes contenant en général trente-huit lignes chacune. C'est une belle minuscule appartenant à la fin du XI^e et au XII^e s. Chaque pièce commence par une capitale enluminée et à la fin de plusieurs on voit des fac-simile de signatures, monogrammes et légendes de Sceaux, les chartes sont très-nombreuses... la plus ancienne remonte au mois de mai 769 et la plus moderne est datée de l'an 1174. »

Saint Maurice d'Angers avait un cartulaire qui, pour l'importance, l'ancienneté et le mode de composition pouvait être placé à côté de la *Pancarte noire*, il s'appellait le *Livre noir*. Voici ce qu'en dit M. Marchegay dans son excellent travail sur les cartulaires d'Anjou. « Aucun des cartulaires que possédaient avant la révolution Française les communautés religieuses du diocèse d'Angers n'était aussi précieux que celui du chapitre de Saint Maurice, il était intitulé le *Livre noir*, contenait 139 feuillets et remontait aux XI^e et XII^e siècles, le nombre de ses chartes était de 238 parmi lesquels se trouvaient une quinzaine de diplômes carlovingiens; le plus ancien portait la date du mois de mars 770.... » (Marchegay, cartul. d'Anjou. p. 7-8). Ce cartulaire a subi le même sort que la *Pancarte noire*, il a été brûlé à Angers devant le temple de la Raison, le 30 novembre 1793, avec 337 autres liasses ou registres provenant des chartreux, de l'évêché, du chapitre et de plusieurs communautés situées dans la ville.

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur le genre d'écriture employé dans la *Pancarte Noire* : ce devait être une belle minuscule, d'un caractère assez fort toutefois ; à cet égard, nous en sommes réduit à des conjectures (1). Les pièces étaient transcrites sans ordre apparent. Les Bulles étaient mêlées aux diplômes impériaux et royaux, ainsi que les actes qui offraient un caractère privé, donations, précaires, main-fermes ou testaments. Cependant, lorsqu'un acte avait été renouvelé plusieurs fois, assez généralement le plus récent précédait le plus ancien. Ainsi, la bulle du pape Adéodat, inscrite sous le n° cxxxii, venait après celle du pape Léon III, qui en renouvelait les dispositions et occupait le n° 4. Le diplôme de Charlemagne, instituant la manse des chanoines, portait le n° xxix, tandis que celui de Louis-le-Débonnaire, qui confirmait celui-ci, était inscrit sous

(1) Les plus anciens cartulaires de l'Anjou, tels que ceux de Saint-Aubin, de Saint-Maurice d'Angers, de Saint-Florent de Saumur, de Saint-Maur-sur-Loire ont tous été rédigés à peu près vers la même époque, dans la dernière moitié du xii^e siècle (un peu après, pour celui de saint Maurice); il y a grande apparence qu'ils avaient entre eux plus d'un caractère commun, nous en avons déjà constaté quelques-uns dans la description du cartulaire de saint Aubin. Nous emprunterons encore à M. Marchegay les détails suivants relatifs au cartulaire de Saint-Maur-sur-Loire, conservé aux archives de Maine-et-Loire, on y remarquera plus d'une analogie avec la *Pancarte noire* : « Les xxiii premiers feuillets se rapportent à l'année 1130, les suivants vont jusqu'à 1140. Si les pièces comprises dans ces xxiii premiers feuillets n'avaient pas une date certaine, on devrait en faire remonter l'écriture à une époque plus reculée. En effet, pour le texte des chartes on a employé une minuscule arrondie, mais dont les hastes sont assez hautes et dans laquelle se rencontrent beaucoup de lettres appartenant à l'écriture allongée. Cette dernière a même servi presque constamment pour les initiales des phrases et des noms propres, pour les titres ou sommaires des chartes, pour la première ligne des notes et pour les annonces de sceaux, notes chronologiques et souscriptions diverses. On a poussé l'imitation des pièces originales jusqu'à reproduire les monogrammes des diplômes de Charles-le-Chauve, et à dessiner les sceaux plaqués ou suspendus que les chartes avaient encore lorsqu'elles ont été transcrites dans ce cartulaire. La plupart des pièces sont précédées d'un titre ou sommaire contemporain de l'écriture du texte... (*Les cartulaires de l'Anjou par Marchegay*).

le n° xx. Nous devons faire remarquer encore que les bulles avaient été plus particulièrement rejetées vers la fin de la *Pancarte*, où elles occupaient le n° cxxiv à cxl.

Voici les raisons qui peuvent avoir guidé le rédacteur de la *Pancarte Noire*, dans l'ordre qu'il a suivi pour la transcription des titres. Lorsqu'il voulut commencer son travail, il choisit, parmi les pièces originales, celles qu'il jugea convenable d'inscrire dans la *Pancarte*; car ce serait une erreur de croire que celle-ci renfermât la copie de toutes les pièces antérieures à l'année 1131. Les chartes choisies furent numérotées au dos depuis la première jusqu'à la 147^e, et on inscrivit à la suite le titre abrégé de l'acte, marqué, la plupart du temps, en notes tyroniennes. On procéda à ce numérotage en commençant par les pièces les plus importantes, ou du moins, par celles qui, au point de vue des droits du chapitre, pouvaient offrir le plus d'intérêt, et celles-ci étaient ordinairement les actes les plus modernes et les rénovations. On mit à la suite les diplômes les plus anciens et ceux dont on faisait un usage moins fréquent. Ces pièces furent transcrites dans la *Pancarte*, suivant l'ordre indiqué par la série des cotes portées au dos des originaux; on inscrivit, en tête de chaque transcription, le titre abrégé qui se trouvait au dos, et on porta en marge le numéro que l'original avait reçu: de cette façon, l'acte et la transcription de la *Pancarte* furent désignés par la même cote. Cela était fort commode pour se reporter de l'un à l'autre, c'est là ce qu'indique dom Lesueur, lorsque, d'après Courtin, il dit que telle charte, inscrite à tel feuillet de la *Pancarte*, portait tel numéro *in dorso*, numéro qui était le même que celui porté par la transcription de la *Pancarte Noire*.

Nous avons dit que le titre abrégé, inscrit au dos de chaque acte se trouvait placé dans la pancarte en tête de chaque transcription. Ce titre était écrit le plus souvent en notes tyroniennes (1), comme on le voit dans les copies de la col-

Dom Housseau (tom. xiii, n. 8574), dit que la *Pancarte noire* de St-Martin est pleine de notes tyroniennes tant pour les titres des chartes et diplômes,

lection de dom Housseau, qui portent les n. 55, 79, 89, 123, 143 et 147.

Après ce titre, venait toujours en tête de la pièce, mais placé dans un retrait menagé dans les premières lignes du texte, quelquefois un simple chrisma accompagné d'une ou deux notes tyroniennes, mais le plus souvent une invocation abrégée, composée d'un I majuscule et ornementé, dans les entrelacs et vrilles duquel se mêlaient des sigles et des notes tyroniennes. Cette sorte d'ornement a été reproduite dans les sept copies de la collection de Dom Housseau, que nous venons de mentionner, avec une grande exactitude.

Duchène avait commencé la copie de la *Pancarte Noire*, en imitant également ces invocations figurées; nous ne possédons de sa copie qu'un cahier contenant six diplômes, les n° II à VII (Collect. Dupuy, vol. 657). Mais Jean Bouhier, qui a eu communication de la copie de Duchène, a également figuré les sigles initiaux de trente-cinq titres de la *Pancarte Noire*, qu'il a insérés dans sa collection (Collect. Bouhier, t. xxvi).

Les monogrammes, les grilles, les dates et toutes les formules finales qui se trouvaient dans les pièces originales, avaient été également reproduites dans les transcriptions de la *Pancarte Noire*, et ces reproductions, autant qu'on en peut juger par les imitations qui nous en sont restées, étaient exécutées avec beaucoup d'art, dans les signatures, le nom seul du signataire était écrit en toutes lettres; ses qualités ou ses fonctions étaient toujours exprimées en notes tyroniennes. Ce système, employé dans le plus grand nombre des pièces, prouve que l'emploi des notes tyroniennes était fort commun dans les chartes de Touraine du x^e et du xi^e siècle, et qu'au xii^e, il était encore fort répandu.

Plusieurs circonstances s'accordent pour nous faire placer

que pour les souscriptions et signatures. Elles sont aussi quelquefois employées pour les noms de ville, dans les souscriptions d'Évêques, etc.

entre 1132 et 1137, l'époque où fut rédigée la *Pancarte Noire*; l'acte le plus récent qui y soit inscrit est de 1131. Les archives, en renfermaient cependant, plusieurs qui, par leur date, doivent se placer entre 1133 et 1140 : quelques-uns même ont été transcrits dans la *Pancarte Rouge*. De plus, en 1140 et en 1143, le chapitre avait obtenu deux diplômes importants du roi Louis VII ; ils sont au nombre des actes les plus anciens insérés dans la *Pancarte Blanche*, aucun de ces actes n'a trouvé place dans la *Pancarte Noire*, d'où l'on doit conclure que celle-ci était terminée lors de l'obtention de ces diplômes assez importants pour mériter d'y figurer.

Une question moins facile à résoudre est celle de savoir à qui doit être attribuée la rédaction de la *Pancarte Noire*.

Remarquons, d'abord, qu'à Saint-Martin la rédaction des actes et leur conservation semble avoir toujours été une des attributions des écolâtres et des sous-écolâtres du chapitre. Amalric, en 849, et Odulric, en 894, tous deux maîtres-école, signent comme rédacteurs des actes importants. Depuis 895 jusqu'en 930, c'est Archanaldus, d'abord sous-écolâtre, *secundicerius scolæ*, puis écolâtre de Saint-Martin, qui rédige et écrit les nombreuses chartes du chapitre. Il rédigea pareillement celles de Marmoutier tant que le chapitre de cette abbaye n'eut pas repris une existence bien séparée. C'est le même Archanaldus que la chronique de Saint-Aubin d'Angers appelle *scriptor* et désigne comme un des deux rédacteurs de la légende de saint Maurille (4). Après 930, son extrême vieillesse l'oblige à ne plus écrire les chartes lui-même; mais tant qu'il exerce ses fonctions d'écolâtre, elles sont écrites en son nom et signées par un des maîtres placés sous sa direction. En 937, c'est Leodramnus, *provisor scolæ*, qui rédige les actes. De 954 à 965, c'est Adalmarus, *minister scolæ*. En 1101, c'est Adelbaldus, *secundicerius scolæ*, plus tard au *xvi^e* et *xvii^e*

(1) Vita B. Maurilli inventio (anno 905), vel potius augmentatio per Rainonem episcopum et Archanaldum scriptorem facta est (*Chronicon Andegavense*) Labbe, *Bibliotheca nova*, t. 1, p. 276.

siècles, c'est au sous-écolâtre qu'est confiée la garde des archives. Courtiu, qui pour faciliter les recherches, rédigea en 1541 un répertoire alphabétique des chartes et des diplômes de Saint Martin, était sous-écolâtre du chapitre. Ces faits, et bien d'autres que nous pourrions citer, nous portent à rechercher le rédacteur de la *Pancarte Noire* parmi les hommes placés, de 1130 à 1140, à la tête des écoles de Saint-Martin.

Or, en 1136 ou 1137, Joubert remplaça comme écolâtre Geoffroi Berlaicus. Depuis longtemps déjà il devait faire partie du personnel enseignant de l'école. Avant d'occuper ces importantes fonctions, Joubert s'était rendu célèbre. Dès sa plus tendre jeunesse, livré à l'étude avec ardeur, il s'était fait remarquer par l'étendue de ses connaissances, *adolescens litterarum scientia eruditus*, dit la grande chronique de Tours (1). En 1092, il faisait partie des six ou sept chanoines que Béranger avait attirés avec lui dans l'île Saint-Cosme ; ce fut vraisemblablement moins le désir de vivre dans la solitude, que celui de recevoir les derniers enseignements de cet homme célèbre, qui lui fit choisir cette retraite. Il n'y était plus, du reste, en 1104 (2), rentré à Saint-Martin ; il y continua ses études jusqu'à ce qu'il fût appelé, en 1137, à diriger l'école. En 1140, il figure comme écolâtre à côté de Pierre Béchin, auteur d'une chronique de saint Martin. Il apparaît encore avec Henri, trésorier, fils du roi Louis VII, dans une charte sans date, mais qui fut écrite en 1144 ou 1142 ; il était mort en 1143. Selon toute apparence, c'est Joubert qui rédigea la *Pancarte Noire*. Eudes, qui était doyen depuis 1104, avait vu son décanat agité par les plus violentes discordes. En 1132, lors des graves querelles survenues entre les chanoines et les bourgeois, qui voulaient se constituer en commune, le feu avait pris à l'église qui avait été brûlée, ainsi qu'une partie du cloître. Cet événement fut peut-être la cause déterminante de la rédaction

(1) *Mag. chron. Turonense*. Recueil Salmon p. 128.

(2) Voyez le répertoire chronologique et la charte de 1101.

de la *Pancarte Noire*, et Joubert, que son expérience et son érudition désignaient comme le plus apte à ce travail, fut chargé de son exécution, lorsqu'il n'était encore que *secundicerius scola*, c'est-à-dire avant l'année 1137. Ainsi s'explique l'absence, dans la *Pancarte Noire*, des actes que nous avons mentionnés plus haut, et de la charte importante de 1140, où figure Joubert, l'auteur même de la *Pancarte*.

V.

Ce cartulaire était loin de renfermer toutes les pièces qui se trouvaient à l'époque de sa rédaction dans les archives de Saint-Martin ; c'est ce dont on peut s'assurer, en jetant les yeux sur le répertoire chronologique qui termine notre travail, il comprend un certain nombre d'actes qui n'y ont jamais figuré. Il en existait bien d'autres, mais c'est surtout les originaux dont la perte est regrettable ; les *Pancartes* ont toutes été plus ou moins copiées, tandis que ceux-là, communiqués à peu de personnes, ont péri en entier. Nous avons dit que la *Pancarte Noire* renfermait cent quarante-huit chartes et diplômes. Dans le principe, elle n'en contenait que cent quarante-un, et se terminait par le diplôme de Louis IV, d'outre-mer. Mais comme cela est arrivé à beaucoup de Cartulaires, à une époque peu éloignée de sa rédaction primitive, on a transcrit sur les feuillets restés blancs à la fin, les six chartes cotées CXLII à CXLVII. Quant à la dernière, désignée communément par les chanoines, sous le nom de *Lex Diocesana*, et portant la date de 1211, elle fut copiée encore plus tard, au XIII^e siècle. Cette transcription plus récente des six avant derniers titres de la *Pancarte Noire* nous est révélée par dom Housseau, qui, en indiquant l'origine de ces dernières pièces, les désigne sous le nom d'*additions* à la *Pancarte Noire*. Il est probable qu'érites à une époque assez rapprochée de la transcription primitive, elles ne s'en distinguaient que par l'écriture.

•

Plusieurs diplômes et quelques chartes ont été copiés deux et même trois fois dans la *Pancarte*. Ces doubles copies d'un même texte n'offrent aucunes variantes notables entre elles, et on ne peut s'expliquer le fait que par la présence dans les archives de plusieurs expéditions originales d'un même diplôme. Ces différents exemplaires ont été transcrits sans qu'on se soit aperçu qu'ils faisaient double emploi. C'est ainsi que deux diplômes de Louis le Bègue ont été reproduits jusqu'à trois fois. Ces répétitions réduisent à cent trente-trois ou cent trente-quatre le nombre des titres inscrits dans la *Pancarte Noire*. Nous avons retrouvé tous ces actes moins un, le n. XLII, qui a échappé à toutes nos recherches; peut-être le silence gardé à son égard par les copistes tient-il à ce qu'il ne faisait que reproduire un des actes qui nous ont été conservés.

Le plus ancien des cent trente-trois titres que nous avons retrouvés porte la date de l'année 674; le plus récent celle de l'année 1131.

Voici comment ils se répartissent sous le rapport de leur date :

- VII^e siècle, un acte,
- VIII^e siècle, neuf actes,
- IX^e siècle, soixante-douze actes,
- X^e siècle, trente-sept actes,
- XI^e siècle, huit actes,
- XII^e siècle, six actes.

En les classant selon leur nature ils peuvent être ainsi répartis :

- Diplômes Impériaux et Royaux, cinquante-six,
- Bulles, privilèges Pontificaux et Épiscopaux, vingt-deux,
- Contrats, plaites et actes privés, cinquante-cinq.

Des cinquante-six diplômes il y en a :

- Quatre de Charlemagne, n^{os} XXIX et XCIX, XVIII et LXXIX,
- LXXXIX, LXXXVIII.

Neuf de Louis-le-Débonnaire, IV, XIX, XX, XVI, XXVII, XXXIV, LXI, LXV, CXIII.

Un de Pépin, roi d'Aquitaine, XV.

Vingt de Charles-le-Chauve, VIII, XII, XIII, XIV, XXI, XXXIII, XLI, XLIII, XLVI, XLVII, XLVIII, XLIX, L, LII, LVIII, LXVI, LXXIII, LXXX, C, CXIV.

Trois de Louis-le-Bègue, LI et LIX et LXXII, LIII, XI et XLIV et LXXV.

Un de Carloman, LXXI.

Quatre de Charles-le-Gros, LXXIV, XXXII, XXXI et LVI, LXVII.

Deux du roi Eudes, XXX, XXXIX.

Un de Béranger, roi d'Italie, CXV.

Cinq de Charles-le-Simple, III, V, VII, XL, XLV.

Un (une lettre) d'Alphonse, roi d'Espagne, XC.

Un de Raoul, roi de France, VI.

Un de Louis IV, d'Outre-mer, CXLI.

Un de Hugues-Capet, IX.

Un d'Othon, III, empereur et roi d'Italie, XXIV et XXVI.

Et un de Louis-le-Gros, CXXII.

Les actes émanés de l'autorité ecclésiastique se subdivisent en :

Bulles, au nombre de quinze,

Lettres des Papes, deux,

Un privilège épiscopal,

Et quatre privilèges ou actes de confirmation rendus par des conciles.

Les quinze bulles se classent ainsi :

Une d'Adéodat, CXXXII.

Une d'Adrien I, CXXXIV.

Une de Léon III, I.

Une de Sergius III, CXXXVII.

Une de Grégoire V, CXXX.

Quatre d'Urbain II, CXXVI, CXXVII, CXXIX, CXXXI.

Deux de Calixte II, CXXIV, CXXV.

Une d'Honorius II, CXXXIX.

Une d'Innocent II, CXL.

Les deux lettres sont du pape Nicolas, CXXXV, et de Léon VII, CXXXVIII.

Les quatre privilèges émanés des conciles ont été donnés, deux au concile de Tusey, un à celui de Pistres et un en Italie, LXXXIII, LXXXI, CIV, CXXXVI.

Nous classerons ainsi les contrats et les actes d'un intérêt privé :

Deux testaments, XXXVI, XXXVII.

Trois donations faites en vertu d'exécution testamentaire, LXXXV, LXXXVIII, CXLV.

Neuf donations, XXXVIII, LIV, LXIX, LXVIII et XCV, LXXXIV, LXXXII, CI, CXLII.

Seize précaires, X, XVII, XXV et LXXVII, XXII, LXII, LVIII, LXIII, LXXXVI, LXXXVI, LXXXII, XCVII, CIII, CIX, CVIII, CXX, CXLII.

Un acte de vente, CXXI.

Trois actes d'échange, LX, LXVII, CII.

Deux main-fermes, CVI, CVII.

Cinq restitutions, LV, XXIII et LXXVIII, LXXVI, LXXXI, CXI.

Trois renonciations, XXIX, CXLIII, CXLVII.

Quatre plaits, CX, CXIX, CXLIII, CXVI.

Trois transactions, LXIV, CXXIII, CXLVI.

Trois actes de fondations, LXXXVIII, CV, XXXV et CXVII.

Une notice et un statut, CXXXVIII, CXLIV.

VI.

PANCARTA ALIA. .

Dans le but de rendre les communications de la *Pancarte Noire* moins fréquentes, il en fut fait au XIII^e siècle une copie.

C'était un volume in-4° de 119 feuillets en parchemin, exécuté sans aucun luxe. Dom Anselme Le Michel et dom Lesueur l'appellent simplement *Cartularium* ou *Vetus Cartularium Sancti Martini*. Ce dernier, qui l'a copié presque en entier, en donne la description suivante : « C'est un cartulaire que je nomme petit à cause de sa forme, encore qu'il contienne les bulles, chartes, privilèges et autres instruments faits ou donnés par les papes, évêques, abbés et autres prélats, par les empereurs, rois, princes, etc., depuis Charlemagne jusqu'à Louis-le-Gros, comme aussi ceux du pape Adeodat et de l'archevêque Ibbon, qui sont plus anciens que les précédents. »

Baluze a consulté ce Cartulaire, il le désigne sous le titre de copie de la *Pancarte Noire* et de *Pancarta Alia*. Nous lui conserverons ce dernier nom; il renfermait exactement les mêmes actes que la *Pancarte Noire*; seulement les textes étaient souvent tronqués ou altérés. Il paraît qu'au XIII^e siècle l'usage des notes tyronniennes et des sigles était tombé en désuétude; on ne savait plus les interpréter; aussi ne fit-on que transcrire le corps des actes en supprimant les invocations initiales, les signatures, les formules finales, et même quelquefois les dates. Les copies que Duchesne et dom Martenne ont livrées à l'impression proviennent presque toutes de la *Pancarta Alia*. Voilà pourquoi les textes imprimés des diplômes de Saint-Martin laissent tant à désirer. Baluze a eu soin de porter en marge de ses copies le feuillet de la *Pancarta Alia*, où chaque acte était enregistré. Grâce à ses indications, et à celles de dom Anselme Le Michel et de dom Lesueur, nous avons pu reconstruire la *Pancarta Alia* comme nous l'avons fait pour la *Pancarta Nigra*. Ce travail nous a été très-utile comme moyen de contrôle, pour nous assurer que nous ne commettons pas d'erreur dans notre restitution. Afin que le lecteur puisse user facilement de ce moyen de contrôle, nous avons autant que possible marqué en tête des actes, les feuillets de la *Pancarta Alia* à côté de ceux de la *Pancarta Nigra*.

Le dernier acte inscrit dans la *Pancarte Noire*, portant la date de 1214 et connu sous le nom de *Lex diocesana*, n'avait pas été copié dans la *Pancarta Alia*, il était remplacé par une petite chronique, intitulée : *Chronicon Sancti Martini*, et imprimée par A. Salmon, dans son recueil, p. 218-219. C'est à tort que notre regretté confrère l'indique comme tirée de la *Pancarte Noire*. Elle ne se trouvait qu'à la fin de la *Pancarta Alia*, ainsi que le catalogue des archevêques de Tours imprimé dans le recueil des chroniques de Touraine, p. 201-217 (1). La petite chronique de saint Martin a été copiée par Baluze, (*Arm.*, t. 76, f° 327), par dom Lesueur (*S. Germ. lat.* n° 969), et par dom Housseau (n° 8724-8735). Elle était immédiatement suivie dans la *Pancarta alia*, par le catalogue des archevêques de Tours, c'est-à-dire par la seconde partie de la chronique imprimée sous ce nom par André Salmon, contenant la liste des évêques de Tours depuis Palladius, en 593, jusqu'à Jean de Faye, en 1208. Cette date nous donne approximativement l'époque où fut exécutée la copie de la *Pancarte Noire*; elle fut faite sous l'épiscopat de Jean de Faye, entre 1208 et 1228, et ici nous ferons cette remarque. La chronique de Pierre Bechin fut terminée en 1137, puisque le dernier événement qui y est relaté est de cette époque. Cette date, comme nous l'avons vu, est aussi celle de la rédaction de la *Pancarte Noire*. Un peu moins de cent ans après de 1208 à 1228, un fait tout semblable se produit; en même temps que l'on procède à la transcription d'une

(1) Voici ce que dit Lesueur (f° 147), en parlant de la copie de la *Pancarte Noire* : « Huc usque cartularium quoad chartas scilicet, addit vero in fine quædam notabilia seu et chronicon breve Turonensium pontificum, maxime a divo Gregorio Turonensi usque ad Gaufridum de La Lande, qui obiit anno 1208. » Plus loin (page 307). Lesueur donnant une copie faite sur l'original de cette chronique et du catalogue des archevêques, dit que l'une et l'autre se trouvaient à la fin de la copie de la *Pancarte noire*, f° 118 et 119. Enfin dom Housseau vient corroborer ces témoignages. « A la fin d'une copie de la *Pancarte Noire*, qui paraît être du xiii^e siècle, dit-il, se trouve une petite chronique, » n. 8725 et 8739.

copie de la *Pancarte Noire*; un chanoine de Saint-Martin met en 1227, la dernière main à la rédaction de la grande chronique de Tours, la plus importante des chroniques tourangelles après celle de Pierre Bechin.

Mentionnons encore, mais simplement pour mémoire, un cartulaire de 98 feuillets dont il nous reste quelques extraits faits par dom Anselme Le Michel (Saint-Germain, lat. n° 1066, f. 289). Ce devait être une autre copie de la *Pancarte Noire*. Autant qu'on en peut juger, il ne renfermait aucun acte qu'on ne retrouvât dans les deux autres pancartes.

VII

L'idée de reconstruire la *Pancarte Noire* nous est venue le jour où nous lûmes dans la Notice Historique sur les archives du département d'Indre-et-Loire, de notre confrère M. Grandmaison, le procès-verbal, dressé en 1793, de l'acte qui livra aux flammes ce vieux cartulaire (1). Il nous tardait de constater

(1) « Le 27 brumaire (17 novembre), l'an II de la République Française, une et indivisible, en vertu de l'arrêté du conseil du district du 23 brumaire, les titres des privilèges et des droits ci-devant seigneuriaux ont été mis en deux tombereaux et conduits, en présence du Conseil du district de Tours, sur la place Nationale et se sont réunis aux trois voitures de titres destinés par la municipalité à être brûlés. Les autorités constituées, le représentant du peuple Guimberteau, les tribunaux judiciaires, les corps militaires et la société populaire invités par le district étaient rassemblés dans la salle de la maison commune, et se sont rendus en cortège par les rues de la Loi, de la Scellerie et de la Guierche à la place ci-devant d'Aumont, où était préparé un bûcher. Les titres ont été jetés dans le dit bûcher et le feu y a été mis par le représentant du peuple, les présidents des autorités constituées et les chefs des corps militaires, en présence du public qui a témoigné la plus grande satisfaction de cet acte de justice, par les cris répétés de : « Vive la République ! » et par des danses réitérées autour du feu de joie public qui a été allumé à l'heure de quatre après-midi et a duré jusqu'à dix, à la garde d'un piquet de vingt-cinq grenadiers, qui... se sont donné tous les soins pour qu'il ne restât aucun vestige de ces titres injurieux aux droits de l'homme et ont entrete nu le feu avec une activité nécessaire, vu la pluie continuelle, en présence et

l'étendue des pertes que cet autodafé avait causées à la science et à l'histoire. Nous sommes heureux de pouvoir dire aujourd'hui que ces pertes ne sont pas aussi grandes qu'on pourrait le croire. Nous avons encore la *Pancarte Noire* presque intacte; plusieurs pièces, il est vrai, sont inédites, ou incomplètes mais enfin nous les possédons. La destruction des originaux a laissé des lacunes plus considérables; un grand nombre de chartes qui n'avaient point trouvé place dans la *Pancarte Noire*, et dont on ignore même les titres, sont perdues sans retour.

Dans l'appendice qui termine son savant catalogue des actes de Philippe-Auguste, M. Léopold Delisle a donné une nomenclature des cartulaires de Saint-Martin; il signale, pour la restitution de la *Pancarte Noire*, toute l'importance des travaux de dom Lesueur. Ses excellentes indications ont singulièrement facilité notre tâche et nous ont donné pleine confiance en notre œuvre.

Pour atteindre notre but, nous avons d'abord cherché à rétablir les pièces dans l'ordre qu'elles occupaient primitivement. Cette partie matérielle de notre travail nous a arrêté longtemps, car les indications fournies par les différents auteurs ne s'accordent pas toujours. On rencontre ça et là quelques erreurs. Baluze, si exact d'ordinaire, a quelquefois confondu les feuillets des *Pancartes Noire* et *Alia*, Dom Housseau a plus d'une fois cité la *Pancarte Blanche* pour la

sous la surveillance des citoyens Rougeot, archiviste du district, et Collineau, son collègue... qui ont dressé le dit procès-verbal. Signé Rougeot et Collineau. — Dans l'inventaire sommaire des titres brûlés qui vient à la suite, on lit : « un Registre en parchemin intitulé : *Peau Gastineau*, contenant les statuts, privilèges et droits du ci-devant chapitre de St-Martin, un autre registre intitulé *Pancarte Noire*, contenant les privilèges et droits du dit ci-devant chapitre. Un^e liasse de chartes en latin qui sont des privilèges accordés par Charlemagne. — Autre, des privilèges accordés par Charles-le-Chauve. Autre, des privilèges accordés par les rois Louis, Charles et Philippe, des IX, X, XI et XII^e siècles. » — Notice Historique sur les archives du département d'Indre-et-Loire, par M. Grandmaison. — Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. VII, p. 245.

Noire. Les indications de Besly, bien que les plus anciennes, sont encore les plus exactes; mais il n'a pas cité toutes les pièces. Nous avons dû nous livrer à de longues études, pour nous convaincre que certains diplômes avaient été copiés jusqu'à trois fois dans la *Pancarte*. Longtemps nous nous sommes obstiné à la recherche de diplômes imaginaires; il a bien fallu nous rendre à l'évidence qu'une comparaison plus attentive des différents textes a fait naître.

Un fait, qui ne peut s'expliquer que par un remaniement opéré dans la pagination de la *Pancarte*, après l'année 1628, a été pour nous une autre source de difficultés, à partir du n° xciv et du f° 103, les indications de pages données par Besly et par Courtin d'une part, ne s'accordent plus avec celles fournies par Baluze et par dom Housseau de l'autre. Il y a pour chaque pièce, entre les indications des uns et celles des autres, une différence constante de deux feuillets et cette différence se maintient jusqu'au n° cxli. C'est Baluze et dom Housseau, c'est-à-dire les derniers venus, qui sont en retard. Ainsi le n° xciv, porté par Baluze et dom Housseau au f° 103, est, selon Courtin et Besly, au f° 405, le n° xcv, au f° 104, selon Baluze et dom Housseau, est au f° 106; selon Courtin et Besly; le n° xcvi, au f° 106 au lieu du 108; le n° xcviij, au f° 408, au lieu du 440; les numéros cvj et cvij, au f° 146 au lieu du 118; le n. cxxi, au f° 431, au lieu du 133, etc.

Entre ces deux séries d'indications nous avons dû suivre à partir du n° xciv, celles fournies par Besly et Courtin, parce qu'elles s'accordent mieux avec l'ordre des numéros inscrits en tête des pièces et qu'elles ne laissent aucune lacune avant le n° cxli; l'autre série d'indications occasionne des enjambements dont on ne peut se rendre compte. Le retard apporté dans la pagination par Baluze et dom Housseau doit s'expliquer par la suppression d'une ou deux feuilles restées blanches, et qui néanmoins avaient été cotées lors de la pagination primitive.

Après nous être assuré du rang que chaque pièce occupait dans le cartulaire, nous avons donné tous nos soins à rédiger l'analyse de chaque acte. Peut-être trouvera-t-on que nos analyses sont trop étendues. Nous répondrons que l'analyse sommaire que l'on fait d'ordinaire des diplômes carlovingiens a le tort de laisser ignorés pour un grand nombre de personnes une foule de renseignements sur les institutions, les mœurs et les choses, enfouis dans ces vieux documents, qu'il faut mettre en évidence. Un acte confirmatif de privilèges donné par Louis-le-Débonnaire ou Charles-le-Chauve ne dit rien, si l'on ne sait quels sont ces privilèges, et ceux-ci sont loin d'être les mêmes dans tous les actes et pour tous les établissements.

En tête de chaque pièce nous avons placé en chiffres romains le numéro d'ordre qu'elle occupait dans la *Pancarte*, puis l'indication du feuillet où elle était enregistrée, ainsi que celui de la *Pancarta Alia*, qui lui correspondait. Afin d'éviter toute confusion, nous avons placé cette dernière indication entre parenthèses. A la suite de chaque analyse, nous avons donné autant que possible les différentes formules qui servent à fixer la date, pour que chacun puisse contrôler celle que nous avons assignée à chaque acte et aussi parce que ces formules ne se trouvent pas toujours dans les textes imprimés, ni dans toutes les copies. Enfin nous terminons par la Bibliographie de chaque pièce, c'est-à-dire par l'indication de toutes les collections et des ouvrages où elles se trouvent, soit en extrait, soit *in extenso*. Nous donnons d'abord les sources manuscrites, puis à la suite, quand il y a lieu, les sources imprimées.

On trouvera, après la restitution de la *Pancarte Noire*, un répertoire ou index général dans lequel nous avons inséré par ordre chronologique outre les pièces de la *Pancarte*, toutes les chartes que nous avons pu trouver antérieures à l'année 1431, qui n'avaient point été transcrites. Nous avons pu dresser ainsi la liste de deux cent vingt chartes et diplômes relatifs à Saint-Martin, liste qui forme, pour cette collégiale,

les annales les plus étendues et les plus dignes de confiance et dans laquelle le futur historien de la Touraine puisera tous les éléments nécessaires pour tracer l'histoire du ix^e, du x^e et du xi^e siècle.

Nous avons enfin terminé notre travail par deux index, l'un des noms des personnes, l'autre des noms de lieu. Nous n'y avons pas seulement compris les noms qui se rencontrent dans nos analyses, mais tous ceux qui se trouvent cités dans les textes. Voilà pourquoi nos renvois indiquent les actes par le numéro d'ordre qui leur est assigné dans le répertoire chronologique. A l'aide de celui-ci, il sera toujours facile de se reporter aux textes mêmes. Nous nous sommes efforcé de rendre l'index des noms de lieu aussi complet que possible, et nous espérons que, jusqu'à nouvel ordre, il pourra tenir lieu d'un travail plus étendu sur la géographie des diplômes de Saint-Martin. C'est un devoir pour nous de confesser que, pour cette partie de notre œuvre, nous avons les plus grandes obligations à M. A. Houzé, dont l'aide et les conseils ne nous ont jamais fait défaut, trop heureux de pouvoir témoigner ainsi publiquement notre reconnaissance à l'éminent philologue, restaurateur des études celtiques en France, que nous considérerons toujours comme un maître.

VIII

Nous avons dû, en rédigeant nos analyses, nous préoccuper tout particulièrement de la chronologie; ça été là un des points épineux de notre tâche. La table des diplômes est, en ce qui concerne les ix^e, x^e et xi^e siècles, des plus défectueuses; elle ne pouvait nous être d'aucun secours. Pour les actes qui renfermaient des éléments suffisants de détermination, nous avons eu recours à la Paléographie de M. de Wailly. A l'aide de cet excellent guide, nous avons pu trancher bien des questions d'une manière décisive; mais quand il

nous a fallu classer les nombreuses chartes sans date que les Bénédictins, faute d'éléments suffisants de comparaison, avaient daté fort arbitrairement, nous avons dû dresser une liste chronologique des principaux dignitaires du chapitre, et nous servir des données qu'elle nous a fournies, pour rectifier de graves erreurs, et obtenir, pour nos résultats, toute la rigueur nécessaire. Nous croyons y être parvenus, et comme nous avons depuis complété, par de nouvelles recherches, ces listes de fonctionnaires d'abord dressées pour notre usage particulier, nous croyons devoir les insérer ici, disposées en un même tableau. Elles sont importantes pour l'histoire de la collégiale. La liste des trésoriers, celle des écolâtres n'existent nulle part que nous sachions; quant à celle des doyens, on la trouve dans la nouvelle édition du *Gallia Christiana*; mais la nôtre dressée sur les documents les plus authentiques la rectifie en plusieurs points.

Du reste, toutes les fois qu'il s'est rencontré une date litigieuse, nous avons donné en note les raisons qui nous ont guidé dans notre détermination. Nous indiquerons, néanmoins, dès maintenant, un principe général que nous avons suivi dans la chronologie des chartes du règne de Charles-le-Simple; il faut distinguer les diplômes accordés par ce prince ou en son nom, des actes donnés par des particuliers, sous son règne. Pour les premiers, les années commencent en 893, parce que Charles-le-Simple ne reconnut jamais le règne du roi Eudes, mais pour les autres, les années du règne ne doivent être comptées qu'à partir de la mort d'Eudes, parce qu'à Tours, ce prince fut toujours reconnu pour roi.

IX

Voici disposées, dans un même tableau, les listes des doyens, des trésoriers et des écolâtres de Saint Martin. Nous avons continué ces listes jusqu'au commencement du xiv^e siècle,

c'est-à-dire jusqu'à l'époque où se termine la série chronologique des actes inscrits dans les trois pancartes :

841. Siwaldus, decanus.

Amalricus, magister scholarum (1).

849 et 856. Milo, magister scholarum.

857 et 878. Guichardus, magister scholarum.

878 et 879. Guichardus, decanus.

Aubertus, archiclavus.

Ermengarius, magister scholarum (2).

884. Galterus, thesaurarius.

Ermengarius, magister scholarum.

886. Hildifridus, decanus.

Garardus, archiclavus.

889 et 890. Fulradus, decanus.

Bernon, archiclavus.

891 et 894. Gauzuinus, decanus.

Bernon, archiclavus.

Odulricus, magister scholarum.

895. Gauzuinus, decanus.

Berno, archiclavus.

Odulricus, magister scholarum.

900 et 904. Gauzuinus, decanus.

Archanaldus, primus scolæ (3).

907. Gauzuinus, decanus.

Robertus, archiclavus.

Archanaldus, primus scolæ.

909. Gauzuinus, mortuus erat.

Archanaldus, primus scolæ.

914 et 915. Thetolo, decanus.

Robertus, archiclavus.

Archanaldus, primus scolæ.

(1) Amalricus fut fait archevêque de Tours, en 849.

(2) Ermengarius, cité comme ayant succédé à Guichard dans une charte de 895.

(3) En 895, 897 et 898, Archanaldus signe comme *secundicerius scolæ*.

920. Thetolo, decanus.
Gualterius, archiclavus.
Archanaldus, primus scolæ.
- 923 et 926. Thetolo, decanus.
Gualterius, Walterius ou Gauterius, archiclavus.
927. Thetolo, decanus (1).
Archanaldus, primus scolæ.
- 930 et 932. Bernerius, decanus.
Farmannus, archiclavus.
Archanaldus, magister scholarum (2).
937. Bernerius, decanus.
Farmannus, archiclavus.
Leodramnus, provisor scolæ.
940. Nefingus, decanus.
Farmannus, archiclavus.
- 941, 943 et 947. Nefingus, decanus.
Guntelmus, archiclavus.
954. Ardoinus ou Hardoinus, decanus.
Richardus, archiclavus.
Adalmarus, scolæ minister.
957. Ardoinus, decanus.
Johannes, archiclavus.
Adalmarus, scolæ minister.
965. Rotgarius, decanus.
Hervus I, archiclavus.
966. Rainaldus, decanus.
Hervus I, archiclavus.
Adalmarus, scolæ minister.

(1) Théotolon était encore doyen en 927 (charte relative à l'église de St-Vincent). Flodoart rapporte que Vincent, archevêque de Tours, périt assassiné par des voleurs, en revenant de Rome, en 929. Théotolon lui succéda donc comme archevêque, en 929. En effet, nous voyons en 930, Bernier doyen de St-Martin.

(2) En 931, Ebroinus signe pour Archanaldus; en 932, c'est Adalmarus, un de ses successeurs, qui signe les chartes.

- 974-980. Herveus I, archiclavus.
983. Hugo decanus.
987. Archambaldus. decanus.
Rainaldus, archiclavus.
996. Otho ou Odo I, decanus.
Gualterius, thesaurarius.
1001 et 1003. Odo I, decanus.
Herveus II, archiclavus.
1007. Ulgerius de Bressis, decanus (1).
Herveus, archiclavus.
Guibertus, magister scholarum.
1024 ou 1022. Ulgerius, decanus.
Herveus, archiclavus.
1023. Ulgerius decanus.
Sulpicius de Ambazia, thesaurarius.
Adam, magister scolæ.
1024-1029. Bovo, decanus.
Sulpicius, thesaurarius.
1029-1047. Josbertus, decanus.
4031-4044. Wanilo ou Guanilo ou Buanilo de Montiniaco,
thesaurarius (2).
4047, 1052 et 1055 (3). Geoffridus, Decanus.
4061. Gausfridus de Pruliaco, thesaurarius.
4063. Radulfus, decanus.
Gausfredus de Pruliaco, thesaurarius (4).
4066. Radulfus, decanus.
Gausfredus de Pruliaco, thesaurarius (5).

(1) En 1001, Ulgerius ou Odulgerius n'était encore que simple chanoine ; il avait une maison dans le cloître, (V. dom Housseau, n° 330).

(2) Wanilo ou Buanilo de Montiniaco, était mort bien avant 1066, il avait épousé Agnes qui lui survécut, (V. dom Housseau, n. 692).

(3) Charte de Marmoutier, (dom Housseau, n. 550).

(4) Charte de Marmoutier, 17 décembre 1063, (dom Housseau, n. 686).

(5) En 1066, Geoffroy de Preully, trésorier de St-Martin, (dom Housseau, n° 695).

- 4067 à 1070. Radulfus, decanus.
Raginaldus, thesaurarius (1).
Beringarius, magister scholarum.
- 4078, 1080 et 1081. Goffridus de Lingaias, decanus (2).
Raginaldus, thesaurarius.
Beringarius, magister scholarum (3).
- 4084 - 1083. Goffridus, decanus.
Raginaldus, thesaurarius.
Beringarius, magister scholarum.
4086. Gaufridus, decanus.
Hardoinus, thesaurarius.
Robertus, scolasticus.
4087. Gaufridus, decanus.
Gualterius, thesaurarius.
1087. Petrus, decanus.
Gualterius, thesaurarius.
- 1090 et 1091. Petrus, decanus.
Gauterius ou Gualterius, thesaurarius,
Robertus, scolasticus.
- 4092, 1096 et 1098. Petrus, decanus.
Gualterius, thesaurarius.
4404. Petrus, decanus.
Gualterius, thesaurarius.
Fulcherius, magister scholarum.
- 4444, 4442, 4443 et 4444. Odo, decanus.
Galterius, thesaurarius.
Sicardus ou Sichardus, magister scholarum.
- 4445 et 4449. Odo, decanus.
Gauterius ou Galterius, thesaurarius.

(1) Raginaldus filius Berall, (dom Houss. n. 735).

(2) Gaufridus fuit decanus ab anno 1070 usque ad annum 1086 (Note de dom Housseau, n. 746).

(3) Geoffroi I, évêque d'Angers, qui succéda à Eusèbe Bruno, en 1081-1082, était auparavant préchantre de St-Martin, et possédait, même étant évêque, une maison à Tours, Voy. une charte de 1093, du Cartul. de St-Nicolas d'Angers, (dom. Houss. n. 9559).

- Sichardus, magister scholarum.
4426, 4427, 4428 et 4430. Odo, decanus.
Gauterius, thesaurarius.
Gaufredus Berlaicus, magister scholarum.
4433, 4436. Odo, decanus.
Gauterius, thesaurarius.
4440. Odo, decanus.
Josbertus, magister scholarum et **SCRIPTOR PANCARTE
NIGRÆ.**
4441, 4442. Odo, decanus.
Henricus, thesaurarius (1).
Josbertus, magister scholarum.
4443. Odo, decanus.
Henricus, thesaurarius.
Petrus, magister scholarum.
4449 et 4453. Giraudus, thesaurarius (2).
Petrus, magister scholarum.
4455 et 4460. Philippus, decanus (3).
Giraudus, thesaurarius.
Petrus, magister scholarum.
4463. *Decanatus vacat.*
Giraudus, thesaurarius.
Scola vacat.
4463. Bartholomeus, decanus et magister scholarum.
Giraudus, thesaurarius.
Absalon, scolæ ministrator.
4469. Bartholomeus, decanus.
Giraudus, thesaurarius.
Hamelinus, magister scholarum.
4475. *Decanatus vacat* (mense martio).
Gaufridus, thesaurarius.

(1) En 1149, Henri, frère du roi Louis VII, fut fait évêque de Beauvais.

(2) Le nom de ce doyen manque dans le *gallia christiana*.

(3) Fils de Louis-le-Gros et frère de Louis VII.

4176. Philippus II, decanus.
Gaufridus, thesaurarius.
Hamelinus, magister scholarum.
4185. Philippus II, decanus.
Raginaldus, thesaurarius.
Hamelinus, magister scholarum.
- 4185 et 4186. Philippus II, decanus.
Rotrodus, thesaurarius.
Hamelinus, magister scholarum.
4194. Philippus II, decanus.
Petrus, thesaurarius.
Gaufredus, magister scholarum.
- 4192 et 4193. Ansellus, decanus.
Petrus, thesaurarius.
Gaufredus, magister scholarum.
- 4197 et 4198. Theobaldus de Pertico, decanus.
Petrus, thesaurarius.
Gaufredus, magister scholarum.
- 4200, 4203 et 4205. Theobaldus de Pertico, decanus.
Petrus, thesaurarius.
Gaufredus, magister scholarum.
- 4206, 4207 et 4208. Theobaldus, decanus.
Petrus, thesaurarius.
Willelmus, magister scholarum.
- 4209 et 4210. Theobaldus, decanus.
Robertus de Magduno, thesaurarius.
Willelmus ou Guillelmus, magister scholarum.
- 4211, 4212 et 4213. Odo Clementis, decanus.
Robertus de Magduno, thesaurarius.
Willelmus, magister scholarum.
- 1244 et 1245. Odo Clementis, decanus.
4216. Odo Clementis, decanus.
Thesauraria vacat (inense augusto).

1217. Nicholaus I, de Roya decanus.
Thesauraria vacat (mense novembri).
Baldus ou Balduinus ou Baldoinus, magisterscolarum.
- 1217 et 1219. Nicholaus, decanus.
Petrus, thesaurarius (1).
Baldoinus, magister scholarum.
- 1224, 1226 et 1227. Nicholaus, decanus.
Petrus, thesaurarius.
Stephanus, magister scholarum.
- 1229, 1231, 1232 et 1234. Albertus, decanus.
Petrus, thesaurarius
1236. Joannes I, de Curia decanus.
Petrus, thesaurarius.
Simon, magister scholarum.
- 1238 et 1239. Joannes, decanus.
Petrus, thesaurarius.
- 1241 et 1242. Johannes, decanus.
Archambaldus, thesaurarius.
Nicholaus, magister scholarum.
1244. Guido, decanus.
- 1249, 1252 et 1256. Guido, decanus.
Philippus, thesaurarius.
- 1258 et 1259. Guido, decanus.
Rodulphus, thesaurarius.
- 1260, 1262, 1265 et 1267. Guido, decanus.
Simon de Brione, thesaurarius.
1269. Guido de Nealpha *resignat et in Jerusalem profiscitur.*
- 1269, 1273, 1276, 1278 et 1280. Petrus II, Cabilonensis, decanus.
Simon de Brione, thesaurarius.
- 1281 et 1287. Petrus, decanus.
Simon de Nigella, thesaurarius.

(1) Pierre Trésorier, était fils bâtard du roi Philippe-Auguste.

4289. Petrus, decanus.
Simon de Nigella, thesaurarius.
Johannes, scolasticus.
4290. 1293 et 4295. Egidius Lambert, decanus.
Simon de Nigella.
- 4297, 4299, 4306, 4309, 4311, 4313. Egidius Lambert,
decanus.
Philippus de Majoricas, thesaurarius.
- 1348 et 1324. Stephanus de Mornaio, decanus.
Philippus, thesaurarius.
4328. Philippus, thesaurarius.

X

Nous avons mentionné dans le cours de cette introduction, les principaux savants qui ont visité les archives de Saint Martin, nous réunissons ici dans un chapitre spécial tous les renseignements bibliographiques ou historiques que nous avons pu réunir sur chacun d'eux, en tant qu'ils se rapportent à notre sujet. Nous espérons qu'on nous saura gré d'avoir résumé ici en quelques pages, des indications jusqu'ici inconnues ou éparées dans un grand nombre de volumes.

I. Dom François Courtin, chanoine et sous-écolâtre de Saint-Martin de Tours, avait rédigé en 1541 et 1542, un répertoire, par ordre alphabétique, des privilèges accordés au chapitre par les papes, les empereurs et les rois. Il y avait joint des notes étendues, puisées dans les nombreux documents que lui fournissaient les archives; ce répertoire, consciencieusement élaboré, facilitait les recherches. En marge de chaque titre, se trouvait l'indication des feuillets de la *Pancarte Noire*, sur lesquels ces titres avaient été transcrits, ainsi que les numéros d'ordre inscrits au dos des originaux renfermés dans les layettes. Dom Lesueur (*Rés. Saint Germ.*, vol. 969, f° 147, v° — 204) nous a conservé quelques extraits

ce repertoire, et c'est d'après lui qu'il a donné l'indication d'un grand nombre de feuillets de la *Pancarte Noire*.

II. Au commencement du xvii^e siècle, un autre chanoine de Saint Martin, Mesmin, comprenant l'importance que pouvait avoir pour l'histoire la multitude de faits renfermés dans les registres capitulaires, entreprit d'en faire un résumé année par année. De cet immense travail il ne nous reste rien, non plus que des registres capitulaires. Dom Housseau a tenu entre les mains la compilation de Mesmin et nous en a laissé quelques fragments (tome xv, p. 287, et suivantes). Quant aux registres capitulaires originaux, dont la magnifique série remontait à la seconde moitié du xiv^e siècle, dom Leger Deschamps et dom Housseau en ont pris quelques extraits (tome xv, p. 274), Baluze les avait également consultés, et ses extraits se trouvent à la fin du volume 77 des *Armoires*.

III. Besly, qui venait de se distinguer aux Etats de 1614, par son opposition à la réception du Concile de Trente, se rendit à Tours l'année suivante. Logé dans le cloître de saint Martin, dans la maison d'un chanoine, Hermant, sieur de Tassigni, il put consulter les archives tout à loisir. C'est à lui que revient le mérite d'avoir le premier enseigné tout le parti que l'histoire et la chronologie pouvaient retirer de ces magnifiques archives, il parcourut les trois pancartes, et son attention se porta plus particulièrement sur la *Pancarte Rouge* et sur la *Pancarte Noire*, il analysa l'une et prit de nombreux extraits de la seconde ; plus d'un titre même fut par lui copié *in extenso*. On sait comment il les utilisa pour son histoire des comtes de Poitou. Ses notes et copies, d'une écriture cursive, abrégée et fort difficile à lire, sont exactes et d'une grande utilité ; en marge sont toujours portées avec le plus grand soin, l'indication des feuillets de la pancarte où se trouvent les titres et même la colonne et le numéro d'ordre inscrit, tout à la fois, en tête des chartes dans la pancarte et au dos des originaux. Besly, comme il le dit lui-même, avait

terminé ses transcriptions le 29 août 1615 (coll. Dupuy, v. 844, f^o 15 v^o). Ses notes se trouvent aujourd'hui dans la collection Dupuy, vol. 828 et 841.

IV. Duchesne, en sa qualité de Tourangeau, ne pouvait manquer de consulter les archives de Saint-Martin, Contemporain de Besly, il ne l'a fait cependant qu'après lui, ayant d'abord profité de ses communications pour ses premiers travaux. Ce fut la copie de la *Pancarte Noire* ou *Pancarta Alia* qui lui fut communiquée la première. Il l'appelle *Vetus Cartularium Sancti Martini*. Il en fit de sa main la copie entière, mais sans indiquer en marge ni les feuillets, ni les numéros d'ordre dans lequel les pièces se suivaient. Cette copie est aujourd'hui conservée une moitié dans le volume 47 des *Armoires* de Baluze, f. 140, et l'autre moitié dans le vol. 46 des *Mélanges Colbert*, f^o 52. Quelques chartes ont été distraites ou égarées; ainsi le volume 49 de la collection Duchesne contient la copie de sept pièces, faite par Duchesne, les unes d'après la *Pancarte Noire*, les autres d'après la *Pancarta Alia*.

Quant à la *Pancarte Noire*, ce n'est que plus tard qu'il en eut connaissance. Frappé vraisemblablement de la supériorité que ses textes offraient sur ceux de la copie, des dates entières, des formules finales et des signatures qui avaient été omises ou tronquées dans cette dernière, il se détermina à copier ces chartes de nouveau. Cette copie fut exécutée avec le plus grand soin; nous ne pouvons savoir jusqu'où elle fut poussée, puisque nous ne possédons de cette œuvre que les six pièces cotées II à VII (collect. Dupuy, vol. 657), et que le reste a disparu. Il est certain cependant qu'elle allait au moins jusqu'au n^o L environ, puisque, comme on le verra plus loin, c'est bien sur cette copie de la *Pancarte Noire*, exécutée par Duchesne, que Jean Bouhier, grand père du président, a copié les diplômes et chartes renfermées dans le tome XXVI du fonds qui porte son nom.

V. Dom Anselme Le Michel, originaire de Bernai, en Normandie, fit profession en 1621, il résida longtemps à Marmou-

tier, où l'on conservait dans la bibliothèque du monastère, l'histoire de l'Abbaye, en trois volumes in-f°, composée par ce religieux. Le premier volume renfermait l'histoire des abbés, depuis saint Martin, jusqu'au cardinal de Joyeuse, qui posséda Marmoutier en 1584 ; l'histoire de la fondation des prieurés remplissait les deux suivants ; de nombreuses chartes abrégées ou résumées, tirées des archives, servaient de preuves à cette histoire. (1) Dom LeMichel avait ensuite parcouru les archives de plusieurs monastères, dans le but de publier les pièces qui pouvaient servir à leur histoire et à celle des anciennes familles ; c'est ce qui lui fit donner par le père général, en 1644, la mission d'explorer les différents établissements religieux de France, pour rassembler les matériaux nécessaires à l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît ; mais il mourut en 1644, avant d'avoir terminé sa tâche. Il avait pu néanmoins visiter les archives de Saint-Martin, et voir la copie de la *Pancarte Noire*, dont il nous a laissé des analyses assez nombreuses, avec l'indication des feuillets de cette copie occupés par les pièces analysées. Les travaux de dom A. Le Michel sont conservés dans le fond St-Germ. latin, n° 4,067 et suivants.

VI. Dom François Lesueur visita les archives de Saint-Martin presque en même temps que dom Le Michel. Né à Rouen en 1606, ce bénédictin fit profession en 1625, dans l'abbaye de Jumièges ; il s'occupa d'abord à rechercher dans les manuscrits plusieurs vies de saints bénédictins, qu'il accompagna de notes et d'observations. Lorsque Mabillon écrivit les actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît, il profita utilement de ces travaux. Ayant longtemps résidé à Saint-Julien de Tours, il obtint en 1643, l'entrée des archives de Saint-Martin. Les trésors considérables qu'il y trouva entassés lui inspirèrent l'idée d'écrire l'histoire de cette collégiale : il nous

(1) La bibliothèque impériale possède la minute de cette histoire en un vol. in-f°. F. lat. n° 12.875.

reste plusieurs copies de la notice historique qu'il a laissée. On regrette qu'elle ne soit pas plus étendue et mieux nourrie de faits. En commençant son œuvre, Lesueur éprouve le besoin de s'excuser, lui qui faisait partie d'un ordre régulier, d'écrire l'histoire d'une congrégation irrégulière ; on voit par ce simple détail à combien peu il a tenu que nous ne soyons privés des travaux d'un homme qui nous a laissé les renseignements les plus précieux et les plus authentiques sur les archives de Saint-Martin. Quant aux documents qu'il a eus entre les mains, voici comment il s'exprime lui-même à cet égard : « Pour ce qui est des auteurs que je cite et dont je me suis servi dans la compilation de cet abrégé, il y a premièrement un cartulaire de cette église de Saint-Martin que je nomme petit, à cause de sa forme, encore qu'il contienne les bulles, chartes, privilèges et autres instruments faits ou donnés par les papes, évêques, abbés et autres prélats ; par les empereurs, rois, princes, etc., depuis Charlemagne jusqu'à Louis-le-Gros, comme aussi ceux du pape Adéodat et de l'archevêque de Tours, Ibbon, qui sont plus anciens que les précédents. Il y a aussi un répertoire ou abrégé des mêmes choses et de plusieurs autres ensuite, dressé l'an 1544, selon l'ordre alphabétique par François Courtin, sous-maitre école et chanoine de Saint-Martin ; j'en ai eu la communication par la courtoisie et bienveillance d'un très-digne chanoine du même Saint-Martin, lequel m'a pareillement aidé de certains mémoires fidèlement extraits d'une chronique de Tours manuscrite, qu'il avait autrefois eue de feu M. Duchesne. » Cette citation prouve que dom Lesueur n'a eu entre les mains que la copie de la *Pancarte Noire* et le répertoire de Courtin ; il a copié d'après cette copie environ 420 bulles et diplômes, qu'il a rangés par ordre chronologique. A la fin de chaque pièce ; il a indiqué le feuillet du cartulaire où elle était enregistrée ; puis à l'aide du répertoire de Courtin, il a donné dans un index à part, avec la date, l'indication du feuillet que cette pièce occupait dans la *Pancarte Noire* et le numéro d'ordre

qu'elle portait en tête, numéro répété au dos des chartes originales. Ces travaux de dom Lesueur existent à la bibliothèque impériale dans le résidu St-Germain, n° 969. Le même volume contient aussi son *Abrégé de l'histoire du monastère de Saint-Martin de Tours*, recueilli particulièrement des anciennes chartes et monuments de la dite abbaye. Il existe encore à la bibliothèque impériale deux autres copies de cet *Abrégé historique*, l'une dans le vol. 4067, du fonds latin de St-Germain, l'autre dans le vol. 26 du *Monasticon Benedictinum*. Dom Lesueur mourut à St-Wandrille.

VII. Dom Martenne et dom Durand. — Dom Martenne résida longtemps à Marmoutier, ainsi que son modeste confrère dom Ursin Durand. Disciples de Dachery, leur œuvre, comme on le sait, ne tarda pas à égaler, puis à surpasser celle du maître. Un des premiers travaux de dom Martenne fut d'écrire l'histoire de Marmoutier; il y travailla en 1696. Cette histoire n'a point été terminée, elle est conservée en manuscrit à la Bibliothèque Impériale (Fonds. lat. n° 42876-42880). Nous devons peu regretter qu'elle n'ait pas été publiée, car la partie rédigée n'est plus à la hauteur de la critique moderne. Son plus grand mérite consiste dans le nombre considérable de chartes qui y sont jointes comme pièces justificatives et dont plusieurs ne se retrouvent que là. Passé à Saint-Ouen de Rouen, dom Martenne publia sa *Collectio Nova*. Revenu à Marmoutier en 1708, il fut chargé de visiter les archives des églises cathédrales et des abbayes de France, afin d'y recueillir tous les monuments qui pouvaient contribuer à perfectionner le nouveau *Gallia Christiana*. Ce fut alors qu'il dépouilla les archives de Saint-Martin et exécuta la copie de tous les diplômes et des chartes qu'il inséra dans ses collections imprimées. Notamment dans l'*Amplissima Collectio*, publiée en 1718. Un examen attentif des textes qu'il a publiés prouve cependant qu'il n'a pris ses pièces que dans la copie de la *Pancarte Noire*. Les dates sont souvent supprimées ou transposées, ainsi que la plupart des signatures et des formules finales. On remarque

les mêmes suppressions dans les copies de Duchesne, indiquées ci-dessus (Bal., t. 47, mel. colb. t. 46), comme ayant été faites sur la *Pancarta Alia*. Il n'en eût pas été ainsi si dom Martenne eût eu à sa disposition la *Pancarte Noire*, ou vu les originaux. C'est d'après les textes de dom Martenne que dom Bouquet et ses collaborateurs ont réimprimé les diplômes concernant Saint-Martin de Tours que l'on trouve dans les *Historiens de France*.

VIII. Pierre Carreau, sieur de La Perrée, né en Touraine, exerçait, sous Louis XIV, les fonctions de procureur du roi dans l'élection de Tours. Pour répondre aux vœux de Colbert, il entreprit d'écrire l'histoire de sa province et y travailla fort longtemps. Cette histoire fut achevée, mais elle n'a jamais vu le jour, du moins sous sa forme primitive. Elle devait former deux volumes in-folio et était divisée en six livres, subdivisés chacun en deux parties; l'une concernait l'état civil, l'autre l'état ecclésiastique. Après la mort de Carreau, arrivée en 1708, plusieurs copies de son histoire furent exécutées et passèrent en différentes mains. Baluze et les bénédictins dom Housseau, dom Augustin Cassard et dom Leger des Champs en ont eu connaissance. M. Luzarche a réimprimé dans les mémoires de la Société archéologique de Touraine (t. iv, 1855), le prospectus ou dessein de l'*Histoire de Touraine*, publié par Carreau vers 1705. On trouve dans la collection Dangeau un fragment de son histoire civile, et dans le volume 25^e de dom Housseau un autre fragment assez considérable se rapportant à l'histoire ecclésiastique de la province. On y trouve aussi plusieurs dissertations faites par Carreau, sur quelques points importants de l'histoire de Touraine, imprimées par Chalmel, sous son propre nom, à la suite de ses *Tablettes chronologiques*, Tours, 1818, in-8^o). Carreau avait consulté les archives de Saint-Martin et en avait largement profité pour son histoire. On lui avait communiqué la *Pancarte Noire* et il la cite plusieurs fois, notamment dans sa dissertation sur les bulles d'or des archives de Saint-Martin de Tours.

IX. Etienne Baluze, cet infatigable travailleur, qui, de petit abbé d'abord copiste de M. de Marca, parvint par son seul mérite et par l'universalité de ses connaissances à dominer toute l'érudition française à la fin du xvii^e siècle, était tombé dans une disgrâce profonde, à la suite du procès de de Bar. Privé de sa pension et exilé à Tours, il employa cet exil à copier la majeure partie des archives de Saint-Martin, de Saint-Julien et de Marmoutier. Il était arrivé à Tours le 19 octobre 1710, après avoir inutilement cherché un refuge à Blois et à Nevers. Accablé par l'âge, il avait quatre-vingt ans passés, par le chagrin et la maladie, il n'en avait pas moins, dès le mois de décembre suivant, extrait le cartulaire de *Servis* de Marmoutier. En janvier 1711, il obtenait l'accès des archives de Saint-Martin et de Saint-Julien. Enthousiasmé à la vue des richesses que renfermaient ces établissements, il passait les jours entiers à déchiffrer et à copier les diplômes, les bulles et les nombreuses chartes dont il nous a conservé les copies. Ses copies sont souvent enrichies de notes excellentes relatives tantôt à un évènement important, tantôt à une discussion de date. Un tel labeur épuisa bientôt les forces du savant octogénaire. En 1712, il fut attaqué d'une maladie dangereuse et se trouva à deux doigts de la mort. Il dut momentanément abandonner tout travail intellectuel. Sa santé s'étant un peu raffermie, on le retrouve en 1713, parcourant les cartulaires de Marmoutier, dressant des tables pour son usage et copiant toutes les pièces qui lui paraissaient valoir la peine d'être conservées (1).

(1) Nous avons puisé ces renseignements dans les lettres suivantes, que nous donnons ici parce qu'elles ne sont pas connues et qu'elles montrent comment le Roi protecteur des sciences et des lettres, savait parfois récompenser les vieux savants. Elles sont adressées à Monsieur de Pontchartrain.

Les copies de Baluze, prises dans les archives de Saint-Martin, se trouvent dans les vol. 76 et 77 de ses *Armoires*. Elles nous ont été de la plus grande utilité pour la restitution de la *Pancarte Noire*. Il est regrettable que leur auteur ait cru devoir trop souvent supprimer les signatures dans un grand nombre d'actes et les remplacer par la mention suivante : « Suit un grand nombre de signatures, inutiles quant à présent »

X. Gagnières.— Vers 1699 et 1700, Gagnières fit un voyage à Tours, et obtint communication de quelques-unes des pièces

Blois 13 août 1710. — Monseigneur, mon premier devoir en arrivant icy est d'avoir l'honneur de vous le faire scavoir, j'y suis venu de Rouen par les voitures publiques ce qui m'a beaucoup fatigué je vais y vivre dans la retraite et dans une grande douleur d'avoir despiu au Roy. On m'a mandé Monseigneur que l'assemblée du clergé m'a retranché une pension dont je jouissais depuis longtemps en considération des ouvrages que j'ay fait imprimer touchant les pères de l'Église et des conciles. Cette perte néanmoins ni celle des appointemens de professeur Royal ny enfin celle du logement que j'avois au collège Royal qui seront apparemment suivies du retranchement de la pension de 1200 livres que le Roy me donnoit aussy depuis longtemps, quoique ces appointemens et pensions fissent ma subsistance et fussent le fruit d'un travail continuel pendant plus de cinquante-huit ans que j'ay employé au service de Dieu et de son église avec l'approbation du public. Ces pertes néanmoins toutes grandes qu'elles sont pour un homme d'une aussy petite fortune que la mienne me sont infiniment moins sensibles que le chagrin de m'estre trouvé dans une chose qui déplait au Roy j'en ay ung véritable repentir et je ne cesseral de prier Dieu pour la conservation et prospérité de sa majesté! Je suis Monseigneur, etc. Baluze. (Note au crayon dictée par le Roy. — faire souvenir dans le temps).

Nevers, 28 sept. 1710. — Monseigneur sur le point de mon départ de cette ville pour aller à Lyon, j'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me faire savoir que le Roy ne trouve pas bon que j'y aille, ny en Bourgogne ny en aucun autre endroit où M. le cardinal de Bouillon ait des bénéfices et comme il n'en a aucun icy où je me trouve par hazard tout porté je serois très-obligé à sa Majesté s'il luy plaisoit de me permettre d'y rester, mon age de 80 ans requerrant un peu de repos, après les fatigues de mes voyages qui ont été fréquents et pénibles dans un age si avancé! je vous supplie Monseigneur de demander cette grâce à sa Majesté pour moy, etc. (Note au crayon. — Lu au Roy, S. M. ne veut pas qu'il y demeure; trop près, m'en parler).

conservées dans les archives de Saint-Martin, le volume 639 de sa collection renferme environ 35 pièces copiées sur les originaux. Il ne semble pas avoir connu les *Pancartes*, et il est à croire que dans ce voyage il négligea un peu les archives pour s'occuper davantage des trésors artistiques que renfermaient en si grande abondance les établissements religieux de la Touraine.

XI. Dom Housseau. — Dom Housseau avait été chargé par sa congrégation, de continuer le recueil de documents relatifs à l'histoire de Touraine, d'Anjou et du Maine, commencé par deux de ses prédécesseurs, dom Augustin Cassard et dom Leger des Champs. L'un de ces deux derniers bénédictins, avait

Nevers 8 octobre 1710. — Monseigneur après vous avoir supplié de remercier pour moy le Roy de la grâce qu'il m'a fait de me permettre de me retirer à Tours, j'aurai l'honneur de vous dire que je partiray incessamment pour m'y rendre. J'espère de partir dans cinq ou six jours c'est-à-dire dès que la rivière de Loire qui est présentement fort basse commencera à se fortifier et à être navigable n'y ayant icy d'autre voye que celle la pour aller à Tours; mesme ce petit retardement me servira pour restablir un peu ma santé altérée par trois accès de fièvre que j'ay eu icy assez violents, etc. (Note au crayon. — Bon, savoir s'il est party, écrire à l'évêque de Nevers, écrire à l'archevêque de Tours. Veiller).

Tours 20 octobre 1710. — Monseigneur je partis de Nevers, mercredi dernier pour me rendre à Tours et j'y arrivai hier au soir, je tascheray de m'y comporter de telle sorte que Sa Majesté n'aura aucun mécontentement de ma conduite. Je me suis incontinent informé si Mgr l'archevesque et M. l'intendant étaient icy afin de les aller saluer dès mon arrivée, mais j'ay appris que Mgr l'archevesque est à la campagne jusqu'à la Toussaint et que M. l'intendant est allé faire sa tournée, je ne manqueray pas de les voir tous deux incontinent qu'ils seront de retour. (Bon, savoir, écrire à l'archevêque).

NOTE. — M. Chauvelin (intendant de Tours) écrit le 16 août dernier (1711) que le sieur Baluze âgé de 82 ans avait été attaqué d'une fièvre violente dont il avait alors déjà eu sept accès, qu'une descente dont il étoit depuis longtemps incommodé avait été sur le point de se renouveler et que si cela fût arrivé on auroit eu beaucoup de peine à le sauver n'y ayant point à Tours de chirurgien capable de donner les secours nécessaires en pareille occasion. — On luy fit response le 24 du dit mois que le Roy ne jugeoit pas à propos que le sieur Baluze changeât de lieu et que cependant S. M. souhaitoit de savoir les suites de sa maladie. — M. Chauvelin marque aujourd'hui que le maladie du dit sieur Baluze se renouvelle de temps en temps de manière à faire craindre.

consulté les archives de Saint-Martin et en avait commencé le dépouillement. Il avait même copié plusieurs chartes de la *Pancarte Noire*, et pris de nombreux extraits des registres capitulaires. Ses copies sont reconnaissables par leur écriture ronde, d'une régularité vraiment remarquable. Dom Housseau les a classées parmi les siennes, ainsi que celles d'un anonyme qui a copié sept titres de la *Pancarte Noire* (n° 65, 79, 89, 123, 126, 143 et 147 de la collect. Housseau), en figurant les sigles, les notes tyroniennes et autres abréviations qui se trouvaient dans les originaux. Dom Housseau a vu lui-même la *Pancarte Noire*, il l'a analysée ainsi que la *Pancarte Blanche* et en a copié plusieurs titres. Ses copies sont à la Bibliothèque impériale, dans la collection qui porte son nom.

XII. Jean Boubier. — On trouve dans le volume xxvi de la collection Boubier, les copies de 35 chartes et diplômes qui proviennent de la *Pancarte Noire*. Ces copies sont de la main de Jean Boubier, le grand père du président. Les monogrammes, les sigles, les grilles et les dessins qui accompagnaient les originaux ont été reproduits avec un certain soin. Ces circonstances et l'ordre dans lequel les pièces sont disposées, indiquent quelles ont été copiées sur la *Pancarte Noire* ou plutôt sur une copie de celle-ci. Il est difficile d'admettre, que Jean Boubier ait eu connaissance de la *Pancarte Noire*, rien ne prouve qu'il soit venu à Tours, et les chanoines ne se désaisissaient point facilement de leur cartulaire. Mais on voit par la correspondance de Boubier avec son fils, alors étudiant à Paris, qu'il a eu entre les mains à titre de prêt, plusieurs volumes de la collection Dupuy, déposée chez Joly de Fleury, procureur général au parlement de Paris, et qu'il en a pris des copies et de nombreux extraits. C'est ainsi qu'on trouve dans la collection Boubier, la copie des lettres de Besly, dont les originaux sont dans celle de Dupuy. Or dans cette dernière se trouvait également la copie que Duchesne avait faite de la *Pancarte Noire* (voyez Duchesne) ou tout au moins de ce qu'il en avait copié. C'est d'après cette copie que Jean Boubier

fit la sienne, mais ce qui ne s'explique pas, c'est qu'aujourd'hui la copie de Duchesne ne se retrouve pas dans les manuscrits de Dupuy.

XIII. Il existe dans la collection Baluze plusieurs copies anciennes faites dans les archives de Saint-Martin. Quelques-unes sont authentiques et ont pu servir de pièces à l'appui, lors des anciens procès du chapitre au parlement. D'autres ont été copiées dans un intérêt plus particulier, plusieurs doivent provenir de Raoul Monsnyer, dont Baluze a eu quelques manuscrits entre les mains. Elles forment les volumes 282 et 283 des *Armoires*.

L'auteur anonyme qui a copié le *Rituel* de Pean Gastineau a transcrit à la fin environ vingt-cinq chartes qu'il a copiées sur les originaux (vol. 84 des *Armoires*). Dans le volume 76, on trouve aussi, mêlées aux chartes copiées par Baluze, quelques transcriptions provenant vraisemblablement de du Bouchet.

XIV. Les chanoines de Saint-Martin eurent, en 1601, un procès au parlement contre l'archevêque de Tours, au sujet de la juridiction du chapitre sur l'abbaye de Beaumont, et, dès cette époque, ils durent produire en justice plusieurs bulles et privilèges. A la suite d'une assez longue procédure, les parties furent renvoyées jusqu'à plus ample informé et le droit de juridiction laissé dans les mêmes termes. Cette contestation devint bientôt la matière d'un second procès beaucoup plus long que le premier, et qui se compliqua d'un nouvel incident. Nous voulons parler du différend qui s'éleva entre le chapitre de Saint-Martin et l'archevêque de Tours, au sujet du droit d'exemption de la juridiction de l'ordinaire, que prétendaient les chanoines, disant que leur église relevait immédiatement du Saint-Siège, et sans moyen. — Les chanoines furent encore obligés de produire au parlement des copies authentiques de leurs titres et privilèges. C'est là l'origine des copies aujourd'hui conservées aux archives de l'Empire.

Le célèbre Jean de Launoy, qui avait successivement attaqué les exemptions et privilèges de Saint-Médard de Soissons (1657), de la Trinité de Vendôme (1664), de Saint-Germain-des-Près (1662), entreprit également l'examen des *Privilèges et autres pièces produites pour servir au jugement du procès qui était pendant au Parlement de Paris, entre l'archevêque de Tours et les chanoines de Saint-Martin* (1), il déclara que la plupart de ces privilèges étaient faux, et se prononça en faveur des prétentions de l'archevêque. Les chanoines confièrent le soin de leur défense à Raoul Monsnyer, l'un d'entre eux, docteur de Sorbonne, très-versé dans l'histoire de la Collégiale. Monsnyer répondit aux attaques dirigées contre son église par l'ouvrage suivant, qui renferme quelques pièces : *Celeberrimæ Sancti Martini Turonensis ecclesiæ jura propugnata contra Launonium, auctore Radulpho Monsnyer, doctore theologo sacr. Fac. Paris., et ejusdem ecclesiæ canonico et ecclesiaste, Parisiis, Pepingué, 1663, in-8.* -

La publication de ce mémoire n'empêcha point Raoul Monsnyer de donner un commencement d'exécution à un monument plus durable qu'il voulait élever à la gloire de l'église à laquelle il appartenait ; il avait déjà réuni les matériaux nécessaires pour écrire l'histoire de Saint-Martin. Cet ouvrage devait avoir plusieurs volumes in-f° et avait pour titre. « *Historia celeberrimæ ecclesiæ Sancti Martini Turonensis, auctore Radulpho Monsnyer, doctore theologo sorbonico et canonico ejusdem ecclesiæ.* » Le premier volume seul fut livré à l'impression, il n'a pas de frontispice, et s'arrête à la page 206. Il porte pour sous-titre : *De statu Sancti Martini Turonensis ecclesiæ*, in-f°, 1663. On y trouve un grand nombre de pièces importantes pour l'histoire du monastère.

Il existait plusieurs copies de l'ouvrage de Raoul Monsnier, une était entre les mains de ses héritiers. Elle passa dans la

(1) Paris, Martin 1670. in-10.

bibliothèque de Lancelot. Baluze, qui en avait eu communication, l'avait enrichie de variantes et de notes marginales. On ignore la destinée de ce manuscrit. Une autre copie est conservée à la bibliothèque municipale de Tours; elle renferme des pièces importantes, tirées des archives de la collégiale. — Raoul Monsnyer mourut en 1676, et fut enterré dans l'église de Saint-Martin.

Mais de tout ce que les chanoines ont fait imprimer, rien n'est comparable, pour l'importance et le nombre des actes anciens, aux *Factums* qu'ils ont publiés en 1708 et 1709, comme moyens de défense contre M. Isoré d'Hervault, archevêque de Tours, qui avait repris le procès contre le droit d'exemption du chapitre.

Ces *Factums* ont été réunis sous le titre général de « *Défense des privilèges de la noble et insigne église de Saint-Martin de Tours etc.* » — Le premier, qui parut en 1708, est intitulé : *Réponses à causes et moyens d'appel comme d'abus contre messire Mathieu-Isoré d'Hervault, etc.*, avec les titres et pièces justificatives produits au procès. — Les documents cités sont dans une partie paginée séparément et intitulée : *Pièces justificatives*. Cette partie n'a été imprimée qu'en 1709.

Viennent à la suite :

Addition de réponses à causes et moyens d'appel comme d'abus;

Seconde addition de réponses à causes et moyens d'appel comme d'abus, servant aussi de contredits, de productions et de réponses à salvations, etc;

Suite de la seconde addition à causes et moyens d'appel comme d'abus, servant aussi de contredits.

Réponse à la seconde partie de la requête de Mgr. l'archevêque, signifiée le 5 février 1707;

Abrégé de la défense des privilèges de la noble et insigne église de Saint-Martin de Tours, 1709;

Supplément au mémoire abrégé pour servir de réponse aux salvations imprimées, signifiées le 4 février 1709.

Nous terminerons enfin cette bibliographie des documents relatifs à l'histoire du chapitre de Saint-Martin, par l'indication des deux ouvrages suivants, qui contiennent également quelques pièces :

Histoire de la fondation de l'église de St-Martin de Tours, et de ce qui s'y est passé de plus considérable jusqu'à présent, par Nicolas Gervaise, prévôt de Suèvre (imprimée dans la vie de Saint-Martin, de Tours, 1699, in-4°.

Histoire de l'église royale de Saint-Martin de Tours (pour servir de réponse au livre précédent) par un religieux bénédictin de la congrégation de St-Maur (Etienne Badier). Tours, Barthe, 1700, in-42.

PANCARTE NOIRE

N° 1, f° 1. (*Panc. alia*, f° 1.)

9 avril 806.

Le pape Léon III, à la prière de Gulfard, *Gulfardus*, abbé du monastère où repose en paix le corps vénéré de saint Martin, confirme par un acte de son autorité spéciale, adressé aux évêques des Gaules, les privilèges accordés aux religieux de ce monastère, tant par ses prédécesseurs Adéodat et Grégoire, que par les évêques des différentes provinces où sont situés ces biens. — Nulle taxe, charge ou redevance laïque ne peut être mise, sous prétexte d'impôt, sur les terres de l'abbaye. Aucun évêque ne peut donner ou vendre les revenus des églises appartenant à Saint-Martin et situées dans son diocèse, ni en disposer. Aucun juge séculier, à quelque juridiction qu'il appartienne, ne peut exercer son office, ou s'entremettre d'une cause sur les terres de la juridiction du monastère, ni forcer les hommes de Saint-Martin, libres ou serfs, à servir de fidéjusseurs contre leur gré. Aucun droit de tonlieu ou de naulage ne peut être levé sur les dites terres. Enfin, l'hôpital des riches et celui des pauvres, appartenant aux religieux, doivent percevoir intégralement et indistinctement la dime et la none de tous les revenus de l'abbaye, sans contradiction aucune.

Scriptum per manum Bonifacii, archiscrinii sanctæ Romanæ ecclesiæ, in mense Aprili, indictione vii. — Data v idus aprilis, anno xii (*lege xi*) pontificatus domini Leonis papæ III; Anno vi Karolo regnante imperatore magno.

D. Lesueur, n° 11 et 438. — D. Ans. Le Michel, *St Germ. lat.*, n° 1067, f° 242 (Analyse). — Collect. Duch., t. 49, f° 120.

D. Monsnyer, de *Statu Sancti Martini Turonensis*, p. 136.

N° II , f° 2. (*Panc. alia*, f° 2).

Vers l'an 800.

Charlemagne confirme de nouveau les privilèges, immunités et exemptions du monastère de Saint-Martin. — Cette confirmation, renouvelée à la demande de l'abbé Alcuin, successeur d'Ilier, ne fait que reproduire les termes et les dispositions du diplôme donné en 782 et porté ci-dessous n° LXXXIX.

Actum Castro Lauduno (s. d.)

Armoires de Baluze (copie de *Duchesne*), tom. 47, f° 161. — Coll. Bouhier, tom. 26, f° 34, n° 36. — D. Lesueur, n° 40 et 423 — *Saint-Germ. lat.*, n° 1067, f° 242, (anal.) — Collect. Dupuy, vol. 657, f° 2.

Martenne. *Thesaurus anecdotorum*, t. 4, page 13 (vers 795). — *Ann. eccles.* de Lecointe, tom. VI, page 590 (à l'an 796), — *Recueil des Historiens de France*, t. VI, p. 763. — *Gallia Christiana*, 2^e édition, tome XIV, instr. n° 40 (vers l'an 800).

N° III , f° 3.

4^{er} décembre 918.

Charles-le-Simple, à la demande de l'abbé Robert, exempte de toute juridiction autre que celle de l'abbé ou des religieux, les habitants du nouveau château ou enceinte, que le dit Robert, en vertu d'une permission spéciale, avait construit autour de l'église et du cloître de Saint-Martin (4).

Datum kal. decem.. indict VII (VIII, D. Houss.), anno XXVII, regnante Karolo rege gloriosissimo, redintegrante XXI, largiore vero hereditate indepta VI.

Actum Castro Lauduno.

Coll. Dupuy, vol. 657, f° 2, et 3. — Lesueur, n° 87. — Bouhier, t. 26, p. 33, n° 37. — *Arch. de l'Empire*, K. 486, n° 44. — Dom. Houss., n° 449. — *Saint-Germain lat.* n° 4067, f° 242 (anal.), Marten., *Ampl. collect.*, t. 1. col. 272. — *Rec. des Historiens de France*, t. IX, p. 540.

(4) Ce diplôme avait pour titre dans la *Pancarte Noire* : « Privilegium Caroli stulti super immunitate Castri Novi Turonensis. »

Louis-le-Débonnaire, à la demande de l'abbé Fridegise, qui lui représente les diplômes des anciens rois ses prédécesseurs et ceux de Pepin et de Charlemagne, ses ancêtres, confirme les possessions du monastère de Saint-Martin, situées en Austrasie, Neustrie, Bourgogne, Aquitaine, Provence, Italie et autres parties de ses états, tant celles données par des princes que celles provenant de simples particuliers. Il prend toutes ces possessions sous sa protection spéciale, ainsi que les hommes qui les habitent, exempte le monastère et ses dépendances de toute charge publique, défend à tout juge ou fonctionnaire de quelque puissance ou dignité qu'il soit revêtu, de tenir ses audiences sur les terres du monastère, d'exiger des impôts, et droits de past, de gîte ou de tonlieu, d'obliger les manants des dites terres, libres ou serfs, à servir de fidéjusseurs ou à supporter les charges publiques, remet au monastère, pour être employé au luminaire de l'église, ou au soulagement des pauvres et des clercs, tout ce qui avait été jusques là exigé au nom du fisc ; à peine par les contrevenants de 600 sols d'or pur d'amende, dont les deux tiers appartiendront aux recteurs du monastère et le reste au fisc ; veut que ce qui a été enlevé aux religieux par la négligence des abbés ou par une téméraire usurpation des juges laïques soit restitué ; il désire enfin que l'abbé et les chanoines soient tenus de prier Dieu pour la prospérité de la famille royale (1).

Data III kal. septembris, anno Christo propitio tertio imperii domni Hludovici piissimi Augusti, indict. decima.

Actum Aquisgrani palatio regio.

Collect. Dupuy, vol. 657, f. 3 et 4. — *Bouhier*, t. 26, p. 34, n° 28. — *Lesueur*, n° 43.

(1) Ce diplôme avait pour titre : *Confirmatio Ludovici pii Imperatoris super rebus Austris, Neustrie, Burgundie, Aquitania, Provinciae et Italiae.*

Arm. de Bal., t. 47, f° 163 et t. 76, f° 27 - 29 (ex autographo).
— *Archiv. imper.*, K. 186, n° 9. — *Saint-Germ.*, lat. n° 4067,
f° 242 (anal.)

Mart., *Ampliss. collect.*, t. 1, col. 63. — Dom Carpentier,
Alphab. tiron., p. 33, carta XIII.

Reueil des Hist. de France, t. VI, p. 506 (ad ann. 817). —
Baluze, *Capitul. des Rois de Fr. t. II*, appendice, colon. 1412. —
Gallia Chist., 2^e édit. t. XIV, iustr., n. 13.

N° V, f° 5 (*Panc. alia*, f° 5).

30 avril 903.

Charles-le-Simple confirme les exemptions et les immunités accordées au chapitre de Saint-Martin par ses prédécesseurs. Il déclare qu'à la demande de l'abbé Robert, frère du roi Eudes, son prédécesseur, il confirme aux chanoines la possession des terres et des propriétés énumérées au dit acte, et affectées aux besoins de la communauté, qu'elles sont exemptes de toute exaction et de toute juridiction étrangère. Il confirme l'abandon fait par l'abbé Robert du droit de provision que les nouveaux prébendés devaient à l'abbé, et déclare que si les chanoines veulent construire des monastères dans quelques-unes de leurs possessions, pour leur servir de refuge contre les Normands et autres barbares, ils sont libres de le faire, sans être contraints de payer aucun droit. Il ordonne enfin, conformément aux diplômes et contrats obtenus par les dits chanoines, que les cens, rentes ou redevances dus au chapitre, par les *Celles* et *villæ*, dépendant de Saint-Martin, soient régulièrement acquittés (4).

(1) Dans le vol. 657 de Dupuy, en tête de la copie de ce diplôme se trouve le titre suivant, qui vraisemblablement a été tiré de la *Pancarte Noire*. — *Confirmatio Caroli stulti de Ligolio, Burgogalo, Sancto Spano, Primiçis, Portu, Præpositura, Bladalaico, Dociaico, Antogniaco, Cursiaco, Pseudofori, Sodobrio, Medonna, Corsayo, Vobridio, Tauriaco, Odatu, Canutio, Vovreio, Restiniaco, Noviento, Magito, Genestolio, Prisciniaco, Monte, Domna Maria, Saldoia, Novento, Merlao, Areis civitatis, et ecclesia Sancti Martini de Basilica et decimis et nonis dominicalium rerum.*

Data II kal. maii, indict. v, anno XI regnante Karolo piissimo rege.

Dupuy, vol. 657, f. 5. — Bouhier, vol. 26, p. 36, n° 39. — Lesueur, n° 80. — *Archiv. imp.*, K. 486, n. 23. — *Saint-Germ., lat.*, n° 1067, f° 242, v° (anal.).

Mart., *Ampl. collect.*, t. 1, col. 238. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. IX, p. 496.

N° VI, f° 7 (*Panc. alia*, f° 7.)

24 mars 931.

Le roi Raoul confirme les biens, possessions et privilèges de Saint-Martin. — Ce prince, à la demande de Hugues, abbé de la basilique où repose le corps de saint Martin, imitant la conduite de Louis-le-Pieux, de Charles-le-Chauve et de Eudes, ses prédécesseurs, confirme les donations faites à ce monastère, tant par eux que par les autres fidèles, en quelque endroit de ses états, Austrasie, Neustrie, Bourgogne et Aquitaine, que ces biens soient situés. Il déclare ensuite que la juridiction du château nouvellement construit par l'abbé Robert, père de l'abbé Hugues, autour du cloître, pour le mettre à couvert des invasions des Normands et celle des faubourgs situés entre le dit château et la Loire, appartient à l'abbé, au doyen et aux chanoines de cette église; que nul sujet du roi n'a le droit de loger chez les clercs demeurant soit dans l'enceinte du monastère, soit au dehors. Il confirme aux dits chanoines le droit de battre monnaie, avec exemption de toute redevance fiscale, ainsi que l'abandon du service, que, suivant une ancienne coutume, les abbés exigeaient des prébendes, mais dont l'abbé Robert s'était relâché en faveur des chanoines; il fait restituer à ceux-ci les trois petits monastères de Saint-Pierre *ad cœmeterium*, de Saint-Vincent et de Saint-Benoit, et reconnaît l'échange des arènes qu'ils avaient fait avec l'abbé Hugues pour une pièce de terre, située dans la cité de Tours, du côté de la Loire. Il énumère ensuite les différentes propriétés de Saint-Martin, dont il confirme au chapitre la pos-

session, ainsi que celle des différentes immunités exemptions et privilèges accordés ci-devant (1).

Data ix kal. aprilis, anno domini Rodulphi serenissimi regis VIII.

Actum Turonis, in ipso Beati Martini Castro.

Arm. de Bal. t. 76, f° 67 et t. 47, f° 465. — Bouhier, vol. 26, f° 40, n° 40. — Lesueur, n. 98. — *Coll. Dupuy*, vol. 828, f° 96 (extrait), et vol. 844, f° 141 (extrait) et vol. 657, f° 8. — Dom. Houss. n° 162. — *Archiv. impér. K.*, 486, n° 45. — *Saint-Cermain, lat 4067*, f° 242, v° (anal.)

Marten., *Thesaurus Anecd.*, tom. 1, col. 63. — Labbe, *Alliance chron. tom, II*, p. 526, — *Rec. des Hist. de Fr.*, tom. IX, p. 573.

N° VII, f° 8-9 (*Panc. alia*, f° 9).

27 juin 949.

Charles-le-Simple confirme les possessions et les exemptions du chapitre de Saint-Martin. Ce prince déclare que Robert, abbé de Saint-Martin, frère de son prédécesseur, le roi Eudes, lui a demandé qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, il voulût bien confirmer le chapitre de Saint-Martin, dans la possession de ses biens et de ses privilèges. Considérant que du temps de l'abbé Vivien, les chanoines avaient été maintenus dans la libre possession des biens affectés à la communauté, sans que l'abbé pût s'immiscer dans leur administration, ils les confirme de nouveau dans la possession des *villæ* réservées à la manse

(1) Dans la *Pancarte Noire*, en tête de ce diplôme, se lisait le titre suivant : — *Confirmatio Rodulphi regis super immunitate Castri novi et moneta ejusdem Castri, collatione prebendarum beati Martini et ecclesia Sancti Venantii, ecclesia Sancti Benedicti, areis civitatis, Ligolio, Portu et Varennis, Burgolio, et Sancto Spano, Curciaco, Tauriaco, Casteneto, Odato, Medonna, Bladalaco, Doziaco, Restiniaco, Canutio, Vobridio super Ligerim, Magitto, Genestolio, Sodobrio, Prisciniaco, Patriciaco Cenomanense, Martiniaco, Lirado, Monte et Donna Maria, Chableia, Comis, Miliciaco, Curcellis, Saldo, Noviento, Merlao, et Vultone in Biturigo, Verruca in Pictavis, villa Rivaria, Caderniaco in Andegavo, Belciaco, Antonlaco, Anciaco, et decimis et nonis dominicalium rerum.*

commune et dont il fait l'énumération. Il ratifie l'échange conclu entre le chapitre de Saint-Martin et le comte Hugues, de 96 perches de terre, situées dans la ville de Tours, entre la porte d'Orléans et les Arènes, contre 96 autres perches de terre, situées aussi dans la ville de Tours, près des murs et du côté de la Loire; confirme l'abandon fait par l'abbé Robert, du droit de provision, que les nouveaux prébendés payaient à l'abbé, déclare que si les chanoines veulent élever des monastères dans quelques-unes de leurs possessions, pour leur servir de refuge contre les Normands, ils pourront le faire sans payer aucun droit; nul de ses fidèles ne pourra exiger de droit de gîte ni dans l'intérieur du cloître, ni dans les maisons des chanoines, situées à l'extérieur. Il confirme l'exemption, déjà accordée au bourg compris dans l'enceinte fortifiée nouvellement construite autour du cloître de Saint-Martin, de toute juridiction étrangère, maintient le chapitre dans le droit de battre monnaie, sans être astreint de payer finance au fisc, et déclare que nul ne pourra exiger des gens habitant les terres de Saint-Martin, dans quelque partie de ses états qu'elles soient situées, ni droit de tonlieu ou de passage, ni amende ou exaction judiciaire, ni forcer les dits hommes à servir de caution (1).

Datum v kal. julii, indictione vii^a, anno vicesimo septimo regnante Karolo rege glorioso, redintegrante vicesimo secundo, largiore vero hereditate indepta vii.

Actum Heristallo regio palatio.

Collect. Dupuy, vol. 657, f° 40 v. — *Bouhier*, tom. 26, f° 43, n° 44. — *Lesueur*, n° 91 et 449. — *Arm. de Bal.*, tom. 47, f° 167-170, tom. 282, f° 56 à 75, f° 53-55, (imprimé), f° 76 à 81, (*Vidimus* donné en 1314, par Philippe), f° 49 à 51 et 119 et 420 (autre copie incomplète du même *Vidimus*) et f° 452-472 (autre copie du même *Vidimus*).

(1) En tête de ce diplôme on lisait dans la *Pancarte Noire*, le titre suivant: — Confirmatio Caroli stulti super Ligolio, Baina, Martiniaco, collatione prebendarum, immunitate claustrum, castri, moneta et aliis rebus.

Archiv. imper., K. 186, n. 44 — *Saint-Germ., lat.*, n° 1067, extr.

Marten., *Ampl. coll.*, tom. I, col. 273. — Dom Bouquet, tom. IX, p. 542. — *Gallia Christ.*, 2^e édit., tom. XIV, instr. n° 39 (ad ann. 920).

N° VIII, f° 44 (*Panc. alta*, f° 44). 17 novembre 857.

Charles-le-Chauve prend sous sa protection spéciale le monastère de Saint-Martin et renouvelle la confirmation des possessions et privilèges qu'il avait précédemment accordés à ce monastère (1).

Data xv kal. decemb., anno XVIII regnante Karolo glorioso rege.

Lesueur, n. 35. — *Dissertation de Carreau*, imprimée par Chalmel (*Tablettes chronol.*), sur les bulles d'or de Saint-Martin de Tours (mention). — *Arm. de Bal*, tom. 282, f° 98-102. — Bouhier, t. 26, f. 48, n. 42. — Lemichel, *Saint-Germ. lat.*, 4067, extr.

(1) Ce diplôme n'est qu'une répétition exacte de celui porté ci-après au f° 64, sous le n° LVII, la date seule était différente. Dans la *Pancarte noire* la copie portée sous ce n° VIII n'était point datée; ni Bouhier, ni Baluze, ni Duchesne, qui nous ont conservé ce diplôme, d'après la *pancarte*, ne le datent. Mais Carreau, qui avait tenu le diplôme original entre ses mains, et qui nous parle de la bulle d'or qui y était encore attachée de son temps, le date comme ci-dessus. Quant au diplôme donné le 22 août 854, et dont ce n° VIII n'était qu'une rénovation, il était porté au f° 64 de la *Pancarte noire* sous le n° LVII. — C'est ce que confirme encore D. Ans. Le Michel, lorsque donnant (*St-Germ. lat.*, n° 1067, f° 243) l'analyse de ce diplôme cote VIII, il ajoute: « Caret data, sed Bartholomeus notarius ad vicem Ludovici dicitur recognovisse. — Iterum habetur idem instrumentum, f° 52 (de la copie de la *Pancarte noire*). Data ann. xv regni Karoli regis. »

Bouhier, qui nous a conservé le titre placé en tête de ce diplôme dans la *Pancarte noire*, induit en erreur par ce titre, l'attribue à tort à Charles-le-Simple. On lisait en effet dans la *Pancarte*: « Alia confirmatio Karoli stulti super rebus et possessionibus sancti Martini Turonensis. »

Hugues Capet, roi de France, sur la demande d'Archaubaud, doyen, et de Rainaud, trésorier, confirme les privilèges et immunités accordés au monastère de Saint-Martin, par les rois ses prédécesseurs. — A l'exemple de Charles-le-Chauve et du roi Eudes, il prend sous sa protection spéciale le dit monastère et tous ses biens situés en Austrasie, Neustrie, Bourgogne, Aquitaine ou autres parties de ses états, les déclare exempts de toute charge publique, de tout impôt et de toute juridiction laïque ou étrangère; confirme au doyen et au chapitre, le droit de justice du Châteauneuf et de ses faubourgs jusqu'à la Loire, déclare le dit Châteauneuf exempt de tout droit de gîte de la part des laïques ou des gens de guerre allant à sa suite; confirme l'exemption du droit de provision que les chanoines payaient jadis à l'abbé; veut que les réfections dues aux chanoines, par les *Celles* construites autour du monastère, soient exactement acquittées, confirme les chanoines dans le droit de frapper monnaie sans payer finance, ainsi que leur juridiction sur les trois abbayes de Saint-Pierre *ad Cimeterium*, qui est hors des murs du Châteauneuf, de Saint-Vincent, qui est placé devant la porte du dit Châteauneuf, et de Saint-Benoit, qui se trouve à l'intérieur, renouvelle la confirmation de l'échange fait dans l'intérieur de la ville de Tours, entre les chanoines et le comte Hugues, confirme nominativement toutes les possessions affectées à la manse des chanoines, fait remise à ceux-ci de tout ce que le fisc pouvait y prétendre à la charge de prier Dieu pour lui, pour sa femme et pour la prospérité de son royaume, exempte généralement tous les biens de Saint-Martin, hommes et choses, de toute exaction, droit de justice, tonlieu, péage, amende ou droit quelconque; veut que nul ne puisse forcer les hommes de Saint-Martin, libres ou serfs, à servir de caution et statue que les dimes et les nones de tous les revenus du monastère, tant des biens donnés en bénéfice, que de ceux

réservés à la manse des chanoines, soient exactement payés aux hôpitaux des pauvres et des riches. (s. D).

Arm. de Bal., tom. 76, f° 74. — *Melang. Colbert.*, tom. 46, f° 70-71. — Dupuy, vol. 828 (Besly), f° 96, extrait. — Bouhier, tom. 26, f° 49, n° 43. — Lesueur, n° 409. — *Arch. imp.*, K. 186, n. 47 (ad ann. 990). — D. Houss., n° 256. — *Saint-Germ. lat.*, n° 1067, f° 243 (extrait).

Mart., *Ampl. collect.*, tom. 1^{er}, col. 340. — D. Bouquet, tom. x, p. 530. — Labbe, *All. chron.*, tom. II, p. 546.

N° X, f° 14 (*Panc. alia*, f° 14.)

4 mai 954.

Biens donnés en précaire par le chapitre, au vassal Robert. Ardouin, doyen de Saint-Martin, Richard, trésorier et le chapitre du dit lieu, donnent en précaire à Robert, *pernobilis vassallus*, et au sous-diacre Gaubert, frère du feu diacre Geoffroy, les biens que celui-ci de son vivant tenait lui-même en précaire des religieux, et qui faisaient partie de la dotation de la chapelle, construite à l'intérieur du cloître de Saint-Martin, pour servir d'infirmerie aux chanoines, consistant en cinq manses avec leurs dépendances, et une chapelle dédiée à Saint-Hilaire, situés en Poitou, dans la viguerie de Sauves, au village de Verrue, et en plus les biens que le nommé Gautier avait jadis donnés aux chanoines.

Data autem hujus præcarix auctoritas iv nonas maii, Turonis, castello scilicet novo, anno jam in xviii regni Ludovici regis.

Bouhier, tom. 26, f° 53, n° 44. — *Arm. de Bal.* tom. 47, f° 472. — Lesueur, n. 404. — *Saint-Germ. latin.*, n. 1067, f° 243 v. (anal.) — D. Houss., n° 8574 et 8697 (extraits).

(1) Cette chartre avait pour titre ; Decanus et ceteri fratres Sancti Martin Turonensis dant Roberto et Gauberto in præcariam res quas Gaufridus diaconus tenerat ad subsidium infirmorum fratrum.

N° XI, f° 15, (*Panc. alia*, f° 15). 5 septembre 878.

Louis-le-Bègue, à la demande de l'abbé Hugues, son parent, confirme les chanoines de Saint-Martin dans la possession de Chablis et de Melecey, qui leur avaient été donnés par Charles-le-Chauve, son père, pour leur servir de lieux de refuge, à la condition de prier Dieu pour lui et pour le repos de l'âme de sa mère, Judith, de Mellaut, que lui-même avait donné aux chanoines pour subvenir à leurs nécessités pressantes et de Nogent en Othe, donné au monastère par le comte Endes. Non-seulement le roi confirme les chanoines dans la possession de ces *villæ*, mais encore il renouvelle en leur faveur les privilèges et exemptions accordées par les rois ses prédécesseurs du droit de gîte dans le cloître, des droits de justice, tonlieu, juridiction laïque ou exaction quelconque; veut particulièrement que les biens affectés à la manse des chanoines demeurent francs et exempts de toute charge publique, qu'aucun officier royal n'entreprenne sur les droits des chanoines et que nul ne soit si hardi que de forcer les hommes de Saint-Martin, serfs ou libres, à lui servir de fidéjusseurs; fait remise aux chanoines, pour subvenir aux frais du luminaire, de toutes les contributions qui pourraient revenir au fisc et veut que les hôpitaux des pauvres et des nobles touchent régulièrement les dimes et les nones de tous les revenus du chapitre, tant des biens donnés en bénéfice que de ceux réservés à la manse des chanoines (1).

(1) Il y avait dans les archives de St-Martin, trois originaux de ce diplôme, (voyez *Arm. de Bal.*, t. 282, f° 82), ces trois originaux ont été copiés dans la *Pancarte Noire* aux f° 14-15, 50 et 83 (v. *Arm. de Bal.*, t. 76, f° 62). Besly a copié celui porté au f° 50, *Collect. Dupuy*, vol. 828, f° 88), et l'a imprimé par fragment (*Hist. des comtes de Poitou*, p. 197), ce qui permet de s'assurer de la parfaite identité de ces trois diplômes. — Voyez ci-dessous les n° XLIV et LXXV.

En tête de ce diplôme; on lisait dans la *Pancarte Noire*: Privilegium Ludovici Balbi.

Datum nonas septembris, indictione xi, anno i regni domni Hludovici gloriosissimi regis.—Actum Trecas civitate,

Arm. de Bal., t. 76, f° 62, et t. 282, f° 82-94. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 56-57. — Bouhier, t. 26, f° 55, n° 43 — Lesueur, n° 51. — *Archiv. imper.*, K. 486, n. 32. — *Saint-Germain, lat.*, n° 4067, f° 224 (anal.).

Marten., *Ampliss. collect.*, t. 1, col. 207. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. ix, p. 406. — Besly, *Hist. des comtes de Poitou*, p. 198 (citation).

N° XII, f° 46 (*Panc. alia*, f° 46). 42 juillet 877.

Charles-le-Chauve, à la demande de Hugues, son parent, abbé de Saint-Martin de Tours et de Chablis en Bourgogne, où repose présentement le corps de saint Martin, ratifie et confirme l'échange fait entre les dits monastères de Saint Martin et de Chablis, d'une part, et l'abbesse et les religieuses de Saint-Julien d'Auxerre, de l'autre, de biens situés dans le pays et la viguerie de Tonnerre, au village d'Athée, que le dit Charles-le-Chauve avait jadis donnés aux dits religieux (Dipl. de 867) contre d'autres biens situés dans le même pays (1).

Data III idus julias, indict. x, anno xxxviii regni domni Karoli imperatoris in Francia et imperii ejus secundo.

Actum Pontione palatio imperiali.

Collect. Dupuy, vol. 841, f° 67, — Bouhier, t. 26, f° 67. n. 46. — Lesueur, n. 46. — Dupuy, vol. 828, f° 86.

(1) Mabillon, *Ann. ord. S. B.*, tom. III, p. 205, cite ce diplôme : il dit avoir vu l'original, donné, ajoute-t-il, le même jour que le n. 114. — Quoique la copie de Besly (*Collect. Dupuy*, v. 841, f° 67) et celle de Bouhier portent III kalend. au lieu de III idus, nous croyons cependant qu'on doit s'en tenir à la lecture de D. Mabillon.

N° XIII, f° 47 (*Panc. alia*, f° 17).

1^{er} mai 849.

Charles-le-Chauve confirme au chapitre de Saint-Martin la possession de la villa d'Antogné, donnée par Vivien pour subvenir aux frais du vestiaire, fixe à deux cents le nombre des chanoines de la dite communauté et leur concède le droit de nommer aux prébendes qui viendront à vacquer (1).

Data kal. maii, indict. xii. — Anno nono regni Karoli Calvi gloriosissimi regis (*Def. des priv. de Saint-Martin*, anno octavo). Actum Carisiaco palatio regio.

Bouhier, t. 26, f° 58, n° 47. — Lesueur, n. 30. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 73. — Dupuy, v° 828, f° 86 et vol. 841, p. 42 (extrait). — *Arch. imp.*, K. 486, n° 17. — *Saint-Germain, lat.*, n° 1067, (extrait).

Marten., *Ampl. collect.*, t. 1, col. 418, ex *Panc. nigr.*—*Mém. pour Saint-Martin, prév.*, p. 3, ad ann. 848.

Rec. des Hist. de Fr., t. viii, p. 500. — *Gallia Chist.*, t. xiv, instr., n° 27, ad ann. 848. — Besly, *Rois de Guyenne*, f° 32.

N° XIV, f° 18 (*Panc. alia*, f° 17).

23 avril 862.

Charles-le-Chauve déclare que les chanoines de Saint-Martin lui ont représenté que les *villæ* et les propriétés affectées à leur entretien par les diplômes de ses prédécesseurs, Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, leur ont été enlevées ou soustraites, par la négligence de leurs abbés, la malignité de leurs ennemis et surtout par suite des perturbations que les

(1) Besly (*Rois de Guyenne*, et *Collect. Dupuy*, vol. 828, f° 8). Bouhier (tom. 26, f° 58), Martenne et dom Bouquet datent cette pièce anno ix regni Karoli. — Duchêne (*Mel. Colb.* t. 46, f° 73), D. Lesueur et le *Gallia Christiana* datent au contraire ce diplôme anno viii regni Karoli regis. — Cela provient de ce que par une erreur de copiste, cette dernière date avait été portée dans la copie de la *Pancarte noire* faite au xiii^e siècle et d'après laquelle a travaillé Duchesne. Nous croyons qu'on doit maintenir la première date comme s'accordant mieux avec l'indiction.

Ce diplôme avait pour titre : Preceptum Karoli Francorum et Aquitanorum regis de villa Antoniano.

invasions des Normands ont apportées dans la société et que la grande pénurie où ils se trouvent les met dans la nécessité d'implorer sa miséricorde, pour qu'il veuille bien leur faire rendre les biens usurpés et leur en confirmer la possession. Ayant égard à une aussi juste demande, Charles énumère toutes les terres et possessions affectées par ses prédécesseurs à la manse des Chanoines et leur en confirme la possession, déclarant ne vouloir qu'aucune d'entre elles leur soit enlevée ou soustraite ; il veut aussi que l'hôpital des pauvres et celui des riches perçoivent la neuvième partie des revenus des *villæ* appartenant aux abbés, etc. (1)

Data VIII, kal. maii, indict. x, anno XXII, regnante Karolo gloriosissimo rege.

Actum Turonis civitate.

Arm. de Bal., t. 76, f° 41. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 74-75. — Bouhier, t. 26, f° 60, n. 48. — Lesueur, n. 39. — Arch. impér., K., 186, n° 23. — I e Michel, extr.

Mart., *Ampl. collect.*, t. 1, col. 460, ex Cart. Sancti Martini. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 572.

N° XV, f° 19 (*Panc. alia*, f° 19). 10 mars 828.

Pepin, roi d'Aquitaine, à la demande de l'abbé Fridégise, fait rentrer en la possession des chanoines de Saint-Martin la

(1) A l'original de ce diplôme, était appendue une bulle d'or « in antica parte exhibentem (dit Mabillon), Caroli effigiem cum corona in capite et cum hasta et clypeo in manibus, cum inscriptione male efformata in postica, *Renovatio regni Franco.* » Carreau avait également vu l'original de ce diplôme et la bulle d'or qui y était attachée, et il le cite comme occupant le n° XIV dans la *Pancarte Noire*. Baluze qui a exécuté la copie de cet acte sur l'original, figure cette bulle de grandeur naturelle (*Arm.*, t. 76, f° 41, v°). Elle pesait, dit-il, une once et demi gros.

On voit par la copie de Baluze et par celle des archives, que l'original de ce diplôme était daté VIII Kal. maij; mais la copie contenue dans la *Pancarte Noire*, portait IX Kal., ce qui a induit en erreur Dom Martonne et Dom Bouquet.

Ce diplôme avait pour titre dans la *Pancarte Noire* : *Confirmatio Caroli Calvi super Lugogalo.*

villa de Marcellat, située en Auvergne, dans la viguerie de Clermont. Cette villa avait été jadis donnée en précaire à Erladus, sénéchal du roi Louis-le-Débonnaire. Celui-ci étant mort, la terre revient à Saint-Martin, et Pepiu déclare qu'étant affectée à la manse des chanoines, elle ne pourra plus à l'avenir en être distraite (1).

Data VI idus Martii, anno XV imperii Hludovici Serenissimi Augusti et XIII regni nostri.

Actum Aquisgrani palatio.

Arm. de Bal., t. 76, f° 33, ex autogr. — *Id.*, t. 47 (Duchêne), f° 173. — *Collect Dupuy*, vol. 844, p. 12. — *Bouhier*, t. 26, f° 63. n° 49. — *Lesueur*, n° 18. — *Arch. imp.*, K. 486, n° 44. — *Saint-Germ. lat.*, vol. 1067 (extrait).

Labbe, *all. chron.*, t. II, p. 455. — *Besly*, *Hist. des rois de Guyenne*, p. 24, ex *Panc. nigr.* — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. VI, p. 666. — *Gall. Christ.*, t. XIV, instr. n. 15. — *Martenne*, *Amp. collect.*, t. I, p. 82.

N° XVI, f° 20, 21 (*Panc. alia*, f° 19). 1^{er} juillet 817.

Louis-le-Débonnaire confirme les biens et possessions du monastère de Saint-Martin. Ce diplôme n'est que la répétition exacte de celui porté ci-dessus sous le n° IV.

La date seule est différente, le premier acte a été donné en 816, et le second est une renouation faite en l'année 817 (2).

Data kalend. julii, sub. anno IV imperii excellentissimi domni Hludovici Augusti.

Actum Aquisgrani palatio publico.

(1) En tête de ce diplôme, on lisait dans la pancarte noire. *Privilegium Pipini regis Aquitaniae, fratris Caroli calvi, super villa Marciaco in Arter-nico sita.*

(2) Voir pour la date de cette renouation une note de Baluze. *Arm.* vol. 76, p. 27 et de Lesueur au lieu déjà mentionné, note du n° IV. — En tête de ce

Bouhier, t. 26, f° 65, n° 50. — *Arm. de Bal.*, t. 47, f° 174.
— *Archiv. imper.*, K. 186, n. 8. — *Saint-Germ. lat.*, n° 1067, anal.

N° XVII, f° 24. (*Panc. alia*, f. 20) 10 octobre 890.

Donation en précaire faite au comte Ebolus. — Ebolus, fils de Ramnulf, comte de Poitiers, renouvelle et confirme, pour le repos des âmes de son père et de Gauzbert et d'Ebolus ses oncles, la donation faite à Saint-Martin, par le dit Ramnulf, d'un alleu situé sur la Charente, dans le pays de Briou et dans la viguerie de Savigné, contenant environ 44 manses, d'un autre alleu situé en Poitou, viguerie de Sauves, près de Doucé, et d'un troisième alleu situé aussi dans le pays de Briou et dans la viguerie de Ville Fagnan. En récompense de cette donation, Fulcrade, doyen, Bernon, trésorier, et le chapitre de Saint-Martin, rendent les dits biens en précaire au donateur, et y ajoutent la ville de Doucé, située en Poitou. moyennant un cens annuel de cent sous, payable à la Saint-Martin d'hiver (4).

Actum Pictavis, ubi facta et firmata fuit, anno incarnationis Christi DCCC XCI (DCCC XCII apud Besly,) indiet., IX, die X mensis octobris regnante domno Odone rege anno tertio.

Arm. de Bal., t. 76, f° 154. — Bouhier, t. 26, f° 67, n° 54.
— Lesueur, n° 66. — *Collect. Dupuy*, vol. 841, p. 13.
Besly, *Hist. des comtes de Poitou*, p. 209.

diplôme se trouvait dans la *Pancarte noire* le titre suivant : Confirmatio Ludovici pii imperatoris super rebus Austriæ. Neustriæ, Burgundiæ, Aquitanie, Provincie et Italiæ; hujus rescripti invenies privilegium sub tali signo. *

(1) Cette chartre est portée par Besly et par la table des diplômes à l'année 892, mais l'on doit plutôt se fier à la date du règne du roi Eudes qu'à celle de l'année de l'incarnation celle-ci variant suivant les copies qui nous sont restées de cet acte (an. 892 dans Besly.) et an. 891 dans Baluze.

On lisait en tête de cette chartre : Ebolus juvenis dat ecclesie Sancti Martini Turonensis alodium suum nuncupatum Aleriacum, Ciliaicum, Curcolmum.

N° XVIII, f° 22 (*Panc. alia*, f° 21). 10 mai 774 (ou 777).

Charlemagne, à la demande d'Ithier, confirme l'institution de la manse des religieux, établie par l'abbé Autlandus (4).

Data sexto idus maii in anno sexto regni nostri (et peut être in anno ix). Actum Theodonis palatio publico.

Collect. Bouhier, t. 26, f° 69, n° 52. — Lesueur, n° 4. *Arm. de Bal.*, t. 47, f° 175. — Archiv. imp., K. 186, n° 4.

Marten., *Ampl. collect.*, t. 4, col. 33. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. v, p. 737. — *Gallia Christ.*, 2^e édit., t. xiv, n° 5.

N° XIX, f° 23 (*Panc. alia* f° 22). 30 août 816.

Louis-le-Débonnaire accorde aux religieux de Saint-Martin douze navires exempts de tout droit de tonlieu sur les rivières de Loire, Allier, Cher, Vienne, Mayenne, Sarthe et Loir, et défend à ses officiers d'exiger d'eux ou des hommes qui les monteront, aucune redevance, comme droit de port, d'abordage, de passage, de stationnage, etc. (2).

Data III kal. septembris, anno Christo propitio III imperii domni Hludovici piissimi Augusti, indict. decima.

(1) Ce diplôme ne faisait que reproduire exactement les termes de celui porté ci-après sous le n° LXXIX; il offre néanmoins des variantes importantes pour l'orthographe et l'énumération des noms de lieu, la copie suivie par Martenne et dom Bouquet était très-défectueuse, de plus ce n° XVIII donne l'énumération de 49 noms de lieu tandis que le LXXIX n'en contient que 31. — Il ne serait point impossible que ce diplôme, porté ici sous le n° XVIII fut une rénovation de celui porté sous le n° LXXIX, cette conjecture est fondée sur l'usage assez constant suivi par le rédacteur de la pancarte, lorsqu'il se trouve en présence de deux diplômes à peu près identiques, de copier d'abord le plus récent. (Voyez notamment le n° VIII et le LVI), ensuite sur une note de dom Lesueur, qui, après la date de ce diplôme ainsi donnée: « Data... in anno sexto regni nostri, » a ajouté postérieurement: « forte anno ix, » ce qui porterait la date de notre diplôme à l'année 777.

En tête de ce diplôme se trouvait dans la *Pancarte noire* le titre suivant: « confirmatio Karoli magni super Ligolio, Curtiaco, Lupiaco, etc. »

(2) En tête de ce diplôme se trouvait dans la *Pancarte noire* le titre suivant: Ut canonici Beati Martini, in nullo loco reddant teloneum nec ullam

Actum Aquisgrani palatio regio.

Arm. de Bal., t. 76, f° 34, ex autogr. — Id. p. 329. — Id. p. 331 (3 copies). — *Arm. de Bal.*, t. 47, f° 476. — Bouhier, t. 26, f° 74, n° 33. — Lesueur, n. 14. — Arch. imp., K. 186, n° 7 et 41 bis (2 copies). — Saint-Germ., lat. 1067, f° 244 (extrait). — D. Monsnyer, *Ecclesiae Sancti Martini Turo-nensis Historia*, ms. append., t. II, p. 424.

N° XX, f° 24. (*Panc. alia*, f° 23) . 14 novembre 832.

Louis-le-Débonnaire fait rentrer le monastère de Saint-Martin en possession de certains biens qui avaient été induc-ment aliénés. — De grands abus s'étaient glissés dans l'ad-ministration du temporel du monastère; les abbés avaient donné en bénéfice à leurs serfs des terres dont le produit était affecté au vestiaire et à l'entretien de la communauté. L'abbé Fridegise, au commencement de son administration, avait lui-même cédé aux suggestions de certaines personnes et suivi cet usage. Pour parer au dommage que ces aliénations avaient causé au monastère, l'abbé Fridegise s'adresse à l'em-pereur, qui, par le présent diplôme, retire des mains de ceux qui les possédaient, les terres aliénées et les affecte de nouveau à l'entretien et au vestiaire des frères, en ordonnant qu'ils seraient à l'avenir administrés comme ils l'étaient du temps de Charlemagne, sous les abbés Wulfard et Ithier. Quant aux autres métairies qui ont été données en bénéfice, le roi ordonne que le tiers de la volaille et des œufs qui en vien-dront seront donnés aux frères selon l'usage, et que pour les oblations que les fidèles font au tombeau de Saint-Martin,

consuetudinem et ut liceat eis habere duodecim naves, per ligerim et per cætera flumina regni. De hoc rescripto habemus privilegium cum tali signo. — Du temps de Baluze, il y avait encore dans les archives de Saint-Martin trois originaux de ce diplôme.

Cet acte d'exemption a été connu de l'auteur du *magnum chronicon Turo-nense*, il le mentionne en ces termes : « Ludovicus imperator dedit... quod habebat duodecim naves quitas per flumina regni. » Rec. de Salmon. p. 96.

un tiers sera affecté aux nécessités de la communauté, à l'exception cependant des étoffes et autres objets qui seront donnés pour l'ornement et la décoration du saint lieu, et de la cire et de l'huile, qui seront entièrement appliqués au luminaire de l'église (1).

Data xviii kal. decembris, auno Christo propitio xviii imperii domni Hludovici piissimi Augusti, indict. x.

Actum Turonis, monasterio Sancti Martini.

Arm. de Bal., t. 74, f° 32, ex autogr. — *Id.* t. 47, f° 477. — Lesueur, n° 24. — Bouhier, t. 26, f° 72, n° 54. — *Arch. impér.*, Kal. 486, n° 63.

Mart., *Ampl. collect.*, t. 1, col. 89, et *Thes. anecd.*, t. 1, p. 26, ex *Cart. Sancti Martini*, ad ann. 833. — *Rec. des Hist. de France*, t. vi, p. 582.

N° XXI, f° 25. (*Panc. alia*, f° 24). 27 décembre 845.

Charles-le-Chauve, à la demande de l'abbé Vivien, qui lui représente les chartes et actes de privilèges et d'immunités des anciens rois ses prédécesseurs, et ceux de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, ses ancêtres, confirme les exemptions accordées par eux au monastère de Saint-Martin. — Ce diplôme ne fait que reproduire les dispositions de celui donné par Louis-le-Débonnaire et porté ci-dessus sous le n° iv. Charles-le-Chauve y ajoute l'exemption des droits de tonlieu et de gîte pour les habitations construites dans le bourg de Saint-Martin.

(1) Ce diplôme avait pour titre dans la *Pancarte Noire* : « Confirmatio Ludovici pii imperatoris, super possessionibus ecclesie Beati Martini renovandis, et distribuendis de his, quæ offeruntur in ecclesia. » — Cet acte est cité en ces termes par l'auteur du *Magnum Chronicon Turonense* : « Ludovicus imperator.... dedit, tertiam partem oblationum ecclesie S. Martini, ita quod cera et oleum et alia sepulcro necessaria remanerent. *Rec. de Salmon*, p. 76. — *Marten. ampl. Coll.* intitule ce diplôme : Ut villæ in beneficium date ad usus fratrum revocari non possint, de hisque oblati ad Sancti-Martini sepulchrum.

Data vi kal. januarii, anno vi. indict. ix (viii, copie de Bouhier), regnante Karolo gloriosissimo rege (1).

Actum in monasterio Sancti Martini.

Arm. de Bal., t. 76, f° 40, et t. 47, f° 478. — Lesueur, n° 28. — Bouhier, t. 26, f° 74, n° 55. — *Archiv. imp.*, K. 486, n° 14.

Marten., *Ampl. collect.*, t. 1, p. 111. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. viii, p. 482.

N° XXII, f° 26, 27 (*Panc. alia*, f° 25) 14 septembre 900.

Biens donnés en précaire au noble Gui et à sa femme Emma. — Gui et sa femme Emma, veuve du comte Ebolus, donnent au monastère de Saint-Martin, pour le repos de leurs âmes et de celle du dit Ebolus, l'aleu de Vontes, situé sur l'Indre en Touraine, dans la viguerie du Pont-de-Ruan, que le susdit Ebolus tenait de la libéralité du roi Eudes, et l'aleu d'Hertré situé dans l'Hiesmois, sur la Sarthe, dans la viguerie d'Alençon. Ces deux alleus sont donnés avec toutes leurs dépendances et avec les serfs et les colons qui les habitent. Robert, frère du roi Eudes et abbé de Saint-Martin, en reconnaissance de cette donation, rend, du consentement des religieux, les dits biens en précaire aux donateurs, pour leur vie et celle de leur fils, le clerc Letalde, et y ajoute la *villa* de Martigni, avec sa chapelle dédiée à saint Martin et toutes ses dépendances, moyennant 40 sols de cens annuel, payables à la Saint-Martin d'hiver, à la manse des chanoines. Dans la précaire est inséré le contrat des redevances dues par les manses situés dans la dite *villa* de Martigni et tenus les uns par des serfs, les autres par des colons, et il est stipulé que le susdit contrat ne pourra être modifié par les possesseurs ni les redevances augmentées pendant toute la durée de la précaire.

(1) En tête de ce diplôme on lisait dans la *Pancarte Noire* : « Confirmatio Caroli calvi super rebus ecclesie sitis in regno suo. »

Data est autem hujus præcariæ auctoritas xviii Kal. octobris in civitate Turonis, in pleno fratrum capitulo, anno Domini mcccc et domini Karoli regis anno ii. (1)

Arm. de Bal., t. 76, f° 96 et t. 47 f° 160. — *Lesueur*, n° 73. — *Bouhier*, t. 26, f° 76, n° 36. — *Le Michel* (extrait). — *Dom Houss.*, n° 8575 (extrait).

N° XXIII, f° 28 (Panc. alia, f° 26). 13 septembre 900.

Robert, abbé de Saint-Martin, restitue aux chanoines du dit lieu l'hôpital de Saint-Clément, donné jadis en précaire par l'abbé Eudes, depuis roi de France. — La celle de Saint-Clément était un hôpital destiné au soulagement des pauvres. Les chanoines avaient affecté des biens pour son entretien; mais l'abbé Eudes avait disposé de cet hôpital et de sa dotation, sans le consentement de la communauté et les avait donnés en précaire à un de ses fidèles, moyennant un simple cens, payable au chapitre. Sur les réclamations d'Adalme, diacre, et du chapitre, Robert, frère du roi Eudes, qui, en lui succédant, avait d'abord laissé subsister cet état de choses, restitue au chapitre le dit hôpital avec tous les biens qui en dépendaient, et les affecte de nouveau au soulagement des pauvres, en les confiant à Gautier, présenté par Adalme et par le chapitre, pour les administrer dans l'intérêt des nécessiteux (1).

(1) Cette chartre avait pour titre : *Robertus Abbas Sancti Martini et comes, germanus Odonis regis, dat Guidoni nobili vassallo et immæ ejus uxori villam nomine Martiniacum in præcariam.*

(2) Il y avait dans les archives de Saint-Martin trois chartes originales de cette restitution. Elles étaient conçues à peu près dans les mêmes termes, à ce que nous affirme Baluze qui les a vues et collationnées (*Arm.* t. 76, f° 150). La date de l'une était un peu différente, la voici : *Data est autem hujus Elemosinæ et restitutionis auctoritas idus septembris, in civitate Turonis, anno tertio, regnante domno Karolo rege, post obitum domni Odonis regis.* » De ces trois chartes, deux ont été copiées dans la Pancarte. (V. le n° LXXXIII).

Il faut remarquer à ce sujet que les évêques qui ont souscrit les deux chartes sont nommés dans le corps de l'une, tandis qu'ils ne le sont pas dans

Data est autem hujus restitutionis auctoritas idus septembris in civitate Turonis, anno III post obitum domni Odonis regis regnante Karolo rege.

Arm. de Bal., t. 76, f° 450, ex autogr. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 88. — *Lesueur*, n° 74. — *Bouhier*, t. 26, f° 79, n° 37. — *Dom Housseau*, n. 432 et 134, et 8585 bis (extrait). — *Saint-Germ. latin 4067 (anal.)* — *Collect. Duch.*, t. 66, f° 133.

N° XXIV, f° 30.

Othon III, empereur des Romains, confirme au monastère de Saint-Martin la libre possession de ses biens situés en Italie. Ce diplôme n'est vraisemblablement qu'une répétition de celui porté sous le n° xxvi; il offre cependant quelques variantes dans l'énumération des noms de lieu. Il est possible qu'Othon ait renouvelé son privilège, l'année suivante, ou un peu après, ainsi que l'avait fait Louis-le-Débonnaire. Jean Bouhier, qui a copié ce diplôme, n'a point terminé sa copie et déclare qu'il n'y en a pas davantage. L'original était évidemment déjà laceré lors de la rédaction de la *Pancarte Noire*; et comme toute la fin manque, on ne peut savoir laquelle des deux copies contient la rédaction primitive, ni quelle date on doit assigner à celle-ci (1).

Bouhier, t. 26, f° 33, n° 58.

N° XXV, f° 31.

Décembre 878.

Biens donnés en précaire à Garibalde et à sa femme Ragantrude. — Garibalde et sa femme donnent au monastère de

l'autre, et que la charte copiée par Baluze sur l'original et non reproduite dans la *Pancarte* (*Arm.* t. 76, f° 152), offre des différences assez notables dans la rédaction. Dans la *Pancarte*, cet acte avait pour titre « Pro restitutione possessionum Hospitalis Sancti-Clementis quas odo abbas, postea Rex Francie in Precariam dederat.

(1) Ce diplôme avait pour titre dans la *Pancarte* : privilegium Othonis de Rebus Italiae.

Saint-Martin un alleu nommé *Odonis Curtis*, situé sur l'Oise, dans le Beauvoisis, avec toutes ses dépendances, et une église dédiée à saint Georges. Guichard, doyen de Saint-Martin, et le chapitre du dit lieu, rendent ces biens en précaire à Garibalde et à sa femme, et y ajoutent la ville de Monts, située dans le pays de Melun avec sept églises et toutes leurs dépendances, moyennant un cens annuel payable au premier janvier (1).

Data mense decembri, anno 11, regnante domno Hludovico rege.

Bouhier, t. 26, f° 84, n° 59, (copie). — *Arm. de Bal.*, t. 76, f° 108 (ex autographo, extrait). — Lesueur, n° 34 (extrait).

N° XXVI, f° 32-33. (*Panc. alia*, f° 28 et 29). 1^{er} mai 998

Othon III, empereur des Romains, confirme les possessions du monastère de Saint-Martin; situées en Italie, savoir l'île et la ville de Sermione, dans le lac de Garde, Pescheria, Liana, le val de Come, Solari et le monastère de Notre-Dame, construit près de Pavie, entre le Pò et le Tessin, au lieu appelé *Waham*. Othon confirme aux religieux la libre possession de tous ces biens, qui leur ont été jadis donnés par Charlemagne, que Charles-le-Gros leur avait fait restituer et dont Beranger, roi des Romains et des Lombards leur avait confirmé la possession, et il les exempte de tout droit de toulieu, de justice et de toute redevance séculière ou exaction quelconque, confirmant les privilèges accordés par les anciens diplômes des empereurs ses prédécesseurs (2).

Data kal. maii, anno dominicæ incarnationis DCCCXC VIII,

(1) Cette chartre a été copiée deux fois dans la Pancarte noire car elle est encore reproduite au n° LXX, ainsi que l'indique dom Lesueur et Baluze (*Arm.* t. 76, f° 108). Elle avait pour titre : *Garibaldus cum uxore Ragantrudi dant Sancto-Martino Odonis curtem, et recipiunt in precariam villam Montis.*

(2) Baluze (*Arm.* t. 76, f° 72), avait copié ce diplôme sur une ancienne copie faite au XI^e siècle, il l'a corrigé ensuite sur l'original auquel était attachée une bulle d'or pesant six gros et demi de douze grains et dont Baluze a figuré les deux revers de grandeur naturelle.

indict. XI, anno tertii Othonis regni XV, imperii XI. Actum Romæ.

Arm. de Bal., t. 76, f° 72, ex orig. — Bouhier, t. 26, f° 86, n. 60. — Lesueur, n. III. — Arch. de l'empire, K., 186, n° 48, Res. Saint-Germain, 1028, f° 64, v°. — Dupuy, vol. 844, f° 82, v°. Collect. Duchesne, t. 66, f° 429-130 (anno incaru. DCCCC XC VII, erreur de copiste).

N° XXVII, f° 33-34.

30 août 846.

Louis-le-Débonnaire, à la demande de l'abbé Fridegise, confirme les possessions et privilèges du chapitre de Saint-Martin et de Cormery. — Ce diplôme était une répétition exacte de celui porté au f° 4, n° IV. Seulement, après les mots *capitulum sancti Martini Turonensis*, on lisait *nec non et Cormariensis cœnobio, ac rebus sancti Martini constructo*. Il avait la même date que le n° IV, ainsi qu'il ressort de cette note de dom Lesueur : Ludovicus pius kalendis julii anno IV sui imperii, registrata, f. 4, cotée IV et f° 34, cotée XXVII et XXVIII.

Dom Lesueur, n. 43. — *Cartul. de Cormery, édition Bourrassé*, n. 6.

N° XXVIII, f° 36. (*Panc. alia*, f° 32).

1002.

Boniface, Albert, Azzon, Othon et le marquis Hugues, avaient usurpé certaines possessions de Saint-Martin, situées en Italie et n'avaient jamais voulu écouter les réclamations des religieux. Mais Hugues venant en ambassade auprès de Robert, roi de France, s'arrêta deux jours à Tours, et entra dans l'église de Saint-Martin. En entendant les plaintes que les religieux ne cessaient de faire devant le tombeau du saint contre sa conduite et celle des autres détenteurs des biens de Saint-Martin, il comprit toute l'injustice de sa conduite, abandonna ses prétentions et restitua tous les biens qu'il avait

jusque là usurpés sur les chanoines de Saint-Perpet de Solari (1).

Anno incarnationis 1002, regnante Roberto rege.

Arm. de Bal., t. 76, f° 18. — Bouhier, t. 26, f° 39, n. 62. — Lesueur, n° 442. — Dupuy, vol. 828, f° 412. — Dom Housseau n° 927.

Marten., *Ampl. collect.*, t. 4, col. 51 (ad ann. 888).

N° XXIX, f° 35-36, (*Panc. alia*, f° 32). 46 juillet 774.

Charlemagne et sa femme Hildegarde donnent à l'église de Saint-Martin et à l'abbé Gulfard, pour subvenir à l'entretien des vêtements des religieux, l'île et la ville de Sermione, situées dans le lac de Garde, le monastère que le nommé Anser avait construit dans la dite ville sous l'invocation de Saint-Sauveur et toutes ses dépendances. Ils donnent également le val de Côme tel qu'il se comporte depuis *Tione*, sur les limites du canton de Trente, jusqu'aux confins des pays de Breschia et de Bergame, l'oratoire construit près de Pavie, au lieu appelé *Waham*, une maison dans la ville de Pavie, et la ville de Solari avec ses dépendances. Ces biens sont donnés à la condition que les abbés percevront la moitié des revenus, et que le reste sera appliqué à la communauté des religieux (2).

(1) Lesueur seul donne la date de cet acte, Martenne la fixe par induction car sa pièce n'en a pas. La date de 1002 doit être bonne puisqu'elle coïncide avec le règne du roi Robert.

(2) Baluze a copié ce diplôme sur un original existant dans les archives de Saint-Martin et qui, dit-il, était conforme à la copie qui se trouvait dans la Pancarte noire, mais dans une autre copie fort ancienne se trouvait cette date : Datum xviii. Kal. Augusti, anno incarnationis dominicæ dccciv, et regni nostri vi, imperii i°; il ajoute en parlant de la date de l'original donnée ci-dessus : Prior data est melior, annus sextus regni Caroli in Francia est annus dcccxxiv, et is annus est primus regni ejusdem Caroli in Longobardia sive Italia. — Voyez le n° 13c qui n'est qu'une confirmation de ce diplôme. Ce diplôme a été connu de Pierre, fils de Bechin, qui, dans sa chronique, le mentionne en ces termes. « Anno regni xxviii Karolus dedit beato Martino Solarium et alias res Italix. Rec. des chron, de Touraine, edit. Salmon. p. 40.

Data septimo decimo kal. Augusti, anno sexto et primo regni nostri. — Actum Papiam civitatem.

Arm. de Bal., 76, f° 9 et t. 47, f° 159. — Bouhier, t. 26, n° 64.

Marten., *Ampl. collect.*, t. 1, col. 37. — *Rec. des Hist. de France*, t. v, p. 724.

N° XXX, f° 36.

2 janvier 896.

Le roi Eudes, à la demande de l'abbé Robert, confirme les biens affectés à la manse des chanoines, ainsi que les privilèges et les immunités accordés au monastère de Saint-Martin, par ses prédécesseurs. Eudes, par ce diplôme, renouvelle les dispositions déjà énoncées dans les diplômes de Louis-le-Débonnaire, n° IV, et de Charles-le-Chauve, n° XIV.

Data IV, nonas januar. indict. XIV, anno VIII, regnante Odone gloriosissimo rege.

Actum Aurelianis civitatem.

Arm. de Bal., t. 76, f. 70. — Bouhier, t. 26, f° 90, n. 63.

N° XXXI, f° 37

16 juin 887.

Charles-le-Gros confirme les biens que le monastère de Saint-Martin tenait en Italie de la libéralité de Charlemagne, biens qui venaient de lui être restitués par Eudes, abbé du dit lieu, pour le repos de l'âme de Robert-le-Fort, son père, ancien abbé de Saint-Martin, savoir Solari, Liana et le val de Côme, avec toutes leurs dépendances. Charles permet aux chanoines d'y bâtir un monastère, pour leur servir de lieu de retraite contre les invasions des barbares, sans payer aucune finance, et exempte les dits lieux de tout droit de justice et de toute exaction, de quelque nature qu'elle soit. Il défend d'enfreindre les immunités du monastère, à peine de six cents sols d'or d'amende (1).

(1) Ce diplôme était copié en double dans la *Pancarte Noire*, il y occupait les n° XXXI et LXI ou les feuillets 37 et 63. — Lesueur ne le mentionne que

Data XVI kal. julii, anno incarnationis Domini DCCC LXXXVII, indict. v, anno imperii imperatoris Karoli in Italia VII, in Francia v, in Gallia II.

Actum in Chiriezheim (alias Chirichem).

Arm. de Bal., t. 76, f° 22, t. 47, f° 179 et t. 282, f° 92-96.—
Bouhier, t. 26, f° 93, n° 64. — Lesueur, n° 62. — Arch. imp.,
K., 486, n. 37. — Le Michel, extr. — Dupuy, n° 828, f° 90 et
n° 844, f° 68.

Marten., *Thes. anect.*, t. 1, col. 49. — *Recueil des Hist. de
Fr* t. IX, p. 459. — Du Bouchet, *Orig. de la maison de
Fr.*, p. 839. — La Guille, *Hist. d'Alsace*, t. II, preuve., p. 26.

N° XXXII, f° 38 (*Panc. alia*, f° 34). 24 octobre 886.

Charles-le-Gros confirme la donation que Charlemagne, son aïeul, avait faite à Germond, un de ses fidèles de la ville aux Juifs, *villa Judeis*, située dans le pays chartrain.

Data VIII kal. nov., anno incarnationis Domini DCCC LXXXVI, indict. IV, anno imperii imperatoris Karoli in Italia VI, in Francia v, in Gallia II.

Actum Parisius.

Arm. de Bal., t. 76, f° 53, ex autogr., et f° 53, ex *Panc. alia*. — Id. t. 47, f° 180. — Bouhier, t. 26, f° 93, n° 65. — Lesueur, n° 61. — Arch. imp., K., 186, n° 76. — Le Michel, extr.

Mart. *Ampl. collect.*, t. 1, col. 220, ex cart. Sancti Martini. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. IX, p. 354.

N° XXXIII, f° 38. (*Panc. alia*, f° 34). 13 mars 849.

Charles-le-Chauve donne pour le rachat de ses fautes, au monastère de Saint-Martin et à l'église de Notre-Dame, située

dans le n° LVI, mais il le porte, comme Baluze, au f° 37, ce qui semble bien démontrer que les deux copies ne faisaient qu'un seul et même acte; c'est à tort que dom Le Michel attribue ce diplôme du f° 37 à Charles-le-Chauve. — Quelque Besly cite ce diplôme XXXII, ce qui le mettrait à la place du suivant nous aimons mieux le mettre avant en suivant l'ordre indiqué par Bouhier.

près du dit monastère pour subvenir aux frais de sépulture des pauvres, certains biens à lui appartenant, situés dans le pays de Senlis, au lieu dit Balagni et aux environs.

Data III idus mart., indict. XII, in anno VIII regni Karoli gloriosissimi regis.

Actum in Carisiaco Palatio regio.

Bouhier, t. 26, f° 96, n° 66. — Lesueur, n° 34. — Arch. imp. K., 486, n° 19.

Mart., *Ampl. collect.*, t. 1, col. 116 ex *Panc. nigr.* — *Mém. pour Saint-Martin, preuve* n. 4. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 499.

N° XXXIV, f° 39 (*Panc. alia* f° 35). 7 mars 820.

Louis-le-Débonnaire règle la constitution de l'abbaye de Cormery. — Fredegise, abbé de Saint-Martin, présente à l'empereur le diplôme de Charlemagne, autorisant Alcuin à établir des religieux dans la celle de Cormery, pour y vivre selon la règle de saint Benoît. Il demande à l'empereur de vouloir bien confirmer le dit établissement. L'empereur, accédant à sa demande, fixe à cinquante le nombre des religieux et leur accorde le droit de choisir leur abbé dans leur propre sein, à la condition cependant de le faire agréer par le chapitre de Saint-Martin, dont le dit monastère devra toujours dépendre. Il confirme ensuite à Cormery la possession des lieux qu'Alcuin avait distraits du patrimoine de Saint-Martin, pour l'enrichir, notamment de la *villa* de Fercé, située près du dit monastère, et de celle d'Antogné, avec Coulon sa dépendance, située en Poitou (1).

Data nonas Martii, anno Chisto propitio, VI imperii domni Ludovici piissimi Augusti, indict. XIII.

(2) L'auteur du *Magn. Chronicon. Turonense*, qui a connu ce diplôme, dit : « Ludovicus imperator vult... Quod Monachi Cormaricensis non possint eligere abbatem suum sine consensu canonicorum Sancti Martini Turonensis immo sint eius subjecti. *Rec. des ch. de Touraino*, f. 96.

Actum Aquisgrani palatio regio.

Bouhier, t. 26, f° 97, n° 67. — Lesueur, n° 17 et 130. — Le Michel, extr. — Archiv. imp., K. 486, n° 10. — *Arm. de Bal.*, t. 47, f° 153.

Gallia Christ., 1^{re} édit. p. 199. — 2^e édit, t. XIV, instr. p. 13-14. — Lecointe, *Ann. Eccles.*, t. VII, p. 522. — *Annales benedict.*, t. II, p. 459. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. VI, p. 549. — *Cartul. de Cormery*, charte VII.

N° XXXV, f° 40 (*Panc. alia*, f° 35). Août 844.

Amalric, lévite, donne à St-Martin, pour le repos de son âme et le rachat de ses fautes, un manse seigneurial et un servile, situés en Touraine, dans la viguerie d'Esvres, au village de Marigny, et un troisième dans le Blésois, dans la viguerie de Cheverny, au village d'Aunay. Adalard, abbé de St-Martin, déplorant la perversité des temps qui mettait à prix l'enseignement de la parole divine, et voulant, autant qu'il dépendait de lui, remédier à cet abus, donne en précaire, du consentement des clercs et des laïcs, les biens sus-mentionnés, ainsi que ceux que le dit Amalric tenait en bénéfice du chapitre dans les villages de La Fontaine, Courçay et Martigny, aux maîtres des écoles du chapitre de St-Martin, savoir à Amalric, à Milon et à Guichard, à la condition que les dits maîtres exerceront gratuitement leur office et rempliront toutes les fonctions de l'école sans rien recevoir de ceux qui viendront écouter leur parole que ce qui leur sera offert spontanément, et veut qu'après leur mort la présente fondation ait son effet à l'égard de leurs successeurs, à la seule charge d'en remplir toutes les conditions.

Data in mense Augusto anno secundo regnante domno Karolo serenissimo rege.

Arm. de Bal., t. 76, f° 48, ex autogr. — id., t. 47, f° 484. — Lesueur, n. 23 et 145. — Mel. Colb., t. 46, f° 118. — Bouhier, t. 26, f° 99, n° 68. — St-Germ. lat., 4067 (extrait). — *Mart. Thes. Anecd.*, t. 1, col. 32.

N° XXXVI, f° 44 (*Panc. alia*, f° 36). 1^{er} juin 848.

Testament de Frères Haganon et Adjuteur, chanoines, en faveur de St-Martin. Sur le conseil de l'abbé Fridegise, les deux chanoines donnent à leur monastère, pour être affectés spécialement à la manse des chanoines, l'alleu qu'ils possèdent dans le Blésois, au lieu dit *Blidricus*, avec les terres qui en dépendent et les colons qui les cultivent, plus un manse seigneurial situé en Touraine dans la viguerie de Montlouis, au village de Greux. avec toutes ses dépendances. à l'exception d'un champ situé sur le coteau; un autre manse seigneurial situé dans la même viguerie, au village de Bré; un manse seigneurial situé en Anjou dans la viguerie dite *Vicaria Catenacensis*, et un autre manse seigneurial situé dans le même pays, au village dit *Pauliacus*. Tous ces biens sont donnés avec les colons qui les cultivent et dont les noms sont contenus au dit testament. La loi qui les régit est telle, qu'ils auront la moitié des revenus des terres, vignes, etc., qu'ils cultiveront; on ne pourra jamais exiger davantage. Les donateurs conservent la jouissance de tous ces biens leur vie durant; ils donnent en outre, pour le repos de leurs âmes VIII muids moitié blé moitié vin de cens, payables la veille de la St-Pierre pour la table des chanoines, plus une redevance en fromages et en poulets; autant à l'hôpital des pauvres, plus certaines rentes applicables au luminaire de l'église de St-Martin et de l'église de St Pierre, construite à côté. Ils instituent pour leur héritier, Dodon, leur frère, auquel ils lèguent le reste de leurs biens, à la charge de payer chaque année, au monastère de St-Martin, la veille de la St-Pierre, v muids de froment. v muids de vin et 80 poulets de cens affectés à la manse des chanoines.

Datum kalendas junii, anno quinto domini Ludovici serenissimi imperatoris.

Arm. de Bal., t. 76, f° 325. — t. 47, f° 182. — Lesueur, n. 46. — St-Germ. lat., 4067 (extrait).

Marten. *Thesaurus Anecd.*, t. 4, col. 20. ex *Panc. nigr.*

N° XXXVII, f° 43 (*Panc. alia*, f° 37). 22 juin 785.

Gulfard avait été voué dès son enfance au monastère de St-Martin. Ses parents l'avaient offert au tombeau du saint par un mode de tradition qui était encore dans toute sa nouveauté. On lui avait coupé les cheveux et on les avait déposés avec ses armes (car il était de naissance noble) sur le dit tombeau près duquel il avait passé ses jours. Il déclare, par cet acte, vouloir donner au saint, qui possédait déjà sa personne, les biens qui lui appartenaient en Touraine dans la viguerie de Maillé, dans la villa de Lignièrès, et dans la viguerie de Montlouis, dans la villa de Greux. Il fait cette donation à la condition que Sigelaus, clerc, et le diacre Raganardus posséderont, après son décès, les dits biens leur vie durant, à la charge de payer chaque année à la communauté, le jour anniversaire de son décès huit muids de pain et huit muids de vin, un demi muid à l'hôpital, ainsi que dix livres de cire, et le jour de la fête de St-Martin, dix autres livres de cire; et veut que ces redevances soient fidèlement acquittées par ceux qui posséderont par la suite les dits biens (1).

Data x Kal. julii, anno xvii regnante domno Karolo rege.

(1) Dom Martenne a publié ce testament d'après la copie de la *Pancarte noire* où la date était supprimée et s'est trompé d'environ 150 ans dans celle qu'il lui assigne. — Dom Housseau tombe dans la même erreur en l'attribuant à tort au règne de Charles le simple, il faut également rejeter l'hypothèse du règne de Charles le Chauve et faire remonter ce testament au règne de Charlemagne; c'est aussi la date que lui assignent Baluze et dom Lesueur. Baluze fait remarquer qu'il s'agit ici de l'abbé Gulfard mentionné dans le diplôme de Charlemagne de l'an 774 pour les biens d'Italie en quoi il se trompe car il ne peut s'agir que de Gulfard II abbé en 806, il a également cité ce testament dans les *capitulaires des rois de France*, (tom. 2, col. 930), à l'appui de la disposition suivante contenue au liv. 1 des capitul., chap 237. « Ut liber homo qui in monasterio regulari comam deposuerit et res suas ibidem delegaverit promissionem factam secundum regulam firmiter teneat. »

Arm. de Bal., t. 76, f° 90 (ad ann. 784), et t. 47, f° 184. —
Lesueur, n° 7. — Dom Houss., n° 8576 (anal. ad ann. 916.)
Martén. *Thesaurus anecd.*, t. 4, p. 69, circa ann. 930.

N° XXXVIII, f° 44 (*Panc. alia*, f° 38). Juin 845 ou 846.

Ursmar, archevêque de Tours, donne aux chanoines de St-Martin, les biens qu'il possédait en Touraine, dans la vignerie dite *Aguliacensis*, au lieu de Villemartin, avec toutes leurs dépendances. Cette donation est faite à la condition que les dits biens lui resteront sa vie durant et qu'après sa mort Rotgaire et ses enfants en jouiront, à la charge de payer chaque année à la manse des chanoines, le jour de son décès, VIII muids de froment et autant de vin de cens; après la mort du dernier des enfants de Rotgaire, le chapitre de St-Martin entrera en pleine et entière possession des dits biens.

Data in mense junio, in anno VI, regnante Karolo rege (1).

Arm. de Bal., t. 76, f° 309, ex autogr. — *Mel. Colb.* t. 46, f° 52. — Lesueur, n° 26. — Houss., n° 54. — St-Germ. lat., 1067 (anal).

Gallia Christiana, 2^e éd., t. XIV, instr., n° 26 — Id. 1^{re} éd., t. 1^{er}, p. 743. fragm.

N° XXXIX, f° 44 (*Panc. alia*, f° 38). 45 octobre 893.

Le roi Eudes, à la prière du comte Robert, son frère, donne à son fidèle Ebolus et à sa postérité l'alleu de Vontes, situé dans le comté de Touraine qui, par la négligence de son ancien possesseur, était tombé dans le domaine du fisc. Cet alleu est donné avec toutes ses dépendances et avec les serfs qui l'habitent.

Datum idib. octobris, anno VI regnante Odone gloriosissimo rege. Actum apud Sanctum-Dionysium.

(1) Le *Gallia Christiana*, qui, le premier a édité cette donation la porte à tort au f. 38 de la *Pancarte noire*. C'était le n° XXXVIII et elle était au f. 44.

Arm. de Bal., t. 76, f° 74. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 52. — *Lesueur*, n. 67. — *Arch. imp.*, K. 486, n° 39. — *D. Houss.*, n° 147 et 448 et n° 8577 (mention). — *Collec. Dupuy*, t. 844, f° 42 et 79.

Besly, *Hist. des comtes de Poitou*, p. 244. — *Mart.*, *Ampl. collect.*, tom. 1, col. 241. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. IX, p. 462. — *Labbe*, *All. chronol.*, p. 491.

N° XL, f° 45 (*Panc. alia*, f° 38-39). 43 juillet 904.

Charles-le-Simple confirme au chapitre de St-Martin la remise du droit de provision des prébendes que les abbés étaient dans l'habitude d'exiger de tout nouveau prébendé, et confie au doyen le droit de nomination des chanoines. — Le comte Robert, abbé de St-Martin, expose au roi qu'à l'imitation de ses prédécesseurs, il avait, suivant l'usage, exigé un droit de provision ou de nomination de chaque chanoine nouvellement nommé au moment où il prenait possession de la prébende laissée vacante par son prédécesseur; mais qu'il se désiste à l'avenir de ce droit en faveur du chapitre de St-Martin, et désire que dorénavant au doyen seul appartienne le droit de nomination aux prébendes, après avoir pris, toutefois, l'avis des frères les plus anciens ou les plus élevés en dignité, et le doyen partagera également entre tous les chanoines le droit de provision que paiera chaque nouveau prébendé. Il demande que le roi confirme ces dispositions par un diplôme, ce que Charles accorde en stipulant qu'en reconnaissance d'une telle faveur les chanoines célébreront tous les ans un office à son intention et à celle du roi Eudes et du comte Robert. Les chanoines promettent en outre de dire à l'intention des dits bienfaiteurs, tous les jours non fériés, les trois psaumes *Inclina Deus aurem tuam*; — *Ad Dominum cum tribularer*, et *De profundis* (1).

(1) Ce diplôme a été connu de l'auteur du *magnum Turonense chronicon* qui le mentionne à sa date.

Data III idus julii, indict. VII, anno XII, regnante domno Karolo gloriorissimo rege, redintegrationis VII. Actum Compendio palatio anno incarnationis Christi DCCCC IIII.

Mel. Colb., t. 46, f° 53. — Lesueur, n° 75. — Dupuy, n° 828, f° 94, (copie de Besly). — Le Michel, (extr)

Monsnyer *de statu Sancti Martini*, p. 471. — *Rec. sur Saint Martin*, p. 8.

N° XLI, f° 46 (*Panc. alia*, f° 39). 5 janvier 845.

Charles-le-Chauve, sur la demande des chanoines de St-Martin leur confirme la possession de la ville de Courçay, située en Poitou et de ce qu'ils possédaient dans la ville de Retz, qui lui servait de port. Il accorde à tout chanoine le pouvoir de léguer à sa mort sa maison à celui de ses confrères qui lui conviendra, sans que l'abbé, le doyen ou le prévôt puisse y faire opposition et fait de nouveau défense aux gens de sa suite ou à tout laïc d'exiger aucun droit de gîte dans le monastère lorsque lui ou ses successeurs viendront prier au tombeau de St-Martin.

Data nonis januarii, anno quinto regnante domno Karolo gloriosissimo rege, indict. VII. Actum Turonis in monasterio Sancti Martini.

Arm. de Bal., t. 76, f° 39, ex autogr. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 54. — Lesueur, n° 27.

Mart, *Ampl. Collect.*, t. 4^{re}, col. 405, ad ann. 845. — D. Bouq., t. VIII, p. 452.

N° XLII, f° 47. — En déficit.

N° XLIII, f° 48 (*Panc. alia*, f° 42). 26 avril 862.

Charles-le-Chauve, étant venu à Tours pour faire ses dévotions au tombeau de St-Martin, confirme toutes les exemptions

et immunités concédées par ses prédécesseurs au monastère du dit lieu. Nul juge séculier, de quelque degré et de quelque dignité qu'il soit revêtu, ne pourra exercer sur les terres et les dépendances de St-Martin. Nul ne pourra exiger des hommes habitant les dites terres, dans quelque province quelles soient situées, ni tribut, ni amende, ni droit de gîte, de parée ou de tontieu. Nul ne pourra demander d'être logé dans le bourg de St-Martin, ni obliger les hommes du dit bourg, serfs ou libres, à servir de caution, etc. Le roi abandonne, en faveur du luminaire de l'église tout ce que le fisc pouvait prétendre sur les dites possessions et dépendances et confirme l'exemption du droit de justice accordé au bourg de Saint-Martin.

Data vi kal. maii, indictione x, anno xxii, regnante Karolo gloriosissimo rege.

Actum Turonis urbe metropoli.

Arm. de Bal., t. 76, f° 37, ex autogr. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 55. — Lesueur, n° 41. — Arch. imp., K. 186, n° 24. — Le Michel, (extr).

Mart., *Ampl. collect.*, t. 1, col. 464, ad ann. 861. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 574.

N° XLIV, f° 50 (*Panc. alia*, f° 43).

878

Louis-le-Bègue, à la prière de l'abbé Hugues, son parent, confirme les religieux de Saint-Martin dans la possession des *villæ* de Chablis, de Melecey, de Merlaut et de Nogent en Othe. — Ce diplôme n'est qu'une répétition de celui porté plus haut sous le n° XI, comme le prouve la copie conservée par Besly (*coll. Dupuy*, vol. 828) prise au f° 50 de la *Pancarte Noire*.

Coll. Dupuy, vol. 828, f° 88. — Voir aussi Lesueur et Le Michel, Saint-Germ. lat. n° 1067.

Besly, *comtes de Poitou*, p. 197 (fragment).

N° XLV, f° 52. (*Panc. alia*, f° 44). 15 juin 904.

Charles-le-Simple confirme les biens possédés par les chanoines de Saint-Martin, et particulièrement ceux donnés par Louis-le-Bègue, Merlaut, Nogent, etc. — Les différentes dispositions de ce diplôme ont été reproduits dans la rénovation donnée en 919 par Charles-le-Simple.

Actum Compendio palatio xvii (xviii, d. B.) kal. jul. eodem rege regnante, anno vii, indict. ix (1).

Collect. Dupuy, vol. 841, f° 102 (extrait). — Lesueur. Conférer les n° 76, 447 et 39. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. ix, p. 509,

N° XLVI, f° 53. 5 janvier 845.

Charles-le-Chauve confirme les biens affectés à la manse des chanoines. Le chapitre de Saint-Martin présente au roi le diplôme par lequel Louis-le-Débonnaire, son père, à la prière de l'abbé Fridegise, avait confirmé à la manse des chanoines certaines terres et propriétés dont les revenus devaient être employés à subvenir aux besoins des chanoines et le prie de le renouveler. Charles-le-Chauve, donnant une nouvelle force au diplôme, ordonne que ces terres seront administrées conformément aux dispositions du diplôme de Charlemagne, ainsi qu'elles l'étaient sous les abbés Autlandus, Wulfard et Ithier, et que leurs revenus seront intégralement affectés

(1) Cette date n'est point conçue d'une manière normale; si on prenait la septième année du règne de Charles le simple, elle correspondrait au 15 juin 899, mais le 15 juin 899 Charles le simple était à Turnum et non à Compiègne, (v. la table des diplômes), l'indiction d'ailleurs ne concorde pas, il reste à supposer que cette vii^e année est celle indiquée par les diplômes sous le titre de *redintegrationis* ce qui porte au 15 juin 904, l'indiction ne concorderait pas davantage, mais au mois de juillet de cette année Charles-le-simple était à Compiègne. — Ce ne peut être la date indiquée par les expressions *largiore* ou *ampliore hereditate indepta*, car celle-ci correspondrait à 919 et au mois de juin de cette année Charles-le-simple résidait à Héristal, il faut donc s'en tenir à 904. — C'est une exception à la manière ordinaire de dater de Charles-le-simple.

à la manse des chanoines, et que nul ne pourra les détourner pour un autre usage. Quant aux autres villes qui n'ont point été attribuées à la dite manse, et celles qui ont été données en bénéfice, elles doivent acquitter régulièrement les redevances en œufs et en volailles, auxquelles elles sont tenues. Le prince maintient également l'ordonnance rendue par Louis-le-Débonnaire (n. XX), et par laquelle les chanoines doivent toucher le tiers des offrandes faites au tombeau de Saint-Martin, par les fidèles, à l'exception de la cire et de l'huile qui sont entièrement réservées pour le luminaire. Enfin, il confirme la disposition par laquelle le monastère de Saint-Martin est déclaré exempt de la juridiction de l'archevêque de Tours.

Data nonis januarii, anno quinto, regnante domno Karolo gloriosissimo rege (1).

Actum Turonis in monasterio Sancti Martini.

Arm. de Bal., t. 76, f° 50 (ex autographo). Lesueur, n. 25.

Marten., *ampl. collect.*, t. 4, col. 406. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. 8, p. 453.

N° XLVII, f° 54 (*Panc. alia*, f° 45). 5 janvier 845.

Charles-le-Chauve, à la demande du comte Vivien, confirme la donation faite par le lévite Amalric, de ses biens, au monastère de Saint-Martin, et la cession par Adalard, de ces mêmes biens, en précaire, aux maîtres des écoles de Saint-Martin, à la condition qu'ils exerceraient gratuitement leur office.

Data nonis januarii, anno quinto regnante domno Karolo gloriosissimo rege, indict. VII.

Actum Turonis in monasterio Sancti Martini.

(1) Ce diplôme fut renouvelé à la fin de la même année, le 27 décembre 845, et se trouve reproduit sous le n. 66. Voyez la note placée sous ce numéro.

Arm. de Bal., t. 76, f° 43, ex orig. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 58. — Lesueur, n° 24 et 448. — Le Michel, extr.

Marten., *Thesaurus Anecd.*, t. 4, col. 33.

N° XVIII, f° 55 (*Panc. alia*, f° 48)

4^{er} août 877.

Charles-le-Chauve donne aux chanoines de Saint-Martin, afin qu'ils prient pour les âmes de Louis-le-Débonaire, son père, et de sa mère Judith, pour lui, sa femme Hermentrude et pour ses enfants, la villa de Melecey, en Chalonnais, avec toutes ses dépendances ; les chanoines pourront élever un monastère dans la dite villa sans être jamais inquiétés et le lieu jouira des mêmes immunités que les autres dépendances de Saint-Martin (1).

Datum kalendis augusti, indict. x, (indict. 4, apud Marten). Anno xxxviii (Monsnier, xxviii), regni domni Caroli imperatoris in Francia, in successione Lothari vii, et imperii ii.

Actum Monasteriolo.

Mel. Colb., t. 46, f° 59. — Lesueur, n° 48. — Archiv. imp., K. 486, n° 29.

Marten, *Thesaurus Anecd.*, t. 4, col. 47. — Monsnyer, *De Statu Sancti Martini*, p. 466 (Ad. ann. 878). — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. viii, p. 671.

N° XLIX, f° 56 (*Panc. alia*, f° 46).

30 janvier 869.

Charles-le-Chauve, à la demande de l'abbé Hugues, son parent, prend sous sa protection les villa de Léré en Berry et de Marsat en Auvergne, appartenant au monastère de Saint-Martin. Hugues représente à l'Empereur que ces villa ont été données aux religieux pour leur servir de lieux de refuge et que les chanoines s'y sont déjà retirés devant les invasions des

(1) Ce diplôme a été connu et mentionné par Pierre fils de Bechin : « Carolus dat miliacum pro anima Judith augustæ matris suæ. » *Rec. des chron. de Touraine*, p. 41 et par l'auteur du *Magnum Turonense Chronicon*. » dedit Carolus miliacum (pour miliciacum) id. p. 101

Normands, mais que ces possessions ont été plusieurs fois envahies à main armée et mises au pillage par les gens de guerre ; Charles-le-Chauve déclare qu'il entend qu'à l'avenir ces villes soient respectées et que nul ne puisse y exiger ni droit de gîte ni commettre d'exaction de quelque espèce qu'elle soit (1).

Data III kalend. , februar. indict. II, anno XXIX regnante Karolo gloriosissimo rege.

Actum Coneda Vico super ligerim.

Mel. Colb., t. 46, f° 60. — Dupuy, n° 828, f° 80 et t. 844, f° 51. — Arch. imp., K. 486, n° 26. — Lesueur, n° 44. — D. Houss., n° 95 (ext).

Marten., *Ampl. Collect.*, t. 4, col. 210. — Monsnyer, *de Statu Sancti Martini*, p. 76. — *Rec. sur Saint-Martin*, p. 135. — Labbe, *All. Chron.*, t. 2, p. 469, ex *P. nigra*. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 643.

N° L, f° 56 (*Panc. alia*, f° 47).

44 octobre 849.

Charles-le-Chauve donne au comte Eudes, son fidèle, la villa de Nogent, située dans le pays d'Othe, c'est-à-dire cinquante manses avec toutes leurs dépendances.

Data v idus octobris, anno X, indictione XII, regnante Karolo gloriosissimo rege.

Actum Narbona civitate.

Arm., de Baluze, t. 76, f° 36, ex autogr. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 59. — Lesueur, n° 32. — Arch., imp. K 486, n. 18. — *Ampl. Collect.*, t. 4, v. 420.

N° LI, f° 57 (*Panc. alia*, f° 47).

20 juin 878.

Louis-le-Bègue fonde son anniversaire et ceux de Charles-le-Chauve, son père, et de sa mère Ermentrude. Il donne aux chanoines de Saint-Martin la villa de Merlaut, située dans le pays de Changy, sur la rivière de Vière, avec toutes ses dé-

(1) Ce diplôme a été connu et cité par l'auteur du *Magnum Chronicon Turonense*, Rec. de Salmon, p. 101.

pendances. En reconnaissance de cette donation, les chanoines devront prier Dieu pour le repos des âmes de Charles-le-Chauve, son père, d'Ermentrude, sa mère et de sa femme, et célébrer son anniversaire après sa mort. Tant qu'il vivra les chanoines devront célébrer tous les ans le jour anniversaire de sa naissance, qui est le 1^{er} novembre et celui de son avènement à la couronne, qui est le 8 décembre (1).

Data XII, kal. julias, indict. undecima, anno I regni domni Hludovici gloriosissimi regis.

Actum Turonis in monasterio Sancti Martini.

Bouhier, t. 26, p. 400, n° 69. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 60. — Lesueur, n° 50. — Dom Houss., n° 406. — Archiv. impér. K, 486, n° 30. — Dupuy, vol. 828, f° 87 — Saint-Germ. latin, n° 4067 (anal.)

Marten., *Ampliss. Collect.*, t. 4, col. 205, et *Thesaurus, Anecd.*, t. 1, p. 48. — *Rec. des Hist. de France*, t. 9, p. 403. Labbe, *All. Chron.*, t. II, p. 483. — Monsnyer, *de Statu Sancti Martini*, p. 467.

N° LII, f° 57.

27 déc. 867.

Charles-le-Chauve, à la prière de l'abbé Hugues, donne au monastère de Saint-Martin, à condition que les chanoines prieront Dieu pour le repos des âmes de ses père et mère Louis et Judith et pour son salut, celui de sa femme Ermentrude et de ses enfants, la Celle de Chablis, dépendant du fisc royal, située dans le pays de Tonnerre, sur la rivière du Serain et dédiée à Saint-Loup, avec toutes ses dépendances, situées tant dans le dit pays de Tonnerre, que dans ceux d'Avalon et d'Autun (2).

(1) Ce diplôme dont il existait probablement plusieurs originaux dans les archives de St-Martin était reproduit trois fois dans la *Pancarte noire* sous les n° 51, 59 et 72. Voyez ces deux derniers numéros, ce diplôme a été mentionné par Pierre fils de Bechin.

(2) Ce diplôme a été cité en ces termes par Pierre fils de Bechin dans sa chronique : « Carolus dedit Capleiam pro anima Judith augustæ matris suæ. » *Recueil des chron. de Touraine*. Édit. Salmon, p. 41.

Datum sexto kalendas januaris, indictione 4, anno xxviii, regnante Karolo gloriosissimo rege.

Actum in monasterio Sancti-Germani Autissiodorensis.

Mel. Colb., t. 46, f° 64. — Saint Germ. lat., n° 4067 (anal.)

Marten., *Thes. anecdot.*, t. 4, col. 42, ad ann. 868. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. 8, p. 607, ad. ann. 867. — Quantin, *Cartul. général de l'Yonne*, t. 4, p. 95-96.

N° LIII, f° 58 (*Panc. alia*, f° 48) 24 juillet 878.

Louis-le-Bègue, à la demande des religieux de Saint-Martin, occupés à reconstruire le bourg, situé autour de leur église, brûlé par les Normands, déclare le dit bourg exempt de toute juridiction, autre que celle de l'abbé, du doyen ou des chanoines; veut que nul ne puisse exiger aucun droit des habitants du dit bourg et que les chanoines puissent vaquer librement et sans empêchement à la reconstruction de leurs églises et de leurs habitations.

Datum viii kal. August. indict. xi, anno 4° regni domni Hludovici gloriosissimi regis.

Actum Turonis, in monasterio Sancti Martini.

Arm. de Bil., t. 76, f° 64, ex orig. et f° 60, ex *Panc. nigra* (2 copies). — *Mel. Colbert*, t. 46, f° 64. — Lesueur, n° 53. — *Archiv. imp.*, K. 486, n° 34.

Mart., *Ampl. Collect.*, t. 4, col. 206, — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. 9, p. 405.

N° LIV, f° 59 (*Panc. alia*, f° 49-50). 813.

Le comte Helingaud donne au monastère de Saint-Martin et à l'abbé Fridegise pour le repos des âmes d'Helingaud son aïeul, de Declane son aïeule, de Gauzelin son père et d'Hagasindane sa mère, la villa d'Allement située dans le pays de Meaux, dans la Vignerie de Queudes et de Broussy avec toutes ses dépendances. La villa de Saudoy et celle appelée Le Meix Saint Époing situées dans le même pays de Meaux.

Actum fuit in illo Mansionile, in anno XIII imperii domni Karoli in Romania et XLVI regni ejus in Francia.

Collect. Duchesne, vol. 49, f° 447. — *Arm. de Bal.*, tom. 76, f° 473. — Lesueur, n° 42. — Dom Houss., n° 8652 et 8699 bis. (ad. ann. 856). (extrait). — *St-Germ. lat.*, 4067 (extrait). — *Ann. Bened.*, tom. III, app. pag. 671 et n° 9, ad. ann. 856. — *Gallia christ.*, t. XIV, inst. n° 42.

N° LV, f° 64-62 (*Panc. alia*, f° 50). 27 mars 897.

Robert, comte et abbé de Saint-Martin à la supplication des chanoines rend à la manse du chapitre la ville de Doussay, située en Poitou, que le roi Charles avait jadis donnée à la communauté des religieux, mais dont les abbés profitant des troubles suscités par les Normands s'étaient emparés. Le comte Robert allant visiter le jour de Pasques le tombeau de saint Martin qui était alors dans la ville de Tours, se fit lire le diplôme de donation du roi Charles, puis mettant son gant sur le bloc qui renfermait le corps du saint, il restitua solennellement la dite terre à condition que les chanoines prieraient Dieu pour le nouveau roi Eudes son frère, pour lui Robert et pour Robert, autrefois comte et abbé de Saint-Martin, son père. Il établit aussi que le jour anniversaire de cette restitution, à savoir le 4^e avril, les chanoines auront un repas entier, qu'ils célébreront l'office pour lui et que son nom sera marqué dans leurs prières.

Data est autem hæc contulitionis vel potius restaurationis et redditionis auctoritas vi. kal. aprilis in die sanctissimo paschæ, Turonis coram corpore beatissimi Martini, anno VIII, regnante domno Odone rege.

Arm. de Bal., tom. 76, f° 344 et 345 (2 copies). — *Mel. Colb.*, tom. 46, f° 63. — Lesueur, n° 71. — d. Houss., n° 8578, (copie) et n° 426, (extr). — Lemichel, extr. — Collect. Dupuy, n° 828, f° 62 et vol. 844. f° 55. — Marten. *thes. anecd.* tom. I, col. 56, ad. ann. 897. — *Gallia christ.*, 1^{re} édit., tom. I, p. 749. — 2^e édit., tom. XIV, instr., n° 38, ad. an. 895. — *Rec. des Hist. de Fr.*, tom. IX, p. 707.

N° LVI, f° 63 (*Panc., alia* f° 54). 46 juin 887.

Charles-le-Gros confirme les possessions du monastère de Saint-Martin situées en Italie (répétition du diplôme déjà analysé sous le n. XXXI.)

N° LVII, f° 64-65 (*Panc. alia*, f° 52). 22 août 854.

Charles-le-Chauve, à la demande du chapitre de Saint-Martin, prend à l'exemple de ses prédécesseurs le monastère et tous ses biens sous sa protection spéciale, et comme les Normands avaient récemment, en brûlant l'abbaye, détruit les archives du chapitre, il déclare renouveler expressément par la présente pancarte les chartes et autres titres qui avaient péri. Il confirme de nouveau les immunités et privilèges dont jouissaient les chanoines et les maintient dans la possession des différentes *celles* énumérées au dit acte (1).

Dat. xi kal. septembris, ann xv, regnante Karolo glorioso rege, indictione 4^a (indict. 11^a, D. Marten. et D. Bouq.)

Actum Turonis civitate.

Arm. de Bal., t. 76, f° 38, et t. 47, f° 171, et t. 282, f° 22 à 24. — *Coll. Dupuy*, vol. 828, f° 83. — *Archiv. imp.*, K. 186, n° 22. — *Res. St-germ.*, v. 4028, f° 67. — *Lesueur*, n° 35. — *Marten.*, *Ampl. collect.*, t. 4, col. 434. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 536.

N° LVIII, f° 65 (*Panc. alia*, f° 53). 14 septembre 937.

Hugues, abbé de Saint-Martin, donne au monastère et à la congrégation du dit lieu son alleu de Lachy, situé dans le comté de Meaux, dans le pays de Queudes, qu'il tenait par héritage du comte Aledramnus, lequel l'avait obtenu de la munificence de Charlemagne, et son alleu de Sezaune, situé dans le même comté. Bernier, doyen, Farmannus, trésorier,

(1) Ce diplôme coté 57 par Lesueur occupait le verso du folio 64 de la *Pancarte noire* et le recto du folio 65, ainsi qu'il résulte d'une copie authentique faite en 1576 par Michel Argols sergent ordinaire du roi en Touraine. — Voir ci-dessus le n° VIII.

et le chapitre de Saint-Martin rendent ces biens en précaire au dit Hugues et à sa femme Havis, en y ajoutant la ville de Mons, située dans le pays de Melun, avec sept églises et leurs dépendances, et un autre alleu situé dans le Beauvoisis, moyennant 75 sous d'argent de cens, payables à la Saint-Martin d'hiver au chapitre, et 25 sous payables à la trésorerie.

Data est hujus præcariæ auctoritas Turonis, xviii kal. octobris, in Castello Sancti Martini, in pleno capitulo fratrum, in anno ii jam regnante domno Ludovico rege (1).

Arm. de Bal., t. 76, f° 324. — *Mel. Colb.*, t. 46, f. 64-65. — Lesueur, n° 100. — Dom Houss., n° 150 (extrait). — Dupuy, vol. 228, f° 88, et vol. 841, f° 109.

Labbe, *All. chronol.*, t. II, p. 514 (trois ou quatre lignes seulement).

N° LIX (*Panc. alia*, f° 54).

878.

Louis-le-Bègue donne au chapitre de Saint-Martin la villa de Merlaut pour fonder son anniversaire et celui de son père. — Ce diplôme n'était qu'une répétition de celui porté plus haut sous le n° 51. Voici l'extrait qu'en donne dom Le Michel d'après le f° 64 de la *Pancarta alia* (2)

« Ludovicus rex pro anima Caroli imperatoris, patris sui et Yrmengardis matris suæ donat ad sepulchrum sancti Martini Villam Merlaum in pago Canciacense. »

N° LX, f° 67 (*Panc. alia*, f° 55).

mai 865.

Echange de terres situées dans le Blésois fait entre le comte Robert et Actard, évêque de Nantes. Le comte Robert donne à Actard certains biens déterminés et dénommés au dit acte situés dans le comté de Blois, dans la viguerie d'Averdon au village dit *Gabrium* et faisant partie du domaine de Saint-

(1) Le magnum chronicon Turonense qui mentionne ce diplôme le porte à l'année 933.

(2) Voyez le n. LXXII, ou ce diplôme était encore reproduit.

Lubin, et reçoit en échange d'autres biens également déterminés et dénommés au dit acte, situés au même lieu et dépendant aussi du domaine de Saint-Lubin (4).

Actum Bleso castro publice...

Data mense martio, anno xxv° regnante Karolo gloriosissimo rege.

Arm. de Bal., t 76 f° 320, ex autogr. — *Mel. Colb.* t. 46, f° 66. — Lesueur, n° 89. — D. Houss., n° 89, (copie), et n° 8379-8380, (extr). — Le Michel (extr).

N° LXI, f° 68 (*Panc. alia*, f° 56). 4 novembre 831.

Louis-le-Débonnaire confirme au monastère de Saint-Martin l'exemption de la juridiction de l'archevêque de Tours. — L'impératrice Judith représente à l'Empereur que le monastère de Saint-Martin avait été jadis exempté de la juridiction de l'archevêque de Tours par Charlemagne et par les papes qui en avaient donné des bulles et privilèges, et que l'abbé Fridegise demande que cette exemption soit de nouveau confirmée. L'Empereur accédant à cette demande défend à l'évêque de Tours de ne plus étendre sa juridiction ni sur le monastère, ni sur les bourgs qui en dépendent, d'exiger des chanoines des réfections, comme ses prédécesseurs l'avaient fait du temps de Pépin et de Charlemagne, et veut que les chanoines, après la mort de Fridegise, procèdent à l'élection d'un abbé qu'ils choisiront parmi eux. Que s'ils ne peuvent s'entendre sur le choix, ou s'ils ne peuvent trouver un sujet convenable dans leur communauté, l'Empereur se réserve à lui et à ses successeurs le droit d'y pourvoir (2).

(1) Lorsque Baluze copia ce diplôme en 1711, l'original n'était plus entier, il avait été coupé vers la fin et la date ne se retrouvait que dans la *Pancarte noire* ainsi que les souscriptions.

(2) Martenne en publiant ce diplôme lui donne le titre suivant qui peut être écarté dans la *Pancarte noire* : Ne Turonensis episcopus dominari presumat apud Sanctum Martinum et ut fratres liberam habeant facultatem eligendi abbatem. — L'auteur du *magnum chronicon Turonense* mentionne ce diplôme : « Ludovicus Imperator vult... quod canonici ex seipsis abbatem suum eligant. » *Rec. de Salmon*, p. 96.

puissent mener librement au monastère toutes les denrées qui leur seront nécessaires (1).

Data III kal. septembris, indict. x^a, anno III imperii domni Hludovici imperatoris augusti.

Actum Aquisgrani palatio regio.

Arm. de Bal., t. 76, f° 24. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 77. — Lesueur, n° 15. — Arch. imp., K. 486, n° 40 bis.

Le Michel, anal.

Marten., *Ampl. collect.*, t. 4, col 65, ex Cart. *Sancti Martini* — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. VI, p. 508.

N° LXVI, f° 73-74 (*Panc. alia*, f° 59). 27 décembre 845.

Charles-le-Chauve confirme de nouveau les biens affectés à la manse des chanoines. — Ce diplôme est conçu dans les mêmes termes et ne fait que reproduire les dispositions du diplôme porté ci-dessus sous le n. XLVI. Il en diffère cependant, en ce qu'il donnait une longue énumération des *villæ* affectées à la manse des chanoines, énumération qui n'était point comprise dans le diplôme n. XLVI. Baluze, qui a copié le n. XLVI, place ces noms de lieu entre crochets, et met en note : « Ce qui est renfermé entre des crochets n'est pas dans l'original (2). »

Data VI kal. januarii, anno VI, indict VIII, regnante Karolo gloriosissimo rege.

Actum in monasterio Sancti Martini.

Mel. Colb., t. 46, f° 78. — Arch. imp., K. 485, n° 46. — Lesueur, n° 25. — *Arm. de Bal.*, t. 76, f° 50 (mention). — Le Michel, *Saint-Germ.*, lat. 4067 (anal).

(1) Diplôme connu de l'auteur du *magnum Chron. Turonense*. « et quod canonici teloneum vel aliam consuetudinem non reddant. » *Rec. des chron. de Touraine*, p. 76.

(2) D'après la copie des archives ce diplôme serait une rénovation de celui porté sous le n° XLVI, la date en effet est différente.

N° LXVII, f° 74 (*Panc. alia*, f° 60). 17 juin 887.

Charles-le-Gros confirme un échange de serfs fait entre les chanoines et le lévite Aldegaire. — Le comte Eudes, abbé de Saint-Martin, déclare que les chanoines avaient jadis échangé, du consentement de l'abbé Hugues, un serf nommé Leutard, afin de l'affranchir, contre trois serfs appartenant au dit Aldegaire, nommés Chrestien, Ingelbert et Otherge. Il prie le roi de confirmer cet échange et cet affranchissement. Ce prince reconnaît avoir l'échange pour agréable, et confirme l'affranchissement de Leutard, affranchissement fait selon la coutume royale, par l'expulsion du denier. Il veut qu'à l'avenir il jouisse de tous les droits de l'homme libre, comme s'il était né de parents ingenus.

Data xv kal. julii, anno incarnationis Domini DCCC LXXXVI, indictione quinta, anno imperii imperatoris Karoli VII.

Actum Chiricheim.

Dom Houssean, n° 8587.

Arm. de Bal. t. 76, f° 52. — *Mel. Colb.*, (Duchène), t. 46, f° 62. — Lesueur, n. 59, — *Arch. imper.*, K. 486, n° 34.

Bal., *Capitul. des Rois de Fr.*, t. II, p. 509 (avec des différences). — *Thes. anecd.*, t. 4., col. 50.

N° LXVIII, f° 75-76 (*Panc. alia*, 64). 29 juillet 895.

Garnegaudus, vicomte, et sa femme Hélène donnent au monastère de Saint-Martin, pour être employés à l'entretien des chanoines, les biens qu'ils tiennent en alleu de la munificence du roi Eudes, dans le Blésois, dans la viguerie de Suèvre; savoir : deux églises, l'une dédiée à saint Lubin, dans la ville même de Suèvre et l'autre à saint Denis, dans la ville appelée Noginantis, située dans la même viguerie. Ils donnent encore sept manses près de Villagou et neuf arpents de vignes situés aux environs de Suèvre (1).

(1) Cette charte a été copiée deux fois dans la *Pancarte*. Voyez ci-après le n° xcvi. — On lit dans la grande chronique de Tours : « Anno... Caroli regis II. Garnegaudus et Helena dederunt beato Martino ecclesiam Sancti Leobini in Sodobrio, et ecclesiam Sancti Dionisii in villa Noginanto.

Data est autem hujus devotionis et helemosine auctoritas III kal. augusti, in castro Bliso, in mallo publico... anno dominicæ incarnationis DCCC XCV et domini Odonis regis jam in VIII anno.

Arm. de Bal., f. 76, t. 449, et t. 282, f° 112. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 103. — *Lesueur*, n° 68. — *Dom Houss.*, n° 8583, extr. — *Dupuy*, n° 828, f° 88, v°. — *Saint-Germ. lat.*, n° 4067 (anal.)

Bernier, *Hist. des comtes de Blois*, pr., p. 1, ex. Cart. Sancti Martini.

N° LXIX, f° 77 (*Panc. alia*, f° 64). 26 mars 931.

Hugues, abbé de Saint-Martin, fils du comte Robert et d'Hélène, donne au chapitre du dit lieu son alleu de Châtillon-sur-Loire en Berri, avec ses églises, et celui de Morignan, situé en Touraine (1).

Data VII kal. aprilis, Turonis, in castro sancti Martini, in basilica, ante sepulchrum ipsius, anno VIII regnante domno Rodulfo rege gloriosissimo.

Arm. de Bal., t. 76, f° 409. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 79. — *Lesueur*, n° 97. — *Dupuy*, vol. 828, f° 97, et vol. 841, f° 143. — *Dom Housseau*, n. 464 et 8584, extrait. — *LeMichel, Saint-Germ. lat.*, 4067 (anal.)

Labbe, *All. chronol.*, t. II, p. 526. — *Dom Bouq.*, t. IX, p. 719.

N° LXX, f° 77 (*Panc. alia*, f° 62). 878.

Charte de Garibalde et de sa femme Ragantrude. — Cette charte, qui ne nous est point parvenue, reproduisait les dispositions de la donation faite par les mêmes personnages et analysée ci-dessus sous le n° 25, — voyez dom Lesueur, n. 54.

(1) L'auteur du *Magnum Turonense chronicon*, qui cite ce diplôme, le porte à tort à l'année 933.

N° LXXI. f° 78 (*Panc. alia*, f° 63-64). 882 ou 883.

Carloman, à la demande d'Hugues, abbé de Saint-Martin, confirme aux chanoines du dit lieu les biens et les propriétés à eux donnés par Charles-le-Chauve, son aïeul, et par Louis-le-Bègue, son père. Il renouvelle en même temps tous les privilèges et exemptions accordés au dit monastère, ainsi que l'ont fait ses prédécesseurs (1). S. D.

Arm. de Bal., t. 76, f° 63. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 84 et 82 — Lesueur, n° 56. — *Archiv. imp.*, K. 486, n° 33. — *Saint-Germ. lat.*, 1067 (anal.)

Marten., *Ampl. collect.*, t. 1, col. 213. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. IX, p. 427.

N° LXXII, f° 79-80 (*Panc. alia*, f° 64). 878

Louis-le-Bègue fonde son anniversaire et celui de Charles-le-Chauve en donnant aux religieux de Saint-Martin la ville de Merlaut, dans le pays de Changy. — Ce diplôme n'était que la répétition de celui porté déjà sous les n° LI et LIX, ainsi qu'il ressort des notes de Lesueur, n° 50 et de dom Anselme LeMichel, *Saint-Germ. latin*, n° 4067.

N° LXIII, f° 80 (*Panc. alia*, f° 65). 10 mai 862.

Charles-le-Chauve, à la demande des chanoines de Saint-Martin, leur donne le manse qui avait appartenu à Bernard-le-Voleur et qui était revenu au fisc par suite des crimes de ce

(1) Baluze à la suite de la copie qu'il a faite de ce diplôme sur l'original ajoute : « C'est ici l'original, mais je ne scay par quel accident le reste du parchemin a été coupé, ainsi la date y manque et les autres formalités. — Cette charte est aussi dans la *Pancarte noire*, f° 78, mais il n'y en a pas davantage qu'ici non plus que dans l'autre *Pancarte* (copie de la *Pancarte noire*), f° 63. » D'après cette note il est à présumer que le diplôme de Carloman était déjà lacéré lors de la rédaction de la *Pancarte noire* ; quant à la date à lui attribuer on ne peut hésiter qu'entre les années 882 ou 883. D'après l'énumération qu'il nous fournit des pays soumis à Carloman, on voit que ce diplôme n'a pu être donné qu'après la réunion de tout l'empire entre les mains de ce prince, c'est-à-dire après le 3 ou le 5 avril 882.

dernier. Ce manse est situé en Touraine, dans la vignerie de Sonzay, au lieu dit La Lande, près de la villa de Thuré.

Data vi idus maii, indictione x, anno xxii regnante Karolo gloriosissimo rege.

Actum Curte Bosonis, (*alias* Curte Odonis¹), super amnem Ligeritum (*alias* Libgeritum) (1).

Arm. de Bal., t. 76, f° 34. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 80. — Lesueur, n° 43 a et 425. — Arch. de l'emp., K. 186, n° 25.

Mart., *Ampl. collect.*, t. 4, col. 466. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 576. (La table des dipl. le porte au 40 mai 862).

N° LXXIV, f° 81 (*Panc. alia*, f° 65). 22 août 886.

Charles-le-Gros confirme les biens et privilèges de Saint-Martin, à la demande des chanoines du dit lieu, qui lui présentent les diplômes de Charles-le-Chauve, la bulle du pape Nicolas et les actes de confirmation, dressés par les évêques réunis en concile à Tusey. Il confirme les différents privilèges du chapitre, notamment ceux qui attribuent au doyen l'administration de tous les biens affectés à la subsistance de la communauté. Il déclare, à l'exemple de ses prédécesseurs, prendre ces biens sous sa protection spéciale, dans quelque partie de ses états qu'ils soient situés, et les maintient exempts de toute justice séculière, de tout impôt ou charge publique. Il remet aux chanoines, pour être employé au soulagement des pauvres, ce que le fisc pouvait prétendre sur les dits biens, et veut que les dimes et les nones des *villæ* appartenant à l'abbé, ou données en bénéfice, soient régulièrement payées à l'hôpital des pauvres et à celui des nobles.

Data xi kal. septembris, anno incarnationis Domini DCCCLXXXVI, indict. IIII, anno imperii imperatoris Karoli in Italia VI, in Francia IV, in Gallia II. Actum ad Siluci.

(1) Variante, datum curtæ Odonis villa, super amnem Liberitum (Marten. et dom Bouquet).

Arm. de Bal., t. 76, f° 54. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 83. — Lesueur, n. 60. — Arch. imp., K. 486, n° 35. — Dupuy, n° 828, f° 97 (anal.), et t. 690, f° 33.

Mart., *Ampl. collect.*, t. 1, p. 248. — *Recueil sur Saint-Martin*, p. 7. — *Rec. des Historiens de Fr.*, t. IX, p. 349.

N° LXXV, f° 83 (*Panc. alia*, f° 66). 878.

Louis-le-Bègue, à la prière de l'abbé Hugues, son parent, confirme les religieux de Saint-Martin dans la possession de Chablis, de Melecey, de Nogent en Othe et de Merlaut. — Ce diplôme a été transcrit trois fois dans la Pancarte, il a déjà figuré ci-dessus sous les n°s XI et XLIV. (4)

N° LXXVI, f° 84 (*Panc. alia*, f° 66-67). 3 mai 930

Sur la demande de Bernier, doyen, de Farmannus, trésorier, d'Archanaldus, maître des Écoles, et autres chanoines de Saint-Martin, venus à Bourges pour lui porter leurs réclamations, Hugues, abbé de Saint-Martin, rend aux dits chanoines la *villa* de Monnaie, avec toutes ses dépendances, jadis affectée à la grangerie du chapitre et que les abbés, profitant des troubles causés par les Normands, avaient laissé usurper par des étrangers ou avaient donné en bénéfice au détriment de la dite grangerie. Hugues déclare qu'à l'avenir cette *villa* ne pourra plus être détournée de son usage, ainsi qu'il est statué par les diplômes de ses prédécesseurs.

Hujus noticie renovata firmitas data est anno Domini DCCCC xxx, maii vero mensis v nonas, extra et prope civitatem Bituricas, anno vi regnante domno ac glorioso Rodulfo rege.

Arm. de Bal., t. 76, f° 439, v° (extrait). — Dom Housseau, n° 460. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 83-86. — Lesueur, n° 96. — *Saint-Germ. lat.*, n° 4067 (extrait).

(1) On lit dans la chronique de Pierre fils de Bechin: « Ludovicus dedit Beato Martino Mellaum, Saldoam, Novientum Hugone abbate propinquo suo. » *Rec. de Salmon*, p. 44.

N° LXXVII, f° 85-86 (*Panc. alia*, f° 68).

Mai 886.

Eudes, au nom et comme abbé de Saint-Martin, échange avec Frothaire, archevêque de Bourges et abbé de Saint-Julien de Brioude, la *villa* de Marsat en Auvergne, et la *villa* dite *Dronius*, appartenant au chapitre de Saint-Martin, contre les *villæ* appelées *Balneacum* et *Vineas*, situées en Berri, dans la vicaria *Corboninse* (ou *Cortoninse*), appartenant au monastère de Saint-Julien de Brioude.

Data in mense maio, anno vi in Italia et in Francia 1111, et in Gallia 11, regnante serenissimo et piissimo imperatore Karolo.

Arm. de Bal., t. 76, f° 95. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 87. — Lesueur, n° 64. — Dom Housseau, n° 8385, mention. — *Collect. Dupuy*, vol. 828, f° 89 et vol. 841, f° 70. — Le Michel, *Saint-Germ. latin*, v° 1067.

Gallia Christ., édit. 4, t. 4, p. 156.

N° LXXVIII, f° 87.

900

Robert, abbé de Saint-Martin, restitue au chapitre l'hospice de Saint-Clément.

Cette charte n'était qu'une répétition de celle déjà analysée, n° xxiii. Dom Housseau (n° 132 et 134) nous a conservé la copie du n° xxiii et celle n° LXXVIII, et ces deux copies ne diffèrent point entre elles, si ce n'est que les évêques qui ont souscrit l'une et l'autre ne sont point nommés dans le corps de celle-ci. — Il faut remarquer que dom Housseau ici s'est trompé et qu'il place ces deux actes dans la *Pancarte Blanche*, tandis qu'elles appartenait à la *Pancarte Noire*.

N° LXXIV, f° 89 (*Panc. alia*, f° 70).

40 mai 774.

Charlemagne, à la demande de l'abbé Ithier, confirme le règlement fait par l'abbé Autlandus, par lequel un certain nombre de *villæ* sont assignées pour subvenir chaque mois aux besoins des religieux. Il fait l'énumération de ces *villæ* et ordonne que les produits en seront apportés au cellerier du

monastère, chargé d'en faire la distribution par égale partie. Quant aux autres *villæ* et propriétés qui ne sont point énumérées au dit acte ni affectées à la manse des chanoines, elles seront seulement tenues de fournir aux religieux, selon l'usage établi, le bois, le blé et la volaille (1).

Data sexto idus maias, in anno sexto regni nostri.

Actum Theodonis palatio publico.

Arm. de Bal., t. 76, f° 8.

N° LXXX, f° 90. (*Panc. alia*, f° 74.) 6 novembre 854.

Charles-le-Chauve, à la demande de Wichard, chanoine de Saint-Martin, lui concède en bénéfice, sa vie durant, la celle de Sainte-Colombe, à la seule charge de payer à l'abbé, le jour de la Saint-Martin d'hiver deux livres d'argent de rente annuelle.

Data VIII idus novembris, indict. xv, anno XII regnante Carolo gloriosissimo rege.

Actum Turonis in monasterio Sancti Martini.

Mel. Colb., tom. 46, f° 90. — Lesueur, n° 34. — Arch. imp., K. 186, n° 24.

Marten., *Ampl. collect.*, tom. 1, col. 428. — *Rec. des Hist. de Fr.*, tom. VIII, p. 548. — (*Table des dipl.*, 45 nov. 854).

N° LXXXI, f° 92.

avril 886.

Le comte Eudes, abbé de Saint-Martin, rend au chapitre de Saint-Martin, avec l'approbation de l'archevêque Adalard le val de Côme et la ville de Solari, donnés jadis au chapitre par Charlemagne, mais qui par la suite en avaient été distraits. Les chanoines, en reconnaissance de cette restitution, s'engagent à célébrer certains offices à son intention et à prier Dieu pour l'âme de Robert, son père.

(1) Voir pour ce diplôme la note du n° XVIII.

Data in mense aprili, anno vi in Italia, et in Francia iv, et in Gallia ii, regnante serenissimo et piissimo imperatore Karolo.

Actum Turonis monasterio, anno i Odone abbate.

Arm. de Bal., tom. 76, f° 40.

N° LXXXII, f° 93.

4 juin 915.

Thetolon, doyen de Saint-Martin, Robert, trésorier, et les chanoines du dit lieu, sur la demande du lévite Gundoin, lui donnent en précaire à lui, à son frère Ingelger et à Geoffroi, clerc, fils de ce dernier, différents biens appartenant à Saint-Martin, dépendant de Chablis, situés dans le pays d'Avallon. Ces terres sont données avec leurs dépendances, les colons et les serfs qui les habitent, à la charge de 40 sols de cens payables à la St-Martin d'hiver à Tours et applicables aux besoins du chapitre.

Data est autem hujus manusfirmæ auctoritas kal. junii in civitate Turonis, in pleno fratrum capitulo, anno xviii regnante domno Karolo glorioso rege.

Mel. Colb. tom. 46, f° 91. — Lesueur, n° 86. — D. Houss., n° 8598 (anal).

N° LXXXIII, f° 94; (*Panc. alia*, f° 73). 7 novembre 860.

Les évêques des xiv provinces des Gaules et de la Belgique, réunis en concile à Tusey, diocèse de Toul, confirment au monastère de Saint-Martin la possession des biens legués par saint Yrier, et dont l'abbé Hilduinus leur présente le testament original, ainsi que les diplômes des rois et les privilèges des évêques accordés au dit monastère depuis la mort de saint Martin. Hilduin déclare qu'à l'égard de ces derniers, il ne peut les représenter tous, une partie ayant péri lors de l'incendie du monastère causé par la dernière invasion des Normands, et que des hommes pervers et puissants, se prévalant de cette absence de titres, détenaient depuis lors une partie des biens du chapitre; qu'en conséquence il prie le

concile de remédier à un état de choses si préjudiciable à son monastère. Les évêques, ayant égard à la demande du vénérable abbé, confirment au monastère de Saint-Martin non-seulement les biens légués par saint Yrier, mais toutes ses autres possessions, entendant que le dit monastère soit remis en pleine possession des droits qu'il avait à la mort de Charlemagne et qu'il rentre en jouissance des biens qu'il possédait alors en Allemagne, en France, en Italie, en Aquitaine, en Provence ou ailleurs, ainsi que de ceux qui lui ont été donnés ou légués depuis, nonobstant l'absence des titres détruits ou brûlés, le présent privilège devant en tenir lieu à l'abbé et aux religieux (1).

Anno dominicæ incarnationis DCCC LX, indictione VIII, VII idus novembris, in villam Tusciacum Tullensis parochiæ.

Mel. Colb., tom. 46, f° 92.—*Arm. de Bal.*, tom. 47, f° 443.
— D. Houss. n° 84. — Lesueur, n° 37 et 439. — Le Michel (anal.)

Pièces justificatives pour St-Martin, p. 5, fragm. — Labbe, *Conc.*, tom. VIII, col. 705. — *All. chron.*, tom. II, p. 464. — *Recueil sur St. Martin*, p. 5. — Monsnyer, *De statu Sancti-Martini*, p. 60. — Hardoin *Conciles*, tom. V, p. 544. — Mabillon, *Analecta*, t. I, p. 58.

N° LXXXIV, f° 95. (*Panc alia*, f° 74.) 894 — 896.

Adacius, archevêque de Bourges, donne à l'église de Notre-Dame de *Floriaco* une quarte de terre située en Berry dans la *Vicaria Abunacensis*. Les revenus de la dite quarte, contenant 2 arpents de prés et assez de terre pour consommer 45 muids de semence, devront être affectés à l'entretien du prêtre, au luminaire de l'église et au soulagement des pauvres.

(1) Ce privilège est mentionné par le *Chronicon Turonense magnum*, Rec. de Salmon, p. 101.

Arm. de Bal., tom. 76, f° 255. — *Mel. Colb.*, tom. 46, f° 90.
— Lesueur, n° 22. — Le Michel. extr. — Dom. Houss., n° 8586,
extr.

N° LXXXV, f° 96. (*Panc. alia*, f° 74.) 30 octobre 909.

Tetolon, Hildebert, Ledramnus, prêtres, Archanaldus et Erlandus, lévites, et Barthélemy, sous-diacre, exécuteurs testamentaires de Gauzuin, doyen de Saint-Martin, donnent au chapitre de Saint-Martin, conformément aux dernières dispositions du dit testateur, un alleu situé en Touraine dans la viguerie de Montlouis, au village de Nouis, obtenu jadis par échange d'Aimon abbé de Cormery, le dit alleu ayant 344 perches légales (de 7 pieds et demi et 3 doigts) de circonférence et renfermant deux arpents de vignes nouvellement plantées; plus une autre pièce, moitié terre moitié vigne, et un pré situés dans la même viguerie et au même lieu.

Data est autem hujus elemosinæ auctoritas III kal novembris, in civitate Turonis, anno XII regnante domuo Karolo rege.

Arm. de Bal., tom. 76, f° 85. — *Mel. Colb.*, tom. 46, f° 93.
— Lesueur, n° 84. — Dupuy, n° 828, f° 400 (anal.) — D. Houss., n° 443, copie, et n° 8587, extr.

N° LXXXVI, f° 97 (*Panc. alia*, f° 75). juin 924.

Pierre et sa femme Garberge donnent à Saint Martin 23 manses de terre situés en Limousin dans la centaine appelée *Vantioninsis* (ou *Nantronensis*), au lieu dit *Birbiniacus*, et leur ville appelée *Betiniag*, avec onze manses situés dans la même centaine. Ces biens sont donnés avec trente-huit serfs, tant hommes que femmes, et à la condition qu'ils seront toujours affectés à la maison des chanoines et que nul abbé ou évêque ne pourra en aucun cas en disposer autrement que pour le bien du ditchapitre. (1)

Datum est in mense junio, anno incarnationis dominicæ DCCCXXI, anno XXV regnante Karolo rege Francorum.

(1) On lit dans la chronique de Pierre fils de Béchîn : « Petrus et Garburgis dederunt in pago Lenovico, Birbinacum et Betinvag. » *Rec. de Salmon*, p. 45.

Mel. Colb., tom. 46, f° 94. — Lesueur, n° 88. — D. Houss., n° 8588, extr.

N° LXXXVII, f° 98.

47 aout 790.

Gauzohelmus et sa femme Harisinde donnent à l'église et aux religieux de Saint-Martin la *villa Trusnedo* dans le pays de Broussi, la *villa Velcina*, dans le pays de Melun et la *villa Hilvio*, dans le pays d'Etampes.

Datum xvi kal. sept., anno xxii regni Karoli.

Mel. Colb., (Duchesne), tom. 46, f° 95. — Lesueur, n° 8. — Dom. Houss., n° 8589, anal. (sub anno 788).

N° LXXXVIII, f° 99. (*Panc. alia.*, f° 77.) 34 aout 790.

Charlemagne confirme aux religieux de Saint-Martin la donation de Fulridus. — Du temps de Pépin et de Charlotman, certaines propriétés situées dans le duché d'Allemagne étaient tombées dans le domaine royal ; quelques particuliers s'en étaient emparés et en avaient disposé indument. C'est ainsi que Fulridus, homme d'origine allemande, après s'être emparé d'un bien situé dans le Brisgaw, au lieu appelé *Stainagoystat*, l'avait donné à Saint-Martin et en avait investi l'abbé Ithier. Charlemagne, revenant sur ce que cette donation pouvait avoir d'illégal, la ratifie et confirme au monastère la possession des dits biens.

Datum ii kal. septemb., anno xxii regni domini nostri Karoli. Actum Copristauno (*alias* Copsistaino.)

Arm. de Bal., tom. 76, f° 7. — Lesueur, n° 9. — *Mel. Colb.*, (Duch.), tom. 46, f° 95. — Le Michel, extr. — Arch. imp. K. 486, n° 5. — Mart. *Ampl. collect.*, tom. i, p. 48, ex Cartul. Sancti Martini. — Dom Bouq., tom. v, p. 754, ex Marten.

N° LXXXIX, f° 99. (*Panc. alia*, f° 77.) avril 782.

Charlemagne confirme les immunités et exemptions du monastère de Saint-Martin. L'abbé Ithier présente à Charlemagne, en le priant de les confirmer, les chartes de privilèges et d'immunités des glorieux rois ses prédécesseurs, ainsi que celles du roi Pépin son père, par lesquelles toutes les possessions,

biens et facultés du dit monastère situés dans l'étendue de leur royaume, soit en Austrasie, Neustrie, Bourgogne, Aquitaine ou Provence, sont placés sous leur sauvegarde spéciale, à raison de la dévotion toute particulière qu'ils ont eue pour saint Martin. Charlemagne, ayant égard à sa demande et aux mérites du saint, confirme les dites chartes et prend sous sa protection tous les biens présents et à venir du monastère, quelles que soient leur importance ou leur situation, défend à tout officier du fisc royal de percevoir aucun droit nide commettre aucune exaction sur les dits biens et possessions; veut que tout ce que le dit fisc pouvait avoir jusque-là prétendu retourner au monastère pour être appliqué à l'entretien du luminaire ou aux autres besoins des religieux, et condamne toute personne, comte, grafion, officier royal, juge ou viguier qui contreviendra à la présente exemption, à 600 sols d'or d'amende dont le trésor de Saint-Martin percevra les deux tiers et le fisc royal le troisième.

Data in mense aprili anno XIII, et IX regni nostri. — Actum Casiago (melius Carisiago) palatio regio.

Arm. de Bal., tom. 76, f° 6. — *Lesueur*, n° 5. — *Mel. Colb.*, tom. 46, f° 96. — *St.-Germ. lat.*, 4067, (anal.)

Marten. Ampl. collect., t. 1, p. 42. — *Recueil des historiens de Fr.* t. v, p. 747.

N° XC, f° 100-104.

906

Lettre d'Alphonse, roi d'Espagne, aux chanoines de Saint-Martin. — Les chanoines avaient chargé Sisinand, évêque de Saint-Jacques de Compostelle, de porter certaines lettres au roi d'Espagne Alphonse. Celui-ci en accuse réception. Il est peiné des maux que les Normands ont fait éprouver aux chanoines; il félicite ceux-ci de l'intention où ils sont de fortifier la basilique du glorieux saint Martin. Quant à ce qu'ils lui mandent, qu'ils ont une couronne impériale d'or avec des pierres précieuses incrustées dedans, il agrée leur proposition de l'acheter et il les avertit qu'au mois de mai sa flotte se

trouvera à Bordeaux et que s'ils veulent y envoyer quelqu'un des leurs avec la couronne, ils pourront parvenir en toute sûreté près de lui. Il se fait fort, en récompense, de leur envoyer l'argent nécessaire pour les aider à restaurer la maison du grand saint. Au reste, si le tombeau de saint Martin est célèbre par les miracles qui s'y accomplissent, l'Espagne n'est pas non plus tout à fait dépourvue de lieux saints. La Galatie possède le tombeau du bienheureux Jacques Zébédée, qui fut décapité par Hérode. Des histoires authentiques racontent la manière dont ce corps est arrivé dans le pays, et s'il se trouve quelques récits qu'ils n'ayent pas dans leurs archives il les leur enverra.

Anno DCCCVI, indictione IX.

Mélanges Colbert, t. 46, f° 97. — Lesueur, n° 422. — D. Houss., n° 435. — *Collect. Brequigny*, vol. 46, p. 423.

Monoyer. *De statu Sancti Martini*, p. 472. — *Biblioth. Cluniacensis*, not., col. 50.

N° XCI, f° 402 (*Panc. alia* f° 79.) 20 aout 862.

Privilège accordé par les évêques réunis en concile à Pistres, confirmant, à l'instance de l'archevêque Hérard, aux chanoines de Saint-Martin la possession de la *villa* de Leré et de ses dépendances à eux donnée par le roi Charles-le-Chaume pour leur servir de lieu de refuge en cas d'invasion des Normands, et déclarant les dites possessions exemptes de toute charge et de toute juridiction étrangère.

Data in mense augusto, xx ipsius mensis, anno xxiii, regnante Carolo rege. — Et au commencement se lit cette autre date :

Anno incarnationis dominicæ DCCCLXII, indictione decima, anno siquidem pii'simi regis Caroli xxiii... in loco qui dicitur Pistas.

Arm. de Bal., t. 47, f° 442. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 99. — Lesueur, n° 40 et 444. — *St. Germ. lat.*, 4067 (anal.)

Concil. des Gaules, de Lalande, p. 474. — *Labbe. Concil.*, t. VIII, app. col. 4935, — *Hardoin, Concil.* t. v. p. 567. — *Monsnyer. De statu Sancti Martini*, p. 77. — *Concil. de Baluze*, t. 40, col. 253.

N° XCII, f° 403. (*Panc. alia*, f° 80.) 44 sept. 937.

Hugues, abbé de Saint-Martin, donne en précaire au chapitre du dit lieu, pour le repos des âmes de ses ancêtres, ses allées de Lachy et de Sezannes, situés dans le comté de Maux, dans le pays de Queudes, et reçoit de Bernier, doyen, de Farmanuus, trésorier, et des chanoines, ces mêmes biens en usufruit pour en jouir sa vie durant. Ils ajoutent à cette concession la donation en précaire de la ville de Mons, avec sept églises, située en Melunois, jadis à eux donnée par la reine Judith et par Charles-le-chauve, et de certains biens situés dans le Beauvoisis sur l'Oise, à la charge de payer au jour de la Saint-Martin d'hiver 75 sols à la manse des chanoines et 25 sols à la trésorerie. Cette précaire est faite au dit Hugues et à sa femme Havis, et devra durer tout le temps de leur vie.

Data est hujus precariæ auctoritas Turonis xviii. kal. octob., in castello Sancti Martini, in pleno capitulo fratrum, in anno xi jam regnante domno Hludovico rege.

Arm. de Bal., t. 76, f° 86. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 400. — *Lesueur* n° 424. — *Collect. Dupuy*, vol. 828, f° 400.

Besly, *Preuves de l'histoire des comtes de Poitou*, p. 239. et 240. — *Labbe, All. chron.*, t. II, p. 534. — *Rec. des Histor. de France* t. IX, p. 720.

N° XCIII, f° 404 — 405. (*Panc. alia* f° 80), 8 avril 927.

Deodatus et sa femme Girberge, exécuteurs testamentaires de Gaubert, leur cousin, donnent au chapitre de Saint-Martin, en vertu du fidéi-commis qu'ils en ont reçu un aleu en Berry dans le faubourg de Saint-Aignan, appelé *Vulton*, avec les maisons, vignes et arbres qui en dépendent et les moulins situés sur le Cher.

Data est autem hujus cessionis autoritas vi idus aprilis, in Castro vel villa Vestennensi, in mallo publico, anno iv regnante domno Rodulfo rege.

Mel. Colb., t. 46, f° 404. — Lesueur, n° 95. — D. Houss. n° 8591, (extr).

N° XCIV, f° 405. (*Panc. alia*, f° 84.) 22 mai 895.

Fulcrade donne au chapitre de Saint-Martin un alleu situé en Touraine dans la viguerie de Neuvy, au lieu dit *Valentinai*, contenant environ six arpents de terres et de vignes.

Data enim hujus cessionis auctoritas xi kalend. junii, Turonis, in publico tetmallo quod tenuit Adraldus vicecomes. Anno siquidem domni Odonis regis jam in octavo.

Mel. Colb., t. 46, f° 402. — Lesueur, n° 70. — *Arm. de Bal.*, tom. 76, f° 452; extr. — Dupuy, n° 828, f° 95, copie de Besly. — D. Houss., n° 8590, extr. — Besly (*Coll. Dupuy*, vol. 844, f° 80), copie in extenso.

Documents inédits. — *Mélanges*, t. 1, p. 475.

N° XCV, f° 406. (*Panc. alia*, f° 82.) 29 juillet 895.

Le vicomte Garnegaudus et sa femme Hélène donnent au monastère de Saint-Martin les biens qu'ils possèdent à Suèvre. — Cette charte, déjà analysée sous le n° LXVIII, se trouvait encore reportée ici, vraisemblablement parce qu'il en existait deux originaux dans les archives de Saint-Martin.

N° XCVI, f° 108 (*Panc. alia*, f° 83.) 15 avril 932.

Bernier, doyen, Farmannus, trésorier, et le chapitre de Saint-Martin donnent en précaire à la princesse Emma, fille du roi Robert et sœur de Hugues, abbé du dit lieu, la ville de Mons, avec sept églises et ses dépendances, situées dans le pays de Melun, que l'impératrice Judith avait jadis donnée aux chanoines, à la condition de dire certaines prières pour le

repos de son âme. Cette précaire est faite moyennant 30 sols de cens et 60 sols de rente, affectés au luminaire, que la dite princesse paiera chaque année au chapitre, le jour anniversaire de la mort de l'impératrice Judith, à savoir le 19 avril ou bien à la Saint-Martin (1).

Data est autem hujus manusfirmæ auctoritas xvii kal. maii Turonis, in rudi castro Sancti Martini, in pleno fratrum capitulo, anno viii regnante domno Rodulfo rege.

Arm. de Bal., t. 76, f° 319. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 104. — Dupuy, vol. 828, f° et vol. 841, f° 110.

Labbe, *All. chronol.*, t. 11, p. 528. — Marten., *Thesaurus anecdot.*, t. 1, col. 67 (s. d.)

N° XCVII, f° 109-110 (*Panc. alia*, f° 84). 888 ou 889.

Fulcrade, doyen, Bernon, trésorier, et les chanoines de Saint-Martin, donnent en précaire à Ramnulf, comte d'Aquitaine, la ville de Doussay, située en Poitou, avec les *villæ* qui en dépendent, au nombre de vingt, et un alleu, situé dans le pays de Briou, dans la viguerie de Savigny, sur la Charente, que le dit Ramnulf avait déjà donné à Saint-Martin. Cette précaire est faite pour toute la durée de sa vie et de celle de son fils Ebohus (2).

Data... regnante Odone rege, anno 889 (Lesueur).

Arm. de Bal., t. 76, f° 155. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 105. — Lesueur, n° 65. *Collect. Dupuy*, vol. 828, f° 104. — *Saint-Germ. lat.*, 1067 (extrait).

Besly, *Comtes de Poitou*, p. 480, (extrait), p. 201-202 (entière).

(1) Besly (*Collect. Dupuy*, vol., 841 f. 110) indique cette charte comme étant conçue dans les mêmes termes que celle portée au f. 115 de la *Pancarte* sous le n° 103, la date cependant était différente.

(2) La date de cette charte ne nous en fournie que par dom Lesueur et encore d'une manière incomplète, son indication néanmoins doit être bonne car Ramnulf est mort en 890. — Baluze ici s'est trompé sur la place qu'occupait cette pièce, il a porté en tête le feuillet de la *Pancarta alia* pour celui de la *Pancarte noire*.

N° XCVIII, f° 440.

30 août 894.

Robert, abbé de Saint-Martin, confirme la possession des biens affectés à l'entretien des écoles du dit lieu. Odulric, diacre et maître-école de Saint-Martin, expose qu'il tient certains biens en précaire, à Martigny, au même titre qu'Amalric Milon, Guichard et Ermengaire, ses prédécesseurs, les ont tenus, et que, craignant la malignité des hommes, il prie l'abbé Robert de lui confirmer la possession des dits biens et de lui délivrer un titre de cette confirmation, semblable à celui délivré autrefois par l'abbé Adalard. Robert, se rendant à la demande d'Odulric, lui confirme la possession de tous les biens affectés à l'entretien du maître-école, savoir tout ce qui dépendait du domaine de Martigny et le pré situé entre la Loire et le Cher, appelé *Pratum Luci*.

Data est autem hæc manusfirma Turonis, III kal. augusti, prius a præscripto domno Roberto abbate firmata cortim, anno VII domni Odonis regis.

Arm. de Bal., t. 76, f° 49, ex orig. — *Mel. Colb.*, t. 46, p. 106. — Lesueur, n° 69. — Dom Houss., n° 423 et n° 8592, extr.

N° XCIX, f° 144 (*Panc. alia.*, f° 85). Ann. 774 ou 780.

Charlemagne et sa femme Hildegarde donnent à Saint-Martin l'île et la ville de Sermione, situées dans le lac de Garde. Ce diplôme est une répétition de celui donné plus haut sous le n° xxviii. Il est conçu dans les mêmes termes. Il offre néanmoins quelques variantes importantes. Ainsi aux biens donnés par le n° xxviii, Charlemagne ajoute Peschiera et quelques autres *villæ*. Enfin la date paraît avoir été différente et celle donnée par Lesueur (anno decimo) être fautive. Il faudrait en ce cas regarder ce diplôme comme une renouation et le reporter à l'année 780, année où Charlemagne célébra les fêtes de Pâques à Pavie et y donna plusieurs diplômes.

Datum anno decimo regni nostri. Actum Papia civitate.
Lesueur, n° 4, a. — Archiv. de l'emp. K, 486, n° 4.

N° C, f° 114 (*Panc. alia*, f° 85). 21 juin 849.

Charles-le-Chauve, à la demande du comte Vivien, abbé de Saint-Martin, confirme la donation en précaire, faite par le dit abbé à Adalmannus, lévite, d'un bien que son père avait jadis obtenu du chapitre en précaire, savoir la *villa* appelée *Colonica*, et deux manses situés au village de Villaines. Adalmannus jouira de ces biens sa vie durant, à la condition de payer chaque année au chapitre, le jour de la Sainte-Luce, trois sous d'argent de cens, quatre muids de vin et huit de seigle, plus douze fromages, et il aura le droit de laisser à sa mort les dits biens à qui il voudra, à la charge de toujours acquitter le dit cens.

Data XI (x apud Besly) kal. jun., anno x regnante Carolo gloriosissimo rege, indict. XII.

Actum Anseni villa.

Arm. de Bal., t. 76, f° 35 (ex autographo). — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 407. — Lesueur, n° 33. — Archiv. imper., K. 486, n. 20.

Marten., *Ampl. collect.*, t. 4, col. 449. — Besly, *Rois de Guyenne*, p. 32. — *Rec. des Hist. de France*, t. VIII, p. 502.

N° CI, f° 442 (*Panc. alia*, f° 86). Mai 846.

Le comte Endes et sa femme Guandilmode donnent à l'église de Saint-Martin, que dirige l'abbé Vivien, ce qu'ils possèdent dans le Dunois, dans la viguerie de Châteaudun, au lieu dit *villa Mauro*, sur le Loir, savoir, un manse seigneurial avec toutes ses dépendances, plus un autre manse seigneurial, situé dans le Blesois.

Data in mense maio, anno VI regnante Karolo rege.

Actum Duno castro publice.

Dom Houss., n° 55 et 253 (2 copies), et 8593. extrait. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 118. — Lesueur, n° 29. — Le Michel, anal.

N° CII, f° 143. (*Panc. alia*, f° 87). Avril 878.

Hugues, abbé de Saint-Martin, au nom de son monastère, échange certains biens avec le vicomte Atton. Les biens cédés par le vicomte Atton et par sa femme Emma sont situés en Touraine, dans la viguerie de Doulus, aux lieux appelés Sembonne et Mazières et dans la vignerie d'Abilly, au lieu appelé *Viis superior*. Ceux qu'il reçoit en échange, de l'abbé Hugues, sont situés dans la dite viguerie d'Abilly, au village de Preuilly et près du château que le vicomte Atton avait depuis peu fait bâtir en ce lieu.

Data in mense aprili, anno 1 regnante domno Hludovico rege.

Arm. de Bal., t. 76, f° 56. — Lesueur, n° 52, ad ann. 878, — Dom Houss., n° 466 et 8599 *bis*. — Le Michel, anal. — *Mel. Colb.*, t. 46, p. 409.

N° CIII, f° 444-445 (*Panc. alia*, f° 88). 926.

Biens donnés en précaire à l'abbé Hugues et à la reine Emma.

Le chapitre de Saint-Martin, à la demande de l'abbé Hugues, donne en précaire à la reine Emma, sa sœur, fille du roi Robert, la ville de Mons, située dans le pays de Melun, et certains biens situés sur l'Oise, en Beauvoisis, à la charge d'un cens annuel.

Data est autem hujus manusfirmæ auctoritas anno dominicæ incarnationis DCCCXXVI, et regni Rodulfi regis III, dum Carolus tenebatur captivus (1).

Dom Lesueur, n° 94.

(1) Voyez le n° xcvi, qui est une rénovation de cet acte donné en 932.

N° CIV, f° 416 (*Panc. alia*, f° 88.)

887.

Décret d'un concile tenu en Italie confirmant la restitution faite par Eudes, abbé de Saint-Martin, au Chapitre du dit lieu des biens situés à Solari et au val de Côme, en Italie, pour leur servir au besoin de lieux de refuge contre les invasions des Normands qui avaient déjà ravagé le monastère.

Anno incarnationis dominicæ DCCCLXXXVII, anno siquidem piissimi imperatoris Caroli in Italia VI, in Francia IV, in Gallia II.

Arm. de Bal. t. 76, f° 14. — *Lesueur.* n° 63 et 432. — *D. Houss.*, n° 8595, extr. — *Marten. Thes. anecd.*, t. IV, p. 65 et *Nova collect. vet. script.*, p. 221. — *Rec. des historiens de Fr.*, t. IX, p. 313, fragm. — *Baronius Concil.*, t. IV, édit. de Venise.

N° CV, f° 116-117 (*Panc. alia*, f° 88.)

17 avril 966.

Vivien, prêtre et chanoine de Saint-Martin, se présente le 17 avril 966, veille de la fête de saint Georges, devant Rainaud, doyen, Hervé, trésorier, et le chapitre des chanoines demandant que, chaque année le jour de la Saint-Georges, les dits chanoines et leurs successeurs fissent une procession et une station solennelles dans l'oratoire de Saint-Georges situé près de l'église de Saint-Etienne, ce que ceux-ci lui accordent. En reconnaissance de cette bonne œuvre, Vivien donne aux chanoines XIII sols de rente annuelle et affecte à l'entretien de la dite chapelle de Saint-Georges, qu'il possédait par héritage, certains biens à lui appartenant, savoir : un arpent et 8 perches de vignes situés dans le faubourg du château de Saint-Martin, du côté du couchant, plus trois quartiers dans l'intérieur du monastère et un verger, une petite vigne et les bâtiments y attenant, situés sous les murs de Châteauneuf, à la droite du pont de pierre, et enfin la maison qu'il avait construite près du dit oratoire de Saint-Georges. Cette fonda-

tion est faite à la condition que lui, Vivien, retiendra la dite chapelle et les biens ci-dessus dénommés sa vie durant, à la charge de payer chaque année au chapitre, le 47 avril, la rente de 13 sols, afin que les chanoines n'oublent point de faire la station convenue ce jour-là; après sa mort, s'il existe quelqu'un de ses parents chanoine de Saint-Martin qui veuille prier Dieu et officier dans la dite chapelle de Saint-Georges pour le repos de son âme et de ses autres parents, il détiendra la chapellenie avec sa dotation, sa vie durant, à la charge de payer les 13 sols de rente au Chapitre et de célébrer la messe tous les jours à l'intention des chanoines de Saint-Martin morts et vivants; que s'il n'existait aucun de ses parents chanoine de St-Martin, le chapitre assemblé choisirait parmi ses membres celui qui devrait être investi des fonctions de chapelain.

Datum est autem hujus institutionis indiculum xv. kal. maii, Turonis in castello Sancti Martini, in pleno fratrum capitulo, anno jam XII regnante Lothario rege, anno incarn. dom. DCCC LXVI.

Arm. de Bal., t. 76, f. 316. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 410. — Lesueur, n° 107. — D. Houss., n. 8600 extr.

Marten. *Thes anecd.*, t. 1, col 87 (sans note de l'an de l'incarnation.)

N° CVI, f° 118 (*Panc. alia*, f° 89.)

31 déc. 914.

Thétolon, doyen, et Robert, trésorier de Saint-Martin, donnent à main ferme à Gui, prêtre et grangier de St-Martin, deux aires sur la Choisille pour y construire des moulins, l'un près de Monnaie et l'autre proche Charcenai, plus quatre arpents de terre sur les bords de la dite rivière, au village de la Molière. Ces moulins seront construits par Aucher, et les revenus partagés entre lui et Gui par moitié. Chacun d'eux paiera au Chapitre, à la Saint-Martin d'hiver, 16 deniers de cens. Gui aura la faculté avant de mourir de transmettre sa part des dits moulins à Foulque son neveu, à la condition de

payer le cens ci-dessus fixé, et Aucher pourra donner la sienne à Robert, son seigneur. Que si Aucher mourait avant Gui, ce dernier jouirait de la totalité des revenus tant qu'il lui survivrait.

Data est autem hujus manusfirmæ auctoritas 11 kal. januarii, in civitate Turonis, in pleno fratrum capitulo, anno xvii regnante domino Karolo gloriosissimo rege.

Arm. de Bal., t. 76, f° 76. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° III. — Lesueur, n° 84. — D. Houss., n° 8600 (extr.)

N° CVII, f° 118 (*Panc. alia*, f° 89.)

7 mars 937.

Arduin, doyen de Saint-Martin, Jean, trésorier, et le chapitre du dit lieu donnent en main ferme, au prêtre Raoul, une quarte et demie de terre avec cinq arpents et demi de prés dépendants de la villa de Thuré, située au lieu dit le Pué, à la charge de payer chaque année cinq sols de cens aux chanoines.

Datum nonis martii, Turonis, in castello Sancti Martini, anno iii regni Lotharii regis.

Mel. Colb., t. 46, f° 107. — D. Lesueur, n° 105 et 126. — D. Houss., n° 8602 (mention). — *St Germ. lat.*, n° 1067. (anal.)

N° CVIII, f° 119.

27 dec. 934.

Ingelbald, recteur de la chapelle de Saint-Jean, construite dans le cloître de Saint-Martin, donne en précaire à Daniel et à sa femme Isemberge un arpent de terre en culture dépendant du domaine de la dite chapelle et situé dans le faubourg oriental du château de Saint-Martin, à la condition de payer, le jour de la Saint-Martin d'hiver, 4 deniers de cens au recuteur de la dite chapelle.

Data est hæc manusfirma vi kal. januarii Turonis, castello scilicet novo, in pleno fratrum capitulo, anno 1° regni Lotharii regis.

Mel. Colb., t. 46, f° III. — Lesueur, n° 106. — D. Houss., n° 177, copie, et n° 8664, anal.

Monsnyer, *des Statu Sancti Martini*, p. 186.

N° CIX, f° 120 (*Panc. alia*, f° 89.)

884

Hildegare, vicomte de Limoges, rend à Saint-Martin et à l'abbé Robert la ville d'Athée, qui avait jadis appartenu au chapitre de Saint-Martin. En reconnaissance de cette restitution, le doyen Gauthier donne en précaire au dit Hildegare, du consentement de l'abbé Robert, la villa de Brigueil avec son église dédiée à Saint-Martin et à Saint-Martial, à la charge de payer au chapitre 10 sous de cens chaque année, le jour de la Saint-Martin d'hiver.

Regnante Carlomanno rege, anno 884 (*Lesueur*) (1).

Arm. de Bal., t. 76, f° 94. — *Coll. Dupuy*, vol. 828, f° 101. — *Lesueur*, n° 57. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 112. — D. Houss., n° 8603 (citation). — *Saint-Germ. lat.*, 1067 (anal.)

N° CX, f° 120-121 (*Panc. alia*, p. 90.) juin 857.

Norbert, recteur de Saint-Epain réclame certains biens dépendants de son église et dont à ce titre il avait eu longtemps l'administration après la mort de son oncle Esaie. Ces biens, situés dans la ville de Maubuisset, avaient été usurpés par Autbert, Agintrude, sa sœur, et Amalgaire, son beau-frère, qui les retenaient injustement; il cite les détenteurs le iv des ides de juin devant le prévôt Saramannus. Saramannus ordonna qu'Autbert, Agintrude et Amalgaire exhibassent les titres en vertu desquels ils détenaient les dits biens; mais il fut impossible de terminer le procès sur la simple production des titres, vu l'absence de voisins qui pussent venir en connaissance de cause témoigner de leur authenticité, et il fut décidé qu'on se transporterait sur les lieux où étaient situés les biens en litige et qu'après enquête on trancherait la question. Peu de temps après, le 31 juillet (sic), le prévôt Saramannus se transporta avec des chanoines de Saint-Martin et plusieurs notables à la villa de Brigueil, dont ces biens dépendaient. Là, entouré d'un grand nombre de nobles et de colons, il éta-

(1) *Lesueur* est le seul qui donne une date à cette pièce.

blit son tribunal dans l'église de St-Epain, et le prêtre Norbert ayant constitué avoué, ses adversaires durent produire leurs titres. Authert, l'un d'eux, craignant la justice divine s'il persistait plus longtemps dans son usurpation, jeta les chartes sur l'autel de St-Epain, avouant qu'elles étaient fausses; mais Amalgaire, au nom de sa femme Agintrude, s'éleva contre lui, disant qu'il prétendait à tort que les titres de sa sœur étaient faux. Cette action surprit d'abord les auditeurs; on passa néanmoins à l'examen des actes. Authert les présentant déclara le premier qu'ils avaient été fabriqués à Tours, et à leur lecture on n'eut pas de peine à en reconnaître la fausseté, car ceux dont les noms étaient au bas, à savoir Notfredus et Geroin, déclarèrent avec serment n'avoir jamais confirmé le titre. L'écrivain de la Charte, qui était aussi présent, avoua bien l'avoir écrite mais qu'il ne l'avait point affirmée. De même, tous les colons déclarèrent qu'ils ne l'avaient point vue affirmer; de plus les noms de ceux qui habitaient la dite terre n'étaient point mentionnés dans la charte; aussi, de l'avis de tous les assistants, Amalgaire, tenant les chartes entre ses mains, fut-il sommé de montrer quels étaient ceux qui pouvaient jurer que ces chartes étaient vraies. Il ne put citer personne. Agintrude alors déclara qu'il y avait bien quelques témoins, mais qu'ils n'osaient se montrer par crainte du prêtre Norbert, et elle cita plusieurs colons. Ceux-ci interpellés ne purent jurer que les pièces fussent vraies et que les détenteurs eussent été investis de la propriété des dits biens. Saramannus déclara alors les chartes fausses; il les fit prendre dans les mains d'Amalgaire, exponger et annuler. En conséquence les biens réclamés furent adjugés au prêtre Norbert, représenté par son avoué Othert, et la présente notice dressée et remise au demandeur pour lui servir en tant que besoin serait, en cas de réclamations futures.

Data hæc notitia in mense junio, anno xvii regnante Karolo rege.

Et dans le texte : Anno DCCCLVII dominicæ incarnationis, xvii regni piissimi regis Caroli.

Bal., t. 76, f° 318, ad. ann. 857. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 113. — Lesueur, n° 36 et 146. — D. Houss., n° 79. — Le Michel., anal. — Coll. Dupuy, vol 828, f° 402, extr.

N° CXI, f° 422 (*Panc. alia*, f° 94). 7 janvier 941.

Hugues, abbé de Saint-Martin, restitue aux chanoines du dit lieu les droits affectés à la *Porterie*. Depuis longtemps le chapitre de Saint-Martin avait été dépouillé d'une partie des biens affectés à la manse des chanoines par des hommes pervers qui avaient profité des malheurs des temps et des désordres occasionnés par les invasions des Normands; Hugues, entre autres, s'était emparé de Vancé, de Berthenay, de Joué et de quelques autres biens affectés à la *Porterie* de la chapitre. Il s'était ensuite laissé persuader que l'office de la *Porterie* ne devait pas être exercé gratuitement, comme par le passé, pour le bien de la communauté, mais qu'il relevait du domaine de l'abbé, et qu'il devait être exercé à son bénéfice. Nefigus, doyen, Guntelme, trésorier, Regnault, Gautier et Ernoul, chanoines, vinrent trouver l'abbé Hugues, à Paris, et le prièrent de faire cesser un état de choses si préjudiciable au chapitre. Hugues, convaincu de la justice de cette réclamation, et voulant d'ailleurs attirer les prières des chanoines sur lui, sur son père Robert, sur sa mère et sur son oncle, le roi Eudes, rendit aux chanoines la dite *Porterie* avec toute ses dépendances, afin que les chanoines en jouissent comme par le passé. (1)

Data est autem hæc auctoritas vii idus januarii, Parisius, anno v regnante Ludovico rege.

Arm. de Bal., t. 76, f° 433 et 439. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 145. — Lesueur, n. 402. — Dupuy, n. 828, f° 80, copie de Besly. — D. Houss., n. 470. — Le Michel (anal.).

N° CXII, f° 424-125 (*Panc. alia*, f° 92). 40 novembre 895.

(1) Mentionné par l'auteur de la grande chronique de Tournai.

Erberne, archevêque de Tours, et son frère Adalaldus donnent au monastère de Saint-Martin et aux chanoines du dit lieu, un alleu appelé *villa Spinosa*, situé en Duuois, dans la viguerie de Varize, avec l'église dédiée à Notre-Dame, et un autre alleu situé *in villa Lubla*. Cette donation est faite à la condition qu'ils détiendront les dits biens leur vie durant, à la charge de payer au chapitre, à la Saint-Brice, deux muids de vin de cens annuel. Ils pourront, à leur mort, léguer la jouissance de ces biens à celui des frères qu'ils voudront, à la condition que le légataire paiera au chapitre deux muids de froment et quatre muids de vin de cens annuel.

Data autem hujus elemosinæ auctoritas in civitate Turonis III idus novembris anno VIII (Lesueur, IX), regnante domno Odone glorioso rege.

Lesueur, n° 72 et 442. — Dupuy, n° 828, f° 90, copie de Besly. — Le Michel (anal). — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 447.

Pièces just. du procès de Saint-Martin de Tours, p. 435.

N° CXIII, f° 426 (*Panc. alia*, f° 93). vers 846 ou 847.

Louis-le-Débonnaire, à la requête de l'abbé Fredegise, mande aux comtes, commissaires et juges départis dans ses états de faire observer les privilèges d'exemptions et immunités qu'il a accordés aux religieux de Saint-Martin pour toutes leurs possessions en quelques lieux de ses états qu'elles se trouvent.

(S. D.)

Arm. de Bal., t. 76, f° 25. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 414. — Lesueur, n° 49 et 127. — *Archiv. de l'Empire*, K. 486, n. 6. *Gallia Christ.*, t. XIV, N° XIII.

N° CXIV, f° 126.

42 juillet 877.

Charles-le-Chauve, à la demande de Hugues, son parent, abbé de Saint-Martin de Tourset de Chablis, confirme l'échange fait entre le dit Hugues, au nom du monastère de Chablis, et Arnould, abbé de Saint-Martin d'Autun. Les biens donnés par les religieux de Chablis sont situés dans le pays d'Avallon, dans la viguerie dite *Iliniacensis* au lieu dit *Goilis*, ceux qu'ils

reçoivent en échange sont situés dans le pays et dans la viguerie de Tonneur, au lieu appelé *Sedriacus*. L'empereur confirme encore un autre échange fait entre le même monastère de Chablis et les religieux de Saint-Germain-d'Auxerre, de certaines terres situées dans le pays et dans le canton de Tonneur, près de la ville de ce nom, aux lieux dits *Atheias* et *Croia*.

Datum iv idus julias, indictione x, anno xxxviii regni domni Karoli imperatoris in Francia et imperii ejus ii.

Actum Pontione palatio imperiali.

Arm. de Bal., t. 76, f° 54. — *Mel. Colb*, t. 46, f° 64. — *Le-sueur*, n° 47. — *Archiv. imp.*, K. 486, n° 28. — *Saint-Germain lat.*, 1067, f° 244 (extrait.) — *Mabillon, Ann. Bened.*, t. III, append., n. 25. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 667.

N° CXV, f° 427. (*Panc. alia*, f° 94) 15 février 896.

Béranger, roi des Lombards et des Romains, à la demande de l'abbé Robert son parent, restitue au monastère de Saint-Martin et lui confirme la possession des biens situés en Italie qui lui avaient été donnés par Charlemagne, son trisaïeul, savoir : le val de Côme, les villes de Sermione, Solari et Liana, avec toutes leurs dépendances. Il déclare les dits biens exempts de tous droits de justice, de tonlieu ou autre charge quelconque et veut que nul ne puisse forcer les hommes de Saint-Martin à lui servir de fidejusseurs, etc. En reconnaissance de ces bienfaits, les chanoines réciteront à perpétuité, à son intention, les trois psaumes savoir : à matines, *Domine, ne in furore tuo primum* ; aux vêpres, *De profundis*, et à complies, *Domine, exaudi orationem meam, auribus percipe obsecrationem meam*, et feront mention de lui à la messe qu'en tout temps les chanoines disent entre l'heure de prime et de tierce pour le repos des âmes de ceux qui ont été les bienfaiteurs de Saint-Martin (1).

(1) Béranger n'ayant été reconnu roi d'Italie qu'à la fin de février 888 et sacré le mois suivant, nous attribuons ce diplôme au 15 fév 896 (n. S.), contrairement à la table des dipl. qui le place en 895.

Data xv kal. martii, anno viii et 4° regni nostri.

Actum apud Papiam civitatem.

Collect. Dupuy, vol. 844, f° 43 et f° 84 et 88. — D. Lesueur, n° 82. — Dom Houss., n° 8553 (anal.) — Le Michel (extrait)

Labbe, *All. chron.*, t. II, p. 492. — *Pièces justificatives sur Saint-Martin*, p. 8.

N° CXVI, fo 128. (*Panc. alia*, n° 95.) 21 mai 926.

Le chapitre de Saint-Martin vient réclamer, en présence du comte Ebolus, la restitution des biens dépendant de Coursay et d'Antogné, situés dans le pays de Thouars, et qui lui avaient été enlevés depuis plus de six ans par le vicomte Savary, sans que ses réclamations aient pu avoir quelque effet sur les usurpateurs. Par le conseil d'Hugues, leur abbé, les chanoines envoyèrent des députés, savoir : Farmannus, prévôt de Courçay, Ardouin et Archanaldus, chanoines, vers le comte Ebolus, ami du dit Hugues, pour demander la restitution des biens usurpés. Les députés, étant arrivés à Loudun, y rencontrèrent le vicomte Aimery, auquel ils exposèrent l'objet de leur mission et le sujet de leur affliction. Pénétré de la justice de leurs réclamations, Aimery les engagea à demeurer à Courçay jusqu'à ce qu'il eût rejoint le vicomte Savary et l'eût amené pour s'entendre avec eux. Savary leur députa le lendemain matin un exprès pour les engager à venir au-devant de lui jusqu'à Orbé, où il se trouverait avec ses pairs, savoir : Bosen, Béranger, Ingelbauld, etc. Les députés des religieux arrivèrent à Orbé le 30 juin; ils exposèrent au vicomte leur réclamation, et celui-ci, convaincu de la justice de leur plainte, leur restitua tout ce qui leur appartenait dans son vicomté de Thouars, restitution qu'il exécuta en faisant à Farmannus, prévôt de Courçay, la remise du bâton qu'il tenait à la main. Il s'engagea à faire respecter à l'avenir, même par la force des armes, les droits des religieux. Les trois députés furent ensuite à Colombiers, trouver le comte

Ebolus et Frothier, évêque de Poitiers. Ceux-ci, ayant pris connaissance de la présente notice, donnèrent aux religieux le conseil d'attendre que les vicomtes de Thouars et de Loudun fussent arrivés à Thorigny, pour confirmer le dit acte. Farmannus se trouva à Thorigny le 29 mai, et là, Aimery, Savary et l'évêque Frothier, signèrent et corroborèrent la présente notice.

Data est autem hæc notitia xii kal. junii, in castro Thoarcensi, et percorroborata iiii Kal. junii, in villa Auriuiciu (sic), anno iiii regnante Rodulfo rege.

Arm. de Bal. t. 76, f° 89. — Lesueur, n° 93. — Dupuy, vol. 828, f° 95 v. et vol. 844, f° 43. — Dom Hous., n° 8605 (mention). — *St-Germ. lat.* 4067 (anal).

Besly, *comtes de Poitou, preuv.* p. 248.

N° CXVII. f° 429. (*Panc. alia*, f° 96).

An 844.

Fondation de la gratuité des écoles de Saint-Martin par Amalric et Adalard. Cette charte n'était vraisemblablement qu'une répétition de celle analysée ci-dessus sous le n° xxxv, et que Lesueur et dom Ans. Le Michel portent à la fois aux f° 40 et 429 de la *Pancarte Noire*. — Dom Anselme Le Michel ajoute que cette copie fourmillait de barbarismes : « Omnino carta hæc horret barbarismis. »

N° CXVIII, f° 431. (*Panc. alia*, f° 97).

29 mai 878.

Adalmarus, avoué des chanoines de Saint-Martin, comparait devant le tribunal des missi dominici, siégeant à Tours, tenu par Théodacre et Aladard au nom de Ragenaire, comte du Palais, d'Adalard, archevêque de Tours et autres missi nommés par le roi Louis, pour rendre la justice en Touraine. Il cite devant eux Guifroy, avoué de Sigualdus, archidiacre de Tours, disant que le chapitre de Saint-Maurice élevait à tort des prétentions sur une propriété (tractus), située en face de Montlouis, au bord de la Loire, joignant la villa appelée *Casellæ*, que les chanoines de Saint-Martin avaient jusqu'ici

possédée paisiblement; ce qu'il offrait de prouver par témoins et par toute preuve de droit. La cause ayant été examinée en présence des dits juges, de l'archevêque Adalard et du dit Sigualdus, Guifroy abandonna, au nom de l'archidiacre et des chanoines de Saint-Maurice, toutes ses prétentions sur le domaine en question et en investit les chanoines de Saint-Martin en la personne d'Adalmarus, leur avoué.

Data est 1111 kal. junii, anno 1 regnante Hludovico rege.

Arm. de Bal., t. 76, f° 313. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 412. — Lesueur, n° 49. — Dupuy, vol. 828, f° 99, copie de Besly. — D. Houss., n° 403, 404 et 405. — Le Michel, anal. — Labbe, *All. chron.* t. II, p. 530.

N° CXIX, f° 134 (*Panc. alia*, f° 97.) janvier 879.

Guichard, doyen de Saint-Martin, vient à Tours et se présente, le mercredi 17 janvier, devant le tribunal présidé par le comte Hugues, abbé de Saint-Martin, pour faire sa réclamation contre Guillaume, vassal du comte, auquel celui-ci avait donné en bénéfice la terre de Martigny, disant que la dite villa lui appartenait, ayant été affectée à l'entretien du maître école de Saint-Martin par la précaire qu'il avait obtenue du chanoine Amalric, du temps de l'abbé Adalard, mais qu'au mépris des droits que lui accordait cet acte, le susdit Guillaume s'était emparé de ce bien et le détenait en vertu d'un titre qu'il montrait comme émané de l'autorité royale. Hugues nomma des juges pour examiner la question et faire une enquête. Anastase, Dagobert, Léotald et Autmarus, clercs, et autres juges se transportèrent dans la maison attenant à la chapelle de Saint Martin de Martigny, et là furent lues les chartes sur lesquelles Guichard fondait sa réclamation, à savoir sur deux mauses et demi dépendant de la villa de Martigny, plus un champ dans la ville de *Maigné*. Ces chartes étaient une précaire et un diplôme du roi Charles. Guillaume voulut s'inscrire contre ces titres, mais il ne trouva rien à dire, sinon qu'il possédait les dits

biens parce que son père les avait obtenus de la munificence du comte Hugues; ils revinrent alors en présence du dit comte, lequel, approuvant de la bouche des juges enquêteurs quels étaient les droits du dit Guichard, et que les biens par lui réclamés avaient été assignés à l'office du maître-école, pour qu'il pût exercer gratuitement ses fonctions et ne rien exiger des élèves, ordonna qu'il fût fait justice. Guillaume, en conséquence, fut condamné à rendre les biens réclamés et autant que faire se pourrait les fruits perçus depuis qu'il avait joui indument, ce qui fut exécuté à Martigny, par les juges ci-dessus nommés.

Data (Turonis), in mense januario, anno 11 regnante Hludovico rege.

Lesueur, n^{os} 55 et 128. — *Arm. de Bal.*, t. 76, f^o 46, ex origin. — *Mél. Colb.*, t. 46, f^o 449. — D. Houss., n^o 8608, Le Michel (extrait)

N^o CXX, f^o 132.

30 mai 914.

Biens donnés en précaire à Gumbert et à sa femme Bertais. — Gumbert et sa femme Bertais donnent à Saint-Martin un manse seigneurial avec ses dépendances, situé en Hainaut, au lieu dit *Villa Petia*, dans la *vicaria Banciacensis*, un autre manse seigneurial avec une église dédiée à Notre-Dame et un moulin situés dans le Brabant, et un troisième situé dans le pays et dans la Viguerie de Tournay, sur le bord de l'Escaut. Les donateurs reçoivent de l'abbé Robert ces mêmes biens en précaire à la charge de payer un cens annuel à la Saint-Martin d'hiver.

Data est hujus præcariæ auctoritas III kal. junii (4), in civitate Turonis, in pleno fratrum capitulo, anno XVII, regnante domno Karolo rege.

(1) Besly (*Coll. Dupuy*, v. 841), en copiant cette chartre, a probablement oublié le chiffre III devant le mot Kal. et écrit Data... Kal junii. — Cet oubli a été reproduit dans les Documents inédits pour lesquels on s'est servi de la copie de Besly; les autres copies portent néanmoins III Kal. junii.

Arm. de Bal. t. 76, f° 88 (ex origin.) — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 420. — Lesueur, n° 83. — *Coll. Dupuy*, vol. 828, f° 95. — D. Houss., n° 439, 447 et 8609 (extraits).

Labbe, *All. chron.*, t. 44, p. 500 (frag.) — *Documents inédits, mélanges*, t. 4, p. 478 (ad ann. 909.)

N° CXXI, f° 133. (*Panc. alia* f° 98.)

28 juin 733.

Gunduson vend à Widoland, abbé de Saint-Martin, et au couvent du dit lieu, ce qu'il possédait en Allemagne, dans le Brisgaw, au lieu appelé *Chantra*, sur la rivière dite *Hantia*, pour la somme de 30 sols, qu'il déclare avoir reçus du trésor de Saint-Martin, et dont il se tient pour bien payé. Il condamne à une amende de 60 sols d'or quiconque réclamera contre la présente vente ou tentera de venir à l'encontre.

Data III kal. julias, anno XIII regni Theodorici regis.

Arm. de Bal., t. 76, f° 322. ex *Panc. nigra*. — Duchesne, *Mel. Colb.*, t. 46, f° 416. — Besly, *Collect. Dupuy*, t. 828, f° 85. — Lesueur, n° 3. — Dom Houss. n° 8,610 (anal.) — Le Michel (anal.) — *Gallia Christ.*, t. XI, instr. n° 4, ex Baluzio.

N° CXXII, f° 434. (*Panc. alia*, f° 99.)

1149.

Louis VI le Gros, à la demande d'Eudes, doyen de Saint-Martin, de Foucher, chantre, de Sichard, maître des écoles, et autres chanoines du dit lieu, donne et confirme aux dits chanoines le bourg et l'église de Saint-Pierre-Puellier, situés hors des murs du Château-Neuf, avec la chapelle de Saint-Michel, et tout ce que la reine Bertrade avait possédé en Touraine par don du roi Philippe son père, savoir : la moitié du port de Saint-Cyr, du droit de tonlieu sur les marchandises arrivant par terre ou par eau, et de la taxe des Juifs, le droit de vente du pain et du vin dans la cité, une moitié du bois de Plante, etc.

Actum castro Pictesedi, anno incarnati Verbi MCVIII, regni nostri XII.

Arm. de Bal., t. 76, f° 259. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 124. — Lesueur, n° 143. — Le Michel (extrait.) — Arch. imp. k. 486, n. 49. — D. Houss., n° 1395.

N° CXXIII, f° 434. (*Panc. alia*, f° 400.) 1449.

Gislebert, archevêque de Tours, s'accorde avec le chapitre de Saint-Martin, il abandonne aux chanoines la viguerie personnelle ou *relèvement* de sept églises, savoir : des églises de Ligueil, de Joué, de Vancé, de Courçay, de Sublaines, de Charentillé et d'Oé, moyennant un cens de cent sols tournois, qui lui sera payé à lui ou à ses successeurs chaque année, le jour de la Saint-Maurice.

Datum Turonis, anno incarnationis dominicæ MCVIIII, indictione XII, Romano pontifice Calisto II, Francorum rege Ludovico.

Arm. de Bal., t. 76, f° 274 v, ex orig. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 421. — Lesueur, n° 115. — D. Houss., n°s 1387 et 1388 (2 copies), et 8.738 (extrait.) — Le Michel (anal.)

N° CXXIV, f° 435. 4449.

Le pape Calixte II confirme tous les privilèges accordés au chapitre de Saint-Martin, soit par les bulles de ses prédécesseurs les papes Adeodat, Léon, Adrien, Sergius, Grégoire et Pascal, soit par les rescrits des archevêques de Tours, Crotbert, Ibbon et Herard, ou par les diplômes des empereurs et des rois, il confirme notamment les immunités du cloître de Saint-Martin ainsi que la possession des églises de Saint-Paul de Cormery, de Beaumont, de Saint-Cosme, etc.

Datum Romæ III Kalend. (sic) incarnationis dominicæ 4449. Pontificatus autem domini Calixti II, anno I.

D. Housseau, n° 4392. — Lesueur, n° 444. — *Mel. Colb.* t. 46, f° 422.

Recueil sur Saint-Martin p. 44.

N° CXXV, f° 435. 30 octobre 4448.

Le pape Calixte II confirme l'abandon fait par l'archevêque de Tours de tous ses droits sur les églises de Ligueil, de

Courçai, de Sublaines, de Vencé, de Joué, de Charentillé, d'Oé et de Saint-Pierre le Puellier, moyennant un cens annuel de cent sols.

Datum Remis, per manum Grisogoni sanctæ Romanæ ecclesiæ diaconi, cardinalis ac Bibliothecarii III Kal. novembris, indict. XIII^a incarnationis dominicæ anno MC. XVIII, pontificatus autem domni Calixti secundi papæ anno primo.

Arm. de Bal., t. 76, f^o 274. — *Mel. Colb.*, tom. 46, f^o 422. — Lesueur, n^o 116.

N^o CXXVI, f^o 436 (*Panc. alia*, f^o 404.) 29 mars 1096.

Bulle du pape Urbain II, par laquelle il déclare vouloir réformer l'abus qui s'était glissé dans l'église de Saint-Martin et qui était général dans le royaume de vendre et acheter les prébendes, les canonicats et dignités ecclésiastiques, et ordonne que chaque chanoine sera tenu à sa réception de faire serment qu'il n'avait eu son canonicat par cette voie symoniaque; il ajoute qu'en confirmant les privilèges de l'église de Saint-Martin accordés par les papes ses prédécesseurs, il entend que nulle personne, évêque ou toute autre ne pourra exercer aucune juridiction ou autorité dans l'église de Saint-Martin si ce n'est celles que le chapitre aura proposées, enfin il confirme toutes les exemptions et immunités ci-devant accordées à cette église et supprime la dignité d'évêque particulier que le chapitre avait eu jusque-là; unissant cette dignité à la sienne propre de telle sorte qu'il soumet directement le chapitre au Saint-Siège se réservant la connaissance de toutes les causes majeures.

Datum Pictavis, per manum Joannis... diaconi cardinalis IV Kal. aprilis, indict. IV, anno incarnationis M^oXCVII (Monsnyer 1096.) Pontificatus domini Urbani II papæ IX.

Lesueur, n^o 433. — Le Michel (anal.)

Concil. de Labbe, t. X, col. 436. — *Conc. Hard.*, t. VI, p. II, col. 4643. — *Baron. ann.* t. XI, p. 656. *Launoi opera.* t. III,

part. II, p. 49. — *Priv. de Saint-Martin de Tours*, p. 156.
Rec. sur Saint-Martin p. 13. — *Monsnyer jura Sancti-Martini
ecclesie* p. 210.

N° CXXVII, f° 438.

30 mars 1096.

Bulle du pape Urbain II qui notifie aux archevêques et évêques des Gaules qu'il a pris les chanoines de Saint-Martin sous sa protection spéciale et qu'il veut qu'il ne leur soit fait aucun tort en leurs biens ou leurs personnes.

Datum Pisis (Pictavis) III kal. aprilis... indictione IV, anno domini MXXVI.

Lesueur, n° 135.

Launoii *opera*. t. III, part. II, p. 59. — *Monsnyer jura Sancti-Martini eccles.* p. 214.

N° CXXVIII, f° 437-138 (*Panc. alia*, f° 404), 4084.

Notice contenant le récit des causes pour lesquelles Raoul fils de Foucard, archevêque de Tours, surnommé enneiai de Dieu, fut expulsé de l'archevêché de Tours par ordre du roi Philippe et des faits qui ont suivi. Raoul avait été nommé légat en Aquitaine avec Amat évêque d'Oleron, et Hugues de Die, il voulut exiger des chanoines de Saint-Martin qu'on le reçut dans leur église avec les honneurs dus seulement aux têtes couronnées, les chanoines refusèrent, de là naquit une longue querelle. Raoul porta ses plaintes à Rome où il dépêcha un envoyé nommé Renaut de Chanceaux, demandant l'excommunication contre les chanoines. Grégoire VII refusa après examen de la cause et approuva même la conduite des chanoines. Repoussé de ce côté, Raoul se loignit aux légats Amat et Hugues de Die, ennemis du roi et qui ne cherchaient qu'à fomentier des troubles dans le royaume. Le roi ordonna à Foulques Rechin comte d'Anjou de chasser Raoul de son siège. L'archevêque espérant confondre tous ses ennemis excommunia lui-même les chanoines de Saint-Martin, le comte Foulques et tous ses adhérents, mais le roi Philippe fut dépo-

ser Raoul, et les chanoines n'en continuèrent pas moins comme par le passé à célébrer tous les offices divins.

Lesueur, n° 436. — coll. Dupuy vol. 828, f° 102. — St Germ. lat. 1067 (anal.) d. Houss. n° 848.

Gallia Christ. 1^{re} Edit. t. 1, p. 762.

N° CXXIX, f° 438.

44 mars 1096.

Bulle du pape Urbain II qui étant à Tours dans le Chateaufort se fit représenter les privilèges de cette église; après les avoir examinés en présence de ses cardinaux, de Hugues primat de Lyon et de plusieurs autres évêques ou personnes élevées en dignité, il y trouva que les chanoines de Saint-Martin n'étaient point tenus de recevoir personne processionnellement, que le pape, le roi et l'archevêque de Tours une fois seulement en sa vie et que cette église avait droit d'avoir son évêque particulier. Il supprime cette dignité en plaçant l'église de Saint-Martin sous sa protection spéciale et annexe l'épiscopat de Saint-Martin au Saint-Siège en ordonnant qu'à l'avenir le chapitre lui sera immédiatement soumis sans moyen.

Datum Turonis in Castello Sancti Martini, 11 idus Martii, indict. iv 1097 (1096 apud Monsnyer et Lesueur), pontificatus autem domini Urbani II papæ ix.

Lesueur, n° 434.

Baron, *Ann.* t. xi, p. 655. — *Concil.* de Labbe, t. x, col. 435. — *Concil.* d'Hardouin, t. vi, part. ii, col. 4642. — *Launoi opera*, t. iii, part. ii, p. 42. — Maan. *Eccles. Turon.* p. 250 (frag.) *Privilèges de Saint-Martin*, p. 43. — *Jura Sancti Martini*, par Monsnyer, p. 114.

N° CXXX, f° 438-439 (*Panc. alia*, f° 402) 26 sept. 996.

Bulle du pape Grégoire V, par laquelle il confirme les privilèges de Saint-Martin, énoncés dans les actes d'Adeodat et de Nicolas ses prédécesseurs, et permet aux religieux du dit monastère d'avoir un évêque particulier pour administrer

la parole de Dieu aux pèlerins. — Le pape dit que l'église de Saint-Martin a eu d'ancienneté son propre évêque pour administrer la parole de Dieu aux fidèles qui venaient de toutes parts au tombeau de Saint-Martin, il maintient ce droit et ordonne que, lorsque cet évêque mourra, l'abbé et les religieux en choisiront un autre qui sera consacré par les évêques voisins suivant la coutume, afin que la longueur du voyage ne retarde point les fonctions et l'exercice du ministère (il est probable qu'avant, l'évêque de Saint-Martin allait à Rome se faire sacrer par le pape son supérieur immédiat). En outre le pape défend au métropolitain de faire en cette église ou en celles de sa dépendance aucune fonction ou acte de juridiction; car il veut que l'administration spirituelle en demeure à son évêque sous l'autorité de l'abbé.

Scriptum in mense septembri, indictione decima.

Datum 111° kal. octob. anno ejusdem Gregorii papæ I, imperante domno tertio Octone adeo coronato magno imperatore, anno 1° Roberto Fraucorum rege.

Arm., de Bal., t. 282, f° 15-20. — Lesueur, n° 440. — *Monast. Benedict.* t. xxvi. — *Saint-Germ. lat.*, 4067 extr.

Défense des priv. de Saint-Martin. p. 41. — Mabill., *De re diplomatica* p. 639. — Monsnyer, *De Statu Sancti Martini Turon.*, p. 494. — *Recueil sur Saint-Martin*, p. 40.

On trouve dans le vol. xxvi du *Monasticon Benedictinum* une copie de la bulle de Grégoire V et à la suite l'attestation suivante.

Ego F. B. abbas (majoris monasterii) notum volo fieri omnibus hoc privilegium legentibus, qualiter illud in manus nostras devenerit. Hugo, thesaurarius Sancti Mauricii et Galterius, archipresbyter, venerunt ad me et attulerunt quoddam antiquum privilegium, dicentes se mitti ab archiepiscopo suo Radulpho et mandare mihi ipsum archiepiscopum se invenisse illud præceptum de Rebus Sancti Mauricii: Sed quia

erat Romana littera scriptum non posse legi a suis clericis, rogare se ut facerem illud legi et sibi transcribi. Legimus itaque illud et invenientes multo aliud in eo contineri quam ille putabat, transcripsimus in quo et sigillum apostolicum quod in illo erat, depinximus ita ut inversum, sicut et in illo vetusto erat. Erat autem mecum tunc prior noster domnus Petrus, quando illi duo canonici illud privilegium mihi obtulerunt et factum est hoc in anno et in ipsis diebus, quando ibat Rex Franciæ Philippus in Britannia ad pugnandum contra regem Anglorum, qui ibi obsidebat castrum Dolum.

N° CXXXI, f° 439 (*Panc. alia*, f° 405). 30 mars 4096.

Bulle du pape Urbain II, qui apaise le différent existant entre les chanoines de Saint-Martin et les religieux de Cormery. Il ordonne que, selon les décrets canoniques, les abbés de Cormery viendront prendre le bâton pastoral au tombeau de Saint-Martin, du consentement et par permission expresse du doyen et des chanoines.

Datum Pictavis per manum Johannis... diaconi Cardinalis, III kalendas aprilis, indictione IV, anno domini MXXVI, pontificatus Urbani papæ IX.

Le Michel, *St-Germ. latin*, 4067 (anal.) — Lesueur, n° 135. — D. Houss., n° 1008. — Monsnyer, *De Statu Sancti Martini*, p. 419. Dacheri, *Spicileg.*, t. 6, p. 22. — *Concil.* de Labbe, t. 40, col. 602. — *Concil.* d'Hérard, t. 6, part. 2, col. 4746. — *Concil.* de Bal., t. 3, p. 944.

N° CXXXII, f° 140 (*Panc. alia*, f° 405). 674.

Bulle ou privilège du pape Adéodat, qui, à la prière de l'abbé Aigiric, venu à Rome pour visiter la ville éternelle, confirme les privilèges et exemptions accordés à l'abbaye de Saint-Martin, par Crotbert, évêque de Tours, et consistant principalement pour les dits religieux en l'exemption de toute taxe et de toute juridiction de la part des évêques.

Le Michel, *Saint-Germ. lat.*, 1067 (anal.) — Lesueur, n° 4 et 429. — Dom Hous., n° 8744, note et extrait.

Pap. Masson, *De Rom. Pontif.*, lib. II, in Adeodato III, f° 448, v°. — Baron, *Annal.*, t. VIII, p. 548, ad ann. 676. — *Ann. eccles. de Lecoinge*, t. III, p. 708 ad ann. 674. — *Gallia Christ.*, édit. I, t. 4, p. 741, ex *Panc. nigra*, — *Concil. Ant. Gallia*, Sirm., t. I, p. 507, ad ann. 670. — *Concil. de Labbe*, t. VI, p. 523. — *Concil. d'Hardouin*, t. III, col. 1007. — *Jura Sancti Martini Tur. ecclesiae*, p. 3. — *Rec. sur Saint-Martin*, p. 4, *preuv.*, ann. 670. — Launoi, *Examen des priv. de l'église de Tours*, p. 3 et 5, cum variis lectionibus. — *De Statu Sancti Martini Tur.*, p. 40. — *Abb. de Marmoutier*, p. 184. — *Preuves de l'église gall.*, part. IV, p. 200, ad ann. 670.

N° CXXXIII, f° 141 (*Panc. alia*, f° 406). 720.

Ibbon, archevêque de Tours, renouvelle le privilège accordé au monastère de Saint-Martin et aux religieux qui l'habitent, par Crotbert, renouvelé par Bertus, évêque de Tours, ses prédécesseurs, et confirmé par la bulle du pape Adéodat. Ce privilège consiste en l'exemption de ses droits de juridiction, de gîte, de past et autre redevance qui pouvaient lui être dus comme évêque. Les religieux de Saint-Martin auront un évêque particulier ainsi que le droit d'élire librement leur abbé, selon les statuts de la règle de Saint-Benoit. Ibbon termine son acte de confirmation en suppliant ses successeurs de le respecter et de lui donner une nouvelle force en le confirmant eux-mêmes (s. d.) (1).

Lesueur, n° 2 et 130. — Le Michel (anal). *Arm. de Bal.*, t. 283, in fine.

Mabillon, *De Re diplomatica*, p. 487. — *Ann. Benedict.*, t. II, p. 693. — *Rec. pour Saint-Martin*, p. 2, ad. ann. 720.

N° CXXXIV, f° 442 (*Panc. alia*, f° 407). juin 786.

Bulle du pape Adrien I^{er}, confirmant, à la demande de l'abbé Ithier, les religieux de Saint-Martin dans les privilèges à eux accordés par la bulle du pape Adeodat et notamment dans le droit accordé au chapitre de choisir son propre évêque et de

(1) Dom-Lesueur donne à cet acte la date de l'an 721.

le nommer. Il déclare également que cet évêque pourra être confirmé par l'un des évêques voisins, le dispensant de venir comme par le passé se faire consacrer à Rome, à cause de la longueur du chemin.

In mense junio, indictione ix, Carolo Romanorum patricio.

Lesueur, n° 6 et 131. — *Arm. de Bal.*, t. 47, f° 445. — Le Michel, *Saint-Germain lat*, 1067 (anal). — Monsnyer, *Jura Sancti Martini Turon. propug.*, cap. II, p. 84. — *Ann. Eccles. de Lecointe*, t. VI, p. 295. — *Gallia Christ.*, t. XIV, inst. n° 6.

N° CXXXV, f° 143 (*Panc. alia*, f° 108.) 858-867.

Lettre du pape Nicolas I^{er}, qui notifie à tous les fidèles qu'il a appris par Herard, archevêque de Tours, comment l'illustre monastère de Saint-Martin avait été précipité dans la plus grande désolation, par suite des invasions inattendues des flottes normandes, mais que le roi Charles, désireux de venir au secours d'une telle infortune et ne voulant pas laisser périr une congrégation si utile, avait par un diplôme spécial conféré aux religieux certains biens destinés à leur soulagement et que lui Nicolas déclarait prendre et mettre sous la protection spéciale du Saint-Siège les dits biens et tous autres que pourraient posséder les religieux; qu'en conséquence il veut que les doyens, les chanoines et les clercs possèdent paisiblement tous les biens qui leur ont été donnés par les actes royaux et qu'ils soient libres de toute charge ou redevance quelconque.

Actum est hoc Carolo rege Francorum.

Arm. de Bal., t. 76, f° 323. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 428. — Lesueur, n° 42 et 121. — Le Michel, *Saint-Germ. lat.*, 1067 (anal.)

N° CXXXVI, f° 444. 7 novembre 860.

Hérard, archevêque de Tours, renouvelle en faveur du monastère de Saint-Martin, récemment ruiné par les Normands, les privilèges d'exemptions et d'immunités accordés

au dit monastère par ses prédécesseurs les évêques Crotbert, Berton et Ibbon, privilèges confirmés par le pape Adéodat et autres souverains pontifes; et afin que cette rénovation ait plus d'effet et soit plus stable, Hérard fait solennellement approuver cet acte par les évêques des quatorze provinces des Gaules et de la Belgique réunis en concile à Tusey, diocèse de Toul.

Anno dominicæ incarnationis DCCCLX, indictione IX, VII idus novembris, in villam Tusciacum Tullensis parochiæ.

Arm. de Bal., t. 76, f° 275. — Dom Houss., n° 84 bis. — Lesueur, n° 38 et 40.

N° CXXXVII, f° 446 (*Panc. alia*, f° 144). Mai 908.

Le pape Sergius III, à la demande d'Erberne, archevêque de Tours, et de l'abbé Robert, confirme les privilèges et exemptions accordés au chapitre de Saint-Martin, si cruellement éprouvé par les ravages des Normands. Il renouvelle les bulles des papes Grégoire, Léon, Adéodat, Adrien et spécialement l'acte du pape Nicolas I^{er}.

Scriptum per manum Leonis archiclavus, in mense maio, indictione undecima, Sergius tertius papa, Karolo filio Ludovici filii Karoli calvi rege Francorum (1).

Arm. de Bal., t. 76, f° 324, — Lesueur, n° 79. — *Saint-Germ. lat.*, 4067, f° 444.

Gallia Christ., édit. 1, t. 1, p. 745-746 (diffère des copies manuscrites).

N° CXXXVIII, f° 446-447 (*Panc. alia*, f° 142). Janvier 938.

Le pape Léon VII écrit à Hugues, duc des Francs et abbé de Saint-Martin de Tours, pour se plaindre de la négligence que l'on avait en cette église pour la pratique de l'ancienne discipline, qui interdit aux femmes l'entrée de l'enceinte du

(1) Baluze attribue cette bulle à Sergius IV (1009-1012); c'est évidemment une erreur, puisque la date porte l'indication du règne de Charles-le-Simple.

monastère de Saint-Martin. Le pape semble fixer l'époque de cette décadence aux temps de cet abbé et aux fortifications qu'il avait fait élever autour de l'église pour la préserver des accidents et des invasions. Le pape gémit de cet abus, et enjoint à l'abbé Hugues de rétablir l'ancien usage de ne permettre aux femmes d'entrer dans l'enceinte que pour prier, et sous peine d'excommunication pour celui qui négligera cet avis, et pour la femme qui entrera.

Scriptum per manum Theodorii notarii et scrinariï sanctæ romanæ ecclesiæ in mense januario et indictione xi, Ludovico francorum rege.

Lesueur, n° 99 et 137. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 131. — Dupuy, vol. 828, f° 96, extr. de Besly. — Le Michel (anal).

D'Achery, *Spicileg.*, t. II, p. 375, ex *Panc. nigr.* — *Concil.* de la Lande, p. 323. — *Concil.* d'Hardouin, t. VI, p. 1. — *Concil.* de Labbe, t. IX, p. 594. — Dom Bouq., t. IX, p. 249. — *Rec. sur Saint-Martin*, p. 9.

N° CXXXIX, f° 148.

19 décembre 1129.

Bulle du pape Honorius II, par laquelle il déclare prendre sous sa protection spéciale les biens des chanoines de Saint-Martin et renouvelle en leur faveur les actes de ses prédécesseurs.

Datum Laterani xiv kal. januarii, indict. vii, pontificatus autem domini Honorii II papæ v.

Lesueur, n° 17. — *Saint-Cerm. lat.*, 1067 (anal.)

Rec. sur Saint-Martin, p. 45.

N° CXL, f° 149 (*Panc. alia*, f° 113). 28 octobre 1131,

Bulle du pape Innocent II. — Il confirme au chapitre de Saint-Martin la possession de ses biens, notamment du bourg de Saint-Pierre-Puellier, l'église de Saint-Paul de Cormery, Notre-Dame de Beaumont et l'église de Saint-Cosme, et renouvelle les privilèges et exemptions à lui

concedés par les bulles des papes Adéodat , Léon , Adrien, Sergius, Grégoire. Urbain, Pascal, Calixte et Honorius, confirmant les rescrits des évêques Crotbert, Ibbon et Hérard.

Datum Remis, v kal. nov. indict. x, 1134, pontificatus vero domini Innocenti II papæ anno II.

Lesueur, n° 18. — Le Michel, *Saint-Germ. lat.*, 1067 (anal.) — *Recueil sur Saint-Martin*, p. 16.

N° CXXI, f° 150-151 (*Panc. alia*, f° 113-114.) 28 octobre 938.

Louis IV d'Outre-Mer confirme, à la demande de l'abbé Hugues, le monastère de Saint-Martin, et le chapitre du dit lieu dans la possession de tous les biens énumérés au dit acte et renouvelle en leur faveur les privilèges et exemptions qui leur ont été confirmés par tous les rois ses prédécesseurs

Dat. v kal. novembris, anno jam tertio regnante Ludovico rege.

Arm. de Bal., t. 76, f° 65. — Lesueur, n° 101. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 133-134. — *Archiv. imp.*, K. 486, n° 46. — *Saint-Germ. lat.*, 1067, f° 114 ext. — Monsnyer, *De Statu Sancti Martini Tur.*, p. 174.

N° CXXII, f° 152 (*Panc. alia*, f° 115).

978.

La comtesse Letgarde, femme du comte Thibault, l'évêque Hugues et le comte Eudes, ses fils, donnent à Saint-Martin, pour le repos des âmes du dit feu Thibault, de Richilde, sa mère, et de l'évêque Richard, frère de Thibault, qui en mourant avait désiré faire cette donation, la ville de Chalaustre avec son église, dédiée à saint Georges, et toutes ses dépendances, située dans le comté de Troyes. Cette donation est faite pour dédommager le chapitre de Saint-Martin de la propriété de Jouy-le-Chastel, que la dite Richilde avait jadis donnée à Saint-Martin, mais dont Richard, une fois sa mère morte, n'avait jamais voulu se désaisir (s. d.)

Besly (*Collect. Dupuy*, t. 844, f° 44, v°).

Collect. Duchesne, vol. 49, f° 415. — D. Houss., n° 254. —
Lesueur, n° 58 et 444. — Le Michel (anal.)
Gall. Christ., 2^e édit., t. II, col. 8.

N° CXLIII, f° 153 (*Panc. alia.*, f° 146). Vers 944.

Le comte Thibault, père de Thibault, abandonne au chapitre de Saint-Martin, pour le repos de son âme et de celles de ses parents, les coutumes qu'il exigeait sur les terres de Vancé, de Joué, de Martigny et de Berthenay, excepté les droits de haute justice. Il donne au chapitre deux couronnes d'argent, afin qu'après sa mort, son corps soit apporté et enterré à Saint-Martin. Les chanoines en reconnaissance de cette donation promettent de dire pour le repos de son âme, aux jours qui ne seront occupés par aucun anniversaire, le psaume *Voce mea ad Dominum clamavi*, avec la collecte.

Collect. Duchesne, vol. 49, f° 415. — *Collect. Dupuy*, vol. 844, f° 44. — *Arm. de Baluze*, t. 76, f° 241. — D. Houss., n° 246 et 248. — Lesueur, n° 403. — *St-Germ. lat.*, 4067 (extrait).

Marten., *Thesaurus anecd.*, t. I, col. 89.

Monsnier, *Hist. de Saint-Martin*, p. 486.

N° CXLIV, f° 153.

4^{re} juin 922.

Statuts du chapitre de Saint-Martin, touchant la récitation du symbole de saint Athanase. — A la demande d'Adam, chanoine de Saint-Martin, graugier et prévôt de Suèvre, les chanoines, réunis en chapitre, décident qu'ils réciteront tous les jours fériés ou non fériés, à l'heure de prime, le symbole de saint Athanase : *Quicumque vult salvus esse*, etc. ; qu'à la mort de l'un d'entre eux, on dira à son intention, pendant trente jours consécutifs, une messe spéciale sur le grand autel, à laquelle les chanoines seront tenus d'assister. Deux ou trois d'entre eux à tour de rôle jeuneront au pain et à l'eau pendant ce même laps de temps, afin de mériter au défunt le rachat de ses fautes. Le chapitre règle également la manière

dont les prières seront dites devant le tombeau de saint Martin, chaque fois que l'on s'attendra à la mort d'un frère, etc.

Anno domini DCCCCXXII, kalendis videlicet junii.

Arm. de Bal., t. 76, f° 311. — Lesueur, n° 90. — D. Houss., n° 8699 ter, extr.

Marten., *Thes. anecd.*, t. I, col. 62.

N° CXLV, f° 454 (*Panc. alia*, f° 447): 871 ou 872.

Boson, comte, et Bernard, exécuteurs testamentaires de leur ami le comte Eudes, donnent à Saint-Martin et à l'abbé Hugues, pour le repos de l'âme du dit Eudes et de sa femme Guandilmode, la villa de Nogent en Othe dépendant de leur succession et située dans le pays et dans la viguerie d'Othe avec deux chapelles et toutes ses dépendances.

Anno XXXII regni Caroli regis (1).

Arm. de Bal., t. 76, f° 347. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 430. — Lesueur, n° 45. — *St-Germ. lat.*, 4067 (anal.)

N° CXLVI, f° 455 (*Panc. alia*, f° 447, et ultimo). 4024 ou 4022.

Odulger, doyen, Hervé, trésorier et les chanoines de Saint-Martin, transigent avec Isembert, évêque de Poitiers, au sujet des redevances dues pour les églises qu'ils possédaient dans son diocèse. Les chanoines donnent au dit Isembert et à ses successeurs, une des prébendes de leur chapitre et une maison dans le cloître de Saint-Martin, et l'évêque exempté de toute redevance ou charge quelconque envers lui et ses successeurs les églises situées dans le diocèse de Poitiers, appartenant à Saint-Martin, savoir, de Blalay, de Doussay, d'Antogné, de Mascon, de Ternay et de Courçay.

Arm. de Bal., t. 76, f° 310. — D. Houss., n° 4444. — Dupuy,

(1) La 32^e année du règne de Charles-le-Chauve correspond à l'espace de temps compris entre le 20 juin 871 et le 20 juin 872.

vol. 828, f° 84, copie de Besly. — Lesueur, n° 420. — Le Michel, anal. — *Mel. Colb.*, t. 46, f° 435.

N° CXLVII, f° 456.

3 février 1096.

Robert, comte de Flandre, étant à Arras, fait droit aux réclamations des religieux de Saint-Martin et renonce aux prétentions qu'il élevait touchant dix livres de cens annuel qu'il voulait exiger des religieux touchant leur terre appelée *Barale*, située dans le pays d'Arras (1).

Actum est Atrebatî, in claustrò beati Vedasti, in nonas februarii, M xcvi anno, indictione iv, regnante Philippo rege Francorum.

Arm. de Bal., t. 76, f° 342 et t. 77, f° 264.

N° CXLVIII.

1211.

Accord par lequel Jean de Faye, archevêque de Tours, renonce aux droits de paroisse qu'il prétendait exiger sur les églises de Saint-Pierre-du-Chardonnet, de Saint-Cosme et de Saint-Venant, depuis longtemps la propriété du chapitre, ce que contestait le dit archevêque, qui voulait soumettre ces églises à la loi diocésaine; le dit accord appelé *Lex dioecésana*.

Actum anno domini MCCXI, mese novembri (2).

D. Houss., n° 2302 et 2314.

Lesueur, f° 493 v°, analyse.

Gaign., t. 639, p. 227.

(1) Cet acte était le dernier de la *Pancarta alia*, il se trouvait immédiatement avant la petite chronique abrégée de Saint-Martin.

(2) Cette chartre avait été copiée sur le dernier feuillet de la *Pancarte*, longtemps après la rédaction de celle-ci.

Voyez *Ferrata* à la fin du volume.

INDEX CHRONOLOGIQUE
DES
CHARTES ET DIPLOMES
DE SAINT-MARTIN

ANTÉRIEURS A L'ANNÉE 4131.

NOTA. Les numéros en chiffres romains placés à la suite des analyses renvoient aux actes de la *Pancarte noire*.

N° 1. — Vers **540**. — Testament ou donation faite au monastère de St-Martin de certains biens, par Francilion, **XIV^e** évêque de Tours et par sa femme Clara. *Chron. Petri Bechini*.

Acte qui ne nous est connu que par ce qu'en disent Grégoire de Tours et Pierre Bechin.

2. — Vers **569**. — Testament de la reine Ingoberte, qui lègue la plus grande partie de ses biens à la basilique de Saint-Martin et aux églises de Tours et du Mans. Par le même testament, elle affranchit un grand nombre de serfs et leur donne des chartes d'ingenuité.

Ce testament, qui ne nous est point parvenu, a été connu de Grégoire de Tours (*Hist. eccl.*, lib. ix, c. **26**), et est cité par la chronique de Pierre, fils de Bechin.

3 — De **562** à **566**. — Caribert, roi de Paris, fils de Clotaire, exempte l'église de Saint-Martin et les manants habitant autour d'elle, de tous impôt, taxe ou redevance envers le fisc royal. —

Ce diplôme, qui ne nous est point parvenu, a été connu de Grégoire de Tours, *Hist. eccl.*, lib. II, c. **30**.

4. — De 556 à 575. — Diplôme de Sigebert rendant à l'abbaye de Saint-Martin, sur les instances de l'évêque Euphrone, le domaine de Nazelles, dont Caribert, son prédécesseur s'était induement emparé pour y élever des chevaux (*mention, Chron. de Pierre, fils de Bechin*).

5. — 31 octobre 572 ou 594. — Testament de Saint-Yrier, prêtre, qui donne la moitié de ses biens à Saint-Martin et soumet le monastère d'Athane, qu'il avait fondé, à la juridiction des religieux de Saint-Martin (1).

Sub die pridie kal. novemb., anno XI (XVII, *Gallia Christiana*), regni domini nostri Sigeberti regis.

Gallia Christ., édit. 4, t. IV, p. 99. — Mabillon, *Analecta vetera*, p. 208. — Ruinart, *App. Vitæ S. Aredii, inter opera Gregorii Turon*, p. 4308. — *Diplomata, cartæ*, t. I, p. 136-441. — Labbe, *mélang. curieux*, t. II, p. 404.

6. — Avant 615. — Vente faite par Aigiric, alors abbé de Saint-Martin et depuis évêque de Tours, d'un domaine que l'abbaye de Saint-Martin possédait dans le Bordelais, aux environs de Blaye, à Bertchramne, évêque du Mans.

Cet acte de vente, qui ne nous est point parvenu, est mentionné dans le testament de Saint-Bertramne. — Mabillon, *Analecta vetera*, p. 259.

7. — 628 à 638. — Dagobert confirme toutes les exemptions accordées au monastère de Saint-Martin et à la ville de Tours par ses prédécesseurs.

Ce diplôme ne nous est connu que par la mention qui en est faite dans la lettre d'Ibbon.

(1) Voyez dans Pardessus, *loco citato*, l'excellente note où sont discutées les différences de date de ce document. La conclusion est que saint Yrier fit deux testaments, le premier en 572 et le second en 591, ainsi s'expliquent les nombreuses variantes que présentent les textes.

C'est ici qu'il faudrait placer la fausse donation de Pélagie mère de St-Yrier, insérée comme authentique par les frères Sainte-Marthe, dans la première édition du *Gallia Christiana* t. IV p. 99.

8. — 628 à 638. — Dagobert abandonne aux religieux de Saint-Martin tout le cens que les habitants de la ville de Tours payaient au fisc royal.

Diplôme perdu, mentionné dans la *Vie de saint Éloi*. — Duch., *Hist. de Fr.*, t. v, p, 184; voyez aussi le t. i, p. 830.

9. — 653 à 674. — Privilège de l'évêque Crotbert, qui, le premier exempte le monastère de Saint-Martin de toute juridiction épiscopale et de toute redevance envers l'évêque.

Ce premier privilège d'exemption nous est connu par la bulle du pape Adéodat et par la rénovation d'Ibbon. Il est probable qu'il a été détruit de fort bonne heure, car il ne fut point transcrit dans la *Pancarte noire*.

10. — 674. — Bulle ou privilège du pape Adeodat, confirmant l'exemption accordée au monastère de Saint-Martin par l'évêque Crotbert. — N° CXXXII.

11. — 696. — Bertus, évêque de Tours, renouvelle le privilège d'exemption accordé au monastère de Saint-Martin par l'évêque Crotbert, son prédécesseur, privilège confirmé par le pape Adeodat et consistant en l'exemption de tous les droits de juridiction, de gîte, de past et de toute redevance pécuniaire due à l'évêque, à l'archidiacre ou aux juges ecclésiastiques. Il accorde également aux religieux de Saint-Martin la faculté d'élire un d'entre eux, à la place de leur abbé, lorsque celui-ci viendra à décéder, en se conformant toutefois à la règle de Saint-Benoit.

Ce privilège ne nous est pas parvenu. Il existait encore néanmoins au xvi^e siècle, car voici ce que dom Lesueur dit, d'après le répertoire de Courtin : « Bertus confirmat libertatem quæ donaverat congregationi B. Martini Crotbertus, archiepiscopus confirmatam per Adeodatum papam, et remittit præfatæ congregationi, ecclesie, census, servitutis opera, mansiones, pastus, freda, fisco, episcopo, iudicibus, missis et archidiacono et consuetudines omnes seculares amputat seu reserat, etc., ut in privilegio Ibbonis, archiepiscopi. — Dom

Lesueur, n° 197, v°. Ce Bertus est mentionné dans la vie de saint Léger évêque d'Autun, chap. XVIII de la translation. « Cum in territorio Turonica civitatis pervenissent in viculo vocabulo Solnaeo, erat mulier a dæmonio vexata quæ... his ita gestis perventum est ad Turonis urbem, quod audiens pontifex hujus civitatis qui tunc aderat vir Bertus processit obviam cum choris psallentium. »

42. — An 720. — Ibbon, archevêque de Tours, renouvelle le privilège d'exemption accordé aux religieux de Saint-Martin par Crothbert. — N° CXXXVII.

43. — De 730 à 742. — Gunthramne ou Guntran, évêque de Tours, renouvelle le privilège d'exemption de Saint-Martin.

Ce privilège n'est pas perdu. Il en existait encore au xviii^e siècle une très-vieille copie sur parchemin, que Baluze conféra avec le privilège d'Ibbon. — Il copia tous les mots et les phrases qui ne se trouvaient point dans le privilège d'Ibbon, plus les signatures et mit au bas : « Ex vetustissima membrana, in qua descriptum est hoc privilegium, quod simile est omnino privilegio Ibbonis, exceptis locis hic descriptis.

Arm. de Bal., t. 76, n° 171.

44. — Avant 733. — Donation par testament à Saint-Martin du domaine de Blalai. — Ce testament est mentionné en 860, dans l'acte de Tusey, comme ayant péri en 853, lors de l'incendie des Normands.

Blalai étant une des *villæ* affectées par l'abbé Autlandus à la manse des religieux, l'acte qui en fit donation au monastère doit être antérieur à l'année 733.

45. — Avant 733. — Donation par testament à Saint-Martin du domaine de Brigueil, aujourd'hui Saint-Épain. — Cet acte est mentionné avec le précédent et a subi les mêmes vicissitudes.

16. — 28 juin 733. — Vente par Gundoson à Widoland ou Autlandus, abbé de Saint-Martin, de ce qu'il possédait en Allemagne, dans le pays de Brisgaw. — N° CXXI.

17. — 16 juillet 774. — Donation faite par Charlemagne et sa femme Hildegarde à l'abbé Gulfard et au monastère de Saint-Martin, de l'île et de la ville de Sermione, située dans le lac de Garde, avec plusieurs autres biens situés en Italie. — N^o XXVIII et XCIX.

18. — 10 mai 775. — Charlemagne, à la demande de l'abbé Ithier, confirme le règlement par lequel l'abbé Autlandus, prédécesseur de Gelfard, avait institué la manse des chanoines. — N^o XVIII et LXXIX.

19. — Avril 782. — Charlemagne confirme les chanoines de Saint-Martin dans les privilèges d'exemption et d'immunités accordés par le roi Pepin, son père, et par les rois ses prédécesseurs. — N^o LXXXIX.

20. — 22 juin 785. — Testament du chanoine Gulfard, qui donne au chapitre de Saint-Martin tous les biens qu'il possède en Touraine. — N^o XXXVII.

21. — Juin 786. — Bulle du pape Adrien I^{er}, confirmative de la bulle du pape Adéodat, accordée à la demande de l'abbé Ithier. — N^o CXXXIV.

22. — 17 août 790. — Donation faite aux religieux de Saint-Martin, par Gauzohelmus et sa femme Harisinde, de plusieurs biens situés dans le pays de Melun et dans celui d'Étampes. — N^o LXXXVII.

23. — 31 août 790. — Charlemagne ratifie la donation faite à Saint-Martin par Fulridus, d'un bien situé dans le Brisgaw. — N^o LXXXVIII.

24. — 7 février 791. — Ithier, abbé de Saint-Martin, fonde l'abbaye de Cormery.

Data vii idus Februarii, indiet. xiv, anno xxiii regni domini nostri Caroli gl'iosissimi regis.

Actum Turonis in monasterio Sancti Martini.

Arm. de Bal., t. 47, p. 488. — Gaign., vol. 639, p. 4, et vol. 678, p. 229. — Yves Gaigneron, p. 42-48. — *Saint-Germain*

lat., n° 4066, f° 45, anal. — Monsnier, *Hist. de Saint-Martin*, p. 440. — Mabillon, *Ann. Benedict.*, t. II, p. 744. — Maan, *Ecclesia Turonensis*, p. 237. — Lecoinge, *Annal. Eccles.*, t. II, p. 469. — Haureau, *Gallia Christ.*, t. XIV, instr., p. 3-5. — *Cartul. de Cormery*, édit. Bourassé, *Carta I*.

25. — 3 juin 800 (4). — Diplôme de Charlemagne, qui, à la prière d'Alcuin, abbé de Saint-Martin, transforme la celle de Saint-Paul de Cormery en abbaye et y autorise l'établissement d'une congrégation religieuse.

Dat. III nonas junii anno XXXII et XXVII regni nostri.

Actum Turonis in civitate, in monasterio sancti Martini, ubi ipse corpore requiescit.

Dom Housseau, n° 19. — *Arm. de Bal.*, t. 47, f° 492. — Gaign., vol. 678, f° 229. *Saint-Germain, lat.*, n° 4066, f° 45, anal. — Maan, *Eccles. Turon.*, p. 237, ad. ann. 776. — Lecoinge, *Ann. Eccles.*, t. VI, p. 714. — Monsnier, *Hist. Eccles. de Saint-Martin*, p. 409. — Dom Bouquet, t. V, p. 765. — Dom Badier, *Hist. de Marm.*, ad ann. 790. — *Cartul. de Cormery*, édit. Bourassé, *Carta 2*.

(1) Il existait dans les archives de St-Martin un faux testament de Charlemagne imprimé sans aucune réflexion par les Sainte Marthe dans la première édition du *Gallia christiana*, t. IV, p. 100, par Raoul Monsnyer, p. 59 et au tome II des *Mélanges curieux* du père Labbe, page 53; une copie provenant vraisemblablement de Du Bouchet passa dans les mains de Baluze qui la collationna sur l'original. (*Arm. de Bal.*, t. 76, f. 223). Cet original avait été vu en 1698 par Mabillon et au jugement de ce savant, pouvait avoir à cette époque environ six cents ans d'existence, ce qui porterait à la fin du XI^e siècle l'époque de la fabrication de cette fausse pièce, différentes circonstances viennent donner un grand poids à cette opinion, d'abord le style de la pièce et la mention de l'archevêque Turpin et de Guillaume au court nez comme signataires de la pièce dénotent bien le XI^e siècle, en second lieu Charlemagne par ce testament daté soit disant de l'an 794, confirme toutes les possessions du monastère d'Athane ou St-Yriex de la Perche et le soumet entièrement à la juridiction du chapitre de St-Martin, or précisément en 1090, il y eut de vifs débats entre les religieux de St-Yriex et ceux de St-Martin pour ce droit de juridiction.

26. — Vers 803. — Lettre de Charlemagne à Alcuin et aux chanoines de Saint-Martin, leur enjoignant de rendre à Théodulphe, évêque d'Orléans, un de ses clercs, qui, après une juste condamnation de son évêque, s'était réfugié dans l'église de Saint-Martin (s. d.)

Baluze, *capitulaires*, t. I, col. 443.

Annal. eccles. de Lecointe, t. VII, p. 525.

Dom Bonquet, t. v, p. 628.

27. — Vers 804. — Alcuin, abbé de Saint-Martin, donne à l'abbaye de Cormery, le lieu appelé Ponts-sur-Seine, et y fonde un prieuré, en y joignant certains biens dépendant de Saint-Martin, ou qu'il tenait de la libéralité de Charlemagne et d'un particulier nommé Léotard (s. d.).

Dom Housseau, n° 20. — *Arm. de Bal.*, t. 47, p. 148. — Mabillon, *Acta. SS Benedict.*, S. IV, part. I, p. 177. — *Ann. Benedict.*, lib. XXVII, n° 3. — *Patrologie latine*, édit. Migne, t. c, col. 74, et t. CI, col. 1432, — *Cartul. de Cormery*, édit. Bourassé, n° 4.

28. — 9 avril 806. — Bulle du pape Léon III, qui, à la prière de Gulfard II, abbé de Saint-Martin, confirme les privilèges d'exemptions accordés aux religieux de Saint-Martin, tant par ses prédécesseurs Adéodat et Grégoire que par les évêques des différentes provinces où sont situées les possessions du monastère. — N° I.

29. — Année 813. — Donation faite au monastère de Saint-Martin et à l'abbé Fridegise, par le comte Helingaud, pour le repos des âmes de ses ancêtres de la villa d'Allemant, située dans le pays de Meaux, dans la viguerie de Queudes et de Broussi, et de la villa de Saudoy avec toutes ses dépendances. — N° LIV.

30. — 30 août 816. — Louis-le-Débonnaire confirme les religieux de Saint-Martin et de Cormery dans la possession de tous leurs biens et dans les privilèges d'exemptions et d'immunités qui leur ont été accordés. — N° XXVII.

34. — 30 août 816. — Louis-le-Débonnaire, à la demande de l'abbé Fridegise, confirme les religieux de Saint-Martin dans la possession de leurs biens et dans les privilèges d'exemptions et d'immunités à eux accordés par les rois ses prédécesseurs et par Charlemagne son père. — N° IV.

32. — 30 août 816. — Louis-le-Débonnaire accorde aux religieux de Saint-Martin le libre parcours sur les rivières de ses états pour douze navires. — N° XIX.

33. — 30 août 816. — Louis-le-Débonnaire exempte les religieux de Saint-Martin de tout droit de péage ou de tonlieu pour les chars et les bêtes de somme du monastère. — N° LXV.

34. — Vers 816 ou 817. — Louis-le-Débonnaire mande à tous les comtes et officiers départis dans ses états de faire observer les privilèges d'immunités que lui et Charlemagne ont accordés aux religieux de Saint-Martin. — N° CXIII.

35. — 1^{er} juillet 817. — Louis-le-Débonnaire renouvelle la confirmation qu'il avait accordée l'année précédente aux religieux de Saint-Martin de leurs possessions et de leurs privilèges d'exemptions et d'immunités. — N° XVI.

36. — 1^{er} juin 818. — Testament des frères Adjuteur et Haganon, chanoines de Saint-Martin, en faveur de leur monastère. — N° XXXVI.

37. — 7 mars 820. — Louis-le-Débonnaire règle la constitution de l'abbaye de Cormery, et fixe à cinquante le nombre des religieux qui doivent y vivre. — N° XXXIV.

38. — 10 mars 828. — Pepin, roi d'Aquitaine, fait rentrer les religieux de Saint-Martin en possession de la *villa* de Marsat en Auvergne. — N° XV.

39. — 10 mars 831. — Louis-le-Débonnaire, à la prière de Fridegise, abbé de Saint-Martin, confirme les donations faites

par ses prédécesseurs à l'abbaye de Cormery, ainsi que le règlement donné par lui à la dite abbaye. Il confirme spécialement la donation faite par Frigéise de la *villa* de Bournan.

Data VI (v, Duchesne) idus martii, anno, Christo propitio, XVIII imperii domini Ludovici piissimi augusti, indictione VIII.

Actum Aquis grani Palatio regio.

Arm. de Bal., t. 47, f° 450 (copie). — D. Houss, n° 22 et 30. — *Cart. de Corm.* n° 9. — Gaig., vol. 678, p. 229, *anal.* — *Ann. Bened.*, t. 2, p. 345. — D. Bouq., t. 6, p. 572, — *Gallia Christ.*, t. 44, instr., p. 17-18.

40. — 4 novembre 831. — Louis-le-Débonnaire confirme les religieux de Saint-Martin dans l'exemption du droit de juridiction de l'archevêque de Tours, et leur concède le droit de choisir eux-mêmes leur abbé. — N° LXI.

41. — 44 novembre 832. — Louis-le-Débonnaire fait rentrer les religieux de Saint-Martin en possession de certains biens qui avaient été injustement aliénés ou donnés en bénéfice, et règle l'emploi des offrandes faites au tombeau de Saint-Martin. — N° XX (1).

42. — Août 841. — Amalric, maître-école de Saint-Martin, donne ses biens à St-Martin et à l'abbé Adalard, sous la condition que ces biens seront affectés à perpétuité à l'entretien

(1) Cinq jours après, le 19 novembre, Louis le Débonnaire était au lieu nommé *Caduppa villa* et donna en faveur de Marmoutier, un diplôme confirmatif de certaines possessions situées dans le Blésois et le Dunois. *Hist. mss. de Marm.* par dom Martenne. Part. II, t. I, p. 22. — Le diplôme de 832 est le dernier donné par Louis le Débonnaire en faveur de St-Martin. Ce prince en délivra cependant un à l'abbaye de Cormery, le 16 juin 837 et le 1^{er} octobre 838. Pepin son fils, roi d'Aquitaine, en accorda un au même monastère. *Cartul. de Cormery*, édit. Bourassé, n° 11 et 12).

des maîtres-écoles pour qu'ils puissent exercer gratuitement leurs fonctions. — N° XXXV et CXVII (1).

43. — 5 janvier 845. — Charles-le-Chauve confirme et renouvelle le diplôme par lequel Louis-le-Débonnaire, renouvelant celui de Charlemagne, règle l'emploi des revenus du monastère, et établit la manse des chanoines. — N° XLVI.

44. — 5 janvier 845. — Charles-le-Chauve confirme l'institution de la gratuité des écoles créée par le chanoine Amalric et l'abbé Adalard. — N° XLVII.

45. — 5 janvier 845. — Charles-le-Chauve confirme aux chanoines de Saint-Martin la possession de la ville de Courçay, leur accorde le droit de léguer leur maison comme ils l'entendront, et les exempte du droit de gîte. — N° XLI.

46. — 27 décembre 845. — Charles-le-Chauve confirme les chanoines de Saint-Martin dans leurs privilèges d'exemptious et d'immunités. — N° XXI.

47. — 27 décembre 845. — Charles-le-Chauve renouvelle son diplôme du 5 janvier précédent (N° XLVI), par lequel il

(1) Nous ne possédons aucun diplôme de Charles-le-Chauve en faveur de St-Martin de l'année 843, il était cependant à Tours le 23 février de cette année et il donna dans le monastère de St-Martin un diplôme par lequel il confirme aux religieux de Cormeri et à l'abbé Audacher la possession de Veigné et de Theneuil domaines à eux donnés par Adalard, abbé de St-Martin. *Cart. de Corm.* Édit. Bourassé, n. 14, il y était encore le 27 et le 29 décembre de la même année, à la première de ces dates il donna dans le monastère de St-Martin un diplôme en faveur des religieux de Ferrières. dom Bouq., t. VIII, p. 448, et à la seconde un diplôme confirmatif des immunités de l'abbaye de Marmoutier, dom Bouq., t. VIII, p. 439.

En 844, Charles-le-Chauve vint encore passer les fêtes de Noël au monastère de St-Martin, il y donna le 30 décembre un diplôme accordant aux religieux de Cormeri différents droits de marché dans la ville de Cormeri. *Cart. de Cormeri.* Édit. Bourassé, n. 16.

confirmait l'attribution des biens faite à la manse des chanoines. — N° LXVI (1).

48. — juin 845 ou 846. — Donation faite aux chanoines de Saint-Martin par Ursmar, archevêque de Tours, de tous ses biens, à la condition d'en jouir sa vie durant. — N° XXXVIII.

49. — Mai 846. — Donation faite par le comte Eudes et par sa femme Guandilmode, des biens qu'ils possédaient dans le Dunois et dans le Blésois. — N° CI (2).

50. — 13 mars 849. — Donation faite par Charles-le-Chaue au monastère de Saint-Martin et à l'église de Notre-Dame, construite près du dit monastère, de certains biens situés dans le pays de Senlis. — N° XXXIII.

51. — 4^{er} mai 849. — Charles-le-Chaue confirme les chanoines de Saint-Martin dans la possession de la villa d'Antogné, et fixe à deux cents le nombre des chanoines. — N° XIII.

52. — 24 juin 849. — Charles-le-Chaue, à la demande du comte Vivien, confirme la donation en précaire faite à Adalmannus, d'un bien que le père du dit Adalmannus avait jadis obtenu du chapitre en précaire. — N° C.

53. — 11 octobre 849. — Charles-le-Chaue donne au comte Eudes, son fidèle, la ville de Nogent-en-Othe avec ses dépendances. — N° L.

54. — 6 novembre 851. — Charles-le-Chaue concède en bénéfice à Wichard, chanoine de Saint-Martin, la celle de

(1) Le même jour 27 décembre 845, où Charles-le-Chaue étant dans le monastère de St-Martin donna ces deux diplômes, il en accorda un autre par lequel il soumit le prieuré de Cunaux-sur-Loire aux religieux de St-Philibert, dom Bouq., t. viii, p. 483.

(2) Charles-le-Chaue était à St-Martin le 23 février 848, il y donna ce même jour un diplôme en faveur de l'archevêque de Sens. dom Bouq., t. viii, p. 487.

Sainte-Colombe, pour en jouir sa vie durant. — N° LXXX (4).

55. — 22 août 854. — Charles-le-Chauve, ayant égard à ce que les Normands avaient brûlé et détruit le monastère de Saint-Martin, confirme de nouveau les privilèges et immunités des chanoines et déclare renouveler expressément, par la présente pancarte, les chartes et diplômes qui avaient péri. — N° LVII.

56. — Juin 857. — Norbert, recteur de Saint-Epain, plaide contre Authert, Amalgaire et sa sœur Agntrude, pour certains biens situés à Maubuisset, qu'ils détenaient injustement. — N° CX.

57. — 47 novembre 857. — Charles-le-Chauve renouvelle son diplôme du 22 août 854, confirmant les chanoines de Saint-Martin dans leurs possessions et privilèges d'exemptions. — N° VIII.

58. — 858-867. — Lettre du pape Nicolas I, confirmant les donations et exemptions du monastère de Saint-Martin, déclarant prendre les chanoines sous sa protection spéciale, et invitant les fidèles à les secourir dans les malheurs que leur ont fait subir les Normands. — N° CXXXV.

59. — 7 novembre 860. — Les évêques composant le concile de Tusey, diocèse de Toul, à la demande de l'abbé Hilduin, qui représente le testament original de Saint-Yrier, confirme les possessions du monastère, principalement celles situées dans le Poitou. — N° LXXXIII.

(1) Charles-le-Chauve était à Tours le 15 février 851, ce même jour étant au monastère de St-Martin il confirma par un diplôme la donation de certains biens faite au monastère de Cormery, par le comte Vivien, abbé de St-Martin, dom Bouquet, t. VIII, p. 507.

C'est vraisemblablement à la fin de cette même année 851, année où mourut le comte Vivien qu'il faut placer la lettre de Loup abbé de Ferrières, à Hilduin abbé de St-Martin, par laquelle il lui recommande son parent Audacher, abbé de Cormery. — *Opera Lupi Ferrariensis*, p. 145. — Duchesne. *Hist.*, t. II, 775. — Dom. Bouq., VII, 509.

60. — 7 novembre 860. — Les évêques réunis en concile à Tusey, diocèse de Toul, confirment la rénovation faite par Hérard, archevêque de Tours, des privilèges d'exemptions et d'immunités accordés au monastère de Saint-Martin par ses prédécesseurs Crothbert, Berton, Ibbon, etc. — N° CXXXVI.

64. — 23 avril 862. — Charles-le-Chauve fait restituer à la manse des chanoines les biens qui en avaient été distraits, énumère ces biens, et confirme les dispositions de ses prédécesseurs instituant la manse. — N° XIV.

62. — 26 avril 862. — Charles-le-Chauve confirme les chanoines de Saint-Martin dans leurs privilèges d'exemptions et d'immunités. — N° XLIII.

63. — 10 mai 862. — Charles le-Chauve donne aux chanoines de Saint-Martin la manse qui avait appartenu à Bernard-le-Voleur, situé en Touraine, dans la viguerie de Sonzay. — N° LXXIII.

64. — 20 août 862. — Privilège des évêques réunis en concile à Pistres, confirmant, à l'instance de l'archevêque Hérard, les chanoines de Saint-Martin dans la possession de la *villa* de Leré, à eux donnée par le roi Charles-le-Chauve, pour leur servir de refuge en cas d'invasion des Normands. — N° LXXXI.

65. — Mai 865. — Echange de terres situées dans le Blésois entre le comte Robert et Actard, évêque de Nantes. — N° LX.

66. — 27 décembre 867. — Charles-le-Chauve, à la prière de l'abbé Hugues, donne au monastère de Saint-Martin la celle de Chablis, située dans le pays de Tonnerre. — N° LII.

67. — 30 janvier 869. — Charles-le-Chauve prend sous sa protection spéciale les *villæ* de Leré en Berry et de Marsat en Auvergne, qui avaient souvent servi aux religieux de lieux de refuge, lors des invasions des Normands. — N° XLIX.

68. — 871 ou 872 (1). — Le comte Bosen et Bernard, exécuteurs testamentaires du comte Eudes, donnent à Saint-Martin la *villa* de Nogent en Othe, avec deux chapelles et toutes leurs dépendances. — N° CXLV.

69. — 12 juillet 877. — Charles-le-Chauve confirme l'échange de certaines terres, fait entre Hugues, abbé de Saint-Martin et de Chablis, et Arnoult, abbé de Saint-Martin d'Aun, et l'échange fait entre le dit Hugues et les religieux de Saint-Germain d'Auxerre. — N° CXIV.

70. — 12 juillet 877. — Charles-le-Chauve confirme l'échange de certaines terres, fait entre l'abbé et les religieux de Saint-Martin et de Chablis et l'abbesse et les religieuses de Saint-Julien d'Auxerre. — N° XII.

71. — 1^{er} août 877. — Charles-le-Chauve donne aux chanoines de Saint-Martin la *villa* de Melecey, en Chalonnais, avec la faculté d'y élever un monastère. — N° XLVIII.

72. — Avril 878. — Échange entre Hugues, abbé de Saint-Martin, et le vicomte Atton, de certains biens situés dans les vigueries de Doulus et d'Abilly. — N° CII.

73. — 29 mai 878 (2). — Réclamations d'Adalmarus, avoué de Saint-Martin, devant les *missi dominici*, contre le chapitre de Saint-Maurice, au sujet de la *villa Cassellæ*, située en face de Montlouis. — N° CXVIII.

74. — 20 juin 878. — Louis-le-Bègue fonde son anniver-

(1) Entre l'année 871 et l'année 877, les archives de St-Martin ne renfermaient aucun diplôme, les invasions normandes et les pègrinations du chapitre sont les causes de cette lacune regrettable.

(2) A la date de ce plait, le 29 mai 878, Louis-le-Bègue était à Tours, deux jours après, le 31 mai, il y donnait un diplôme par lequel il restaurait la Celle de St-Flavien, au diocèse de Langres, dom Bouquet., t. IX, 402

Du reste Louis-le-Buègue resta à Tours, pendant les mois de juin et de juillet, puisqu'il y était encore le 20 juin, que le 4 juillet il y donna un diplôme, par lequel il prenait sous sa protection les monastères de Ste-Croix et de Ste-Radégonde, (dom. Bouq., IX, 404), et un autre le 24 juillet 878.

saire et ceux de son père et de sa mère, en donnant à l'église de Saint-Martin la ville de Merlaut, située dans le pays de Changy. — N^{os} LI, LIX et LXXII.

75. — 24 juillet 878. — Louis-le-Bègue déclare exempt de toute juridiction, autre que celle du chapitre, le bourg que les chanoines reconstruisent autour de l'église de Saint-Martin. — N^o LIII.

76. — 5 septembre 878. — Louis-le-Bègue, à la prière de l'abbé Hugues, confirme les chanoines de Saint-Martin dans la possession de Chablis, de Melecey, de Merlaut et de Nogent en Othe, et renouvelle leurs privilèges d'exemptions et d'immunités. — N^{os} XI, XLIV et LXXV.

77. — Décembre 878. — Biens donnés en précaire à Garibalde et à sa femme Ragantrude. — N^{os} XXV et LXX.

78. — Janvier 879. — Guichard, doyen de Saint-Martin, plaide au tribunal du comte et réclame contre Guillaume, auquel l'abbé Hugues avait donné en bénéfice la terre de Martigny, disant que cette terre était de la dotation des écoles de Saint-Martin. — N^o CXVIII.

79. — 882 ou 883. — Carloman, à la demande de l'abbé Hugues, confirme les chanoines de Saint-Martin dans la possession de leurs biens et dans leurs privilèges d'exemptions et d'immunités. — N^o LXXI.

80. — 13 février. 883. — Bulle du pape Marin, qui concède au chapitre de Saut Martin le droit d'user du rite romain.

Datum apud urbem veterem, idibus februarii, pontificatus nostri anno 1^o;

Pap. Masson., *De Episc. Roman.*, f^o 255, v^o.

84. — 4 mars 883. — Bulle du pape Marin, qui concède au chapitre de Saint-Martin le droit d'excommunier sans appel tous ceux qui envahiraient ou usurperaient les biens de Saint-Martin.

Datum apud urbem veterem iv nonas martii, pontificatus nostri anno 1°.

Pap. Masson, *de Epic. Rom.*, f° 256, r°.

82. — 884. — Biens donnés en précaire à Hildegaire, vicomte de Limoges. — N° CIX.

83. — Avril 886. — Le comte Eudes, abbé de Saint-Martin rend au chapitre les biens situés en Italie et qui avaient été détournés de la manse des chanoines. — N° LXXXI.

84. — Mai 886. — Échange entre Eudes, abbé de Saint-Martin, et Frothaire, abbé de Saint-Julien de Brioude, de biens situés en Berri et en Auvergne. — N° LXXVII.

85. — 22 août 886. — Charles-le-Gros confirme les possessions et les privilèges d'exemptions et d'immunités du chapitre de Saint-Martin, ainsi que l'institution de la manse des chanoines. — N° LXXIV.

86. — 24 octobre 886. — Charles-le-Gros confirme la donation faite par Charlemagne et Germund, un de ses fidèles, de la ville aux juifs dans le pays Chartrain. — N° XXXII.

87. — 887. — Décret d'un concile, tenu en Italie, confirmant la restitution faite par le comte Eudes des biens situés en Italie. — N° CIV.

88. — 16 juin 887. — Charles-le-Gros confirme le chapitre de Saint-Martin dans la possession des biens situés en Italie et qui lui avaient été restitués par le comte Eudes. — N° XXXI et LVI.

89. — 17 juin 887. — Charles-le-Gros confirme un échange de serfs fait entre les chanoines de Saint-Martin et le nommé Aldegaire. — N° LXVII.

90. — 888 ou 889. — Ramnulf II, comte de Poitou, donne au chapitre de Saint-Martin, pour le repos des âmes de son père Ramnulf, et de sa mère et de ses oncles Gauzbert et Ebolus, son alleu dit *Aleriacum*, situé dans le pays de Brioude, dans la viguerie de Savigné, sur la Charente, avec une église

dédiée à Saint-Pierre et ses dépendances; plus un autre alleu situé en Poitou, dans la viguerie de Sauves, près de Doussai, avec une église de Saint-Sauveur. Les chanoines Fulrade, doyen, et Bernon, trésorier, lui rendent ces mêmes biens en précaire et y ajoutent la *villa* de Doussai, pour en jouir sa vie durant et celle de son fils Ebolus. — La fin de cette pièce manque.

Arm. de Bal., t. 76, f° 453 et 458.

91. — 888 ou 889. — Le chapitre de Saint-Martin donne en précaire à Ramnulf II, comte de Poitou, la *villa* de Doussai avec trois alleus situés en Poitou, et dans le pays de Briou, n° XCVII.

92. — 10 octobre 890 ou 894. — Confirmation par Ebolus, comte de Poitou, de la donation faite par son père Ramnulf, à Saint-Martin, de trois alleus, situés en Poitou et confirmation de l'acte de précaire fait par le chapitre au dit Ramnulf. — N° XVII.

93. — 894-896. — Donation faite à Saint-Martin par Adacius, archevêque de Bourges, d'une quarte de terre située en Berri, dans la viguerie dite *Abunacensis*. — N° LXXXIII.

94. — 13 juin 891. — Erfredus, prévôt de Mayet, vient avec Adalmarus, avoué de Saint-Martin, au Mans, se plaindre au comte Béranger de ce que Patericus, son vassal, détenait injustement le bien de Saint-Martin. Béranger répondit que Patericus était plutôt le vassal du comte Robert que le sien, que néanmoins s'il tenait quelque chose de lui au détriment du chapitre, il entendait qu'il fût fait droit à ses réclamations. Patericus, loin de se soumettre à cette sentence, se répandit en menaces. Erfredus et Adalmarus vinrent alors à Tours, auprès du comte Robert, lui dire que les chanoines étaient dans l'intention de se plaindre au roi Eudes, qui pour lors était à Tours, de son vassal Patericus, qui détenait injustement le bien des chanoines et duquel ils ne pouvaient obtenir justice. Le comte Robert répondit qu'il n'était pas nécessaire

de se plaindre au roi, qu'il était leur abbé et qu'en cette qualité son devoir était de leur faire rendre justice. Cela dit, il prononça un jugement en faveur de leur bon droit.

In civitate Turonus, anno iv regnante domno Odone rege, idus junii.

Arm. de Bal., t. 76, f° 160. — *Gall. Christ.*, t. xiv, instr., n° 37.

95. — 22 mars 894 ou 892. — Gauzvuin, doyen et prévôt de Suèvre, Bernon, trésorier, Odulric, maître-école, et autres chanoines de Saint-Martin, s'étant rendus à Suèvre, pour entendre les plaintes et juger les procès concernant la dite prévôté, reçurent les réclamations des hommes attachés aux quatre manses tenus en précaire, des chanoines de Saint-Martin, par un nommé Ricbert, jadis vassal et homme lige d'Adalald, archevêque de Tours. Les chanoines, apprenant combien le dit Ricbert usait mal de sa possession, en maltraitant les serfs outre mesure, lui retirèrent sa concession. Ricbert, ainsi dépouillé, se rendit auprès du roi Eudes et du comte Robert, leur exposant comment il avait été dépouillé au nom de leur autorité; mais les chanoines ayant prouvé qu'ils n'avaient jamais pu percevoir le cens indiqué par la concession et que le dit Ricbert maltraitait cruellement les serfs, il fut jugé qu'il avait perdu tout droit à la concession de sa terre.

Data est autem hæc notitia xi kal. aprilis, in civitate Turonis, anno iii Odone regnante pacifico rege.

Arm. de Bal., t. 76, f° 92. — Lesueur, f° 498 (anal.)

96. — 15 octobre 893. — Le roi Eudes, à la prière du comte Robert son frère, donne l'alleu de Vontes, situé en Touraine, à son fidèle Ebolus. — N° XXXIX.

97. — 30 août 894. — Robert, abbé de Saint-Martin, à la demande d'Odulric, maître-école, confirme les biens affectés à la dotation des écoles de Saint-Martin. — N° LXXXVIII.

98. — 22 mai 895. — Fulcrade donne au chapitre de Saint-Martin un alleu en Touraine, dans la viguerie de Neuvy, à Valentinai. — N° LXXXIV.

99. — 29 juillet 895. (4) — Garnegaudus, vicomte, et sa femme Hélène donnent au chapitre de Saint-Martin les églises de Saint-Lubin et de Saint-Denis-sur-Loire, avec plusieurs biens situés dans la viguerie de Suèvre. — N° LXVIII et XCV.

100. — 10 novembre 895. — Donation faite aux chanoines de Saint-Martin par Erberne, archevêque de Tours et son frère Adalald, d'un alleu situé dans le pays de Dunois, dans la viguerie de Varize. — N° CXII.

101. — 2 janvier 896. — Le roi Eudes confirme les biens affectés à la manse des chanoines et les privilèges d'exemptions et d'immunités du monastère de Saint-Martin. — N° XXX.

102. — 15 février 896. — Béranger, roi des Lombards et des Romains, restitue au monastère de Saint-Martin et lui confirme la possession des biens situés en Italie, qui lui ont été donnés par Charlemagne. — N° CXV.

103. — 27 mars 897. — Robert, abbé de Saint-Martin, restitue à la manse des chanoines de Saint-Martin la ville de Doussai, située en Poitou. — N° LV.

104. — 29 septembre 898. — Donation faite par Ardradus, frère du vicomte Atton, au chapitre de Saint-Martin, de la villa *Baina*, située dans l'Orléanais.

Data est autem hujus donationis auctoritas III kal. octobris, in basilica B. Martini, ad ipsam sepulturam, ubi isdem sepeliebatur Ardradus, anno I regnante domno Karolo rege.

Arm. de Bal., t. 76, f° 58.

(1) Le 14 juillet 895, le roi Eudes était à Tours; à cette date il donna, étant dans la cité, à Rainon, évêque d'Angers, et au chapitre de cette ville le village d'Épinaï, près Montfort dom Housseau, n. (111).

105. — 22 mai 899. — Robert, abbé de Saint-Martin, restitue aux chanoines du dit lieu, la celle de Saint-Clément avec toutes ses dépendances. — C'est là le premier acte de cette restitution, pour laquelle il fut donné, l'année suivante, un acte de renouvellement ou de confirmation, beaucoup plus ample et plus détaillé, et dont il existait trois originaux dans les archives de Saint-Martin.

Acta est hujus restitutionis auctoritas xi kal. junii, firmata in castello Blesensi et subter datata Turonis, regnaute domno Karolo rege anno ii.

Arm. de Bal., t. 76, f° 152.

106. — 900. — Gautier et son neveu Geoffroy confirment la dotation de l'infirmerie de Saint-Martin, établie près du dit monastère, en lui affectant certains biens situés en Touraine, dans la viguerie de Monnaie, et en Poitou dans la viguerie de Sauves.

Anno iii regni Caroli simplicis.

Lesueur, p. 496 (extrait).

107. — 43 septembre 900. — Robert, abbé de Saint-Martin, restitue aux chanoines de Saint-Martin la celle de Saint-Clément avec tous les biens affectés à l'hôpital des pauvres. — N° XXIII et LXXVIII.

108. — 44 septembre 900. — Biens donnés en précaire par les chanoines de Saint-Martin au noble Gui et à sa femme Emma, veuve du comte Ebolus. — N° XXII.

109. — 30 avril 903. — Charles-le-Simple confirme les privilèges d'exemptions et d'immunités du chapitre de Saint-Martin, les biens affectés à la manse des chanoines et l'exemption du droit de provision pour les nouveaux prébendés. — N° V.

110. — 4^{er} mars 904. — Gautier et sa femme Girberge donnent à Saint-Martin leur alleu de Joué, près de Londun, et reçoivent du chapitre cet alleu en précaire avec plusieurs autres biens. — N° LXIII.

444. — 13 juin 904. — Charles-le-Simple confirme les biens possédés par les chanoines de Saint-Martin. — N° XLV.

442. — 13 juillet 904. — Charles-le-Simple confirme au chapitre de Saint-Martin la remise du droit de provision des prébendes fait par le comte Robert. — N° XI.

443. — 5 juillet 905. — Donation faite au chapitre de Saint-Martin, par Archambault et sa femme Ingilrade, de plusieurs biens situés en Touraine dans la viguerie d'Esuvres, à la Fontaine, à Liguères, etc. (1).

Data est autem hujus cessionis auctoritas in nonas julii, missa videlicet sancti Martini ante altare ipsius, post horam primam, et firmata in julii ad Lucas Castrum, in prato, anno viii Karoli regis.

Arm. de Bal., t. 76, f° 59. — Dom Houss., n° 431 bis, anal.

444. — 906. — Lettre d'Alphonse, roi d'Espagne au chapitre de Saint-Martin, l'encourageant dans l'intention où il était de fortifier le bourg et l'église de Saint-Martin — N° XC.

445. — 20 février 907. — Archanaldus, maître-école de Saint-Martin, réclame comme étant de la dotation des écoles es biens détenus en précaire par les neveux de Guichard, adis doyen et maître-école de Saint-Martin.

Data est autem hæc noticia x kal. martii Turonis, in pleno fratrum capitulo, anno adhuc in x regnante domno Karolo rege.

Arm. de Bal., t. 76, f° 47.

446. — Mai 908. — Bulle du pape Sergius III, confirmative des exemptions et privilèges du monastère de Saint-Martin. — N° CXXXVII.

(1) En 898, ce même Archambault avait donné à Marmoutier la terre de *Maigné* sur la Choisille, pour servir à l'entretien de son fils Gérard, chanoine du dit lieu, dom Martenne. *Hist. mss de Marmoutier*. Part. II, t. I, p. 28.

417. — 908. — Acte par lequel Robert, chanoine et trésorier de St-Martin, règle et fixe les droits des religieux de St-Martin et de Marmoutier sur le lieu de Mequeroil, *Mercuriolus*.

Orig. archiv. d'Indre-et-Loire.

418. — 30 octobre 909. — Donation faite au chapitre de St-Martin par les exécuteurs testamentaires de Gauzuin, doyen, et conformément à ses dernières intentions, d'un alleu situé en Touraine, dans la viguerie de Montlouis. — N. LXXXV.

419. — 13 novembre 912. — Robert, abbé de Saint-Martin et de Marmoutier, sur la demande des chapitres réunis des deux abbayes, confirme l'indépendance de l'abbaye de Marmoutier et déclare mal fondées les prétentions d'Erberne, archevêque de Tours, qui voulait réunir à sa manse les biens de cette abbaye.

Data autem hujus decreti et definitionis auctoritas in idus novembris, in civitate Turonis, anno xv regnante domno Karolo rege.

Hist. ms. de Marm., par dom Martenne, partie II, t. I, p. 29.

420. — 30 mai 914. — Biens donnés en précaire à Gumbert et à sa femme Bertais. — N° CXX.

421. — 31 décembre 914. — Thetolon, doyen, Robert, trésorier, et le chapitre de Saint-Martin donnent en main-ferme à Gui, grangier de Saint-Martin, deux aires de moulin sur la Choisille. — N° CVI.

422. — 1^{er} juin 915. — Le chapitre de Saint-Martin donne en précaire à Gundoin et à son frère Ingelger certains biens situés dans le pays d'Avallon. — N° LXXXII.

423. — 3 novembre 915. — Donation en précaire faite par le chapitre à Robert, trésorier de Saint-Martin, de la villa de Martigni. — N° LXII.

424. — 1^{er} décembre 918. — Charles-le-Simple, à la demande

de l'abbé Robert, exempte de toute juridiction, autre que celle de l'abbé et des religieux, les habitants du nouveau bourg fortifié de Saint-Martin. — N° III.

425. — 27 juin 919. — Charles-le-Simple confirme les possessions et les exemptions du chapitre de Saint-Martin. — N° VII.

426. — 25 mars 920. — Échange de plusieurs pièces de terre entre Theolon et Adam, granger de Saint-Martin.

Data sunt autem hæc commitationes intra castrum sancti Martini, Turonis, in pleno fratrum capitulo, DCCCXX, et regni domni Karoli XIII, VII kal. aprilis.

Arm. de Bal., t. 76, f° 93.

427. — juin 921. — Donation de Pierre et de sa femme Garberge de différents biens situés en Limousin, que les chanoines leur rendent en précaire. — N° LXXXVI.

428. — 1^{er} juin 922. — Statuts du chapitre de Saint-Martin, touchant la récitation du symbole de saint Athanase et les prières à faire lors de la mort d'un chanoine. — N° CXLIV.

429. — 18 décembre 923. — Wautier, trésorier de Saint-Martin, donne à Gérard, abbé de St-Gérard-de-Brogne du consentement de Hugues, abbé de Saint-Martin, cinq manses situés dans la villa *Fabt*, sous la charge d'un cens annuel.

Actum Cænobio sancti Martini, xv kal. januaris, anno 1, regnante Rodulfo, indictione XII.

Arm. de Bal., t. 76, f° 87., Haureau, *Gallia Christ.*, t. XIV, instr., n° 40.

130. — 926. — Biens donnés en précaire par le chapitre de Saint-Martin à l'abbé Hugues et à la reine Emma, situés dans le pays de Melun et dans le Beauvoisis. — N° CIII.

434. — Mai 925 ou 926. — Sentence de Robert, archevêque de Tours, ordonnant l'épreuve du feu sur le différend existant

entre Raimon, curé de Saint-Saturnin de Pussigni, et Geoffroi, curé de Saint-Vincent d'Antogné. — N° LXIV.

432. — 21 mai 926. — Réclamation faite à Poitiers, en présence du comte Ebolus, par le chapitre de Saint-Martin, des biens dépendant de Coursai et d'Antogné, situés dans le pays de Thouars et usurpés par le vicomte Savari. — N° CXVI.

433. — 8 avril 927. -- Deodatus et sa femme Girberge, exécuteurs testamentaires de Gaubert leur cousin, donnent à Saint-Martin, un alleu situé en Berri, dans le faubourg de Saint-Aignan. — N° LXXXIII.

434. — 3 mai 930. -- Hugues, abbé de Saint-Martin, sur la réclamation des chanoines, leur rend la *villa* de Monnaie, qui avait été usurpée par les abbés. — N° LXXVI.

435. — 930 ou 931. — Fulcrade et Deda sa femme donnent à Saint-Martin, pour entretenir le luminaire, un alleu situé *in villa Levissem in pago Guestrachii*. — Anno vu regni Rodulfi regis.

Cette pièce, mentionnée par dom Lesueur, f° 198, v°, ne nous est pas parvenue.

436. — 24 mars 931. — Le roi Raoul confirme les biens, possessions et privilèges de Saint-Martin (1). — N° VI.

437. — 26 mars 931. — Hugues, abbé de Saint-Martin donne au chapitre du dit lieu son alleu de Châtillon-sur-Indre, en Berri, et celui de Morignan, en Touraine. — N° LXIX.

438. — 15 avril 932. — Bernier, doyen, et le chapitre de Saint-Martin, donnent en précaire, à la princesse Emma, fille du roi Robert, la *villa* de Mons, située dans le pays de Melun, avec les sept églises qui en dépendent. — N° LXXXVI.

(1) La table des diplômes porte à l'année 927 un diplôme du roi Raoul, « quo immunitates concedit utrique monasterio Turonensi Sti Martini. » Ce diplôme imprimé dans dom Bouquet, tome ix, p. 571, ne concerne que l'abbaye de Marmoutier

439. — 44 septembre 937. — Hugues, abbé de Saint-Martin, donne en précaire au chapitre du dit lieu ses alleus de Lachi et de Sezannes, à la condition d'en jouir sa vie durant. N° LXXXXII.

440. — 44 septembre 937. — Hugues, abbé de Saint-Martin, donne au monastère de Saint-Martin ses alleus de Lachi et de Sezannes, et reçoit ces mêmes biens en précaire avec la ville de Mons et les sept églises qui en dépendent. — N° LVIII.

441. — Janvier 938. — Épitre du pape Léon VII, à Hugues, abbé de Saint-Martin, touchant le relâchement de la discipline dans le monastère de Saint-Martin. — N° CXXXVIII.

442. — 28 octobre 938. — Louis IV, d'outre-mer, confirme le monastère de Saint-Martin dans la possession de tous ses biens et renouvelle ses privilèges d'immunités. — N° CXLI.

443. — 31 mars 940. — A la demande de Théotolon, archevêque de Tours, le chapitre de Saint-Martin accorde une prébende au monastère de Saint-Julien.

Dans le corps de l'acte on lit : « Anno dominicæ incarnationis DCCCXL, » et à la fin : « Data est autem hæc auctoritas ii kal. aprilis, Turonis, in castello Sancti Martini, in pleno fratrum capitulo, anno iii, regnante Ludovico rege.

Dom. Houss., n° 469. — *Arm. de Bal.*, t. 84, p. 445, v° et t. 76, f° 83. — *Monast. Benedict.*, t. 20, p. 462. — Mabillon, *Ann. Bened.*, t. III p. 710.

444. — 7 janvier 941. — Hugues, abbé de Saint-Martin restitue aux chanoines du dit lieu, les biens affectés à la *Porterie* du monastère. — N° CXI.

445. — 4 mai 954. — Biens donnés en précaire par le chapitre de Saint-Martin au vassal Robert et au sous-diacre Gaubert. — N° X.

446. — 27 décembre 954. — Biens donnés en précaire par Ingelbault, recteur de la chapelle de Saint-Jean, construite

dans le cloître de Saint-Martin, à Daniel et à sa femme Isemberge. — N° CVIII.

147. — 7 mars 957. — Donation en main-ferme, faite par le chapitre de Saint-Martin au prêtre Raoul, d'une terre dépendant de la villa de Thuré, située au lieu dit le Pué. — N° CVII.

148. — 26 mars 957. — Thibault, comte de Tours, abandonne aux chanoines de Saint-Martin un serf qu'il détenait injustement. Thibault son fils consent à cette restitution et signe la charte.

Data est ergo hujus noticiæ auctoritas vii kal. aprilis, Turonis, castello scilicet Sancti Martini, aute sanctum ipsius sepulchrum, anno adhuc iii regni Lhotarii regis.

D. Houss., n° 179 et 180.

149. — An 957. — Le comte Thibault abandonne au chapitre de Saint-Martin les coutumes qu'il exigeait sur les terres de Vancé, de Joué, de Martigni et de Berthenay. — N° CXLIII.

150. — 17 avril 966. — Vivien, prêtre et chanoine de Saint Martin, fonde une procession solennelle, qui se fera chaque année dans l'oratoire de Saint-Georges, situé près de l'église de Saint-Etienne. — N° CV.

151. — 7 février 972. — Hugues, duc des Francs, comte de Tours et abbé de Saint-Martin, confirme la donation faite par Adeleme, un de ses fidèles, au nommé Frotaire, surnommé Frodricus, de huit arpents de terre et de pré dépendant du domaine de l'abbaye de Saint-André et situés dans le pays de Tours, à Chemillé.

Data est vii idus februarii, anno xviii regnante Lhotario rege.

D. Houss., n° 214.

152. — Vers 978. — Acte par lequel Eraclius, évêque de Liège, confesse avoir été guéri par l'intercession de Saint-Martin, et, en reconnaissance de cette guérison, établit une

confraternité entre l'église de Liège et celle de Saint-Martin de Tours (s. d.).

Monsnier, *De statu sancti Martini*, p. 489. — Chapeauville, *Gesta pontif. Tung. et Leod.* t. 4, p. 194. — *Miræi opera diplomatica*, t. 4, p. 653.

Cet acte de confraternité est porté deux fois dans la table des diplômes, à l'année 963 et à l'année 978.

153. — Vers 978. — Donation au chapitre de Saint-Martin, par la comtesse Letgarde, de la ville de Chalaustre, pour le repos des âmes de Thibault, son mari, et de Richilde, mère de ce dernier. — N° CXIII.

154. — 24 mai 978. — Hugues, doyen de St-Martin, et Hervé, trésorier et prévôt de Ligueil, s'accordent au sujet des bois défrichés dans l'étendue de la prévôté de Ligueil. Hugues renonce aux prétentions qu'il devait sur les dits bois.

Anno regni Lhotarii regis xxiv, xii kalend junias.

Inventaire des titres du doyenné de St-Martin. — Arch. d'Indre-et-Loire (extrait). (4)

155. — An 979. — Donation faite à Saint-Martin par le comte Hilduin et sa femme Helvis, de la villa de Noyant, avec l'église dédiée à saint Denis, située dans le pays du Mans. — Cet acte de donation ne nous a pas été conservé, nous ne le connaissons que par l'analyse suivante, donnée par dom Lesueur.

« Nogentum villa cum ecclesia sancti Dionisii, cum alodo, feodo, mancipiis, vineis, pratis, etc., in pago Cenomannico, per Hilduinum comitem et Helvidem ejus uxorem Deo et sancto Martino pro remedio animarum suarum et suorum parentum datur. — Anno 979. — f° 498.

156. — 987. — Hugues Capet confirme les possessions et les privilèges d'immunités du chapitre de Saint-Martin. — N° IX.

(1) Dans cet inventaire, cet acte est daté de l'an 983, mais comme on indique également la 24^e année du roi Lothaire, il faut le rapporter à l'année 978.

157. — Août 995. — Acte par lequel Guillaume, prévôt de Saint-Martin, et Hervin, curé de Notre-Dame de Suèvre échangent plusieurs colliberts.

Au commencement de la pièce se trouve la date suivante : Primo regnante Roberto, in anno ubi Bertæ uxoris suæ maritali connubio adhibitus est.

Data in mense Augusto, VIII anno regnante Hugone rege.

Arm. de Bal. t. 76, p. 465. — D. Houss., n° 268. — Mabilon, *Ann. Bened.*, t. IV, app., p. 690.

158. — 29 septembre 996. — Bulle du pape Grégoire V confirmant les privilèges de Saint-Martin, énoncés dans les actes d'Adéodat et de Nicolas, ses prédécesseurs. — N° CXXX.

159. — Vers 997. — Lettre de Gerbert, archevêque de Reims, à Archambault, archevêque de Tours, au sujet d'un clerc qui avait refusé sa bénédiction (s. d.).

Duchène, *Hist. de Fr.*, t. II, p. 844. — *Rec. des Hist. de Fr.*, t. X, p. 424.

160. — Vers 997. — Lettre de Gerbert écrite au nom des évêques réunis en concile à Cormery, aux clercs de l'église de Saint-Martin, au sujet de leur révolte contre Archambault, archevêque de Tours (s. d.).

Duchesne, *Hist. de Fr.*, t. II, page 842. — *Hist. de Fr.*, t. X, p. 425.

161. — Vers 997. — Lettre d'Abbon, abbé de Fleury, aux chanoines de Saint-Martin et à Hervé, trésorier, pour les engager à maintenir les immunités de leur monastère (s. d.).

Abbon, *Appologet.*, p. 404. — *Singul. Hist. et litter.*, t. 2, p. 24. — *Hist. de Fr.*, t. X, p. 437.

162. — 1^{er} mai 998. — Othon, empereur des Romains, confirme les possessions du monastère de Saint-Martin situées en Italie. — N° XXIV et XXVI.

163. — Vers 1004. — Lettre d'Amblard, abbé de Solognac,

à Hervé, trésorier de Saint-Martin, en lui envoyant le livre de la vie de saint Eloi, évêque (s. d.).

Arm. de Bal., t. 77, f° 186. —

Mabillon, *Ann. Benedict.*, t. 5, p. 455. — *Hist. de Fr.*, t. x, p. 492.

164. — 49 mars 1001. — Sulpice, prévôt de Ligueil, partant pour Rome, abandonne plusieurs mauvaises coutumes qu'il était dans l'usage d'exiger des habitants de sa prévôté.

Data est autem hæc notitia xiv kal. aprilis, in pleno fratrum capitulo, anno v regnante Rotberto rege.

Arm. de Bal., t. 76, f° 248.

165. — An 1002. — Boniface, Albert, Azzon, Otbert et le marquis Hugues renoncent aux prétentions qu'ils élevaient sur les possessions de Saint-Martin situées en Italie. — N° XXVIII.

166. — 1003-1006. — Charte des doyen et chapitre de Saint-Martin, qui cèdent aux religieux de Marmoutier l'île de Saint-Cosme avec le prieuré que Hervé, trésorier, y avait fait construire à la condition que les religieux de Marmoutier entretiendraient au moins douze religieux dans le dit prieuré pour y vaquer aux différents offices religieux (s. d.).

Dom Houss., n° 344. — Mabillon, *Ann. Bened.*, t. 4, append. p. 695, n° 20.

167. — 1006-1022. — Lettre de Richard, abbé de Saint-Médard de Soissons, à Ulger, doyen, et à Hervé, trésorier, portant rénovation de l'acte d'association de prières entre les religieux de Saint-Médard et le chapitre de Saint-Martin de Tours (s. d.).

C'est à tort que le *Gallia Christiana*, édit 4, t. 4, fixe à l'an 1025 la date de cette lettre. Hervé est mort en 1022.

Arm. de Bal., t. 77, p. 204. — *Monast. Bened.*, t. 26, p. 75. — Orig. F. latin, n° 42,875, f° 583. — *Thesaurus Anecd.*, t. 1, col. 125, ad ann. circa 1010. — Monsnyer, *Hist. de Saint-Martin*, p. 205.

468. — 1007 — 1022. — Concession faite par les chanoines de St-Martin à Richard sous-prévot de la dite église pour lui et deux de ses héritiers après lui, à titre de main-ferme, d'une église appelée *Moreta* près de St-Epain avec toutes ses dépendances et deux moulins moyennant dix sous de redevance annuelle.

— Ulger doyen, Hervé, trésorier, Gascelin, prévot, Aufroy, chamberier, Hugues, archidiacre, figurent dans cet acte.

Inv. de la prévôté de St-Epain, aux archives d'Indre-et-Loire (extrait).

469. — 1021 ou 1022. — Les doyen et chapitre de Saint-Martin transigent avec Isembert, évêque de Poitiers, au sujet des redevances dues pour les églises situées dans son diocèse. — N° CXLVI.

170. — 1023 à 1024. — Foulques, comte d'Anjou, et Gausbert, son fils, remettent aux chanoines de Saint-Martin les coutumes ou exactions qu'ils exigeaient des biens de Saint-Martin, situés en Anjou, dans le Maine et en Touraine (s. d.).

Arm. de Bal., t. 76, f° 253. — Dom Houss., n° 8,733, extrait.

471. — 6 février 1023 ou 1024. — Ulger ou Odulger, doyen, et Sulpice, trésorier, donnent en précaire à Vautier plusieurs terres dépendant de la prévôté de Saint-Epain.

Data est VIII id. februarii, in capitulo sancti Martini regnante Roberto rege.

Arm. de Bal., t. 76, f° 467.

472. — 49 novembre 1034. — Serment de fidélité prêté aux chanoines de Saint-Martin pour les biens de leur monastère situés en Italie.

Anno ab incarnatione Domini nostri J.-C. 1034, XIII kal. decembris, indict. II.

Dom Houss. n° 268 bis.

473. — 44 novembre 1052. — Henri, roi de France, à la demande de Gausbert, Guillaume et Hugolin, fils de Geoffroy

de Sainte-Maure, accorde la liberté à un des serfs de leur père nommé Salacon.

Actum est Aurelianis, octavo decimo kal. decemb., anno incarnati Verbi MLII, regnante Hainrico rege xxii.

Res. Saint-Germ. — *Monast. Benedict.*, t. 20, p. 472, *origin.* — *Gallia Christ.*, t. 44, pièces just., n° 54.

174. — 49 janvier 1056-1057. — Charte par laquelle Henri, roi de France, certifie que Gausbert de Sainte-Maure, clerc, lui a demandé, du consentement du comte Geoffroy, de sa mère Aremberge et de Hugues, son frère, d'accorder la liberté à un de ses hommes, nommé Ainard, ce qu'il a fait, *more regio, excusso scilicet de palmo denario.*

Actum Turonis xiv kal. Februarii, anno incarnati Verbi MLVI.

Arm. de Bal. t. 76, f° 258. — Dom Housseau, n° 577. — Dom Fonteneau, t. 47, p. 467.

175. — 1064 à 1066. — Geoffroy, trésorier de Saint-Martin, convaincu, par l'épreuve du fer chaud, de l'injustice de ses prétentions, renonce à la réclamation qu'il faisait des serfs Maurice, Raoul et Regnault, comme appartenant au trésor de Saint-Martin. Il reconnaît que les dits serfs sont la propriété du chapitre, et en signe de cette reconnaissance, il fait déposer par Auger, viguier et Geoffroi de Grillemont, le jour de la fête des saints Innocents, entre les mains d'Ermenulf, un morceau de Bois (s. d.)

Arm. de Bal., t. 76, p. 465. — Dom Houss., n° 303.

176. — 1067-1070. — Raoul, doyen, Regnault, trésorier, et le chapitre de Saint-Martin vendent à plusieurs manants et marchands de Châteauneuf une pièce de terre située sur la place Saint-Martin, pour y établir des étaux, à la charge d'un cens annuel, payable moitié au chapitre de Saint-Martin et moitié au trésorier.

Arm. de Bal., t. 76, f° 468.

177. — 1064 - 1073. — Bulle du pape Alexandre II, insti-

tuant un collège de dix chanoines et autant de prébendes dans l'église de Saint-Pierre-Puellier, avec la clause que le nombre des chanoines ne pourra être augmenté qu'autant que les revenus seront eux-mêmes augmentés.

Lesueur, f° 493 (anal.)

178. — 9 mars 1069. — Rainaut, fils de Rannulfe, restitue le monastère de Moustier-Roscille, à Saint-Yrier et à Saint-Martin, avec plusieurs biens et dépendances, tels que l'église de Saint-Julien à Limoges, etc., et afin que ce monastère soit restauré et remis en son état primitif.

Facta est restauratio ista in mense martio, vivente Philippo Francorum rege et Icterio episcopo in Lemovica urbe præsidente, feria II, luna xv.

Arm. de Bal., t. 76, p. 244 et 245.

179. — 26 mai 1079. — Acte par lequel Gui, archevêque de Bourges, certifie qu'il a consacré le grand autel de Moustier-Roscille, le jour de la fête des saints Philippe et Jacques

Datum apud Ambaz dictæ diœcesis, vii kal. junii, anno Domini MLXXIX.

Arm. de Bal., t. 76, f° 234.

180. — 1080. — Accord conclu entre le chapitre de Saint-Martin et les religieux de Saint-Julien, au sujet d'un terrain sablonneux situé entre le monastère de Saint-Julien et la Loire, vulgairement appelé *grava*, la grève, et que les bourgeois de Châteauneuf avaient subrepticement envahie. Hoc autem factum est anno dominicæ incarnationis 1080.

Cartul. de Saint-Julien, F. latin, 5443 f° 94.

181. — 1081. — Lettre du pape Grégoire VII aux habitants de la Touraine et de l'Anjou, leur enjoignant de s'abstenir de tout rapport avec le comte d'Anjou, excommunié par l'archevêque de Tours, et les exhortant à soutenir l'archevêque (s. d.)

Recueil sur Saint-Martin, p. 136. — Blondel, *De Formula regnante Christo*, p. 34. — Maau, *Eccles. Turon.*, p. 249. —

Concil. de Labbe, t. κ, p. 293. — *Concil. de Hardouin*, t. vi, part. 1, col. 4496.

182. — 1081. — Lettre du pape Grégoire VII aux chanoines de Saint-Martin, leur enjoignant de faire réinstaller avec honneur l'archevêque de Tours, dont ils avaient machiné l'expulsion, et de rendre au chapitre de Saint-Maurice les biens qui lui appartiennent (s. d.)

Mabillon, *Ann. Bened.*, t. v, p. 476. — Dom Liron, *Singul. Histor.*, t. II, p. 35.

183. — An 1081. — Notice contenant le récit des discordes mues entre le chapitre de Saint-Martin et Raoul, archevêque de Tours. — N° CXXVIII.

184. — 1078-1084. — Geoffroi, doyen de Saint-Martin, et Foucher, prévôt de Suèvre, donnent au chapitre de Saint-Martin trois serfs, Giles, Foulques et Evrard, et leur sœur Eremberge, dépendant de la prévôté de Suèvre (s. d.)

Arm. de Bal., t 76, p 470.

185. — 9 janvier 1083. — Thibault, comte de Champagne, rend à Saint-Martin les serfs issus par alliance de ses propres serfs et de ceux de Saint-Martin, lesquels il avait indument affranchis, et veut qu'à l'avenir le présent acte serve de loi pour la possession des serfs de Saint-Martin dans le pays Chartrain.

Data v idus januarii, indict. vi, anno a Passione Domini, MLXXIII, regni autem Philippi XXIII.

Mabillon, de *Re diplom.*, p. 587.

186. — Vers 1081-1086. — Guillaume de Mirebeau contestait aux chanoines de Saint-Martin, la possession d'une maison de pierre, située sur la place de Saint-Martin, devant les boutiques des changeurs, sous prétexte qu'elle avait été bâtie par son aïeule Agnès; les parties s'en rapportent au jugement de Dieu et l'épreuve de l'eau bouillante décida la cause en faveur des chanoines, (s. d.)

Dom Houss., n° 746. — *Arm. de Bal.*, t. 76, f° 432.

487. — 44 septembre 1085. — Achard, maire de Ligueil, abandonne, en présence des chanoines de St-Martin aux habitants de Ligueil certaines coutumes qu'il prétendait que son père avait possédée dans le territoire du dit lieu à cause de sa mairie. En signe de son abandon, Achard laisse sur l'autel un couteau à manche noir et blanc.

Idibus septembris, die exaltationis Stæ-Crucis indictione VIII.

Inventaire du doyenné de St-Martin, p. 5, aux archiv. d'Indre-et-Loire.

188. — 1086. — Geoffroi, doyen, Hardouin, trésorier, et les chanoines de Saint-Martin, à la prière de Geoffroi, comte de Vendôme, accordent au chanoine Jérémie certaines maisons situées dans leur cloître, pour qu'il en jouisse sa vie durant et sous la condition qu'à sa mort, elles feront retour au chapitre.

Factum est hoc anno incarnationis Domini MLXXXVI, Philippo regnante anno vigesimo nono.

Arm. de Bal., t. 76, f° 459 et 470.

489. — 3 février 1086. — Remise, faite au chapitre de St-Martin par le doyen Geoffroy, de certaines coutumes dont ses prédécesseurs avaient joui dans le territoire de Ligueil. Achard de Noizay, de *Nausiaco* et Raoul des Ruaux, de *Areolis*, maires de Ligueil, qui tenaient féodalement ces coutumes du doyen consentent à cette donation et pour marque de déguerpissement, ils laissent des couteaux sur le tombeau de St-Martin.

Factum est hoc anno ab incarnatione Domini MLXXXVI, III nonis februarii.

Inventaire des Chartes du doyenné de St-Martin, charte 3. (extrait) aux archiv. d'Indre-et-Loire.

490. — 20 février 1087. — Geoffroi, doyen de Saint-Martin, fait remise pleine et entière à Raoul de Grillemont, maire de Ligueil, de la coutume qu'il tenait de lui en fief, savoir qu'un

garçon ne pouvait épouser une fille dans toute l'étendue du territoire de Ligueil, que l'un et l'autre n'eussent auparavant averti le maire, qui, pour droit, recevait un cochon.

Factum est hoc anno ab incarnatione Domini **MLXXXVI**, decimo kal. martii.

Dom Houss., n° 885. — Inventaire des titres du doyenné de St-Martin, charte 4. p. 6, arch. d'Indre-et-Loire (extrait).

194. — Vers 1087. — Hugues, seigneur de Sainte-Maure, qui avait arbitrairement taxé les hommes de Saint-Epain, appartenant aux chanoines de Saint-Martin, et qui avait été excommunié par l'archevêque Raoul, reconnaît sa faute en présence du doyen Geoffroi et des chanoines, et promet de ne plus recommencer (s. d.)

Dom Houss., n° 804. — Dom Fonteneau, t. 17, p. 469. — *Arm. de Bal.*, t. 76, f° 234.

492. — 1090-1106. — Aalis, abbesse de Jouarre, donne, du consentement de son chapitre, aux chanoines de Saint-Martin Élisabeth de Turci, femme de Renard le pannetier, « *panificis*, » avec sa postérité, en échange d'Eméline, fille d'Henri de Gandeluze (s. d.)

Orig., Arch. d'Indre-et-Loire.

493. — 1090. — Les religieux de Saint-Yrier rendent au monastère de Saint-Martin et au doyen Pierre les biens dont ils lui déniaient depuis longtemps la possession et se soumettent à sa juridiction. Les chanoines, en reconnaissance de cette soumission, donnent aux religieux de Saint-Yrier une des prébendes de leur chapitre et font avec eux une association de prières.

Data **MLXXX** anno ab incarnatione Domini, indictione **XI**, imperii Philippi regis francorum anno **XXXIII**.

Arm. de Bal., t. 76, f° 225.

494. — 1091. — Hugues, marquis de Lombardie, fils du marquis Azon, venant à Tours, fait satisfaction et renonce aux usurpations qu'il avait faites sur les biens de St-Martin en

présence de Pierre, doyen, de Gautier, trésorier, et de Robert, maître-école.

Factum hoc millesimo anno et LXXXI ab incarnatione Domini, indictione XIV, anno XXXIII Philippi regis.

Arm. de Bal., t. 76, f° 44.

195. — 1092. — Le chapitre de Saint-Martin contracte une association de prières avec les religieux de Plein-Pied, diocèse de Bourges.

Datum MLXXXII ab incarnatione Domini, indict. xv.

Arm. de Bal., t. 77, f° 274.

196. — 1092. — Charte par laquelle les doyen et chapitre de Saint-Martin concèdent à quelques chanoines l'île et l'église de Saint-Cosme, pour y vivre régulièrement sous la direction d'un doyen.

Redditum... MLXXXII anno a Nativitate Domini, indict. xv, anno XXXV imperii Philippi, epacta IX.

Arm. de Bal., t. 76, f°. — *Rec. sur Saint-Martin*, p. 41.

197. — 3 février 1096. — Robert, comte de Flandre, renonce au cens annuel qu'il voulait exiger des religieux de Saint-Martin, pour une terre située dans le pays d'Arras.—N° CXLVII.

198. — 44 mars 1096. — Bulle du pape Urbain II, donnée à Tours, par laquelle il réunit au Saint-Siège les fonctions épiscopales du monastère de Saint-Martin et déclare que les religieux ne doivent recevoir personne processionnellement, si ce n'est le pape, le roi et l'archevêque de Tours, une fois en sa vie. — N° CXXIX.

199. — 29 mars 1096. — Bulle du pape Urbain II, donnée à Poitiers, qui réforme les abus et les habitudes simoniaques qui s'étaient introduits dans l'église de Saint-Martin. — N° CXXVI.

200. — 30 mars 1096. — Bulle du pape Urbain II, accordant le différend mu entre l'abbaye de Cormery et le chapitre

de Saint-Martin, touchant la juridiction et le droit de suprématie du chapitre sur l'abbaye. — N° CXXXI.

201. — 30 mars 1096. — Bulle du pape Urbain II, notifiant à tous les archevêques et évêques des Gaules, qu'il a pris les chanoines de Saint-Martin sous sa protection spéciale et leur enjoignant de veiller à ce qu'il ne soit porté aucun préjudice aux biens du chapitre situés dans leurs diocèses respectifs. — N° CXXVII.

202. — 1096 ou 1097. — Bulle du pape Urbain II, confirmant les droits du chapitre de Saint-Martin sur les biens à lui légués par Saint-Yrier.

Arm. de Bal., t. 283, p. 27 (anal.)

203. — 4^{er} décembre 1098. — André, chanoine de Saint-Martin, donne au chapitre, pour fonder son anniversaire, la moitié des maisons de pierre et de bois qu'il possède dans le bourg de Châteauneuf, auprès des remparts et la meilleure des boutiques de drapier qu'il possédait au dit lieu.

Data kal. decemb, anno ab incarnatione Domini MLXXXVIII, tertio anno a combustione templi, indictione VII.

Dom Houss., n° 4024, 8622 et 8649 (anal.) — *Arm. de Bal.*, t. 76, f° 146 et 147, deux copies.

204. — 6 mai 1101. — Les chanoines de Saint-Martin unissent au prieuré de Saint-Cosme, qu'ils ont récemment fondé, les revenus des prébendes du chapitre de Saint-Perpet de Solari, en Lombardie.

Data MCI a Nativitate Christi anno, indictione IX, pridie nonas maii.

Arm. de Bal., t. 76, f° 17.

205. — 1109 ou 1110 (1), — Hélias, comte du Mans, sur les réclamations des chanoines de Saint-Martin, se désiste des pré-

(1) Le *Chronicon Andegavense* imprimé par Labbe, (Biblioth. nova, t. 1, p. 376), place la mort d'Hélie en juillet 1110. Cette charte doit donc être antérieure à cette date.

tentions qu'il élevait sur Chenu et sur plusieurs autres biens du chapitre situés dans le Maine.

Arm. de Bal., t. 76, p. 169. — *Gallia Christiana*, 2^e édit., t. XIV.

206. — 1112 ou 1113. — Foulques, comte d'Anjou et de Touraine, ayant violé les droits du chapitre et le respect dû aux saints, en entrant de vive force dans le cloître et dans la maison d'un chanoine, fait amende honorable dans l'église de Saint-Martin tête et pieds nus, (s. d.).

Arm. de Bal., t. 76, f^o 254. — *Dom Houss.*, n^o 1318.

207. — 1115. — Renouvellement de l'acte d'association de prière et de confraternité entre les chanoines de Saint-Martin et l'abbé et les religieux de Marmoutier. Les chanoines cèdent bénévolement une prébende aux religieux de Marmoutier.

Arm. de Bal., t. 76, f^o 372. — *Dom Houss.*, n^o 1336. — *Origin.*, F. latin, f^o 584.

208. — 1118. — Guillaume, abbé de Pontigni, déclare que son église, après avoir eu de longs débats avec les chanoines de Saint-Martin de Tours, au sujet de sa maison de Chablis, a conclu un accord par lequel les moines de Pontigni posséderont sans contestation leur maison de Chablis, située entre trois chemins, avec l'ouche et les appentis qui en dépendent, mais que pour les trente-six arpents de vigne situés dans la seigneurie de Saint-Martin, au même lieu de Chablis, ils paieront dix muids de vin de rente au prévôt et à l'obédiancier de Saint-Martin.

Actum ab incarnatione Domini anno MCXVIII.

Original scellé, *Archiv. d'Indre-et-Loire*. — Max. Quentin, *Cartulaire général de l'Yonne*, I, p. 234-235.

209. — 30 octobre 1118. — Bulle du pape Calixte II, confirmative de l'abandon fait par l'archevêque de Tours de tous ses droits sur les églises de Ligueil, de Courçai, de Sublaine, de Vancé, de Joué, de Charentillé, de Notre-Dame-d'Oé et de

Saint-Pierre-le-Puellier, moyennant un cens annuel de cent sols. — N° CXXV.

240. — 1119. — Eudes, doyen, Gauthier, trésorier, Sichard, maître-école, et le chapitre de Saint-Martin s'accordent avec les religieux de Saint-Eparche d'Angoulême au sujet de l'église de Salles, diocèse de Périgueux, dont ils se disputaient la possession.

Actum est autem anno incarnati Verbi MCXVIII. — d'après un *vidimus original* de 1292.

F. latin., n° 12875, f° 585.

244. — 1119. — Bulle du pape Calixte II, confirmative des privilèges accordés à Saint-Martin par les papes Adéodat, Léon, Adrien, Sergius, Grégoire et Pascal, et par les archevêques de Tours, Crothert, Ibbon, Hérard, etc. — N° CXXIV.

242. — 1119. — Gislebert, archevêque de Tours, s'accorde avec le chapitre de Saint-Martin au sujet du droit de relevation des sept églises de Ligueil, de Joué, de Vancé, de Courçai, de Sublaines, de Charentilly, de Notre-Dame-d'Oé, — N° CXXIII.

243. — 1119. — Louis VI, le Gros, à la demande des chanoines de Saint-Martin, leur confirme la donation, à eux faite par la reine Bertrade, du bourg et de l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, avec la moitié de certains droits dépendant du domaine de la reine Bertrade. — N° CXXII.

244. — 1119-1124. — Les doyen et chanoines de Saint-Martin donnent le bourg de Saint-Pierre-le-Puellier au chanoine Guillaume pour en jouir sa vie durant (s. d.).

Dom Houss., n° 1283.

245. — 1122-1133. — Haton, évêque de Troyes, à la demande de Geoffroy, maître-école de Saint-Martin, et du prévôt Raoul, accorde à ceux-ci, le droit de nommer le curé de *Manso* (s. d.).

Arm. de Bal., t. 77, f° 233.

246. — 1124. — Fromond, abbé, et le chapitre de Saint-Faron de Meaux échangent Belicie, femme d'Odoard de Turceio, avec ses fils et ses filles, contre Auguis, femme de Clément de Gandeluz, appartenant au chapitre de Saint-Martin.

Anno ab incarnatione Domini MCXXIII, indictione II.

Arm. de Bal., t. 76, f° 172.

217. — 1127 — Eudes, doyen, Gauthier, trésorier, Foucher, préchantre, Geoffroy, maître-école, et le chapitre de Saint-Martin, accordent aux pauvres religieux vivant conventuellement à Chanteloup, près Ligueil, dix sous de cens et la dime de huit charruées de terre avec le droit de pasnage pour leurs porcs.

Factum est autem illud anno ab incarnatione Domini MCXXVII.

Dom Housseau, n° 1490.

248. — 1127. — Épitre d'Hildebart, archevêque de Tours, adressée au pape Honorius II, et par laquelle il intercède en faveur des chanoines de Saint-Martin, qui, en défendant leurs droits, avaient encouru son indignation (s. d.).

Hildebarti opera, col. 431.

249. — 1128. — Gérard, cardinal et évêque d'Angoulême, prononce une sentence d'accord entre les chanoines de Saint-Martin et les religieux de Saint-Jouin, au sujet de l'église de Doucé.

Facta Turonis, in cimiterio Sancti Juliani, anno MCXXVIII domino Honorio papa secundo.

Arm. de Bal., t. 77, f° 254.

220. — 19 novembre 1128. — Bulle par laquelle Honorius II confirme la sentence prononcée par Gérard, évêque d'Angoulême, sur le différend existant entre les chanoines de Saint-Martin et les religieux de Saint-Jouin au sujet des dimes de Doucé.

Datum Laterani XIII kal. decembris.

Arm. de Bal., t. 76, f° 272.

221. — 19 décembre 1129. — Bulle du pape Honorius II, qui déclare prendre sous sa protection spéciale les biens des chanoines de Saint-Martin et renouveler en leur faveur les actes de ses prédécesseurs.

Datum Laterani XIV kal. januarii, indict. VII, pontificatus autem domini Honorii II papæ V. — N° CXXXIX.

222. — 4^{re} avril 1129. — Girard, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siège, enregistre la bulle du pape Honorius II et investit les chanoines de Saint-Martin des dîmes de Doucé dans la personne de Foucher, préchantre.

Datum Engolismæ, kal. aprilis, anno ab incarnatione Domini MCXXXVIII (erreur dans la date; c'est MCXXXVIII, ce qui porte au 4^{er} avril 1129, nouv. style, car cette année est la dernière du pontificat d'Honorius II. Gérard, au reste est mort en 1135)

Arm. de Bal., t. 77, f° 259.

223. — 1129. — Geoffroy, comte d'Anjou, promet au doyen et aux chanoines de Saint-Martin de les défendre contre les prétentions et les agressions de Sulpice d'Amboise qui maltraitait les chanoines et voulait percevoir les revenus du bourg Saint-Pierre, appartenant aux religieux.

Anno MCXXXIX.

Jura ecclesiæ Sancti-Martini propugnata p. 220. — *Arm. de Bal.*, t. 77, f° 268. — Dom Houss., n° 4436.

224. — 28 octobre 1131. — Bulle du pape Innocent II, confirmant le chapitre de Saint-Martin dans la possession de ses biens et renouvelant en sa faveur les privilèges qui lui ont été accordés par ses prédécesseurs. — N° CXL.

225. — 1126. — 1136 — G , évêque de Soissons, reconnaît que c'est à lui seul que Raoul, prévôt de Chalaustre, a concédé, à charge d'un cens annuel de cent sous, les terres

de Cursai et de *Luxiaco*, et que ses successeurs n'auront aucun droit à la dite concession (s. d.).

Arm. de Bal., t. 77, f° 255.

226. — 20 décembre 1131. — Serment de fidélité prêté par Boniface, marquis de Montferrat, entre les mains de Robert de Gennes, chanoine de Saint-Martin et syndic général de tous les biens du dit chapitre en Italie, à raison des terres et domaines que le dit Boniface tenait du chapitre.

Anno ab incarnatione Domini nostri J.-C. MCXXXI, XIII kal. decembris, indict. VIII.

Mabillon, *Ann. Bened.*, t. IV, p. 694.

INDEX

DES NOMS DES PERSONNES

CONTENUS DANS LES CHARTES ET DIPLOMES

DE SAINT-MARTIN

ANTÉRIEURS A L'ANNÉE 1131 (1).

- ABBO, abbas Floriacensis, 461.
ACHARDUS DE NAUZIACO, major de Ligogalo, 187.
ACHARDUS, præpositus, 180.
ACTARDUS, episcopus, 48.
ACTARDUS episcopus Namnetensis, 63.
ADACIUS, archiepiscopus Bituricensis, 93.
ADALALDUS, archiepiscopus Turonensis, 83, 87, 95.
ADALALDUS, episcopus, frater Erberni, 100.
ADALARDUS, abbas Sancti Martini, 42, 78, 97.
ADALARDUS, filius Ædemonis, 90.
ADALARDUS, 448.
ADALBERTUS, filius Beringarii, 27.
ADALBERTUS, marchio, 102.
ADALELMUS, decanus Majoris Monasterii, 119.
ADALELMUS, diaconus, 107, 115.
ADALELMUS, de Sembliciaco, 180.
ADALMANNUS, levita, 52.
ADALMARUS, advocatus B. MARTINI, frater Roberti thesaurarii, 73, 94, 121.
ADALMARUS, scriptor, 138, 145, 148.
ADAM, granicarius Sancti Martini, 126, 128.
ADELELMUS, 151.
ADEMARUS, comes, 83.
ADEODATUS, papa, 10, 11, 12, 21, 28, 60, 116, 130, 158, 183, 211, 224.
ADERBAL, scriptor cartæ, secundicerius scolæ minister, 194, 193, 203, 204.
ADJUTOR, frater Hazanonis, donator, 36, 136, 142, 156.
ADRIANUS I^{er}, papa, 21, 416, 211, 224.
ADULFUS, Barcelonensis episcopus, 59.
Æneas, Parisiensis episcopus, 59, 60, 64.
AGINTRUDIS, 56.
AGNES, avia Guillelmi de Mi-rebello, 186.
AGIUS, Aurelianensis episcopus, 59, 60.
AHILRICUS, primicerius scolæ Sancti Martini, 99.

(1) Les chiffres placés à la suite des noms désignent les numéros d'ordre de l'index chronologique.

- ARGERICUS**, abbas Sancti Martini, 6, 40.
AIMERICUS, filius Arduini, 451.
AIMERICUS, vicecomes, 432.
AIMO, abbas Cormaricensis, 105, 107, 418.
AIMO, vassallus dominicus, 444.
AIRALDUS DE CLUNIACO, archidiaconus 478.
ALADALDUS, archiepiscopus Turonensis, 73.
ALADARDUS, locumtenens Ragenarii comitis palatii, 73.
ALADARDUS, advocatus Sancti Martini, 78.
ALBERTUS, presbyter, scriptor cartæ, 65.
ALBERTUS, canonicus Sancti Cosmæ, 201.
ALBERTUS, marchio Italiæ, 165.
ALBERICUS, vicecomes Aurelianensium, 448.
ALBINUS 25, 26, 37.
ALCUINUS, abbas Sancti Martini, 25 bis, 27, 38.
ALDEGARIUS, levita, 89.
ALDEGARIUS, nepos Guichardi decani, 445.
ALDEGARUS, canonicus, consobrinus Gunduini, 422.
ALEDRAMNUS, comes, 440.
ALEXANDER II, papa, 477.
ALFONSUS, rex Hispaniæ, 414.
ALGERIUS, vicarius, 475.
ALOLDUS, abbas Sancti Vedasti, 197.
AMALGARIUS, 56.
AMALRICUS, magister scolæ, 42, 44, 78, 97.
AMALRICUS, legislator, 113.
AMALVINUS, dux Burdelensium, 414.
AMATUS, Ellorensis episcopus, 483.
AMBLARDUS, abbas Soliniacensis, 463.
AMELIUS, frater Rotgerii, 178.
ANDESINDUS, Helenensis episcopus, 59, 60.
ANDREAS, canonicus Sancti Martini, 203.
ANSELMUS Aurelianensis episcopus, 449.
ANSER (*Var.* Ansa), fundator monasterii Sermionensis, 47.
ANSINUS, clericus, scriptor cartæ, 46.
ARBERTUS, fidelis Hugonis ducis, 437.
ARBERTUS, præcentor, 445.
ARCHAMBALDUS, 49.
ARCHAMBALDUS donator, 113, 121.
ARCHAMBALDUS, archiepiscopus Turonensis, 459, 460, 464.
ARCHAMBAUDUS, decanus, 156.
ARCHANALDUS scriptor cartæ, secundicerius scolæ, deinceps magister scolæ, 95, 97, 98, 99, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 113, 115, 118, 119, 120, 123, 126, 132, 134, 137, 138.
ARCHEMBALDUS, filius Ulgerii, 475.
ARCHEMBALDUS, frater Gosfridi, 184.
ARCHERIUS, 124.
ARBRADUS, vicecomes frater Attonis, 95, 98, 103, 104, 125.
ARDUINUS, Vellavensis episcopus, 59, 60.
ARDUINUS, canonicus, 132.
ARDUINUS decanus, 145, 147.
ARDUINUS, 151.
AREDIUS (SANCTUS), 5.
AREGARIUS, clericus, scriptor cartæ, 56.

- AREMBURGIS, mater Gausberti de Sancta Maura, [474](#).
- ARNULFUS, abbas Sancti Martini Aduensis, [69](#).
- ASCHERIUS, Parisiorum episcopus, [407](#).
- ATTO I, vicecomes Turonensis, [72](#), [83](#), [94](#), [104](#).
- ATTO II, frater Ardradi, vicecomes, [104](#), [105](#), [106](#), [107](#).
- ATTO, episcopus Verdunensis, [59](#).
- AUTBERTUS, [56](#).
- AUTBERTUS, archiclavus Sancti Martini, [77](#).
- AUTLANDUS, abbas Sancti Martini, [46](#), [48](#), [43](#).
- AZON, marchio Italiæ, [163](#).
- BADILLO, abbas B. Martini Aduensis, [69](#).
- BADILLO, ædituus ecclesiæ Turonensis, [131](#).
- BARTHOLOMEUS subdiaconus, [118](#).
- BARTHOLOMEUS abbas majoris monasterii, [180](#).
- BARTHOLOMEUS, archiepiscopus Turonensis, [173](#), [183](#).
- BARULDUS archisignator, [151](#).
- BEATRIX, regina, uxor Roberti I, regis, [137](#).
- BERENGARIUS, Romanorum et Longobardorum rex, [102](#), [162](#).
- BERENGARIUS, cambellanus decani, [186](#).
- BERINGERIUS, comes, [94](#).
- BERINGERIUS, clericus, [171](#).
- BERINGERIUS, camerarius, [176](#).
- BERINGERIUS, magister scolæ, [476](#), [480](#), [183](#), [184](#).
- BERINGARIUS, canonicus Sancti Cosmæ, [204](#).
- BERLAICUS, præcentor Sancti Martini, [115](#).
- BERNARDUS, comes, latrocinator, [63](#).
- BERNARDUS, amicus Odonis comitis, [68](#).
- BERNARDUS, comes, [144](#).
- BERNERIUS, decanus, [134](#), [138](#), [139](#), [140](#).
- BERNO, archiclavus Sancti Martini, [90](#), [91](#), [92](#), [95](#), [97](#), [99](#).
- BERNO, Aurelianensium episcopus, [107](#).
- BERTA, regina, uxor Roberti regis, [157](#).
- BERTACHARUS, abbas, [12](#).
- BERTAIS, uxor Gumberti, [120](#).
- BERTERIUS, præpositus, [115](#).
- BERTILDIS, [36](#).
- BERTRADA, regina, [213](#).
- BERTUS, episcopus Turonensis (var. Berthonus), [44](#), [42](#), [60](#).
- BOHERIUS, scriptor, [20](#).
- BONIFACIUS, marchio Italiæ, [165](#).
- BOSO, comes, [68](#), [71](#).
- BRAIDINGUS (alias Baraldinus), Matisconensis episcopus, [59](#), [60](#).
- BURCHARDUS, comes, [95](#), [113](#), [151](#).
- BURCHARDUS, canonicus, [145](#).
- BURCARDUS, capicerius, [188](#).
- BURCARDUS, cantor et magister scolæ B. Mauricii, [183](#), [193](#), [194](#), [203](#).
- CALIXTUS II, papa, [200](#), [209](#), [211](#).
- CARIBERTUS, rex, [3](#), [4](#).
- CARLOMANNUS, avunculus Caroli Magni, [23](#).
- CAROLUS Magnus, [47](#), [48](#), [49](#), [23](#), [25](#), [25 bis](#), [26](#), [28](#), [30](#), [31](#), [31](#), [35](#), [37](#), [38](#), [46](#), [47](#), [59](#), [60](#), [64](#), [83](#), [88](#), [97](#), [101](#), [409](#), [411](#), [425](#), [440](#), [462](#).
- CAROLUS Calvus, [43](#), [44](#), [45](#), [46](#), [50](#), [51](#), [52](#), [53](#), [54](#), [55](#), [56](#),

- 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 74, 74, 76, 79, 83, 85, 86, 90, 94, 404, 403, 416, 125, 136, 439, 440, 444.
- CAROLUS GROSSUS**, 83, 85, 86, 87, 88, 89, 416, 444.
- CAROLUS STULTUS**, 404, 405, 406, 409, 441, 442, 446, 420, 423, 424, 425.
- CHRISTIANUS**, Autissiodorensis episcopus, 59, 60, 64.
- CHRISTIANUS**, subdecanus, 475, 176.
- CLARA**, uxor Francilionis episcopi, I.
- CLAREMBALDUS** Silvanectensis episcopus, 243.
- CLEMENTIA**, comitissa, uxor Roberti, comitis Flandriæ, 497.
- CLOTARIUS**, rex, 3.
- CROTBERTUS**, episcopus Turo-nensis (*var.* Crotpertus), 9, 40, 41, 12, 60, 244, 224.
- DAGOBERTUS**, rex, 7, 8, 12.
- DALANIA**, 47.
- DANIEL**, 446.
- DECLANA**, avia Helingaudi, 29.
- DEDRA**, uxor Fuleradi, 135.
- DEODATUS**, donator, 433.
- DUMFRADUS**, presbyter, 93.
- EBOLUS**, filius Ramnulfi II, 90, 91, 92, 96.
- EBOLUS**, frater Ramnulfi II, 90, 92.
- EBOLUS**, comes, 432.
- EBOLUS**, 408.
- EBROINUS**, scriptor cartæ, 437.
- ELISABETHA DE TUSCIACO**, serva, 492.
- EMELINA DE GANDOLU**.
- ERACLIUS**, episcopus Leodiensis, 152.
- ERARDUS**, archiepiscopus Tu-ronensis (Voyez Herardus).
- ERBERNUS**, archiepiscopus Tu-ronensis, 400, 103, 407, 408, 446, 418, 419.
- ERBERTUS**, comes, 120, 144.
- ERCAMBERTUS**, Catalacensis epis-copus, 59, 64.
- ERCAMBERTUS** Baionensis epis-copus, 59, 60.
- ERENBURGIS**, serva, 484.
- ERFREDUS**, prepositus, 94.
- ERLALDUS**, senescallus Caroli magni, 38.
- ERLANDUS**, levita et nepos Gau-zuini decani, 448.
- ERLANNUS**, 426.
- ERLANNUS**, subdecanus, 445.
- ERLUINUS**, Constanciensis epis-copus, 64.
- ERMENGARIUS**, magister scolæ, 97.
- ERMENTEUS**, Aurelianensium episcopus, 444, 448.
- ERNALDUS DE INSULA**, 474.
- ERNALDUS**, comes, 444.
- ERNULFUS**, canonicus Sancti Martini, 444, 445.
- ERVEUS**, comes, 449.
- ERVEUS**, 445.
- ERVEUS DE LOSDUNO**, 205.
- EUDO BRITO**, 484.
- EUGERIUS**, canonicus Sancti Martini, 497.
- EUPHRONIUS**, episcopus Turo-nensis, 4.
- EVARDUS**, servus, 484.
- FARMANNUS**, præpositus, 432.
- FARMANNUS**, ædituus, 434, 438, 439, 440, 443.
- FRAMBERTUS**, presbyter, 27.
- FRANCILIO**, episcopus Turo-nensis, I.
- FRAUDEBERTUS**, decanus Turo-nensis, 73.
- FRILEGISUS**, abbas Sancti Mar-

- tini, 29, 31, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 52.
 FRIDOLDUS, Narbonensis episcopus, 59, 60.
 FROTARIUS, Burdegalensis archiepiscopus, 59, 60.
 FROTARIUS, archiepiscopus Bitoricensis, 84.
 FROTHERIUS, episcopus Pictavorum, 132.
 FROMUNDUS, abbas Sancti Faronis, 216.
 FULCHERIUS, Vindocinensis, 475.
 FULCHERIUS, subdecanus, 480, 483, 484, 486, 488, 493, 494.
 FULCHERIUS, nepos Fulcherii, subdecani, 486.
 FULCHERIUS, Namnetensis episcopus, 407.
 FULCHERIUS, præpositus, 484.
 FULCHERIUS DE SODOBRIO, 488.
 FULCHERIUS, granicarius, 488.
 FULCHERIUS, camerarius, 203.
 FULCHERIUS, præcentor, 204, 205, 213.
 FULCHERIUS, magister scolæ, 202, 204, 205.
 FULCO, 83, 95.
 FULCO, vicecomes, 404, 405, 407, 443.
 FULCO, comes Andegavorum, 418, 419, 420, 437.
 FULCO, comes Andegavensis, 144, 170, 180.
 FULCO, avus Fulconis comitis, 470, 171, 483.
 FULCO, comes Andegavensis, 205.
 FULCO, nepos Guidonis granicarii, 121.
 FULCO, servus, 484.
 FULCRADUS, 98.
 FULCRADUS, donator, 435.
 FULRADUS, decanus Sancti Martini, 90, 94, 92.
 FULRIDUS, donator, 23.
 GALTERIUS LODONI, 484, 488.
 GALTERIUS, præpositus, 475.
 GALTERIUS, nepos Gaufridi decani, 186.
 GALTERIUS, thesaurarius, V. Gau-
 terius.
 GARBURDIS, uxor Petri, 427.
 GARIBALDUS OU GERBALDUS, 77, 408.
 GAUBERTUS, donator, consobri-
 nus Deodati, 433.
 GAUBERTUS OU GAUZBERTUS, sub-
 diaconus et frater Gaufridi
 canonici, 445.
 GAUBERTUS, canonicus, 445.
 GAUFREDUS, filius Ingilgerii, ca-
 nonicus, 422.
 GAUFREDUS, clericus, nepos
 Gauberti, 445.
 GAUFREDUS DE PRULIACO, 473.
 GAUFRIDUS, decanus, *Voyez*
 Gausfridus.
 GAUFRIDUS, cantor Sancti Mar-
 tini, avunculus Raginaldi the-
 saurarii, et decanus B. Mau-
 ricii et postea episcopus
 Andegavensis, 480, 483.
 GAUFRIDUS, decanus Cenoman-
 nensis et canonicus, 205.
 GAUFRIDUS, comes Andegaven-
 sis, 473, 474.
 GAUFRIDUS, comes Vindocinen-
 sis, 488.
 GAUFRIDUS Martellus, 483.
 GAUFRIDUS DE SANCTA MAURA,
473.
 GAUFRIDUS DE ALUIA, 483.
 GAUFRIDUS, Carnotensis episco-
 pus, 243.
 GAUFRIDUS DE GRISLOMONTE,
475.
 GAUSBERTUS, comes, 419.
 GAUSBERTUS, frater Ramnulfi II,

- 90, 92.
GAUSBERTUS, vasallus, 423.
GAUSBERTUS filius Gaufridi de Sancta Maura, clericus, 173, 174.
GAUSFREDUS filius Fulconis, comitis, 170.
GAUSFREDUS, miles, rector monasterii, 157.
GAUSFRIDUS, decanus Sancti Martini, 180, 183, 184, 186, 188, 189, 190.
GAUSFRIDUS, presbyter, 131.
GAUSFRIDUS, canonicus, 145.
GAUSFRIDUS, præpositus, 175.
GAUSFRIDUS, præceptor, 176, 181.
GAUTERIUS, canonicus, 145.
GAUTERIUS ou GALTERIUS, thesaurarius Sancti Martini, 193, 194, 203, 204, 205, 220.
GAUZELINUS, pater Helingaudi, 20.
GAUZLINUS, comes, 113, 119, 120.
GAUZOHELMUS ou GAUZOILMUS, 22.
GAUZUINUS, decanus Sancti Martini, 95, 97, 98, 108, 110, 115, 118.
GENFREDUS, clericus, scriptor, 36.
GERARDUS, filius Archambaudi, clericus, 113.
GERARDUS, abbas monasterii Sancti Petri de Bronio.
GERARDUS, Engolismensis episcopus, 220.
GERBALDUS, comes. *Voy.* Garibaldus, 85, 139, 140.
GERBERTUS, archiepiscopus Remensis, 159, 160.
GERMUNDUS, 86.
GERVASIUS, Cenomannensis episcopus, 183.
GILIUS, Servus, 184.
GILBERTUS, Carnotensis episcopus, 64.
GIRALDUS, abbas de Ham, 197.
GIRARDUS, episcopus Morinorum, 197.
GIRBERGA, uxor Gualterii, 110.
GIRBERGA, uxor Deodati, 133.
GIRBERTUS, abbas StiJuliani, 180.
GISLA, filia Berengarii regis, 102.
GISLEBERTUS, archiepiscopus Turonensis, 200, 209, 212.
GODEFRIDUS DE RUFIBUS, 175.
GODELSADUS, Cabilonensis episcopus, 59, 60.
GOFFRIDUS, thesaurarius, 175.
GOFFRIDUS, ou GAUFREDUS, subdecanus, 203, 204, 205.
GOFFRIDUS, subcentor, 181, 203.
GOFFRIDUS CLAREMBALDUS, 186, 188.
GOMEDRAMNUS, scriptor cartæ, 132.
GREGORIUS, papa, 28, 116, 211, 224, 183.
GREGORIUS V, papa, 130, 158.
GREGORIUS VII, papa, 181, 182, 183.
GRIMALDUS, decanus Turonensis, 48.
GRISIA, uxor Gaufridi comitis, 73.
GUALTERIUS, alumnus Sancti Martini, et episcopus Aurelianensis 87.
GUALTERIUS, 107, 113.
GUALTERUS, hospitalarius, 115.
GUALTERIUS, archiclavus Sancti Martini, 126, 129, 132.
GUALTERIUS, Parisiorum episcopus, 144.
GUALTERIUS, canonicus Sancti Martini, 144.
GUALTERUS, vassallus et donator, 106, 110.
GUANDALBERTUS, 83, 95.
GUANILO, 148.
GUARINUS, vasallus, 113.

- GUARNEGAUDUS**, vicecomes, [83](#), [95](#), [99](#), [105](#), [106](#), [107](#), [109](#), [113](#), [126](#).
GUENDILMODIS, uxor comitis Odonis, [49](#), [68](#).
GUICHARDUS, decanus Sancti Martini et magister scolæ (Var. Wichardus, [42](#), [44](#), [47](#), [78](#), [97](#), [115](#)).
GUICHARDUS, diaconus, nepos Guichardi decani [115](#).
GUIDO, vassallus, [108](#).
GUIDO, granicarius, [121](#).
GUIDO, canonicus, [150](#).
GUIDO, Saxonensium episcopus, [144](#).
GUIDO, Bituricensis archiepiscopus, [170](#).
GUIDO BERLANDUS, archidiaconus, [178](#).
GUILLELMUS, vassallus, [78](#).
GUILLELMUS, filius Gaufridi de Sancta Maure [173](#).
GUILLELMUS, comes Avernensis, [178](#).
GUILLELMUS, cancellarius, [194](#).
GUILLELMUS DE MIREBELLO, [186](#).
GUILLELMUS, cellerarius, [203](#), [204](#), [205](#).
GUILLELMUS, canonicus Sancti Cosmæ, [204](#).
GUILLELMUS, Pontiniacensis abbas, [208](#).
GULFARDUS I., abbas Sancti Martini, [17](#), [20](#).
GULFARDUS II., abbas Sancti Martini (Var. Gulfradus), [28](#), [35](#), [41](#), [43](#).
GUMBERTUS, avunculus Ardradi, vicecomitis, [104](#).
GUMBERTUS, donator, [120](#).
GUMBERTUS, Ebroicensis episcopus, [59](#), [60](#).
GUNDOSON, venditor, [46](#).
GUNDUINUS, nepos Guichardi decani, [115](#).
GUNDUINUS, levita, [122](#).
GUNTARIUS, Agripinensis episcopus, [59](#), [60](#).
GUNTELMUS, subdiaconus, alumnus Roberti æditui et consobrinus ejus, [123](#).
GUNTELMUS, archiclavus, [144](#).
GUNTRAMNUS, abbas Sancti Martini, [12](#).
GUMTRAMNUS, episcopus Turonensis, [13](#).
HACSINNUS, præpositus, [42](#).
HADO, Viennensis episcopus, [59](#), [60](#).
HADUIS, uxor Hugonis ducis, [139](#), [140](#).
HAGANO (Var. Haimo, Banno), [36](#), [136](#), [142](#), [156](#).
HAGRE-INDANA, mater Helingaudi comitis, [29](#).
HAIMO, v. Hagano, v. Banno.
HAMELINUS DE LANGIACO, germanus Radulfi archiepiscopi, [183](#).
HARDOINUS, thesaurarius, [188](#).
HARISINDA, uxor Gauzohelmi, [22](#).
HELENA, uxor Guarnegaudi, [99](#).
HELIAS, comes Cenomannensis, [205](#).
HELINGAUDUS, comes, [29](#).
HELINGAUDUS, avus Helingaudi comitis, [29](#).
HENRICUS I., Rex, Hetricus, Hainricus, [173](#), [174](#).
HERARDUS, abbas, [48](#).
HERARDUS, archiepiscopus Turonensis, [58](#), [59](#), [60](#), [64](#), [214](#), [224](#).
HERMENTRUDIS, regina, [66](#), [71](#), [74](#).
HERVEUS, thesaurarius, [150](#), [154](#).
HERVEUS II, thesaurarius Sancti

- Martini, [461](#), [463](#), [464](#), [467](#), [468](#), [469](#), [470](#), [471](#).
- HERVICUS, advocatus B. Martini, filius Adalmari et nepos Roberti thesaurarii, [120](#), [121](#), [126](#).
- HERVINUS, presbyter, [157](#).
- HILDEBERTUS, sacerdos, [148](#).
- HILDEBERTUS, episcopus Cenomannorum, [205](#).
- HILDEBRANDUS, Sagiensis episcopus, [64](#).
- HILDEGARDIS, regina, [17](#).
- HILDEGARDIS, uxor Fulconis comitis, [170](#).
- HILDEGARIUS, Meldensis episcopus, [59](#), [60](#), [61](#).
- HILDUINUS, abbas Sancti Martini et comes, [56](#), [59](#), [60](#).
- HILDUINUS, comes, [155](#).
- HILMERADUS, Ambianensis episcopus, [64](#).
- HILTFREDUS, abbas monasterii Sancti Petri, [36](#).
- HINCMARUS, Remorum archiepiscopus, [59](#), [60](#), [61](#).
- ITERIUS. — *Voy.* Iterius, [17](#).
- ILDOVICUS V. Ludovicus.
- HONORIUS II. papa, [220](#), [224](#).
- HUBALDUS, [24](#).
- HUBERTUS DE NOVIENTO, [171](#).
- HUCBERTUS, abbas Santi Martini, [62](#), [63](#), [136](#), [142](#), [156](#).
- HUGO, episcopus, filius Letgardis, [153](#).
- HUGO, decanus Sancti Martini, [154](#).
- HUGO, thesaurarius Sancti Martini, [183](#).
- HUGO, archiepiscopus Turonensis, [198](#).
- HUGO, abbas Sancti Dionisii Remensis, [197](#).
- HUGO filius Rotgerii comitis, [137](#).
- HUGO frater Gauzberti de Sancta Maura, [174](#).
- HUGOLINUS, filius Gaufridi de Sancta Maura, [173](#).
- HUGO, Remensium archiepiscopus, [141](#).
- HUGO, Diensis episcopus, [183](#).
- HUGO Brito, [188](#).
- HUGO, marchio Italiae, [165](#).
- HUGO, marchio Longobardiæ, filius Azenis, [194](#).
- HUGO I. abbas Sancti Martini, [66](#), [67](#), [68](#), [69](#), [70](#), [72](#), [76](#), [77](#), [78](#), [79](#), [82](#), [89](#), [101](#), [109](#), [114](#), [125](#), [132](#), [136](#).
- HUGO II, filius Roberti II, abbas, [120](#), [129](#), [130](#), [134](#), [136](#), [137](#), [138](#), [139](#), [140](#), [141](#), [142](#), [144](#), [146](#).
- HUGO, dux, comes Turonici pagi [151](#).
- HUGO, Francorum, rex, [154](#), [156](#).
- HUMBALDUS Cellerarius, [188](#).
- HUMFRIDUS Morinensis episcopus, [59](#), [60](#).
- IBBO, episcopus Turonensis, [12](#), [60](#), [211](#), [224](#).
- ILDEGERIUS, vicecomes Lemovicinorum, [82](#).
- IMMA, uxor Altonis, vicecomitis 72.
- IMMA, uxor Guidonis, [108](#).
- IMMA, regina Roberti regis filia, [130](#), [138](#).
- INGANARDUS, Pictavenensis episcopus, [56](#), [60](#).
- INGELBALDUS rector abbatiolæ, Sancti Johannis, [146](#).
- INGILGERIUS frater Gunduini, [122](#).
- INGILRADA, uxor Archambaudi, [113](#).
- INGOBERGA, regina, [2](#).
- INNOCENTIUS II, papa, [224](#).
- ISAAC, Liegonensis episcopus, [59](#), [60](#).
- ISAIAS, Namnetensium epis-

- copus, 119.
 ISARNUS, scriptor cartæ, 73.
 ISEMBERGA, uxor Danielis, 146.
 ISEMBERTUS, episcopus Picta-
 vonsis, 169.
 ISENBARDUS, episcopus Aurelia-
 nensis, 173.
 ITRHIUS, episcopus Lemovi-
 censis, 178.
 ITHERIUS, abbas Sancti Martini
 (Var. Autherius), 17, 18, 19,
21, 22, 23, 24, 25, 37, 38,
39, 41, 43.
 IVO, præcentor Sancti Martini,
126.
 IVO, 145.
 IVO rex, 184.

 JACHELINA, soror Gausberti de
 Sancta Maura, 174.
 JACHELINUS, frater Guillelmi de
 Mirebello, 184.
 JACOB, abbas Cormaricensis,
39.
 JEREMIAS, 188.
 —JOHANNES, canonicus, 145.
 JOHANNES, thesaurarius, 147.
 JOHANNES, Aurelianensis epis-
 copus, 213.
 JOHANNES, abbas de Monte
 Sancti Eligii, 197.
 JONAS Eduorum episcopus, 59,
60.
 JOSCELINUS Cellerarius, 176.
 JOSEPH, Taronorum archiepis-
 copus, 148.
 JUDITH, imperatrix, 40, 66, 71,
76, 77, 138, 139, 140.

 KARLEMANNUS, rex, 79.
 Karolus (Voy. Carolus).

 LANDRICUS, 148.
 LAUNUS, æquanisivæ sedis epis-
 copus, 59, 60.
 LEDRAMNUS, sacerdos, 118.

 LEO IX, papa, 183.
 LEO III, papa, 28, 116, 183,
211, 224.
 LEO VII, papa, 141.
 LEODRAMNUS, diaconus, 134.
 LEOTARDUS, 27.
 LETALDUS filius Guidonis, cano-
 nicus Sancti Martini, 108.
 LETHARDUS, 145.
 LETARDUS, secretarius, 180,
183, 184, 188.
 LETARDUS, canonicus Sancti
 Cosmæ, 204.
 LETBRANNUS, filius Erluini,
 major Pseudoforensis curtis,
148.
 LETGARDIS, comitissa, 153.
 LEUTARDUS, servus, 89.
 LUDOVICUS Pius, imperator, 30,
31, 32, 33, 34, 35, 37, 38,
39, 40, 41, 45, 46, 47, 46,
66, 71, 78, 79, 125, 136.
 LUDOVICUS BALBUS, imperator,
72, 73, 74, 75, 76, 79, 85,
101, 109, 111, 114, 125.
 LUDOVICUS IV, 141, 142.
 LUDOVICUS VI, rex, 211, 212.

 MAGENARIUS, 90, 91, 92.
 MAIMBERTUS, scriptor cartæ, 94.
 MARCHOARDUS, miles, quondam
 monachus, 173.
 MARINUS, papa, 80, 81.
 MILO, magister scolæ, 42, 44,
78, 97.
 MUMMOLENUS, abbas, 12.

 NEFIGUS, sacerdos, 134.
 NEFIGUS, decanus, 143,
144.
 NICOLAUS, canonicus Sancti
 Cosmæ, 204.
 NICOLAUS I, papa, 58, 85, 116,
130, 158, 183.
 NOTBERTUSOU NOTBERTUS, pres-
 byter Sancti Spani, 56.

- ODALRICUS**, vassallus Adacii, 93.
ODILARDUS, canonicus, 445.
ODILMARUS, canonicus, 445.
ODO, comes, 49, 53, 68, 76, 79, 85.
ODO, comes et abbas Sancti Martini, filius Roberti, 83, 84, 87, 88, 89.
ODO, rex, 92, 94, 95, 96, 98, 99, 101, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 136, 141, 143, 156.
ODO ou **OTHO**, decanus, 161.
ODO, decanus, 205, 213, 220.
ODO presbyter de Sodobria, 184.
ODO, comes, filius Letgardis, comitissæ, 453.
ODO Belvacensis episcopus, 61.
ODO, præcentor, 188.
ODULGERIUS ou **ULGERIUS**, decanus, 467, 468, 169, 170, 171.
ODULRICUS, subdiaconus. scriptor, 83.
ODULRICUS **ODALRICUS**, magister scolarum Sancti Martini, 95, 97.
OSBERTUS, filius Magenarii, 90, 91, 92.
Otbertus, marchio Italiæ, 465.
OTGERIUS, Ambianensium episcopus, 107.
OTHO, capicerlus, 183, 184, 193, 204.
Otho decanus Sancti Martini, 158.
OTHO III, imperator, 462.
PALADIUS frater Pantaleonis, 24.
PANTALEON, 24.
PASCALIS, papa, 211, 224.
PATERICUS Vassallus, 91.
PELAGIA, mater Aredii, 5.
PETRUS, donator, 427.
PETRUS Ticio, 183, 184, 188.
PETRUS, decanus, 193, 194, 203, 204.
PETRUS de CALVOMONTE, 188.
Philippus I, rex, 213.
PIPINUS, pater Caroli magni, 19, 23, 25 bis, 30, 31, 32, 40.
PIPINUS, rex Aquitanix, 38.
RADULFUS, Fulcardi filius, archiepiscopus Turonensis, 180, 183, 205.
RADULFUS, decanus, 475, 476.
RADULPHUS DE BURGULIO, 186, 188.
RADULFUS DE GRISLOMONTE, 190.
RADULFUS DE AREOLIS, 489.
RAGANARDUS, diaconus, 20.
RAGANTRUDIS, uxor Garibaldi, 77.
RAGEMBALDUS, presbiter, scriptor, 77.
RAGENARIUS, comes Palatii, 63.
RAGINALDUS, 24.
RAGINALDUS, thesaurarius, 176, 180, 183, 184.
RAGINALDUS DE CANCELLIS, 183.
RAGINALDUS DE SENECHAI, 186.
RAGINELMUS, Tornacensis episcopus, 59, 60.
RAINALDUS, decanus, 150.
RAINALDUS, præpositus, 115.
RAINALDUS, missus, 446.
RAINALDUS, pater Rainonis, 131.
RAINALDUS, canonicus Sancti Martini, 144.
RAINALDUS, archiclavus, 156.
RAINALDUS, filius Ramduffi, vicecomes Albazonensis, 178.
RAINALDUS, Andegavensis episcopus, 206.
RAINARDUS, scriptor, 49.
RAINARDUS, vicecomes, 109.

- RAINARDUS**, canonicus Sancti Cosmæ, [201](#).
RAINARDUS succentor, [488](#).
RAINERIUS, archidiaconus Turo-
 nonensis, [131](#).
RAINO, Andegavensis episcopus, [107](#).
RAINO, canonicus, [145](#).
RAINO, filius Rainaldi, [131](#).
RAMNULFUS, pater Rainaldi, [178](#).
RAMNULFUS, decanus Sancti Aredii, [178](#).
RAMNULFUS I, pater Ram-
 nulli II, [90](#).
RAMNULFUS II, comes Aquita-
 niæ, [90](#), [91](#), [92](#).
RAMNULFUS major, archidiaconus
 et prepositus Sancti Martini, [183](#).
RATMAUDUS, aurifex, [176](#).
REMIGIUS, Lugdunensis archie-
 piscopus, [59](#), [60](#).
RICBERTUS, vassallus, [95](#).
RICHARDUS, Bituricensium ar-
 chiepiscopus, [148](#).
RICHARDUS, episcopus, filius
 Richildis, [153](#).
RICHARDUS, archiclavus, [145](#).
RICHARDUS, prepositus Sancti
 Martini, [168](#).
RICHARDUS, abbas Sancti Me-
 dardi Suessionensis, [167](#).
RICHILDIS, [153](#).
ROBERTUS I, comes, abbas
 Sancti Martini, [65](#), [83](#), [88](#).
ROBERTUS II, abbas Sancti Mar-
 tini, frater Odonis regis, [90](#),
[91](#), [92](#), [94](#), [95](#), [96](#), [97](#), [99](#),
[101](#), [102](#), [103](#), [105](#), [107](#), [108](#),
[109](#), [110](#), [111](#), [112](#), [115](#), [116](#),
[119](#), [120](#), [123](#), [124](#), [125](#), [134](#),
[136](#), [137](#), [138](#), [142](#), [144](#), [156](#).
ROBERTUS, rex, [157](#), [158](#), [164](#),
[171](#).
ROBERTUS archiepiscopus Tu-
 ronensis, [131](#).
ROBERTUS DE ARCHIACO, [183](#).
ROBERTUS ou ROHODUS, vassal-
 lus donator, [145](#).
ROBERTUS, canonicus, [145](#), [170](#).
ROBERTUS, cellerarius, [184](#).
ROBERTUS, scolæ magister, [188](#),
[193](#), [194](#).
ROBERTUS, comes Flandriarum,
[197](#).
RODRERICUS cellerarius, [180](#).
RODULFUS, rex, [136](#).
RODULFUS, Bituricensis archie-
 piscopus, [59](#), [60](#), [64](#).
RODULFUS, canonicus, [147](#).
RODULFUS, vassallus dominicus,
[144](#).
ROGERUS, castellanus de Insula,
[197](#).
ROSCELINUS DE COMPENDIO, [205](#).
ROTBERTUS, edituus Sancti Mar-
 tini et frater Adalmari, [115](#),
[117](#), [119](#), [120](#), [124](#), [122](#), [123](#).
ROTBERTUS, elemosinarius.
ROTBERTUS DE VINDOCINO, [186](#),
[188](#).
ROTGERRIUS, comes, [137](#).
SARAMANNUS, prepositus Sancti
 Martini, [56](#).
SAVARICUS, Toarcensium viceco-
 mes, [132](#).
SEGUINUS, abbas Sancti Aredii,
[178](#).
SERGIUS III, papa, [146](#), [183](#),
[211](#), [221](#).
SICHARDUS, magister scolæ,
[206](#), [213](#).
SIGBERTUS, [27](#).
SIGBERTUS, rex, [4](#), [5](#).
SIGELAUS, clericus, [20](#).
SIGNALDUS, archidiaconus Turo-
 nonensis, [73](#).
SIWALDUS, decanus, [42](#).
STABILIS, Arvernensis episco-
 pus, [59](#), [60](#).
STADILO, episcopus Lemovi-
 censis, [59](#), [60](#).

- STEPHANUS**, papa, 483.
STEPHANUS, præpositus, 205.
SULIO, canonicus, 475.
SULPICIUS, thesaurarius, 471
SULPITIUS, prepositus Lugogali,
464.
Tescelinus, canonicus, 180.
TESMUNNUS, 123.
TETRAUDUS, filius Goscelini de
Chinonio, 173.
TETBALDUS, Turonorum vice-
comes, 118, 137.
TETBALDUS, comes, 444, 148,
149.
TETBALDUS, filius Tetbaldi co-
mittis, 148, 149.
TETBALDUS DE RUPIBUS, 175.
TETBERGA, uxor vicecomitis
Hdegerii, 82.
THEODACRUS, 73.
THEODULFUS, episcopus Aurelia-
nensis, 26.
THEOTOLO ou **TETOLO**, scriptor,
præcentor, decanus, et dein-
ceps archiepiscopus Turo-
nensis, 115, 146, 148, 120,
121, 122, 123, 126, 129, 132,
143, 144.
ULGERIUS, decanus. Voy. Odul-
gerius.
URBANUS II, papa, 198, 199,
201, 202, 224.
URSMARUS, archiepiscopus Tu-
ronensis, 48.
VALENTINIANUS, 5.
VICHARDUS, sacerdos Sancti Mar-
tini, Voy. Guichardus, 54.
VICTOR II, papa, 483.
VIVIANUS, abbas Sancti Martini,
44, 46, 47, 49, 51, 52, 125.
VIVIANUS, canonicus, 145, 150.
VIVIANUS, secretarius, 181.
VUENILO, episcopus Senonensis,
64.
WALBERTUS, abbas Majoris
Monasterii, 119.
WALTERIUS, præcentor, 171.
WALTARIUS, archielavis Sancti
Martini. Voy. Gualterius.
WANILO, Senonensis archiepiscopus,
59, 60.
WIDOLANDUS, abbas, Sancti
Martini. Voy. Autlandus.
WILHELMUS, Sancti Martini
prepositus, 157.
WILHELMUS de Sancta MAURA,
171.
WILHELMUS BASSUS, clericus,
183.
WILHELMUS SANCTONENSIS, 188,
WILHELMUS, cellerarius, Voy.
Guillelmus, 203.
WUILLELMUS CORCERELLUS ou
TORTERELLUS, 180, 183.
WULFARDUS, abbas, voy. Gul-
fardus.
YRMENTRUDIS, regina, Voy. Her-
mentrudis.
ZAMBERTUS, episcopus Atreba-
tensis, 197.



INDEX

DES NOMS DE LIEUX

CONTENUS DANS LES CHARTES ET DIPLOMES

DE SAINT-MARTIN

ANTÉRIEURS A L'AN 1130.

- ABILIACENSIS VICARIA.** — La viguerie d'Abilly, canton de la Haye-Descartes, arrondissement de Loches (Indre-et-Loire), 72.
- ABUNAUCENSIS VICARIA,** in pago Bituricensi, 93.
- ADRISCIACUS, VILLA,** 64.
- ÆDUENSIS CIVITAS.** — La ville d'Autun (Saône-et-Loire), 69.
- AGRIPINENSIVM PROVINCIA,** 59, 60.
- AGULIACENSIS VICARIA.** — Vide Anguliacensis vicaria, 48.
- ALAMANNIA, PATRIA, DUCATUS.** — Leduché d'Allemagne, 46, 23, 39.
- ALAMANNUS, VILLA.** — Allemant, canton de Sezannes, arrondissement d'Epernay (Marne), 29.
- ALBINIACUS, VILLA.** — Aubigny-sur-Nère, chef-lieu de canton, arrondissement de Sancerre (Cher), 18, 43, 47.
- ALERACUS.** — Leray, hameau, commune de St-Pierre-d'Exideuil (Vienne), 90, 91, 92.
- ALNARIÆ.** — L'Aunay, habit. près de Cheverny (Loir-et-Cher), 42.
- ALNETUS, ANETUS (1).** — Aunay, canton de Montcontour, arrondissement de Loudun (Vienne) ou Aunay-sous-Aunéau, canton d'Aunéau (Eure-et-Loire)? 48, 43, 47.
- ANALIE, COLONIA.** — Asnière, près Fontenay, canton de Brulon (Sarthe), 61.
- ANDEGAVUS PAGUS.** — Le pays d'Anjou, 24, 36, 64, 436, 442, 456.
- ANGER, FLUVIUS.** — L'Indre, rivière qui traverse la Touraine et tombe dans la Loire, 39, 408, 423.
- ANGULIACENSIS VICARIA.** — La viguerie d'Angle, village détruit (Indre-et-Loire), 48, 440.
- ANGULARIS.** — Angle, ville aujourd'hui détruite, située au confluent de la Creuse et de la Vienne, 48, 43, 47.
- ANSENI VILLA,** 52.

(1) Toutes les fois que nous n'avons pu déterminer un nom de lieu avec certitude, nous avons fait suivre les solutions que nous avons cru pouvoir proposer d'un point d'interrogation.

- ANTONIANUS** ECCLESIA SANCTI VINCENTII. — Antogny, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), 431.
- ANTONIANUS**. — Antogné, canton de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), 48, 24, 37, 43, 47, 54, 64, 409, 444, 425, 432, 436, 442, 456, 469.
- AQUISGRANUM, PALATIUM REGIUM** — Aix-la-Chapelle, 30, 31, 32, 34, 35, 37, 38.
- AQUITANIA**. — L'Aquitaine, 42, 49, 25 bis, 30, 31, 35, 55, 57, 59, 60, 76, 79, 85, 404, 409, 444, 425, 436, 442, 456.
- ARCIS**. — Arx, hameau, canton d'Esvres (Indre-et-Loire), 24.
- ARCIACENSIS PAGUS**. — Le pays d'Arcis-sur-Aube, chef-lieu d'arrondissement (Aube), 29.
- ARCIACUS**. — Arcay, canton et arrondissement de Loudun (Vienne), 24.
- ARELATENSIS PROVINCA**. — La province ecclésiastique d'Arles, 39, 60.
- AREOLE, COLONIA**. — Les Reaux, ferme, commune de Ligueil (Indre-et-Loire), 64.
- ARIASINENSIS PAGUS**. — Le pays d'Arcis-le-Ponsart, canton de Fismes, arrondissement de Reims (Marne)? 29.
- ARVERNUS PAGUS** OU **PAGUS ARVERNENSIS**. — Le pays d'Auvergne, 35, 67, 409, 444, 425.
- ATEIA, VILLA**. — Athée, commune du canton de Bièrè (Indre-et-Loire), 445.
- ASTIENSIS PAGUS**. — Le pays d'Asti ou l'Astesan, en Piémont, 204.
- ATRIACUS**. — Entré, canton d'Alençon (Orne), 408.
- ATTANENSE MONASTERIUM**. — Le monastère de Saint-Yrieix-de-la-Perche, chef-lieu d'arrondissement (Haute-Vienne), 5.
- ATTANUM**. — Ancien nom de Saint-Yrieix-de-la-Perche, chef-lieu d'arrondissement (Haute-Vienne), 5.
- ATTEIAS, VILLA**. — Athie-sur-Montréal, canton de l'Isle-sur-Serein, arrondissement d'Avallon (Yonne), 70, 82.
- AUGUSTODUNENSIS PAGUS**. — Le pays d'Autun ou Autunois, 66.
- AURELIANENSIS PAGUS**. — L'Orléanais ou pays d'Orléans, 404, 425, 456.
- AURELIANENSIS PORTA** — La porte d'Orléans à Tours, 425, 426.
- AURELIANIS**. — La ville d'Orléans, 92, 99, 404, 473.
- AUSTRIA**. — Portion de la France comprise entre la Meuse et le Rhin ou le royaume d'Autriche, 49, 25 bis, 31, 32, 35, 55, 57, 76, 79, 85, 404, 409, 444, 425, 436, 442, 456.
- AUSTROBANNENSIS PAGUS**. — L'Ostrevant, dans la Flandre, aujourd'hui partie du département du Nord, 420.
- AVALENSIS PAGUS**. — L'Avalonnais ou pays d'Avallon (Yonne), 66, 69, 422.
- AVESA, COLONIA**. — Avoise, canton de Sablé, arrondissement de la Flèche (Sarthe), 64.
- AVILIACUS, alias ANILIACUS**. — Avilly, hameau, commune de Saint-Léonard, canton de Senlis (Oise), 50.
- AVRILEI**. — Vrillé, hameau, commune de Neuillé-le-Noble (Indre-et-Loire), 174.
- AXEDUS**, 48, 43-47.

- BAINA VILLA.** — Baignaux, près Lumeau, canton d'Orgères, arrondissement de Château-dun (Eure-et-Loire ? 404, 425, 456).
- BAION VILLARE.** — Baillonville, commune de Maresches (Nord) ? 48, 43.
- BALINIACUS, VILLA.** — Balagny-sur-Onette, commune de Chamant, canton de Senlis (Oise), 50.
- BALNEACUS, BELNACUS.** — Bannay, canton et arrondissement de Sancerre (Cher). *Vide* Belnacus, 84, 409, 444, 425, 436, 442, 456.
- BANCIACENSIS VICARIA,** 420.
- BANIOLI.** — Bannes, canton de Fère-Champenoise, arrondissement d'Épernay (Marne), 29.
- BANIOLI,** 426.
- BARALE VILLA.** — Baralle, près de Cambrai (Pas-de-Calais), 497.
- BASCONNA, VILLA.** — Bacon, canton de Meung-sur-Loire, arrondissement d'Orléans (Loiret), 425, 456.
- BAULEO VILLA.** — Bullainville, canton de Bonneval (Eure-et-Loire), 49.
- BELCIACUS, COLONIA.** — Beaucé, écart d'Avoise (Sarthe), 61.
- BELCONIUS, BELCONTUS.** — *Vide* Basconna villa, 18, 43.
- BELGICA.** — La Belgique ou les provinces Belges, 12, 60.
- BELLUS MONS, prope Turonos.** — Beaumont-lès-Tours, ancienne abbaye de femmes, près Tours (Indre-et-Loire), 409.
- BELLUS MONS, COLONIA.** — Beaumont, habit., commune de Mer (Loir-et-Cher), 61.
- BELNACUS.** — *Vide* BALNEACUS.
- BELVACENSIS PAGUS.** — Le Beauvaisis ou pays de Beauvais 77, 139.
- BERBIZILLI,** 61, 404, 409, 436, 442, 456.
- BERGAMASCUS.** — Bergame, ville de Lombardie, capitale de la Bergamasque, 47.
- BERNEGANNUM, VILLA.** — Bertegon, canton de Monts, arrondissement de Loudun (Vienne), 410.
- BESA,** 471.
- BETINIAG.** — Saint-Martin-de-Valette près de Nontron (Dordogne) ? *Vide* *Birbiniacus*, 127.
- BIRBINIACUS.** — Saint-Martin-le-Point, à peu de distance de Nontron (Dordogne) ? *vide* *Betiniag*, 127.
- BITURICENSIS PAGUS.** — Le Berri, 67, 84, 93, 433, 436, 437, 442, 456.
- BITURIGENSIVM PROVINCIA.** — La province ecclésiastique de Bourges, 59, 60.
- BLADALAICUS.** — Blalai, au S.-E. et près de Mirebeau (Vienne), 44, 48, 59, 61, 404, 409, 444, 425, 436, 442, 456, 469.
- BLASMA,** 48.
- BLESSENSIS PAGUS.** — Le Blaisois ou pays de Blois, 24, 36, 42, 49, 65, 99, 136, 442, 456.
- BLESUM CASTRUM, BLISUM.** — Blois (Loir-et-Cher), 99.
- BLIDRICUS VILLA,** 36.
- BONA, alias LOONA,** 48, 43, 47.
- BONITA ou BONITUS, COLONIA,** 64.
- BRACBANTISSE PAGUS.** — Le Brabant ou pays de Brabant (Belgique), 420.
- BRACIACENSIS VICARIA.** — La viguerie de Braye-sous-Faye, canton de Richelieu, arron-

- dissement de Chinon (Indre-et-Loire)? 92.
- BRAGONNUM.** — Brion, arrondissement de Bressuire, canton de Thouars (Deux-Sèvres)?
- BRAGIUM** ou **BIAGIUM.** — Bray-sur-Onette, commune de Rully, canton de Senlis (Oise)? 50.
- BRAICUS, VILLA.** — Bré, habit., commune de Dierre (Indre-et-Loire), 36.
- BRIA, VILLA.** — Broyes, canton de Sezannes, arrondissement d'Épernay (Marne), 29.
- BRIGOGALUS, BRIGOIALUS, BRIGOIDUS.** — BRUGOGALUS, BURGOGALUS. — Saint-Epain, canton de Sainte-Maure (Indre-et-Loire), 45, 48, 43, 47, 56, 59, 404, 436, 442, 456.
- BRINOALUS.** — *Voy.* BRIGOGALUS.
- BRIOCENSIS PAGUS.** — Le pays de Brioux-sur-Boutonne, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), 90, 94, 92.
- BRIONNUS.** — Brion, canton de Beaufort, arrondissement de Beaugé (Maine-et-Loire)? 18, 43.
- BRISACENSIS FINIS.** — Brescia, ville de Piémont, 47.
- BRISIGAUSINSIS** ou **BRISIGAVIA PAGUS.** — Le Brisgau ou pays de Brisach, sur la rive droite du Rhin, 46, 23.
- BRITTANIOLÆ.** — La Bertignère, commune de Chedigny (Indre-et-Loire), 61.
- BRITTHAICUS, BRITINIACUS.** — Berthenay, commune du canton de Tours (Indre-et-Loire), 442, 444, 449, 456.
- BRITUARIA, 27.**
- BROCIACINSIS VICARIA.** — La vicu-
guerie de Broussy (le grand),
canton de Fère-Champenoise,
arrondissement d'Épernay (Marne), 29.
- BRONIUM, MONASTERIUM.** — Le
monastère de Saint-Gerard-
de-Brogne-sur-le-Burnot, à
41 S.-S.-O. de Namur, canton
de Fosse (Belgique), 429.
- BRUCIACENSIS PAGUS.** — Le pays
de Broussy, canton de
Fère-Champenoise, arrondis-
sement d'Épernay (Marne), 22.
- BURDEGALENSIUM PROVINCIA.** —
La province ecclésiastique de
Bordeaux, 59, 60.
- BURGOGALUS, BRUGOLIUM, VILLA,**
cum ecclesis *Sanctorum Mar-
tini et Martiali.* — Brigueil-
le-Chantre, arrondissement
de Montmorillon, canton de
La Tremouille (Vienne), 64,
109, 444, 425.
- BURGOGALUS CUM CAPELLIS Sancti
Hispani et Sancti Martini,**
vide *Brigogalus.* — Saint-
Epain, canton de Sainte-
Maure (Indre-et-Loire), 64,
409, 444, 425.
- BURGUNDIA.** — Le royaume de
Bourgogne, 49, 25 bis, 30, 34,
35, 55, 57, 60, 76, 79,
85, 104, 409, 444, 425, 486,
442, 456.
- BUTTARIÆ, COLONIA** ou **ABUTTA-
RIAS,** la Buttière hameau,
commune de Bossay (Indre-
et-Loire), 64.
- BUXEDUS, COLONIA.** — Lieu dit le
Pont-de-Bossay, écart de Pré-
cigné (Sarthe), 61.
- BUXARIÆ.** — La Bussière, com-
mune d'Athée (Indre-et-
Loire), 64.

- CABILONENSIS PAGUS.** — Le pays de Châlons - sur - Marne. (Marne), [71](#), [111](#).
- CABRINIACENSIS CONDITA.** — La viguerie de Cheverny. (Loir-et-Cher), [42](#).
- CADERNIACUS, QUADERNIACUS, CAVERNIACUS.** — Chavagnes, canton de Thouars, (Deux-Sèvres), ou Chevigné, commune de Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire)? [436](#), [142](#), [156](#).
- CADOLINSIS PAGUS.** — Le pays de [Châlons-sur-Marne](#) (Marne). [29](#).
- CADRIACUS**, [48](#), [43](#), [47](#).
- CALIXTA, CALESTRIA, CALIXTA NOVA cum ecclesia Sancti Georgii.** — Chalautre - la - Grande, canton de Villiers-St-Georges, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne), [111](#), [126](#), [153](#), [225](#).
- CAMARILIACUS, COLONIA.** — Chamillé, commune de Courçay (Indre-et-Loire), [61](#).
- CAMBORTENSIS CONDITA.** — La viguerie de Chambourg, [24](#).
- CAMERACENSIS PAGUS.** — Le pays de Cambray ou Cambrais, [197](#).
- CAMILIACUS.** — Chemillé, chef-lieu de canton, arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire). Propriété qui devint ensuite le domaine de Marmoutier, [18](#), [43](#), [47](#).
- CAMILIACUS, VILLA.** — Chemillé, château, commune de Langeais (Indre-et-Loire), [151](#).
- CAMONIA VALLIS alias CAUMONIA.** — La vallée de Côme, en Italie, [17](#), [83](#), [87](#), [88](#), [162](#).
- CAMPUS ROTONDUS**, [36](#).
- CAMSIACENSIS PAGUS.** — Le pays de Changy, canton de Vitry-le-Français (Marne), [71](#).
- CANAVARIÆ.** — Chennevière, village, commune de Blévy, canton de Châteauneuf (Eure-et-Loire), [95](#).
- CANAVÆ, CANABUS.** — Chanvre, commune de Pérusson, (Indre-et-Loire), [61](#), [409](#), [125](#), [136](#), [142](#), [156](#).
- CANAVERTUS, COLONIA**, [61](#), [156](#).
- CANIACUS.** — Channay, canton de Château-la-Vallière, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire)? [48](#), [43](#), [47](#).
- CANTAGRELLUM**, [153](#).
- CANTUS LUPUS.** — Chanteloup, hameau, commune de Ligueuil (Indre-et-Loire), [217](#).
- CANTUS PICÆ.** — Chantepie, hameau de la commune de Joué, arrondissement de Tours, (Indre-et-Loire), [136](#), [142](#), [156](#).
- CANUTIUS, CANUPTIUS, CATNUTIUS.** — Chenu, canton du Lude, arrondissement de la Flèche (Sarthe). Vide *Catnutius*, [48](#), [43](#), [47](#), [61](#), [170](#).
- CAPLEIA, CABLEIA.** — Chablis, chef-lieu de canton, arrondissement d'Auxerre (Yonne), [66](#), [76](#), [79](#), [85](#), [401](#), [109](#), [144](#), [122](#), [125](#), [136](#), [142](#), [156](#).
- CAPLEIENSE MONASTERIUM.** — Le monastère de Chablis, [69](#), [70](#), [208](#).
- CAPRARÆ**, [451](#).
- CANAVO VILLA**, [27](#).
- CARANTUM.** — La Charente, [90](#), [91](#), [92](#).
- CARCANNACUS, VILLA.** — Charcey, hameau de la commune de Fondettes, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), [121](#).
- CARISIACUS, CARISIAGUS, PALATIUM REGIUM.** — Querzy (Aisne), [49](#), [50](#), [51](#).

- CARNISIACUS VILLA.** — Charnizay, arrondissement de Loches, canton de Preuilly (Indre-et-Loire), [423](#).
- CARNOTINUS PAGUS.** — Le pays Chartrain, [85](#).
- CARUS.** — Le Cher, rivière qui se rend dans la Loire, [32](#), [97](#), [136](#), [142](#), [156](#).
- CASELLÆ, VILLA.** — Le port de Montlouis, sur la Loire, en face le village de ce nom (Indre-et-Loire), [73](#).
- CASSIACUS**, [48](#), [43](#), vide Cuciacus.
- CATALANA CONDITA.** — La viguerie de Châteaudun (Eure-et-Loir), [49](#).
- CASTANETUS, CASTANOLUS.** — Châtenay, château, commune de St-Saturnin, ou Châtelain (Mayenne)? [48](#), [43](#), [47](#), [61](#), [101](#), [109](#), [111](#), [125](#), [136](#), [142](#), [156](#).
- CASTELLIO.** — Châtillon-sur-Loire, chef-lieu de canton, arrondissement de Gien (Loiret), [137](#).
- CASTELLUMSANCTI MARTINI.** — Le Château-neuf, à Tours, [124](#), [126](#), [145](#), [148](#), [150](#), [198](#), [200](#), [203](#).
- CASTELLUMRUDESANCTI MARTINI.** — Le Château-neuf, à Tours, [123](#), [138](#).
- CASTRUM SANCTI MARTINI.** — Le Château-neuf à Tours, [136](#), [137](#), [142](#), [156](#).
- CATENACENSIS CONDITA.** — Cheigné, commune de Distré (Maine-et-Loire), [36](#).
- CATINIACUS.** — Chatigny, château, commune de Fondettes (Indre-et-Loire), [42](#), [78](#), [97](#), [108](#), [123](#).
- CATNUCIUS, CANUTUS.** — Chenu, canton du Lude, arrondissement de la Flèche (Sarthe), [401](#), [409](#), [441](#), [425](#), [136](#), [142](#), [156](#), [205](#).
- CAUSILA RIV.** — La Choissille, ruiseau du département d'Indre-et-Loire qui tombe dans la Loire, [121](#).
- CAVANIÆ, COLONIA.** — Chavagne, commune d'Auverse, canton de Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), [61](#).
- CENOMANNICUS PAGUS.** — Le Maine ou pays du Mans, [24](#), [61](#), [101](#), [109](#), [111](#), [125](#), [136](#), [142](#), [156](#).
- CHANTRA, VILLA**, [46](#).
- CHARENTILLETUS.** — Charentilly, canton de Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire), [200](#), [209](#), [212](#).
- CHIRICHEIM.** — Kircheim, canton de Vasselonne (Bas-Rhin)? [88](#), [89](#).
- CIBRIACUS, COLONIA.** — Givray, commune d'Athée (Indre-et-Loire), [61](#).
- CILICIACUS, SCILICIACUS.** — Sully, écart de Mirebeau (Vienne), [90](#), [91](#), [92](#).
- CIVERARIÆ CUM ECCLESIA SANCTI GEORGI.** — Chevières, canton d'Estrées-St-Denis, arrondissement de Compiègne (Oise), [77](#), [139](#).
- CIVRIACUS, COLONIA.** — Givray, commune de la Celle-Guenand, (Indre-et-Loire), [61](#).
- CLAROMONT VICARIA.** — La viguerie de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), [38](#).
- CLASIA, FLUV.** — La Claise, rivière qui tombe dans la Vienne, [72](#).
- COLIDONIA, VILLA.** — Conlon, habit., écart d'Antigné, arrondissement de Saumur.

- canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), 37.
- COLLORIO VILLA, 27.
- COLONIA. — Coulaines, écart de Mayet (Sarthe), 456.
- COLONICA, VILLULA, 52.
- COLUMBERIUM castrum. — Colombiers, canton et arrondissement de Châtellerault (Vienne), 432.
- COLUMBUM, 24.
- COLONNUS, 61.
- COMISIACUS, COMISIACENSIS FINIS, CUMISIACUS. — Comissey, canton de Cruzy-le-Châtel, arrondissement de Tonnerre (Yonne), 69, 70, 101, 109, 144, 125, 136, 142, 156.
- COMPENDIUM, PALATIUM REGIUM. — Le palais de Compiègne, 141.
- CONDATUM. — Candé, château, commune de Mons (Indre-et-Loire), 123.
- CONEDA VICUS. — Cosne, chef-lieu d'arrondissement (Nièvre), 67.
- COPEDINSIS VICARIA. — La viguerie de Queudes, canton de Sezanne, arrondissement d'Épernay (Marne), 29, 139, 140.
- COPRISTANNUM, 23.
- CORBONENSIS VICARIA. — *Vide* CORTONENSIS VICARIA, 84.
- CORMARICUS. — Cormery, canton de Montbazou, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 24.
- CORMARICUS (cella Sancti Pauli quæ dicitur). — Le monastère de Cormery, 25, 37.
- CORMARICENSE MONASTERIUM. — Le monastère de Cormery, 31, 39.
- CORTONENSIS VICARIA, *male cor-* BONENSIS VICARIA. — La viguerie de Sancerre (Cher), 84.
- COVEDINSIS PAGUS. — *Vide* COPEDINSIS VICARIA.
- CRESIACUS, VILLA. — Cru? (Maine-et-Loire), commune de Meigné, canton de Doué-la-Fontaine, 36.
- CROIA, 70.
- CROVIACUS, COLONIA, cum oratorio. — Crouy, commune du canton de Bracieux (Loir-et-Cher), 61.
- CRUCILIA, CURCILIA. — Crouzilles, canton de l'Île-Bouchard, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), 18, 43, 47.
- CURBENCIA, 474.
- CUCIACUS, COLONIA. — Cussay, canton de la Haye-Descartes, arrondissement de Loches (Indre-et-Loire), 64.
- CURCELLE. — Courcelles, écart de Chatinoy-le-Royal (Saône-et-Loire), 436, 442, 456.
- CURCIACUS. — Courçay, canton de Bléré, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 42, 43, 47, 64, 109, 144, 125, 442, 456, 470, 200, 209, 212.
- CURCIACUS. — Curçay, canton des Trois-Montiers, arrondissement de Loudun (Vienne), 48, 45, 47, 61, 101, 109, 132, 436, 442, 456, 467.
- CURCINIACUS. — Courçay, canton de Bléré, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 24.
- CURCOLMUM. — Courcome, canton de Villefagnan, arrondissement de Rufec (Charente), 90, 92.
- CURTIS AGOLDI. — Courtioux, commune de La Saulsotte, canton de Villenoxe (Aube), 453.

- CURTIS BOSONIS.** — Courbouzon, canton de Mer, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher), 63.
- CURTIS CALMONIS, COLONIA.** — Courtamon, hameau, commune de Vouvray, canton de Château-du-Loir, arrondissement de Saint-Calais (Sarthe), 64.
- CURTIS MUCIONIS, COLONIA.** — Courmarceau, écart de Luceau, canton de Château-du-Loir, arrondissement de Saint-Calais (Sarthe), 64.
- DELFIACUS,** 43, 47, 48.
- DOCIACUS.** — Doussai, canton de L'Encloite, arrondissement de Châtellerault (Vienne), 48, 43, 47, 61, 90, 91, 92, 104, 103, 109, 114, 125, 136, 142, 156, 169, 219, 220, 222.
- DOFIO, VILLA,** 27.
- DOLUS, DOLENSIS VICARIA.** — Dolus, canton et arrondissement de Loches (Indre-et-Loire), 72.
- DOMUS DEI,** 109, 125.
- DRONIUS,** 84.
- DUNENSIS PAGUS.** — Le Dunois ou pays de Châteaudun (Eure-et-Loir), 24, 49.
- DUNUM CASTRUM.** — Châteaudun, chef-lieu d'arrondissement (Eure-et-Loir), 49.
- DUODECIM PONTES.** — Ponts-sur-Seine, canton et arrondissement de Nogent-sur-Seine (Aube), 27.
- ERMENTARIA.** — Mantarville, commune de Sainville, canton d'Auneau (Eure-et-Loire), 24.
- ESCA, FLUV.** — L'Oise, rivière qui tombe dans la Seine, 77.
- ESMANCIA, RIVUS.** — La Manse, ruisseau du département d'Indre-et-Loire, qui tombe dans la Vienne, 171.
- EVENA, RIVULUS.** — L'Evre ou l'Evrois, ruisseau du département d'Indre-et-Loire qui tombe dans l'Estrigneau, 151.
- EVENINSIS VICARIA, CONDITA.** — La viguerie d'Esvres, canton de Montbazou, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 24, 42, 113.
- EVERDUNENSIS VICARIA.** — La viguerie d'Averdon, canton d'Herbault, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher), 65.
- EXIDOLIUM.** — *Vide* SANCTI MEDARDI CELLA.
- EXOVINSIS CONDITA,** mauvaise lecture pour CROVINSIS CONDITA. — Craon, chef-lieu de canton, arrondissement de Château-Gontier (Mayenne), 36.
- FABRICÆ.** — Forges, hameau, commune d'Esvres (Indre-et-Loire), 24.
- FABT, VILLA.** — Fosse, jadis Folz, près Namur (Belgique), 129.
- FAGETUS, COLONIA.** — Fay, habit., commune de Volandry, canton et arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), 61.
- FAIA, VILLA.** — Faite, habit., commune d'Antogny (Indre-et-Loire), 131.
- FAIA, VILLA.** — Faye-la-Vineuse, canton de Richellieu (Indre-et-Loire), 145.
- FALINACENSIS VICARIA,** pour SALVIACENSIS VICARIA. *Vide*

- FERICIACUS VILLA.** — Fercé, hameau absorbé par un des faubourgs de Cormery (Indre-et-Loire), 24, 37.
- FERROCO.** — Ferreux, canton de Romilly-sur-Seine, arrondissement de Nogent-sur-Seine (Aube), 27.
- FLAVINIACENSIS VALLIS,** 27.
- FLORIANUS, COLONIA.** — Fleury, hameau de la commune de Suèvres, canton de Mer, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher), 64.
- FONTANÆ, VILLA.** — La Fontaine, commune d'Esvres. (Indre-et-Loire), 42, 443.
- FONTANÆ, COLONIA.** — La Fontaine écart de Suèvres (Loir-et-Cher) 64.
- FONTENELLE.** — Les Fontaines, maison isolée, commune de Mayet (Sarthe), 156.
- FRANCIA.** — Pays compris entre la Seine et la Meuse, 59, 60, 69, 85, 88, 414, 425.
- FRAXINUS, VILLA,** 131.
- GABRIUM, VILLA.** — Saint-Lubin, en Vergonnais, arrondissement et canton de Blois (Loir-et-Cher), 65.
- GALATIA, PROVINCIA.** — La Galatie, province d'Espagne, 444.
- GALLIA,** 88, 109.
- GALVINÆ** — Gelannes, près Pont-sur-Seine (Aube), 27.
- GAUDIACUS, VILLA.** — Joué, commune de Ceaux, canton de Loudun (Vienne), 440.
- GAUDIACUS.** — Joué, canton et arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 442, 444, 449, 456, 200, 212.
- GAUDIACUS, VILLA.** — Jouy-le-Chatel, canton de Nangis, arrondissement de Provins, (Seine-et-Marne), 153.
- GAUDOMARUS.** — Gandumas, commune de Saint-Médard-d'Exideuil (Dordogne), 5.
- GEBRIACUS.** — Le grand et le petit Geay, commune de Courçay (Indre-et-Loire), 64.
- GENESTOGALUS, GENEFORGALUS.** — Geneteil, commune de Chigné, canton de Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), 48, 64, 401, 409, 444, 425, 436, 442, 456, 470.
- GENEVAS,** 65.
- GENULIACUS.** — Genouillac, canton de Saint-Claude, arrondissement de Confolens (Charente), 5.
- GERMANIA.** — La Germanie, 76, 79, 85.
- GLANLE, VILLA.** — Langout, hameau, commune de Verruc, canton de Monts-sur-Guesne (Vienne)? 445.
- GOILIS.** — Guillon-sur-Serain, chef-lieu de canton, arrondissement d'Avallon (Yonne), 69.
- GRICIENSE FUNDUM,** 5.
- GRISLONONS.** — Grillemont, commune de la Chapelle-Blanche (Indre-et-Loire), 242.
- GRUSSUS, GRUSSIUS.** — Greux, commune de Montlouis, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 20, 36.
- GUATREMAL, VILLA.** — Watermael, arrondissement de Bruxelles, canton d'Overryssche (Belgique), 420.
- GUISIUS, VILLA,** 66.
- GUISLINC VILLA,** 420.
- HANTRA, FLUVIUS,** 46.
- HASBANENSIS PAGUS.** — La

- Hesbaye ou pays de Namur (Belgique), 429.
- HERALIUS. — L'Allier, rivière qui tombe dans la Loire, 32.
- HERISTALLUM, PALATIUM REGIUM, 425.
- HESA, HOSA, FLUV. — L'Oise, rivière qui tombe dans la Seine, 439.
- HILARIUM, 24.
- HILVIO, VILLA, 22.
- HOE, voyez ODATUS,
- HOSPITALE SANCTI MARTINI. — L'hospice de Saint-Martin, 20, 36.
- HOSPITALE NOBILIUM. — L'hospice de Saint-Martin, réservé aux nobles, 61, 79, 85, 105, 409, 445, 425, 456.
- HOSPITALE PAUPERUM. — L'hospice de Saint-Clément, à l'usage des pauvres, 61, 79, 85, 105, 406, 407, 409, 446, 425, 456.
- IGRUA, 27.
- ILINIACENSIS VICARIA. — La viguerie d'Isle-sur-Serain (Yonne), 69.
- ILLALANDA. — La Lande, habit., commune de Sonzay, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 63.
- ILLE MANSUS. — Le Meix-Saint-Epoing, canton d'Esternay, arrondissement d'Épernay (Marne), 29, 85.
- ILLA RIVARIA, ILLA RIPARIA. — La grande et la petite Rivière, commune et canton de Monts-sur-Guesnes, arrondissement de Loudun (Vienne), 136, 442, 456.
- INFIRMORUM CAPELLA IN MONASTERIO SANCTI MARTINI. — L'infirmierie de la collégiale de Saint-Martin à Tours, 145.
- INSULA AD SANCTUM COSMAM OU INSULA SANCTI COSMÆ. — *Vide* SANCTUS COSMAS, 408, 466.
- ISSANDON OU YSSANDON CASTRUM. — Yssanson, canton d'Ayen, arrondissement de Brives (Corrèze), 5.
- ITALIA. — L'Italie, 30, 31, 35, 55, 57, 59, 76, 79, 83, 85, 88, 162.
- JUDEIS VILLA. — Les Juifs, commune de Prasville (Eure-et-Loir), 49.
- JULIACUS LOMUS. — Juillac, commune de Genouillac (Charente), 5.
- LANCIANÆ, VILLA. — Valenciennes (Nord), 120.
- LANCIONENSIS VICARIA. — La viguerie d'Alençon (Orne), 408.
- LANDA (*silvula quæ dicitur*). — Les Landes, ecart de Luceau, canton de Château-du-Loir, arrondissement de Saint-Calais (Sarthe), 61.
- LATCIO. — La Chapelle-Lasson, canton d'Anglure, arrondissement d'Épernay (Marne), 29.
- LAUDIACENSIS VICARIA. — La viguerie de Montlouis, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 20.
- LAUDUNUM CASTRUM. — Laon (Aisne), 25 bis, 424, 432.
- LAURIACUS, 48.
- LEDORS, VILLA. — Liours, commune de la Saulsoite (Aube), 453.
- LEDUS, LIDUS. — Le Loir, rivière qui se jette dans la Loire, 32, 49, 64.

- LEMOVICINA CIVITAS.** — La ville de Limoges (Haute-Vienne), 5.
- LEMOVICENSIS PAGUS.** — Le Limousin, 427.
- LIANA,** 17, 88, 162.
- LIGER.** — La Loire, fleuve qui se jette dans l'Océan à Saint-Nazaire, 32, 64, 64, 65, 67, 73, 97, 408, 423, 125, 436, 442, 456.
- LIGERITUS, FLUV.** — Le Loiret rivière qui tombe dans la Loire, 63.
- LIGURIE COMITATUS.** — La Ligurie, province d'Italie, 47.
- LIGNARIÆ.** — Lignièrre, ferme, commune de Veigné (Indre-et-Loire), 443.
- LINARIÆ, COLONIA.** — Linières-Bouton, canton de Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), 61.
- LINARILIÆ.** — Lignièrres, canton d'Azay-le-Rideau, arrondissement de Chinon (Inde-et-Loire), 20.
- LINERIS, VILLA.** — Ligners, commune de Verrue, canton de Monts-sur-Guesne (Vienne), 445.
- LINGONENSIS ECCLESIA.** — La Province ecclésiastique de Langres, 59, 60.
- LIRADUS.** — Lercé, chef-lieu de canton, arrondissement de Sancerre (Cher), 59, 61, 64, 67, 76, 85, 404, 409, 444, 125, 436, 442, 456.
- LOCUS, COLONIA.** — Locé, écart à l'E. de Restigné, canton de Bourgueil (Indre-et-Loire), 61.
- LONGOARDIA.** — La Lombardie, province d'Italie, 204.
- LUBLA, VILLA,** 400.
- LUCIACUS.** — Lussac, canton de Saint-Claud, arrondissement de Confolens (Charente), 5.
- LUGDUNENSIS VICARIA.** — La viguerie de Loudun, chef-lieu d'arrondissement (Vienne), 440.
- LUGDUNENSIS PROVINCIA.** — La province ecclésiastique de Lyon, 59, 60.
- LUGOGALUS, LIGOGALUS, LICALOGUS.** — Ligueil, chef-lieu de canton, arrondissement de Loches (Indre-et-Loire), 48, 47, 61, 409, 444, 425, 136, 442, 454, 456, 464, 170, 200, 209, 217, 242.
- LUINIACUS, COLONIA,** 64.
- LUNITES (Limites?)** — Linthes, canton de Sezannes (Marne), 29.
- LUPIACUS.** — Louans, canton de Ligueil, arrondissement de Loches (Indre-et-Loire), 48.
- LUPCHIACUS, LATCHIACUS.** — Lachi, canton de Sezannes, arrondissement d'Eprenay (Marne), 139, 140.
- MACERIE.** — Mazère, habit., commune de Reignac (Indre-et-Loire), 64.
- MADRINIACUS, COLONIA.** — Mairigny-Marmande, commune du canton de Richelieu (Indre-et-Loire), 61.
- MAGITTUS.** — Mayet, chef-lieu de canton, arrondissement de la Flèche (Sarthe), 48, 61, 404, 409, 444, 425, 136, 142, 456.
- MAGNIACUS, VILLA.** — Maigné, village aujourd'hui détruit, qui était situé en face de la Membrolle (Indre-et-Loire),
- MAIRACUS, MARIACUS.** — Mèrè, hameau, commune du Pont-de-Ruan. (Indre-et-Loire), 423.

- MALEBUXIS, VILLA.** — Maubuisset (lieu dit), commune de St-Epain (Indre-et-Loire), 56.
- MANSILE ORDONUM.** — Ordon, écart de la commune de Chalaustre-la-Grande (Seine-et-Marne), 453.
- MANSIONES, VILLA.** — La Grande-Maison, commune de Dolus (Indre-et-Loire), 72.
- MARCIACUS, VILLA.** — Marsat, canton de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 38, 61, 67, 79, 84, 85, 409, 441, 425.
- MARINIACUS, VILLA.** — Le grand et le petit-Marigny, commune d'Esvres (Indre-et-Loire), 42, 115.
- MARINIACUS** — Marigné, canton de Romilly-sur-Seine (Aube), 27.
- MARMORICO, VILLA.** — Villers-Marmery, canton de Verzy, arrondissement de Reims (Marne), 27.
- MARNIACO.** — Marnay, canton et arrondissement de Nogent-sur-Seine (Aube), 27.
- MAROIALUS.** — Mareuil, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher), 48.
- MARTINIACUS, VILLA, cum capella Sancti Martini.** — Martigny-sur-Loire, commune de Fondettes (Indre-et-Loire) 42, 76, 78, 97, 401, 408, 423, 125, 436, 442, 449, 456.
- MASCON.** — Saint-Martin de Macon, canton de Thouars, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), 469.
- MATRICULA SANCTI MARTINI.** — La fabrique de Saint-Martin de Tours, 55, 57.
- MAZDUM** ou Mardon, 39.
- MAUDUNUM,** 156.
- MEDANA.** — La Mayenne, rivière, 32.
- MEDONNA, MEDONIA.** — Monnaie, canton de Vouvray, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 101, 409, 441, 421, 425, 436, 442, 456, 470.
- MELCIACUS.** — Ce nom est peut-être le résultat d'une mauvaise lecture et doit désigner **MARCIACUS**, Marsat, en Auvergne, 18.
- MELDEDONUS, BERIA.** — Le ruisseau de Saint-Martin-le-Beau, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 448.
- MELDICUS, MELDACENSIS, MELDENSIS PAGUS, COMITATUS.** — Le Muleien ou pays de Meaux, 29, 439; 440.
- MELODUNENSIS PAGUS, MELIDUNENSIS.** — Le pays de Melun, 22, 64, 77, 425, 436, 138, 439, 442, 456.
- MEMBRARIOLÆ.** — La Membrolle, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 48.
- MERCURIOLUS.** — La prairie de Mequeroil, dans l'île Saint-Côme (Indre-et-Loire), 417.
- MERILA,** 48.
- MERLAUS, VILLA.** — Merlaüt, canton de Vitry-le-Français (Marne), 74, 79, 85, 401, 409, 444, 425, 436, 442, 456.
- MILICIACUS, VILLA.** — Meleçey, canton de Givry, arrondissement de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 74, 76, 79, 85, 101, 109, 411, 425, 436, 442, 456.
- MINCIAE LACUS.** — Le lac de Garde, d'où sort le Mincio, 47, 462.
- MODONA** — Mosnes, canton d'Amboise, arrondissement de Tours (Indre-Loire), 64.

- MODULLUM** — Muïdes, canton de Bracieux, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher), 95.
- MOGRE, FLUVIUS** — Le Morin, petite rivière qui traverse le département de l'Oise, 29.
- MOGUNTINENSIVM PROVINCIA.** — La province ecclésiastique de Mayence, 59, 60.
- MOLINIS, VILLA.** — La Molière sur la Choisille, commune de Mettray (Indre-et-Loire) 424.
- MOLONO.** — Maulou, commune de Beauvilliers, canton de Voves (Eure-et-Loire)? 95.
- MONASTERIOLUM,** 74.
- MONASTERIUM IN CIVITATE TIRONENSI,** 401, 409, 111, 425
- MONS, VILLA.** — Mons, canton de Dannemarie, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne), 61, 77, 85, 104, 409, 444, 425, 436, 438, 439, 140 442, 456.
- MONS.** — Monts, canton de Montbazou, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 423.
- MONS AGEBODI.** — Mont-l'Évêque, canton et arrondissement de Senlis (Oise)? 50.
- MONS GRACIANUS,** 27.
- MONS GUNGISELUS,** 22.
- MONSLAUDIACUS, VILLA, CONDITA, VICARIA.** — La ville et la viguerie de Montlouis, arrondissement de Tours (Indre et-Loire) 36, 73, 448.
- MONS MORINUS.** — Localité située dans le canton de Mayet, aujourd'hui détruite. On trouve encore Veumorin, hameau de la même commune (Sarthe), 456.
- MONS'ORFILD,** 410.
- MONS TRESALTIS ET ECCLESIA SANCTI ANDOCHII,** 422.
- MORETA, ECCLESIA,** 468.
- MOREVINSIS PAGUS.** — Le Montois (Seine-et-Marne), 29, 453.
- MORINIACUS.** — Morignan, commune de Manthelan (Indre-et-Loire), 437.
- MULIACENSIS VICARIA.** — La viguerie de Maillé ou Luynes, arrondissement et canton de Tours (Indre-et-Loire), 20.
- MULNITUS, COLONIA.** — Meunay, écart de Rilly, canton de Montrichard, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher), 61.
- NANTOLIUM.** — Nanteuil, près Montrichard (Loir-et-Cher), 437.
- NARBONA CIVITAS.** — Narbonne, 53.
- NARBONENSIVM PROVINCIA.** — La province ecclésiastique de Narbonne, 59, 60.
- NAVICELLE.** — Nazelles, canton d'Amboise, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 4.
- NEGIACUS** — Neullac, commune d'Asnières, arrondissement d'Angoulême (Charente). 5.
- NERIACUS.** — Neré, écart de Monnaie (Indre-et-Loire), 106.
- NERINIACUS VILLA, NIRMICUS CUM ECCLESIA SANCTI MARTINI, NIZIACUS,** 66, 425.
- NOENTUS** — Nouans-le-Fuzelier (Loir-et-Cher), canton de la Motte-Beuvron ou Nouans (Indre-et-Loire), canton de Montrésor, arrondissement de Loches, 48.
- NEUSTRIA.** — Le royaume de Neustrie, qui s'étendait de la Meuse à la Loire, 49, 25 bis, 30, 31, 35, 55, 57, 76, 79, 85, 101, 409, 114, 425, 436, 442, 456.

- NOGASTRUM CASTRUM.** — Nouâtre, canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), 431.
- NOGARIOLÆ.** — Noyent, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne), 27.
- NONNIACA DOMUS.** — Nonac, canton de Mont-Moreau, arrondissement de Barbezieux (Charente), 5.
- NOVA VILLA,** 18.
- NOVA VILLA, COLONIA,** 64.
- NOVIENTUS.** — Noyant, chef-lieu de canton, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), 18, 404, 409, 411, 425, 436, 456, 470.
- NOVIENTUS.** — Nogent-en-Othe, canton d'Aix-en-Othe, arrondissement de Troyes (Aube), 53, 68, 76, 79, 85, 404, 409, 414, 425, 436, 442, 456.
- NOVIENTUS.** — Noul, commune de Montlouis, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 418.
- NOVIOCENSIS VICARIA.** — La viguerie de Neuvy-le-Roy, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 98.
- ODATUS, ODACUS.** — Notre-Dame-d'Oë, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 61, 404, 409, 414, 425, 436, 442, 456, 200, 209, 242.
- ODONIS CURTIS.** — Houdancourt-sur-Oise, canton d'Estrées-Saint-Denis, arrondissement de Compiègne (Oise), 77, 439.
- ORBIACUS.** — Orbé (le haut et le bas), à l'est de Thouars et sur la route de Thouars à Loudun (Deux-Sèvres), 431.
- ORTLUCUS, ORLUCUS.** — Orlu, canton d'Auneau (Eure-et-Loir) ou Orlu, canton de Pezols (Corrèze)? 48.
- OTMENSIS PAGUS, VICARIA, alias OTINENSIS.** — Le pays d'Othe, 53, 68.
- OXOMINSIS PAGUS.** — L'Hiémois, dont le chef-lieu était Hiesmes ou Exmes (Orne), 408.
- PADUS, FLUV.** — Le Pô, fleuve d'Italie, 47, 462.
- PAGNIACUS.** — Peigné, commune de Saint-Epain (Indre-et-Loire), 409, 414, 125.
- PANTIACUS.** — Saint-Firmin-sur-Loire, canton de Châtillon-sur-Loire ou Saint-Brisson, ou Saint-Martin-sur-Ocre, arrondissement et canton de Gien (Loiret). Vide POMETUM, 437.
- PAPIA CIVITAS.** — Pavie, ville de Piémont, 47, 162.
- PARISIUS.** — Paris (Seine), 86.
- PATERNACUS.** — Pernay, canton de Neuillé-Pont-Pierre, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 24.
- PATIACO** — Pacy-sur-Seine, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne), 27.
- PATRICIACUS, PARRICIACUS, PARDRICIACUS.** — Parcé, canton de Sablé, arrondissement de La Flèche (Sarthe), 18, 61, 101, 109, 414, 425, 436, 456, 470.
- PAULIACUS,** 36.
- PAUSSINIACUS VILLA.** Vide PUSINIACUS.
- PAXEDUM.** — Pezay, écart N.-O. de Saint-Denis-sur-Loire (Loir-et-Cher), 99.
- PELGIACUS.** — Pigy, écart de Chalaustre-la-Grande (Seine-et-Marne), 453.

- PENUER.** — La Penière, écart de Verneil (Sarthe)? 456.
- PETIA VILLA** ou **APÉIZ**, 420.
- PICTAVIS.** — Poitiers (Vienne), 92, 432.
- PICTAVUS** ou **PICTAVENSIS PAGUS**
Le Poitou, 24, 37, 45, 90, 91, 92, 403, 410, 436, 442, 445 456.
- PICTAVENSIS EPISCOPATUS.** — L'évêché de Poitiers, 469.
- PISCARIA CURTIS.** — Peschiera en Italie, 47, 462.
- PISTE.** — Pitres, canton de Pont-de-l'Arche, arrondissement de Louviers (Eure), 64.
- POCIACUS**, 48.
- PODENTINIACUS.** — Pontigné, canton et arrondissement de Bauzé (Maine-et-Loire), 48.
- POMETUM.** — Saint-Brissson ou Saint-Martin-sur-Ocre, arrondissement et canton de Gien, ou Saint-Firmin-sur-Loire, canton de Châtillon-sur-Loire, arrondissement de Gien (Loiret), 437.
- PONTE LAPIDENSI** (*vicaria de*), 36.
- PONTIS SAXONIS PORTA.** — La Porte-Petrucienne ou du Pont-de-Pierre au Château-neuf à Tours, 450.
- PONTIO, PALATIUM IMPERIALE.**
Ponthion, canton de Thieblemont, arrondissement de Vitry-le-Français (Marne), 69, 70.
- POPOLENUM**, 425.
- PORTUS.** — Ports, canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), 48, 61, 409, 411, 425, 436, 442, 456.
- PRATUM LUCI.** — Nom d'une prairie dans l'île Saint-Cosme (Indre-et-Loire), 97, 408.
- PRISCINIACUS.** — Précigné, canton de Sablé, arrondissement de La Flèche (Sarthe), 48, 64, 101, 409, 411, 425, 436, 442, 456, 470.
- PROLIACUS.** — Preully, chef-lieu de canton, arrondissement de Loches (Indre-et-Loire), 72.
- PROVINCIA.** — La Provence ou l'ancienne province Romagne? 49, 25 bis, 30, 31, 35, 55 57, 59, 60, 76, 79, 85.
- PRUNARI.** — Les Pruniers, aujourd'hui le Chêne-d'Orlin, canton de Ste-Maure (Indre-et-Loire), 409, 411, 425.
- PRUNETUM.** — Prunay, près de Mery-sur-Seine (Aube), 27.
- PSEUDOPORUS, PSEUDOPORENSIS CURTIS.** — Suèvres. Vide **SODOBRIA**, 409, 411, 425, 428, 448.
- PUIZAIUM VILLA.** — Le Pué, commune de Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire), 447.
- PUSSINIACUS** et **ECCLESIA SANCTI SATURNINI, PAUSSINIACUS VILLA.** — Pussigny, canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), 410, 431.
- PUTEUM FLODULFI.** — Puyfrou, commune de Chalaustre-la-Grande (Seine-et-Marne), 453.
- PUTEUM MUNDATUM.** — Puy-Prosé, habit. de la commune de Fondettes (Indre-et-Loire), 42, 78, 97, 408, 423.
- RELIACUS, COLONIA.** — Rillé, ferme et écart de la Bruère, canton du Lude, arrondisse-

14

- ment de la Flèche (Sarthe), 61.
- REMENSIS CAMPANIA.** — La campagne de Reims, 27.
- REMIS.** — Reims, chef-lieu d'arrondissement (Marne), 200.
- REMORUM PROVINCIA.** — La province ecclésiastique de Reims, 59, 60.
- RESTINIACUS, RESTIGNIACUS.** — Restigné, canton de Bourgueil, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), 61, 101, 109, 111, 125, 136, 142, 156.
- RESTIS.** — Retz, hameau situé sur la Loire, près de Montsoreau (Maine-et-Loire), 18, 45.
- RILIACUS, COLONIA.** — Rilly canton de Montrichard, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher), 61.
- RODOMINSIS VICARIA.** — La viguerie du Pont-de-Ruan, canton de Montbazou, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 108, 123.
- RODORA.** — Montier-Roseille, canton de Felletin, arrondissement d'Aubusson (Creuse) 55, 57.
- ROFIACUS.** — Rouffiac de Saint-Martial-la-Menecele ou d'Aubeterre, canton d'Aubeterre, arrondissement de Barbezieux ou Rouffiac, canton de Plascac (Charente), 5.
- ROMA.** — La ville de Rome, 162.
- ROMANIA.** — La Romagne, 88, 162.
- ROTHOMAGENSIS PROVINCIA.** — La province ecclésiastique de Rouen, 59, 60.
- RUBRIDUS VILLA.** — Rouvres, commune du canton de Betz (Oise), 50.
- RUBRUS.** — Reuvre, canton de Sezannes, arrondissement d'Epervay (Marne), 29.
- RUBRUS COLONIA.** — Le grand et le petit Rouvre, commune de Courçay (Indre-et-Loire), 61.
- RUSCOIALUM,** 24.
- SADOBRINSIS VICARIA.** Vide **SODOBRIVM.**
- SALA MALEDICTA,** 109, 125.
- SALDOA, SALDOVA, SALDOS.** — Saudoy, canton de Sezanne, arrondissement d'Epervay (Marne), 29, 85, 101, 109, 111, 125, 136, 142, 156.
- SALVENSIS VICARIA.** — Saint-Jean de Sauves, canton de Montcontour, arrondissement de Loudun (Vienne), 92.
- SANCTI ANDRÆ CELLA vel ABBATIA.** — L'église de Saint-André Tours, 55, 57, 125, 151.
- SANCTI ANIANI CASTELLUM.** — Saint-Aignan-sur-Cher, chef-lieu de canton, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher), 133.
- SANCTI AREDII MONASTERIUM.** — Le monastère de Saint-Yriex-de-la-Perche, à Saint-Yriex, chef-lieu d'arrondissement (Haute-Vienne), 55, 57, 59, 202.
- SANCTI BENEDICTI CELLA.** — La celle de Saint-Benoît à Tours, 136, 142, 156.
- SANCTI CHRISTOPHORI DE SODOBRIA CAPELLA.** — L'église de Saint-Christophe de Suèvres, 61.
- SANCTI CLEMENTIS CELLA.** — L'église de Saint-Clément à Tours, 55, 57, 105, 106, 107.
- SANCTÆ COLUMBÆ CELLA.** — La celle de Sainte-Colombe à Tours. 51, 55, 125.

- SANCTI COSMÆ MONASTERIOLUM.** — Le monastère de Saint-Cosme, dans l'île de ce nom, près Tours (Indre-et-Loire), 466, 204.
- SANCTÆ CRUCIS CELLA.** — L'église de Sainte-Croix, près celle de Saint-Martin à Tours, 55, 57.
- SANCTI DIONISII ECCLESIA.** — L'église de St-Denis à Tours, 55, 57.
- SANCTI DIONISII ECCLESIA.** — Saint-Denis-sur-Loire, commune et arrondissement de Blois (Loir-et-Cher). Vide **VOGINANTUS**, 99, 109, 414, 125.
- SANCTI FARELDIS ECCLESIA**, 120.
- SANCTI FABONIS ABBATIA.** — L'abbaye de Saint-Faron à Meaux (Seine-et-Marne), 216.
- SANCTI GEORGII CELLA vel ORATORIUM.** — L'église de Saint-Georges à Tours, 150.
- SANCTI GERMANI AUTISSIODORENSIS MONASTERIUM.** — L'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre (Yonne), 66.
- SANCTI HILARII ORATORIUM.** — L'église de Saint-Hilaire d'Exideuil, canton d'Exideuil, arrondissement d'Angoulême (Dordogne), 5.
- SANCTI HILARII CAPELLA.** — La chapelle de Saint-Hilaire de Vienne, canton de Monts-sur-Guesnes, arrondissement de Loudun (Vienne), 145.
- SANCTI HISPANI, vel SANCTI SPANI ECCLESIA.** — Saint-Epain, canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), 56, 436, 468, 470, 171.
- SANCTI JOHANNIS CELLA, ABBATIA TIOLA.** — L'église de Saint-Jean, ancien Baptistère de Saint-Martin à Tours, 55, 57, 425, 446.
- SANCTI JULIANI MONASTERIUM.** — Le monastère de Saint-Julien à Tours (Indre-et-Loire), 443.
- SANCTI JULIANI AUTISSIODORENSIS MONASTERIUM.** — Le monastère de Saint-Julien d'Auxerre, 69, 70.
- SANCTI JULIANI BRIVATENSIS MONASTERIUM.** — Le monastère de Saint-Julien de Brioude (Haute-Loire), 84.
- SANCTI LEOBINI ECCLESIA.** — L'église de Saint-Lubin de Suèvres. — Vide **SODOBRIA**, 99, 409, 414, 425.
- SANCTI LEOBINI DE GABRIO ECCLESIA.** — Saint-Lubin en Vergonnois, arrondissement et canton de Blois (Loir-et-Cher), 65.
- SANCTI LUPÍ DE CAPELIA CELLA.** — Le monastère de Saint-Loup de Chablis (Yonne), 66.
- SANCTÆ MARIE ORATORIUM**, 27.
- SANCTÆ MARIE BASILICA.** — L'église de Notre-Dame-de-l'Ecrignole à Tours, 50, 55, 57.
- SANCTÆ MARIE XENODOCHIUM IN WAHAM.** — L'église de Notre-Dame, près Pavie, en Italie, 17.
- SANCTÆ MARIE AD SCRINIOLUM CELLA.** — L'église Notre-Dame-de-l'Ecrignole à Tours, 125.
- SANCTÆ MARIE PAUPERCULÆ ECCLESIA.** — L'église Notre-Dame-la-Pauvre, dans le faubourg de Château-neuf à Tours, 126.
- SANCTI MARTIALIS LEMOVICENSIS MONASTERIUM.** — Le monas-

- tère de Saint-Martial de Limoges (Haute-Vienne), 5.
- SANCTI MARTIALIS SICHINIACI CELLA**, 425.
- SANCTI MARTINI MONASTERIUM**. — L'abbaye de Saint-Martin à Tours, 5, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 40, 43, 44, 45, 46, 48, 50, 52, 54, 57, 59, 60, 62, 63, 64, 66, 74, 75, 83, 84, 85, 87, 101, 109, 123, 127, 136, 142, 156, 162.
- SANCTI MARTINI BASILICA**. — L'église de Saint-Martin à Tours, 5, 12, 16, 19, 22, 23, 31, 55, 60, 69, 70, 74, 79, 103, 104, 109, 111, 116, 125, 137.
- SANCTI MARTINI SEPULCRUM**, 41.
- SANCTI MARTINI AËDUENSIS MONASTERIUM**. — Le monastère de Saint-Martin d'Autin, 69.
- SANCTI MARTINI DE BRUGOGALO CAPELLA**. — La chapelle de Saint-Martin-de-Brigueuil, près Saint-Epain (Indre-et-Loire), aujourd'hui détruite, 61.
- SANCTI MARTINI DE PATRICIACO CAPELLA**. — L'église de Saint-Martin de Parcé (Sarthe), 61.
- SANCTI MARTINI CAPELLA DE SODOBRIA**. — L'église de Saint-Martin de Suèvres, 61.
- SANCTI MAURICII TURONENSIS CAPITULUM**. — Le chapitre métropolitain de Tours, 73, 118, 126.
- SANCTI MEDARDI CELLA**, *quæ vulgo dicitur Exidolium*. — Saint-Médard d'Excideuil, canton d'Excideuil, arrondissement d'Angoulême (Dordogne), 5.
- SANCTI PAULI CORMARICENSIS CELLA**. — La celle ou abbaye de Saint-Paul de Cormery (Indre-et-Loire), 24, 25, 37, 55, 57, 118, 125.
- SANCTI PERPETUI DE SOLARIO ECCLESIA**. — *Vide SOLARIUM*, 126.
- SANCTI PETRI CELLA OU SANCTI PETRI AD CIMITERIUM ABBA-TIOLA**. — L'église de Saint-Pierre-du-Chardonnet à Tours, 55, 57, 136, 142, 156.
- SANCTI PETRI PUELLARUM MONASTERIUM**. — Le monastère de Saint-Pierre-Puellier à Tours, 24, 36, 200.
- SANCTI PETRI BURGUM**. — Le bourg Saint-Pierre-Puellier à Tours, 213, 214, 223.
- SANCTI PETRI ECCLESIA JUNTA SANCTUM VENANTIUM**. — L'église de Saint-Pierre-du-Chardonnet à Tours, 36.
- SANCTI PETRI ECCLESIA PROPE ALERACUM**. — Saint-Pierre d'Excideuil, canton et arrondissement de Civray (Vienne), 90, 91, 92.
- SANCTI PETRI DE PATRICIACO CAPELLA**. — L'église de Saint-Pierre de Parcé (Sarthe), 61.
- SANCTI SALVATORIS SERMIENSE MONASTERIOLUM**. — *Vide Ser-mionense monasterium*.
- SANCTI SALVI ECCLESIA**, 120.
- SANCTI STEPHANI CELLA**. — La celle ou église de Saint-Etienne de Tours, 55, 57, 150.
- SANCTI STEPHANI AUTISSIODO-RENSIS ECCLESIA**. — L'église de Saint-Etienne d'Auxerre (Yonne), 148.
- SANCTI SUPPLICII CELLA**. — L'église de Saint-Simple à Tours, 55, 57.

- SANCTI VENANTII MONASTERIUM, vel CELLA.** — L'église de Saint-Venant à Tours, 36, 445, 436, 442, 456.
- SANCTI YSPANI CAPELLA.** — Vide **SANCTUS HISPANUS**, 64.
- SARCELLUS.** — Sarcé, canton de Mayet, arrondissement de La Flèche (Sarthe), 456.
- SARThA.** — La Sarthe, rivière 32, 408.
- SAUCIACUS.** — Saint-Brisson ou Saint-Martin-sur-Ocre, canton et arrondissement de Gien ou Saint - Firmin - sur - Loire, canton de Châtillon - sur - Loire, arrondissement de Gien, (Loiret), (437).
- SAVINIACENSIS VICARIA.** — La viguerie de Savigné, arrondissement et canton de Civray (Vienne), 90, 94, 92.
- SCALDUS ou SCALTUS, FLUV.** — L'Escault, 420.
- SCAUBINIACUS ou CAURINIACUS DOMUS**, 5.
- SCREONAS**, 48.
- SEBLENTA.** — Sublaines, canton de Bléré, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 200, 242, 209.
- SECANA FLUMEN, SEQUANA.** — La Seine, fleuve qui tombe dans la Manche, 22, 27, 64.
- SEDRENA FLUV.** — Le Serain, rivière, 66.
- SEDRIACUS.** — Civry, canton de l'Isle-sur-Serein, arrondissement d'Avallon (Yonne), 69.
- SEGUNCIACENSIS VICARIA.** — La viguerie de Sonzay, canton de Neuillé-Pont-Pierre, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 63.
- SENBENNA, VILLA.** — Sanbonne, hameau, commune de Saint-Jean-Saint-Germain (Indre-et-Loire), 72.
- SENONENSIVM PROVINCIA.** — La province ecclésiastique de Sens, 59, 60.
- SERMIONENSE CASTELLUM, MONASTERIUM, SERMIONENSIS INSULA.** — Sermione, ville d'Italie, dans le territoire de Verone, sur une petite presqu'île qui s'avance dans le lac de Garde, 47, 162.
- SEZANA.** — Sezanne, chef-lieu de canton, arrondissement d'Epernay (Marne), 439, 440.
- SILUCI**, 85.
- SILVANECTENSIS PAGUS.** — Le Senlissois ou pays de Senlis (Oise), 50.
- SISCIA, FLUVIUS.** — La Cisse, rivière du département d'Indre-et-Loire), 65.
- SISCIACUS, ALIAS FISCIIACUS, DOMUS SISCIIACENSIS** — *Ora-torium Sisciaceuse*, 5.
- SOCIACUS, COLONIA.** — Sausay (le grand et le petit), commune de Vallières, canton de Montrichard (Loir-et-Cher), 64.
- SODOBRIA, SADOBRINSIS VICARIA.** — Suèvres, canton de Mer, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher), 48, 64, 99, 401, 409, 441, 425, 436, 442.
- SOLARIUM.** — Solari, ville de Lombardie, 47, 83, 87, 88, 462, 465, 204.
- SOLUSTRIACUS.** — Soultré? canton de Montfort, arrondissement du Mans (Sarthe), 48.
- SPICARIÆ.** — Localité aujourd'hui absorbée par la ville de Tours et située entre la ville et l'abbaye de Beaumont-les-Tours, 18, 61.

- SPINOSA.** — Epineuse, canton et arrondissement de Clermont (Oise), 77, 439.
- SPINOSA VILLA.** — Peronville, canton d'Orgères (Eure-et-Loire), 100.
- STAINAGOYSTAT,** 23.
- STAMPENSIS PAGUS.** — L'Estampois ou le pays d'Etampes, chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Oise), 22.
- TALSINIACUS.** — Tauxigny, canton et arrondissement de Loches (Indre-et-Loire), 48, 37.
- TAURIIACUS.** — Le grand et le petit Thuré, fermes, commune de Saint-Paterne (Indre-et-Loire), 48, 61, 63, 101, 409, 414, 425, 436, 442, 447, 456.
- TAURINIACUS VILLA.** — Thorigné, canton de Celles, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), 432.
- THEODONIS VILLA, PALATIUM PUBLICUM.** — Thionville (Moselle), 48, 40.
- THONALE.** — Thonale, village de la Lombardie, 47.
- TICINUS, FLUV.** — Le Tessin, fleuve d'Italie, 47, 462.
- TIRNIACUS.** — Ternay, canton des Trois-Moutiers, arrondissement de Loudun (Vienne), 469.
- TOARCENSIS PAGUS.** — Le pays de Thouars, chef-lieu de canton (Deux-Sèvres), 432, 469.
- TODRIAS COLONIA,** 61.
- TOLORNENSIS PAGUS.** — Le pays de Turluron, Château-Ruiné, près de Billom, 38, 84.
- TORNACENSIS PAGUS OU COMITATUS.** — Le pays de Tournay, 120.
- TORNADRINSIS, TORNODRINSIS, TORNATRINSIS PAGUS.** — Le pays de Tonnerre (Yonne), 60, 69, 70, 409, 414, 425.
- TORNADRINSE CASTRUM.** — Tonnerre (Yonne), 69.
- TORNODRO VICARIA.** — La viguerie de Tonnerre, 69, 70.
- TORNAICA VICARIA.** — La viguerie de Tournai, 120.
- TREGAS CIVITAS.** — Troyes (Aube), 76.
- TRECCASSINUS COMITATUS.** — Le comté de Troyes, 453.
- TREENTINA FINIS.** — Le Trentin en Italie, 47.
- TREMBLEIUM, VILLA.** — Le Tremblay, hameau de la commune de Suèvre (Loir-et-Cher), 95.
- TREVIORUM PROVINCIA.** — La province ecclésiastique de Trèves, 59, 60.
- TRIBRAICI COLONIA,** 64.
- TRUNCIOBIUS, TRUNCIOBRUS, CRIMCOBUS,** 48.
- TRUSNEDO VILLA,** 22.
- TULLENSIS PAROCHIA.** — Le diocèse de Toul, 59, 60.
- TURBILIACUS, COLONIA.** — Turbilly, hameau, commune de Volandry, canton et arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), 61.
- TURONENSIVM PROVINCIA.** — La province ecclésiastique de Tours, 59, 60.
- TURONIS.** — Tours, 25, 29, 44, 43, 44, 45, 54, 55, 56, 57, 61, 74, 75, 78, 83, 94, 95, 98, 100, 405, 406, 408, 414, 418, 423, 426, 427, 436, 437, 438, 445, 448, 450, 498.
- TURONUS.** — Tours, 55, 431.
- TURONICA CIVITAS.** — Tours (Indre-et-Loire), 46, 47, 48, 73, 75, 76, 88, 101, 121, 436.

- TURONICA URBS.** — La ville de Tours, 24, 40, 75, 409, 419.
- TURONIS, URBS METROPOLIS.** — Tours, 62.
- TURONICUS PAGUS.** — La Touraine, 20, 24, 36, 39, 42, 48, 60, 63, 72, 96, 98, 408, 409, 410, 441, 443, 448, 423, 425, 431, 436, 437, 442, 447, 454, 456, 471.
- TURONORUM REGIO, COMITATUS.** — Le comté de Touraine, 449, 424.
- TUSCIACUS, VILLA.** — Tusey, écart et mère-église de Vaucouleurs (Meuse), 59, 60.
- ULMUM.** — Les Ormes, près Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire)? 24.
- URTISIACUS, URTISIACUS, VILLA.** — Thizy, canton de Guillon, arrondissement d'Avallon (Yonne), 66, 422, 425.
- UXEDUS, AXEDUS, 48.**
- VALENTINIANA VILLA.** — Valentinay, ferme, commune de Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire), 98.
- VALLIS, COLONIA.** — La Vallée, maison isolée, commune de Lavernat, canton de Mayet (Sarthe), 64.
- VANTRONENSIS OU VANTIONENSIS CENTENA.** mauvaise lecture pour NANTRONENSIS CENTENA. Vide NANTONENSIS CENTENA, 427.
- VAREZIACENSIS VICARIA.** — La vigerie de Varize, canton d'Orgères, arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loir), 100.
- VELCINA VILLA.** — Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne), 22.
- VENCIACUS.** — Vencé, aujourd'hui Saint-Avertin, canton et arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 442, 424, 449, 456, 200, 209, 242.
- VERRARIÆ, COLONIA.** — La Verrie, écart de la commune de Saint-Leger-de-Montbrun, canton de Thouars, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), 64.
- VERTUDINSIS PAGUS.** — Le pays de Vertus, chef-lieu de canton, arrondissement de Châlons-sur-Marne, (Marne), 29.
- VERRUCA.** — Verrue, canton de Monts-sur-Guesnes, arrondissement de Loudun (Vienne), 436, 442, 445, 456.
- VESA CUM ORATORIO.** — Vezin, château, ferme et moulin, commune de Mayet (Sarthe), 156.
- VESONTIONENSIS PROVINCIA.** — La province ecclésiastique de Besançon, 59, 60.
- VICINIÆ, COLONIA.** — Vezins, écart au N.-E. de Mayet (Sarthe), 64.
- VIENNENSIS PROVINCIA.** — La province ecclésiastique de Vienne, 59, 60.
- VIGERA FLUV.** — La Vière, rivière qui passe à Changy (Marne), 74.
- VIIS SUPERIOR, 72.**
- VILLA MERGELLI, 153.**
- VILLÆ FANIACINSE VICARIA.** — La vigerie de Ville-Fagnan, chef-lieu de canton, arrondissement de Rufec (Charente), 92.
- VILLAGONIS.** — Villejoint, canton de Blois (Loir-et-Cher), 99.
- VILLA JUDEIS.** — Les Juifs, commune de Prasville (Eure-et-Loir), 86.

- VILLA MARTINI, 48.
- VILLA MAURO. — Villemaure-sur-le-Loir, arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loir), 49.
- VILLA PENNAS, 95.
- VILLARE, 27.
- VILLARE BERULFI, 77, 139.
- VILLA RESSIANA. — Villerusien, hameau, au N. de Suèvres (Loir-et-Cher), 95.
- VILLARIS. — Villers, hameau commune de la Chapelle-St-Martin (Loir-et-Cher), 95.
- VILNACUS, 445.
- VINCENNA. — La Vienne, rivière qui tombe dans la Loire, 32.
- VITLENA OU VILLENA. — Villaine. habit., commune d'Esvres (Indre-et-Loire), 123.
- VITLENA VILLA, 52.
- VITLENA, COLONIA. — Ville ou le moulin de Ville, commune de Ligueil (Indre-et-Loire), 61.
- VOBRIDIUS SUPER LIDUM. — Vouvray-sur-le-Loir, canton de Château-du-Loir arrondissement de Saint-Calais (Sarthe), 61, 101, 109, 444, 425, 136, 142, 456.
- VOBRIDIUS SUPER LIGERIM. — Vouvray, chef-lieu de canton, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), 48, 61, 109, 441, 425, 436, 442, 456.
- VOGINANTUS, VILLA. — Ancien nom de Saint-Denis-sur-Loire (Loir-et-Cher), 99.
- VOSDA, VORDA RIV. — La Veude, rivière qui tombe dans la Vienne et passe à Richelieu, 436, 442, 456.
- VOTNUS. — Vontes, hameau de la commune d'Esvres (Indre-et-Loire), 96, 108.
- VULTONNUM. — Vulton localité absorbée par la ville de Saint-Aignan, 433, 436, 442, 456.
- WAHAM. — Vide SANCTE MARIE XENODIUM, 47, 462.
- WASCONIA. — Oyes, canton de Sezanne, arrondissement d'Épernay (Marne)? 29.

ERRATA

INTRODUCTION.

Paragraphe IV, à l'avant-dernière ligne de la 4^{me} note, au lieu de « 4556 » lisez 4576.

PANCARTE NOIRE.

N° I. Avant-dernière ligne, au lieu de « collect. Duchêne, t. 49, f. 420 », lisez f° 419.

N° XI. Ligne 6, au lieu de « Mellaut », lisez Merlaut.

N° XII. Au lieu de « Boubier, t. 26, f° 67 », lisez f° 57.

N° XV. Ligne 3, au lieu de « Marsillat », lisez Marsat.

N° XVIII. Au lieu de « 10 mai 774 », lisez 775.

N° XLVIII. Supplétez un L entre le X et le V.

N° LXIV « mai 925 », lisez 925 ou 926.

N° LXVII. Ligne 43 « anno incarnationis dominicæ DCCCLXXXVI », ainsi dans les copies qui nous restent de ce diplôme, mais évidemment il faut lire DCCCLXXXVII.

Après le n° LXXVIII, au lieu du « n° LXXIV », lisez LXIX, et au lieu du 10 mai 774 », lisez 775.

N° XCIX. Lignes 4 et 6, au lieu de « n° XXVIII », lisez n° XXIX.

INDEX CHRONOLOGIQUE.

N° 42. Ligne 3, au lieu de « n° CXXXVII », lisez CXXXIII. Après le n° 25, ajoutez n° 25 (bis). Vers 800.— Charlemagne à la demande d'Alcuin confirme de nouveau les privilèges et exemptions de Saint-Martin, n° II.

N° 39. Dernière ligne, au lieu de Gallia Christiana, t. XIV, inst. p. 47-48 », lisez p. 23-24.

N° 448. Dernière ligne « dom Houss. nos 479 et 480 » ajoutez Arm. de Bal., t. 76, f° 242.

N° 154. Ligne 4 « aux prétentions qu'il devait sur les dits bois », *lisez* qu'il avait sur les dits bois.

N° 163. Au lieu de « l'abbé de Solognac » *lisez* l'abbé de Solignac.

N° 173. Au lieu de Salacon », *lisez* Salicus.

N° 180. Dernière ligne « Arm. de Baluze, t. 76, f° 459 et et 470 », *lisez* f° 459 et 460.

N° 191. Au lieu de « Arm. de Bal. t. 76, f° 234 », *lisez* t. 77, f° 234.

N° 240. Au lieu de « anno Verbi incarnati MCXVIII » *lisez* MCXVIII.

TABLETTE CHRONOLOGIQUE¹¹

DE L'HISTOIRE DE L'ABBAYE DE MARMOUTIER.

I.

Époques principales de l'histoire de Marmoutier . . . 544

II.

Sommaire de l'histoire de Marmoutier depuis son origine au iv^e siècle, jusqu'au x^e. 545

III.

Table chronologique des principaux événements depuis la fin du x^e siècle jusqu'en 1789 547

IV.

Des Abbés de Marmoutier depuis la fondation de ce monastère, en 372, jusqu'à son renouvellement en 982. 553

V.

Catalogue des Abbés depuis le rétablissement de la régularité, en 982 554

VI.

Catalogue des Prieurs depuis l'introduction de la réforme en 1637 558

VII.

Religieux de Marmoutier distingués par leur sainteté, leur science, ou leurs dignités 588

VIII.

De 1789 à 1864 594

Procès-verbal de la séance du 25 mars 1863 . . .	XIV*
— du 29 avril 1863 . . .	XVII*
— du 27 mai 1863. . .	XXI*
— du 24 juin 1863. . .	XXV*
— du 29 juillet 1863. . .	XXIX*
— du 25 novembre 1863. . .	XXXV*
— du 30 décembre 1863. . .	XLI*
— du 27 janvier 1864. . .	XLV*
— du 24 février 1864. . .	XLIX*
— du 30 mars 1864 . . .	LII*
— du 27 avril 1864. . .	LV*
— du 25 mai 1864. . .	LVIII*
— du 29 juin 1864. . .	LXII*
— du 24 juillet 1864. . .	LXVI*
— du 31 novembre 1864. . .	LXX*
— du 28 décembre 1864. . .	LXXX*
— du 23 janvier 1865. . .	LXXXVI*
— du 22 février 1865. . .	LXXXIX*
— du 29 mars 1865. . .	XIHC*
— du 26 avril 1865. . .	XVIC*
— du 31 mai 1865. . .	C*
— du 28 juin 1866. . .	CIV*

Martyrologe-Obituaire de l'Église Métropolitaine de Tours, par M. l'abbé J.-J. BOURASSÉ.	4
Martyrologium Usardi ad usum ecclesie Turonensis cum obitibus et foundationibus.	46
Index onomasticus obituarii Ecclesie Metropolitanæ Turonensis	74
Construction de l'Hôtel de Ville de Loches, projet de fontaines (xvi ^e siècle), par M. EDMOND GAUTIER. . .	83
Trois passages de Louis XIII à Tours (1644, 1646, 1649), par M. CH. DE SOURDEVAL.	127

SOMMAIRE

**De l'histoire de Marmoutier depuis son origine
au iv^e siècle, jusqu'à la fin du x^e.**

372 — 982.

L'abbaye de Marmoutier est redevable de son origine à saint Martin, qui, peu de temps après son ordination, se retira dans le lieu où sont ses restes, y bâtit une église en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, et y rassembla jusqu'à quatre-vingts disciples ou moines, dont la réputation devint si éclatante, qu'au rapport de Sulpice-Sévère, il n'y avait point d'église ni de monastère qui ne désirât d'en avoir quelqu'un pour évêque ou pour supérieur. C'est de cette école que sont sortis, suivant la commune opinion, non-seulement saint Brice, successeur de saint Martin dans l'épiscopat ; saint Clair, prêtre et chef d'un petit monastère près de celui de saint Martin ; Sulpice-Sévère, auteur de la vie de ce saint ; mais encore saint Maurille, évêque d'Angers ; saint Coentin, évêque de Cornouaille ; saint Victure, évêque du Mans ; saint Martin, archevêque de Lyon ; Héron, archevêque d'Arles ; saint Florent, prêtre et solitaire de Montylonne, en Anjou ; saint Martin, abbé de Saintes ; saint Martin, abbé de Brives-la-Gaillarde ; saint Romain, abbé de Blaye ; saint Maxime, ou Mexme, abbé de l'Île-Barbe, puis de Chinon, etc., etc.

Cette abbaye n'avait pas d'autre nom, alors, que celui de monastère de l'évêque ou de Saint-Martin ; mais dès le sixième siècle, on l'appelait le grand monastère, en latin *majus monasterium*, d'où est venu le nom de Marmoutier.

A la fin du cinquième siècle, du temps de saint Volusien, évêque de Tours, on bâtit dans Marmoutier une église

sous l'invocation de saint Jean, que l'on croit être celle dont on voyait les ruines au bas de Rougemont vers le milieu du XVI^e siècle.

Dans le VI^e siècle vécut et se sanctifia saint Léobard, dont la vie a été écrite par Grégoire de Tours.

Dans le IX^e siècle, Charlemagne, et à son exemple, Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve, ses successeurs, accordèrent plusieurs privilèges considérables à cette abbaye et la prirent sous leur protection, ce qui n'empêcha pas sa ruine totale par les Normands en 833. Il ne resta que vingt-quatre religieux, qui, avec leur abbé Héberne, se réfugièrent auprès des chanoines de Saint-Martin, et furent ensuite chargés d'accompagner le corps de ce saint, lorsqu'on le transporta en Bourgogne, pour le soustraire à la fureur des barbares.

L'abbaye de Marmoutier étant destituée de religieux, on y mit des clercs ou chanoines, qui l'occupèrent jusqu'à la fin du siècle suivant; l'observance régulière y fut rétablie par l'autorité d'Eudes I^{er}, comte de Blois et de Champagne, auquel appartenait la Touraine.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

Depuis la fin du x^e siècle jusqu'à 1789.

III^e ÉPOQUE.

982. — Saint Maieul, abbé de Cluny, vient avec quelques-uns de ses religieux, à la prière d'Eudes I^{er}, comte de Blois, rétablir la régularité.

987. — Fondation du Prieuré de Tarent, en Touraine, par Thibault, seigneur de l'Île-Bouchard.

L'abbé de Marmoutier pris pour arbitre du différend au sujet de l'élection d'un nouvel abbé de Saint-Benoit-sur-Loire.

995. — Mort d'Eudes I^{er}, comte de Blois, le restaurateur de cette abbaye. Avant de mourir, il fonde le prieuré de Chemars, et reçoit l'habit monastique.

1020. — Foulques Nerra demande des religieux de Marmoutier, pour remplir l'abbaye de Saint-Nicolas, qu'il venait de fonder.

1022. — L'abbé de Marmoutier rétablit le bon ordre à Saint-Florent, de Saumur, en y mettant un abbé et des religieux de son monastère.

1028. — Il en fit autant à Saint-Julien, de Tours.

1032. — Fondation de l'abbaye de Vendôme. Reginaldus, moine de Marmoutier, en est le premier abbé.

1034. — Hubert, évêque d'Angers, prend un abbé de Marmoutier pour rétablir l'abbaye de Saint-Serge.

1037. — Mort d'Eudes II, comte de Blois, insigne bienfaiteur de ce monastère, où il est enterré.

1044. — Thibaud, comte de Blois, forcé de céder la ville de Tours, se réserve l'abbaye de Marmoutier.

1050. — Airard, évêque de Nantes, confirme la fondation du prieuré de Bercy faite par un seigneur nommé Briant.

1053. — L'abbé de Marmoutier assiste à l'ouverture de la chasse de saint Denis, faite par ordre du Roi en présence de plusieurs prélats et seigneurs.

1055. — Il assiste au concile de Tours, tenu par Hildebrand, légat du Saint-Siège, contre Béranger.

Sigo et Thierry, moines de Marmoutier, élus abbés : le premier de Saint-Florent, le deuxième de Saint-Aubin.

1060. — Fondation du prieuré de Crot, au diocèse d'Evreux.

Eglise bâtie à Orchèze : société et union de prières avec l'évêque et le chapitre de Chartres.

1063. — Geoffroi le Barbu, comte de Touraine, vient à Marmoutier le 14 du mois de mars.

1064. — Fondation du prieuré de Daugeau, faite par Herleband de Daugeau et confirmé par Eudes, son frère; ils prirent l'un et l'autre l'habit monastique avant de mourir.

1065. — Conan, duc de Bretagne, passant à Tours, vient à Marmoutier se recommander aux prières des moines.

1066. — Fondation de l'abbaye de la Bataille, en Angleterre, par Guillaume le Conquérant, qui y met des moines de Marmoutier.

Les prieurés de la Trinité-d'York, de N.-D.-de-Tickefort, aussi en Angleterre, fondés en même temps.

1067. — Fondation du prieuré de Saint-Ouen de Gisort. Hugues de Rocel, fondateur de celui de Bélème, se fait moine à Marmoutier.

1068. — Fondation du prieuré de Bohou, en Normandie uni à la manse conventuelle.

1070. — Association et union de prières avec l'archevêque et l'église de Rouen.

4073. — Raoul, archevêque de Tours, se disposant à faire le voyage de Rome, vient pieds nus au chapitre de Marmoutier se recommander aux prières des moines.

4079. — Société et union de prières avec l'évêque et l'église de Laon.

4084. — L'abbé Bernard reçoit la bénédiction de l'archevêque de Tours et lui promet obéissance contre l'usage.

4085. — Foulques le Réchin, comte d'Anjou, relevant d'une grande maladie dans laquelle il avait choisi Marmoutier pour sa sépulture, vient au chapitre demander la participation aux prières des religieux.

4087. — Mort de Guillaume le Conquérant, l'un des plus grands bienfaiteurs de cette abbaye.

4090. — Gui, seigneur de Laval, fait enterrer son épouse à Marmoutier, auprès de son père Hamon, et de Gui de Laval, son aïeul.

4092. — Société et union de prières avec le chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers.

4093. — Le roi choisit les religieux de Marmoutier, pour réformer l'abbaye de Saint-Magloire, à Paris.

4095. — Différend avec l'archevêque, touchant la station de Luynes, terminé par le concile de Clermont.

1096. — Dédicace de l'église, par le pape Urbain II, le 40 mars.

4106. — Boemond, prince d'Antioche, vient à Marmoutier demander la participation aux prières et aux bonnes œuvres des moines.

4115. — Renouvellement d'union avec le chapitre de Saint-Martin.

4119. — Le pape Calixte II consacre l'autel Matutinal.

Union avec l'archevêque et le chapitre de l'Église de Tours.

4120. — Foulques le Jeune, comte d'Anjou, partant pour la Terre sainte, vient au chapitre demander la participation aux prières.

4162. — Alexandre III consacre la chapelle de Saint-Benoit, ou des infirmes.

1164. — Eudes, comte de Bretagne, vient à Marmoutier.

1196. — L'abbé de Marmoutier est pris pour garant de la paix entre les rois de France et d'Angleterre.

1214. — L'abbé de Marmoutier négocie une trêve entre ces deux couronnes.

122... — Commencement de l'église détruite après 1789.

1227 et 1228. — Privilège de Grégoire IX, confirmatifs de ceux d'Urbain II, Pascal II, Calixte II, Eugène III, et Alexandre III.

1237. — L'abbé de Marmoutier va en Angleterre faire la visite des prieurés dépendant de son abbaye.

1240. — Le pape nomme des commissaires pour travailler à reformer l'abbaye de Marmoutier.

1245. — Indulgences accordées à ceux qui visitèrent l'église de Marmoutier aux deux fêtes de saint Martin.

1255. — Saint Louis prend l'abbaye de Marmoutier sous sa protection spéciale et sous celle de ses successeurs, pour la soustraire aux vexations des comtes de Blois.

1264. — L'abbé de Marmoutier nommé commissaire du pape pour la réforme de l'ordre de Cîteaux.

Traité de paix avec le comte de Blois par l'entremise de l'archevêque de Tours.

1268. — Voyage de l'abbé Etienne en Angleterre.

1283. — Martin IV permet à l'abbé Robert de porter l'anneau et la mitre et de bénir les pales d'autel.

1288. — Nicolas IV lui donne le pouvoir de conférer la tonsure et les ordres mineurs à ses religieux.

1291. — Il va en Angleterre. Le roi le fait arrêter prisonnier.

1300. — L'abbé Eudes va à Rome avec les archevêques de Bordeaux et de Tours, pour accommoder le différend entre le roi et le pape.

1322. — Geoffroi du Plessis fonde le collège du Plessis, à Paris, et met l'abbé de Marmoutier au nombre des administrateurs.

1328. — Fondation du collège de Marmoutier, à Paris, par le même Geoffroi qui se fait religieux à Marmoutier.

L'abbé Jean de Mauléon obtient des lettres du roi pour interdire le chemin entre Rougemont et l'église, mais il ne peut les exécuter.

1331. — Simon le Maye, successeur de Jean, fait fermer le passage susdit et faire les murs de l'enclos du monastère tels qu'ils sont aujourd'hui.

1334. — La terre de Cohan, cédée à l'archevêque de Reims, en compensation du droit de gîte qu'il prétendait dans les prieurés de sa métropole.

1342. — Foulques, évêque de Paris, sacré dans l'église du prieuré de N.-D. des-Champs, reconnaît qu'il n'a aucun droit dans cette église.

1347. — L'abbé de Marmoutier établi par les États généraux intendant des finances avec l'abbé de Corbie.

1359. — Les bourgeois de Tours veulent détruire l'abbaye de Marmoutier. Ils sont retenus par l'archevêque qui les menace d'excommunication.

1368. — L'abbé de Marmoutier, chargé par le roi d'aller en Bretagne, avec l'évêque de Bayeux et l'abbé de S.-Aubin, informer de la vie et des miracles du duc Charles de Blois.

1370. — Charles V, ayant donné le duché de Touraine au duc d'Anjou, son frère, se réserve l'abbaye de Marmoutier.

1383. — Seguin, patriarche d'Antioche et archevêque de Tours, reconnaît les privilèges de Marmoutier, et qu'il n'a aucune juridiction sur cette église.

1393. — Transactions avec les comtes de Blois renouvelées et confirmées par Charles V.

1399. — Henri IV, roi d'Angleterre, rétablit l'abbé de Marmoutier dans tous ses droits sur les prieurés d'Angleterre dépendant de son abbaye.

1407. — Taxe imposée par le chapitre général sur tous les prieurés, pour fournir d'ornements l'église de Marmoutier, confirmée par Alexandre V.

1447. — Martin V accorde à l'abbé de Marmoutier, pour cinq ans, la permission de faire ordonner ses religieux prêtres à vingt ans.

La reine et le duc de Bourgogne viennent se concerter ensemble à Marmoutier.

Les religieux de Marmoutier exempts de l'impôt sur les bateaux substitués au pont.

1429. — Martin V donne aux religieux confesseurs pouvoir d'accorder indulgence plénière à leurs pénitents à l'article de la mort.

1433. — Jean, évêque de Luçon, reconnaît l'exemption du prieuré de la Roche-sur-Yon.

1447. — Le supérieur de la Trinité d'York, nommé visiteur des prieurés d'Angleterre sur la réquisition d'Henri VI.

1448. — Nicolas V confirme les privilèges accordés par ses prédécesseurs.

1463. — L'abbé donne la crosse engage pour racheter une somme d'argent.

1479. — Reliques données au chapitre de S.-Pierre-Puellier, à Orléans, et société de prières et de bonnes œuvres avec cette église.

1483. — Louis XI obtient du Pape la permission de se faire apporter au Plessis les saintes ampoules de Reims et de Marmoutier.

1484. — L'abbé de Marmoutier assiste aux États généraux, comme député du clergé de Touraine.

1494. — Jean, évêque de Thessalonique, bénit l'abbé de Preuilly, dans cette église, et auparavant reconnaît, au nom de l'Archevêque, qu'il ne prétend pas s'y acquérir aucun droit.

1494. — Alexandre VI donne commission aux abbés de Marmoutier, de Luxembourg et de Chesal-Benoit, de travailler à la réformation des monastères de France

1502. — L'abbé Louis Pot obtient de Georges d'Amboise, légat du Saint-Siège, le pouvoir d'ordonner les religieux prêtres à vingt-un ans, et *extru tempora*.

1505. — Le roi envoie des commissaires pour faire l'inventaire de l'argenterie de la sacristie.

1508. — Missel de Marmoutier imprimé à Tours, in-fol. caract. goth. Il en reste un exemplaire dans la bibliothèque.

1519. — M. d'Albret, ayant fait ériger en collégiale la chapelle de N.-D.-de-Château-Meissan, en Berry, la soumet à la correction de l'abbé de Marmoutier.

1534. — Institution de la fête de Sainte Anne sous le rit solennel.

1535. — L'impression du bréviaire particulier à cette abbaye, en 4 vol. in-4°, min. Plusieurs exemplaires sont conservés dans la bibliothèque.

IV^e ÉPOQUE.

1539. — L'abbaye mise en commande et donnée à Jean, cardinal de Lorraine.

1545. — Nouvelle édition du bréviaire en 1 vol. in-16, curieuse par l'extrême brièveté des leçons : un exemplaire reste à la bibliothèque.

1554. — Le cardinal Charles de Lorraine, abbé, préside au chapitre général, et fait faire des règlements pour les religieux étudiant à Paris.

1562. — Pillage des Huguenots sous la conduite du comte de la Rochefoucaud.

1575. — Statuts et usages de Marmoutier reçus à Corméri.

1580. — Commencement de la congrégation gallicane, ou des exempts, dans l'abbaye de Marmoutier.

1584. — Le cardinal de Joyeuse fait bâtir la chapelle de Rougemont et relever les murs du jardin renversés par une crue.

1588. — Requête des religieux de Marmoutier, aux États généraux, touchant l'abus des communes.

1594. — Incendie du gros clocher : la flèche, qui était en pierre de taille, est renversée, et les cloches sont fondues.

4694. — Henri IV sacré avec la sainte ampoule de Marmoutier.
4598. — Le cardinal de Joyeuse passe à Marmoutier les fêtes de Pâques.
4600. — Les religieux de Marmoutier donnent aux capucins l'emplacement où ils s'établissent, aujourd'hui propriété de M. Héron.
4603. — Carmélites établies à Paris dans le prieuré de N.-D.-des-Champs. Commencement de la société de Bretagne dans Marmoutier.
4608. — Fonte des quatre grosses cloches.
4644. — Reliques de S. Clair données au curé de Sainte Radégonde.
4649. — Le cardinal Bentivoglio logé à Rougemont.
4623. — Os du bras de saint Corentin, donné à l'église de Quimper.
4632. — Premières tentatives du cardinal de Richelieu pour mettre la réforme dans l'abbaye de Marmoutier.

V^e EPOQUE.

4637. — Introduction de la réforme de la congrégation de S. Maur.
4644. — Os du bras de saint Martin donné par l'abbaye de Cluni. Collège de Marmoutier uni aux collèges de Clermont, aujourd'hui de Louis le Grand, à Paris.
4650. — La Reine-mère, passant par Tours pour aller à Bordeaux, vient visiter le monastère.
4651. — Le chapitre général de la congrégation tient pour la première fois à Marmoutier. Le président invité par MM. de Saint-Martin à célébrer la messe le jour de la Subvention.
4654. — Lesueur fait quatre tableaux pour le monastère.
4660. — Réjouissance pour la paix et le mariage du roi : feu de joie sur une arche du pont. Le P. cellerier y met le feu.

1664. — Louis XIV, allant à Nantes, s'arrête dans ce monastère, et y déjeune, accompagné du prince de Condé, du duc d'Enghien, etc.

La première pierre du grand bâtiment posée le trente octobre, à l'angle du midi.

1664. — Une portion considérable du rocher de Rougemont s'éroule, et renverse deux arcs-boutants et trois arcades du collatéral.

Ouragan terrible accompagné d'une grêle extraordinaire, qui fait pour cinquante mille francs de dégâts.

1666. — Partage des biens en trois portions : l'une pour l'abbé, l'autre pour les religieux, la troisième pour les réparations.

1670. — Les religieux assistent aux obsèques de M. Le Boutillier, archevêque, et deux ans après à celles de M. de Rosmadec.

1676. — On commence à habiter le nouveau bâtiment quoiqu'il n'y en ait que la moitié de faite.

1682. — Seconde transaction avec l'hôpital général, pour les aumônes, desquelles on est déchargé, moyennant une redevance à cet hôpital de quatre cents setiers de bled.

1685. — Commencement du bâtiment de l'hôtellerie. Il fut achevé en 1687.

1686. — Le chapitre de Saint-Gatien cesse de venir en procession le mardi de Pâques.

1687. — Contestation sur le rang aux obsèques de M. Amelot.

1690. — On repave le chœur et l'on rétrécit l'espace entre les hautes et basses stalles.

1694. — Fête des reliques fixée au dimanche. On commence à porter à la procession les autres châsses.

1692. — M. de St.-Georges, archevêque, fait une retraite de sept jours à Marmoutier, et assiste à tous les exercices de jour et de nuit.

1693. — On commence à faire, de 3^e ordre, la fête de saint Nérée, de sainte Gourgon et de sainte Sabine.

1696. — Invention des reliques du vénérable Barthélemy, abbé du monastère au XI^e siècle, dans la chapelle de l'annonciation, auprès de celle de sainte Anne.

1698. — Le cardinal de Furstomberg dîne au réfectoire avec Mgr. l'archevêque et l'évêque de St-Brieux.

1699. — Démolition de la chapelle de St-Benoit, située dans le jardin, qui servait à l'ancienne infirmerie.

1702. — Le grand bâtiment achevé ainsi que les terrasses.

1787. — Mgr. l'archevêque, fait pendant le carême, une retraite de quelques jours dans le monastère.

Le duc de Bourbon, étant à Tours, vient visiter le monastère. On lui sert une collation.

Le tonnerre tombe sur la tour.

Une crue extraordinaire renverse une partie des murs de l'enclos. On demande une coupe de bois pour subvenir aux réparations.

1710. — Les murs de l'enclos, nouvellement rétablis, sont renversés de nouveau par une crue.

1711. — Pendant le chapitre général, Mgr. l'archevêque assiste, en habits pontificaux, à une crise soutenue par les religieux.

1714. — Construction de l'hôtel de St. Benoit dans l'église : le P. Prieur y célèbre la messe la veille de la fête du saint. Les tableaux du réfectoire achevés : ils sont d'André Guérin, frère convers, mort en 1716.

1719. — D. Louis Tasché étant mort le 3 décembre 1719, D. Jean-Baptiste Guiou, visiteur de Bretagne, fut nommé prieur. D. Maglaive Loz ne fut nommé par le chapitre que le 29 juillet suivant.

1720. — Mort de M. Sablier, qui vivait depuis trente ans, en pieux hermite, dans une maison à l'entrée du monastère. Il a laissé à la bibliothèque d'excellents livres.

1724. — Construction de l'escalier situé au bout du dortoir, côté du midi.

1723. — Union de neuf prieurés aux manses abbatiale et

Voyage à Saint-Christophe (46 juillet 1863), par M. le C ^{te} DE GALEMBERT.	127
Fersantiques de chevaux, trouvés à Reignac (2 ^e article), par M. CH. DE SOURDEVAL	133
Le roi Hugon, par M. PÉAN.	141
Notes sur deux Églises construites à Neuvy-le-Roi au commencement du vi ^e siècle, et des saintes reliques dont elles furent alors enrichies, par M. CL. PROUST.	139
Une statue tombale du xiii ^e siècle (Jean d'Alluye), par M. CH. DE SOURDEVAL.	154
Notes historiques sur l'abbaye de Villeloin, par M. CLÉ- MENT PROUST.	161
Couteaux et nucléi de silex, par M. l'abbé BODIN	167
Note sur la famille du Bois de Fontaine-Maran, par M. CH. DE SOURDEVAL.	173
Notice historique sur Rivière, par M. A. SALMON.	185
Castellum de Larçay, par M. LOUIS BOILLEAU.	197
Notes sur la terre et seigneurie de Bouferré, par M. MALARDIER	212
De la navigation commerciale de la Loire au xv ^e et au xvi ^e siècle, par M. l'abbé CHEVALIER.	226
Pièces justificatives, par M. N. PROVENCHÈRE.	240
Anecdotes historiques des temps mérovingiens en Tou- raine, par M. l'abbé BOURASSÉ.	248
La Pancarte noire de Saint-Martin de Tours, brûlée en 1793, et restituée d'après les textes imprimés et manuscrits, par M. Émile MABILLE	318
Pancarte noire.	370
Index chronologique des Chartes et Diplômes de Saint- Martin, antérieurs à l'année 1131.	465
Index des noms de personnes contenus dans les Chartes et Diplômes de Saint-Martin, antérieurs à l'an- née 1131.	507

les actes d'autorité qui s'y exercent : le nombre des capitulaires est réduit à quatorze par l'exil des uns et la retraite des autres : les Jansénistes l'appellent le *brigandage* de Marinou-tier.

1734. — Protestation de vingt religieux du monastère contre l'ouverture de la visite du visiteur nommé au chapitre de 1733.

La chapelle et la ferme de St-Barthélemy incendiées...

1756. — La construction de la charpente du portique de l'église; le faite de l'église plombé; écuries de l'abbatiale commencées à bâtir; achat de deux cloches à Orléans, pesant 40,432 livres.

1737. — Brevet du roi pour l'union de l'abbaye.

1738. — Fonte de six grosses cloches. On commence tous les jours à sonner à la Tour.

La communauté prête trois mille livres à l'hôtel de ville de Tours pour acheter du bled, afin de prévenir la cherté dont on était menacé par le défaut de récolte.

1739. — Bulle du Pape pour la réunion de l'abbaye

VI^e ÉPOQUE.

1740. — Union de la manse abbatiale à l'archevêché de Tours, et de cinq pricurés à la manse conventuelle.

1742. — Ornement violet de premier ordre, consistant en six chappes, une chasuble et neuf dalmatiques pareilles.

1745. — L'orgue achevé : reliques de saint Quentin données par l'église paroissiale de St.-Quentin, près Loches.

1747. — Chûte du rocher qui entraîne une partie de la chapelle des Sept-Dormants.

1749. — Reliques données à la cathédrale pour mettre dans le nouveau grand-autel.

1750. — Les religieux assistent aux obsèques de M. de Rastignac. Tout se passe sans contestation.

1755. — Le sieur Jouaneaux lègue à la bibliothèque le *Dictionnaire de Trevoux*, 3 vol. et une soixantaine de volume in-8 et in-12.

1756. — Achat de cinq chapes blanches pareilles pour les fêtes de 4^e ordre.

1766. — La pluie empêche les religieux d'aller à St.-Martin le jour de la Subvention. Lettres écrites de part et d'autre.

1767. — On prend six enfants de chœur pour faire les cérémonies.

1769. — Tombeaux des Sept-Dormants ouverts pendant le chapitre général, en présence des évêques de Senlis et de St.-Omer, commissaires du Roi.

1772. — Les religieux célèbrent une messe solennelle dans l'église de Beaumont, pour M^{me} de Vermandois, abbesse, morte quelques jours auparavant.

1774. — Mgr. l'archevêque donne la confirmation dans l'église de Marmoutier, sur l'invitation du P. prieur.

1775. — Le chapitre général, assemblé dans le monastère, fait célébrer un service solennel pour le roi; toutes les compagnies furent invitées, et l'on donna un diner de cent couverts.

1777. — On commence à enterrer dans le nouveau cimetière construit en vertu des ordonnances qui défendent d'enterrer dans les églises.

Réunion de la manse conventuelle de Lehon à celle de Marmoutier.

1778. — Construction de huit cheminées au dortoir, où le prieur, seul, en avait.

1780. — Reconstruction de la charpente de l'église : elle est de huit à dix pieds moins haute que l'ancienne.

1784. — Reliques de saint Quentin mises au pied de la croix du clocher qui est sur l'église.

1782. — Le tonnerre tombe sur la tour où sont les grosses cloches, le 28 janvier.

Copie des quatre évangélistes de Valentin, achetées 648 livres.

Construction de quatre nouvelles cheminées au dortoir.

1784. — On commence à se rendre à St.-Gatien, en bateau, le jour de St.-Maurice.

Construction de cinq nouvelles cheminées au dortoir.

1785. — Le grand escalier du réfectoire, commencé en 1782, achevé.

Le duc de Penthièvre et la duchesse de Chartres, allant à Fontevrault, viennent voir le monastère.

Le prieur et un autre religieux assistent, à Amboise, aux obsèques de M. de Choiseul, gouverneur; puis à Tours, aux services que les chapitres de St.-Gatien et de St.-Martin font célébrer. Les religieux en célèbrent un pour eux-mêmes.

Les paroisses de Pocé, Vernou et St.-Symphorien viennent en procession pour demander de la pluie.

Les religieux envoient au roi quatre tableaux réputés de Lesueur.

La pluie empêche les religieux d'aller à la cathédrale le jour de Saint-Maurice.

On fait un ornement rouge pour les fêtes du 4^e ordre.

1786. — Le chapitre de St-Martin vient le lundi de Pâques.

Le duc de Penthièvre vient dîner dans le monastère.

On fait un dais pour la procession du Saint-Sacrement.

Le Roi renvoie aux religieux trois de leurs tableaux et leur donne son portrait en pied.

Le jour de Saint Maurice, les religieux chantent la messe à la cathédrale, sous un rite nouveau.

M. le cardinal de Rohan est exilé dans le monastère. On le reçoit solennellement dans l'église, et l'on chante la grand' messe et les vêpres avec les cérémonies de premier ordre. Son Altesse dîne au réfectoire avec la communauté. Les religieux célèbrent une messe solennelle pour le Roi à l'occasion du don de son portrait en pied.

1787. — Les religieux font un service solennel pour le

maréchal de Rohan-Soubise, auquel assiste le cardinal avec le prince et la princesse de Rohan-Rochefort.

M. le duc de Penthièvre vient, pour la troisième fois, dans le monastère.

1788. — Construction de deux cheminées au dortoir.

Le mauvais temps empêche les religieux d'aller à Saint-Martin le jour de la Subvention.

On fait refondre la grosse cloche et on l'augmente de 4300 livres pesant.

Les ambassadeurs de Tippoo-Saïb, prince indien, passent à Tours, viennent voir le monastère.

1789. Rappel de M. le cardinal, il part de Marmoutier le 7 janvier.

Des abbés de Marmoutier, depuis la fondation de ce monastère, en 372. Jusqu'à son renouvellement en 982 :

372. — Saint Martin, docteur évêque de Tours, fut le fondateur, le premier abbé et le père de ce monastère, où il rassembla jusqu'à quatre-vingts moines. On n'est pas d'accord sur l'année de sa mort ; elle arriva vers l'an 400.

400. — Ce que l'on sait sur les successeurs de saint Martin, jusqu'au IX^e siècle, se réduit à une suite de noms sans dates ; mais en

814. — Jérémie obtint un privilège, de Louis le Débonnaire, par lequel ce prince, à l'exemple de Charlemagne son père, prend sous sa protection le monastère de Marmoutier.

834. — Théoton, successeur de Jérémie, fut tué à la bataille contre les comtes Lambert et Mainfroid ; ce qui fait croire qu'il n'était pas religieux, mais un simple abbé séculier, comme furent la plupart de ses successeurs, jusqu'au rétablissement de l'observance par saint Maieul, L'an

843. — Adalard souscrivit au concile de Germini. On le fit aussi abbé de St-Martin, et l'on dit qu'il était assez ordinaire que les abbés de St-Martin le fussent aussi de Marmoutier. Dès la fin de cette même année 843, Regnaud faisait l'office d'abbé de Marmoutier. C'était un homme d'une grande naissance, frère du comte Vivien, abbé de St-Martin, si considéré de Charles le Chauve. Il y a apparence qu'il était religieux. Il alla à Rome et en rapporta le corps de saint Gourgon, martyr, dont on célèbre la translation dans cette abbaye le 3 juillet. L'an

846. — Vivien, frère de Regnaud, donna, en qualité d'abbé de St-Martin et de Marmoutier, une charte pour la réparation et la dotation de l'oratoire des Dormants. Il mourut en 854 dans les guerres que Charles le Chauve eut contre les Bretons. L'an

852. — Robert, surnommé le Fort, obtint un privilège de Charles le Chauve, par lequel ce prince confirme à Marmoutier plusieurs terres. Il avait apparemment sous lui un abbé religieux qui présidait aux exercices de la régularité; car lorsque les Normands ravagèrent l'abbaye, en l'année

853. — Elle avait pour abbé Heberne, qui se réfugia avec vingt-quatre religieux échappés à la fureur des barbares, auprès des chanoines de St-Martin, et Robert le Fort ne mourut qu'en

867. — Il y avait deux ans que Louis, comte d'Anjou, possédait l'abbaye de Marmoutier; mais cette année-là même, le Roi la donna à Hugues, fils de Conrad, son oncle. Elle avait pour abbé en

877. — Eudes, fils de Robert le Fort, lequel étant monté sur le trône, donna cette abbaye, l'an

888. — A Robert, son frère, qui fut tué dans une bataille, près de Soissons, et eut pour successeur, en

923. — Hugues le Grand, comte de Paris et duc des Français, son fils. Celui-ci obtint du roi Raoul un privilège par lequel ce prince confirme tous ceux qui avaient été accordés à

ce monastère par les Rois ses prédécesseurs, et veut qu'il jouisse d'une entière liberté, même pour ses dépendances ; défend d'exiger de lui des impôts ; enfin, ordonne qu'à l'avenir il n'ait point d'autre abbé que celui de St-Martin. Ce privilège est de l'an 932. Hugues le Grand posséda l'abbaye de Marmoutier jusqu'à sa mort arrivée l'an

956. — Hugues Capet, son fils, lui succéda et fut le dernier abbé séculier. Eudes I^{er}, comte de Champagne et de Blois, à qui appartenait la Touraine, ayant obtenu de lui la permission de rétablir la régularité dans cette abbaye, créa une nouvelle succession comme on le voit dans le catalogue suivant.

CATALOGUE DES ABBÉS

DEPUIS LE RÉTABLISSEMENT DE LA RÉGULARITÉ, EN 982.

982. — Saint Maïeul, abbé de Cluni.

Eudes, ou Odon I^{er}, comte de Blois, à qui appartenait la Touraine, ayant résolu de mettre des moines dans l'abbaye de Marmoutier, à la place des clercs ou chanoines qui l'occupaient depuis le pillage des Normands, en 853, fit venir ce saint avec treize religieux de Cluni, vers l'an 982. Il avait déjà pour successeur en

986. — Gillebert, qui était encore vivant en 989, et qui a même gouverné en 990, mais il avait pour successeur en

994. — Bernerius, à la place duquel on trouve l'an

1000. — Gausbert, parent d'Eudes, comte de Champagne et de Blois, et d'Emme, comtesse d'Aquitaine et de Poitou. Il fut en même temps abbé de St-Julien de Tours, de Maille-rais, de Bourgueil et de St-Pierre du Mans. Il mourut à Bourgueil le 15 octobre de l'an 1007.

1007. — Sicbard. Il avait exercé l'office de doyen sous Gausbert, son prédécesseur, et celui de prieur sous l'abbé Bernier. On ignore l'époque de sa mort. Richard, de Mortenne, est le seul qui parle de cet abbé.

1015. — Ebrard, ou Evrard. Foulques Nerra, ayant fondé l'abbaye de St-Nicolas d'Angers, en 1020, lui demanda des religieux pour la remplir. Il fut appelé dans le même temps par Eudes, comte de Blois, pour réformer l'abbaye de Saint-Florent de Saumur.

1032. — Albert, issu d'une noble maison de Touraine, ou du voisinage. De son temps il y avait à Marmoutier plusieurs religieux d'une naissance très-distinguée, tels que Hervé, vicomte de Blois; Jean, comte de Laval; Guanilon, comte de Montigui, et trésorier de St-Martin; Aimeri, vicomte de Tul-

leman; Herleband; Eudes de Dangeau; Gausbert de Laverdiñ, et autres. Il reçut les fondations d'une foule de prieurés, et, entre autres de ceux de Chemilli, Bellème, Boire, etc.

4064. — Barthélemy. On lui donne le titre de bieuheureux. Son nom se trouve dans le Martyrologe Bénédictin, au 23 février. Ses ossements furent trouvés, en 4696, dans la chapelle de l'Annonciation, entre ceux de saint Benoit et de sainte Anne. On y voit encore sa tombe, auprès du mur, avec cette inscription : *Hic jacet Bartholomæus quondam abbas istius loci*. De son temps, furent fondés les prieurés de Bohon, de Perrières et autres.

4084. — Besnard de Saint-Venant. Ce fut sous son gouvernement que le pape Urbain II vint à Marmoutier et fit la dédicace de l'église, l'an 4096. Il était accompagné du cardinal Rangerius, auparavant religieux de cette abbaye.

4100. — Hilgodus, sorti de la noble maison des seigneurs de Neaulfe. Il succéda à saint Arnoul, évêque de Soissons; mais il abandonna son évêché pour se faire religieux dans cette abbaye. De son temps le pape Pascal XI en confirma les privilèges.

4404. — Guillaume de Combourg, issu d'une noble famille du diocèse de St-Malo. Il fut béni à Rome par le pape Pascal XI; assista aux conciles de Poitiers en 4406; de Troyes en 4407; reçut en 4449 le pape Calixte II, qui passa plusieurs jours dans ce monastère, consacra l'autel matutinal et confirma tous les privilèges donnés par ses prédécesseurs. C'est au temps de cet abbé que se forma l'union entre l'église de Marmoutier et celles de St-Martin et de St-Gatien, dont on voit les restes dans les processions du jour de St-Marc, de la Subvention et de St-Maurice. On croit que sa mort arriva l'an 1124. Il entoura le monastère de murailles, reçut la fondation du prieuré de Josselin, etc.

4125. — Eudes, ou Odon I^{er}. Il assista au concile de Reins, tenu par Innocent II, l'an 4431. Il mourut en 4437. Ce fut de son temps que l'on rédigea les anciennes coutumes du mo-

nastère dans l'état où on les trouve dans un manuscrit de la bibliothèque.

4137. — Garnier. De son temps les églises de Bonne-Nouvelle d'Orléans, de l'abbaye de St-Sauveur de Guingamp, et le prieuré de Fontaine-Gehard furent donués à Marmoutier. L'église cathédrale de St-Malo, dans l'île d'Auron, fut ôtée aux religieux de cette abbaye, qui la possédaient depuis près de 50 ans, et donnée à des chanoines réguliers. Les papes Célestin II, Eugène III et Alexandre III lui accordèrent plusieurs privilèges. Il fit bâtir le dortoir, la cuisine, une partie de l'infirmerie. Il mourut le 23 mai 4155, dans un âge très-avancé.

4155. — Robert I^{er}, surnommé Megueri, natif de Bretagne. Il reçut le pape Alexandre III, qui accorda des privilèges très-étendus à ce monastère, et qui consacra la chapelle de Saint-Benoit, le 41 octobre 4162, en présence d'un grand nombre d'évêques et de cardinaux. Cette chapelle a subsisté jusqu'en 4699. Elle fut détruite avec toutes les formalités requises. Cet abbé reçut aussi dans son monastère Eudes, comte de Bretagne, l'an 4164. Il mourut le 20 août de l'an 4165.

4163. — Robert II, dit de Blois. Il obtint du pape Alexandre III, l'an 4173, un privilège très-étendu en faveur de son abbaye; et, selon la *Gallia Christiana*, le droit de porter la mitre pour lui et ses successeurs. Il fit bâtir le logis et la chapelle de l'abbé, qui passait pour une des plus belles de son temps. Il mourut l'an 4176.

4176. — Pierre I^{er}, dit de Gascogne, fit confirmer les privilèges de son abbaye par Alexandre III, et mourut la même année 4177.

4177. — Hervé de Villepreux, de la noble maison des seigneurs de Villepreux, fondateurs ou du moins principaux bienfaiteurs du prieuré de leur nom. Il obtint, en 4178, un privilège du pape Alexandre III qui confirme ceux de ses prédécesseurs et en particulier l'immédiation. Il fit l'acquisition du prieuré de Lehon, l'an 4184. Il termina, en faveur de son

abbaye, le procès excité par les chanoines d'Orléans au sujet de l'église de Bonne-Nouvelle; il obtint diverses privilèges des papes Luce III et Urbain III, et, après dix ans d'administration, se démit de sa charge d'abbé et se retira dans une grotte creusée dans le rocher, auprès des Sept-Dormants, où il vécut dans les exercices de la pénitence jusqu'à sa mort, arrivée l'an 1203. Il fut enterré dans le chœur.

1187. — Geoffroi I^{er}, dit de Coursol, d'une illustre famille de Bretagne, auparavant grand prieur. Il fut pris, avec les abbés de Cluni et de St-Denis, pour garant de la paix entre Richard I^{er} et Philippe-Auguste, l'an 1196. Il se démit de sa charge d'abbé en 1210. On ignore l'année de sa mort.

1210. — Hugues I^{er}, de l'illustre maison des seigneurs de Rochecorbon, en Touraine. Il négocia, avec l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, la trêve conclue l'an 1214 avec l'Angleterre. Il entreprit le bâtiment de l'église qui subsiste encore. Il éleva les deux tours et acheva les quatre premières voûtes de la nef. Ce fut lui, aussi, qui fit bâtir les deux portes d'entrée de ce monastère du côté de la Loire, l'une en forme de mitre, l'autre en forme de crosse. Il fit faire encore plusieurs bâtiments considérables dans cette abbaye et dans ses dépendances; ce qui prouve qu'il était grand et magnifique, quoique petit de corps. Il mourut vers 1227 et fut enterré dans le chapitre avec une pompe extraordinaire.

1227. — Geoffroi II. Il fut à peine trois ans abbé; mais dans ce peu de temps il obtint de Grégoire IX deux bulles considérables confirmatives de tous les privilèges et immunités de son abbaye. Il avait pour successeur dès l'an

1229. — Guérin. Le gouvernement de cet abbé n'est pas très-connu; il obtint, néanmoins, en 1234, une bulle de Grégoire IX pour arrêter les vexations des seigneurs tant ecclésiastiques que laïques. On ne sait pas au juste combien de temps il vécut dans l'administration de cette abbaye, et l'on trouve pour abbé, en

1236. — Hugues II du nom, qui fut ensuite abbé de Cluni.

puis évêque de Langres. D. Martenne est le premier qui ait fait distinguer cet abbé, qui s'exusa de ne pouvoir assister au Synode de Tours, l'an 1136. Il passa la même année à l'abbaye de Cluni et l'an 1244 à l'évêché de Langres. Il assista l'année suivante au Concile général de Lyon, et, ayant accompagné saint Louis dans son voyage de la Terre-Sainte, il mourut à Damiette vers 1250.

1236. — Geoffroi III, dit de Conam, né dans le comté de Blois. Il passa en Angleterre pour y faire la visite des prieurés qui dépendaient de son abbaye. Il eut à souffrir une cruelle persécution de la part des comtes de Blois qui prétendaient avoir droit de gîte dans ce monastère et qui, non contents de l'avoir pillé à main armée, s'emparèrent de la personne de l'abbé et le retinrent prisonnier pendant plusieurs années, jusqu'à ce que l'autorité et la protection du roi saint Louis eut mis fin à leurs violences. Depuis ce temps, la garde, ou l'avouerie de Marmoutier, qu'avaient ces comtes, fut transportée et attachée inséparablement à la Couronne. La régularité était fort affaiblie dans Marmoutier sous l'abbé Geoffroi de Conam, ce qui apparait par diverses bulles des Papes, et entre autres par celle de Grégoire IX, en 1240, qui nomme trois commissaires pour travailler à la réformation, et par celles d'Alexandre IV, en 1260 et 1264, qui prescrivent des statuts et des règlements pour le bon ordre. Cependant, Geoffroi reçut plusieurs marques de protection de la cour de Rome, et surtout un ample privilège d'Alexandre IV qui confirme tous ceux de cette abbaye. Geoffroi continua l'église que Hugues I^{er} avait commencée, et la poussa jusqu'aux gros piliers qui sont devant le Repos de saint Martin. Il mourut le 19 juillet 1262. Il avait apporté d'Againe, à son retour de Rome en 1254, des reliques de saint Exupère et de ses compagnons, qui sont perdues depuis le ravage des Huguenots en 1562.

1262. — Étienne de Vernou, ainsi nommé du lieu de sa naissance, qui est un bourg sur la Loire à trois lieues au nord-

est de Tours, que l'on nomme aujourd'hui Vernou. Il était déjà prieur de Vivoin lorsqu'il fut élu. Il reçut la bénédiction abbatiale du pape Urbain IV, à Orvieti, le 29 octobre 1262. L'année suivante, ce Pape le nomma commissaire, avec l'évêque de Troyes, et Geoffroi de Beaulieu, confesseur de saint Louis, pour travailler à la réforme de l'ordre de Citeaux. Il fit la paix avec le comte de Blois qui avait si cruellement outragé son prédécesseur. Il fit un voyage en Angleterre; aliéna plusieurs fonds que le monastère possédait dans ce royaume, et en acquit d'autres plus à sa bienséance. Enfin, il mourut à Meslay le 4^{er} janvier 1283. Son corps fut apporté à Marmoutier et enterré dans le cloître à l'entrée de l'église. Les chanoines de St-Martin et de St-Gatien, les Cordeliers, les Jacobins, etc., assistèrent à ses obsèques.

1283. — Robert III^e du nom, natif de Flandre. Il était prieur de la Celle, en Brie. Le pape Martin IV, qui avait connu Robert étant trésorier de St-Martin de Tours, lui accorda l'usage de l'anneau et de la mitre, excepté dans la ville de Tours. Il y ajouta dans la suite le droit de porter la tunique, la dalmatique, les gants et les sandales, et de donner publiquement la bénédiction au peuple, excepté toujours dans la ville de Tours. Nicolas IV, ajouta encore à ces privilèges, le pouvoir de bénir les corporaux, les nappes d'autel et les habits sacerdotaux, et celui de conférer la tonsure et les ordres mineurs à ses religieux. Il fit un voyage en Angleterre pendant lequel le roi le fit arrêter prisonnier et exigea de grosses sommes pour sa rançon. Robert obtint encore de Boniface VIII la confirmation des privilèges de son abbaye. Il continua l'édifice de l'église jusqu'à la chapelle St-Louis et mourut le 14 mars de l'an 1296.

1296. — Eudes II, surnommé *de Braccolis*. Il alla à Rome avec les archevêques de Bordeaux et de Tours pour accommoder le différend entre Philippe le Bel et Boniface VIII. Le roi l'exempta du tribut qu'il levait pour la dot d'Isabelle, sa fille, qu'il mariait avec le roi d'Angleterre. Il fit plusieurs

statuts pour ceux qui résidaient dans les prieurés ; on les trouva mentionnés dans la bibliothèque ; enfin, il acheva l'église et mourut le 20 août 1312. Il fut enterré dans la chapelle St-Louis, où l'on éleva un tombeau, d'environ deux pieds, à la place duquel il n'y a plus aujourd'hui qu'une simple tombe, avec ces mots : *Hic jacet venerabilis poter Odo de Braceolis hujus cœnobii abbas qui obiit XII calend. septemb. anno Domini MCCCXII.*

1342. — Jean de Mauléon, sorti d'une noble maison du Poitou. Il reçut la fondation du collège de Marmoutier, à Paris, l'an 1328. Il obtint des lettres du roi pour fermer le chemin entre l'église et Rougemont. Il commença la construction des portiques de l'église, et résigna son abbaye l'an 1330. Il mourut un an après et fut enterré devant le crucifix de la nef.

1330. — Simon le Maye, originaire de Touraine. Il était chambrier de ce monastère lorsqu'il devint abbé, et, dans la suite, il devint évêque de Dol, puis de Chartres où il mourut en 1360. Il fut néanmoins enterré ici. Sa tombe se voit encore dans le presbytère, à l'entrée du sanctuaire. On célèbre encore tous les ans son anniversaire, le 21 juin, dans cette abbaye. Il vint à bout de fermer le chemin entre l'église et Rougemont, ce que son prédécesseur n'avait pu exécuter, quoiqu'il en eût obtenu la permission du roi. Il fit faire les murailles de l'enclos qui subsistent encore aujourd'hui, et acheva le portail de l'église. Il obtint du roi d'Angleterre la confirmation de toutes les terres que son abbaye possédait dans ce royaume et de tous les droits qui leur étaient attachés. Le pape Benoit XII le nomma commissaire apostolique pour l'exécution de la fameuse constitution appelée *bénédictine*. Philippe de Valois le fit intendant de ses finances, avec l'abbé de Corbic, pour réparer les malversations de Pierre des Essarts.

1352. — Pierre II, dit du Puis, d'une maison illustre du Limousin. Il fut premièrement abbé de Meimac, puis de

St-Florent, de Saumur, en l'honneur duquel il fonda une chapelle dans la nef qui fut détruite en 1692, et dont le titre fut transféré à la chapelle de St-Antoine, où se voit encore maintenant la statue de St-Florent. Il fit refaire la voûte de l'église, qui tomba de son temps, et le dortoir des officiers. On prétend qu'il fit le voyage de Jérusalem et qu'il en rapporta diverses curiosités. Il mourut le 6 août 1363, et fut enterré devant l'autel de saint Florent qu'il avait fait bâtir.

1363. — Gerald du Puis, frère du précédent et auparavant abbé de St-Pierre-au-Mont, à Châlons-sur-Marne. Il fut un des commissaires nommés par Urbain V pour informer de la vie et des miracles de Charles de Blois, duc de Bretagne. Grégoire XI, dont il était parent, l'envoya en Italie, le fit trésorier du Saint-Siège, puis gouverneur de Pérouse et autres lieux, et enfin cardinal. Il joua un grand rôle sous le nom de cardinal de Marmoutier. Cependant, il s'était démis de cette abbaye et avait déjà pour successeur, en

1376. — Gerald II, dit Paute ou Pante, limousin comme ses deux prédécesseurs, et abbé de St-Benoît-sur-Loire. Il eut de grands démêlés avec ses religieux qui se plaignirent au roi de sa mauvaise administration. Il permuta, en 1389, avec Elic, abbé de St-Serge. On faisait anciennement son anniversaire le 8 février.

1389. — Elic d'Angoulême, né dans le diocèse de Périgueux, et auparavant abbé de St-Serge. Il fit renouveler et confirmer, par le roi Charles V, les transactions faites avec les comtes de Blois, et les ordonnances des rois de France qui mettaient ce monastère à l'abri de leurs vexations. Il obtint d'Henri IV, roi d'Angleterre, le rétablissement de tous les droits qu'il avait sur les prieurés de ce royaume dépendants de son monastère. Enfin, au bout de vingt-quatre ans, il retourna à sa première abbaye et permuta avec

1412. — Gui de Luro, limousin de naissance, neveu de Gerald Paute. Il avait gouverné l'abbaye de St-Serge environ vingt-trois ans. Il obtint une bulle de Martin V qui lui per-

mettait d'excommunier lui-même ceux qui s'empareraient des biens de son monastère. Le même pape lui permit de faire ordonner les religieux prêtres à l'âge de vingt ans, pendant un espace de cinq ans. Il mourut à Tours le 19 octobre 1426. Il fut enterré dans le chœur, sous la même tombe que Gerald Paute, son oncle. C'est le dernier abbé dont parle l'Anonyme du monastère, et il en dit beaucoup de bien.

1427. — Pierre Marquez, frère de Michel Marquez, seigneur de la Bédovère et secrétaire du roi. Il se trouva à Vendôme, en 1439, à l'ouverture des reliques de saint Eutrope. Henri VI, roi d'Angleterre, lui écrivit pour qu'il fit faire par un religieux, qu'il désigne, la visite des prieurés que l'abbaye de Marmoutier possédait dans son royaume. Il obtint du pape Nicolas V la confirmation de tous les privilèges de son abbaye. Le même pape le chargea de faire restituer à l'abbaye de Pont-Levoy les biens injustement aliénés. Il mourut le 4 août 1453 et fut enterré dans le chœur auprès de Gerald Paute.

1453. — Gui Vigier, l'ancien, d'une maison noble, alla à Rome faire confirmer son élection. Il assista à la translation solennelle des reliques de saint Martin dans une nouvelle châsse donnée par Charles VII, qui se fit le 3 février 1454, en présence de plusieurs évêques, abbés et seigneurs les plus distingués du royaume. Devenu évêque de Byblis, en Phénicie, il se démit de son abbaye en faveur de son neveu. On ignore l'année de sa mort. Il fut enterré dans le presbytère, à côté de Simon le Maye. On faisait autrefois son anniversaire le 49 avril.

1458. — Gui Vigier, le jeune, neveu du précédent, licencié en droit, prieur de Pont-Château, puis de Chemillé. Il prêta serment de fidélité, à Amboise, à Louis XI, en 1461, et à Charles VIII, en 1483. Il donna des reliques des saintes Sabine et Sévère, à l'église collégiale de St-Pierre-Puellier, d'Orléans. Il assista aux États de Tours, comme député de la province de Touraine. Il fut un des commissaires nommés par

le Pape, en 1494, pour visiter les monastères de France et travailler à leur réformation. Il assista aux obsèques du Dauphin, fils de Charles VIII. Ce prince le considérait tellement, qu'étant tombé malade, il l'envoya voir par le fameux P. Maillard, cordelier. Il mourut, après une administration de quarante ans, le 25 mai 1498. Les chapitres de St-Gatien et de St-Martin assistèrent à ses obsèques. Ce fut sous son gouvernement qu'arriva la conversion éclatante de François Binet, qui, de grand-prieur de Marmoutier, embrassa l'institution de saint François de Paule, et devint prieur général de l'ordre des Minimes.

1498. — Louis Pot, d'une maison considérable, alliée à celle de Montmorency. Il avait un frère gouverneur d'Orléans, de Blois et de Tours. Il fut tout ensemble abbé de St-Laumer, de Blois, et de Marmoutier, évêque de Tournai et de Lectoure. Il obtint le pouvoir d'ordonner prêtres ses religieux à vingt-un ans et hors les temps marqués. Il mourut à Blois le 6 mars 1505, et fut enterré à St-Laumer. Les chanoines de St-Gatien et de St-Martin vinrent à Marmoutier faire les prières accoutumées.

1505. — François Sforce, neveu du fameux duc de Milan, dépouillé de ses états et fait prisonnier par Louis XII. Il fut mis à Marmoutier à l'âge de dix ou onze ans, et nommé abbé par Jules II, à la demande du roi, ayant à peine quinze ans. On lui conféra le sous-diaconat le 17 octobre 1507, et le diaconat le jour suivant. Il mourut à la chasse, d'une chute de cheval, le 25 décembre 1514. Il fut enterré devant le grand autel et tout le clergé séculier et régulier assista à ses obsèques.

1512. — Mathieu Gaultier, profès de Marmoutier et docteur de Sorbonne, avait enseigné la théologie et était prieur de St-Martin-au-Val, lorsqu'il fut élu abbé. Son élection fut confirmée : 1° Par le concile de Pise ; 2° par le pape Léon X. Il fit faire le jubé, le soleil, l'instrument de la paix qui représente Ste-Catherine. Sa dévotion singulière pour Ste-Anne

paraît dans les reliques qu'il a procurées au monastère, dans la chapelle qu'il a fait bâtir et dans la solennité qu'il a instituée en l'honneur de cette sainte. Il céda son abbaye à Philippe Hurault, abbé de Bourgueil, pour d'autres bénéfices. L'année suivante, le pape le nomma évêque de Négrepout. Il mourut le 15 juillet 1552, âgé de quatre-vingt-cinq ans, comme il paraît par l'épithaphe qui se lit sur son tombeau, dans la chapelle Ste-Anne. Ses armoiries se retrouvent très-fréquemment dans cette maison. Il portait d'argent à trois lézards de sinople montant, et un croisillon de gueules en chef.

1537. — Philippe Hurault, abbé de St-Nicolas d'Angers et de Bourgueil, fils de Jacques Hurault, général de France et surintendant des Finances, sous Louis XII, oncle de Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France sous Henri IV. Il ne posséda pas longtemps cette abbaye, car il mourut le 42 novembre 1539, à Paris, et fut enterré dans le chapitre des Blancs-Manteaux. C'est en sa personne que finirent les abbés réguliers. Les suivants ne furent que commendataires.

1539. — Jean de Lorraine, cardinal, et, soit successivement, soit en concurrence, archevêque de Lyon, de Narbonne, de Reims; évêque de Metz, de Toul, de Verdun, de Boulogne, de Luçon, de Valence, d'Alby; abbé de Cluny, de Fécamp, de St-Ouen. On lui reproche d'avoir conféré à des séculiers les bénéfices dépendants de cette abbaye, à mesure qu'ils venaient à vaquer, ainsi que d'avoir ruiné les bois et forêts. Il mourut le 18 mai 1550, âgé de cinquante-un ans.

1550. — Charles de Lorraine, neveu du précédent, cardinal-archevêque de Reims, abbé de St-Denis, de Cluny, de Fécamp, de St-Rémi, etc. Il se montra bien mieux intentionné pour cette abbaye que son oncle, en 1551. Il présida au chapitre général et fit faire des réglemens pour le collège de Marinoutier, à Paris. On dit qu'il fit paver le chemin depuis le pont jusqu'ici, mais cette abbaye ayant été saccagée par les huguenots, en 1562, il la résigna en

1563. — Jean de la Rochefoucauld, abbé de Cormery et de Villeloin, frère du comte de la Rochefoucauld, qui venait de saccager cette abbaye. Il en fut le restaurateur et le père, comme il paraît par cette inscription qui se lit sur le côté oriental du bâtiment où sont maintenant les écuries : *D. Jounni a Rupefocaldi, optimo pastori, templi, plurimarum ædium et horreorum hujus monasterii restauratori pax et felicitas, 1579.* C'est lui qui a fait faire les vitres de l'église, le grand-autel et les quatre colonnes de cuivre qui y sont encore, le petit corps de logis de Rougemont, etc. Il mourut au château de Verteuil, en Angoumois, le 26 mai 1583. Son corps fut apporté à Marmoutier, où on lui fit des obsèques magnifiques qui durèrent huit jours. Il fut enterré derrière le grand-autel, auprès de l'autel matutinal, du côté du nord. On célèbre tous les ans son anniversaire, et tous les lundis on dit le *De Profundis* à l'issue de la petite heure qui suit la grand'messe

1583 — Jacques d'Avrili, homme d'une naissance obscure, obtint l'abbaye par la faveur de François de Valois, frère de Henri III, qui avait la Touraine en apanage ; mais son protecteur étant mort quelques temps après, il fut obligé de la résigner au cardinal de Joyeuse, qui lui fit avoir en échange l'abbaye de Molesne.

1584. — François de Joyeuse, cardinal-archevêque de Narbonne et de Toulouse, puis de Rouen, abbé de Fécamp, de St-Florent, etc. Il fit bâtir la chapelle de Rougemont et relever une partie des murs de l'enclos, que les eaux avaient renversés, en 1586. Il présida au chapitre général dans lequel furent faits des statuts qui se trouvent parmi les manuscrits de la bibliothèque, en 1596 et 1598. Il vint passer ici la semaine sainte et les fêtes de Pâques, et, en 1604, et permuta son abbaye avec

1604. — Charles de Bourbon, frère naturel de Henri IV, auparavant archevêque de Rouen. Après avoir permuté son archevêché avec le cardinal de Joyeuse, il se retira dans cette

abbaye, où il mena une vie privée, loin des affaires et des intrigues de la cour, jusqu'à sa mort, arrivée le 15 juin 1610. Il fut enterré dans le chœur, mais sa sépulture n'est plus reconnaissable, non plus que bien d'autres, depuis l'an 1692, que l'on fit réparer le chœur tel qu'il se voit encore aujourd'hui.

1610. — Sébastien Dori-Galigai, italien, frère de la fameuse maréchale d'Ancre, nommé à l'archevêché de Tours, en 1616, il est obligé de se démettre, au mois d'avril de l'année suivante, de son abbaye et de son archevêché et de prendre la fuite.

1617. — Alexandre de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, grand prieur de France et abbé de St-Lucien, de Beauvais, et de St-Faron, de Meaux, mort en 1629, à trente-un ans.

1629. — Pierre de Berulle, cardinal, instituteur de la Congrégation des prêtres de l'Oratoire de France, fut pourvu de cette abbaye et de celle de St-Lucien de Beauvais, en 1629, et mourut le 2 octobre de la même année, à cinquante-quatre ans.

1629. — Alexandre-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, prêtre, ministre du royaume. C'est lui qui a introduit la congrégation de St-Maur dans cette abbaye. Il mourut le 4 décembre 1642.

1642. — Amador de Vignerot, petit-fils d'une sœur du cardinal de Richelieu, n'avait que dix ans, lorsqu'il succéda à son grand-oncle dans l'abbaye de Marmoutier, étant né le 8 novembre 1632 et ayant été nommé par le roi le 8 décembre 1642, quoiqu'il n'ait obtenu ses bulles qu'en 1644, et pris possession qu'en 1646. Pendant cette longue vacance, le chapitre nomma aux bénéfices, et tous ceux qu'il nomma furent confirmés par les parlements lorsqu'ils eurent des compétiteurs. L'abbé Amador de Vignerot ayant renoncé à la vie cléricale pour se marier, en 1652, le roi nomma à sa place, en

1652. — Emmanuel de Vignerot, frère du précédent, né le 18 mars 1639. Il n'obtint ses bulles qu'en 1653, et ne prit possession qu'en 1658. Il alla en Hongrie porter les armes contre les Turcs, assista au combat de St-Godord, et mourut au retour, à Venise, le 9 janvier 1665. Il était connu sous le nom de comte de Richelieu. On le confond mal à propos avec son frère et son prédécesseur, dans quelques catalogues des abbés de Marmoutier.

1665. — Jules-Paul de Lionne, fils de M. de Lionne, ministre et secrétaire d'État, et frère d'Arthur de Lionne, évêque de Rosalie, et vicaire apostolique dans la Chine, prit possession de cette abbaye le 7 mai 1665, et en jouit cinquante-six ans, étant mort à Paris, le 5 juin 1721. Il possédait en outre les abbayes de Chaalix et de Cercamp, et le prieuré de St-Martin-des-Champs, dans l'église duquel il est enterré.

1721. — Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, né le 15 juin 1709, avait à peine douze ans lorsqu'il fut pourvu de cette abbaye et de celle de Chaalix à la fois. Cependant, il possédait déjà celles du Bec et de St-Claude, et le roi lui donna encore, en 1723, celle de Cercamp; mais, en 1737, il se démit des abbayes de St-Claude, de Marmoutier et de Cercamp, pour avoir celle de St-Germain-des-Prés, dont il se démit pareillement, ainsi que du Bec et de Chaalix, quelques années avant sa mort qui arriva le 16 juin 1771. Il unissait aux titres ecclésiastiques les grades militaires. Il fut créé chevalier du Saint-Esprit en 1724; lieutenant-général des armées du roi en 1735; gouverneur de Champagne en 1751. Il ne dédaigna pas non plus les honneurs littéraires, et fut reçu à l'Académie française en 1754.

Ce prince était frère du duc de Bourbon, premier ministre au commencement du règne de Louis XV; du comte de Charolais, gouverneur de Touraine, depuis 1719 jusqu'en 1760, et de M^{me} de Vermandois, abbesse de Beaumont, morte en 1772.

En lui finissent les abbés de Marmoutier, en vertu d'un brevet du roi, donné l'année même de sa démission, 1737, et de bulle du pape de l'an 1739. La manse abbatiale fut unie à l'archevêché de Tours par décret du 20 mars 1740. Le titre d'abbé fut éteint et la juridiction spirituelle et temporelle de l'abbaye de Marmoutier et de ses membres dévolues aux grands prieurs dont on trouve la suite dans le catalogue suivant.

CATALOGUE DES PRIEURS

DEPUIS L'INTRODUCTION DE LA RÉFORME, EN 1637.

1637. — D. Antonin Potier, né au Château-du-Loir, mort le 8 septembre 1638, âgé de cinquante-cinq ans; enterré dans la chapelle de la Vierge du côté de l'épître, près de la balustrade.

1639. — D. Jacques Brossand, né à Machecoul, diocèse de Nantes, mort le 13 décembre 1640, âgé de trente-neuf ans; enterré dans la chapelle de la Vierge, vis-à-vis de D. Potier.

1641. — D. Anselme Dohin, né à Evron, diocèse du Mans, profès de la congrégation de St-Maur, à St-Mélaine, le 14 mars 1663; prieur de St-Maixent en 1634, de St-Julien en 1639, de Reims en 1645, de Moutier-St-Jean en 1648; visiteur de Bourgogne en 1651; prieur de St-Médard, de Soissons, en 1654, des Blancs-Manteaux en 1657, de St-Martin, d'Autun, en 1660; mort en cette dernière maison, le 16 mai 1662, âgé de soixante-trois ans.

1645. — Dom Joseph Seguin, né à Tours, profès de St-Mélaine, le 30 juillet 1633, abbé de St-Sulpice, de Bourges, en 1651 et 1654; prieur de St-Bénigne, de Dijon, en 1659 et 1660; abbé de St-Augustin, de Limoges, en 1663 et 1666; visiteur de Chesal-Benoit en 1669, de Bourgogne en 1672; assistant en 1675; prieur de St-Bénigne en 1678; mort dans cette dernière maison le 4 octobre 1682, âgé de soixante-neuf ans.

1651. — D. Germain Morel, né à Fine, au diocèse de Rennes, profès de Redon, le 11 avril 1634; prieur de St-Faron, de Meaux, en 1639; de St-Mélaine, en 1642; visiteur de Bretagne, en 1648; déposé et retiré à St-Denis, en 1654; visiteur de Chesal-Benoit, en 1660; mort à Bourges, le 8 novembre de la même année, âgé de cinquante-quatre ans.

1654. — D. Joachim le Contat, né à Esclavon, diocèse de Châlons-sur-Marne, profès de St-Rémi, le 22 novembre 1628; maître des novices, à St-Mélaine, n'étant encore que diacre; prieur de St-Benoit-sur-Loire, en 1636; des Blancs-Manteaux, en 1637; de Crespy, en 1639; de St-Rémi, en 1642; visiteur de Bretagne, en 1645; de France, en 1648; de St-Mélaine, en 1651.

1660. — D. Anselme Gucheman, né à Rotumchamp, diocèse de Besançon, profès de la congrégation de St-Vanne, à Favernay, en 1625. Prieur de St-Jean-d'Angély en 1639 et 1642, de St-Germain-d'Auxerre, en 1645 et 1648. Visiteur de Chesal-Benoit, en 1651; prieur de St-Jean-d'Angely, en 1654 et 1657. Mort prieur de Marmoutier le 17 février 1662, à 64 ans.

1662. — D. Robert Diée, né à Compiègne, profès de St-Corneille, puis de la congrégation de St-Maur, à St-Benoit-sur-Loire, le 4^{er} mai 1629. Prieur de St-Gildas-de-Ruis, en 1651 et 1654; de St-Mathieu, en 1657; de Landurence, en 1660; de Saumur, en 1663; de Landurence, en 1666 et 1669; de St-Eloi, de Noyon, en 1672. Mort à Corbie, le 3 novembre 1685, à 80 ans.

1663. — D. Maieul Hazon, né à Orléans, profès de St-Faron, en 1626. Prieur de St-Médard, en 1642 et 1645; des Blancs-Manteaux en 1648 et 1651. Visiteur de Bourgogne, en 1654. Prieur de la Chaise-Dieu, en 1657 et 1660; du Mont-St-Michel, en 1666 et 1669. Mort à Redon, le 5 juillet 1674, âgé de 65 ans.

1666. — D. Joachim le Contat II (v. ci-dessus). Prieur de Redon, en 1660; visiteur de Bretagne, en 1663, vacant en 1672. Prieur de St-Aubin, avant la fin du triennal. Abbé de St-Vincent, en 1675 et 1678. Prieur de Bourgueil, en 1681 et 1684, vacant en 1687. Mort à Bourgueil, âgé de 82 ans, le 14 novembre 1690. Auteur de *Méditations* pour les supérieurs et pour les religieux, d'*Exhortations* monastiques et de *l'Image du supérieur accompli*.

1672. — D. Philippe Leroi, né à Hambles, diocèse du Mans. Profès de St-Mélaine, en 1644. Prieur de Bourgueil, en 1654 et 1657; de St-Mélaine, en 1660 et 1663. Visiteur de Bretagne; en 1669 vacant en 1678. Mort à Marmoutier, le 22 juillet 1680 à 60 ans Enterré dans la nef.

1678. — D. Innocent Bonnefoi, né à la Chaise-Dieu, le 10 novembre 1627. Profès de St-Augustin, de Limoges, le jour de Noël 1648. Prieur d'Evron en 1663 et 1666; de la Couture en 1669 et 1672. Visiteur de Bretagne en 1675 (v. ci-après).

1684. — D. Jean Lorier, né à Redon Profès de Vendôme, le 49 novembre 1650. Prieur de S. Malo, en 1672 et 1675; de St-Serge, en 1678. Visiteur de Normandie en 1684. Prieur de St-Aubin, en 1687 et 1690; de St-Mélaine, en 1693; du Mont-St-Michel, en 1696; de Vitré, en 1699; vacant en 1702. Mort à Redon, le 9 novembre 170.

1687. — D. Innocent Bonnefoi II (v. ci-dessus). Visiteur de Chesal-Benoît en 1684. Prieur de Fécamp en 1680 et 1693. Visiteur de Bretagne, en 1696. Prieur de Redon, en 1699. (v. ci-après).

1690. — D. Claude Martin, né à Tours, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, le 2 avril 1649. Profès de Vendôme, en 1642. Prieur de Meulent, en 1652; des Blancs-Manteaux, en 1654; de Meusant, en 1657; de St-Corneille, de Compiègne, en 1658; de St-Serge, en 1660 et 1663; de Bonne-Nouvelle de Rouen, en 1666; assistant en 1668, continué en 1669 et 1672. Prieur de St-Denis, en 1675 et 1678; assistant en 1684. 1684 et 1687; vacaut en 1696; mort à Marmoutier le 9 août de la même année, en odeur de sainteté, et enterré dans la chapelle de la Vierge. — Sa vie a été écrite par D. Materne et imprimée à Tours en 1697. Il fut député de la province de Bretagne et au chapitre général de 1663; il assista à tous les suivants, fut définiteur près de 30 ans et présida aux cinq derniers.

Il est auteur de quelques ouvrages de piété, dont les principaux sont : *Méditations chrétiennes pour tous les jours de*

l'année : Conduite pour la retraite du mois : Pratique de la règle de St-Benoît.

Il a aussi donné au public la vie et les ouvrages de sa pieuse mère, connue sous le nom de la mère Marie de l'Incarnation, religieuse Ursuline, morte à Québec, en odeur de sainteté, en 1670.

1696. — D. Louis Tasche, né à Ganciel, diocèse d'Evreux. Profès de Jumièges, en 1659. Prieur de St-Florent de Saumur, en 1681 et 1684, de Bourgueil, en 1687 (v. ci-après).

1702. — D. Innocent Bonnefoi III (voir ci-dessus), mort à Marmoutier le 26 août 1708, âgé de plus de 80 ans, et enterré dans la chapelle de la Vierge, à la droite de S. Martin.

1705. — D. Louis Tasche II (voir ci-dessus). Visiteur de Bretagne, en 1702. Prieur de St-Florent, de Saumur, en 1711 et 1714 (v. ci-après).

1714. — D. Martin Fissant, né à St-Benoit-sur-Loire. Profès de Vendôme, le 24 février 1663. Prieur de Pont Levoy, en 1681; de Lyre, en 1684; de Bonne-Nouvelle, de Rouen, en 1687 de Jumièges, en 1690; de St-Onen, en 1693; de Fécamp, en 1696 et 1699; de St-Père, de Chartres, en 1702. Visiteur de Normandie, en 1705; de France, en 1708. Prieur de S. Vandrille, en 1714; du Bec, en 1717. Mort à Marmoutier, le 7 août 1726, dans sa 83^e année.

1714. — D. François Duvivier, né à Paris. Profès de St-Faron, en 1654; professeur de théologie, dans cette maison même, en 1668. Prieur de St-Aubin, en 1675 et 1678; de St-Serge, en 1681 et 1681; de la Couture, en 1687. Visiteur de Normandie, en 1690; de Chesal-Benoit, en 1693. Prieur de Jumièges, en 1696. Visiteur de Bourgogne, en 1699. Prieur de Fécamp en 1702 et 1705. Visiteur de Normandie, en 1708; de France, en 1711. Mort à St-Vincent, du Mans, le 20 décembre 1724, âgé de 87 ans.

1715. — D. Louis Tasche III (v. ci-dessus), transféré de St-Florent à Marmoutier (v. ci-après).

1717. — D. Joseph Miniac, né à St-Malo. Profès de

St-Mélaine, en 1710. Prieur de St-Jacut, en 1687; de Château-Gontier, en 1693; de Beaulieu, en 1696; du Mont-St-Michel, en 1699; de Rheus, en 1702 et 1705; de la Couture, en 1708. Visiteur de Goscogne, en 1714. Prieur du Mont-St-Michel, en 1714. Mort à Marmoutier, le 13 juillet 1719, âgé de 68 ans, et enterré dans la chapelle de la Vierge, auprès de la porte, du côté de l'Évangile.

1719. — D. Louis Tasche IV (v. ci-dessus), mort prieur de Marmoutier à 84 ans, le 31 décembre 1719, et enterré dans la chapelle de la Vierge, sous la tombe de Florent Mareschau, grand prieur, vis-à-vis de D. Miniac.

1720. — D. Magloire Loz, né au diocèse de Quimper. Profès de St-Mélaine, en 1674; prieur de Cornillon, en 1693 et 1696; de la Chaise-Dieu, en 1699; de St-Jouin, en 1702; de Redon, en 1705; du Mont-St-Michel, en 1708. Visiteur de Chesal-Benoît, en 1711; de Bretagne, en 1714. Assistant, en 1717; deux fois définitiveur. Mort à Marmoutier, le 27 août 1722, âgé de 69 ans, et enterré dans la chapelle de la Vierge, près de la balustrade de l'autel, du côté de l'Évangile.

1722. — D. Maur Audren de Kerdrel, né à Laudumez, diocèse de Léon, en Bretagne, d'une famille noble. Profès de St-Mélaine, en 1669; prieur de Landeven, en 1684; de Redon, en 1687 et 1690. Abbé de St-Vincent, en 1693 et 1696; de Couture, en 1699 et 1702. Abbé de St-Vincent, en 1705 et 1708; assistant en 1711 et 1714. Abbé de St-Vincent, en 1717. Plusieurs fois définitiveur et spécialement en 1723. Mort à Marmoutier, le 7 avril 1725, âgé de 73 ans, et enterré dans la chapelle de St-Louis, du côté de l'Épître.

Dans tous les monastères qu'il gouverna, un de ses premiers soins fut de fournir les bibliothèques de bons livres. C'est lui qui a été le premier auteur et le principal moteur de l'Histoire de Bretagne, achevée en 1707.

1724. — D. Jean-Baptiste Linard, né à Belesme, diocèse de Séez. Profès de St-Florent, en 1679; cellerier pendant plus de vingt ans. Prieur de St-Julien, en 1696; prieur à la dite

année de 1724, sur la démission de D. Maur Audren. Son institution est du 28 mai; elle fut lue en présence de la communauté le 12 juin suivant. Mort à Marmoutier en 1740, âgé de 80 ans, et enterré dans la chapelle de Saint-Louis, du côté de l'Évangile.

1729. — D. Guillaume Roumain, né à Dinan, diocèse de St-Malo. Profès de Marmoutier, en 1699. Prieur de St-Valeri, 1717 et 1720; de Redon, en 1723; du Mont-St-Michel, en 1726; de St-Aubin, en 1733; de St-Florent-le-Vieil, en 1736 et 1739. Mort à Marmoutier le 30 décembre 1744, à 67 ans, et enterré dans la chapelle de Saint-Sébastien.

1733. — D. Nicolas Vignoles, né à Saintes. Profès de Saint-Augustin, de Limoges, en 1790. Prieur de St-Pourçain, en 1705; de Souillac, en 1708. Abbé de St-Allyre, en 1711 et 1714. Prieur de St-Maixent, en 1717 et 1720; de la Chaise-Dieu, en 1723; de St-Rémi, en 1726; de St-Lucien, de Beauvais, en 1729. Définitéur au fameux chapitre de 1733. Mort prieur de Marmoutier, le 3 décembre 1736, âgé de 69 ans et enterré dans la chapelle de la Vierge.

1737. — D. Bonaventure Aubert, né au diocèse du Mans. Profès de Marmoutier, le 17 juillet 1700. Prieur de Bourgueil, en 1720; de St-Jean, de Laon, en 1723; de St-Faron, de Meaux, en 1726; de St-Rémi de Reims, en 1729; du Bec, en 1733; de St-Ouen de Rouen, en 1736. Abbé de St-Allyre, en 1739 et 1742. Mort dans cette dernière maison, le 11 août 1745, âgé de 67 ans.

1739. — D. René Junieri, né au Dorat, diocèse de Limoges. Profès de St-Augustin de cette dernière ville, le 28 septembre 1706. Prieur de Noaillé, en 1726 et 1729; de Maurienne, en 1733. Visiteur de Bourgogne, en 1736; de Corbie, en 1742. Mort à Saint-Germain-des-Prés, le 8 septembre 1745, âgé de 65 ans.

1742. — D. Jean-Baptiste Floyrac, né à Jalicon, diocèse de Béziers. Profès de la Daurade, le 19 décembre 1684. Prieur

de St-Livrade, en 1708 ; de Sorèze, en 1711 et 1714. Abbé de Limogès, en 1717. Prieur de la Daurade, en 1720. Visiteur de Chesal-Benoit, en 1723. Prieur de Ste-Croix, de Bordeaux, en 1726 et 1729. Il assista en qualité de visiteur de Gascogne au chapitre de 1733, y fut définiteur et nommé visiteur de Bretagne. En 1736, visiteur de France. Prieur de Saint-Germain-des-Prés, en 1739. Définiteur en 1745. Mort à Marmoutier, le 22 août 1749, âgé d'environ 84 ans et enterré dans la chapelle de St-Sébastien.

1745. — D. Jean Murault, né à Rennes. Profès de St-Mélaine le 4 juillet 1706. Prieur de Comèry, en 1723 ; de Bourgueil, en 1726. Abbé de St-Vincent, en 1729. Député de la province de Bretagne au chapitre de 1733, et, comme l'un des sept appelants exilé à Montreuil. Prieur de St-Jean-d'Angély, en 1736 ; de Bourgueil, en 1739 et 1742 ; de St-Florent, de Saumur, en 1751. Mort dans cette dernière maison, le 5 novembre 1752, âgé de 65 ans.

1751. — D. Thomas Arnault-Lapie, né à Quimperlé. Profès de St-Mélaine, le 25 septembre 1723. Prieur de Vitré, en 1742 ; de St-Florent, de Saumur, en 1745 ; de St-Julien, en 1748 ; de St-Mélaine, en 1754, 1757 et 1760 ; de Redon, en 1763. Transféré à St-Mélaine à la diète de 1764. Visiteur du Chesal-Benoit, en 1766. Prieur de St-Mélaine, en 1769 ; vicaire en 1772. Prieur de St-Julien, en 1775 ; de St-Florent, de Saumur, en 1778 jusqu'en 1781. Mort en cette dernière maison, le 21 mars 1783, âgé de 78 ans. Il présida au chapitre général de 1769.

1754. — D. Mathurin Le Fresne, né à St-Thelo, diocèse de St-Brieuc. Profès de St-Mélaine, le 30 octobre 1712. Professeur de philosophie et de théologie pendant plusieurs années ; directeur des jeunes profès dans cette maison même. Prieur de Bourgueil, en 1729 ; de Redon, en 1733 ; de St-Julien, en 1736 ; de Redon, en 1739 ; de la Chaise-Dieu, en 1742 ; de St-Mélaine, en 1745, 1748 et 1751. Mort à Marmoutier, le 15 février 1757, âgé de 62 ans, enterré dans la chapelle de la

Vierge. D. Léonard Geffard, visiteur de la province, lui succéda, par commission, en attendant le chapitre général.

1757. — D. René-Jean Rouand, né au diocèse de Nantes. Profès de St-Mélaine, le 23 septembre 1715. Prieur de Noyers, en 1736; de St-Julien, en 1739; de St-Lucien, de Beauvais, en 1742; d'Evrou, en 1745. Visiteur de Bretagne, en 1748; de Normandie, en 1764; de St-Aubin, en 1754. Abbé de St-Vincent, en 1763. Mort à St-Aubin, d'Angers, le 17 janvier 1769, âgé de 74 ans.

1763. — D. René Even, né à Rennes. Profès de St-Mélaine, le 11 mai 1715. Prieur du Tronchet, en 1733; de St-Aubin, en 1736; de Léon, en 1739 et 1742; de Piruis, en 1745; de St-Gildes, de Ruis, en 1757. Abbé de St-Vincent, en 1760. Prieur de St-Mélaine, en 1766; de St-Julien, en 1769. Mort à Marmoutier, le 22 juillet 1775, âgé d'environ 77 ans; enterré dans la chapelle de la Vierge, du côté de l'Épître. Il fut député de la province au chapitre général tenu à St-Denis, en 1766, et à celui qui se tint à St-Germain, la même année. Il avait été cellérier de Marmoutier avant d'en être prieur.

1766. — D. René Desmares, né à St-Germer, diocèse de Beauvais. Profès de St-Vandrille, le 27 juillet 1729. Prieur de Pont-Levoy, en 1745 et 1748; de St-Benigne, de Dijon, en 1751 et 1754; de St-Vandrille, en 1757 et 1760. Visiteur de Normandie, en 1763, vacant en 1772 jusqu'en 1775. Il passa ce temps dans ce monastère, dont il révit et fit imprimer le *Propre des saints*, en 1775. Il fut député de la province au chapitre général et élu prieur des Blancs-Manteaux. Premier assistant en 1778, il mourut vicaire général à St-Germain-des-Prés, le 13 mars 1781, âgé de 74 ans.

1772. — D. Anne Joseph Geffroy de Villebranches, né à Rennes, en 1715. Profès de St-Mélaine, le 14 janvier 1735. Prieur de Quimperlé, en 1748 et 1751; de Melun, en 1754. Nommé prieur de Vendôme, en 1757, il refuse et est transféré à Colombes, dont il est prieur jusqu'en 1769. Prieur de Pont-Levoy au chapitre général tenu cette année-là (v. ci-après).

1778. — D. Antoine Quinquet, né à Melun, en 1720. Profès de Bourgueil, le 46 octobre 1736; dépositaire de cette abbaye, puis procureur de St-Mélaine. Prieur de Cormery, en 1769 et 1772; vacant en 1775; reste à Marmoutier après le chapitre de 1783, et, l'année suivante, se retire aux Blancs-Manteaux. Depuis le chapitre de 1788, syndic de la province auprès du parlement de Rennes.

1783. — D. Geffroy de Villebranches II (v. ci-dessus), définitiveur en 1775; retiré à St-Vincent, du Mans, en 1778 jusqu'en 1781. Nommé prieur de St-Benigne, de Dijon au chapitre général de cette année-là; soumis de nouveau à la loi de vacance de 1788, il reste à Marmoutier, où il est doyen et prieur, mort le 24 janvier 1789.

1788. — D. François-Xavier Estin, né à Rennes, en 1734. Profès de St-Mélaine, le 4 octobre 1750. Prieur de Vertou, en 1769 et 1772; vacant en 1775. Prieur de St-Jacut, en 1778; transféré à St-Gildas-des-Bois, en 1779; vacant en 1784. Prieur de Bourgueil, en 1783. Nommé prieur de Marmoutier par le chapitre général tenu à St-Denis au mois d'août. Député du clergé de Touraine aux États généraux de l'année 1789.

1789. — D. Estin, prieur de Marmoutier, le 28 mars 1789. Député du clergé de Touraine aux États généraux.

RELIGIEUX DE MARMOUTIER

**Distingués pour leur sainteté. leur science
ou leur dignité**

DISCIPLES DE SAINT MARTIN.

IV^e SIÈCLE.

S. Brice, évêque de Tours.
S. Maurisse, évêque d'Angers.
S. Corentin, évêque de Quimper.
S. Victure, évêque du Mans.
S. Martin, archevêque de Lyon.
Heros, archevêque d'Arles.
Lazare, évêque d'Aix.
Sulpice Sévère, prêtre et historien ecclésiastique.
S. Clair, prêtre et chef d'un monastère.
S. Florent, prêtre.
S. Martin, abbé de Saintes.
S. Martin, de Brive-la-Gaillarde.
S. Romain, de Blaye.
S. Mexme, de Chinon.
Les Sept-Dormants.
Refrigerius, prêtre.
Caton, diacre et économiste de Marmoutier.
Gallus.
Victor.

V^e ET VI^e SIÈCLES.

S. Patrice, apôtre d'Irlande.
S. Finien.
S. Conan.
S. Irier.
S. Léobard.

IX^e SIÈCLE

Lambert, restaurateur de St-Maur-sur-Loire, ou de Glanfeuil.

X^e SIÈCLE.

Thibaud, fils de Bouchard, comte de Paris, abbé de Cormery, puis de St-Maur-des-Fossés.

Le vénérable Osulf.

Hyrruissus, évêque.

XI^e SIÈCLE.

Baudri, abbé de St-Nicolas, mort parmi les solitaires à Tabenne.

Renaud, abbé de St-Nicolas, puis de Vendôme.

Etienne, abbé de Noyers.

Frédéric, abbé de St-Florent, de Saumur, et de St-Julien, de Tours.

Frédéric, sous-doyen de St-Martin.

Richer, abbé de St-Laumer et de St-Julien, de Tours.

Reginaldus, 4^{er} abbé de Vendôme.

Vulgrin, abbé de St-Serge, puis évêque du Mans.

Thierry, abbé de St-Aubin.

Guanilon, trésorier de St-Martin.

Raoul Leclere,)

Jean,)

Terbert,)

Inisien,)

médecins.

Gausbert, abbé de la Bataille, en Angleterre,

Ausegise, abbé de St-Maixent.

Ebrard, comte de Bretenis, vicomte de Chartres, seigneur du Puiset, et, enfin abbé de St-Calais.

Gautier, abbé de Bonueval.

Rangerieux, cardinal, archevêque de Reggio.

Gausbert, abbé de Tullers.

Etienne, abbé de Noyers.

Robert, abbé de St-Remi, auteur d'une histoire des guerres de la Terre sainte.

Guillaume, abbé de St-Père, de Chartres.

XII^e SIÈCLE.

Gervin, auparavant évêque d'Amiens.

Daniel le Chauve, abbé d'Evron.

Guillaume, abbé de St-Vincent, du Mans.

Gobbert.

Adam, abbé d'Everbach.

Gérard, abbé d'Alne.

Gingomarus, abbé de S. Fuscier.

Arnault, abbé de Bonneval.

Gautier de Compiègne, l'auteur du *Gesta consulum Andegavensium*.

Jean, dit de Marmoutier.

Bernicon, abbé de Lonlai.

XIV^e SIÈCLE

Jean Milet, docteur en droit canon et abbé de St-Florent, de Saumur.

XV^e SIÈCLE

Geoffroi de Montchoisi, bachelier en théologie et docteur en droit, abbé de Lerins, puis de St-Germain-des-Prés.

Jean Tirol, armaire, rédacteur des statuts de Marmoutier en 1426.

Pierre de Luro, abbé de St-Martin, de Suz.

François Binet, grand prieur de Marmoutier, puis Minime, et premier général de son ordre.

XVI^e SIÈCLE.

Antoine Pot, abbé de Vierzon.

Adrien Gautier, docteur de Sorbonne, abbé N-D-d'Absie, auteur d'un traité de la *Primatie de St Pierre*, et de l'*Équilibre des vertus de S. Paul et de S. Martin*. Ces deux ouvrages sont imprimés.

Jean Binet, abbé de St-Julien, de Tours.

Claude de Craon, auteur d'un traité de *Conscribendis epistolis* et des notes sur les épîtres de Bude, imprimé.

XVII^e SIÈCLE.

Noel Mars, prieur claustral de Lehon, et premier vicaire général de la société de Bretagne, mort en odeur de sainteté.

Isaïe Jaulnay, général de la congrégation des Exempts.

Pierre Bedacier, grand prieur, puis évêque suffragant de Metz.

D. Noel Mars, procureur de cette abbaye, neveu du précédent, auteur de la vie de son oncle, imprimée, et de plusieurs ouvrages, entre autres d'un *abrégé de l'histoire de Marmoutier*.

XVIII^e SIÈCLE

N. B. Quoique les suivants ne soient pas profès de Marmoutier, ils s'y sont néanmoins en quelque sorte naturalisés par leur séjour et leurs travaux.

André Guérin, convers, prêtre. Les tableaux du réfectoire et ceux du chapitre sont de lui. Il était aidé par Henri Salenbrier, aussi convers.

D. Edmond Martène, connu de tous les savants par ses amples et utiles collections, et auteur de la première bonne histoire de Marmoutier.

D. Gerou, auteur de la notice des manuscrits de la bibliothèque.

D. Jean le saint, bibliothécaire, continuateur de M. de Tissemond

François-Jean Dangoisse, convers, }
François-André Binet, convers, } oculistes.

DE 1789 à 1864.

Quelques années avant la fin de ces tablettes chronologiques, les paisibles habitants de Marmoutier étaient loin

de prévoir les terribles commotions qui devaient bientôt ébranler le sol de la France et renverser la religion et la monarchie. Ceux-là mêmes, qui en 1789, avaient préparé et commencé la révolution, se trompaient étrangement sur la marche qu'elle prendrait, et ne connaissaient pas les horreurs qu'elle enfanterait. Ils se croyaient les héros de cette révolution dont ils deviendraient les victimes ; ils n'achevèrent pas l'édifice qu'ils voulaient construire ; ils rêvaient la paix et les félicités de la philanthropie, ils devaient assister à de sanglants désastres : ils croyaient organiser la liberté, et ils ne préparaient que la plus épouvantable des tyrannies ! L'illusion est habituelle à toutes les révolutions. Quand on change la société en haut, la société se modifie en bas. Lorsque bientôt, sous Louis-Philippe, le gouvernement parlementaire eut triomphé, les républicains devinrent la tête de l'opposition et tinrent une plus grande place dans le pays. Lorsque la république de 1848 eut été proclamée, le socialisme devint l'opposition nouvelle et le danger de la république. Même quand le pouvoir, chargé de protéger et de diriger la société, fait des fautes ou des folies, le peuple doit rester calme, prudent et circonspect. On voudrait que la foule peu éclairée, sans expérience, souvent même égarée par de funestes conseils, résistât au courant des idées et des passions, et ne traduisit pas en violences de toutes sortes les passions et les idées qu'on lui a suggérées. Mais cela n'est pas possible ! Un fleuve débordé emporte tout sur son passage, rien ne résiste à la fureur de ses flots. Quand on prétend changer seulement les hommes, le peuple se charge, lui, de changer les choses ; quand on prétend changer les choses, le peuple se charge de changer les hommes. Entraîné par l'exemple, il tient à faire, lui aussi, acte de puissance et de volonté.

Dès la fin du règne de Louis XV, de nombreux signes précurseurs annonçaient l'orage ; mais d'où viendrait-il ? qui frapperait-il ? plus que tous les autres, ceux qu'il devait foudroyer semblaient l'ignorer. La royauté, la noblesse et le

clergé regardaient avec indifférence les nuages grossir et s'étendre. Ils préparaient eux-mêmes la tempête qui allait le réduire en poudre. Nul homme alors ne voulait croire aux tempêtes à venir ; la religion, seule, les avait plusieurs fois annoncés. On touchait, disait-on, à une ère nouvelle, et cette ère verrait le triomphe pacifique de la raison sur les préjugés. Les guerres de religion étaient finies, et la tolérance, grâce aux philosophes, solidement établie. On souriait au mot de révolution. Il était si facile de faire d'une réforme sociale le plus beau et le plus innocent des spectacles ! C'était, comme on l'a dit, le genre de crédulité d'un siècle incrédule.

Cependant on ne peut nier que la révolution de 1789 n'ait été le point de départ de grandes améliorations sociales et n'ait réalisé de grandes réformes désirables et légitimes. Mais elle devint violente et injuste.

Aucun homme sensé ne peut aujourd'hui contester que la révolution n'ait doté la France de garanties précieuses et détruit d'énormes abus ; mais on ne peut oublier que, dans la guerre légitime contre les abus, elle porta une main sacrilège sur le principe inviolable de l'autorité, sur la religion.

Deux ordres d'intérêts, quoique parfaitement distincts, se trouvèrent, à l'origine de la révolution française, totalement unis. Les intérêts aristocratiques et les intérêts du clergé. Dès les premiers temps de la monarchie française, le clergé devint, par sa science et par son amour vrai du peuple, un des grands corps de l'Etat, et, à ce titre, associé à la fortune et à la destinée de l'aristocratie, formant avec elle une des bases de la monarchie, dont il devint solidaire, de même qu'il partagea sa gloire, il dut partager ses revers.

Les grands ordres de l'Etat contribuèrent à la fatale catastrophe : la noblesse, par l'opposition imprévoyante et passionnée qu'elle fit aux sages réformes proposées par la royauté ; le clergé, par son inexpérience politique ; le tiers-Etat, par ses passions et son désir intempérant de changements ; la royauté, par ses hésitations et l'absence de vues nettes et arrêtées.

La révolution fut en haut avant d'être en bas. Dans les salons aristocratiques, on médissait tout haut de la reine, on portait atteinte au respect inviolable qui doit entourer le trône des rois. On ne prenait pas garde que ce que l'on disait méchamment et mensongèrement de la jeune épouse de Louis XVI, serait recueilli par le public et deviendrait un jour des accusations criminelles dans la bouche de Fouquier-Tinville. C'étaient des coups d'épingle, mais l'épingle de 1789 devait devenir le poignard de 1793.

Le roi et la reine, d'une admirable bonté même trop confiants, ne s'étaient jamais rendu un compte exact de leur situation. Louis XVI aimait la justice et il était prêt pour elle à faire tous les sacrifices; mais il ne vit jamais nettement, dans la voie des réformes où il s'engageait, le point précis où il fallait s'arrêter.

Les événements marchèrent vite. Les Etats-généraux s'assemblèrent au mois de mai 1789. Dans cette assemblée, le clergé se trouvait face à face avec les théories aventureuses des économistes, avec les préjugés de la bourgeoisie et les assentiments des jansénistes, la haine des philosophes et les prétentions de la noblesse. « Il se fit une évolution formidable « contre lui, dit M. Nettement, et avant qu'il eût pris place, « il était déjà condamné. Cependant, on peut affirmer que « les cahiers qu'il apportait à l'assemblée formaient un « ouvrage de haute politique, un code de législation, un « livre de véritable économie sociale. »

Dès le 4 août 1789, l'assemblée législative, subissant l'influence toute-puissante de Mirabeau, de Barnave, de Lameth, de Sieyès, ancien chanoine de Tregnier et alors chanoine de Chartres, demanda au clergé l'abandon de ses privilèges, l'abolition de la dime avec rachat, prélude de sacrifices plus importants. Le 13 octobre, Mirabeau proposa de décréter que les biens du clergé appartenaient à la nation; et malgré l'opposition de l'abbé Maury et de Monseigneur de Boisgelin, archevêque d'Aix, la motion fut réduite en décret le deux

novembre de la même année, et moins de dix-huit mois après la convocation des États-généraux, le clergé avait été dépouillé de ses biens et les vœux monastiques avaient été abolis (1).

L'abbaye de Marmoutier fut, à cette époque, réunie au domaine national. Cet antique monastère, le plus ancien des cent quatre-vingt-treize établissements de ce genre qui existaient en France, remontait au iv^e siècle, c'est-à-dire, avant la monarchie française qui ne date que du v^e. L'Église bâtie par saint Martin, sous la double invocation de saint Pierre et de saint Paul, fut détruite par les Normands et reconstruite au x^e siècle. Au xiii^e siècle, Hugues de Rochecorbon, conçut le projet d'un nouveau temple sur l'emplacement du premier. Les travaux furent continués par Robert IV et terminés par Jean de Montholon, en 1310. Cette église était un des plus beaux monuments religieux de France, et, lorsqu'au xviii^e siècle, on reconstruisit les bâtiments réservés aux religieux, l'ensemble général offrait plutôt l'aspect d'un palais que d'un monastère.

Le corps de logis principal, contenant un escalier en pierre, à jour, carré, remarquable par sa conception, son exécution, ses dimensions et sa coupe. On a dit, à tort, que ce magnifique escalier avait été acheté par un anglais et transporté au-delà du Détroit pour orner son château. Nous avons fait tout le possible auprès de M. Mornand, alors propriétaire de Marmoutier, pour qu'il fût conservé; nous lui avons dit que les marches de cet escalier, minces à leurs extrémités, plus épaisses le long des murs, avec de fortes culasses dans ces mêmes murs pour équilibrer le poids de leur saillie, très-proprement délardées et avec des joints coulés en plomb, se casseraient lors de leur démolition. Nos instances ont été vaines; cet escalier a été démoli; les marches ont été brisées; quelques pierres des paliers seulement, ont été conservées. Le tout a été vendu et employé dans diverses constructions de la ville de Tours en 1821, et 1822

(1) M. Meignan.

Nous avons connu un nommé Galange, vieux tailleur de pierre, qui avait travaillé à cet escalier. Les travaux étaient dirigés et les marches appareillées par le religieux qui en avait conçu le projet. La pierre provenait des carrières de Semblançay; les ouvriers travaillaient à la journée; toute pierre défectueuse ou mal taillée était rigoureusement rebutée.

La belle bibliothèque de ce remarquable établissement contenait un grand nombre d'éditions du xv^e siècle et 360 volumes manuscrits qui font maintenant partie de la bibliothèque de la ville de Tours.

En 1843, époque où l'on a fait établir, dans les bâtiments spécialement réservés aux religieux, les écuries destinées au logement des chevaux des gardes d'honneur, l'église était entièrement détruite. Il ne restait de cette importante retraite que quelques parties des immenses bâtiments: des pignons çà et là, le vaste enclos et le vieux portail percé d'étroites fenêtres, que l'on voit encore aujourd'hui et qui formait la principale entrée au midi.

L'abbaye de Marmoutier a été adjugée, suivant procès-verbal dressé par les administrateurs du district de Tours, le 25 pluviôse, an VII, à M. Louis Chambellan, propriétaire, demeurant à la Chapelle, arrondissement de Loches, moyennant 804,000 fr. papier monnaie. Dans ce même procès-verbal, passe une déclaration de command au profit de M. Norbert-Lhéritier-Vauquer, négociant; M. Ambroise-Sébastien Gidoïn, président de l'administration du département d'Indre-et-Loire; M. René Bellanger-Bisson, maître couvreur à Tours; et M. Etienne Guépain, maître menuisier au dit Tours, savoir: M. Lhéritier pour un tiers, M. Gidoïn pour un tiers, et MM. Bellanger et Guépain pour un tiers.

Les acquéreurs du domaine de Marmoutier ont licité cette propriété, par acte passé devant M. Boisgnet, notaire à Tours, le 45 fructidor, an VII. M. Gidoïn s'en est rendu acquéreur moyennant 45,000 francs.

Par contrat passé devant M. Bidault, notaire à Tours, le

22 mai 1818. M. Gidoïn a vendu le domaine de Marmoutier à M. Pierre - Mornand Girard, ancien maître charpentier, moyennant 20,000 francs.

Par acte devant M^e Genty, notaire à Tours, du 20 avril 1830. M. Mornand et sa femme ont fait donation entre-vifs à titre de partage anticipé du domaine de Marmoutier à leurs enfants : M. Louis-Alexandre Mornand, salpêtrier à Amboise; M^{me} Eugénie Mornand, femme de M. Isidore Langlais, parfumeur à Tours; M^{me} Zoé - Clotilde Mornand, femme de M. Emile-Louis Brecard, conducteur des ponts et chaussées à Tours; M^{me} Marie-Hortense Mornand, femme de M. François-Auguste Bouglé, demeurant à Paris, et M. Alphonse Mornand, soldat aux hussards de la garde royale.

Le domaine de Marmoutier a été licité de nouveau, suivant deux jugements d'adjudication de l'audience des criées du tribunal de première instance de Tours, en date du 27 mai 1840 et 5 août suivant, il est devenu la propriété de M. Saturnin Thomas, docteur médecin, à Tours, moyennant 54,400 francs.

Par un autre acte passé devant M^e Sauvalle, notaire à Tours, le 29 juin 1847, le domaine de Marmoutier a été vendu par M^e Thomas à Mesdames de Beffroy et Lemaeschal, religieuses de la communauté du Sacré-Cœur. Mesdames de Beffroy et Lemaeschal ont retrocédé cette propriété à leur communauté qui la possède maintenant, année 1864.

J.-A. MEFFRE.

PRÉSIDENCE DE M. GRANDMAISON, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 7 janvier 1863.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. l'abbé Bourassé, qui s'excuse de ne pouvoir présider la séance.

Lettre de M. de la Ponce qui, quittant définitivement la Touraine, donne sa démission de membre correspondant. M. de la Ponce, avant de se séparer de la Société, appelle son attention sur un travail qu'il lui a offert et qui est déposé dans ses archives, travail relatif à la noblesse de Touraine aux croisades, en faveur duquel il réclame la priorité sur des publications à peu près identiques

Objets offerts. — Par M. le maire, au nom de la ville de Tours : 1° 35 fragments de poteries rouges, dites samiennes, dont 22 avec dessins en relief et 13 avec signature du potier; 2° un petit plat en terre noire; 3° 2 fragments de verre; 4° un petit tintinnabulum en bronze, avec son battant; 5° une petite lampe en terre; 6° un fragment de sifflet en os; 7° 40 poids en terre culte; 8° une monnaie de Claude, moyen bronze; tous ces objets, de l'époque gallo-romaine, ont été trouvés, ainsi qu'un jeton en cuivre de Louis XIV enfant, dans les déblais du boulevard Béranger.

Par M. Guérin architecte: un vase en terre blanchâtre à large panse et à col allongé, d'une forme particulière, trouvé dans une partie du mur de l'église de Montbazou, XI^e siècle.

Par M. Delaroche, à Tours : 2 meules de l'époque gallo-romaine, l'une en lave et l'autre, très-curieuse, en une sorte de puddeng. Ces meules ont été trouvées dans son terrain rue des Fossés-St-Georges.

Par M. Huguenet, membre correspondant de la Société à Fontainebleau : 1° un poignard à lame flamboyante trouvé par lui, en 1845, au Plessis-lès-Tours; 2° une cuillère, un anneau, une boucle et une agrafe en bronze trouvés dans un tombeau de l'époque gallo-romaine entre Vendôme et Chartres; 3° une lampe antique en terre cuite avec inscription grecque trouvée par lui à Pompeï en 1827; 4° une autre lampe antique avec figure en relief, brisée; 5° un gros tournois Louis IX en argent.

Par M. Victor Petit : 4° Deux bandes de soieries dont une en lampas broché d'argent, de fabrication tourangelle du XVII^e siècle; 2° fragment de clef en fer ciselé.

Par M. Eugène Tarterue, à Tours : 4° Douze fragments de

peintures murales; 2° un fragment de marbre antique; 3° un fragment de poterie rouge dite sâmiennne avec dessin en relief. Ces objets proviennent ou ont été trouvés près de constructions romaines très-étendues situées près du château de Mazères, commune d'Azay-le-Rideau.

Par un anonyme: 4° 5 clefs anciennes de forme curieuse; 2° les pièces de monnaie suivantes : 4 Domitien, moyen bronze; 4 Charles-Quint; 1 douzain d'Henri II; 1 jeton en cuivre de Charles IX; 1 double tournois d'Henri III; 1 id. de Béthune; 4 jeton d'Henri de Gonzague; une lampe antique très-bien conservée, avec inscription.

Par M. Gasnault, à Luynes : une pièce d'Otacila Severa, moyen bronze, trouvée près du château de Semblançay.

Par M. Alfred Carré, sergent au 16^e bataillon de chasseurs à pied, les médailles suivantes : 1 Constantius II, petit bronze; 4 Constans id.; 4 Gordien le Pieux, moyen bronze.

Par M. Paul Viot : un double tournois de Marie de Montpensier.

Par M. Ad. Pécard : un Titus, moyen bronze; un Marc-Aurèle, grand bronze, trouvés à Tours; une pièce de Louis XIII en argent.

Publications reçues. — Revue archéologique, décembre 1862;

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1^{er} trim. 1862;

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras;
Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 1^{er} et 2^e trim. 1862;

Annales de la Société d'agriculture du Puy;

L'Investigateur, 1^{er} octobre 1862;

Mémoires de la Société impériale de Douai, tom. vi;

Les Beaux-Arts, décembre 1862;

La Société, par l'organe du président, adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu lui faire hommage d'objets destinés à son musée

A l'occasion du don fait par M. Guérin, d'un vase en terre blanchâtre provenant de l'ancienne église de Montbazou, M. l'abbé Chevalier rappelle les moyens employés au XII^e siècle pour augmenter la sonorité des églises. Ces moyens consistaient à disposer dans les murailles de l'édifice des séries de pots semblables, enfermés entièrement dans la maçonnerie et s'ouvrant dans la nef par une étroite ouverture. On comprend, dit M. Chevalier, que plusieurs centaines de ces pots ainsi disposés devaient donner une certaine sonorité aux édifices. Ces dispositions acoustiques paraissent être une

tradition de celles qui étaient employées par les ancêtres pour leurs amphithéâtres. On peut en voir un bel exemple dans notre pays à l'église de la Chartreuse du Liget, et à celle du prieuré de Pommiers-Aigres, construites toutes deux sous Henri II, dans la seconde moitié du XII^e siècle. Le pot trouvé dans les murailles de l'église de Montbazou avait sans doute la même destination : il resterait à savoir comment il était placé dans l'intérieur de la maçonnerie, ce qui n'a pas été indiqué.

M. de Galembert donne lecture d'un mémoire de M l'abbé Milsonneau, vicaire de la paroisse Saint-Maurice, de l'Île-Bouchard, sur l'église de Tavant.

Dans cette notice, M Milsonneau après avoir fait ressortir ce que présente de remarquable l'église de Tavant, dont l'abside et la crypte méritent une attention toute particulière, exprime l'opinion qu'un nombre de monuments beaucoup moins dignes d'intérêt, ont acquis une renommée et ont été l'objet des largesses administratives. M Milsonneau espère donc que la Société archéologique, après s'être rendu compte par elle-même du mérite de l'église de Tavant, n'hésitera pas à venir en aide à la commune pour sa restauration, ou du moins à recommander à l'administration, comme digne de sa sollicitude éclairée, ce monument qui a besoin de réparations urgentes, si l'on tient à le sauver d'une ruine imminente. M. Milsonneau fait suivre les détails qu'il donne sur l'état actuel de l'édifice d'un exposé des réparations nécessaires pour atteindre ce but.

Après cette lecture, qui a été écoutée avec un vif intérêt, et dont la Société remercie, dans l'intérêt de l'archéologie, M. le vicaire de l'Île-Bouchard, M. de Galembert entre dans quelques explications qui tendent à prouver combien il importe de conserver l'église sur laquelle M. l'abbé Milsonneau vient d'appeler l'attention.

Sur ces conclusions, il est nommé une commission composée de MM. Bourassé, de Galembert, Guérin, Browne et Pécard, qui sera chargée de faire un rapport sur l'état et la valeur, au point de vue de l'art et de l'archéologie, de l'église de Tavant.

M Grandmaison, après avoir rappelé que la Société l'a chargé de rédiger une introduction au *Liber de servis*, édité il y a quelques années par André Salmon, communique à l'assemblée une partie de ce travail qu'il espère pouvoir prochainement achever.

Dans ce fragment, divisant en trois phases l'histoire de la servitude, phases indiquées sous les trois dénominations d'esclavage, de servitude et de servage, M. Grandmaison fait remarquer que chacune de ces dénominations correspond à

la situation du plus grand nombre des personnes non-libres, à une époque donnée, mais non à la situation de toutes. Il constate qu'il n'a pas trouvé, jusqu'à présent, de traces de servage en Touraine, depuis Saint-Louis, vers 1280, et que la coutume de Touraine, rédigée en 1460, n'en fait pas mention, ce qui prouve qu'elle était déjà abolie à cette époque.

M. le président fait part à la Société de la mort de Son Eminence le cardinal Morlot, et après avoir payé un juste tribut de regrets à la mémoire de ce vénérable prélat qui a laissé de si affectueux souvenirs en Touraine, propose de consigner au procès-verbal les profonds regrets de la Société archéologique de Touraine, à laquelle Mgr Morlot, appartenait comme membre honoraire, et qu'il honorait de la plus bienveillante sympathie. Cette motion est unanimement adoptée.

M. le président rappelle que l'église de Cravant, antérieure au XI^e siècle, est menacée de destruction par suite de la construction d'une nouvelle église dans la même commune. Il pense qu'il serait utile d'appeler, sur la nécessité de préserver ce monument, l'attention de l'administration préfectorale, dont la sollicitude ne saurait être douteuse. Il serait donc convenable qu'un rapport fût adressé à M. le préfet pour faire ressortir l'importance, au point de vue de l'histoire et de l'art, de la vieille église de Cravant qui est un remarquable spécimen d'architecture religieuse.

La Société décide que M. l'abbé Bourassé sera prié de rédiger ce rapport.

A cette occasion, M. de Galembert demande la publication de la liste des monuments historiques de notre département.

Un membre fait observer que cette liste se trouve déjà dans les Annales. M. le président répond que la liste qui se trouve dans les Annales n'est pas celle des monuments officiellement classés comme historiques, mais bien la liste de ceux que la Société signalait comme devant appeler l'attention des archéologues.

M. H. Goulin croit qu'il serait nécessaire de faire une nouvelle énumération des monuments dont elle jugerait le classement intéressant pour l'histoire et pour l'art. Il ajoute qu'il serait essentiel de donner à cette nouvelle liste, par la voie du journal, une publicité qui mettrait les édifices indiqués, pour ainsi dire, sous la sauvegarde de tous.

Il est décidé qu'une proposition dans ce sens sera, dans la prochaine séance, soumise à la délibération de la Société.

Il est procédé à l'élection, comme membres titulaires de MM. l'abbé Fournigault, curé de Chambray, et Paul Viollet, qui sont élus à l'unanimité.

Séance du 28 janvier 1863.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. de Caumont qui invite la Société à vouloir bien se faire représenter au congrès des délégués des Sociétés savantes qui doit se tenir à Saumur, et dont il envoie le programme.

Lettre de M. le maire exprimant le regret de ne pouvoir autoriser le dépôt au musée archéologique des médailles et sceaux faisant partie du fonds Salmon et qui se trouvent à la bibliothèque communale.

Lettre de M. le président de la Société havraise accusant réception des publications de la Société.

Objets offerts. — Par M. Paul Viot : une hache celtique en jade, trouvée dans la commune de Braye-sous-Faye;

Par un anonyme : un cadenas gothique en fer, de forme cylindrique, trouvé dans la Seine, à Paris;

Par M. Vaugondy, maître jardinier à Tours : une médaille d'Antonin-le-Pieux, trouvée à une grande profondeur dans un terrain de la rue Neuve-de-Buffon, à Tours;

Des remerciements sont adressés aux personnes qui ont bien voulu faire ces divers dons au musée.

M. le président, présente une fort belle croix processionnelle, avec appliques en cuivre ciselé et doré, et appelle l'attention sur ce travail italien du xvi^e siècle, en proposant à la Société de remercier MM. Polti frères, qui ont bien voulu faire hommage au musée archéologique de cette œuvre curieuse. Des remerciements sont unanimement votés par l'assemblée.

Publications reçues. — *Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, 6 volumes.

L'Investigateur, t. 2. 4^e série;

Les Beaux-Arts, livraison du 15 janvier 1863.

M. le président prie la Société de lui permettre de s'associer aux affectueux regrets qu'elle a exprimés de la mort de Mgr Morlot, cardinal archevêque de Paris, membre honoraire de la Société archéologique de Touraine. M. Bourassé, qui assistait en qualité de délégué du chapitre métropolitain de Tours aux obsèques de l'éminent prélat, entre dans quelques détails sur cette cérémonie funèbre qui a montré combien étaient pro-

fonds et universels les sentiments de vénération et d'affection qu'avait su inspirer notre ancien et excellent archevêque.

La parole est donnée à M. Charlot qui, après avoir mis sous les yeux de l'assemblée un échantillon de foulards anciennement fabriqués à Tours, lit une courte notice sur la fabrique, qui n'existe plus aujourd'hui, où cette étoffe a été exécutée.

L'industrie de la soie qui, d'après la note de M. Charlot, comptait à Tours en 1789, 4,500 métiers et 3,000 ouvriers, et consommait 25,000 kilogrammes de soie, était si rapidement et si complètement tombée après cette époque, que le 48 brumaire an VIII on comptait au plus 400 métiers occupant à peine 400 ouvriers. Les fabriques de soieries se relevèrent un peu à l'époque du Consulat, et le chiffre de leurs affaires pouvait être, à cette époque, de deux millions. Parmi les établissements qui se créèrent alors, figurait une fabrique de foulards de soie fondée par M. Gallois-Caillault, qui était en pleine prospérité en 1806 et qui obtint une mention très-honorable à l'exposition de cette année. C'est de cette maison, qui cessa les affaires en 1816, que provient le foulard, présenté par M. Charlot, dont M. Haquin-Gallois a bien voulu faire hommage à la Société.

M. l'abbé Chevalier donne lecture d'un travail tendant à prouver que le morcellement du sol, dont on veut faire un honneur ou un reproche au code civil, est fort ancien dans notre province. D'après la coutume de Touraine, dit M. Chevalier, entre gens roturiers, les successions directes ou collatérales se partageaient par tête. Entre nobles, l'aîné avait les meubles, le château principal et les deux tiers, tant au fief qu'en roture, de la succession directe; l'autre tiers était partagé également entre les puînés. Malgré certaines restrictions légales, ce régime, prolongé pendant plusieurs générations, devait amener à la longue une grande division du sol.

D'après de nombreux documents, ce morcellement des terres avait déjà acquis de très-notables proportions au commencement du xvi^e siècle, au moins pour les biens en roture qui formaient une partie importante du territoire. En analysant avec un soin scrupuleux l'aveu et le dénombrement de la chàtellenie de Chenonceau, rendu en 1523 par Thomas Bohier, M. Chevalier a pu reconstituer, avec précision, le cadastre de cette seigneurie qui s'étendait sur sept paroisses, et tirer de cette étude des conclusions fort curieuses. D'après l'aveu de Bohier, le domaine de Chenonceau, proprement dit, comprenait 4,134 arpents. Si l'on en défalque 783 arpents de bois et de landes, d'un seul tenant, il reste 350 arpents de terres, près et vignes, répartis entre quatre métairies, et divisés en 83 parcelles;

ce qui donne une moyenne parcellaire de 4 arpents 20 chainées. Cette dernière portion avait été arrondie par Pierre Marques qui, de 1470 à 1480, avait acheté de 53 vendeurs 44 arpents et demi, divisés en 442 morceaux. Les onze fiefs de Chenonceau, les Hades, Baigneux, Infernet, Gentil, la Carte, Argy, Juchepie, Chapitre, les Gasts et la Vallière, dont l'union constituait la dite châtellenie, comprenaient ensemble, outre le domaine du seigneur, 1,385 arpents 39 ch. en 2,035 parcelles appartenant à 622 propriétaires, soit une moyenne générale de 2 arp. 22 ch. par propriétaire, et de 68 chainées par parcelle. La moyenne parcellaire s'élevait à 86 ch. pour les terres labourables, et descendait à 26 ou 27 ch. pour les vignes et les prés. On peut conjecturer, d'après un grand nombre de détails curieux, que la division atteignait chaque parcelle en particulier, comme cela a encore lieu dans certains cantons de la Touraine. On lit, par exemple, que tel morceau de terre comprenait la sixième partie en une cinquième partie d'une sixième partie d'un demi-arpent, ce qui représente $1/480^e$ de l'héritage primitif après trois générations, ou les 29 centièmes d'une chainée. Ces chiffres, rigoureusement déduits du dénombrement de la châtellenie de Chenonceau en 1523, démontrent que le morcellement du sol avait atteint de grandes proportions sur les bords du Cher, et que déjà un grand nombre de paysans avaient part à la propriété de la terre. L'intéressant travail de M. Chevalier jette, comme on le voit, de vives lumières sur l'état de la propriété dans notre province au commencement du xvi^e siècle.

Des observations sont présentées par divers membres sur l'étendue de la division de la propriété dans notre contrée et sur l'influence que la culture de la vigne exerce sur le morcellement du sol; mais tous sont d'accord pour reconnaître l'importance des données fournies par le curieux mémoire lu par M. l'abbé Chevalier qui permet d'apprécier combien déjà, au xvi^e siècle, le sol était morcelé dans certaines localités de la Touraine.

Au nom de M. Gautier, avocat à Loches, M. l'abbé Chevalier lit une note sur l'office du Saint-Sépulchre, lequel était particulier à l'abbaye de Beaulieu. Les leçons de cet office racontent les incidents du pèlerinage de Foulques Nerra à Jérusalem, la fondation de l'abbaye, le don que lui fit le comte d'Anjou de plusieurs corps saints qu'il avait rapportés de ses voyages, et d'autres faits d'un intérêt tout local.

Le volume dans lequel M. Gautier a puisé ces détails, est un manuscrit du xv^e siècle, qui, après avoir appartenu successivement à l'abbaye de Beaulieu et aux Barnabites du collège de Loches, fait aujourd'hui partie de la bibliothèque municipale

de cette ville. Dans l'origine, ce manuscrit était la propriété de Jehan Sauvage, mort curé de Genillé, en 1508. C'était probablement un des membres de cette famille Sauvage qui fit bâtir le petit manoir du Sauvage dans la varenne d'Amboise. Les gardes de ce volume nous donnent les obits de plusieurs membres de la même famille, écrits de la main de Giraud, dont la mère s'appelait Loyse Sauvage. La même main a mentionné, à la date du 23 septembre 1478, un violent ouragan qui détruisit plusieurs église et abattit un grand nombre d'arbres de la forêt de Loches.

M. de Sourdeval donne communication d'un acte de réparation d'honneur donné le 28 août 1458 devant la juridiction de Tours.

Dans cette pièce le plaignant, Odoard de Pompadour, cite Guillaume de Gléon, seigneur de Carcassonne, pour obtenir que ce dernier se rétracte des diffamations qu'il s'est permises contre lui Odoard de Pompadour et contre sa sœur, diffamations dont il n'a pu, dit-il, obtenir réparation au pays de Languedoc, et Guillaume de Gléon donne une déclaration ainsi conçue, qui, acceptée par son adversaire, met un terme au différend :

« Guillaume de Gléon, j'ai dict en plusieurs lieux, et aussi vous ai envoyé dire par aucuns de vos serviteurs que vous étiez un mauvais meurtrier, et aussi ai dit aucunes diffamations de vos frères et sœur la nonaine; je vous dis, tant qu'il touche vostre fait, que mon opinion estoit que quand aucun se trouve en lieu où meurtre soit fait par lui on le peut appeler tel, soit assaillant ou défendant; au regard de votre sœur, les dissensions qui ont esté entre vous et moi tant à cause d'iceux qui furent tués à Villeseque qu'autrement, le m'ont fait ainsi dire; mais je la tiens pour bonne et preude femme; et à ce que j'en ai dit, soit au rapport d'autrui ou autrement, j'ai mal dit; ce ne peut être que je n'aie failli, vu que l'honneur des gentilshommes doit être par tous gentilshommes augmenté et non ravalé. »

Cette pièce curieuse a été extraite des archives de la famille de Poix, à la Roche-Ploquin. Elle a été communiquée à M. de Sourdeval par M. le comte de Poix, qui a bien voulu permettre à M. de Sourdeval d'en prendre copie pour la Société.

M. l'abbé Bourassé lit la suite de son introduction au martyrologe obituaire de l'église métropolitaine. Cette introduction, dans laquelle M. Bourassé signale sommairement les principaux faits consignés dans l'obituaire, présente une foule d'anecdotes intéressantes, et de dates relatives soit à notre histoire locale, soit aux travaux de notre belle cathédrale.

La Société, après avoir écouté avec le plus vif intérêt les lectures qui viennent de lui être faites par les membres qui ont successivement pris la parole, les prie de vouloir bien mettre leurs manuscrits à la disposition du comité de rédaction chargé d'en préparer la publication.

M. le président propose à la Société de reproduire dans un des prochains numéros des annales la brochure publiée par M. l'abbé Chevalier, sous ce titre : *Figure historique de saint Martin*.

M. Grandmaison, tout en reconnaissant le mérite de la publication de M. Chevalier, demande si la reproduction n'est pas contraire, sinon au règlement, du moins aux usages, et si les annales ne sont pas réservées exclusivement à des travaux inédits.

M. le président répond que l'observation de M. Grandmaison est juste en thèse générale, mais que la règle qu'il signale doit nécessairement souffrir une exception lorsqu'il s'agit d'un travail de peu d'étendue, tiré à un petit nombre d'exemplaires, qui, dès lors, pourrait facilement se perdre et que la Société a intérêt à conserver. Il pense donc que la reproduction de la brochure intitulée : *Figure historique de saint Martin* serait une chose désirable et utile.

A la suite de ces observations, la Société décide que le travail de M. Chevalier sera inséré dans ses annales.

Il est procédé à un scrutin sur les demandes de MM. le marquis d'Argenson, Henri Gouin fils, qui se présentent comme membres titulaires, et de M. Lemaitre-Pays qui se présente comme membre correspondant. L'admission de ces trois candidats est prononcée à l'unanimité.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Séance du 25 février 1863.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. le ministre de l'instruction publique qui annonce que la séance, pour la distribution des récompenses aux Sociétés savantes, se tiendra à Paris le 14 avril prochain. M. le ministre ajoute que des réunions auront lieu les jours suivants pour entendre les lectures que pourront avoir à faire les membres de ces Sociétés, et Son Excellence prie la Société archéologique de lui faire connaître si quelqu'un de ses membres serait disposé à donner communication de quelque travail à l'assemblée.

Lettre de M. d'Argenson qui exprime sa reconnaissance de l'hommage que la Société a bien voulu rendre à la mémoire de son père dans sa dernière séance.

M. de Caumont transmet la liste des questions qui seront discutées au prochain congrès scientifique, convoqué à Chambéry pour le mois d'avril 1863.

Ouvrages et publications reçus. — *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. vi, 1^{re} liv. de 1862.

Bulletin de la Société des antiquaires de la Picardie, 1862. n^{os} 2, 3 et 4.

Liste des Sociétés savantes des départements.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 3^e et 4^e trim. de 1862.

Objets offerts. — Par M. le maire, au nom de la ville de Tours : 1^o onze fragments de poteries dites samiennes, dont quatre avec dessins en relief et sept avec la signature du potier; 2^o une petite hachette en fer, que M. le président reconnaît être une francisque; 3^o fragment d'ornement en bronze; 4^o une médaille, colonie de Nismes. — Ces divers objets ont été trouvés boulevard Béranger.

Par MM. Petit, Salmon de Maisonrouge et Pécard : deux tableaux à l'huile peints par M. Rougeot, en 1792, et représentant, l'un la ville de Tours, l'autre l'abbaye de Marmoutier à cette époque. (M. Raverot a bien voulu se charger, à titre gratuit, de la restauration d'un de ces tableaux.)

Par M. l'abbé Bourassé, président, un vitrail armorié.

Par M. Lambron de Lignim, président honoraire, un vitrail armorié.

Par M. Pécard : 1^o trois haches celtiques, dont une en aphanite, trouvée à Barrou, l'autre fibrolithe d'Auvergne, trouvée à Varennes (Indre-et-Loire), et la troisième diorite; 2^o les objets suivants, en bronze de l'époque celtique et gallo-romaine, trouvés soit aux Châtelliers d'Amboise, soit commune de Lariche-extra, savoir : 4^o un coin celtique; 2^o une armilla; 3^o une urne de très-petite dimension; 4^o une boucle; 5^o trois petits grelots; 6^o un anneau; 7^o deux objets de forme indéterminée, dont l'un représentant une tête d'animal; 8^o une perle de forme oblongue, en jaspe; 9^o une agrafe; 10^o deux petites pièces de monnaie gauloise.

Par M. Léonide Guiot, un Volusianus en argent.

Par M. Descombes, ingénieur des ponts-et-chaussées à Tours : 4^o une médaille d'Antonin le Pieux, grand bronze; 2^o une pièce d'argent à l'effigie de Pierre II, roi de Portugal, au millésime de 1687. — Ces deux médailles ont été trouvées à Dax, dans le lit de l'Adour.

Par M. Ph. Gatian de Clérambault, un écu de six livres à l'effigie de Louis XVI.

Par M. Paul Chatain, à Chambray, les pièces suivantes : 1° un Marc Aurèle, grand bronze, de belle conservation, trouvé à Chambray ; 2° une pièce de Louis XVI, une de la République, en cuivre, et un décime à la lettre L.

Par M. Soulage, gardien du musée de la ville : 1° un Claudius Gothicus petit bronze, trouvé dans du sable extrait du lit de la Loire ; 2° une pièce arabe.

Par un anonyme, les pièces suivantes : un jeton, en cuivre, d'un maire d'Angers ; un jeton en cuivre, du règne de Louis XIII ; un jeton de Louis XIV ; un autre jeton de Louis XV ; trois pièces en cuivre, dont une de Louis XVI, deux de la République, et une à la lettre N et au millésime de 1814.

M. le président, au nom de la Société, remercie les personnes qui ont bien voulu adresser des dons au Musée archéologique. Il remercie d'une manière spéciale M. Raverot, qui a bien voulu se charger gratuitement de la restauration d'un des tableaux offerts au Musée. M. le président fait remarquer que ces tableaux sont l'œuvre de M. Rougeot, beau-père de M. Raverot père, qui, de concert avec son gendre, a sauvé, au péril de ses jours, une foule de monuments et d'objets précieux lors de la révolution de 1793, et spécialement le tombeau des enfants d'Anne de Bretagne, placé dans une des chapelles de notre église, cathédrale.

M. le président appelle l'attention sur un mémoire d'un des membres de la Société, M. Mabile, qui vient de paraître dans la bibliothèque de l'École des Chartes. Ce mémoire, au mérite et à l'intérêt duquel M. Bourassé rend hommage, est relatif à la géographie de la Touraine. M. Mabile avec une modestie qui l'honore, sollicite les observations de ses collègues. M. le président dit que les remarques critiques qu'appelle M. Mabile ne pourront être faites utilement qu'après que son travail sera achevé. Cependant, dès à présent, il signale trois erreurs qu'une première lecture lui a permis de constater. Ainsi, Mosnes est indiqué comme ne faisant pas partie de la Touraine, tandis qu'il a toujours appartenu à notre province ; il est dit que Bridoré, dont M. Mabile fait dériver le nom de Breuil-Doré, n'avait pas d'église tandis qu'il était une de nos plus anciennes paroisses ; Saint-Epain, à la dénomination duquel M. Mabile attribue ingénieusement l'étymologie de Sanctus-Hispanus, contrairement aux indications des anciens titres, est mentionné comme compris dans le canton de Liguell, tandis qu'il dépend de celui de Sainte-Maure.

M. de Sourdeval donne communication à la Société de quel-

ques extraits des registres de l'état civil de Tours, paroisse de Saint-Venant, où sont consignés des détails intéressants sur les passages du roi Louis XIII à Tours.

Le premier passage de ce monarque dans notre ville eut lieu le samedi 19 juillet 1614, c'est-à-dire quatre ans après son avènement au trône : le roi était accompagné de la reine régente, de sa sœur et de toute la cour. Les autorités, le clergé, tous les ordres religieux et six mille habitants environ se portèrent à sa rencontre jusqu'à la Ville-aux-Dames et l'accompagnèrent jusqu'à l'église Saint-Venant, où un *Te Deum* solennel fut chanté.

Le 25 janvier 1616, Louis XIII arrivé à Tours, venant de Bordeaux, avec la reine qu'il venait d'épouser en cette ville. Il fit son entrée en habits royaux et reçut en l'église Saint-Gatien, des mains du nonce, l'épée et le chapeau que le Pape lui envoyait ; la reine reçut la rose que le Saint-Père lui faisait remettre.

Enfin, le mardi 28 mai 1619, après un séjour de douze jours à Amboise, le roi vint à Tours et alla loger au Plessis. Monsieur s'arrêta à la Bourdaisière, et messieurs les princes de Piémont à l'archevêché. Le 5 septembre de cette même année, le roi étant encore au Plessis, la reine-mère, qui avait quitté Blois pour se retirer à Angoulême, vint jusqu'à Couzières, près de Montbazou, où eut lieu une entrevue et une réconciliation entre son fils et elle.

M. de Sourdeval fait suivre cette communication de la lecture de passages d'un manuscrit d'Hérouard, médecin du roi, passages ayant trait au séjour de Louis XIII à Tours et retraçant avec la plus scrupuleuse minutie les moindres détails relatifs à Sa Majesté.

M. Lambron de Lignim lit la première partie de son travail sur les comparutions de la noblesse de Touraine. Il indique avec beaucoup de soin la bibliographie du sujet qu'il se propose de traiter. M. Lambron fait connaître que cette portion de son travail est destinée à terminer la quatrième livraison du volume des Annales de 1858, demeuré inachevé. Il s'excuse d'avoir laissé aussi longtemps subsister dans les publications une lacune que son état de santé ne lui permettait pas de combler.

M. le président exprime à M. Lambron la satisfaction qu'il éprouve de lui voir reprendre ses intéressants et utiles travaux, dont l'interruption était un sujet de regrets pour tous.

M. l'abbé Bourassé lit une notice sous le titre de : *Un Récit des temps mérovingiens en Touraine*. C'est une relation dramatique, d'après Grégoire de Tours des démêlés sanglants qui eurent lieu entre deux seigneurs de la cour de Childebert, roi

d'Austrasie, et des vengeances atroces qui en furent la suite. Ces deux seigneurs, nommés Sicharius et Austrégésile, se trouvant aux fêtes de Noël ensemble à Manthelan, furent invités, par le prêtre chargé du soin de la paroisse, à venir boire chez lui. Mais un des compagnons d'Austrégésile ayant tué le jeune clerc chargé de leur porter le message, Sicharius, ami du prêtre, prend les armes, et un combat affreux s'engage entre les deux partis. Les deux antagonistes sont cités au plaid ou tribunal des citoyens, qui, dit M. Bourassé, se tint probablement, comme d'habitude, dans l'église de Manthelan. Mais Sicharius, dédaignant les formes de la justice, assassine Austrégésile, un de ses fils, son frère, ses esclaves, et pille ses biens. Après des représailles terribles de Chramnisinde, fils d'Austrégésile, une réconciliation a lieu entre les deux familles ennemies. Mais à la suite de paroles blessantes qu'il adresse à Chramnisinde dans un repas, Sicharius est assassiné par celui qui était devenu son ami, et le meurtrier est frappé d'une sentence qui prononce la confiscation de ses biens.

Cet épisode, retracé avec beaucoup de force par M. Bourassé, montre quelles étaient, au VI^e siècle, les mœurs des Francs, et prouve quel parti on peut tirer des récits historiques de Grégoire de Tours.

À propos du passage du récit que vient de lire M. Bourassé, et dans lequel la tenue des plaids dans les églises est considérée comme un usage du temps, M. de Galembert croit qu'il serait utile de réunir les faits destinés à constater l'emploi des églises comme point de réunion pour une foule d'actes de la vie civile. Cette double destination des édifices religieux, constatée par un savant, M. Viollet-Leduc, serait importante à bien établir.

M. Ladevèze fait observer que cette double destination résultait naturellement de ce fait, que les anciennes basiliques, consacrées primitivement aux actes de la vie civile, l'ont été, plus tard, au culte. On y rendait la justice avant d'y célébrer les cérémonies religieuses ; il est tout simple que les magistrats aient continué à y siéger après leur transformation en édifices consacrés à la prière. Il y avait une raison qui faisait de cet emploi une impérieuse nécessité, c'est que les basiliques étaient très-vastes et que la construction d'édifices spéciaux pour les divers actes de la vie civile eût été une cause d'énormes dépenses. Les basiliques étaient si grandes, que l'on citait comme une merveille de puissance vocale la faculté qu'avait un avocat du temps de se faire entendre à la fois de tous les compartiments d'une même basilique.

M. Bourassé considère comme incontestable l'habitude de tenir les plaids dans les églises.

M. de Sourdeval fait observer que la dimension des églises devient moindre à partir du XIII^e siècle; ce qui contredirait l'opinion émise par M. Viollet-Leduc.

M. Pécard demande comment on a pu prendre l'habitude de bâtir les basiliques en bois, quand les Romains les construisaient en pierre.

M. Lambron pense que le sanctuaire des églises était construit en pierre, et que la portion des églises destinée à recevoir les fidèles était en bois.

M. Bourassé croit que les anciennes basiliques étaient closes de murs en pierre; qu'elles n'étaient pas voûtées, mais recouvertes en bois; ce qui explique leur fréquente destruction par des incendies. Les premières églises voûtées lui semblent devoir être reportées au XI^e siècle.

Après quelques observations de MM. de Galembert et Lambron, la discussion est fermée.

Séance du 25 mars 1863.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Objets offerts. — Par M. le curé de St-Cyr : Un buste en marbre blanc du XVI^e siècle.

Par un anonyme : Une plaque émaillée du XVII^e siècle représentant saint Jean dans le désert, signée de Laudin, émailleur limousin;

Par M. l'abbé Bodin, curé de St-Symphorien, les objets suivants, rapportés par lui d'Orient : 1^o deux fragments de marbre antique provenant de la bibliothèque d'Alexandrie; 2^o une statuette-momie égyptienne avec un collier en terre émaillée; 3^o dé d'une mosaïque provenant du temple de Salomon à Jérusalem; 4^o petit fragment du plafond de la chambre sépulcrale du roi David, suivant M. de Sauley; 5^o petit fragment de granit rose provenant du temple d'Hercule, à Tyr; 6^o 42 pièces arabes;

Par M. Nobilleau, Paul : Vue gravée de Marmoutier, d'après un ancien dessin.

Par M. Lambron de Lignim, président honoraire : 4^o Une petite pièce d'argent de Louis XIV; 2^o un jeton en cuivre, id.;

Par M. Giraud, maître d'hôtel de la Galère : 4^o 2 médailles romaines, dont une de Philippe, l'autre de l'impératrice Salo-

nina; 2° 2 petits médaillons d'argent frappés à l'occasion du couronnement de Napoléon I^{er} et de celui de Charles X;

Par M. Farineau, facteur de la poste à Joué : Une pièce sarde à l'effigie de Victor-Amédée, 1795;

Par M. Huguenet, membre correspondant, les monnaies suivantes : *Louis XVI* : 1 pièce de 48 deniers; 1 Monneron, id.; 2 sous grand module; id. dizain, métal de cloche; id. monnaie dite de bonne foi. — *République* : 2 sous des droits de l'homme; 1 sou id. id.; 3 pièces de Robert Lesage, argent; id. 1 sou Clemenson; id. 1 pièce d'essai; id. 2 décimes; id. 4 décime; id. 1 sou des colonies; 8 pièces obsidionales de Mayence, Anvers et Luxembourg. — *Empire* : 1 décime, monnaie des colonies; 1 id. de *Louis XVIII*, des colonies (beaucoup de ces pièces sont rares et manquaient à la collection);

Par M. Victor Petit : 4° Arme ou instrument celtique en basalte, avec double pointe et douille au centre, trouvé dans l'Yonne, près de Montereau, rare et curieuse; 2° un fer de cheval du xiv^e siècle;

Par un anonyme : 4° Une médaille d'Anastase, en or; 2° une médaille consulaire en argent;

Par M. Valot, à Paris : 4° Une médaille du pape Paul II; 2° une vue de Tours au xvi^e siècle, extraite de l'ouvrage de Belleforest;

Par M. Pierre Duhamel, à Paris : Deux médailles, grand bronze, frappées l'une à l'occasion de la naissance du Prince Impérial, l'autre à l'occasion de l'Exposition universelle de l'Industrie.

La Société, par l'organe de M. le président, remercie vivement MM. le curé de St-Cyr, l'abbé Bodin, Paul Nobilleau, Lambron de Lignim, Giraud, Farineau, Huguenet, Victor Petit, Valot, Pierre Duhamel et les deux anonymes qui ont bien voulu enrichir de leurs dons le Musée archéologique, et la Société décide que l'expression de sa gratitude sera consignée au procès-verbal de la séance.

Publications reçues. — *Revue des Sociétés savantes*, t. 1^{er} de de la 3^e série;

Le cabinet historique, t. viii;

Recueil de la Société littéraire et scientifique de Castres, 5^e année;

Mémoires lus à la Sorbonne les 21, 22 et 23 novembre 1864;

Bulletin de la Société des sciences, arts et belles lettres du Var, 28^e et 29^e années. 1860 et 1864;

Mémoires de la Société académique de l'Oise, t. v;

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. xii;

Les Beaux-Arts, Revue de l'art ancien et moderne, t. vi, 5^e et 6^e liv.;

Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire, année 1862;

Mémoire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, tomes I, II, III et IV.

M. le président ayant appelé d'une manière toute spéciale l'attention de la Société sur le beau buste dont M. Grudé, curé de St-Cyr, a bien voulu lui faire hommage, M. Lambron de Lignim entre dans quelques explications sur cet objet.

Dans l'opinion de M. Lambron, ce buste serait celui d'un des fondateurs de l'église de St-Cyr, Jean Ruzé, échevin de Tours et seigneur de Charantais, dont on voit les armoiries au frontispice de l'église. Jean Ruzé est représenté, dans le buste, en costume d'échevin. Sa fille épousa Semblançay qui devint surintendant des finances.

M. Lambron ajoute que le buste dont il est fait hommage à la Société était, depuis de longues années, déposé dans le jardin du presbytère, où malheureusement il a subi quelques mutilations, peu importantes, il est vrai, et qui n'empêchent pas de reconnaître le mérite de l'artiste qui l'a exécuté.

M. Lambron donne ensuite lecture d'une notice sur une inscription qui se voit dans l'église de Notre-Dame-la-Riche et qui est ainsi conçue :

« A la mémoire d'honorable homme Michel Aubin, bourgeois de la ville de Tours et monnoier de la monnoie d'icelle et d'honnête Jane Giraud sa femme inhumés sous ce tombeau ci-devant es années 1589 et 97.

« Syre Ambroise Aubin leur fils Md. Bgs. de Lion et l'un monnoier en la dite monnoie et l'un des capitaines penons ordonnés pour le service de Sa Majesté au dit Lion l'an 1594 qu'elle fut remise sous son obéissance,

« Lequel a été le dernier baptisé en cet église le 5 avril 1562, à l'instant que les Huguenots la démolirent.

« A fait apposer cette épitaphe par permission de Messieurs les marguilliers l'an 1613 — Il faut mourir pour vivre. »

M. Lambron dit que, d'après le registre des délibérations du corps municipal de Tours, Michel Aubin sollicita pour son fils Ambroise la permission de résider à Tours, permission qui lui fut accordée sous caution, en établissant par une enquête que Michel n'avait pas appartenu à la Ligue. Il résulte de l'épitaphe ci-dessus transcrite, qu'Ambroise Aubin serait retourné depuis à Lyon. M. Lambron ne saurait assurer qu'il fût de la même famille que René Aubin, né à Paris, et qui mourut à Tours, en 1771, à l'âge de soixante-dix-sept ans, après avoir épousé Jeanne Thomas, fille de Charles Thomas, seigneur de Lhopitau, ancien maire et échevin perpétuel de Tours.

M. l'abbé Bourassé lit un second *Récit des temps mérovingiens en Touraine*.

Ce *Récit* est la narration, d'après Grégoire de Tours, des démêlés auxquels donna lieu la tentative d'Ingeltrude, abbesse du couvent de N.-D. de l'Écrignole, pour investir du gouvernement de cet établissement sa fille Berthegonde, au détriment de sa nièce Bertheslède, fille du roi Charibert, à qui elle avait d'abord destiné l'administration supérieure du couvent. M. Bourassé rapporte dans tous ses détails cette lutte étrange, triste échantillon des mœurs du temps, où l'on voit une abbesse se mettant ouvertement en révolte contre l'autorité épiscopale, représentée par Grégoire de Tours, et contre l'autorité du mari de sa fille réclamant sa femme qui, par ambition, est allée se renfermer dans le cloître; lutte qui eut pour dénouement la séparation violente des deux femmes qui avaient osé la soutenir de concert. Berthegonde, en effet, finit par s'enfuir du couvent de N.-D. de l'Écrignole en maudissant sa mère, qui bientôt meurt en refusant de se réconcilier avec sa fille.

La lecture de ce dramatique épisode est écoutée avec le plus vif intérêt par l'assemblée, qui y trouve une nouvelle preuve du parti qu'une plume savante et exercée peut tirer des récits du père de notre histoire.

Séance du 29 avril 1863.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Objets offerts. — Par M. l'abbé Bourassé, président : 36 empreintes de sceaux divers ;

Par M. Lobin : Composition de deux verrières pour le musée, avec des fragments d'anciens vitraux appartenant à la Société ;

Par M. Arthur Forgeais, antiquaire à Paris, les poteries suivantes, trouvées à Paris et appartenant aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles : 2 urnes, 3 lampes, 2 petits vases de forme indéterminée, 3 anciennes écritoires en plomb, historiées et armoriées, trouvées dans la Seine, 4 petite fourchette du moyen-âge, 7 rouelles en plomb ;

Par un anonyme : 4 curieux cachet romain en pierre stéatite trouvé à Nérès. Ce cachet, qui semble avoir appartenu à un médecin, porte, outre le nom de Proculus, l'indication de certains collyres pour les maladies des yeux. Ce cachet est accom-

pagné d'une dissertation, par M. Dufour, de la Société des Antiquaires de Picardie, sur son origine et son caractère ;

Par un autre anonyme : 4 anciens plombs, dont 2 de marchandises aux armes de Tours, 4 aux armes d'une autre ville et le 4^e avec la figure de saint Pierre ;

Par M. Chevalier-Gauthier, les objets suivants, trouvés au Coudray, à deux kilomètres sud de Luzillé : Fragment d'épée en fer, 4 boulet également de fer ; 4 petit cachet en verre ; les médailles suivantes : 4 pièce petit bronze de Constantin-le-Grand, 4 id. de Constantin-le Jeune, 4 denier de Philippe VI, 2 douzains de Charles VI, 4 demi-quart d'écu à l'effigie de Henri III, 4 petite pièce argent à l'effigie de Louis XIV, 4 liard de France à la même effigie, 4 sou à l'effigie de Louis XV, 3 pièces en cuivre complètement frustes ;

Par M. Durand, commissaire général des médailles et monnaies à Paris ; 2 belles médailles grand bronze frappées, l'une à l'occasion de la clôture de l'Exposition universelle, l'autre à l'occasion de l'achèvement du Louvre ; 48 pièces d'essai, tant en cuivre qu'en nickel-étain, frappées à l'effigie de Napoléon 4^{er} et de Napoléon III ; 2 médailles en bronze frappées à l'occasion de la visite de Louis-Philippe et de Napoléon III aux Monnaies de Paris, de Lille et de Rouen ; 6 petits médaillons en bronze frappés à l'occasion de la naissance du roi de Rome et de celle du Prince impérial ;

Par M. Guérin, membre de la Société : 2 pièces celtiques, grand et petit module, en électrum ; 1 jeton de la Chambre des deniers en 4674 ;

Par M. Huguenet, membre correspondant de la Société : Fac-simile d'une pièce de 5 fr., très-rare, frappée à l'effigie de Berthier comme prince souverain de Neufchâtel ; pièce républicaine de la Déclaration des droits de l'homme ; 6 pièces d'essai en cuivre à l'effigie de Louis-Philippe ; petites médailles à l'effigie de Henri IV et de Louis XVIII

Par M. Lefebvre-Boucher, à Civray-sur-Cher : 1 douzain du comtat Venaissin, trouvé à Civray.

Correspondance. — Lettre de M. Baudouin, avocat à Chartres, et propriétaire à Coureoué, canton de Richelieu, qui signale l'existence dans cette commune de tombeaux de l'époque mérovingienne.

Publications reçues. — *Mémoires de la Société de Châlons-sur-Saône*, t. IV ;

Les Beaux arts, t. VI, 6^e et 7^e livraisons ;

Bulletin de la Société d'archéologie de la Moselle, 5^e année ;

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, 4862 ;

Bulletin des antiquaires de France, 4862 ;

Annales de la Société académique de Nantes, 1862 ;

Mémoires de la Société des antiquaires de France, n^{os} xxv et xxvi ;

Mémoires lus à la Sorbonne (archéologie), 1861.

M. le président, après avoir remercié, au nom de la Société, les personnes qui ont bien voulu faire des dons au musée archéologique, donne lecture d'une lettre qu'il a recue de M. Mabile, membre correspondant, à qui a été décerné un prix pour l'exécution du catalogue de la collection de dom Housseau.

Dans sa lettre, M. Mabile déclare que son travail aurait besoin de nombreuses corrections et d'une refonte presque générale, avant d'être imprimé. Il propose donc à la Société, au lieu de publier ce catalogue d'une collection spéciale, de publier le catalogue général de toutes les archives ecclésiastiques de la Touraine, qui constituerait un monument des plus précieux et des plus utiles pour toutes les personnes qui s'occupent de l'histoire de notre province. M. Mabile ajoute que le premier volume de cette importante publication est achevé et qu'il peut, dès à présent, le mettre à la disposition de la Société.

Sur la proposition de M. le président, cette proposition est renvoyée à l'examen du comité de rédaction.

M. Bourassé rappelle qu'à diverses reprises on s'est occupé de rechercher s'il ne serait pas possible d'arriver à former une collection de photographies des monuments de notre pays, la photographie pouvant seule fournir une reproduction parfaitement exacte et vraiment authentique de nos richesses monumentales. Mais la Société a toujours été arrêtée par deux obstacles : la dépense considérable d'abord, puis l'altération inévitable des images photographiques. Or, ces deux difficultés se trouvent aujourd'hui levées grâce aux savantes et ingénieuses recherches d'un honorable fonctionnaire de notre ville. M. de Lafolloye, inspecteur divisionnaire des lignes télégraphiques à Tours, a trouvé le moyen de transporter directement sur la pierre lithographique, par un procédé qui lui appartient, les images données par l'appareil photographique. Ce procédé est si parfait qu'on peut immédiatement tirer un très-grand nombre d'exemplaires sans être obligé de retoucher le dessin. M. de Lafolloye, non-seulement autorise la Société à profiter de son invention, mais encore se met à sa disposition pour reproduire tous les monuments qu'elle désirera faire photographier.

Sur la proposition de M. le président, la Société en témoignage de sa gratitude, nomme par acclamation M. de Lafolloye membre titulaire, en le dispensant des obligations habituellement imposées aux récipiendaires par le règlement.

M. Bourassé met sous les yeux de l'assemblée des photographies fort remarquables obtenues par le procédé de M. de Lafolaye ; l'une d'elles représente le bas-relief de Diane qui se trouve incrusté dans le mur antique de Tours, vis-à-vis du Petit-Séminaire. M. le président présente également deux belles épreuves photographiques, par M. l'abbé Sorin, l'une de l'église de Civray-sur-Cher, l'autre du portail de l'abbaye d'Aiguevives.

M. Grandmaison donne lecture de la préface dont il a fait précéder un ouvrage destiné à faire partie de la collection des bibliophiles de Touraine, et qui va paraître incessamment à la librairie de M. Mame, sous le titre de : *Inventaire du trésor de Saint-Martin*. Ce travail, dans lequel M. Grandmaison a réuni tous les documents que ses recherches lui ont fournis sur les richesses que possédait l'illustre collégiale de Saint-Martin, est écouté avec le plus vif intérêt.

M. de Sourdeval donne quelques détails sur les séances récemment tenues à Paris par la réunion des délégués des sociétés savantes de France ; il en signale les principaux incidents et appelle particulièrement l'attention sur le savant mémoire lu par M. de la Saussaye, membre de l'Institut et recteur de l'Académie de Lyon, sur les assemblées des Druides.

M. l'abbé Chevalier annonce qu'il a terminé la table analytique des douze premiers volumes des Annales de la Société archéologique, cette table pourra être imprimée dès que le deuxième trimestre du tome x aura paru.

M. Paul Viollet appelle l'attention sur un passage de M. Augustin Thierry qui signale le gouvernement de la commune de Tours par quatre prud'hommes ; il demande si quelques-uns de ses collègues pourraient le renseigner sur la source de cette indication et la réalité du fait qu'elle énonce. M. Viollet relate ensuite quelques mentions extraites de documents relatifs à l'histoire des provinces de l'Ouest, et tendant à confirmer l'opinion que les édifices religieux auraient longtemps servi pour des réunions relatives aux affaires civiles.

M. Bourassé donne lecture d'une notice sur Rivière, rédigée d'après les notes d'André Salmon, et dont ce membre regretté avait communiqué à la Société des détails essentiels.

M. de Cougny émet le vœu que la Société veuille bien faire des démarches pour obtenir la nomination d'une commission départementale à laquelle seraient communiqués tous les projets de restauration de nos édifices historiques civils ou religieux. Ce serait le moyen d'empêcher des réparations qui viennent parfois détériorer, défigurer nos monuments les plus précieux au double point de vue de l'histoire et de l'art.

M. de Galembert répond à M. de Cougny, que la pensée

dont il vient de se faire l'organe a déjà précédemment préoccupé la Société, qui a même fait des démarches pour obtenir sa réalisation. Ces démarches n'eurent pas de succès, mais M. de Galembert pense qu'il y aurait des chances pour qu'elles réussissent aujourd'hui.

M. Grandmaison fait observer que ce que M. de Cougny demande pour la restauration des monuments en général se fait déjà pour les monuments civils, et qu'aucun d'eux n'est l'objet d'une réparation, sans que les travaux proposés aient été approuvés par une commission spéciale.

Après quelques observations, l'examen de la proposition est renvoyé à la prochaine séance.

Il est ensuite procédé à l'élection de M. Grudé, curé de Saint-Cyr, qui est nommé membre correspondant.

Séance du 27 mai 1863.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. de Lafolaye, inspecteur divisionnaire des télégraphes, qui remercie la Société d'avoir bien voulu lui conférer le titre de membre titulaire;

Lettre de M. le ministre de l'instruction publique faisant connaître que la nouvelle réunion des délégués des Sociétés savantes se tiendra à la Sorbonne, en avril 1864, et que les manuscrits dont la lecture sera demandée devront être déposés le 4^{er} février prochain au plus tard.

Objets offerts. — Par M. Lambron de Lignim : Portrait au pastel de dom Quinquet, prieur de Marmoutier, peint par Valentin;

Par M. Pécard : Petit cheval antique en bronze ;

Par M. l'abbé Fournigault, curé de Chambray : 1^o Un petit Christ en ivoire ; 2^o une ancienne pièce de monnaie suisse ;

Par M. Léonide Guiot, les pièces suivantes : 1^o Monnaie consulaire de la famille Egnatuleia ; 2^o un double tournois de Louis XIII ; 3^o deux pièces à l'effigie de Louis XIV, l'une en argent, l'autre en bronze ; 4^o un jeton à l'effigie du même souverain ; 5^o une pièce genevoise de 15 sous au millésime de 1794 ; 6^o un jeton en cuivre à l'effigie de Louis XIV ; 7^o un jeton anglais ;

Par M. Emeric Duché, à Tours : Un jeton du moyen-âge en cuivre ;

Par M. Savatier, sergent de ville à Tours : Une petite pièce en argent à l'effigie de Louis XIV ;

Par un anonyme : Un jeton de la chambre des revenus casuels sous Louis XIV ;

Par M. Chicoineau, de Luzillé : Un jeton de Henri IV.

M. le président prie les personnes ci-dessus dénommées comme ayant fait des dons au Musée archéologique, de vouloir bien recevoir l'expression des remerciements de la Société.

Publications reçues. — *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 1862, 3^e trimestre ;

Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine, par M. Arthur Forgeais ;

Bulletin des antiquaires de France, 1862, 4^e trimestre ;

Revue archéologique, mai 1863 ;

L'Investigateur, mars 1863 ;

Revue des Sociétés savantes, mars 1863 ;

Revue des beaux-arts, mai 1863.

M. le président Bourassé prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs, j'ai à remplir aujourd'hui un triste devoir, à l'ouverture de cette séance. La Société, vous le savez, a perdu un de ses membres les plus instruits et les plus dévoués. M. Lambron de Lignim fut un des fondateurs de la Société archéologique en 1840, et, depuis plus de vingt-deux ans, il n'a cessé de prendre part à nos réunions et à nos travaux avec un zèle qui ne s'est jamais démenti. Vous l'avez appelé à diriger notre Compagnie en qualité de président, et après trois années, dont le souvenir nous est précieux à tous, vous lui avez conféré le titre de président honoraire. Déjà la santé de notre savant collègue dépérissait. Nous étions loin cependant alors de prévoir la fin prématurée qui vient de l'enlever à sa famille, à ses amis, à la science. En ce moment, je me rends l'interprète des regrets sincères de notre Société, et je tiens à payer à la mémoire de M. de Lambron un juste tribut d'estime et d'amitié. »

L'assemblée tout entière s'associe aux regrets exprimés par M. le président pour la grande et douloureuse perte qu'elle vient de faire.

M. de Sourdeval lit un second mémoire sur la ferrure des chevaux dans l'antiquité et au moyen-âge.

Après avoir sommairement rappelé les considérations présentées dans son premier mémoire, M. de Sourdeval résume les recherches faites sur cette matière par M. l'abbé Cochet, et que ce savant archéologue a consignées dans son écrit intitulé : *Le tombeau de Childéric I^{er}* ; puis celles dues à M. Troyon,

antiquaire du canton de Vaud, qui s'est rendu célèbre par sa découverte d'habitations primitives au milieu des lacs de la Suisse. Enfin, M. de Sourdeval cite les termes d'une lettre de M. Quicherat, en réponse à diverses questions qu'il lui avait posées au sujet des fers de chevaux à l'époque mérovingienne. M. Quicherat conclut en disant, d'après les faits énoncés dans sa lettre, que, « dès le temps de la conquête de la Gaule par les Romains, plusieurs peuples celtiques, sinon tous les Gaulois, connaissaient le ferrage des chevaux. » A son tour, M. de Sourdeval tire de ses propres observations et des faits énoncés par les auteurs dont les noms viennent d'être prononcés, les inductions suivantes :

« En résumé, la question de l'origine de la ferrure ne fait que de naître, comme le dit très-bien M. Quicherat, et les obscurités qui l'ont toujours environnée sont loin d'être dissipées. Les monuments anciens ne nous présentent pas de chevaux ferrés : Xénophon, Virgile ne soupçonnent pas la ferrure ; Pline, Suétone, Martial, en parlant de la chaussure métallique des chevaux, ne disent pas comment elle se fixait, Columelle, Végèce et Absyrthe nous disent qu'elle s'attachait avec des courroies, et laissent entendre que cette chaussure n'était pas toujours en métal, qu'elle pouvait être aussi en sparterie ou en cuir. Ces deux derniers éléments n'ont pu arriver jusqu'à nous ; mais le fer, tout altéré par l'oxydation, nous a présenté sur deux modèles distincts et souvent répétés les *soleæ* de fer indiqués par ces auteurs.

« Les fers à clous, au contraire, qui nous apparaissent d'abord sous la forme ondulée ou crénelée, semblent venus du Nord, et particulièrement des races germaniques : c'est sous les tumulus de Châtelard, en Suisse, d'Alaise, en Franche-Comté, et de Pouzauges, en Vendée, que se rencontrent ceux portant la date la plus ancienne indiquée par le milieu dans lequel ils ont été trouvés, puisque ce milieu se compose d'objets celtiques et germaniques. Que la ferrure à clous nous soit venue du Nord, comme ces faits semblent nous l'indiquer, rien de plus logique. Les chevaux du Nord ne peuvent marcher sans ferrure, comme ceux du Midi le font dans une certaine mesure, leur pied évasé se prêtait, en outre, naturellement à la pénétration des clous d'attache. La découverte des fers à étampures dans les tumulus d'Alaise, de Châtelard et de Pouzauges, au milieu d'objets étrangers aux usages des Romains et antérieurs à leur arrivée en Gaule, ne fait que confirmer un fait que la raison indique : le fer à étampures a dû venir du Nord. »

M. de Galembert demande à M. de Sourdeval si M. le général Jacquemin s'est occupé de la ferrure des chevaux dans son

ouvrage sur *le harnachement*, dont il a lu divers fragments à la Société.

M. de Sourdeval. — Je l'ignore ; je crois me rappeler seulement que M. Jacquemin mentionne l'étrier, dont il a constaté l'existence sur la colonne Théodosienne, et le considère comme une importation des Barbares. Je partage cette opinion. Les Barbares nous ont apporté trois choses : l'étrier, l'arçon de la selle et l'éperon, qui était une simple pointe, *spruk*, dans les langues du Nord. Il est un fait qu'il est impossible de ne pas remarquer quand on considère les représentations du cheval dans les monuments anciens : c'est la petite taille du cheval comparé au cavalier qu'il porte. On peut s'en convaincre en observant les statues équestres qui nous sont restées de l'antiquité, et, pour les temps plus rapprochés, la tapisserie de Bayeux.

M. de Galembert. — Cela ne tiendrait-il pas à ce principe, généralement reçu à ces époques, et particulièrement chez les Grecs, consistant à donner de moindres proportions au cheval, qui est l'accessoire, pour faire ressortir davantage le cavalier, qui est le principal ?

M. de Sourdeval. — Cela peut être vrai jusqu'à un certain point ; mais le fait tiendrait plutôt, selon moi, à l'emploi du cheval du Midi, qui est plus petit que celui du Nord, et à la préférence qu'on lui donnait parce que, ayant le sabot plus dur et la fourchette plus relevée, il avait moins besoin d'être ferré. Au moyen-âge, en particulier, les deux races de chevaux en usage sont le Barbe et le Genet, l'un venant d'Afrique, l'autre d'Espagne, tous deux conséquemment d'origine méridionale.

M. l'abbé Chevalier. — Au commencement du xiv^e siècle, la ferrure des chevaux était à demeure, et une partie de ces animaux n'étaient pas ferrés. Cela résulte d'une pancarte de Philippe-le Bel qui fixait, dans un tarif de péage, un droit de deux deniers pour les chevaux non ferrés et de quatre pour ceux qui étaient ferrés. Il est évident que cette taxe eût été illusoire si les chevaux avaient eu une ferrure qu'on aurait pu enlever à volonté. Je trouve dans le péage du pont de Langeais, réformé en 1432, une preuve du haut prix qu'on attachait aux chevaux de race espagnole. J'y vois, en effet, que le droit de quatre deniers pour les chevaux ordinaires était de huit pour les chevaux d'Espagne.

M. le président, après avoir donné quelques nouveaux détails sur le procédé imaginé par M. de Lafolaye, demande, en son nom et au nom de M. l'abbé Chevalier, que la Société veuille bien décider qu'il sera mis en usage pour la reproduction lithographique des églises de Touraine antérieures

au xi^e siècle, dans le format in-4°, représentant une demi-plaque photographique.

M. de Galembert croit que la décision sollicitée de l'assemblée rendra nécessaire le changement, qu'il croit utile, d'ailleurs, du format des publications de la Société.

L'examen de cette double question est renvoyé au comité de rédaction.

M. l'abbé Chevalier lit un travail sur la navigation commerciale de la Loire au xv^e et au xvi^e siècle. Après avoir fait connaître toutes les entraves fiscales et matérielles qui s'opposaient à la circulation des produits, et indiqué les innombrables péages de nos rivières, il signale les efforts tentés de siècle en siècle par le pouvoir royal pour réprimer des abus intolérables et tout à fait préjudiciables à la prospérité du commerce et à l'aisance des populations. Il fait ensuite l'histoire de la corporation des marchands de la Loire, corporation puissante, qui, par sa vigilance et ses travaux, a toujours maintenu ce beau fleuve en bon état de navigation. M. Chevalier termine son mémoire par des extraits des anciens tarifs de péage, et par des détails piquants sur certains usages bizarres et sur les vexations humiliantes qui s'attachaient aux marchands juifs, tarifés suivant leur âge et leur sexe, comme un vil bétail.

Le même membre fait une communication verbale, très-circonscrite et extrêmement intéressante, sur la mâchoire fossile trouvée dans le prétendu diluvium d'Abbeville par M. Boucher de Perthes. Il en prend occasion pour appeler l'attention de ses collègues sur la nécessité d'étudier désormais avec soin le gisement géologique des haches dites celtiques, qui pourront être découvertes.

Il est ensuite procédé à l'élection de M. Brisacier, curé de Hommes, qui est nommé membre correspondant à l'unanimité des suffrages.

Séance du 24 juin 1863.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. de Lafolaye, qui adresse à la Société deux cents exemplaires de la reproduction photographique du bas-relief de Diane, d'après le procédé qu'il a découvert, et dont il a été question dans les deux précédentes séances.

Objets offerts. — Par M. le maire de Tours, à titre de dépôt, divers objets provenant de la collection Campana et donnés par l'État à la ville, savoir : 1° 86 vases grecs ou étrusques d'époque et de style différents; 2° 2 bas-reliefs en terre cuite; 3° 4 urne cinéraire étrusque avec sujets en bas-relief; 4° 4 statuettes; 5° 1 antéfixe; 6° 2 lampes en terre cuite; 7° 4 fragment de statuette;

Par M. de Sonnay : 4 hache celtique en jadeite vert trouvée dans un défrichement du Ruchard, commune de Cravant;

Par M. Archambault, membre de la Société : 4 médaille consulaire en argent de la famille Valeria;

Par MM. Polti frères : 4 médaille grecque, de Marseille, en argent;

Par M. René, banquier à Loches : 1° Diverses pièces anciennes, françaises ou étrangères, en cuivre; 2° un lot d'assignats;

Par un anonyme : 12 pièces diverses, dont 4 double tournois de Henri IV, 1 de Louis XIII, 4 jeton de Louis XIV, etc;

Par M. Pécard : 1 denier de Jean II, duc de Bretagne.

Publications reçues. — *Bulletin archéologique du Limousin*, t. xiii, 1^{re} livraison;

Revue archéologique, juin 1863;

Revue des sociétés savantes, avril 1863;

Les Beaux-arts, juin 1863;

L'investigateur, avril 1863;

Bulletin des antiquaires de Picardie, 1863, n° 4;

Bulletin archéologique de l'Orléanais, n° 42;

Bulletin d'agriculture de la Sarthe, 1863;

Aventures du retour de Guyenne, offert par M. Castaigne.

M le président, au nom de l'assemblée, remercie MM. de Sonnay, Archambault, de Lafolloye, Polti, René, Castaigne, Pécard, des dons qu'ils ont bien voulu faire à la bibliothèque et au musée de la Société. Il remercie, d'une manière toute spéciale, M. le maire de Tours, dont la constante bienveillance pour la Société s'est de nouveau manifestée par le dépôt au Musée archéologique des objets provenant du musée Campana, que le gouvernement a donnés à la ville de Tours.

M. Gautier, de Loches, donne lecture de quelques notes sur l'ancien couvent dit des Viantaises, de Beaulieu. Ces notes sont extraites d'un manuscrit intitulé : *Annales du couvent des Dames-de-la-Mère-de-Dieu, chanoinesses régulières de l'ordre de St-Augustin*, dont M. Gautier a obtenu la communication de Mademoiselle Brisset qui le possède.

Il en résulte que l'abbaye des Viantaises fut fondée par

M^{mes} Catherine-Angélique et Renée-Thérèse de Boursault de Viantais, fille du marquis de Viantais et de Charlotte Viar de Volé, qui vinrent se fixer à Beaulieu en 1643, après avoir d'abord habité à Preuilly pendant quelque temps. Le nouveau couvent prospéra rapidement, et, grâce à la libéralité de ses fondatrices, il devint propriétaire de domaines considérables, particulièrement de la terre de Courtenaye, et de celle de Bridoré, qui devint l'objet d'un procès entre la communauté et Mademoiselle de Viantais, procès terminé par l'achat que cette dernière fit de la terre de Bridoré.

L'abbaye des Viantaises fut supprimée en 1793. Les religieuses ayant refusé de recevoir la procession de la Fête-Dieu, accompagnée de la garde nationale, l'autorité voulut en faire fermer les portes; le procureur de la commune s'y opposa, mais le lendemain la suppression générale des couvents ayant été ordonnée, celui de Beaulieu dut se trouver compris dans cette mesure.

M. l'abbé Chevalier, en son nom et au nom de M. l'abbé Rabion, curé d'Amboise, signale l'existence d'une habitation gallo-romaine, située sur le bord de la Loire, à l'extrémité nord du tunnel de l'Amasse, à Amboise. Cette habitation était creusée dans le roc, enduite de ciment rose ou rouge, et protégée au dehors par une muraille en petit appareil, d'un caractère bien marqué. On a trouvé dans le voisinage une quarantaine de ces objets en terre cuite que les uns prennent pour des poids et d'autres pour des corps destinés à entraîner les filets au fond de l'eau.

M. l'abbé Bourassé donne lecture d'un nouveau *Récit des temps mérovingiens en Touraine*. C'est, toujours d'après Grégoire de Tours, l'histoire de Ste-Radégonde en Touraine.

Après avoir rapporté les circonstances dans lesquelles Radégonde, fille de Berthaire, roi de Thuringe, devint la prisonnière et la femme de Clotaire, roi de Neustrie, M. Bourassé retrace les événements qui déterminèrent Radégonde à quitter son époux, à se retirer dans nos contrées, où elle chercha un asile d'abord à St-Martin, puis auprès de Marmontier, ensuite à se retirer dans le Poitou où elle finit ses jours, enfermée dans le cloître et vouée exclusivement aux œuvres de piété, de charité et de mortification.

A l'occasion de quelques noms de géographie gallo-romaine indiqués par M. l'abbé Bourassé dans sa notice sur Sainte-Radégonde, M. l'abbé Chevalier fait remarquer la multitude de noms terminés en *acum* que l'on rencontre pendant cette période, et jusqu'au xi^e siècle. Sans vouloir discuter aujourd'hui la signification que l'on peut attribuer à cette terminaison, M. Chevalier s'attache à montrer par une foule d'exemples,

comment la forme *acum* a été modifiée au XII^e siècle, au moment où la langue française se formait. Dans notre province et dans toutes celles où l'on parlait la langue d'oïl, la terminaison *acum* a été transformé en *ay*, *é* ou *y* : ce travail était complètement achevé au XIII^e siècle, car dans le tableau de nos paroisses en l'année 1290, tableau qui figure dans le cartulaire de l'archevêché de Tours, les noms latins sont évidemment la traduction grossière des nouveaux noms français qui venaient de s'introduire. Dans le Midi, au contraire, la langue d'oc, affectant des formes plus sonores que la langue d'oïl, conserva en partie la terminaison *acum*, et c'est là l'origine de cette multitude de noms en *ac* que l'on trouve dans le Midi. Le tableau suivant indique bien clairement la marche parallèle de cette transformation des noms gallo-romains, et montre qu'il y a là une véritable loi philologique :

NOMS GALLO-ROMAINS.	XIII ^e SIÈCLE.	LANGUE D'OÏL.	LANGUE D'OC
Antigniacum. ou Antoniacum. Cussiac. Severiacum. Marcelliacum. Mariniacum.	Antoigneium. Curayus. Syvraium. Marcilleium.	Antogny. ou Antoigné. Cussay. Civray. Marcellly. Marigné ou Marigny. Martigny. Montigné ou Montigny. Neully ou Neullé.	Antignac. Cussac. Civrac. Marsillac. Mérignac. Martignac. Montignac.
Martiniacum. Montiniacum.			
Noviliacus.	Nucilleius.		
Polliacum.	Polleium.	Pouillé.	Pouillac ou Pauillac.
Renniacum.	Reigneium.	Rigny.	Reignac ou Rignac.
Soriniacum.	Sorigneium.	Sorigny.	Sornac.

Ces exemples que l'on pourrait multiplier à l'infini, démontrent qu'il y a là une véritable loi philologique. De cette loi, on peut déduire deux conséquences importantes pour l'histoire et l'archéologie.

La première, c'est que presque tous les noms modernes terminés en *ay*, *é* ou *y* ou *ac*, sont d'origine gallo-romaine; la seconde, c'est que la ligne géographique qui sépare les noms, en *ay*, *é* ou *y* d'une part, et les noms en *ac* d'autre part, indique d'une manière précise la limite de la langue d'oc. En l'absence de textes historiques précis, les uns (et c'est l'opinion la plus

commune) ont remonté cette limite jusqu'à la Loire, les autres l'ont descendu jusqu'à la Garonne, d'autres l'ont fixé à la Charente, mais aucun n'a pu donner de bonnes raisons de son opinion. On n'avait pas remarqué jusqu'à présent que ces deux langues ont laissé sur le sol, pour ainsi dire, des jalons impérissables dans les noms géographiques. En suivant ces jalons sur de bonnes cartes, on voit que la ligne séparative des deux langues, après avoir suivi le cours de la Charente, passe au nord des départements de la Haute-Vienne, de la Creuse, du Puy-de-Dôme, etc. C'est ainsi, dit en terminant M. Chevalier, que l'étude attentive des noms de lieu, en nous donnant des lumières inattendues sur la géographie gallo-romaine, sert aussi à vider un procès historique et littéraire sur la limite des deux langues françaises, procès resté jusqu'ici sans solution.

Il est procédé après cette lecture à l'élection de M. Paul Nobilleau, qui est nommé à l'unanimité membre titulaire.

Séance du 29 juillet 1863.

PRÉSIDENTE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Objets offerts. — Par M. l'abbé Bourassé, président : neuf empreintes de sceaux en cire.

Par M. Pescherard, membre de la Société : trois échantillons de marmolitique dendritique argilifère trouvés à Betz à une profondeur de 20 mètres. La Société, pensant que ces curieux spécimens ont surtout un intérêt géologique, décide, du consentement du donateur, qu'ils seront offerts au Musée d'histoire naturelle de la ville.

Par M^{me} veuve Lambron de Lignim, les objets suivants, provenant du cabinet de feu M. Lambron de Lignim :

Sept médailles romaines, savoir : un Tibère en argent, un Trajan, un Antonin-le-Pieux, un Caracalla, grand bronze ; un Maximinien ; un Constantin-le-Grand, moyen bronze ; un Galien, petit bronze ;

Dix monnaies françaises ou baronales savoir : un Dagobert et un Charlemagne en *fac simile* ; douzains de Charles VII, Louis XI et Henri IV ; double et denier tournois de Louis XIII et de Gaston, sou des colonies, Louis XV ; pièce de quinze sols Louis XVI ;

Cinq pièces étrangères, en cuivre ;

Neuf médailles diverses, grand et moyen bronze ou cuivre doré, frappées à l'occasion des événements suivants : 1° La séance de l'Assemblée nationale où fut décrété l'abandon des privilèges ; 2° la Fête de la Fédération ; 3° la naissance du duc de Bordeaux ; 4°, 5° et 6°, le retour du duc d'Angoulême après la guerre d'Espagne ; 7° le sacre de Charles X ; 8° le Congrès scientifique de Nîmes ; 9° une médaille, sujet inconnu ;

Une médaille en argent ayant servi de prix à l'Académie de peinture ;

Trente-cinq jetons divers, en cuivre, soit historiques, soit de municipalités, corporations, juridictions et administrations, ou à l'effigie de divers personnages ;

Une très-belle empreinte, en cire verte, du sceau de Charles VII ;

Une empreinte du sceau de la collégiale de St-Martin ;

Environ six cents empreintes en cire, plomb ou plâtre, de villes, abbayes, ou de cachets de familles particulières.

Par un anonyme : cachet gothique d'un seigneur Guillaume de la Vault ; fragment de poterie samienne, avec marque, trouvé à Tours.

Par un autre anonyme, les médailles suivantes : médaille consulaire en argent, de la famille Antonia ; 1 Antonin-le-Pieux ; 1 Faustine jeune, grand bronze ; 1 Faustine mère ; 1 Marc-Aurèle, en argent.

Par M. Paul Nobilleau, membre de la Société : médailles consulaires, en argent, des familles Nœvia, Cornelia et Herennia.

Par M. Rongear, de Civray-sur-Cher : petite pièce d'argent de Louis de Bourbon-Montpensier, prince de Dombes.

Par M. David Picot, à Tours : Un Valentinien, petit bronze.

Par M. Ch. Baillon, propriétaire et maire de Dolus, les objets suivants trouvés dans cette commune : 1° un fragment de hache celtique ; 2° un fer de cheval, de forme toute particulière ; un ancien gros tournois Philippe VI ; un douzain du comtat Venalssin et sept pièces diverses en cuivre.

Par M. Chauveau, instituteur à Barrou, les pièces suivantes trouvées dans cette commune : un Adrien en bronze ; un Claude I^{er} moyen bronze ; un quart d'écu d'Henri III, en argent ; une pièce de Louis XIV, en argent, deux médailles romaines frustes.

Par M. Froger, de Loches : fac simile d'une médaille carthaginoise.

Par M. l'abbé Chevalier et M. Charlot, membres de la Société : un Antonin-le-Pieux, grand bronze ; un fragment de poterie

romaine; un fragment de machefer, provenant d'une forge romaine, située dans le tumulus de Betz.

Par M. l'abbé Chevalier : Une hache celtique en silex, trouvée à Neuillé-le-Brignon; un objet en terre cuite, de forme et d'usage indéterminés, se composant de prismes, juxtaposés et percés de trous, trouvé commune de Betz.

Par M. Pichot, conducteur des ponts-et-chaussées, au Grand-Pressigny : un très-curieux bloc en silex, avec rainures creusées parallèlement. La Société se range à l'opinion de M. l'abbé Chevalier, qui pense, d'après les dispositions et la forme des rainures, que ce bloc a dû servir de polissoir dans la fabrication des haches celtiques. Ce morceau a été trouvé commune de Paulmy. Un fragment de hache en silex, trouvé à Saint-Martin-d'Étableau.

Par le docteur Leveillé, du Grand-Pressigny : un autre bloc en silex, avec entailles, et semblant avoir également servi à la fabrication d'instruments en silex, à l'époque celtique; onze fragments de haches ou couteaux celtiques en silex, à un état d'ébauche plus ou moins avancé, trouvés aux environs du Grand-Pressigny.

Par M. de Gaullier de La Celle, propriétaire à La Celle-Guenand : 1° un objet en terre cuite, de forme absolument semblable à celui ci-dessus décrit et donné par M. l'abbé Chevalier; 2° un fragment de hache celtique en silex; 3° une petite urne cinéraire. Ces objets ont été trouvés commune de La Celle-Guenand.

Par M. le curé de La Guerche : Un vase cinéraire en terre cuite, percé de trous, et contenant du charbon, trouvé dans l'ancien cimetière de cette commune.

Par M. Archambault-Baillou, à Cormery : un quart d'écu d'Henri III; une pièce en argent de Marie-Thérèse, au millésime de 1750.

Par M. Guérin, membre de la Société : deux jetons en cuivre, du xvii^e siècle; une petite pièce à l'effigie de Louis XVI.

Par M. Rabusseau, à Tours : une petite pièce d'argent de Louis XIV; un jeton et un poids en cuivre.

La Société, par l'organe de son président, adresse les plus vifs remerciements aux divers donateurs dont les noms viennent d'être ci-dessus indiqués.

Publications reçues. — *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, 35^e année;

Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie, par M. de Caumont;

Discours de M. le chevalier de Maynard au congrès scientifique de France;

Bulletin de la Société de l'Yonne, 4863, 4^{or} trimestre ;

Revue archéologique, juillet 1863;
Mémoire de la Société d'archéologie de la Creuse, t. II.
Revue des Sociétés savantes, mai 1863;
L'Investigateur, t. III,
Mémoires de la Société scientifique de la Marne, 1862;
Mémoire de la Société des antiquaires de Normandie, table
analytique;
Recueil de la Société Hâvraise, 1862;
Annales de l'Académie archéologique de Belgique, 4^e livraison.

M. de Galembert a la parole pour rendre compte d'une excursion qu'il a faite à St-Christophe.

Après quelques considérations sur l'utilité des excursions archéologiques, l'honorable membre s'occupe spécialement de l'église de St-Christophe, but unique du voyage qu'il a entrepris. Après avoir décrit cet édifice qui, dit-il, ne saurait arrêter bien longtemps l'amateur, il signale une portion qui lui semble au plus haut degré remarquable, c'est une couverture en lambris de bois, datant du XIII^e siècle, et qui se distingue par un grand luxe de sculpture et de peinture.

M. de Galembert décrit avec beaucoup de soin ce détail très-curieux de l'église, et après en avoir fait ressortir la beauté et la rareté, il pense qu'il est de l'intérêt de l'art, de l'honneur de la Société, de ne pas laisser se perdre ce remarquable spécimen d'architecture. Il termine donc son rapport en proposant le projet suivant de délibération. « La Société archéologique de Touraine charge son président d'appeler l'attention de M. le préfet d'Indre-et-Loire sur l'importance archéologique et historique de la voûte en lambris de bois de l'église de St-Christophe; de le prier d'aviser le plus tôt possible à la restauration de cette œuvre intéressante, restauration qui devra comprendre la réfection des charpentes en lambris menaçant ruine, et le rétablissement de la peinture dans son état primitif. »

La Société, qui a écouté avec beaucoup d'intérêt cette lecture, s'associe au vœu exprimé par M. de Galembert.

M. l'abbé Chevalier rend compte d'une excursion qu'il vient de faire avec M. Charlot dans une partie jusqu'ici peu explorée du département, sur les bords de la Creuse, de la Claise et du Brignon, et signale toute l'importance des découvertes qu'il a faites avec son collègue.

Au premier rang, nous devons placer trois ateliers d'instruments de l'âge de pierre, à Barrou, à la Villate (Grand-Pressigny), et au Châtellier, commune de Paulmy, ateliers qu'il faut ajouter à deux autres, précédemment indiqués par M. Chevalier à la Petite-Guerche et à Chambon. Sur tous ces points, on a trouvé

des silex ouvrés, à différents degrés de fabrication, des rebuts et des éclats de silex provenant de la taille. A l'appui de ses assertions, le rapporteur offre à la Société, au nom de MM. le docteur Leveillé et Pichot, des silex ébauchés ou finis, une pierre-mère de laquelle la taille a tiré plusieurs couteaux, et surtout un très-curieux polissoir de haches, pièce capitale pour l'histoire des arts dans cette période reculée. Il est essentiel d'ajouter que tous ces objets ont été trouvés à la surface du sol, soit dans le terrain diluvien remanié, soit dans ces terrains post-diluviens que M. Elie de Beaumont a nommés *dépôts meubles sur des pentes*.

M. Chevalier indique ensuite l'emplacement de trente établissements métallurgiques gaulois ou gallo-romains, et signale surtout un fourneau qu'il a découvert dans un escarpement de la motte de Betz : ce fourneau, de deux mètres de diamètre, creusé simplement dans le roc sans garniture de briques, est encore rempli de charbon de bois, de minerai mal fondu, de scories pesantes et de laitier. Cette découverte jette le plus grand jour sur les procédés métallurgiques des Gaulois.

A Betz, MM. Chevalier et Charlot ont trouvé, d'après les indications de M. le docteur Leveillé, un vaste camp retranché, nommé encore *le Chatre (Castrum)*, de vingt-cinq à trente hectares de superficie, défendu sur deux flancs par l'escarpement des coteaux, et protégé du troisième côté par un rempart en terre de mille à douze cents mètres de développement. L'attribution de ce camp, qu'il faut regarder comme un ouvrage romain, n'est point douteuse ; mais on ne saurait voir la main de l'armée romaine dans cinq ou six enceintes retranchées de la même région, lesquelles ont sans doute servi de refuge aux populations à l'époque de l'invasion des Barbares. Ces *refuges*, encore peu étudiés dans notre province, doivent être assez nombreux en Touraine.

A ces découvertes importantes il faut ajouter : un dolmen au Châtelier, plusieurs vestiges d'habitations gallo-romaines, notamment à la Petite-Guerche et à Barrou, un fragment de colonne antique à Barrou, la motte ou tumulus de Betz, et une inscription fort ancienne, du IX^e ou X^e siècle, à Neuilly-le-Brignon. Peu d'explorations ont été plus riches et plus importantes.

M. le président remercie M. Chevalier de son intéressante communication, et en ordonne le renvoi au comité de rédaction.

A propos des lieux de refuge signalés par M. Chevalier, M. Grandmaison indique l'existence, dans le Poitou, d'un grand nombre de refuges semblables, et pense que le camp de Cinais devait avoir la même destination.

M. Edmond Gautier, de Loches, donne lecture d'une note

sur une inscription qu'il a déchiffrée à Beaulieu, dans l'église et entre dans quelques détails sur l'histoire d'une chapelle qui y est mentionnée.

M. Bourassé lit un nouveau chapitre de ses *Récits des temps mérovingiens*. Cette partie du travail de M. Bourassé est intitulée : *Traité de mœurs diplomatiques*. C'est le récit d'un plaid tenu entre Gontran, roi d'Orléans, et les envoyés de Childebert, roi d'Austrasie, pour régler les différends qui avaient armé les deux princes l'un contre l'autre. Ce plaid, destiné à rapprocher Gontran et Childebert, eut pour effet de les diviser davantage en dégénéralant en grossière querelle entre Gontran et Gontran-Boson, un des envoyés de son adversaire. Cette dispute se termina par le départ des négociateurs de Childebert, qui, par ordre de Gontran, furent expulsés et couverts de boue et d'immondices. Ce qui n'empêcha pas les deux rivaux de se réconcilier, plus tard, par l'intervention de Grégoire de Tours.

M. Grandmaison communique à la Société deux états comparatifs de la division de la propriété en Touraine, aux approches de la révolution de 1789 et en 1860. Ces états, qui concernent près de cent communes et ont été relevés avec le plus grand soin sur des documents authentiques, prouvent, pour nos contrées du moins, que, dans la période écoulée entre 1789 et 1860, la division de la propriété a suivi une marche ascendante moins rapide qu'on ne le croit généralement, surtout s'il est tenu compte, comme on doit le faire, de l'accroissement de la population pendant cette même période.

M. Paul Viollet donne lecture d'une *Épître farcie pour le jour de saint Etienne*, que M. Gaston Paris vient de publier avec quelques notes historiques et philologiques. Le texte de ce petit monument littéraire, mentionné dans le grand ouvrage de dom Martène *De antiquis Ecclesiarum ritibus*, a été fourni à M. Paris par M. Paul Viollet, qui l'a découvert dans un missel appartenant à la bibliothèque du Petit-Séminaire de Tours. M. Viollet, en examinant de nouveau cette pièce, y a rencontré des indications qui lui avaient échappé d'abord et qu'il n'avait pas comprises dans sa copie, indications desquelles il résulte que le missel où se trouve l'*Épître farcie* a dû appartenir à l'église d'Avon, près de l'Île-Boucard. La tardiveté de cette découverte explique comment M. Paris en a inexactement signalé l'origine.

Il est procédé à l'élection, comme membre titulaire, de M. le docteur Pasquier, qui est admis à l'unanimité.

Séance du 25 novembre 1863.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Publications reçues. — *Revue des Sociétés savantes*, 3^e série, t. II et III;

Séance publique de la Société d'Aix;

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie;

Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée;

Notice sur la cochenille de la vigne, par M. Charlot;

Les Beaux-Arts, cinq livraisons;

Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de la Sarthe, 1863-1864;

La Décentralisation, par M. Dupray de la Mahérie;

Bulletin de la Société Archéologique du Limousin;

Bulletin de la Société Archéologique de Béziers;

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest;

Annales de la Société d'Agriculture du Puy, t. XXIV;

Annales de la Société libre de l'Eure, t. VII;

Revue Archéologique, septembre, octobre et novembre 1863;

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 2^e trimestre 1863;

Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers, t. V;

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, 1863;

Mémoires de la Société Archéologique de Constantine;

La Grande-Chartreuse, Versailles, Saint-Etienne de Beauvais; notices offertes par M. Paul Nobilleau;

L'Année géographique, offert par l'auteur, M. Vivien de Saint-Martin;

Rapport lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Objets offerts. — Par M. le maire, au nom de la ville de Tours : 1^o 49 objets antiques trouvés en creusant les égouts du boulevard Heurteloup et de la rue de Paris, à deux mètres environ de profondeur, savoir : 44 vases ou fragments de vases en terre cuite de formes diverses; 2^o deux petites fioles en verre, dites lacrymatoires; 3^o un fragment de verre antique; 4^o un bloc en terre cuite percé de trous, de destination inconnue; 5^o une lampe en terre cuite peinte en vert;

Par M. Boilleau père, membre de la Société : partie d'un moulin à bras de grande dimension, de l'époque gallo-romaine;

Par M. Landais père, conservateur du musée d'histoire naturelle : 1^o un poids romain en terre cuite, trouvé dans

le Cher ; 2° deux médaillons en terre cuite de la fin du Haut empire, représentant, l'un un profil d'empereur, l'autre un cerf et une tête humaine ;

Par M. l'abbé Lieubray, curé de Lignéres, une belle hache celtique en jade ;

Par M. Eugène Tarterue, juge à Tours, les objets suivants trouvés dans les fouilles de son château de Mazères, commune d'Azay-le-Rideau : une ancienne pointe de flèche en fer ; un fragment de poterie noire antique avec dessins en relief ;

Par M. de Gaullier de la Celle, propriétaire au château de la Celle-Guenaud : un petit vase funéraire trouvé dans cette commune ; trois fragments d'instruments de l'âge de pierre en silex à l'état d'ébauche ;

Par M. le docteur Leveillé, du Grand-Pressigny, membre correspondant : un bloc curieux en silex ayant servi à la fabrication d'instruments de l'âge de pierre, qui en ont été extraits ;

Par M. Alain, maréchal-ferrant à Saint-Symphorien : ancien fer de cheval trouvé dans les fondations du vieux pont de Tours ;

Par M. l'abbé Rabion, curé d'Amboise : deux poids romains en terre cuite trouvés dans cette commune ;

Par M. l'abbé Réveil, curé de Ports : un fragment de fût de colonne de l'époque romane primitive avec griffons sculptés en relief ;

Par M. Pécard : 1° Deux fragments de poteries dites samiennes dont l'une sigillée et l'autre avec dessins en relief ; ces fragments ont été trouvés à Tours ; 2° trois anciens fers de cheval trouvés dans les fondations de l'ancienne arche sur la Roumer. à Langeais ;

Par M. Léonide Guiot, dix médailles, grand et moyen bronze, savoir : trois médailles frappées à l'occasion de la statue de Henri IV ; 2° de l'Exposition universelle ; 3° de l'Arc-de-l'Etoile ; six médailles frappées à l'effigie des personnages suivants : Delille, Francklin, Parny ; M^{mes} de Sévigné, de Staël, de la reine Victoria ; une médaille en étain, grand module, frappée à l'occasion de l'Exposition universelle de l'industrie ; un jeton de Louis XIV en cuivre ; une pièce d'essai en bronze au millésime de 1793 ;

Par M. Belle, juge suppléant, membre de la Société : une médaille d'argent d'Auguste ;

Par M. Leduc, propriétaire à la Sagerie, commune de Saint-Avertin, les médailles suivantes : 1° Un Néron, argent ; 2° un Domitien et un Hadrien, moyen bronze ; 3° un Philippus junior, grand bronze ;

Par un anonyme, les médailles suivantes : 1° Un Tibère, argent; 2° un Vespasien, id.; 3° un Claudius gothicus, en potin d'Égypte;

Par M. Rousseau, ouvrier en soie à Tours : un double tournois Louis XIII;

Par M. Moreau, maçon à Chambray : un jeton de Louis XIV en cuivre;

Par M. le docteur Pasquier, membre de la Société : un Tetricus;

Par M. Boursier, propriétaire à Saché : le sceau du couvent des Minimes de Saint-Pol-de-Léon (Bretagne).

La Société adresse ses plus vifs remerciements aux personnes ci-dessus dénommées, qui ont bien voulu faire don d'ouvrages pour sa bibliothèque ou d'objets pour son musée. Elle remercie d'une manière spéciale M. le maire de Tours, de la bienveillance, qu'au nom de la ville, il ne cesse de témoigner à la Société.

Correspondance. — Lettre de M. le ministre de l'instruction publique annonçant qu'il accorde à la Société une subvention de 300 fr.

Lettre de M. le préfet annonçant que, sur la demande de la Société, il s'est occupé de l'église de Saint-Christophe en appelant l'attention de l'autorité municipale de la commune sur cet intéressant édifice;

Lettre de M. de Caumont qui demande à la Société des renseignements sur les monuments de l'âge de pierre en Touraine. (Une commission composée de MM. Bourassé, de Sourdeval, Boilleau, l'abbé Chevalier et Grandmaison, est chargée de répondre aux questions de M. de Caumont.)

La Société d'agriculture appelle l'attention de la Société archéologique sur la question de savoir s'il ne serait pas convenable de tenir au mois de mai, à l'occasion du concours régional, une séance publique des trois Sociétés d'Archéologie, de Médecine et d'Agriculture.

Un membre demande s'il n'y aurait pas lieu d'organiser, pour cette époque, une exposition d'objets d'art, comme celle qui eut lieu en 1847.

Cette double proposition est renvoyée à une commission composée de MM. Meffre père, Paul Viot, Chambert et Guyot.

Lettre de M. le curé d'Amboise annonçant que le groupe représentant le Christ au tombeau, qui se trouvait dans l'église Saint-Florentin, a été transporté dans celle de Saint-Denis, et parfaitement restauré. M. l'abbé Rabion sollicite, pour les dépenses de cette restauration, le concours pécuniaire de la Société. (Renvoi à la commission administrative).

M. de Busserolle donne lecture de trois notes historiques sur le Grand-Pressigny et ses environs, recueillies par M. Malardier, notaire. La première relate les effets désastreux d'un ouragan arrivé le 20 juillet 1754. Les récoltes furent presque entièrement détruites par une grêle qui, d'après le document consulté par M. Malardier, était pour la majeure partie grosse comme des œufs ; certains morceaux de glace pesaient *une livre*. Avec cette grêle, tomba pendant plus de six heures une pluie torrentielle ; les campagnes furent littéralement inondées ; les eaux emportèrent au loin de gros arbres renversés par la tempête, ruinèrent les murs des enclos et déracinèrent les vignes. Un inventaire des dégâts dressé par M. Bernier, notaire à la Celle-Guenand, et dans lequel M. Malardier a puisé ses renseignements, fournit à ce sujet de navrants détails.

La seconde note de M. Malardier concerne les ravages de la peste de 1632-34 au Grand-Pressigny et à Barrou. Les atteintes de cette terrible contagion, connue dans le principe sous le nom de peste de Florence, puis désignée sous celui de *peste noire*, étaient presque toujours mortelles, et laissaient à peine quelques heures d'existence même aux sujets les plus robustes. Dans ces circonstances, sous l'empire des appréhensions inspirées par le fléau, les cadavres ne pouvaient, faute de bras, être transportés au cimetière. C'est devant leurs habitations, dans les jardins et dans les champs qu'ils étaient enterrés, le plus souvent par les soins de mercenaires, qui pour leur salaire s'emparaient du mobilier de la victime. Au Grand-Pressigny on pourvut au service des sépultures par l'institution d'une association qui prit le nom de *Frères de la mort*. D'après un relevé fait par M. Malardier sur les registres de l'état civil du Grand-Pressigny, les victimes de la peste dans cette paroisse, du 4^{er} août 1634 au 47 mars 1635, furent au nombre de 84. A Barrou, depuis le 23 août 1632 jusqu'au 25 septembre 1633, soixante personnes moururent de la contagion.

Dans sa troisième note, M. Malardier fait connaître une inscription placée au-dessus de la principale porte d'entrée de l'église du Grand-Pressigny, et dans laquelle figurent les noms de Jacques de Beauvau, seigneur de Pressigny, et de Hardouine de Laval, sa femme (1501). M. Malardier suppose que les pierres sur lesquelles cette inscription est gravée, ont pu faire partie autrefois d'un monument funèbre élevé dans l'église du Grand-Pressigny à la mémoire de Jacques de Beauvau.

M. l'abbé Chevalier rend compte d'une excursion qu'il a faite, avec MM. Pécard et l'abbé Fournigault, pour étudier le donjon et le tumulus de Montbazou.

D'une observation attentive des lieux, il résulte que ce que

L'on a pris jusqu'ici pour un tumulus est tout simplement une motte de défense, une sorte de fort avancé ou de blockhaus destiné à couvrir les approches du château de Montbazon. En effet, cette motte est entourée circulairement, excepté d'un côté, d'abord par un fossé assez large puis par un rempart en terre assez élevé. Ces indices de défense avaient bien été remarqués, mais on en avait négligé la signification; et, quoique la motte fût assise dans une très-bonne position stratégique, on avait persisté à y voir un tumulus. M. Chevalier a découvert, en liaison immédiate avec cette motte, un camp retranché de 30 ares environ de superficie. Ce camp, en forme de triangle, s'appuie sur la vallée par sa base taillée en escarpement; il est défendu, sur les deux autres côtés, par deux tranchées profondes qui se lient directement avec le fossé semi-circulaire de la motte; enfin, le sommet du triangle, point le plus vulnérable de cet établissement militaire, est fermé et protégé par la motte. Il y a un système si évident, un ensemble si bien coordonné, qu'il ne peut plus rester place au moindre doute. Il n'est pas inutile d'ajouter que ce lieu se nomme *Bazonneau*; et il n'est peut-être pas trop téméraire d'y voir un petit fort établi par ce Bazon ou Boson qui a donné son nom à la colline voisine (Mont-Bazon). Quand au donjon de Montbazon, il est bâti en grande partie en petit appareil bien caractérisé: on y remarque des réparations en blocage irrégulier qui semblent remonter au XII^e siècle. L'église, récemment restaurée et agrandie, ne présente aucun caractère architectural: elle a été décorée avec beaucoup de goût par M. Grandin.

M. Chevalier décrit ensuite le résultat des fouilles qui ont été exécutées à Mazières, près d'Azay-le-Rideau, dans la propriété de M. Torterue. On a mis à découvert des substructions très-curieuses, d'un caractère évidemment gallo-romain, mais dont la destination n'apparaît pas clairement. Que l'on se représente un appartement carré de 6 mètres 35 centimètres de côté, sous le dallage duquel huit canaux, voûtés en briques à la manière des hypocaustes, rayonnent symétriquement à partir du centre vers les angles et le milieu des côtés, séparés par des massifs triangulaires de maçonnerie, en laissant au centre une sorte de bassin ovale de 2 mètres de diamètre, les canaux ont 35 centimètres de large sur 60 de haut, se lient avec un canal qui fait le tour de l'édifice, et communiquent, au dehors, en un point où les fouilles ont été interrompues; le tout repose sur un massif de béton. Quelle a pu être la destination de cette substruction? On ne saurait y voir un véritable hypocauste, car les matériaux calcaires n'auraient pu résister au feu, et d'ailleurs ils n'offrent que des traces peu profondes

de calcination qu'un incendie suffit à expliquer; en outre, la disposition rayonnante des canaux n'aurait pas permis l'établissement d'un foyer sous le dallage. M. Chevalier incline à ne voir là qu'une simple étuve : l'air chaud où la vapeur échauffait le pavé de l'appartement en circulant de tous côtés dans les canaux, et venait déboucher dans le bassin ovale qui existe au milieu de la pièce; l'appareil qui produisait l'air chaud ou la vapeur, était placé au dehors. Quoi qu'il en soit, les fouilles de Mazères, qui ont déjà donné de précieux résultats à l'archéologie, en promettent de plus importants encore, si elles sont continuées.

M. Paul Nobilleau lit une notice historique et archéologique sur l'abbaye de la Clarté-Dieu (*Beata Maria de Claritate Dei*). La première partie du mémoire de M. Nobilleau se rapporte à l'origine et à la fondation de la Clarté-Dieu, qui eut lieu en 4239, par les soins et aux frais de Pierre, évêque de Winchester, qui donna à Guillaume, abbé général de Cîteaux, soixante mille livres tournois à la condition de fonder une abbaye de son ordre; ce que celui-ci effectua en achetant d'Ebbes de la Chainé et de sa femme Peronelle, le fief de Belvel et toutes ses dépendances. Jean, abbé de l'Épau, au Maine, qui avait été chargé de faire cette acquisition, peupla le nouveau couvent de moines de son ordre, auxquels vinrent s'en joindre d'autres des abbayes voisines, en 4243. A la suite de différends, l'abbé général de Cîteaux, Boniface, imposa certaines conditions qui reçurent la sanction du pape Innocent IV. La Clarté-Dieu faisait partie, pour le temporel, du doyenné de St-Christophe et de l'élection de Tours; pour la juridiction ecclésiastique, il relevait du Saint-Siège qui nommait l'abbé et avait collation à tous les bénéfices. Ses armes étaient : écartelé; au premier d'azur à une fleur de lys d'or; au second, d'or au lion de sinople et lampassé de gueules.

M. Boilleau donne lecture d'une note au sujet des fers de chevaux. Après avoir rappelé que, dans les fouilles faites vers 1846 dans la plaine de Saint-Lazare, on découvrit, au milieu de beaucoup d'objets d'origine gallo-romaine, des fers de chevaux fort oxydés, mais qui laissaient voir très-distinctement des étampures, M. Boilleau signale la reproduction faite dans ses *Collectanea antiqua*, par un savant anglais, M. Roach-Smith, d'un bas-relief, existant au musée d'Avignon, représentant un charriot, évidemment de l'époque gallo-romaine, où la ferrure des mules qui traînaient ce véhicule montre, d'une manière très-apparente, les clous qui la retiennent. De ce fait M. Boilleau conclut que les fers trouvés à Reignac et qui paraissent avoir été retenus par des courroies, ne servaient que dans des

cas exceptionnels où le pied des chevaux avait besoin d'être garanti, mais n'était pas une ferrure habituelle.

M. le président remercie MM. Malardier, Chevalier, Nobilleau et Boileau de leurs communications. M. Bourassé prend ensuite la parole pour donner lecture d'un *Récit des temps Mérovingiens*, ayant pour titre : *Roccolène en Touraine, — Cruautés de Rauching*.

Ce chapitre contient d'abord le récit d'un acte de barbarie inouïe d'un seigneur, nommé Rauching. Irrité de voir s'accomplir, malgré lui, le mariage de deux de ses serfs, Rauching arrive à l'église où il va se célébrer, s'efforce en vain d'empêcher, par ses menaces, la cérémonie nuptiale de s'accomplir, finit par paraître céder et jure sur l'autel de respecter et même de sanctionner l'union consacrée par la religion. Quelques jours après, il faisait enterrer vivs ensemble les deux époux, et répondait par des sarcasmes au prêtre qui, indigné, venait lui reprocher son parjure et sa cruauté.

M. Bourassé raconte ensuite les dévastations exercées en Touraine par un lieutenant de Chilpéric, Roccolène, et comment, entré à cheval dans l'église de St-Martin, il se sent pris d'une faiblesse subite devant le saint tombeau, est atteint d'une maladie mortelle, et succombe après quelques jours de cruelles souffrances.

Il est procédé à l'élection de MM. Malardier, Leveillé et Dufour, qui sont élus à l'unanimité : MM. Malardier et Leveillé, membres correspondants, et M. Dufour, membre titulaire.

Séance du 30 décembre 1863.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. Robillard, directeur de la *Touraine Catholique*, qui demande à la Société l'autorisation de reproduire dans son journal les comptes-rendus de ses séances.

Le secrétaire général fait observer que cette publication ne peut qu'être utile à la Société, puisqu'elle tend à répandre la connaissance de ses travaux. Il s'empresse donc de mettre à la disposition de M. Robillard les procès-verbaux des séances aussitôt qu'ils seront imprimés.

Objets offerts. — Par M^{me} veuve Lambron de Lignim :
1° Deux vitraux du xvi^e siècle ; 2° Tête d'ange en terre cuite,

par Avisaieu père; 3° Estampage d'une petite inscription latine;

Par M. Laurenceau, à Tours: petite figurine en terre cuite, coloriée, en demi-relief;

Par M. Dufour, membre de la Société archéologique: deux cornalines antiques;

Par M. Ferré-Huré, propriétaire à Lignières: ancienne pointe de flèche en fer trouvée dans cette commune;

Par M. Auguste Tiffeneau, propriétaire à Chinon: le sceau de l'ancienne maîtrise de Chinon;

Par M. Grousteau, officier retraité à Tours: 4° Un jeton d'Henri II, en cuivre; double tournois de Marie de Montpensier;

Par M. Charles Grosset, propriétaire à Ligré: 4° Deux deniers de Charles le Simple; 2° Une pièce en argent à l'effigie du pape Clément VI; 3° Un quart d'écu d'Henri IV; 4° id. de Louis XIV; 5° Une petite pièce en argent à l'effigie de Louis XIII; 6° Trois pièces d'argent à l'effigie de Louis XIV, une à celle de Louis XV; 7° Un décime des colonies, 1825; 8° Un jeton d'Henri IV, deux de Louis XIV, un de Louis XV; seize pièces diverses en partie étrangères, dont neuf frustes;

Par M. Champigny, officier retraité à Tours: 4° Un Valentinien, petit bronze; 2° Deux petits médaillons en cuivre, frappés, l'un à l'occasion de la prise d'Amiens, l'autre à celle de l'entrevue de Napoléon III et de la reine Victoria; 3° Un jeton de Louis XIV, deux id. de maires de Tours; 4° Diverses pièces étrangères en cuivre;

Par M. Cosson, propriétaire à Chambray: un jeton de Louis XIV en cuivre;

Par M. Fusil, entrepreneur à Tours: un jeton de Nuremberg;

La Société, par l'organe de M. le Président, remercie vivement les personnes ci-dessus dénommées qui ont bien voulu faire des dons à son musée.

Publications reçues. — *Recueil de la Société d'Agen*, 2° série;

Recueil de la Société littéraire et scientifique de Castres, juillet 1863;

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 3° semestre 1863;

Revue archéologique, décembre 1863;

Les Beaux-Arts, 15 novembre et 4^{or} décembre 1863;

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3° semestre de 1863;

Annales de la Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire, 1863;

Bulletin monumental, 29^e volume.

M. le président présente quelques explications au sujet des publications de la Société. Il en résulte que l'impression du catalogue du recueil de Dom Housseau est terminée, sauf la table qui s'achève en ce moment. Le *Liber de servis* ne tardera pas à être livré. M. Grandmaison ayant terminé l'Introduction et la table de cet important travail. Enfin, M. Chevalier vient de remettre, pour l'impression, la table des treize premiers volumes des Annales. M. Bourassé ajoute qu'il s'occupe, avec M. l'abbé Chevalier, d'un travail sur les monuments religieux de la période romane primitive que possède la Touraine. Cette publication se trouvera très-heureusement complétée par la reproduction photographique de ces monuments, que M. de Lafolloye fait par un moyen qui lui est propre, et qui consiste à transporter directement l'image photographique sur la presse lithographique.

Plusieurs de ces épreuves sont mises sous les yeux de l'assemblée, qui en admire la vigueur et la netteté. M. Chevalier appelle particulièrement l'attention sur l'inscription de l'église de Thésée en caractères romains du VII^e ou VIII^e siècle, qui donne une idée de la perfection à laquelle on arrive par le procédé *follygraphique*.

M. Ladevèze donne lecture de notices nécrologiques sur MM. Champoiseau, Henri Gouin, Lambon de Lignim et d'Argenson, décédés membres de la Société archéologique de Touraine. Ces notices, dans lesquelles sont retracés la vie et les travaux des membres dont la Société regrette la perte, obtiennent l'approbation de l'assemblée, qui en ordonne le renvoi à la commission de rédaction.

M. Henri Gouin demande la parole et remercie vivement M. le secrétaire général de l'hommage qu'il a rendu à la mémoire de son père.

M. Grandmaison continue la lecture de son *Essai sur le servage en Touraine*.

Abandonnant les considérations générales, pour se livrer à une étude plus intime des faits eux-mêmes, il examine les différentes sources du servage. Il montre d'abord que les petites luttes armées du moyen âge, ayant un caractère tout local et se passant entre voisins, ne peuvent être comptées comme les grandes luttes nationales de l'antiquité, au nombre des véritables sources de servitude : les prisonniers étaient alors ou échangés ou mis à rançon.

Parmi les sources qui entretenaient la classe servile, sans cesse diminuée par les affranchissements et surtout par les pestes et les famines, si nombreuses et si meurtrières au X^e et au XI^e siècle, M. Grandmaison en compte trois principales :

1° L'hérédité, en vertu de laquelle le fils d'un serf était serf lui-même ; 2° les crimes et délits qui, punis souvent d'amendes en argent fort élevées, entraînaient dans la servitude ceux qui ne pouvaient les payer ; 3° les donations personnelles par lesquelles des hommes libres se reconnaissaient, eux et leur postérité, comme serfs d'une église ou d'une abbaye.

M. Grandmaison insiste particulièrement sur ces derniers actes, qui nous paraissent aujourd'hui si extraordinaires et qui cependant sont très-fréquents au x^e et au xi^e siècle. Il les explique par la déplorable situation où se trouvaient, en ces siècles de fer, les gens dénués de moyens personnels d'existence, par les sentiments de dévotion alors répandus dans tous les esprits, et par la douceur, au moins relative, du régime auquel étaient soumis les serfs des églises et des abbayes. Il énumère, d'après les chartes elles-mêmes, les motifs divers de ces donations et termine par l'exposition du cérémonial qui les accompagnait.

Tous les faits cités par M. Grandmaison étant tirés, non d'ouvrages déjà publiés, mais de pièces et documents entièrement inédits, serviront sans doute à jeter quelque lumière sur cette obscure et délicate question du servage au moyen-âge.

M. Nobilleau lit la seconde partie de sa notice sur l'abbaye de la Clarté-Dieu. Ce nouveau fragment du travail de M. Nobilleau, qui se subdivise en chapitres intitulés : l'Abbaye, l'Habitation, le Cloître, l'Église, contient une description de ces diverses portions de l'abbaye.

M. l'abbé Chevalier lit un essai sur la formation des noms géographiques en Touraine. D'après l'auteur, nos pères, en créant ces noms, y ont déposé une foule de renseignements historiques qu'il est utile de rechercher. On peut établir, en thèse générale, que la plupart des noms de lieux renferment, avec une terminaison, le nom du fondateur ou de l'un des propriétaires d'un domaine. M. Chevalier passe en revue les noms géographiques de la période celtique, puis de la période gallo-romaine ou latine, enfin de la période moderne ou française, en indiquant, par de nombreux exemples, la loi de leur formation. Il termine son mémoire en montrant comment on peut appliquer les données géographiques à la solution de certains problèmes historiques et à l'histoire générale d'une contrée, même quand on ne possède aucun titre.

M. Browne fait connaître qu'il a remarqué au musée de Dublin un polissoir de haches en silex à une seule rainure. Ce polissoir est considéré comme très-authentique et comme extrêmement précieux par sa rareté. Cependant, il est moins

complet que celui dont s'est enrichi récemment notre musée archéologique et sur lequel on remarque trois rainures.

M. de Galembert fait la proposition, qui est unanimement adoptée, d'effectuer un moulage de l'inscription de l'église de Thésèc, dont il fait ressortir l'importance au point de vue de l'histoire et de l'art.

Il est procédé à l'élection comme membre titulaire de M. Réverand, qui est, à l'unanimité, admis en cette qualité.

La séance est levée.

Séance du 27 janvier 1864.

PRÉSIDENCE DE M. GRANDMAISON, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bourassé s'excuse, par lettre, de ne pouvoir assister à la séance, pour cause de santé.

Objets offerts. — Par M. le maire, au nom de la ville de Tours, les objets suivants, trouvés en creusant l'égout de la rue Saint-Etienne : 1° un fragment de carreau émaillé, du moyen-âge, 2° deux fragments de poteries antiques signées; 3° un anneau antique, en bronze; 4° fragment de tuile antique, avec ses deux rebords;

Par le même : un Valens, petit bronze, trouvé dans un terrassement du boulevard Béranger;

Par M. l'abbé Bourassé, président de la Société archéologique : fragment d'épée;

Par M. Gatian de Clérambault : un ancien étrier;

Par M. l'abbé Menard, membre correspondant de la Société : 4° une médaille consulaire de la famille Claudia; 2° une pièce à l'effigie de Louis XIV, en cuivre;

Par M. Pécard : quatre fragments d'un vase en terre émaillée, avec figures en relief (xvi^e siècle), trouvés à Tours.

Ouvrages offerts et publications reçues. — Carte de la Gaule, par le général Creuly;

Sur l'insénescence intellectuelle, par M. le docteur Haime;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, n° 3, 1863;

Revue des Sociétés savantes, t. II, 2^e série;

Les voies romaines en Gaule, par M. Bertrand;

Le Mont Saint-Michel, par M. Lehéricier, offert par l'auteur;

Supplément de Gruter, offert par M. Paul Nobilleau.

Des remerciements sont adressés aux personnes ci-dessus désignées qui ont bien voulu adresser des dons à la Société, soit pour son musée, soit pour sa bibliothèque.

M. le capitaine Guyot, trésorier, fait connaître à l'assemblée le résultat de l'exercice 1863, qui se solde par un encaisse de 844 fr. 72 c.

La Société, à l'unanimité, approuve ces comptes ; elle remercie vivement, comme par le passé, M. Guyot du zèle intelligent avec lequel il s'occupe des finances de la Compagnie, et décide que l'expression de ses remerciements sera consignée au procès-verbal de la séance.

M. Ladevèze donne lecture, au nom de M. Alonzo Péan, d'une notice intitulée : *Le roi Hugon*. Le but de la notice de M. Péan est de jeter quelque lumière sur le personnage fabuleux connu le long de la Loire, d'Angers à Orléans, sous le nom de roi Hugon, et dont aucun auteur, selon lui, n'a saisi le vrai caractère ni deviné l'origine mythique. « Le roi Hugon « était censé chevaucher, la nuit, autour des villes et des rem- « parts des places de guerre ; de sa puissante main ou d'une « bazouette invisible, ce Nemrod fantastique frappait et abattait « les mortels assez peu chanceux pour se trouver sur son pas- « sage ; il les chassait devant lui comme une proie qui lui était « due, et bien souvent les faisait disparaître du milieu des vi- « vants. » Le siège de son empire était Tours, où la tour Feu-Hugon rappelait son nom.

Examinant successivement le caractère et l'origine du mythe de Hugon, M. Péan, par une savante dissertation historique et étymologique, s'attache à prouver qu'il y a là une dérivation du mythe d'Odin, apportée en Gaule par une des branches de la race celtique, les Cymris. Il termine en résumant son opinion en ces termes : « Le roi Hugon me semble issu des déca- « dences du culte d'Odin. Dans Ambatia, les honneurs qui lui « sont rendus s'adressent à la personnification *Nikin* ; dans « Genabum, à l'attribut *Sigmund* ; Genabum l'adorait aussi, à « l'instar de Césarodunum et de Juliomagus, en sa qualité de « prévoyant *Hug*. De la sorte, il se montre à la fois sous les « aspects d'un Mars, d'un Neptune, d'un Hermès-Trismégiste « et psychopompe. C'est précisément cette face multiple qui « distingue l'Odin des Sagas irlandaises. Semblablement, son « ancienne fonction de psychopompe ou ravisseur d'âmes, « explique très-naturellement ses raptés et ses violences noc- « turnes par la vallée et les villes de la Loire. »

M. Péan termine sa notice par une énumération des auteurs qui se sont occupés du roi Hugon.

M. Ladevèze donne ensuite communication de *Notes sur Michel Colombe*, extraites de la *Revue du Lyonnais*, livraison

de décembre 1863, et que M. Péan a bien voulu transmettre à la Société.

L'assemblée, qui a écouté avec un très-vif intérêt le mémoire de M. Péan sur le roi Hugon, en ordonne le renvoi au comité de rédaction, et décide le dépôt aux archives de l'article extrait de la *Revue du Lyonnais*.

M. Paul Nobilleau donne lecture d'une note sur les travaux de la fontaine de Beaune, d'après les papiers d'André Salmon. Ce travail se divise en deux chapitres : l'un concernant les travaux, l'autre la description de la fontaine. M. Nobilleau les fait suivre de la copie d'une lettre, datée de Milan, le huitième jour de juin 1508, écrite par Louis XI, dans laquelle le roi encourage la municipalité à poursuivre les travaux qu'elle a commencés pour doter la ville de Tours d'une distribution d'eau.

M. le président fait observer à M. Nobilleau, que Salmon avait donné lecture, à une des séances de la Société, du travail dont il présente un extrait. La Société n'en remercie pas moins M. Nobilleau de sa notice ; mais elle engage ses membres à porter plus particulièrement leur attention sur les pièces originales que possèdent nos collections et nos archives locales.

M. Edmond Gautier lit un travail intitulé : *Passage de gens de guerre et d'aventuriers à Loches au xvi^e siècle*.

La première trace de ces sortes d'invasions remonte à l'époque des guerres d'Italie sous François I^{er}, et il est à remarquer qu'une grande partie de ces troupes se composait de Lombards. Dès qu'il est question d'un de ces passages, la ville se met en état de défense : elle envoie au-devant d'eux un de ses élus, porteur presque toujours de lettres du capitaine du château, qui connaît les chefs de bande, et on tâche de les détourner à prix d'argent. Quand on ne peut y parvenir, on essaie de s'en défaire par la force, s'ils ne sont pas trop nombreux. En un mot, tous les moyens sont mis en œuvre pour se défaire de ces pillards qui parcourent le pays, quelquefois au nombre de cinq ou six mille, *faisant maux infinyz*.

Ces passages ont lieu principalement dans les années 1517, 1521, 1522, 1525 et 1526. En 1517, le capitaine et quelques-uns de ses compagnons viennent à Loches, après avoir consenti que leurs troupes passent d'un autre côté. Ils burent et mangèrent au château jusqu'à la somme de 9 livres, sans compter le vin de la ville qui fut bu. En deux jours, ces cinq personnes en burent un poinçon. Les élus avalent bien raison de dire, que si le reste des troupes était passées par Loches, les *pauvres habitants en auroient été tout destruitsz*.

Les passages les plus nombreux ont lieu dans les années 1525 et 1526 : c'était au lendemain de la funeste bataille de

Pavie, et les troupes débandées se répandirent de tous côtés. Le journal d'un bourgeois de Paris constate les mêmes faits à Montargis, qui fut brûlé par eux, à Chartres, Meaux, Melun, Provins, et jusque dans les environs de Paris où ils faisaient beaucoup de maux en bruslements, pilleries, meurtres et autres méfaits. Il en fut pendu un certain nombre à Paris en 1525.

M. le président, au nom de l'assemblée, remercie M. Gautier de sa curieuse communication, qu'il renvoie au comité de rédaction.

M. Gautier annonce qu'il a découvert, sous une couche de badigeon, dans l'église de Beaulieu, des fresques, contenant douze ou quatorze figures dans un panneau, et entre dans quelques détails, qu'il espère compléter plus tard, sur cette découverte intéressante.

M. de Caumont avait posé à la Société ces deux questions, soulevées par un écrit de M. Alexandre Bertrand : 1° Quelle est la valeur du système qui classe les objets trouvés dans les monuments dits celtiques en âge de pierre, âge de bronze, âge de fer? 2° Les inductions tirées de la distribution géographique des tumulus et des dolmens en France peuvent-elles être acceptées sans modifications?

Au nom de la commission chargée de répondre à ces questions, M. Grandmaison présente un rapport où il conclut ainsi qu'il suit :

« La Société archéologique de Touraine n'a pas les éléments nécessaires pour traiter la première question. Son musée renferme bien un nombre assez considérable d'objets en pierre, en bronze ou en fer trouvés en Touraine, mais elle manque complètement de renseignements précis sur les circonstances locales et particulières qui en ont accompagné la découverte. Cependant, elle incline à croire que les différents âges, de pierre, de bronze et de fer se sont succédé chronologiquement, bien que souvent des objets de ces différents âges paraissent avoir été trouvés ensemble.

« Quant à la seconde question, la Société est assez disposée à admettre la distinction radicale établie par M. Alexandre Bertrand, entre les tumulus de l'ouest et ceux de l'est de la France, mais elle pense qu'une affirmation de cet écrivain, relative à la distribution géographique des dolmens, doit être modifiée.

« M. Alexandre Bertrand dit, en effet, page 19 de son Mémoire : il est à noter que la rive droite de la Loire tout entière est privée de dolmens.

« Or, sans compter ceux qui ont sans doute été détruits, nous voyons encore en Touraine, sur cette rive droite de la

Loire, le dolmen ou allée couverte de Saint-Antoine-du-Rocher, sans contredit le plus considérable et le plus beau de notre province; nous y trouvons encore les dolmens de Beaumont-la-Ronce, de Vaujourn, près Château-la-Vallière, de Restigné, de Chançay, de Bourgueil, de Neuillé-le-Lierre, de Marçilly-sur-Maulne, ainsi que les menhirs de Lez à Cangey et de la Grange-Saint-Martin près Neuillé-Pont-Pierre.

« Sans doute, les monuments de ce genre sont encore plus nombreux au sud de la Loire. Mais les exemples précédents suffisent pour prouver que l'affirmation de M. Alexandre Bertrand est trop générale et trop absolue. »

Après cette lecture, qui obtient l'approbation de l'assemblée, la séance est levée.

Séance du 24 février 1864.

PRÉSIDENTICE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance Lettre de M. le ministre de l'instruction publique informant la Société que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, à la suite du concours de 1863, aura lieu à la Sorbonne, sous sa présidence, le 2 avril prochain, et la priant de vouloir bien lui faire connaître ceux de ses membres qui seraient disposés à faire des lectures à cette réunion.

Lettre de M^{me} Lambron de Lignim, annonçant l'envoi de quelques empreintes de sceaux et d'un plan de Tours.

Objets offerts. — Par M^{me} Lambron : empreintes de sceaux et un plan de Tours;

Par M^{me} Dreux : portrait en haut-relief, du dernier prieur de Saint-Vincent;

Dessin de l'église Saint-Martin, d'après une estampe de la brochure de M. Jacquet Delahaye, sur le rétablissement de ce monument, offert par M. Paul Nobilleau.

Ouvrages et publications reçues. — *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. VIII, 3^e et 4^e livraison;

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, t. IX;

Revue artistique et bibliographique, 2^e livraison;

Mémoire de la Société d'agriculture d'Angers, t. VII;

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 43 :
Les Beaux-Arts, t. VIII, 3^e livraison ;
Bulletin de la Société archéologique de Soissons, t. XVI :
Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1863, n° 4 ;
Collection de psombs historiques trouvés dans la Seine, par
M. Forgeais, 3^e série ;
L'Investigateur, 30^e année, t. III, 4^e série ;
Mémoire de l'Académie des sciences, etc., de Clermont-Fer-
rand, t. III.

En réponse à une lettre que lui a écrite M. le président, M. Robin, de Buxeuil, adresse à la Société quelques détails sur les fouilles qu'il fait faire sur l'emplacement de l'ancien château de Lahaye-Descartes. Jusqu'à présent, les objets trouvés consistent en ossements, morceaux de fer oxydés, débris de poteries, bois de cerfs, de chevreuils, défenses de sangliers, une pierre portant une inscription illisible tant elle est effacée. M. Robin exprime le regret que ces divers objets ne soient pas dignes d'être offerts au musée archéologique ; mais il se fera un devoir, dit-il, d'adresser à la Société tout ce qui pourrait présenter quelque intérêt pour l'art ou l'archéologie.

L'Assemblée, reconnaissante de cette bienveillante promesse, décide que l'expression de ses remerciements sera consignée au procès-verbal de la séance, et exprime le désir que M. Robin lui envoie la pierre portant une inscription.

M. Paul Nobilleau donne lecture d'une note sur le prieuré de Saint-Jacques de l'Orme-Robert, ou de Saint-Eloi.

Ce prieuré, dit-il, qui remonte à une haute antiquité, est mentionné dans des lettres antérieures au x^e siècle. La tradition veut que saint Eloi y ait fabriqué la fameuse châsse de saint Martin. Aussi, après avoir très-longtemps porté le nom de Saint-Jacques, il reçut le nom de Saint-Eloi au xii^e siècle. La chapelle Saint-Eloi dépendait de Saint-Venant, et l'abbé de Saint-Martin avait collation à la cure ; mais à la demande de Henri II, le Chapitre de Saint-Martin abandonna la chapelle et ses dépendances à Saint-Florent de Saumur. La date probable de la construction de cet édifice doit être fixée de 1177 à 1185.

M. Nobilleau joint à sa notice une déclaration pour Saint-Eloi faite au roi, en 1180, par le prier Guillaume de Montplacé.

La Société remercie M. Nobilleau de sa communication, qu'elle a écoutée avec beaucoup d'intérêt.

M. l'abbé Bourassé lit un *Récit des temps mérovingiens*, sous ce titre : *Un âne chargé de reliques*. C'est la narration, d'après Grégoire de Tours, des aventures singulières d'un individu, étranger à la ville de Tours, prétendant arriver de pays lointains d'où il rapportait, disait-il, les reliques de saint

Vincent et du martyr saint Félix, et qui n'était autre qu'un esclave fugitif qui réussit un instant à tromper et à agiter la population de la cité par d'incroyables actes d'audace.

Cet homme, après une station aux tavernes voisines de l'Orme-Robert, parvint à entraîner à sa suite une bande de dupes avec lesquels il se rendit à l'évêché, occupé alors par Grégoire de Tours. Il fait sommer l'évêque de venir solennellement au-devant de lui pour recevoir ses reliques. Grégoire se refuse prudemment à cette injonction; il ordonne que provisoirement les prétendues reliques seront déposées à Saint-Martin, et fait congédier l'aventurier et sa bande. Mais le lendemain ce misérable revient à la charge et pénètre à l'évêché. Cette fois, il se trouve en présence de l'évêque lui-même; et, voyant que ses démarches n'auront aucun succès, il se retire au plus vite et se rend à Paris. Là, il veut recommencer les scènes de Tours, et organisant une procession de gens sans aveu, il va, croix-levée et portant ses reliques, au-devant de la procession des Rogations, que dirigeait l'évêque Raguemonde. Une espèce d'émeute a lieu : Raguemonde fait arrêter l'aventurier, qui, à la suite d'incidents fort regrettables pour lui, est reconnu pour un serviteur fugitif d'Amelius, évêque de Tarbes, et ramené prisonnier à la maison de son maître.

Ce curieux échantillon des mœurs de l'époque mérovingienne intéresse vivement l'Assemblée.

M. Grandmaison, continuant la lecture de son introduction au livre de *Serfs*, publié par André Salmon, passe en revue les diverses obligations des serfs, les unes fixes et déterminées, les autres livrées à l'arbitraire des maîtres. Il expose qu'après les désordres et les dévastations sans nombre qui accompagnèrent la dissolution de l'empire carlovingien, après les invasions des Normands qui détruisaient tout sur leur passage, le premier souci les maîtres et des seigneurs dut être de repeupler et de mettre en culture des terres demeurées désertes : de là des concessions de terrains pour bâtir et défricher, moyennant certains services fixes et certaines redevances annuelles; de là un réel progrès sur la situation antérieure. Aussi voit-on dès le XI^e siècle, des serfs de Marmoutier admis à témoigner en justice. A la même époque, on rencontre des propriétaires dans cette classe naguère si complètement déshéritée de tous les biens et de tous les avantages sociaux. Mais ce droit de propriété est encore bien imparfait, et M. Grandmaison cite, d'après les chartes, de curieux exemples de son instabilité et de ses vicissitudes.

Séance du 30 mars 1864.

PRÉSIDENTE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages et publications reçus. — *Catalogue de l'Histoire de France*, t. VIII, bibliothèque impériale, offert personnellement par M. Taschereau ;

Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, t. VI ;

Annuaire de l'Institut des provinces, 1864 ;

Mémoires de l'Académie delphinale, 1864-1862 ;

Société médicale d'Indre-et-Loire, 1863 ;

Revue des Sociétés savantes, 3^e série, t. II ;

L'Investigateur, 349^e livraison ;

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1863 ;

Société pomologique, 1863 ;

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1863 ;

Les Pseudo-critiques de la Gazette des Beaux-Arts ;

Mémoires de la Société philomathique de Verdun ;

Jarnac enferré par lui-même.

La Société remercie beaucoup les personnes ci-dessus dénommées qui lui ont fait des envois, et en particulier M. Taschereau, qui a bien voulu lui adresser un nouveau volume du *Catalogue de l'Histoire de France*.

Des remerciements sont votés aux divers donateurs dont les noms viennent d'être indiqués.

Objets offerts. — Par M. le maire de Tours, au nom de la ville, les objets suivants, trouvés à Tours : une fibule en bronze ; cinq fragments de lampes émaillées, du XV^e siècle ; un fragment de petit cheval et une petite urne en terre, émaillés, de la même époque ; un fragment d'ancienne poterie émaillée, avec figures en relief, de la fabrique de Rouen ; une médaille grand bronze de Lucius Verus ; un Néron moyen bronze.

Par M. Pécard : sept fragments de verre antique ; huit vases de l'époque gallo-romaine, dont un de poterie samienne, avec dessins en relief ; un petit coq antique en pâte blanche ; treize fragments de poterie samienne, dont sept avec signature du potier, et six avec dessins en relief ; une petite lampe en terre noire ; un petit vase en terre émaillée, du XV^e siècle. — Ces différents objets ont été trouvés à Tours.

Par M. Charpentier, maire de Reignac : deux belles pièces en or, à l'effigie des empereurs Justin et Marcien. Ces pièces

ont été trouvées au lieu dit Villepays, commune de Reignac, avec six autres pièces également en or, dans un vase en terre qui a été brisé. — L'assemblée décide que les plus vifs remerciements seront adressés à M. Charpentier, dont la bienveillante générosité envers le musée de la Société archéologique ne laisse échapper aucune occasion de se manifester.

Par M. Dufour, membre de la Société archéologique : deux deniers en argent, de Hugues, comte de la Marche ; un denier, également en argent, des abbés de Souvigny.

Par M. Eugène Fey, à Tours : un jeton en cuivre de la Chambre delphinale des comptes.

Par M. Martin Clément, à Civray-sur-Cher : un blanc, de Charles VII, une pièce en argent, de François I^{er} ; un denier tournois, de Henri III ; un jeton de Nuremberg ; un jeton de la mairie de Blois.

Par M. Auger, maire de Civray-sur-Cher ; un jeton en cuivre, du règne de Louis XIV.

Par M. Paul Cognard, à Tours : un double tournois Louis XIII.

M. le président met sous les yeux de l'assemblée, plusieurs épreuves fellygraphiques, dont l'exécution, supérieure à celle des précédentes, montre un nouveau progrès du procédé découvert par M. de Lafolaye, dont la Société suit les travaux avec le plus vif intérêt.

M. l'abbé Chevalier annonce qu'il vient de découvrir, à la Rousselière, à Civray-sur-Cher, un four à chaux de l'époque gallo-romaine. Ce four, au lieu d'être construit en briques comme nos fours modernes, est simplement creusé dans le rocher, sur un diamètre de quatre mètres. L'intérieur est aujourd'hui rempli de cendres, de charbons, de chaux éteinte, de pierres calcaires à moitié calcinées, et de terres entraînées par les eaux. La faible calcination du rocher, qui ne pénètre au plus qu'à un décimètre de profondeur, indique assez que ce four n'a pas servi longtemps à cuire la chaux, et avec la nature calcaire de ce rocher il était assez difficile qu'il en fût autrement. Trois ou quatre autres fours absolument semblables retrouvés dans le voisinage immédiat, au milieu de pierres calcinées, indiquent clairement la date de ces établissements.

M. l'abbé Chevalier ajoute qu'il vient de découvrir à Francueil, au pied du coteau, près du chemin qui descend au Port-Olivier, deux autres fours à chaux qui offrent les mêmes caractères. Un grand nombre de tuiles à rebords sont enfouies dans l'intérieur, avec quelques fragments de poteries gallo-romaines. En outre, on a rencontré dans le voisinage des instruments de l'âge de pierre.

En rapprochant le mode de construction de ces fours à chaux de celui des fourneaux de fusion du fer qu'il a signalés dans la

des plus admirables fleuves du monde, avant nous ils ont cultivé cette fertile province de Touraine, qui n'a rien à envier aux régions les plus renommées de la terre. Restons à jamais les dignes héritiers de leur foi religieuse, de leurs sentiments de patriotisme et d'honneur »

La Société accueille, avec le plus vif intérêt, la communication de M. Bourassé, qui présente la science inspirée par le double sentiment de la religion et du patriotisme.

Séance du 27 avril 1864.

PRÉSIDENTE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Objets offerts. — Par M. Taschereau, administrateur général de la bibliothèque impériale : Empreinte galvano-plastique du sceau de Gaultier, archidiaque d'outre-Vienne, église de Tours.

Par M. Landais père, conservateur du musée d'histoire naturelle : 1° une perle d'ambre jaune ; 2° un fragment de verre antique, rapporté de Grèce par M. l'abbé Leduc.

Par M. Pécard, les objets suivants trouvés à Tours : 1° deux sifflets antiques ; 2° deux petites lampes en terre cuite ; 3° quatre vases gallo-romains, dont deux en poterie rouge dite samienne, fracturés ; 4° quarante-trois fragments de poteries rouges dites samiennes, dont vingt-quatre avec signatures de potiers, et dix-neuf avec dessins en relief ;

Par M. Lemaître, propriétaire à Villebourg, quatre pièces à l'effigie de Victor-Amédée, duc de Sardaigne ; 2° une pièce en bronze du royaume de Grèce ; 3° une pièce chinoise ; 4° un petit poids en cuivre.

La Société adresse des remerciements à MM. Taschereau, Landais, Pécard et Lemaître.

Publications reçues. — *Mémoires de la société d'archéologie de la Moselle*, 41^e année ;

Revue des Sociétés savantes, t. III ;

L'Investigateur, 350^e et 351^e livraisons ;

Bulletin de la Société d'archéologie du Limousin, t. XIII^e ;

Les Beaux-Arts, t. VIII^e ;

Nobiliaire de la généralité de Limoges.

M. l'abbé Bourassé signale la découverte qui se fait chaque jour, dans des terrains avoisinant le boulevard Beranger, d'une

motte de Betz, M. Chevalier en conclut qu'à l'époque gallo-romaine ces industries n'avaient pas d'établissement fixe, et se transportaient partout où les besoins de la fabrication les appelaient, en y improvisant des fours économiques. Un passage de Grégoire de Tours (*Vitæ Patrum*, II, 4), relatif à la basilique de Saint-Allyre, à Clermont, nous apprend que tel était, en effet, l'usage de son temps pour les fours à chaux.

M. de Galembert dit avoir remarqué, dans une ancienne église de Montmorillon, un cheval nimbé, placé sur une croix, avec cette inscription : *Agnus*. Ce n'est pourtant pas un agneau, c'est bien positivement un cheval, parfaitement caractérisé, avec sa crinière et sa queue. M. de Galembert appelle l'attention de la Société sur cette représentation, dont il ne connaît pas d'autre exemple et dont il signale l'étrangeté.

M. Chevalier exprime la crainte que l'église Saint-Clément ne soit menacée d'une destruction prochaine, par suite de l'exécution des travaux projetés dans la partie de la ville où elle est placée. Une discussion s'engage à cet égard ; il en résulte que la conservation de ce monument et celle de son charmant portail paraissent généralement devoir être difficilement obtenues.

M. Bourassé donne lecture d'un nouveau *Récit des temps mérovingiens*, intitulé : *Une messe pontificale, célébrée par Grégoire de Tours*.

Après une rapide description des beautés architecturales et de la richesse d'ornementation intérieure de l'église dont Grégoire de Tours réussit à doter sa métropole, M. Bourassé nous trace le portrait du saint évêque, qu'il nous montre portant les cheveux courts et la barbe rasée, selon l'habitude des familles patriciennes gauloises dont il était issu : il dépeint les vêtements pontificaux dont il était couvert pour célébrer la messe, et indique le cérémonial suivi dans chaque partie de l'office divin. Pour donner une idée du travail de M. Bourassé, il faudrait reproduire textuellement et dans tous ses détails son mémoire et les savants rapprochements qui accompagnent la description qu'il donne des formes de la liturgie gallicane, dont il fait remonter l'origine, d'accord avec les plus respectables autorités, à saint Hilaire et à saint Martin. Nous dirons seulement qu'après avoir fait ressortir les beautés et le sens symbolique du cérémonial établi par cette liturgie, M. Bourassé jette un regard de regret sur ces vieilles traditions qui vont s'effaçant. Mais il se console en se disant que, dans ce naufrage du passé, tout ne disparaît pas et que, si les monuments tombent, la foi de nos pères survit et se perpétue. « Si leur sang coule dans nos veines, dit-il, la même foi remplit notre âme, les mêmes espérances font battre nos cœurs. Si nous avons hérité d'eux cette belle ville de Tours, assise sur les bords d'un

quantité incalculable d'os de bœuf sciés. Ces fragments d'os, dont le poids dépasse déjà quarante mille kilogrammes, se rencontrent à une assez grande profondeur. Leur énorme quantité semble indiquer qu'ils ont servi à une industrie, qui n'a pu être déterminée encore. M. Bourassé pense qu'il serait utile de recueillir quelques-uns de ces os qui faciliteront des recherches ultérieures sur l'origine de cette espèce d'ossuaire.

M. de Galembert appelle l'attention sur les travaux de l'égout qui se construit dans la rue de la Scellerie et le long de la place de l'Archevêché. Ces travaux ont mis à découvert des tuyaux en poterie, servant à la distribution des eaux des fontaines de St-Avertin, et noyés dans une énorme quantité de ciment rouge, qui ont dû être posés au temps de Louis XII.

M. l'abbé Chevalier dit que des tuyaux du même genre ont été trouvés près de la chapelle des Lazaristes de Tours, à Blois et au château de Chenonceau, où ils ont été établis par la famille Valence qui fut chargée d'installer les fontaines de Tours.

Un membre croit qu'il serait utile de tenir note des constructions rencontrées dans les fouilles effectuées pour l'établissement de l'égout de la rue de la Scellerie. M. le président répond que la nature et la direction de ces constructions sont indiquées dans un des anciens plans, que l'on possède, de la ville de Tours.

M. Grandmaison rend compte des réunions des délégués des Sociétés savantes, qui viennent d'avoir lieu à Paris. Ces réunions ont été, dit-il, nombreuses et brillantes. Les séances de la section d'archéologie, qu'il a plus spécialement suivies, ont mis surtout en relief les fouilles importantes auxquelles on se livre sur tous les points de la France. Parmi les découvertes qui ont le plus intéressé les savants, M. Grandmaison mentionne celles qui ont eu lieu dans le Poitou, et qui consistent en os taillés, dont un, de forme plate, porte une inscription présumée en langue sanscrite; sur d'autres on voit figurer des animaux appartenant à des contrées éloignées, comme des éléphants. Comment de pareils objets ont-ils pu se rencontrer dans des fouilles faites dans le Poitou? qui a apporté ces images, qui les a gravées? autant de questions difficiles à résoudre, mais qui méritent d'occuper la science.

M. l'abbé Bourassé pense que ces objets n'ont pu venir aussi loin de leur lieu d'origine probable que par le moyen d'échanges.

M. Grandmaison fait observer que leur peu de valeur exclut la pensée qu'ils aient pu être transmis de pays lointains dans un but de commerce. Quoi qu'il en soit, M. Grandmaison demande qu'il soit entrepris des fouilles dans les dolmens qui

existent en Touraine, pour s'assurer si on n'y ferait pas des trouvailles analogues à celles qui ont eu lieu dans le Poitou.

M. Chevalier, tout en différant d'opinion avec M. Grandmaison sur l'origine des objets dont il a signalé la découverte, et dans lesquels peut-être il faudrait, dit-il, voir des amulettes, appuie sa proposition d'effectuer des fouilles destinées à éclairer la question.

Après l'échange d'observations entre divers membres, il est alloué : 1° Une somme de 50 fr. pour des fouilles à faire dans les terrains du boulevard Béranger où doivent s'élever les bâtiments de la Caisse d'épargne; 2° pareille somme pour commencer des recherches sous le dolmen de St-Antoine-du-Rocher, qui seront dirigées par une commission composée de MM. Grandmaison, président; Chevalier, rapporteur; Pécard, Browne, Paul Viot, Pescherard et Nobilleau.

M. Paul Viollet donne lecture de la première partie d'un travail intitulé : *Etudes sur quelques pièces inédites des archives de Tours, relatives à la convocation des Etats généraux de 1484.*

Dans la première portion de son mémoire, après avoir retracé les circonstances dans lesquelles eut lieu la convocation des Etats généraux et indiqué les mesures de polices adoptées à l'occasion de leur tenue, M. Viollet dépeint la physionomie des séances de cette réunion, et fait ressortir la différence profonde qui existe entre le mode de nomination des membres des Etats généraux de 1484, et l'élection des membres de nos assemblées politiques actuelles.

La Société entend avec le plus vif intérêt cette lecture, au sujet de laquelle M. le président se fait l'organe des remerciements de tous.

Dans le cours de son mémoire, M. Viollet ayant signalé ce fait assez singulier que le roi Louis XI, alors fort malade, avait demandé aux bourgeois de Tours tout ce qu'ils pourraient lui donner d'eau d'hysope destinée à entrer dans la confection de son pain, et que cette préparation lui fut portée solennellement et à la lueur des torches, au Plessis, M. le docteur Pasquier explique cette circonstance par le grand usage qui était fait, au moyen-âge, des préparations d'hysope et les vertus curatives que l'on attribuait à cette plante.

M. Grandmaison fait connaître qu'il a trouvé dans des documents appartenant aux archives départementales, la preuve que dès le siècle dernier on appréciait déjà le mérite architectural de la jolie chapelle de l'ancien cimetière de Bléré, dite de Seigne. Ainsi on lit dans une requête adressée en 1776 à l'intendant de Tours, par M. Restru, curé de Bléré, les expressions suivantes : « Cette chapelle est un très-beau mo-

nument... cet édifice même excite la curiosité des étrangers. »

Après cette communication, il est procédé à l'élection de M. Dorange, bibliothécaire de la ville, qui est nommé membre titulaire.

Séance du 25 mai 1864.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Objets offerts. — Par M. Lobin : composition de deux petites verrières avec d'anciens vitraux appartenant à la Société.

Par M. l'abbé Bourassé, président : un Constantin, petit bronze trouvé dans la commune de Sainte-Maure.

Par M. Auguste Tiffeneau, propriétaire à Chinon : un vase funéraire percé de trous, trouvé en 1822 dans l'église Saint-Mesme de cette ville.

Par M. Boilleau père, membre de la Société archéologique : quatre petits objets en bronze antiques trouvés à Tours, boulevard Béranger.

Par M. le maire au nom de la ville de Tours, treize douzains de François I^{er}, trouvés ensemble dans l'égout du faubourg Saint-Etienne.

Par M. Grégoire, employé des ponts et chaussées à Tours, les objets suivants : 1^o Un lacrymatoire, en verre et trois fragments de verre antiques ; 2^o dix-huit vases grecs et romains en terre ; 3^o une petite perle en pâte verte avec dessins en relief ; 4^o deux épinglez antiques en os ; 5^o deux fragments de carreaux en terre cuite émaillée avec dessins ; 6^o deux petites lampes antiques en terre cuite ; 7^o une tête de bélier également en terre cuite ; 8^o un chapiteau roman, un autre renaissance, une palmette et une rosace sculptées en pierre ; 9^o estampage d'une tête du XIII^e siècle provenant de l'église de Civray-sur-Cher.

Par M. Garnier, propriétaire à Sainte-Catherine-de-Fierbois, deux pointes de pique en fer ; 2^o un objet en fer de forme indéterminée ; 3^o deux vases émaillés du moyen-âge. Ces objets ont été trouvés à Sainte-Catherine de Fierbois.

Par M. Pécard : 1^o Une petite coupe antique en terre rouge ; 2^o un fragment de poterie dite saminienne sigillée ; 3^o fragment d'une fibule en bronze ; 4^o une petite cornaline antique gravée ; 5^o un Titus moyen bronze. Ces objets ont été trouvés boulevard Béranger.

Par un anonyme : quatorze jetons de maires de Tours, en cuivre.

Par un autre anonyme : une étoile ancienne en cuivre doré ayant servi d'insigne de décoration. Les médailles suivantes : deux médailles grecques locriennes dont une très-belle en argent, une autre en bronze ; un Adrien, grand bronze ; un Lucius Verus, moyen bronze ; un Gallienus en billon ; un Claudius gothicus, petit bronze ; deux Probus, id. ; un Tetricus, id. ; un Constantius, id. ; un Magnentius et un Gratianus, id. ; un grand blanc de Louis XI ; une pièce en argent d'Henri II ; un double tournois Louis XIII ; une pièce en argent et trois jetons en cuivre de Louis XIV ; une petite pièce en argent de Louis XV ; une id. de Louis XVI ; un jeton d'un maire de Tours ; un jeton de Nuremberg.

Par M. Polti, à Tours, deux jetons de Louis XIV, en cuivre.

Par M. Janin, à Tours, plusieurs petits bronzes de la fin du Haut empire, dont un Maximianus, un Constantinus, un Constantius, un Crispus, un Magnentius, un Valens ; plusieurs médailles consulaires en argent, dont deux de la famille Antonia, deux id. de la famille Julia, une id. de la famille Porcia. Ces médailles ont été trouvées à Rennes.

Publications reçues et livres offerts. — *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne*, 1863 ;

Eloges historiques du maréchal Davoust ;

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 1863 ;

Bulletin de la Société académique de Brest, t. III ;

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, 1863 ;

Revue des Sociétés savantes des départements, t. III ;

Note sur deux demi-testons de Charles IX, par M. Lecointre-Dupont ;

Les manuscrits de la Bibliothèque de Laon, par M. Corblet ;

Bulletin de la Société industrielle d'Angers, 34^e année ;

Le marquis de Turbilly, par M. Guillory aîné.

Des remerciements sont adressés par M. le président, au nom de la Société, à toutes les personnes qui ont bien voulu faire des envois soit au musée, soit à la bibliothèque de la Société archéologique

M. le président annonce à l'assemblée qu'elle vient de faire une perte douloureuse dans la personne de M. Lobin, directeur de la manufacture de vitraux peints, l'un de ses membres titulaires. Il se fait l'organe des vifs et profonds regrets de tous ; et l'assemblée décide que l'expression de ces regrets, qu'elle partage, sera consignée au procès-verbal de la séance. Elle charge en même temps son secrétaire général de rédiger une notice biographique sur M. Lobin.

M. Bourassé fait connaître qu'en raison de certaines difficultés il est impossible, quant à présent du moins, d'opérer des fouilles sous le dolmen de Saint-Antoine, connu sous le nom de Grotte-des-Fées. Il propose donc d'effectuer des fouilles sous les dolmens de la Hacherie, à Noyant, et de Marcilly, à Neuillé-Pont-Pierre. La même commission s'en occuperait. Cette proposition est adoptée sans objection.

M. l'abbé Chevalier donne lecture d'une lettre de M. Morlot, professeur de haute antiquité à Lausanne, à qui il avait écrit au sujet de l'acquisition d'une collection d'objets de l'époque lacustre recueillis sur certains points de la Suisse. Il résulte de la lettre de M. Morlot qu'une collection complète de ces objets coûterait 100 fr. M. Chevalier dit qu'il y aurait utilité pour la Société à faire l'achat dont il est question. Après quelques observations, cette proposition est prise en considération et renvoyée à l'examen de la commission chargée de diriger les fouilles sous les dolmens.

M. l'abbé Bodin croit que la Société devrait compléter l'exploration qu'elle se propose de faire en opérant des recherches dans celles des fosses ou mares, particulièrement celles situées dans les bois, qui paraissent remonter à une haute antiquité. Des recherches de ce genre, faites dans les Vosges, ont donné les plus curieux résultats pour l'histoire de l'art dans les âges reculés. L'assemblée reconnaissant la justesse des observations de M. Bodin, décide qu'elle s'occupera ultérieurement d'y faire droit.

M. Grandmaison continue la lecture de son *Essai sur le servage en Touraine*.

Il expose quel était, avant le x^e siècle, l'état de la législation relativement aux mariages des personnes engagées dans la servitude.

Les conquérants, sans doute pour ne pas avilir le sang du peuple vainqueur, avait rigoureusement interdit les mariages entre libres et non libres. La loi Salique et la loi Ripuaire contiennent à cet égard des prescriptions formelles. Les unions entre esclaves, et même entre esclaves du même maître, étaient seules tolérées; mais peu à peu on se relâcha de cette rigueur. On permit d'abord, moyennant une indemnité qui fut l'origine du droit de formariage, les unions entre esclaves de maîtres différents; les enfants qui en provenaient étaient, suivant un capitulaire de Charlemagne de 803, partagés également entre les maîtres. Un autre capitulaire du même empereur, de 805, accorde aux esclaves du fisc la faveur de s'allier aux personnes libres, et M. Grandmaison pense qu'il devait en être ainsi pour les esclaves ecclésiastiques, qui jouissaient des mêmes privilèges que ceux du souverain: quant aux enfants

nés de ces mariages inégaux, ils étaient d'abord de la condition pire, ainsi que nous l'apprennent une formule de Marculfe et le code des Wisigoths; mais peu à peu des transactions particulières avec les seigneurs permirent de racheter à prix d'argent ces enfants de la servitude, et ce fut là un nouveau pas fait dans la voie qui conduisait à une situation meilleure.

M. l'abbé Chevalier lit la première partie d'un mémoire important, relatif à la description des églises primitives, d'après les écrits de Grégoire de Tours. Ce travail qui s'appuie sur plus de cinq cents textes empruntés à notre vieil historien, donne une foule de détails circonstanciés sur les édifices sacrés du vi^e siècle. M. Chevalier en décrit les matériaux, l'appareil, le plan et les différentes parties, et ajoute de nouveaux renseignements à ceux que la science possédait déjà sur cette période, encore bien obscure, de l'histoire de l'art.

Au nom de M. Clément Proust, M. l'abbé Chevalier donne communication d'une note sur l'église Saint-André, de Neuville-Roi.

M. Clément Proust, d'après Grégoire de Tours, rapporte qu'au milieu des scènes de dévastation dont fut suivie la bataille où Clodomir périt en combattant contre Gondemar, un guerrier de Touraine sauva, au péril de ses jours, des reliques de Saint-André et de Saint-Saturnin, qui allaient être consumées dans une église en flammes. Il les apporta à Neuville-Roi, où quelques années après on construisit, pour les recevoir, une église qui fut consacrée sous le vocable de saint André. Cet édifice religieux ne fut jamais rebâti, à ce que prétend M. Clément Proust, et il subsisterait encore, transformé en cellier. M. Clément Proust en indique l'emplacement, en décrit les principales parties. De ce fait, qui est loin d'être unique, il conclut que beaucoup d'églises, dans nos campagnes, sont attribuées au xi^e siècle, tandis que réellement elles remontent au vi^e et même au v^e siècle.

M. Paul Viollet, continuant la lecture de son travail sur les États-Généraux de 1484, signale ce fait, que la désignation des députés de la Touraine à cette assemblée n'eut lieu qu'après trois élections, dont les deux premières furent tenues pour nulles comme n'ayant pas été effectuées conformément aux prescriptions de l'autorité royale. La troisième eut pour résultat la nomination : pour le clergé, de Guy Vigier, abbé de Marmoutier; pour la noblesse, de Hardouin, seigneur de Maillé; pour le commun, de Briçonnet-Patron. M. Viollet, au sujet de ces élections, note comme devant être remarqués ces trois faits : qu'elles eurent lieu par l'assemblée des représentants des trois ordres réunis; qu'elles furent, pour la bourgeoisie, à trois degrés, puisque les délégués chargés de l'élec-

tion avaient été choisis par le corps de ville, qui, lui-même, était le produit de l'élection; qu'elles s'effectuèrent dans une séance ordinaire et furent traitées comme une simple affaire, au milieu de plusieurs autres très-secondaires.

M. le président remercie MM. Chevalier, Grandmaison, Proust et Viollet de leurs intéressantes communications, et les engage à continuer des recherches et des travaux qui, en éclairant l'histoire de notre province, font honneur à la Société archéologique de Touraine.

Après quelques mots de M. Pécard, qui signale l'existence d'un puits dans l'église Notre-Dame-la-Riche, aucune autre lecture n'étant portée à l'ordre du jour, M. le président lève la séance.

Séance du 29 juin 1864.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Objets offerts. — Par M. de Sourdeval : fragment d'une tombe en argile, émaillée à l'intérieur, trouvé commune de Bresches;

Par M. le docteur Leveillé, du Grand-Pressigny, membre correspondant : 4° un *nucleus* et un grand nombre d'éclats de silex travaillés pour façon d'outils et d'instruments de l'âge de pierre, trouvés aux lieux de la Doucetterie, de la Claisière, de la Grand-Cour, situés sur la limite des communes du Grand-Pressigny et d'Abilly; un instrument en fer en forme de T, trouvé parmi d'autres objets gallo-romains, commune de la Guerche;

Par M. Adolphe Pécard : quatre fragments de poteries, dites samiennes, trouvés à Tours, dont deux sigillés et deux avec dessins en relief; 2° une ancienne clé en fer, trouvée également à Tours; 3° un denier d'Edouard III, roi d'Angleterre;

Par un anonyme : 4° un jeton d'un maire de Tours; 2° un pommeau de poignard ciselé;

Par M. Phellion-Gitton, négociant à Tours : vingt-six jetons en cuivre des règnes de Henri II, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, de la prévôté de Paris, et de la municipalité de Château-Thierry;

Par M. Dorange, membre de la Société : 4° une médaille grecque en argent; 2° une Atacilla Severa;

Par M. Chotard, à Jôué : 4° diverses pièces en cuivre, parmi lesquelles un Claude, moyen bronze ; une Faustine, grand bronze ; un jeton d'un maire de Tours ; deux jetons du règne de Henri IV et un de Louis XVI ; un double tournois de Louis XIII ; deux pièces à l'effigie des ducs de Bouillon et de Nevers, et un certain nombre de pièces étrangères ; 2° un plan de Tours, dessiné en 1758 ;

Par M. René, banquier à Loches : une médaille grand bronze, frappée à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux ; une pièce d'argent, frappée en 1831, à l'effigie du même prince ; doubles tournois de Henri III, Henri IV et Louis XIII et du prince de Bourbon-Conti, un jeton du règne de Louis XIII ; un denier tournois, id ; un liard de France, Louis XIV ;

Par M. le curé de Betz : un douzain d'Henri III ;

Par M. Salmon de Maison-Rouge, au nom de M. le docteur de Villebon : un denier de Saint-Martin ; un de Foulques V, comte d'Anjou ; un idem d'Erbert comte du Maine ;

Par M^{me} Biffault, une médaille en bronze, à l'effigie de M. le docteur Tonnellé, son gendre. Cette médaille est la même que celle décernée chaque année à l'élève de notre Ecole de médecine, qui s'est le plus distingué.

La Société adresse ses plus vifs remerciements à MM. de Sourdeval, Pécard, Phellion, Dorange, Chotard, René, à M. le curé de Betz, à M. le docteur de Villebon et à M^{me} Riffault, pour les dons qu'ils ont bien voulu faire à son musée.

Publications reçues, ouvrages offerts. — *Souvenirs de la Révolution dans le département de l'Indre-et-Loire*, par M. de Busserolle, offert par l'auteur ;

L'Investigateur, mars et avril 1864, et mai 1864 ;

Introduction au Bréviaire d'Amor, par M. Maffre Ermen-gaud ;

Original correspondance of the lord Braslaw ;

Inedited letters of Cromwell, by Joseph Mayer ;

Catalogue de dessins relatifs à la famille Bonaparte ;

Scarcity of home grow fruits, etc. ;

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais ;

Annales de la Société académique de Nantes ;

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1865 ;

Séance annuelle de l'École de médecine de Tours, 1863.

M. le président fait connaître que, sur la demande qui leur a été adressée, les propriétaires des terrains sur lesquels sont placés les dolmens de Sainte-Maure et de l'Île-Bouchard, autorisent la Société à faire opérer des fouilles sous ces deux monuments. Ils désirent seulement que ces fouilles ne soient effectuées qu'après l'enlèvement des récoltes.

M. Clément Proust écrit pour signaler à l'attention l'existence, au pied du coteau d'Ussé, non loin de Rivarennés, d'une petite église sous le vocable de Saint-Paul, mentionnée dans la *Grande chronique de Tours*, comme ayant renfermé le tombeau d'un sénéchal, mort en se rendant à Chinon. Dans l'opinion de M. Proust, cette chapelle devrait, comme l'église Saint-André, de Neuvy-le-Roi, être rangée parmi les édifices, plus nombreux qu'on ne le suppose, dont la construction est antérieure au XI^e siècle. M. Proust n'hésite pas à faire remonter la date de l'édification de Saint-Paul, près Ussé, à l'année 510. Cette petite église, aujourd'hui mutilée, sert de grange.

M. Grandmaison, continuant la lecture de son *Essai sur le Servage en Touraine*, analyse plusieurs chartes relatives au partage des enfants provenant des mariages contractés entre des serfs appartenant à des maîtres différents. Une de ces chartes mérite une mention particulière : c'est une décision rendue par les juges d'un plaid tenu à Montoire, d'où il résulte que, s'il y avait inégalité dans la condition des parents, si, par exemple, le père était serf et la mère coliberte, ou réciproquement, les enfants n'étaient plus partageables et suivaient la condition pire. M. Grandmaison fait remarquer que cette coutume, conforme aux formules de Marculfe, est en contradiction avec les usages que le Polyptique d'Irminon, publié par le savant M. Guérard, nous apprend avoir été en vigueur vers la même époque sur les bords de la Seine.

M. l'abbé Chevalier lit la seconde partie du mémoire qu'il a commencé à la dernière séance, sur la description des églises primitives, d'après les écrits de Grégoire de Tours. Il parle d'abord des sarcophages en pierre qui, dès le V^e siècle, remplissaient les églises, et il décrit les cérémonies alors en usage pour l'inhumation des fidèles. Les tombeaux des saints avaient pour signes distinctifs un riche surtout de soie et une balustrade en bois eiselé. Ce sujet amène naturellement l'auteur à rappeler la forme de l'ancien tombeau de saint Martin. Le corps du grand évêque de Tours, placé dans un sarcophage de pierre, fut d'abord enseveli en pleine terre, et bientôt recouvert d'une petite chapelle par la piété de saint Brieuc. Saint Perpet enleva cette première basilique et en bâtit une autre plus splendide dans laquelle il transféra le tombeau. A partir de cette époque, le sarcophage, recouvert d'une table de marbre précieux, fut apparent et entouré d'une grille de bois que Louis XI changea en une grille d'argent. Les ossements du saint étaient attachés par des bandelettes de soie et enfermés à l'intérieur dans une simple corbeille en osier. Au commencement du VI^e siècle, saint Eloi exécuta une chasse magnifique qui demeura enfermée dans le tombeau et qu'on ne

sortait que dans les circonstances solennelles. En 1323, cette châsse fut extraite du sarcophage et exposée désormais à la piété des fidèles sous un *ciborium* d'or et d'argent orné de pierres précieuses. Le sarcophage fut détruit par les protestants en 1562, la châsse et le *ciborium* pillés. A la place, on éleva un autel à nombreux degrés, sous lequel était un fragment de la pierre du sépulchre que l'officiant baisait au commencement de la messe dans les grandes solennités. La petite arcade que l'on a retrouvée récemment fut, sans aucun doute, établie après le passage des protestants pour simuler l'ancien sarcophage; car il est évident qu'elle n'aurait pu contenir le tombeau de saint Martin.

Après ces détails intéressants, M. Chevalier poursuit la description de l'extérieur des églises. A côté de la basilique s'élevaient plusieurs édifices accessoires : le portique avec son *atrium*, le baptistère avec sa piscine, la maison curiale ou épiscopale, les sacristies et la matricule des pauvres, sur lesquels il donne une foule de renseignements nouveaux et fort curieux. Le mémoire se termine par une indication des moyens mécaniques usités à cette époque et par la constatation de l'influence des écoles cléricales sur l'unité du style.

Le travail de M. Chevalier, qui jette une nouvelle lumière sur une époque encore peu connue de notre art religieux, est accueilli avec le plus vif intérêt, par la Société, comme une œuvre vraiment importante, et renvoyé au comité de rédaction.

A propos de ce que vient de dire M. Chevalier des divers édifices qui ont successivement renfermé le tombeau de saint Martin, M. Pecard fait remarquer que, d'après la chronique de Tours, la basilique construite par saint Brice n'était pas complètement détruite aux XII^e et XIII^e siècles; ses fondements se voyaient dans le préau de la collégiale, et par conséquent en dehors de l'emplacement de l'édifice bâti par saint Perpet.

M. Chevalier ayant signalé dans le cours de son mémoire comme une disposition légale rigoureusement respectée, la loi des Douze tables qui défendait d'enterrer ou de brûler les morts dans l'enceinte des villes, M. Ladevèze croit cette opinion inexacte, et la relève comme pouvant occasionner parfois des erreurs. La disposition de la loi des Douze tables, relative aux sépultures, ne fut jamais strictement observée. La preuve résulte du nombre des édits dans lesquels les empereurs se crurent obligés de rappeler les citoyens à son respect. L'empereur Léon, qui l'abrogea, constate lui-même formellement qu'elle était depuis longtemps tombée en désuétude.

La parole est donnée à M. Paul Viollet pour la continuation de sa lecture, au sujet des élections pour la nomination des

membres des Etats généraux de 1484, travail curieux et plein d'intérêt qui est écouté avec la plus vive attention par l'assemblée.

M. Pécard lit une note relative à un dépôt de silex travaillés qui se trouvent dans le canton du Grand-Pressigny.

Après avoir rappelé que des quantités assez considérables d'éclats de silex travaillés, attestant l'existence, dans le voisinage, d'ateliers pour la fabrication d'armes ou instruments en silex, ont été découvertes dans les environs du Grand-Pressigny, M. Pécard dit que ces divers dépôts d'objets de l'âge de pierre, n'étaient point à comparer, pour leur importance, à celui qui vient d'être découvert aux lieux contigus de la Claisière, de Grand'cour et de la Doucetterie sur la limite des deux communes du Grand-Pressigny et d'Abilly. Il s'en rencontre en telle abondance sur ce point, qu'une étendue de trois à quatre hectares en est littéralement couverte, et que, si on retirait de la terre les fragments de silex travaillés jusqu'à une profondeur de cinquante centimètres, la superficie du terrain disparaîtrait tout entière. M. Pécard ajoute que ces pierres, dont il apporte des spécimens, offrent beaucoup de ressemblance avec celles trouvées dans le diluvium d'Abbeville, par M. Boucher de Perthes.

La Société, après avoir entendu quelques observations au sujet des dépôts d'ossements d'animaux trouvés sur le mail Béranger, nomme une commission composée de MM. Pécard, président, Charlot, Pasquier, Browne et Chevalier, chargée de s'occuper de cette découverte.

Séance du 24 juillet 1864.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre du comité central de publication des inscriptions funéraires et monumentales qui propose l'échange de ses Annales contre celles de la Société. (Renvoyé au comité d'administration.)

Lettre de M. Jehan (de Saint-Clavien), qui, élu membre titulaire, remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres.

Objets offerts. — Par M. le maire, au nom de la ville de Tours, les objets suivants, trouvés boulevard Béranger : une clef et un style ou graphium antiques en bronze ; une tête de bœuf en terre cuite ;

Par M. Jacquemin, architecte à Tours : un ancien marteau de porte en fer, avec inscription espagnole, provenant d'une ancienne maison de la ville d'Elnes (Pyrénées orientales);

Par M. Guérin, architecte, les objets suivants, provenant des fouilles faites place d'Aumont pour la construction des halles : 1° Une lampe émaillée du moyen-âge; 2° quatre fragments de poteries antiques, dont trois avec dessins en relief, et une sigillée; 3° un autre fragment de poterie émaillée en bleu; 4° fragments d'une ancienne coupe en verre; 5° une ancienne bague en cuivre; 6° une croix en cuivre; 7° petite plaque en bronze avec dessins de forme indéterminée; 8° les médailles suivantes : un Maximianus, grand bronze; un double tournois de Henri III; un id. de Louis XIII; un liard de France de Louis XIV; un denier tournois de Gaston; quatre jetons en cuivre; un petit médaillon religieux;

Par M. Boutier, percepteur à Cormery, une belle épée et une dague très-bien conservée, trouvées commune de Druye;

Par M. Quesnot : une ancienne fourchette trouvée dans les déblais du fief de la Ménaudière, près d'Amboise;

Par M. Fusil, entrepreneur à Tours : fragment de poterie romaine sigillée, trouvée rue des Cordeliers;

Par un anonyme : 1° Fibule antique rapportée d'Italie; 2° un Marc-Aurèle, moyen bronze;

Par M. David-Picot, à Tours, ancienne clef en fer;

Par M. l'abbé Bigot, fragment de poterie samienne avec dessin en relief; 2° petit bronze de la fin du haut-empire; 3° un double tournois Henri IV; 4° un denier tournois de Louis XIII;

Par M. Pécard : 1° Les objets antiques suivants, provenant de Thézée : trois plaques d'ornement en bronze, dont une émaillée, et les deux autres avec dessin en relief; un petit bracelet; deux anneaux en bronze, une petite cuillère et une épingle également en bronze; 2° un scamasaxe, ou sabre mérovingien en fer, trouvé dans une tombe, commune de Brèche; 3° fragment de poterie sigillée et de verre antique, trouvé boulevard Béranger; 4° médaille consulaire de la famille Servilla;

Par M. Gillet, compositeur-typographe à Tours : médaille, grand bronze, frappée en l'honneur de don Pedro;

Par M. Baillou, terrassier à Tours, un double tournois Louis XIII, et un liard de France Louis XIV.

Publications et livres reçus. — De M. Jehan (de Saint-Clair), *Dictionnaire de linguistique*, offert par l'auteur;

Bulletin de la Société archéologique du Limousin;

Mémoire de la Société d'agriculture d'Angers;

La cité de Carcassonne, par M. Viollet-Leduc, offert par M. Jacquemin;

Bulletin de l'Académie delphinale, 1862-1863;

Bulletin de la Société archéologique de la Charente, 1862;

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1862;

A propos de la communication faite par M. Pécard, dans la séance du 29 juin, dont le procès-verbal vient d'être lu, communication relative aux instruments de l'âge de pierre, trouvés dans le canton du Grand-Pressigny, M. l'abbé Chevalier fait remarquer que dès l'an dernier, il avait fait pressentir ces découvertes dont il trouvait un indice assuré dans le nombre considérable de silex jaspés trouvés dans le voisinage.

M. de Busserolle lit une note où il signale des erreurs commises par M. Chalmel dans l'article biographique de Fortuné Guyon de Rochecotte (tome iv de *l'Histoire de Touraine*, pages 436-37). M. Chalmel fait intervenir M. de Rochecotte dans un duel qui eut lieu entre un jeune homme appartenant à une des plus honorables familles de Tours, M. Denis-Germain Bruley, écuyer, avocat au parlement, et M. de Blet, capitaine au régiment du roi-infanterie. Il place ce fait en 1788, et affirme que la Révolution et l'émigration éteignirent les poursuites dont il fut l'objet.

Contrairement à ces dires, M. de Busserolle établit que le duel dont il s'agit eut lieu le 13 mars 1787, et non en 1788; que M. de Rochecotte n'y figure en aucune façon, et que les poursuites exercées en vertu de la déclaration du roi, de décembre 1779 relatifs aux duels, furent éteintes, non par la Révolution et l'émigration, mais par des lettres d'abolition et de grâce en date d'avril 1788, entérinées au Parlement le 15 du même mois.

M. de Busserolle entre ensuite dans des détails fort intéressants tendant à faire connaître le caractère véritable de cette triste affaire, dont le résultat fut malheureusement la mort de M. Bruley, fils, et à laquelle les passions politiques de l'époque ont essayé de donner une physionomie qui ne paraît pas devoir lui appartenir.

M. Pécard, au nom de M. Malardier, notaire au Grand-Pressigny et membre correspondant, donne lecture d'une notice sur la terre et seigneurie de Bouferré, désignée dans les vieux titres sous le noms de Bouferré, Bout-Ferré, Bouc-Ferré, Bouferrey, Boufferay, mais sur l'étymologie de laquelle la tradition n'a rien conservé.

Il n'existe aucune trace, antérieure au xv^e siècle, des seigneurs de Bouferré, mais à partir de cette époque, cette seigneurie fut possédée successivement par les familles de Bou-

ferré et de Lestenou, dont le dernier membre, Joseph-Isaac de Lestenou, né en juillet 1752, est décédé le 3 juillet 1807.

M. de Busserolle fait remarquer que la généalogie de la famille de Lestenou a été donnée par l'Hermitte-Souliers, mais d'une manière beaucoup moins complète que par M. Malardier.

M. Pécard donne quelques détails, qu'il promet de compléter prochainement, sur un tombeau en argile émaillée trouvé à Brèche. Il présente un scamasaxe trouvé dans un tombeau dans la même localité.

M. l'abbé Bourassé lit un mémoire intitulé : *Les Martyrs de Sepmes*. On trouve dans le cartulaire de Noyers et dans la collection de dom Housseau un document historique très-ancien, rapportant la mort de saint Gratien, évêque des Bretons, et d'un jeune homme nommé Samson, massacrés près de Sepmes, en revenant de visiter le tombeau de St-Pierre, à Rome. Ce précieux document ne porte pas de date, mais par des déductions très-bien motivées, M. Bourassé prouve que ce fait dut avoir lieu vers le milieu du v^e siècle, et que ce meurtre fut commis par les Visigoths, en haine de la foi catholique. Le corps de saint Gratien fut enseveli à Sepmes, et celui de saint Samson fut transféré à Vivonne, en Poitou. A l'époque des guerres de religion, les reliques de l'évêque martyr furent transportées à Loches. Elles furent restituées à l'église de Sepmes par une ordonnance de l'archevêque de Tours, Victor Le Bouthillier, et le chanoine Maan, auteur du savant ouvrage *Ecclesia Metropolitana Turonensis*, fut chargé de procéder à cette restitution et d'en rédiger l'acte authentique sous forme de procès-verbal. C'est à l'aide de ces diverses pièces que M. Bourassé a composé son travail. C'est une nouvelle page ajoutée à l'histoire de Touraine; car ces documents curieux étaient jusqu'à ce jour restés inédits.

A l'occasion d'une voie romaine signalée par M. Bourassé dans la communication qu'il vient de faire, M. Chevalier appelle l'attention sur une voie antique indiquée par Grégoire de Tours au Grand-Pressigny et à Ciran; par Fortunat, de Poitiers, à Neuilly-le-Brignon Si, dit M. Chevalier, à ces trois indications historiques on ajoute les deux indications archéologiques de Barrou et de Varennes, on a cinq jalons pour tracer la direction d'une de nos voies romaines.

Il est ensuite procédé au scrutin sur la présentation de MM. Gasnault et Maubois, qui sont élus à l'unanimité membres correspondants.

Séance du 30 novembre 1864.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Publications reçues. — Turin, Florence ou Rome, par M. Rey, offert par l'auteur;

Almanach de l'Archéologue français, (offert par M. de Caumont);

Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, t. v.;

Revue des Sociétés savantes, t. III;

Mémoires lus à la Sorbonne, en 1863, 2^e vol.;

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe;

Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers, t. VII;

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. XIV;

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2^e trimestre de 1864;

Les Dessins de Natalis, par l'abbé Corblet;

Bulletin de la Société des antiquaires de la Picardie, 1864, n^o 2;

Séance publique de l'Académie d'Aix, 1864;

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 4^e trim. de 1864;

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, t. VIII;

L'investigateur, Journal de l'Institut historique;

Culte de saint Jean-Baptiste à Amiens, par l'abbé Corblet;

Cabinet de Jeanne d'Arc à Orléans, par Vergnaud-Romagnési;

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 4^e trimestre de 1864;

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, t. III;

Annales de la Société éduenne, 1862-1864;

Tumulus et dolmen de Kercado, par M. de Lafolaye;

Mauné-er-H'roek, par M. de Lafolaye;

Tombeau celtique au mont St-Michel, de Carnac, par M. de Lafolaye;

Rapport sur la grotte sépulcrale de Tumiac, par M. de Lafolaye;

Objets offerts. — Par M. l'abbé Bourassé, président: fragment de poterie romaine sigillée, trouvés à Tours.

Par MM. Chevalier et Charlot, 40 instruments en silex taillé: provenant de la Doucetterie, canton du Grand-Pressigny.

Par M. l'abbé Chevalier: 1^o un nucleus en silex ébauché pour la fabrication des pierres à fusil, provenant de Meusne, près

St-Aignan; — 2° divers fragments de silex bruts cassés pour servir à l'étude de la formation du silex.

Par M. le docteur Léveillé : 2 blocs de silex brut trouvés aux environs des ateliers de silex du Grand-Pressigny.

Par M. l'abbé Bourgeois, professeur de philosophie au collège de Pontlevoy : 1° Plusieurs silex travaillés, trouvés aux environs de Pontlevoy, et ayant paru servir de grattoirs, ciseaux, marteaux, armes de jet, etc.; — 2° 6 fragments de couteaux en silex brun, os et andouillers de renne trouvés réunis dans la grotte de Laugeac, commune de Tayac (Dordogne); — 3° 4 fragments de silex brun travaillé, astragale de renne et molaire de cheval, trouvés réunis dans la grotte de la Madeleine, commune de Tursac (Dordogne); — 4° 1 hache en silex violacé, trouvée dans le diluvium de St-Acheul, près d'Amiens.

Par le même : 4 Néron, moyen bronze trouvé à Soings (Loiret-Cher).

Par M. Dufour, membre de la Société; un instrument en silex brun travaillé, analogue à ceux du Grand-Pressigny et trouvé dans le département de l'Indre.

Par M. l'abbé Berland, curé de Villeloin-Coulangé : 30 fragments de briques émaillées avec dessins et inscriptions, trouvés sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Villeloin.

Par M. Robin-Malmouche, propriétaire à Ste-Maure : 1° une hache celtique; — 2° un moulin à bras de l'époque gallo-romaine, trouvé commune de Noyant.

Par M. l'abbé Guérinet aîné, curé de Luzillé : un cœur en plomb trouvé dans une sépulture du cœur de l'église de cette paroisse.

Par M. Boilleau père, membre de la Société : 3 vitraux du XVI^e siècle.

Par M. de Gaillon : 4 hache celtique en calcaire d'eau douce, trouvée commune de Chemillé.

Par M. Robin-Thierry, de Buxeuil : fragment d'inscription en pierre, trouvé sur l'emplacement du château de Lahaye-Descartes.

Par M. Girard, à Tours : estampage en plâtre des armoiries de la famille de Tristan, de Rostaing, seigneur de Brou.

Par un anonyme, un ancien pot en terre de pipe de forme très-élégante (fabrique tourangelle), et 2 plats également anciens.

Par M. Pécard, les objets antiques suivants, trouvés à Tours : 1° 2 vases et 2 patellæ en terre; — 2° 9 fragments de poteries dites samiennes, dont 7 sigillées, et 2 avec dessins en relief; — 3° 4 statuette de divinité, en terre cuite, brisée à son extrémité inférieure; — 4° figure grotesque en terre cuite,

ayant probablement servi d'anté fixe; — 5° petit médaillon en verre antique représentant une figure humaine; — 6° 2 clefs antiques en fer; — 7° stylet en bronze brisé à la lame.

Par le même, les objets suivants trouvés dans un petit tumulus de défense situé commune de Chambray, sur le domaine de la Fontaine: 1° 8 pointes de flèches en fer; — 2° un anneau de ceinturon; — 3° 1 ancien couteau en fer; — 4° un fragment d'éperon; — 5° 1 idem., de fer de cheval; — 6° plusieurs fragments de poteries anciennes.

Par M. l'abbé Philibert, vicaire de St-Symphorien: 1° une épée du xvi^e siècle, trouvée au pied d'un arbre au milieu d'ossements humains dans un terrain joignant la route de St-Symphorien à St-Barthélemy; — 2° 2 gardes et un pommeau d'épée en fer; — 3° un coin celtique en bronze; — 4° 2 anciens fers de chevaux.

Par le même, les médailles suivantes: 1° médailles grecques et greco-égyptiennes: 1 Hiéron de Syracuse, en bronze; 2° un Arsinoë, d'Égypte; — 2° médailles romaines, grand bronze: 1 Néron, 2 Trajan, 2 Adrien, 4 Sabina, 4 Antoninus Pius, 2 Faustine mère, 2 Marc-Aurèle, 1 Alexandre Sévère, 4 Maximinus, 2 Constantius; id., en bronze: 4 César Auguste, 4 Antonia, 4 Claude, 1 Tibère, 2 Donatien, 1 Vespasien, 4 Antoninus Pius, 4 Faustine jeune, 1 Gordien, 1 Philippe, 4 Constantin, 4 Constans, 4 Gordianus Pius, en billon; — 3° monnaies royales françaises: 1 demi-tournois de Charles V, 4 Louis XIV en argent, 4 pièce de 4 fr. à l'effigie de Bonaparte, premier consul, 2 décimes coloniaux aux effigies de Charles X et de Louis-Philippe; — 4° les pièces féodales et étrangères suivantes: un double tournois de Gaston d'Orléans, 4 pièce d'argent à l'effigie de Joachim Murat, roi de Naples; 1 pièce en bronze suédoise; id. de la République de Venezuela: 4 petite pièce en argent des Etats-Unis d'Amérique; — 5° les médailles et jetons suivants; en bronze: 4 méreau d'obit solennel du Chapitre de Notre-Dame-de-Paris; 4 ancien jeton aux armes de la maison d'Anjou-Sicile; 3 jetons des règnes de Louis XIII et Louis XV; médailles en bronze frappées sous le règne de Louis-Philippe à l'occasion: de l'anniversaire de la Révolution de 1830, de la mort du duc d'Orléans et de la prise de Constantine; 1 petit médaillon frappé à l'occasion du couronnement de Napoléon I^{er}; id., frappé sous Charles X, en l'honneur de la Vendée; 4 médaille grand bronze du pape Urbain VIII; 2 jetons de la mairie d'Angers, 4 médaille maçonnique.

Par M. Magaud-Viet, adjoint du maire de Tours: 4 Nerva, en argent, trouve sur le domaine du Pin, commune de Joué.

Par M. Guérin, architecte, à Tours, les pièces suivantes, trouvées place d'Aumont: 1° 4 denier d'Erbert, comte du

Mans; — 2° 4 ancien jeton de la Cour des comptes; — 3° deux jetons de Nuremberg.

Par M. Dufour, maçon, à Tours : 4 liard de France, à l'effigie de Louis XIV.

Par M. Bréchar, juge de paix au Grand-Pressigny, les médailles suivantes, trouvées dans sa propriété de Bouferré : 1° 4 Licinius, petit bronze; — 2° 4 double tournois Louis XIII; — 3° 4 id. de Maurice de la Tour.

Par M. le docteur Dumoustier, à Tours : 1 double tournois Louis XIII.

Par M. l'abbé Moreau, curé de Cléré : 1° 4 pièce espagnole en argent; — 2° 1 cachet anglais, en cristal gravé, trouvé dans la Vienne, près de Candé; — 3° 4 Trajan, moyen bronze, trouvé à Rome.

Par M. Barrier, à Bléré : 1 Posthume, moyen bronze, trouvé à Bléré.

Par M. Champneuf, notaire à Champigny : 4 jeton de Jean Salvart, maire de Tours.

Par M. l'abbé Girault, curé de Courçay : 1° 5 jetons des maires de Tours; — 2° 6 jetons de Nuremberg; — 3° plusieurs autres jetons des règnes de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV; — 4° 3 deniers de Gaston d'Orléans.

M. le président, au nom de la Société, adresse les plus vifs remerciements aux personnes ci-dessus indiquées, qui ont bien voulu faire des dons soit à la bibliothèque, soit au musée de la Société.

M. l'abbé Chevalier, après s'être excusé de ne pas présenter un travail écrit, obtient la parole pour une communication verbale relative aux ateliers de l'âge de pierre découverts aux environs du Grand-Pressigny.

L'honorable membre établit d'abord que les silex qui ont servi à la confection des instruments primitifs se rencontrent très-abondamment en Touraine : on les trouve en place, sous forme de rognons, dans les couches supérieures de la craie, d'où on les extrait en divers points pour la fabrication des pierres à fusil; on les trouve aussi dans un terrain tertiaire, provenant de la dissolution d'une couche de craie, et alors ils gisent à la surface du sol, ou enfouis à une médiocre profondeur. Il y a donc lieu de présumer, à cause de l'abondance des silex superficiels, que la Touraine entière n'a été qu'un immense atelier pendant la période de l'âge de pierre.

Le silex se prête facilement à la taille, quand il a perdu son eau de carrière et qu'il a été préalablement desséché, et par la percussion il s'enlève en longs éclats à cassure conchoïdale, suivant la volonté de l'opérateur. Pour se rendre un compte exact de cette opération, M. Chevalier est allé avec M. Pécard,

à Meusnes, près de Saint-Aignan (Loir-et-Cher), où la fabrication des pierres à fusil est encore assez florissante, et là, grâce à l'obligeance de M. Brethau-Aubry, il a pu étudier dans tous ses détails une industrie qui menace de s'éteindre bientôt. Le silex pyromaque est d'abord dépouillé de sa croûte par des coups secs qui déterminent autour du noyau une série de facettes longitudinales, partant d'un œil conique ou bouton d'attache, et limitées par deux arêtes très-nettes ; puis un second coup de marteau, frappé en un point convenable, enlève une facette entière sur une mince épaisseur avec ses deux arêtes, de manière à empiéter sur les deux facettes latérales : ce sont ces éclats à double biseau qui sont ensuite débités en pierres à fusil, toujours au moyen de la percussion. Il y a une telle analogie entre les procédés anciens de la taille des silex et les procédés actuels, analogie déterminée par les lois de la cassure, que les éclats de la fabrication des pierres à fusil pourraient facilement être pris au premier coup d'œil pour des couteaux celtiques, et ne se distinguent de ces derniers que par l'absence de toute retaille des arêtes. Il serait donc très-facile d'imiter aujourd'hui les instruments antiques, à l'exception de la patine qui en pénètre le plus souvent la pâte à une certaine profondeur, et, si l'on en croit la chronique de Saint-Aignan, plusieurs ouvriers des environs seraient devenus assez habiles dans ce genre de travail.

A l'appui de ses dires, M. l'abbé Chevalier fait circuler sous les yeux de l'assemblée plusieurs silex de la craie, détachés en éclats pour la fabrication des pierres à fusil, dus à l'obligeance de M. Brethau-Aubry, négociant en pierres à fusil à Meusnes ; des éclats récents de silex détachés du noyau en forme de couteaux à tranchant aigu, et de véritables couteaux antiques à bords retailés, et plusieurs autres fragments qui montrent le genre de cassure propre au silex. Ces divers spécimens donnent l'idée la plus nette de la manière dont peuvent se tailler ces sortes de pierres.

Abordant ensuite l'examen des silex ouvrés du Grand-Pressigny, M. Chevalier discute d'abord la question de priorité. Il est certain que M. le comte de Chasteigner découvrit en 1857, à Chambon, dans son jardin potager de la Custièrre, le premier atelier de ce genre signalé en Touraine ; mais, connaissant peu la géologie du bassin de la Creuse, M. de Chasteigner ne paraît pas avoir soupçonné dès lors l'importance extraordinaire de cette fabrication dans notre province, il ne vit là sans doute qu'un fait isolé, sans relation avec le voisinage. Toujours est-il que depuis sept ans il a laissé s'accomplir en dehors de lui, presque à sa porte, à deux ou trois kilomètres de la Custièrre, une

des plus remarquables découvertes de l'archéologie anté-historique.

Aujourd'hui M. de Chasteigner se voyant devancé de toutes parts, par des découvertes capitales faites autour de lui, revendique la priorité, et explique son silence de sept années par le secret qu'il aurait cru devoir garder sur sa première trouvaille. A cette occasion, il n'a pas hésité à accuser M. Chevalier d'indiscrétion, pour avoir fait connaître l'atelier de la Custière à la Société archéologique de Touraine. Il est vrai que M. de Chasteigner confia sa découverte à M. Chevalier au mois d'octobre 1859, mais déjà un mois auparavant (septembre 1859), il l'avait communiquée (c'est lui-même qui le confesse) aux six cents membres du congrès scientifique de Limoges ; ce prétendu secret, dont l'importance n'était pas entrevue alors, était donc tombé dans le domaine public. Ajoutons que M. de Chasteigner (c'est encore lui qui le confesse dans le même article du *Journal d'Indre-et-Loire* du 46 novembre 1864) avait remis à M. Chevalier, pour le musée de la Société archéologique, plusieurs instruments provenant du jardin potager de la Custière ; en les offrant à la Société, M. Chevalier n'a donc fait que se conformer à la volonté du donateur, et n'a eu aucun secret à violer.

M. Chevalier ne se contente pas de repousser le reproche d'indiscrétion, il revendique pour lui l'honneur d'avoir pressenti, et signalé à l'avance le premier la région des silex ouvrés du bassin de la Creuse. En déposant sur le bureau, au mois de février 1860, les outils de l'atelier de la Custière, il annonça (et plusieurs des membres présents se le rappellent) que, d'après l'étude attentive et persévérante qu'il avait faite de la géologie du bassin de la Creuse depuis plusieurs années, il fallait s'attendre à rencontrer de ce côté des ateliers importants de l'âge de pierre. Au mois de juillet 1863, en annonçant la découverte de l'atelier de la Villatte (près du Grand-Pressigny), faite par M. le docteur Lèveillé, il ajoutait que « cette région, à cause de l'abondance et de la beauté de ses silex, avait dû, incontestablement, être le siège d'une grande exploitation à l'époque de l'âge de pierre. » Il répétait les mêmes prévisions dans une lettre adressée à l'Académie des sciences (les procès-verbaux de l'Académie en font foi), au mois d'août 1863. Les grandes découvertes faites cette année aux environs du Grand-Pressigny et d'Abilly, par MM. Lèveillé et Pinet, ont confirmé d'une manière éclatante ces prévisions déjà anciennes. M. Chevalier a donc reconnu le premier et signalé toute une région d'ateliers, tandis que M. de Chasteigner n'a découvert qu'un fait isolé, sans soupçonner l'importance que la fabrication des silex avait dû atteindre autour de lui.

Deux autres explorateurs, MM. Brouillet et Meillet, membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest, n'ont pas craint de revendiquer la priorité, se fondant sur l'article qu'ils avaient publié à ce sujet dans le *Journal de la Vienne* du 10 août 1864. Aux indications précédentes, il suffit d'ajouter que M. Pécard, sur les indications de M. le docteur Leveillé, avait déjà entre-tenu la Société archéologique de cette découverte dans la séance de juin 1854, dont le procès-verbal a été publié à la fin de juillet; qu'en outre, M. Chevalier en avait saisi le public dans le *Journal d'Indre-et-Loire* du 8 août, et l'Académie des sciences par une lettre datée du Grand-Pressigny (le procès-verbal en fait foi), le 7 août. Ces dates authentiques réfutent suffisamment MM. Brouillet et Meillet, et constatent qu'ils ne sont arrivés que les derniers.

L'importance de la découverte explique cette ambition de la priorité. L'atelier des silex ouvrés du bassin de la Creuse est le plus vaste et le plus abondant qui ait été signalé jusqu'ici en Europe. Les pierres taillées se trouvent sur tout le plateau qui sépare la Creuse de la Claise, depuis Tournon et Preuilly jusqu'à Lahayc-Descartes; elles se rencontrent aussi sur la rive droite de la Claise, à Neuilly et Abilly, et sur la rive gauche de la Creuse, dans le département de la Vienne, à la Petite-Guerche, dans toute la forêt de la Guerche, et sur les bords de la Gartempe. L'étendue de cette surface comprend plusieurs milliers d'hectares.

On y trouve une quantité innombrable de silex ouvrés de différentes formes et de destinations diverses, mais surtout des silex taillés en forme de *livres de beurre* (c'est, le nom vulgaire qui leur a été imposé par les cultivateurs) longs de 25 à 30 centimètres, pointus d'un bout et obtus de l'autre, divisés à la partie supérieure en deux ou trois facettes longitudinales, et barbelés sur les bords par l'enlèvement d'une série de petits éclats, de manière à produire une sorte de scie grossière. Cette taille, qui se répète sur des milliers d'exemplaires, est évidemment intentionnelle, et ne saurait être l'effet de chocs accidentels: les ouvriers de Meusnes, très-experts dans cette partie, y ont reconnu un travail humain d'une rare perfection, ont montré les points de percussion signalés par un petit cône à demi développé, et ont indiqué comment on les avait taillés, tout en se reconnaissant eux-mêmes inhabiles, sans un apprentissage préalable, à détacher des éclats aussi longs et aussi nets.

Quelle a été la destination de ces blocs singuliers? Quelques personnes ont voulu y voir le résidu d'une fabrique de pierres à fusil; mais cette opinion est à peine discutable. La tradition locale est complètement muette sur l'existence d'une fabrique

de ce genre aux environs du Grand-Pressigny, et il est incontestable que l'on n'aurait pas aujourd'hui perdu le souvenir d'ateliers aussi importants et aussi récents, car l'invention des fusils à pierre ne date que de 1685, et c'est seulement en 1704 que tous nos soldats en étaient armés. Les ouvriers de Meusnes, consultés à ce sujet, n'ont point reconnu dans les blocs taillés de la Claisière les procédés appliqués à la taille des pierres à fusil ; dans cette hypothèse, rien n'expliquerait d'ailleurs pourquoi tant de blocs auraient été jetés au rebut avant d'avoir été épuisés.

La forme constante et bien déterminée de tous ces blocs accuse donc la volonté de produire un instrument spécial : quelques couteaux et poignards ont sans doute été détachés du bloc ; mais ce n'était pas là l'objet principal de la fabrication ; car, dans ce cas, nous le répétons, les *nucleus* auraient été épuisés, et n'auraient pas été arrêtés tous à la forme singulière qu'ils nous présentent.

M. de Chasteigner veut y voir des haches ébauchées et préparées pour le polissage, et il cite à l'appui de son opinion les quatre ou cinq beaux polissoirs en grès que l'on a trouvés dans le voisinage. M. l'abbé Chevalier ne partage point ce sentiment : les silex en question ne lui paraissent point avoir la forme, même grossière, d'une hache ; et si ces silex étaient polis dans la forme accusée par leur ébauche, ils ne donneraient point de haches. Au milieu de milliers d'ébauches, on n'a d'ailleurs trouvé qu'un petit nombre d'objets polis. Peut-être faut-il voir dans ces silex des massues ou des casse-tête ? Peut-être faut-il y voir des socs de charrue ; car la forme de ces blocs est celle d'un araire, et il serait facile de les encastrer dans une pièce de bois ? Cette dernière opinion ne paraît point invraisemblable si l'on réfléchit que, jusqu'à présent, on n'a point trouvé les instruments agricoles des peuplades primitives.

Il est probable que le grand atelier du bassin de la Creuse a été arrêté en pleine activité par l'invasion soudaine d'une peuplade plus civilisée, armée d'instruments de bronze ou de fer. Tout semble indiquer que la clôture de cet atelier a coïncidé avec la fin de l'âge de pierre, car, si les outils en silex avaient continué à être usités, on n'eût pas négligé une région où la matière première était si abondante et si facile à exploiter.

Ces silex, en effet, se rencontrent à la surface du sol ou enfouis à une médiocre profondeur dans le terrain superficiel. Ce terrain appartient à la période tertiaire, par conséquent anté-diluvienne ; mais les silex qui en proviennent n'ont été mis en œuvre que dans la période post-diluvienne. Aucun de ces instruments n'est roulé et ne paraît avoir été mêlé à la

grande catastrophe diluvienne ; tous sont à l'état vif, avec les arêtes non émoussées, et semblent appartenir, comme il a été dit plus haut, à la dernière période de l'âge de pierre.

Jusqu'à présent, aucun indice n'a révélé la présence de l'homme ou de ses instruments dans le diluvium en Touraine. En émettant cette opinion, M. Chevalier ne cède point à des scrupules religieux, car la Bible lui semble tout à fait en dehors de la question. Puisque le déluge a été envoyé pour punir les hommes, il n'est point étonnant qu'on trouve des débris humains ou des objets de l'industrie humaine dans le terrain qui s'est formé par l'action de ce grand cataclysme ; bien plus, il est évident qu'on doit en trouver dans toutes les régions où l'homme avait alors pénétré, et il sera très-intéressant de constater, par des faits, si l'homme vivait dans notre pays au moment du déluge biblique.

Cette curieuse question, qui n'a point encore été étudiée pour la Touraine, a-t-elle obtenu une solution sur d'autres points de la France, et notamment dans les environs d'Abbeville ? M. Chevalier ne le pense pas, malgré le bruit qu'on a fait des découvertes récentes de M. Boucher de Perthes. A son avis, il y a beaucoup de confusion dans la discussion, car les savants sont loin de s'entendre sur la valeur des mots et sur la nature des terrains. Outre le diluvium produit par le déluge historique, quelques auteurs reconnaissent encore un ou deux autres diluviums. Tous les terrains, meubles, superficiels, dont plusieurs appartiennent à la période actuelle, étaient autrefois confondus sous le nom général de diluvium, et ce n'est guère que depuis quinze ans, qu'on les étudie sérieusement. Enfin, les géologues les plus compétents sont en complet désaccord sur l'attribution des terrains du Moulin-Grignon. Au milieu de ces conflits et de ces incertitudes, il convient d'attendre, et de se garder des conclusions prématurées.

A l'occasion de l'homme fossile, M. Chevalier, termine en demandant que l'on recueille avec soin les ossements que l'on rencontre dans les sépultures anciennes antérieures à l'an 1000. Notre province, dit-il, placée sur un des grands chemins de la Gaule, a été traversé par plusieurs peuples, et quelques-uns, les Alains et les Visigoths, par exemple, l'ont occupée en colonisateurs : les vainqueurs ont pris naturellement les meilleures terres en refoulant les indigènes dans les forêts des plateaux, et c'est peut-être là qu'il faut chercher l'origine de ces différences de type et de caractère, et de ces animosités qui séparent souvent les vigneron des vallées de la Loire et du Cher des cultivateurs des plateaux. L'anthropologie, science récente, a la prétention de reconnaître les différentes races humaines à l'examen du crâne. C'est ainsi que Fodéré et Renaud croient

retrouver dans la population du Véron, des descendants de l'armée des Sarrasins, écrasée par Charles-Martel, provenant soit d'un parti de fuyards réfugiés dans la forêt de Chinon, soit de prisonniers de guerre attachés au grand domaine royal qui s'étendait entre Chinon et Huismes. Cette opinion, si elle se confirme, tendrait à prouver que la défaite d'Abdérane a eu lieu aux portes de Tours, dans les landes de Miré, selon notre tradition. L'anthropologie est donc appelée à être un utile auxiliaire de l'histoire, et, à ce point de vue, l'étude des anciens ossements humains pouvant jeter quelques lumières sur les limites des invasions dans notre province et sur la race des peuples envahisseurs, ne doit pas être négligée.

L'improvisation de M. l'abbé Chevalier, qui n'a pas duré moins de trois quarts d'heure, a captivé au plus haut point l'attention de l'assemblée. Plusieurs membres ont exprimé le désir que M. Chevalier pût prendre part aux conférences publiques que l'on cherche à organiser dans les villes importantes.

Après avoir fait connaître que le castellum de Larçay, dont il fit la découverte il y a quelques années, a été l'objet de l'examen et de l'étude de deux savants archéologues, MM Roach-Smith et de Caumont, M. Boilleau croit devoir résumer le résultat de ses propres observations, pour établir, autant que faire se peut, l'origine de ce monument, sa destination, la date de sa construction, celle de sa destruction.

M. Boilleau commence par décrire minutieusement le castellum de Larçay, dont il fait ressortir les caractères architectoniques. Il y voit une forteresse construite en prévision et à l'approche de quelque grand danger d'invasion. Cette explication se trouve, à ses yeux, fortifiée par l'étymologie du mot Larçay, dans la construction duquel entre évidemment le mot latin *arx*, forteresse, citadelle. Quant à l'époque où dut être construit le castellum de Larçay, M. Boilleau recherche la date des divers bouleversements qui purent nécessiter des mesures extraordinaires de défense, et il croit pouvoir la fixer au III^e siècle, au moment où eut lieu la redoutable insurrection des Bagaudes.

M. Paul Viollet demande à mettre sous les yeux de la Société quelques indications qu'il a trouvées dans les archives de l'hôtel de ville, et qui peuvent aider à établir la généalogie de René Descartes.

Tout le monde, dit-il, s'accorde à constater que René Descartes était petit-fils de Pierre Descartes, médecin à Châtellerauld en 1543. Mais ce Pierre Descartes était-il fils de Gilles Descartes, décédé maire de Tours en 1552? Les partisans de l'origine tourangelles de notre grand philosophe tiennent pour l'affirmative; les partisans de son origine châtelleraudaise sont pour la négative.

M. Viollet a trouvé, dans les registres des délibérations de la municipalité de Tours en 1523, 1524 et 1526, un Pierre Descartes qui figure parmi les « pers et conseillers » de ville. Y a-t-il identité entre ce Pierre Descartes et le Pierre Descartes médecin à Châtellerault ? Voilà ce que M. Viollet laisse aux savants le soin de décider. Mais M. Viollet n'en signale pas moins comme important le fait de l'existence à Tours de Pierre Descartes dont parlent les registres de l'hôtel de ville.

M. le président, au nom de la Société, remercie vivement MM. Boilleau et Viollet des intéressantes communications qu'ils viennent de faire à l'assemblée.

M. Gautier, de Loches, entre dans quelques détails sur les ateliers de pierre du Grand-Pressigny ; il signale une inscription trouvée dans le château du Grand-Pressigny, et ajoute que le propriétaire serait disposé à laisser faire des fouilles si la Société pense qu'il en puisse résulter des découvertes utiles à la science.

M. Pécard lit une note relative à des fouilles qu'il a fait faire, commune de Chambray, dans un petit tumulus de défense dépendant du domaine de la Fontaine. Ces fouilles ont amené la découverte de pointes de flèches en fer, de fragments d'armes et de poteries qu'il offre à la Société. Il se propose de continuer ces fouilles et de faire un rapport plus étendu à ce sujet.

Le même membre rappelle qu'au mois de juin 1864, M. de Sourdeval présenta à la Société un fragment d'argile émaillée trouvé commune de Bresches. On avait supposé d'abord que ce fragment avait été détaché d'une des tombes mérovingiennes au milieu desquelles il se trouvait ; mais de nouvelles fouilles, faites en présence et sur les indications mêmes du propriétaire du terrain, n'ayant abouti à aucun résultat, M. Pécard pense qu'il y a lieu d'ajourner toute appréciation de la valeur de cette découverte.

Séance du 28 décembre 1864.

PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE M. PODEVIN, PRÉFET
D'INDRE-ET-LOIRE.

Présidence de M. l'abbé Bourassé.

M. le préfet assiste à la séance.

M. Bourassé, président, remercie M. le préfet de l'honneur qu'il veut bien faire à la Société en assistant à la séance ; il le

remercie également de toute la bienveillance dont il l'a constamment honorée, et le prie de vouloir bien accepter la présidence d'honneur de la séance.

M. le préfet répond qu'il est vivement touché de l'affectueux accueil qui lui a été fait par l'Assemblée. Il suit avec le plus grand intérêt les travaux de la Société archéologique de Touraine, et lui donne l'assurance qu'elle peut, en toute occasion, compter sur son concours dévoué et empressé.

Il est ensuite donné lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans modification.

Objets offerts. — Par M. Pécard : 2 vases brisés, en poterie rouge dite samienne; 4 fragment de poterie sigillée; 4 petit objet antique, en bronze, représentant une figure humaine (ces objets ont été trouvés à Tours); 1 médaille, grand bronze, de Faustine jeune; 4 tuile à rebords et des fragments de poteries antiques trouvés dans les landes du Ruchard, commune de Cravant;

Par M. Taschereau, administrateur général de la Bibliothèque impériale, les médailles suivantes : 1 pièce en argent, de Jean III, duc de Brabant; 2 de Louis-le-Masle, comte de Flandre; 4 demi-quart d'écu de Henri III; 4 douzain de la principauté de Dombes;

Par M. Quesnot, à Tours : pièce dite mouton d'or, de Jean II, roi de France; médaille consulaire, en argent, de la famille Fabia;

Par M. Paul Nobilleau : médaille, grand bronze, frappée à l'occasion de la paix de Presbourg; jeton de cuivre, frappé à l'occasion de l'élection du prince Louis-Napoléon à la présidence de la République, en 1848;

Par M. Browne : jeton en cuivre de Louis XIV.

Livres offerts et publications reçues. — *Histoire du château de Murol*, offerte par M. Nobilleau;

Impressions des archives de la ville de Bordeaux, par M. de Chasteigner;

Bulletin de la Société des sciences et arts de l'Yonne, 1864;

Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi, t. VIII;

Mémoires de la Société impériale d'agriculture de Douai, t. VII;

Distribution des prix aux Sociétés savantes, en 1864;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, n° 3, 1864;

M. le président, au nom de l'Assemblée, remercie les personnes qui ont eu la bonté de faire des dons au musée ou à la bibliothèque de la Société.

Correspondance. — Lettre de M. le ministre de l'instruction publique qui demande l'avis de la Société sur les livres d'intérêt local qu'il serait convenable de distribuer aux bibliothèques primaires. La Société se fera un devoir de répondre à cet appel ;

Lettre de M. le ministre de l'instruction publique annonçant que la réunion des délégués des Sociétés savantes aura lieu, à la Sorbonne, dans les premiers jours d'avril, et que les mémoires à lire devront être déposés le 1^{er} mars au plus tard ;

Lettre de M. le comte de Chasteigner qui appelle l'attention sur des réparations qui vont être incessamment faites au pont de Lahaye-Descartes, et prie la Société de vouloir bien intervenir pour éviter que les travaux projetés n'aient pour effet de dénaturer le caractère architectonique de ce monument, qui remonte au XIII^e siècle.

M. le préfet fait observer que les réparations du pont de Lahaye ont pour but d'établir des trottoirs sur consoles, destinés à faciliter la circulation, mais sans toucher à la maçonnerie antique, qui sera conservée.

La parole est donnée à M. Grandmaison, qui donne lecture d'une note sur une pierre trouvée près de Ferrière-Larçon; note dont voici les conclusions :

La pierre de Ferrière-Larçon est une énorme silex d'environ 35 centimètres de hauteur sur 45 de largeur, et du poids de 79 kilogrammes ; il est fort irrégulier et présente, sur ses différents côtés, des aspérités et des anfractuosités assez considérables. Une de ses faces, cependant, semble avoir été, dès le principe, plus plane que les autres, et c'est là qu'on remarque certaines rainures évidemment creusées de main d'homme et permettant tout d'abord d'y reconnaître un de ces polissoirs dont nos ancêtres se servaient pour perfectionner la fabrication des haches dites celtiques et pour leur donner ce beau poli qui fait encore aujourd'hui l'étonnement des archéologues. Les monuments de cette espèce sont fort rares; ils doivent appartenir à l'époque où les anciens habitants de la Gaule taillaient et polissaient eux-mêmes leurs armes et leurs instruments de pierre. Or, le polissage n'a été employé que dans la seconde période de l'âge de pierre, dans celle qui a précédé immédiatement l'apparition des métaux, avec l'usage desquels il paraît même avoir existé longtemps.

Le polissoir de Ferrière-Larçon ne doit donc pas remonter au-delà du VII^e siècle avant notre ère, pendant lequel les vastes ateliers du Grand-Pressigny et des lieux circonvoisins étaient sans doute en pleine activité. Il aurait ainsi environ deux mille cinq cents ans.

M. le préfet donne quelques détails sur la découverte de ce

polissoir et sur les difficultés qui se sont élevées à son occasion entre M. le marquis de Vibraye et M. le maire de Ferrière-Larçon. Resté en la possession de la commune de Ferrière, ce polissoir a été offert, par le conseil municipal, à S. M. l'Empereur, pour le musée celtique de Saint-Germain.

M. Browne dit qu'il a vu au musée de Dublin un polissoir du même genre que celui de Ferrière-Larçon, mais à une seule rainure, et que les savants irlandais considèrent comme parfaitement authentique.

M. l'abbé Chevalier demande la parole pour raconter un curieux épisode de l'histoire de Chenonceau, sous Diane de Poitiers, épisode qui ressemble à une comédie, et qu'on pourrait intituler : *le Propriétaire malgré lui*.

Thomas Bohier, dit-il, était mort en 1524, laissant des dettes considérables. Son fils Antoine, pour satisfaire le Trésor, abandonna la terre de Chenonceau à François I^{er}, en 1535, pour la somme de 90,000 livres; et dans l'acte de vente, l'acquéreur engagea sa foi et parole de roi de ne jamais revenir sur cette transaction. En 1547, Henri II donna Chenonceau à Diane de Poitiers, par des lettres-patentes qui furent revêtues de toutes les formalités nécessaires. Diane, cependant, n'était point tranquille, et quelques menaces échappées à Catherine de Médicis lui firent craindre que cette belle terre ne fût un jour revendiquée comme ayant appartenu au domaine. On imagina alors contre le malheureux Bohier une procédure compliquée, pour effacer cette tache domaniale. La transaction de 1535 fut attaquée et cassée, comme ayant fraudé le Trésor de la moitié du prix stipulé; Antoine Bohier fut remis en possession, malgré lui, de la châtellenie de Chenonceau, sommé de payer les 90,000 livres dont il était débiteur, et, comme il ne put s'acquitter, on saisit Chenonceau et on le vendit par adjudication. Diane de Poitiers l'acheta pour 50,000 livres. Bohier qui, pendant les huit années de ce procès, avait demeuré en Italie, revint, approuva tout ce qui s'était fait en son absence, et le roi lui fit don des 40,000 livres qui restaient sur la dette paternelle, alléguant que, tout bien considéré, la terre de Chenonceau valait bien les 90,000 livres portées dans la transaction de 1535. Ainsi finit cette comédie judiciaire, qui ruina complètement Antoine Bohier.

Cette curieuse procédure ne servit point à Diane de Poitiers : une seule menace de sa rivale suffit pour lui arracher Chenonceau, après la mort de Henri II. Mais, par un résultat que l'on ne prévoyait guère alors, cette rouerie judiciaire servit à M^{me} Dupin. Le gouvernement révolutionnaire ayant mis le séquestre sur Chenonceau, comme sur un bien domaniale, M^{me} Dupin n'eut pas de peine à prouver que Diane en

était propriétaire, non en vertu d'une donation royale, mais en vertu d'une adjudication après enchères publiques devant un tribunal. Le séquestre fut levé, et M^{me} Dupin ne fut plus troublée.

Ce récit piquant, qui a fait connaître une page entièrement inconnue de l'histoire de Chenonceau, a été écouté avec le plus vif plaisir, et a été salué à la fin par les applaudissements de l'assemblée.

M. de Sourdeval donne lecture d'un travail intitulé : *Une statue tombale du XIII^e siècle, Jean d'Alluye.*

M. de Sourdeval dit que parmi les armes défensives que la puissance des projectiles a rendues inutiles, une des plus curieuses était la cotte de mailles, que l'on trouve chez les Romains, et qui depuis revint en usage vers le XIII^e siècle. Ainsi les chevaliers qui figurèrent à la bataille de Bouvines, en 1214, nous apparaissent couverts, presque de la tête aux pieds, de cette espèce d'armure. La cotte de mailles ne tarda pas à se modifier et à disparaître pour faire place à la cuirasse, aux brassards, aux cuissards. Mais l'époque où elle fut employée est assez précise pour qu'en la trouvant représentée sur des statues on puisse indiquer exactement l'époque à laquelle appartenaient les personnes dont elles offraient l'image.

En prenant ces données pour point de départ, M. de Sourdeval s'occupe d'une statue qui, enfouie d'abord dans les décombres de l'ancienne abbaye de la Clarté-Dieu, exhumée par M. de Sarcé, placée par lui dans le parc de son château d'Haudbert, est aujourd'hui mise à l'abri des injures du temps dans l'orangerie du château.

Après avoir décrit minutieusement cette statue, qui nous montre le personnage qu'elle représente, revêtu des pieds à la tête d'une cotte de mailles, recouverte d'un sureot d'étoffe, M. de Sourdeval, la comparant à deux autres statues, l'une de Pierre de Dreux, l'autre de Pierre de Roye, dont la date est certaine, n'hésite pas à y voir l'image de Jean d'Alluye, l'un des bienfaiteurs de l'abbaye de la Clarté-Dieu, qui prit part à la bataille de Bouvines, et fit à cette abbaye diverses donations en 1239.

M. Pécard entre dans quelques détails sur des fouilles qu'il a fait faire sous le dolmen de Briançon, situé commune de Cravant. Malheureusement des fouilles, avaient été antérieurement faites sous ce monument. M. Pécard appelle l'attention de l'administration départementale sur l'importance qu'il y aurait de veiller à la conservation de nos dolmens qui tendent chaque jour à disparaître, et il invoque à cet égard la sollicitude de M. le préfet.

M. le préfet, s'associant complètement à la pensée de M. Pé-

card, promet qu'il prescrira toutes les mesures nécessaires pour préserver de la destruction les monuments druidiques que possèdent nos contrées.

M. Grandmaison, continuant la lecture de son *Essai sur le servage en Touraine*, passe en revue les chartes d'affranchissement contenues dans le livre *De Servis*. Ces chartes émanent soit des communautés religieuses, soit des seigneurs laïques. Ces dernières sont les plus nombreuses, et la liberté qui en résulte est plus complète et entourée de moins de restrictions. Le motif des affranchissements par les laïques est presque toujours tiré d'un sentiment religieux et, ici du moins, l'heureuse influence des idées chrétiennes ne saurait être contestée. Quand aux chartes concédées par les moines, elles contiennent presque toujours des restrictions et des conditions plus ou moins onéreuses pour l'affranchi; la plus fréquente est l'obligation de ne point se marier et d'entrer dans le clergé. Tant que l'affranchi reste dans les ordres mineurs, il peut se marier, il est vrai; mais alors la servitude, qui n'avait été que suspendue pour lui ouvrir l'entrée de la carrière, le ressaisit avec toute sa force, aussitôt qu'il veut reculer. C'est donc surtout dans les chartes laïques que M. Grandmaison cherche les caractères essentiels de l'affranchissement.

Ces caractères lui paraissent pouvoir se résumer en deux points principaux : 1° L'affranchi a le droit d'aller où il veut; les chemins du monde carré, disent les textes, lui sont ouverts; 2° il ne rend de devoirs et de services à personne que de son plein gré. La liberté dont jouit l'affranchi est encore bien incomplète; comme le vilain, dans la classe duquel il entre dès lors, il reste soumis à la taille, à la corvée, même à la taxe de formariage et à la main-morte, et de tous les services et devoirs qu'entraîne avec elle la jouissance de la propriété roturière au moyen-âge. En effet, on distingue deux sortes de servitudes : l'une qui porte sur les personnes, l'autre qui est inhérente à la terre. Les chartes d'affranchissement ne font disparaître que la première; la seconde subsiste et, tout en s'amoindrissant de plus en plus subsistera encore durant des siècles; pour l'effacer, il ne faudra rien moins que la Révolution de 1789.

Au nom de M. Clément Proust M. Pécard donne lecture d'une notice sur l'abbaye de Villeloin.

M. Proust retrace rapidement l'histoire de cette abbaye qui, fondée en 1750, par l'abbé Audacher, avec l'autorisation de Charles-le-Chauve, vit tellement diminuer le nombre de ses religieux, vers le milieu du siècle dernier, qu'il fallut en 1767 la réunir à l'abbaye de Beaulieu, qui avait, comme elle, adopté un siècle auparavant, la réforme de St-Maur. Rétablie

depuis, à la demande des habitants, l'abbaye, qui avait été en grande partie détruite, fut réorganisée en 1782; mais la révolution la fit complètement disparaître avec les autres établissements religieux.

M. Clément Proust termine en proposant d'effectuer des fouilles sur l'emplacement de l'église, fouilles auxquelles se prêterait volontiers le propriétaire des ruines de cet édifice, et d'en faire également dans le tumulus de Villeloin. Il offre de les diriger lui-même, de concert avec ceux de ses membres que la Société voudra bien lui adjoindre.

M. le président remercie au nom de l'assemblée MM. Grandmaison, Chevalier, de Sourdeval, Pécard et Proust, des communications importantes qu'ils ont bien voulu lui faire, et ordonne le renvoi de leurs mémoires au comité de rédaction.

Il est procédé au scrutin sur l'élection de MM. Vaillant, comme membre titulaire, et l'abbé Roux, comme membre correspondant, qui sont tous deux admis à l'unanimité.

Séance du 23 janvier 1865.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Objets offerts. — Par M. Blaise, artiste photographe à Tours : Photographie au charbon, de sa composition, représentant le portail de Saint-Clément;

Par M. Leduc, entrepreneur à Tours : fragment de torse, en marbre blanc, provenant d'une maison, rue de la Boule-Peinte;

Par M. Pécard : Petite amphore et coupe en poterie rouge, dite samienne, trouvée à Tours;

Par M. Clément Proust : 1° Urne cinéraire, en verre, contenant des cendres et des os calcinés; cette urne, malheureusement brisée, a été trouvée à Sublaines; 2° fragment de la tuile à rebords qui recouvrait cette urne;

Par M. Albert Révérand, membre de la Société : 1° Un double tournois Louis XIII; 2° une pièce en cuivre, à l'effigie de Louis XVI; 3° un jeton du règne d'Henri IV; un jeton du règne de Louis XIV;

Par M. Dorange, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Tours : 4° Une médaille consulaire de la famille Hosidia; un Nerva, moyen bronze; 3° un Licinius petit bronze;

Par M. Garret, à Tours : un grand-blanc de Charles VII;

Par M. Paget, à Tours : Un Claude, moyen bronze, trouvé à Tours;

Par M. Vaugondy, maître jardinier à Tours : un jeton, en cuivre, du règne de François I^{er}.

Livres et publications reçues. — De M. Grandmaison : *Cartulaire de Saint-Jouin* (en Poitou);

De M. G. Guérin, architecte : *Eglise Sainte-Anne près Tours*;

De M. le baron de Septenville : *Victoires et conquêtes de l'Espagne*; — *Découvertes et conquêtes du Portugal*; — *L'intention de l'Angleterre en 1863*; — *Comment la Russie et la Prusse peuvent anéantir l'influence anglaise en Asie*;

De M. l'abbé Bourret : *Discours de rentrée à la Sorbonne*;

Bulletin de la Société des antiquaires de France;

Publications de la Société havraise, 1863;

L'investigateur, octobre 1864;

Le musée Napoléon à Amiens, par M. l'abbé Corblet;

Indicateur-Annuaire de Tours, offert par M. Mazereau.

Des remerciements sont adressés par M. le président aux personnes qui ont bien voulu faire des dons au Musée ou à la Bibliothèque de la Société.

Correspondance. — Lettre de M. Pescherard, agent-voyer en chef du département, qui donne sa démission, motivée sur l'impossibilité où il se trouve d'assister régulièrement aux séances.

M. Grandmaison annonce que le polissoir trouvé à Ferrière-Larçon, n'ayant pas été accepté par l'Empereur pour le musée de Saint-Germain, reste la propriété de cette commune. Il exprime l'espoir que, grâce à la bienveillante intervention de M. le Préfet, ce monument pourra enrichir le Musée de la Société.

M. l'abbé Bourassé fait connaître que la vieille et curieuse église de Cravant, devenue la propriété de la Société française pour la conservation des monuments historiques, est désormais à l'abri de la destruction et des dégradations. Ce résultat heureux est dû à la généreuse intervention de M. Fadat de Saint-Georges, qui a bien voulu ajouter à la somme votée par la Société française la somme nécessaire pour que l'adjudication fût prononcée en sa faveur.

La Société décide que l'expression de ses remerciements à M. Fadat de Saint-Georges sera consignée au procès-verbal de ses séances.

M. le président Bourassé donne ensuite lecture de son rapport sur les travaux de la Société pendant les trois années de sa présidence, qui vient d'expirer.

Le secrétaire général prend la parole, et fait observer que ce remarquable travail n'est malheureusement pas complet,

M. Bourassé ayant omis de mentionner les nombreux et importants mémoires qu'il a lus. Parmi ces travaux, dont se sont enrichies nos Annales et qui sont présents au souvenir de tous nos collègues, nous mentionnerons seulement : Les *Récits mérovingiens d'après Grégoire de Tours*, que nous avons tous écoutés avec tant d'intérêt. Mais nous ne saurions passer sous silence divers ouvrages publiés par M. Bourassé, pendant ces trois dernières années, et particulièrement le XIII^e volume de la *Summa aurea*; l'*Histoire de la Vierge Marie, Mère de Dieu*, 4 vol. in-8°, les *Résidences royales et impériales de France*, 4 vol. grand in-8°, avec illustrations nombreuses; les *Enquêtes du clerc Postumien*, 4 vol. in-8°; le *Martyrologe obituaire de l'église métropolitaine de Tours*.

La Société décide que le rapport de M. Bourassé sera imprimé, mais avec une note du secrétaire général signalant les communications qui ont été faites par M. Bourassé.

M. Pécard croit devoir, comme conservateur, rappeler l'acte de bienveillance de l'administration municipale, qui a confié au Musée archéologique les objets que la ville a obtenus du musée Campana.

M. Guyot, trésorier, fait connaître le résultat des comptes pour l'année 1864; comptes qui sont approuvés à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au renouvellement des membres du bureau et de la commission de rédaction pour la période triennale 1865, 1866, 1867. Par suite de ces opérations, qui ont lieu par scrutins individuels et secrets, sont nommés :

Président : — M. l'abbé Bourassé;

Vice-président : M. Grandmaison;

Secrétaire-général : — M. Ladevèze;

Trésorier : — M. le capitaine Guyot;

Secrétaire adjoint : — M. l'abbé Chevalier;

Bibliothécaire : — M. Paul Viollet;

Membres du conseil d'administration : — MM. Chambert, Meffre père, Browne;

Membres du comité de rédaction : — MM. de Galembert, de Busserolle, de Sourdeval.

Il est enfin procédé au scrutin, sur la présentation de MM. De Lannoise et de Chasteigner, qui sont élus : le premier, membre titulaire; le second, membre correspondant.

Séance du 22 février 1865.

PRÉSIDENTE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. le comte de Chasteigner, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres;

Lettre de M. le ministre de l'instruction publique invitant la Société à se faire représenter par un ou plusieurs délégués à la séance de distribution des prix aux Sociétés savantes, qui aura lieu, le 22 avril, à la Sorbonne;

Lettre de M. Mabille qui : 1° demande à la Société son concours pour une géographie de la province de Touraine à laquelle il travaille et qu'il compte présenter au concours de 1867; 2° réclame quelques exemplaires de son Catalogue analytique. La Société déclare être disposée à aider de son concours la publication que prépare M. Mabille, et décide qu'il lui sera remis douze exemplaires du Catalogue de dom Housseau.

Objets offerts. — Par M. l'abbé Bodin, membre honoraire : les sceaux d'Elisabeth, comtesse de Namur; de Guillaume de Melle, et un troisième non déchiffré, avec leurs empreintes en cire;

Par M. Belzair, propriétaire à St-Côme : un plan dessiné et colorié du prieuré de St-Côme, en 1753.

Par M. Girard, contre-maître en soieries à Tours : 1° une statuette égyptienne avec appendice d'un collier; 2° un fac-simile de jeton de Patrice, maire de Tours; 3° trois empreintes de sceaux en plomb;

Par M. Girault, curé de Courçay : une épée brisée, trouvée à Courçay;

Par M. Pécard : un vase cinéraire contenant du charbon, trouvé au prieuré de St-Côme;

Par M. Mestayer, propriétaire à Goury, commune de l'Île-Bouchard : les médailles romaines suivantes en billon, trouvées dans sa propriété : quatre Posthume, trois Gallien, deux Salonina, un Victorinus;

Par M. Monjalon, brigadier de police à Tours : une pièce de Louis XIV en argent;

Par M. X. de Busserolle : Un double tournois du duc de Sully; un id. du duc de Bouillon; une pièce de Charles III, duc de Mantoue; id. du prince de Conti; id. de Louis XIII: une monnaie de Fribourg; une pièce de Henri III; id. de Gaston;

Par M. Touard, à Civray : une pièce en argent de Louis XV ;
Par M. le docteur Haime, une statuette chinoise.
Livres et publications reçus. — *Del pitagorismo de Numa, mémoire de M. Corisa*, offert, au nom de l'auteur, par M. l'abbé Plantier ;

Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne, 1864 ;
Mémoires de la Société archéologique de l'Oise, t. v ;
Mémoires de la Société des sciences de Lille, 1863 ;
Mémoires de l'Académie Stanislas, 1863 ;
L'Investigateur, t. iv, novembre et décembre, 1864 ;
Mémoires de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or,
Annales de la Société académique de Nantes, 1864 ;
Nericault-Destouches, étude par M. Leroy ;
Une feuille d'un manuscrit arabe, offerte par M. Benoit ;
Distribution d'es espèces dans les terrains crétacés de Loire-et-Cher ; Note sur les silex smillés trouvés à Vallière ; Note sur les silex travaillés de Pontlevoy ; brochures offertes par l'auteur, M. l'abbé Bourgeois.

M. le président, au nom de l'Assemblée, remercie les personnes qui ont bien voulu faire des dons au Musée et à la Bibliothèque de la Société.

M. le président donne lecture d'une lettre fort étendue de M. le comte Alexis de Chasteigner, lettre dans laquelle il revendique la priorité de la découverte des ateliers de l'âge de pierre dans notre département. Après avoir résumé les faits qui se sont passés à l'occasion de cette découverte et discuté les assertions auxquelles ils ont donné lieu de la part de M. l'abbé Chevalier, dans la Séance de la Société du mois de novembre dernier, M. le comte de Chasteigner arrive aux conclusions suivantes. « En résumé, dit-il, il reste acquis, par le compte-rendu du 30 novembre 1864 et par les propres paroles de M. l'abbé Chevalier : 1° qu'il est certain que j'ai découvert, en 1837, à la Custière, commune de Chambon, le premier atelier de ce genre signalé en Touraine ; 2° que toutes les découvertes qui ont été faites depuis lors, en Touraine, par d'autres que par moi, l'ont été postérieurement à mes premières découvertes et au temps où j'en ai fait part à diverses personnes. C'est ce que je tiens bien à faire constater, car c'est tout simplement vrai »

Cette lettre donne lieu à quelques observations de la part de M. l'abbé Chevalier, de M. le président Bourassé, du secrétaire général et de divers membres. A la suite de cet échange d'observations, le secrétaire général demande la permission à la Société de résumer le débat et les points essentiels qu'il a mis en relief. Ces points sont ceux-ci :

Il demeure constaté, notamment par les déclarations faites

en séance, dès 1860, par M. Chevalier, que la découverte du premier atelier de pierres en Touraine est due à M. de Chasteigner et a eu lieu dans le jardin de la Custière, que les vastes ateliers du Grand-Pressigny ont été trouvés et signalés par M. le docteur Leveillé; que, dès l'origine, M. Chevalier indiqua l'existence probable d'une série d'ateliers d'objets de pierre dans la vallée de la Creuse, indication importante que les faits subséquents sont venus confirmer.

L'Assemblée donne son approbation à ce résumé, qui lui semble faire à chacun la part qui lui est réellement due, et décide qu'il sera inséré dans le procès-verbal, comme conclusion du débat engagé entre MM. de Chasteigner et Chevallier.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Bodin, pour une lecture sur les couteaux et nucléus en silex.

M. Bodin croit que, si les recherches faites en vue d'établir l'emploi de ces objets n'ont abouti à rien de positif, c'est qu'on a négligé de recourir aux indications fournies par les anciens auteurs. Il se propose donc de rechercher, dans les œuvres des écrivains les plus anciens, les passages relatifs aux instruments dits de l'âge de pierre.

Il a consulté d'abord la Bible; et, dans le Livre de Josué, où Dieu prescrit l'opération de la circoncision et recommande de la faire avec des couteaux de pierre, *cultros lapideos*; dans l'Exode, où il est question d'une pierre tranchante employée par Séphora pour circoncire son fils Eliézer, M. Bodin voit une double et imposante preuve de l'emploi des singuliers objets dont la science est si préoccupée en ce moment.

Passant aux auteurs profanes, il trouve, dans un chapitre d'Hérodote, les couteaux de pierre signalés comme servant à ouvrir le ventre des corps que l'on voulait embaumer. Ces pierres étaient mentionnées sous la dénomination de pierres d'Ethiopie; ce qui montre qu'elles étaient en usage chez les Ethiopiens, qui les préparaient. Il cite encore, à l'appui de ses énonciations, Catulle, Ovide, Juvénal, enfin la description, par Montfaucon, des détails de la colonne Antonine.

Cet emploi, chez la plupart des peuples, des couteaux de pierre, qui servaient à divers usages, tandis que les nucléus servaient, selon toutes probabilités, comme arme de guerre, suffit, dit M. Bodin, pour expliquer les nombreux ateliers existant partout où l'on rencontre des gisements de silex, seule nature de pierre qui puisse fournir des arrêtes vives et un tranchant très-net.

Dans un dernier chapitre de son *Essai sur le Servage en Touraine*, M. Grandmatson examine à quelle époque le servage a disparu dans notre province.

Aucun texte formel ne permet d'assigner à cette révolution une date précise, mais de l'ensemble des documents qui sont venus jusqu'à nous, M. Grandmaison conclut que, vers 4,300, le servage avait disparu en Touraine. Et cette conclusion, il ne se contente pas de l'établir sur l'absence de toute clause servile dans les nombreuses chartes de cette époque qu'il a pu consulter; il la tire surtout de la physionomie générale des actes de la seconde moitié du XIII^e siècle. Dans les donations, les ventes, les échanges et les transactions de toutes sortes, non-seulement les termes d'hommes et de vassaux ont remplacé celui de serfs, mais, encore et surtout, il est de toute évidence que ce qu'on donne, vend ou échange, ce sont les services et non les personnes elles-mêmes. Cette époque ne nous offre plus, en Touraine, de ces chartes d'affranchissement par des particuliers, si fréquentes dans les siècles précédents. Et, cependant, on est au temps où les chaleureuses prédications des moines mendiants poussent, en cent autres lieux, à l'affranchissement des serfs, les mourants et ceux qui veulent racheter les âmes des morts. La foi est aussi vive que jamais, les généreux préceptes du christianisme semblent rajeunis, les donations pieuses abondent de toutes parts, mais ce que l'on donne, ce sont des terres, des cens, des rentes, et l'on ne donne plus de serfs, parce que les particuliers n'en possèdent plus en Touraine. C'est là un fait capital de l'histoire de notre province et qui, jusqu'à ce jour, avait échappé à tous les écrivains qui se sont occupés de cette histoire, M. Grandmaison croit en trouver l'explication, non-seulement dans les causes générales qui, par toute la France, tendaient plus ou moins à l'émancipation des classes serviles, mais encore dans des circonstances particulières et locales, au premier rang desquelles il place les agitations et les luttes continuelles dont la Touraine fut le théâtre pendant le XI^e et le XII^e siècles : ces luttes lui paraissent avoir surtout contribué au mélange des différentes classes de la population et au développement de l'activité et de l'énergie de chacune d'elles.

M. Dorange, conservateur de la Bibliothèque communale, a la parole pour lire une note sur le manuscrit n° 127-A de cette Bibliothèque, intitulé : *Missale antiquum*.

Après avoir fait connaître son intention de passer en revue les manuscrits de la Bibliothèque, dans un travail général et étendu dont il s'occupe, M. Dorange croit devoir en détacher un chapitre relatif au *Missale antiquum* pour le communiquer à la Société, qui a bien voulu l'associer à ses travaux.

M. Dorange commence par constater l'état matériel de ce manuscrit, qui date du XII^e siècle, appartenait à Saint-Martin et a été décrit par l'abbé Gervaise dans l'inventaire des objets

précieux que possédait cette église. Il décrit ensuite minutieusement les diverses parties dont il se compose. Il signale quelques pièces formant les treize derniers folios du volume, et importantes pour l'histoire de notre province ; ce sont : les serments de fidélité des dignitaires de Saint-Martin, des abbés de Cormery et de Beaumont, une bulle d'Alexandre III et plusieurs chartes parmi lesquelles une de Philippe-Auguste aux bourgeois de Châteauneuf.

L'auteur de la note termine en promettant de compléter ultérieurement le travail dont il vient d'offrir un fragment.

M. le président remercie MM. l'abbé Bodin, Grandmaison et Dorange des lectures qu'ils ont bien voulu faire, et ordonne le renvoi de leurs manuscrits au Comité de rédaction.

Il est ensuite procédé à l'admission, comme membre titulaire, de M. Roux, curé de St-Cyr, qui avait le titre de correspondant.

Séance du 29 mars 1865.

PRÉSIDENT DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. le comte de Chasteigner, faisant connaître que la Société des archives historiques de la Gironde prépare un travail sur la province de Guyenne, et serait heureuse de recevoir les communications qu'on pourrait lui adresser sur le sujet qu'elle se propose de traiter.

Lettre de M. le président du congrès scientifique de France, annonçant que la session annuelle de cette association se tiendra à Rouen le 13 juillet prochain.

Objets offerts. — Par M. Dauxerre, maire de la commune de Ferrière-Larçon, au nom de cette commune : un très-beau polissoir en silex, trouvé sur son territoire :

Par le même, en son nom personnel : 1° trois haches de dolmen, dont une en silex blanc, l'autre en oolithe et la troisième en serpentine ; 2° un fragment de sifflet antique en os ; 3° objet antique en grès, de forme conique tronquée, et d'un usage indéterminé. Ces objets ont été trouvés commune de Ferrière-Larçon ; 4° une sorte de pince en fer trouvée à une certaine profondeur dans le tumulus de Betz ;

Par M. Avisseau, à Tours, une urne cinéraire antique en verre, trouvée en 1827 dans les fouilles de la gare du canal à Tours ;

Par M. l'abbé Réau, curé de Sublaines, un éclat de silex travaillé, trouvé dans cette commune;

Par M. Renou, maire de Savigné, les médailles suivantes : 1° trois blancs de Charles VII; 2° un id. d'Henri VI, roi d'Angleterre; 3° un id. de François II, duc de Bretagne; 4° un double tournois Béthune;

Par M. Girard, contre-maitre en soieries, à Tours : 1° une médaille carthaginoise en bronze; 2° un ancien jeton au type tournois; 3° quatre fac-simile de divers jetons;

Par M. Baffou, ouvrier relieur à Tours, les pièces suivantes : 1° un double tournois d'Henri IV; 2° un id. de Louis XIII; 3° un id. du prince de Conti; 4° un liard de France sous Louis XIV; 5° un jeton en cuivre du règne de Louis XV; 6° une pièce de Louis XVI en bronze;

Par M. Clément Proust, membre correspondant : un double tournois Henri IV;

Par M. Richard Lhuillier, à Sainte-Maure : 1° une médaille grand-bronze de l'empereur Trajan, trouvée à Sainte-Maure; 2° un jeton en cuivre du règne de Louis XIII;

Par M. Vaugondy, maître jardinier à Tours, un double tournois Louis XIII;

Par M. Frainbaut, à Tours, un ancien petit médaillon représentant un sujet religieux;

Par M. Pécard, un jeton en argent des notaires de Tours, sous Louis XV.

Livres et publications reçus. — *Un Psautier de saint Louis*, par M. Ch. de Sourdeval;

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. XXVIII;

Le Château de la Roche-Racan, par M. Ch. de Sourdeval;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, t. VIII;

La patine de silex travaillée de main d'homme, par Ch. Des Moulins;

Revue des Sociétés savantes des départements, 9 novembre 1864;

Travaux de l'Académie impériale de Reims, 38^e volume;

Annuaire de l'Institut des provinces, 1863;

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, t. VII, 3^e cahier;

Rapport fait à l'Académie des inscriptions, au nom de la commission des antiquités de France, par M. Hauréau;

Inscriptions inédites ou peu connues du Musée de Narbonne, par M. Tournal;

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest;

Rapport sur les fouilles de Beuvraignes, par M. J. Corblet.

La Société, par l'organe de son président remercie les personnes sus-nommées qui ont bien voulu faire des dons à son

musée ou à sa bibliothèque; elle décide que l'expression toute particulière de ses remerciements à M. le maire et à MM. les membres du conseil municipal de Ferrière-Larçon, sera consignée au procès-verbal de ses séances.

M. de Galembert signale comme de nature à intéresser la science archéologique, un ouvrage très-important que vient de publier M. Hucher, du Mans, sur les vitraux. Malheureusement le prix de cet ouvrage dépasse les ressources de notre budget. M. de Galembert pense que la Société pourrait émettre un vœu pour que la ville en fit l'acquisition pour la bibliothèque communale. L'honorable membre donne ensuite lecture de quelques passages du prospectus d'un autre livre de M. Hucher sur l'art gaulois, qu'il serait utile également de voir placé dans la bibliothèque de la Société.

M. le président s'associant à la pensée de M. de Galembert, appuie sa proposition et l'assemblée émet le vœu dont l'expression est sollicitée.

M. de Galembert recommande à l'attention la découverte qui vient d'être faite, sous le mur nord de l'ancienne Psalletie, d'un mur briqueté, d'origine gallo-romaine, dont l'existence n'avait pas encore été signalée. Ce mur, dont on peut voir une portion dans la cave de la maison n° 3 de la rue de la Psalletie, est perpendiculaire à l'ancien mur de ville et parallèle à la Loire.

M. l'abbé Bourassé donne lecture d'un nouveau récit des temps mérovingiens extrait comme les précédents, de Grégoire de Tours. Il est intitulé : *Eberulfe et l'asile de Saint-Martin à Tours* (an 545). Voici sommairement analysé l'épisode auquel il se rapporte.

Chilpéric ayant été assassiné à Chelles, Gontran, son frère, résolut de tirer vengeance de ce crime, généralement et justement, parait-il, attribué à la reine Frédégonde. Mais celle-ci aussi habile que perverse réussit à détourner les soupçons dont elle était l'objet, en accusant de ce forfait et d'autres crimes un chambellan de son mari, nommé Eberulfe. Eberulfe, connaissant les procédés expéditifs de Frédégonde, n'essaya pas même de se justifier. Il prit la fuite et se réfugia dans l'asile de Saint-Martin.

Au lieu de respecter la retraite vénérée à laquelle il devait la vie, il la souillait chaque jour impunément par toute espèce de violences et de débauches, allant, dans ses moments d'ivresse, jusqu'à outrager le tombeau de saint Martin, et à frapper les prêtres de l'église; un jour même il faillit frapper l'évêque de Tours, saint Grégoire. Fatigué d'attendre, irrité de l'impunité du criminel qu'il voulait atteindre, Gontran chargea un de ses officiers, nommé Claude, d'en finir et lui

promit une récompense magnifique s'il parvenait à s'emparer d'Eberulfe. A force de démonstrations d'amitié, Claude réussit à capter la confiance de l'ancien chambellan de Frédégonde. Il s'associe à ses excès et l'assassine au milieu d'un festin. Mais, à son tour, il est assailli par les serviteurs d'Eberulfe qui l'assassinent sur place avec tous les siens.

Tel fut le dénouement de cet épisode qui affecta péniblement Gontran, dénouement qui montre et les mœurs violentes du temps et l'abus qui était fait du droit d'asile. Cet intéressant récit est écouté avec le plus vif intérêt.

M. Nobileau prend la parole et donne lecture d'un document intitulé : *Relation de ce qui s'est passé pour la construction du couvent des Capucins de Tours en 1601.*

M. le président informe la Société que M. de Busserolle se propose de publier prochainement un armorial de Touraine, ouvrage que la mort n'a pas permis à M. Lambron de Lignim de terminer.

Il est ensuite procédé à l'élection de MM. Millet, contrôleur des contributions directes, qui est nommé membre titulaire, et M. l'abbé Bourgeois, qui est élu membre correspondant.

Séance du 26 avril 1864.

PRÉSIDENTE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Livres et publications reçues. — *Catalogue de la Bibliothèque impériale*, t. ix, offert par M. Tachereau ;

Mémoire lus à la Sorbonne (archéologie) ;

Notice sur la ville des Baux, en Provence, par M. J. Carrouge ;

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. xiv ;

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, t. ix ;

Photographie de la Roche-Racan, offerte par M. de Sourdeval ;

Annales de la Société académique de Clermont-Ferrand, t. v ;

Annales de la Société d'agriculture du Puy, t. xxv ;

L'Investigateur, janvier 1865 ;

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1864 ;

Les Mondes, livraison offerte par M. de Lafolloye ;

Objets offerts. — Par M. Jules de Marolles, capitaine de vaisseau, à Tours : un vase en terre cuite, représentant une

figure humaine, trouvé dans un ancien tombeau péruvien près de Lima ;

Par M. Paul Nobilleau membre de la Société archéologique : une pointe de lance ou de javelot antique en bronze, trouvée commune d'Esvres ;

Par M. Jules Taschereau, administrateur général de la Bibliothèque Impériale à Paris : un petit blanc delphinal de Charles VII ;

Par M. Bouserez, membre de la Société : 1° deux blancs de Charles VII ; 2° un blanc de Jean, duc de Bretagne ;

Par M. Richard, premier adjoint du maire de Tours : 4° une médaille grand bronze frappée à l'occasion du 400^e anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne-d'Arc ; 2° un Domitien en argent trouvé commune de Ballan ;

Par M. Chambert, membre de la Société : cinq jetons en argent de la chambre des notaires de la ville et de l'arrondissement de Tours ;

Par M. Pécard : un jeton en argent de M. Benoist de la Grandière, maire de Tours ;

La Société, par l'organe de M. le président, remercie les personnes ci-dessus nommées qui ont bien voulu faire des dons à sa bibliothèque ou à son musée.

M. Paul Viollet donne lecture d'un mémoire intitulé : Hélié de Bourdeille, archevêque de Tours, et la Pragmatique de Saint-Louis.

Au nombre des considérations invoquées pour prouver le défaut d'authenticité de la Pragmatique sanction de Saint-Louis, trois auteurs modernes, dit M. Viollet, MM. Thomassy, Emilian et Gérin sont unanimes à signaler l'opinion d'Hélié de Bourdeille qui, dans un livre imprimé pour la première fois en 1486, aurait formellement traité cet acte de : mensonge indigne de réfutation. Ces trois auteurs reprochent de la manière la plus sévère et, en apparence, la plus fondée, aux auteurs gallicans qui se sont prévalus de ce que Hélié de Bourdeille avait transcrit dans son livre la Pragmatique de Saint-Louis, de n'avoir pas dit que ce prélat ne l'avait reproduite que pour en démontrer le caractère apocryphe.

Quand, ajoute M. Viollet, après avoir étudié ces trois dissertations, on ouvre le livre d'Hélié de Bourdeille, on demeure surpris que sa pensée ait été si mal comprise. En effet, l'auteur du *Tractatus contra Pragmaticam Gallorum sanctionem* n'attaque point l'authenticité de la Pragmatique de saint Louis : il la cite avec une bonne foi naïve et une sincérité complète, en ajoutant seulement cette formule dubitative : *Quod autem idem ascribitur fecisse Pragmaticam*. Après avoir rapporté en entier ce document, l'auteur le commente comme s'il était

admis sans conteste, puis il s'efforce de prouver qu'on peut en expliquer toutes les expressions et montrer qu'elles sont conciliables avec l'esprit de piété et de dévouement au Saint-Siège dont le saint roi était animé. Mais abandonnant bientôt cette démonstration difficile, Hélie de Bourdeille passe à une considération d'une autre nature qu'il développe assez longuement en l'appuyant de citations de saint Augustin et de Bède le Vénéral : « Nous ne devons point, dit il, imiter les fautes des Saints. »

On voit par là combien la pensée du cardinal Hélie de Bourdeille a été dénaturée et l'on ne s'étonnera plus que Pithou et Dupuy aient cité ce livre parmi les anciens ouvrages contenant la Pragmatique de saint Louis.

Cette petite rectification historique, fait remarquer M. Violet, ne vient, en aucune manière, inflirmer les conclusions de MM. Thomassy, Emilian et Gérin qui sont appuyées sur beaucoup d'autres considérations. Elle prouve seulement que, dans l'étude de l'histoire, il ne faut jamais se contenter des ouvrages de seconde main, mais recourir toujours aux sources et aux documents originaux.

M. l'abbé Chevalier présente quelques observations sur l'étrange procédé employé par certains membres de l'Académie des Sciences qui prétendent voir dans les pierres du Grand-Pressigny les résidus d'une fabrication de pierres à fusil, pour se donner raison en ôtant la parole à leurs adversaires. C'est ainsi, dit il, que, dans le cours de la dernière séance de l'Académie, il a été lu un mémoire de M. Robert, destiné à contester l'authenticité des silex du Grand-Pressigny et que, tandis que ce mémoire a trouvé place textuellement et en entier dans les annales de cette assemblée, le savant M. de Mortillet n'a pu obtenir d'y insérer en réponse qu'une protestation en deux lignes. M. Chevalier croit que cette façon d'agir, loin d'étouffer une discussion dont l'importance est reconnue de tous, ne saurait qu'exciter le zèle des hommes qui l'ont entamée. Puisque l'Académie clot si inopinément et d'une manière regrettable le débat, c'est à d'autres qu'il appartient d'approfondir une question aussi intéressante que celle soulevée par les découvertes faites au Grand-Pressigny.

M. Oscar Leséble est de l'avis de M. l'abbé Chevalier qu'il engage à persévérer dans les études qu'il a commencées et à en communiquer les résultats à la revue spéciale publiée par le savant M. de Mortillet, l'homme, dit-il, le plus compétent assurément en ces matières.

M. Leséble demande à M. Chevalier si ses observations lui permettent de fixer l'époque, non pas historique, mais géolo-

gique, à laquelle appartiendraient les silex du Grand-Pressigny.

M. Chevalier répond que jusqu'à présent il n'a pu recueillir des indications suffisantes pour établir cette date.

M. Ladevèze demande à M. Chevalier qui, par ses observations personnelles sur les lieux de fabrication, a pu se rendre compte de la manière de fabriquer les pierres à fusil, si les pierres de silex employés pour ce travail sont également bonnes dans toutes leurs parties, et s'il est dans l'habitude des ouvriers de les utiliser complètement.

M. Chevalier répond que les silex sont également bons jusqu'au dernier fragment, et que les ouvriers les emploient jusqu'au dernier morceau.

M. Ladevèze ne s'explique pas comment on pourrait dès lors voir dans les pierres du Grand-Pressigny les résidus d'une fabrication de pierres à fusil; il ne s'expliquerait pas surtout comment les ouvriers auraient interrompu le travail de chaque pierre, quand on pouvait l'utiliser et plus facilement encore, et se seraient arrêtés sans motif à une forme identiquement la même.

M. Chevalier dit qu'à des considérations il faut en ajouter une non moins grave, c'est la présence des pierres polies et des polissoirs indiquant que les silex étaient taillés en vue de faire des instruments d'une forme déterminée dont il reste seulement à reconnaître la destination.

Après l'échange de ces observations, M. le président exprime l'opinion que des recherches persévérantes et des découvertes probables ne peuvent manquer de mettre sur la voie de la solution du problème historique posé par les pierres du Grand-Pressigny. Il propose donc la nomination d'une commission pour continuer les travaux commencés et en recueillir les résultats. Cette proposition est adoptée, et une commission composée de MM. O. Lesèble, Chevalier et Jehan (de St-Clavien), est chargée de la mission indiquée par M. le président.

M. l'abbé Bourassé donne lecture d'un récit Mérovingien intitulé : *Didier l'enchanteur*. Ce sont les aventures d'un intrigant qui, se disant citoyen de Bordeaux, vint en 587 à Tours où il abusa de la bonne foi et de la bourse d'une foule de malheureux. La Touraine venait d'être éprouvée par des désastres de tous genres, des malheurs de toute espèce qui avaient jeté la consternation dans les esprits et propagé la superstition dans le populaire. Il n'était question que de phénomènes extraordinaires, de monstruosités effrayantes, de signes sinistres dans le ciel; la peur était partout, la crédulité, disposée à admettre les plus incroyables choses. Didier profita de ces circonstances pour se présenter comme un personnage

important ayant le pouvoir d'opérer jusqu'à des miracles, supérieur à saint Martin et l'égal des apôtres. Il prétendait guérir toutes les maladies, et avait réussi à se faire dans la population ignorante une clientèle nombreuse et enthousiaste. Malheureusement au bout d'un certain temps l'engouement populaire se calma en présence non-seulement des insuccès médicaux de l'empirique bordelais, mais de la mort violente de quelques-uns de ses malades. Didier ne tarda pas à perdre de son prestige; les clercs qui tenaient la place de l'évêque Grégoire, alors absent, parlèrent de poursuites, et un beau jour, après avoir largement exploité le public tourangeau, Didier s'esquiva pour ne plus revenir. *Non cognovimus deinceps quo abisset.* » dit Grégoire de Tours, qui a fourni à l'auteur du récit les éléments de sa narration. C'est le dénouement de l'histoire de tous les charlatans, de tous les enchanteurs.

Après cette intéressante lecture, il est procédé à l'élection de MM. Dauxerre, maire de Ferrière-Larçon, et Brachet qui sont, à l'unanimité, admis membres correspondants.

PRÉSIDENTE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Séance du 31 mai 1865.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Objets offerts. — Par M. le préfet d'Indre-et-Loire : casque en fer, du xvi^e siècle, trouvé dans la Loire, près de Tours;

Par M. l'abbé Bourassé, président de la Société archéologique : fragments de tulle à rebords et de poterie ancienne, trouvés au camp retranché du village des Poteries, commune de Ste-Maure;

Par M. Jules de Marolles, capitaine de vaisseau, à Tours : trois planches d'impression xylographique et un manuscrit chinois rapportés par lui de Chine;

Par M. Benjamin Dauxerre, maire de Ferrière-Larçon : un petit vase funéraire du moyen-âge, fragments de tuiles à rebords, clous antiques, silex travaillés, trouvés commune de Ferrière-Larçon; un instrument en granit de forme ronde et percé d'un trou au centre, trouvé commune du Grand-Pressigny;

Par M. Paul Nobilleau, membre de la Société : bas-relief en bois peint, provenant du prieuré de la Varrée, commune de Fondettes;

Par M. Pécard : un vase antique en terre grise ; un autre vase en poterie rouge ; cinq fragments de poterie rouge antique, dont deux avec dessins, et trois sigillés, trouvés à Tours ;

Par M^{me} veuve Turreau, propriétaire à Luynes : quatre pièces de Louis XIV en argent ; une de Louis XV, deux en billon, un jeton de Louis XIV et un d'un maire de Tours, en cuivre ; un lot de sept pièces étrangères, dont deux en argent et cinq en cuivre ;

Par M. Millet, membre de la Société : une Faustine jeune, un Marc-Aurèle et un Vespasien en argent ; un double tournois de Louis XIII et de Gaston d'Orléans ; une pièce de Louis XIV en argent ; une autre en cuivre ; trois pièces de Louis XV en cuivre ; un jeton du règne d'Henri IV ; deux jetons du règne de Louis XIV ; un jeton du règne de Louis XV ; une pièce en argent à l'effigie de Murat, roi de Naples ;

Par M. Auguste Lambert, à Ste-Maure : un Adrien en argent ; un double tournois Louis XIII ;

Par M. Glaye, juge de paix à Tours : une pièce de Louis XIV en argent ; un jeton du règne de Joseph II, empereur d'Allemagne ;

Par M. Malmouche-Terrassin, à Ste-Maure : un jeton d'Henri IV en cuivre ;

Par M. le curé d'Antogny : un denier carlovingien frappé à Melle et trouvé commune d'Antogny.

Ouvrages et publications reçus. — *Une vengeance de Louis XI*, offert par l'auteur, M. Laroche ;

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 4^{me} 2^e et 3^e années ;

Compte-rendu de la séance publique de l'Académie d'Aix, 4864 ;

Mémoires de la Société archéologique de la Creuse, t. iv ;

Travaux de la Société de Marseille, t. xxvi ;

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1^{er} trim. 4865 ;

Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, 4^{me} année ;

Cartulaire d'Autun, publié par M. Charmane ;

L'Investigateur, 364^e livraison ;

Mémoires de l'Académie du Gard, 4863 ;

Discours de M. le ministre de l'instruction publique à la réunion des Sociétés savantes ;

Forum Voconii, par M. Fredème, de l'Aube ;

Recueil de la Société médicale d'Indre-et-Loire, 1864 ;

Excursion archéologique, par M. Ponton d'Amécourt ;

Annales de la Société académique de Nantes, 4864 ;

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille ;

Almanach de l'archéologue français ; Mairie de Clermont-Ferrand ; Notice sur les objets d'art du Musée de Dijon, — offerts par M. Pécard ;

Annuaire de l'Institut des provinces ; 1865.

Matériaux pour servir à l'histoire positive et philosophique de l'homme, par M. de Mortillet, 6 numéros.

M. le président, au nom de l'Assemblée, adresse les plus vifs remerciements à toutes les personnes ci-dessus nommées qui ont bien voulu faire des dons au musée ou à la bibliothèque de la Société.

M. Brachet, membre nouvellement élu, donne lecture d'une Note dans laquelle, après avoir remercié la Société d'avoir bien voulu l'accueillir dans son sein, il la félicite des travaux importants pour l'histoire de Touraine qu'elle a faits. Il signale l'utilité des recherches philologiques, et manifeste l'intention de poursuivre avec assiduité les études qu'il a déjà commencées sur cette partie si intéressante de la science historique.

M. le président Bourassé rend compte du résultat d'une démarche qu'il a faite auprès de l'autorité municipale de Tours pour obtenir une subvention en faveur de la Société à titre d'encouragement à ses travaux. Cette démarche, favorablement accueillie, a donné lieu à une correspondance que M. le président fait connaître.

L'Assemblée, s'associant aux sentiments exprimés par son président, décide que le procès-verbal de la séance mentionnera l'expression de ses remerciements à l'administration et au conseil municipal de Tours, qui ont bien voulu lui accorder une subvention annuelle de trois cents francs.

M. Bourassé donne lecture d'une Note sur le camp retranché récemment découvert par lui au village des Poteries, près de Ste-Maure.

Ce camp, qui présente une superficie de huit hectares environ, domine deux vallées profondes arrosées par la Manse, et commandait tout le pays, a dû être établi à l'époque gallo-romaine. Les objets trouvés sur son emplacement ne laissent aucun doute à cet égard ; mais des recherches ultérieures peuvent seules faire connaître à quelle date précise il doit être attribué.

Un plan, dû à l'obligeance de M. Pescherard, agent-voyer en chef du département, et que M. Bourassé met sous les yeux de l'Assemblée, donne très-exactement la configuration de ce poste militaire, qui forme un vaste triangle dont la base s'appuie sur les terres et les deux autres côtés sont défendus

par des rochers à pic et des pentes abruptes qui ne faisaient une position des plus fortes. Au-dessous du camp, et dans des rochers, se trouvent des cavernes, jusqu'ici inexplorées, portant dans les traditions locales, les noms étranges de; cave du Roi, cave du Prince, cave des Bohèmes. M. Bourassé soupçonne que ces cavernes pourraient remonter à l'époque druidique, peut-être même aux temps anté-historiques.

M. Chevalier rappelle que Château-Robin, dans la commune de Saché, présente des cavernes ayant de l'analogie avec celles des Poteries, et qui ont été examinées par MM. Anthoine et l'abbé Fréd. Archambault. M. Chevalier dit qu'il serait important de faire dans ces diverses excavations des investigations qui ne pourraient manquer de donner d'utiles résultats pour la science.

M. de Galembert fait part de son intention de se rendre au congrès archéologique de Montauban. La Société prie cet honorable membre de vouloir bien la représenter, en qualité de délégué, à cette réunion scientifique.

M. Nobilleau lit quelques notes sur les diverses phases par lesquelles a passé l'administration de la ville de Tours, depuis la formation de la commune jusqu'à la création du mairat par Louis XI, en 1462. Après avoir retracé les démêlés incessants des représentants de la commune avec l'autorité ecclésiastique, M. Nobilleau montre les échevins, privés de leurs plus importantes attributions, réduits du nombre de vingt-quatre à celui de douze, laissant déchoir l'administration, et remplacés par un maire et des échevins par Louis XI, qui cherchait, dans cette nouvelle institution, le moyen de relever l'éclat de notre vieille cité singulièrement compromis par ses derniers administrateurs.

M. Edmond Gautier donne lecture d'une lettre, portant la date de 1577 et la signature Chavigny, dont le signataire invite les officiers, maire et échevins de Loches, à s'occuper de l'association des paroisses de leur ressort, et leur en signale l'importance au point de vue de « la conservation des gens de bien. »

Le même membre communique à la Société une note indiquant que le corps de Messire Jean-Pierre de Bourgainville, écuyer, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie française, a été inhumé en l'église St-Ours de Loches, le 23 juin 1763.

Le secrétaire général présente, au nom de M. de Sourdeval, qui ne peut assister à la séance, un mémoire sur la généalogie de la famille du Bois de Fontaine-Marau.

M. Bourassé lit un récit intitulé : *Quelques traits des guerres seigneuriales au XII^e siècle*, qui contient la relation d'un abominable acte de cruauté commis par Acharie, seigneur de

Marmande, du châtimeut qui le suivit et de la manière dont finirent par l'intervention des moines de l'abbaye de Noyers, les sanglantes divisions qu'il avait causées.

M. Vioffet, nommé bibliothécaire de la Société à l'une des dernières séances, prie la Société d'agréer sa démission, qui est acceptée avec regret.

Il est ensuite procédé à l'élection de MM. Barnsby, Eugène Pelouze et Daniel Wilson, qui sont nommés à l'unanimité : le premier, membre titulaire; MM. Pelouze et Wilson, membres correspondants.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Séance du 28 juin 1865.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Objets offerts. — Par M. Victor Petit, à Tours : 1° Couteau de sacrifice antique avec poignée en bronze ciselé. Cet intéressant instrument a été trouvé dans le département de Seine-et-Marne; 2° mortier en bronze ciselé du xvi^e siècle; 3° une médaille grecque en bronze d'Hiéron, de Syracuse. Les médailles romaines suivantes en grand, moyen et petit bronze : un Auguste, un Trajan, un Marc-Aurèle, une Faustine, un Gallien, deux Victorinus, un Constantin le Grand.

Par M. Legault, médecin aux Ormes : Un marteau de pierre à deux têtes trouvé dans la commune de Marigny-Marmande.

Par M. Douard, de Civray-sur-Cher : Un jeton d'un maire de Tours.

Par M. Pécard : Cinq vases de l'époque gallo-romaine et vingt-quatre fragments de poteries rouges dites samiennes, dont dix sigillées et quatorze avec dessins en relief; 2° un anneau en bronze antique. Ces objets ont été trouvés à Tours.

Par M. Savatier, sergent de ville : Empreinte en argent des armes de Guillaume, prince d'Orange.

Par M. Martin, appariteur du Musée : Une ancienne pièce fribourgeoise.

Ouvrages et publications reçus. — *Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers*, t. VII^e;

Bulletin de la Société académique du Var, 1864;

Réponse aux observations critiques de M. Robert sur l'âge de pierre, par M. l'abbé Bourgeois;

Matériaux pour servir à l'histoire de l'homme, revue de M. de Mortillet;

Bulletin de l'Académie delphinale, 1864;

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. V^e;

M. le président, au nom de la Société, adresse des remerciements aux personnes dénommées ci-dessus, qui ont bien voulu faire des dons au musée et à la bibliothèque de la Société.

M. le secrétaire-général donne lecture de la liste des mémoires lus en séance et dont l'impression a été ordonnée par la Société en 1862, 1863 et 1864, et prie les membres, auteurs de ces mémoires, qui n'en auraient pas fait le dépôt, de vouloir bien remettre leurs manuscrits au comité de rédaction chargé d'en préparer la publication.

M. Ladevèze, d'accord avec MM. les membres du bureau présente une proposition destinée à régulariser pour l'avenir la situation des candidats qui pourraient solliciter le titre de membres titulaires.

Aux termes du règlement, le nombre des membres titulaires est fixé à cinquante; d'un autre côté, une délibération de la Société a décidé, que les membres résidant à Tours ne peuvent être que membres titulaires. Si, dans l'état actuel des choses, des candidats habitant la ville se présentaient, il faudrait donc ou ne pas les admettre ou modifier les statuts. C'est en vue de pourvoir à cette nécessité que M. Ladevèze présente à l'approbation de l'assemblée les dispositions suivantes :

Art. 1^{er} — Est et demeure provisoirement rapportée la disposition qui déclare incompatible la qualité de membre correspondant avec la résidence dans la ville de Tours.

Art. 2. — Le chiffre réglementaire de cinquante membres titulaires étant atteint, il ne pourra plus être fait de nouvelles nominations de titulaires qu'à mesure des vacances.

Art. 3. — En cas de vacances, les places de membres titulaires seront attribuées de droit, dans l'ordre de leur ancienneté comme membres de la Société, aux membres correspondants qui les revendiqueront.

Art. 4. — A défaut de cette revendication, ou si, par suite du classement par ancienneté, un membre correspondant habitant Tours se trouve occuper le premier rang, il deviendra nécessairement titulaire.

Cette disposition ne s'appliquera pas aux correspondants résidant à Tours admis antérieurement à la décision qui a déclaré incompatible cette résidence avec le titre de correspondant.

Cette proposition donne lieu à diverses observations auxquelles son auteur s'attache à répondre, et l'assemblée, consultée, l'adopte sans modification.

M. le président fait connaître qu'il est question de la vente des vitraux de la Sainte Chapelle de Champigny, et il appelle

l'attention sur l'importance, au point de vue de l'histoire et de l'art, de la conservation de ce précieux monument. Il espère que la Société voudra bien émettre un vœu pour que la Touraine, pour que la France, au moins, ne se voient pas enlever ces magnifiques verrières, dont elles ont droit d'être fières.

L'assemblée, s'associant avec empressement au vœu qui vient d'être exprimé, charge son président de vouloir bien, au nom de la Société, faire toutes les démarches qu'il jugera utiles pour atteindre le but tout patriotique et national de sa proposition.

M. de Galembert qui a assisté, en qualité de délégué au congrès archéologique de Montauban, rend compte verbalement des travaux de cette réunion scientifique. Il retrace avec détail le résultat des diverses excursions du congrès, indique les principales observations auxquelles ont donné lieu les divers monuments dont on a fait l'étude, et termine en faisant connaître les sympathiques manifestations dont les membres du congrès ont été l'objet à Montauban et dans les différentes villes qu'ils ont visitées. M. de Galembert n'omet de parler que d'une seule chose, c'est de l'accueil chaleureux qui a été fait par tous ses collègues à sa parole savante et éloquente à la fois.

La Société, par l'organe de M. Bourassé, remercie M. de Galembert de l'avoir si dignement représentée, en qualité de délégué, au congrès de Montauban.

M. Nobilleau donne lecture d'une note sur la sainte Ampoule de Marmoutier. Cette sainte ampoule qui avait, selon une légende, été apportée à saint Martin par un ange un jour qu'il s'était blessé en tombant dans l'escalier de sa cellule, était un baume de couleur brune renfermé dans un vase carré en cristal, d'une hauteur de sept lignes et large de neuf. Le reliquaire qui le contenait était en or, et avait la forme d'une tour soutenue par quatre colonnettes. Il était suspendu par une chaîne d'or, composée de trois chaînettes de même métal réunies par un anneau enrichi d'un saphir appelé « pierre de sang » à cause de la vertu qu'avait ce bijou d'arrêter les hémorragies et autres maladies du même genre.

Sauvée lors du pillage de l'abbaye, en 4562, la sainte ampoule ne sortit que trois fois de Marmoutier : la première fois pour être apportée au Plessis-lès-Tours à Louis XI mourant ; la seconde fois pour servir à sacrer Henri IV à Chartres ; la troisième fois, pour servir à la fête de la Fédération en 1791. Elle fut détruite en 1793 par des vandales qui, après l'avoir dépouillée des pierreries dont elle était ornée, la brisèrent aux

acclamations des spectateurs des scènes de dévastation dont l'abbaye fut le théâtre à cette époque.

Après cette intéressante lecture de M. Nobilleau, il est procédé à l'élection de M. Berlau, curé de Villeloin, qui, est, à l'unanimité, admis comme membre correspondant.

PRÉSIDENTE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Séance du 26 juillet 1865.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Objets offerts. — Par M. Jules Forest, propriétaire à Tours, un ancien éperon en fer;

Par M. Polti, à Tours; une ancienne clé en fer;

Par M. Pécard; cinq fragments de poteries antiques sigillées, trouvées à Tours;

Par M. Petit, chef d'escadron d'état-major à Tours: 4° Une médaille en argent frappée à l'occasion du sacre de Louis XVI; 2° un monneron de la République;

Par M. le docteur Haime, à Tours: un liard d'Henri III;

Par un anonyme, un Posthume grand bronze;

Par M. Groustean, capitaine en retraite, à Tours, un double tournois de Gaston d'Orléans; une pièce en cuivre à l'effigie de Charles, duc de Nevers; un jeton de Louis XIV: deux pièces en cuivre frustes;

Par M. David Picot, à Tours: un double tournois de Henri III.

Publications reçues. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. xxv;

L'Investigateur, t. v, 4° série;

Bulletin de la Société académique de Brest, t. III;

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, t. x;

Société agricole des Pyrénées orientales, XIII^e volume.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers, 35^e année;

Matériaux pour servir à l'histoire de l'Homme, par M. de Mortillet.

M. le président, après avoir exprimé les remerciements de la Société aux personnes qui ont bien voulu faire des dons à son musée, donne lecture d'une lettre adressée à M. Jehan (de St-Clavien.) par M. Fouquet, membre de la Société polymathique du Morbihan, au sujet des pierres trouvées au Grand-Pressigny, et de l'opinion qu'en a exprimée une commission spéciale, nommée par cette Société.

Cette commission, composée des cinq membres les plus versés dans la connaissance des antiquités celtiques, est d'avis que les *nuclei* du Grand-Pressigny, à en juger par trois échantillons que M. Jehan lui a envoyés, sont des ébauches d'instruments, et non des instruments achevés; qu'ils n'ont jamais été des armes contondantes et encore moins des soes de charrue; elle a la conviction absolue qu'on a détaché successivement de ces silex plusieurs lames semblables à celles recueillies dans les tombelles dites celtiques, lames détachées par le moyen de la percussion.

Après avoir résumé l'opinion de la commission de la Société polymathique, M. Fouquet présente, au sujet des instruments trouvés dans les tombelles, des aperçus qui lui sont personnels. Ainsi il est persuadé que les pointes de flèche, les éclats de silex en forme de couteaux, et beaucoup d'instruments qu'on suppose généralement avoir servi, durant la vie, aux personnages près desquels on les trouve, sont tout simplement des objets symboliques. Ce qui engage M. Fouquet à exprimer cette idée, c'est que ces objets ne portent pas la trace de l'emploi qu'on en aurait fait, où n'étaient pas de nature à entrer dans l'emploi habituel: ainsi les tranchants des couteaux n'ont aucune apparence de brèches; ils sont d'une fragilité qui eût empêché leur application dans les usages de la vie ordinaire; les pointes de flèches ne présentent pas d'appendice qui eût permis de les adapter à une tige quelconque. De ces circonstances M. Fouquet conclut que ces divers instruments symbolisaient quelque pensée religieuse. Ainsi le silex, qui fait feu sous le choc et reste froid dans l'inaction, a pu symboliser, dans les tombeaux où il se rencontre sous tant de formes, le repos après l'acte, la vie sans activité.

L'assemblée a écouté avec beaucoup d'intérêt la lecture de cette lettre qui contient de curieuses déductions et d'ingénieuses appréciations.

M. l'abbé Chevalier donne lecture d'une note communiquée le 17 juillet dernier à l'Académie des Sciences, par M. le marquis de Vibraye, au sujet des silex taillés du Grand-Pressigny. On sait que l'antiquité de ces silex a été contestée récemment au sein de l'Académie, et que M. le docteur Eug. Robert, sur le témoignage suspect d'un habitant de Lahaye-Descartes, n'a voulu y voir que les résidus d'une fabrique de pierres à fusil. A ce témoignage M. de Vibraye oppose celui d'un propriétaire de la Claisière, le sieur Dechartres, âgé de 82 ans, fils d'un père mort à 104 ans, lequel affirme qu'aucune tradition locale n'attribue les *nuclei* ou *livres de beurre* à un ancien atelier de pierres à fusil. M. Penguilly-L'Haridon, directeur du Musée d'artillerie, a d'ailleurs établi, avec une compétence

incontestable, que les silex de Pressigny ne sont pas de nature à être employés à cet usage.

M. Robert avait encore affirmé, à l'appui de sa thèse, que les silex en question ne présentent pas la moindre trace de frottement ou d'usure capable de révéler un usage quelconque. M. de Vibraye fait remarquer qu'à côté des *nuclei* on rencontre une notable quantité de lames, qui non-seulement en ont été détachées, mais sont en outre façonnées en couteaux, grattoirs, marteaux en forme de boules, et outils de toute espèce, analogues aux instruments dits *celtiques*. Enfin, plusieurs pièces ont évidemment été préparées pour être polies, et leurs arêtes ont subi sur beaucoup de points un commencement de polissage. Il y avait donc des *ateliers de retouche*. L'extension que devait avoir au Grand-Pressigny l'art du polissage des haches est en outre démontrée par la présence des polissoirs de grès qu'on a rencontrés dans le voisinage, à Abilly, à Paulmy et surtout à Ferrière-Larçon. Ces instruments sont aujourd'hui au nombre de sept, et la Société Archéologique de Touraine en possède deux. Aucun autre point de la France n'a produit en aussi grande abondance ces sortes d'objets dont on a retrouvé d'autre part les analogues en explorant les cités lacustres.

En résumé, dit en terminant M. de Vibraye, la grande exploitation des silex de Pressigny n'a jamais servi à la fabrication des pierres à fusil, elle appartient incontestablement à l'âge de pierre, et en étudiant les *livres de beurre* et les éclats qui en ont été détachés, on arrive par toutes les transitions, du *nucleus* à la hache complètement polie.

Après cette communication, M. Elie de Beaumont, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, a fait remarquer que M. l'abbé Chevalier, dont le nom n'avait pas même été prononcé dans la note de M. de Vibraye, a déjà formulé depuis longtemps les mêmes conclusions, et a indiqué, dans deux lettres adressées à l'Académie en 1863 et 1864, et reproduites dans les tomes 57 et 59 des *Comptes-rendus*, la manière dont les silex de Pressigny paraissent avoir été polis.

A la suite de quelques observations provoquées par la lecture de cette note, M. Grandmaison est prié de vouloir bien s'adjoindre à la commission chargée de s'occuper des silex du Grand-Pressigny.

M. Edmond Gautier donne lecture d'une note sur l'administration municipale de Loches, qui contient les indications suivantes :

La charte d'affranchissement de Loches ne se trouve point dans ses archives. On ne peut donc faire que des suppositions sur l'époque à laquelle a commencé, pour la ville, l'adminis-

tration municipale. La ville dut partager longtemps encore après son affranchissement les destinées du château dont elle n'était pour ainsi dire qu'un accessoire. Elle était gouvernée par le prévôt du comte. Un des sceaux les plus antiques que nous connaissons porte pour exergue *Sigill, prep. Locharum*.

Lorsque Loches reentra au domaine, l'administration municipale proprement dite dut prendre un caractère plus arrêté.

Enfin au xv^e siècle, des matériaux plus abondants nous permettent de suivre, d'une manière plus sûre, la marche de l'administration. En 1444, nous voyons la ville prendre le titre de ville *espécialement royalle*, et le roi lui accorde le droit de péage de toutes les marchandises qui y passaient, « pour récompenser les habitants de ce qu'ils ont exposé leurs corps et biens pour tenir la dite ville et chastel de Loches en la main du roy, dont ils ont reçu de grandes pertes, et pour les rendre plus enclins à lui obéir, et aussi parce qu'ils sont devenus pauvres à cause de la guerre et division qui a été depuis peu à Loches. » Lett. pat. de 1423.

L'administration, au xv^e siècle, se composait de deux élus, et d'un procureur et receveur des deniers communs.—L'élection se faisait pour trois ans. En 1546, nous voyons « quarante-trois habitants, sous la présidence du lieutenant du bailli de Touraine, et eux disant faire la plus grande et saine partie des dits habitants, » procéder à cette élection. Nous voyons dans un compte de la même époque quelles étaient les attributions des élus et du procureur de la ville. Les élus ont tous les pouvoirs administratifs, entre autres celui d'employer les denier, de la ville de leur propre autorité, sans assemblée de villes jusqu'à la somme de 25 livres par une fois, et au-dessus par délibération des habitants. Quant au procureur, ses attributions sont celles d'un véritable fondé de pouvoirs, et sont de la plus grande étendue.

En 1549, création par un édit royal de vingt-quatre consuls ou échevins. Exclusion des juges, avocats et officiers de la ville. En 1557, une autre ordonnance royale réduit ce nombre à douze, parce que c'est chose difficile de trouver le nombre de vingt-quatre personnes idoines et suffisantes.

Un des échevins prend le titre de maire. Enfin sous Charles IX, ce nombre est encore réduit à six.

M. l'abbé Bourassé, donne lecture d'un commentaire sur le *Testament de saint Perpet*, évêque de Tours. L'auteur a entrepris ce travail pour faire ressortir l'importance historique de ce curieux document du v^e siècle. Il montre, d'après cette pièce, l'état de maison d'un évêque issu d'une famille sénatoriale des Gaules, l'administration de la propriété, la situation

des personnes de condition servile, les préoccupations de la population au moment où les Visigoths tenaient de s'emparer de la basse Touraine. Il fait ressortir l'intérêt de plusieurs legs où se trouvent des renseignements archéologiques, sur l'orfèvrerie, l'art de la tapisserie, etc.

Après ces diverses lectures qui ont été écoutées avec le plus vif intérêt, la Société procède à la nomination d'un bibliothécaire en remplacement de M. Paul Viollet, non acceptant. M. Jehan (de St-Clavien) est élu à la presque unanimité.

Il est ensuite nommé, pour examiner la question de l'opportunité de demander au gouvernement la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique, une commission composée de MM. Grandmaison, Robin, Chambert.

Il est enfin procédé au scrutin sur la présensation comme membre correspondant de M. Parrot, secrétaire de l'académie d'Angers, qui, à l'unanimité, est élu en cette qualité.

Séance du 29 novembre 1865.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Objets offerts. — Par M. Grandmaison, vice-président de la Société : dix-neuf objets en silex et os travaillés, provenant des grottes du Chaffault, entre Charroux et Civray (Vienne);

Par M. Boileau-Roche, marchand de bois à Loches : une ancienne arme-couteau trouvée dans la forêt de Loches;

Par M. l'abbé Berlau, curé de Villeloin-Coulangé : une très-ancienne clé en fer, de forme fort curieuse, trouvée dans cette commune;

Par M. Patois, propriétaire à Villeloin : un ancien carreau émaillé avec dessin, provenant de l'abbaye de Villeloin ;

Par M. Pillet, propriétaire à Villeloin-Coulangé : douze carreaux émaillés provenant de la chapelle des Genets, commune de Villeloin ;

Par M. Benoit, notaire à Villeloin : deux feuillets, avec majuscules enluminées, d'un antiphonaire de l'abbaye de Villeloin ;

Par M. Landais père : un petit vitrail ;

Par M. Clément Proust : 1^o un ancien fer de cheval ; 2^o un ancien éperon ; 3^o une monnaie grand bronze de Julia Mammea ; ces objets ont été trouvés commune d'Yzeures ;

Par M. Charles Grosset, propriétaire à Ligré : deux clous

antiques en fer; un petit bronze de Tetricus; ces objets ont été trouvés au lieu de la Fuye, commune de Ligré;

Par M. le docteur Leveillé : divers fragments de poteries antiques, trouvés commune de Neuilly-le-Brignon;

Par M. Jehan (de St-Clavien), membre de la Société : une médaille byzantine de Jean Zimiscès; une médaille gauloise petit bronze; soixante-une médailles romaines, grand, moyen et petit bronze et billon, des empereurs et impératrices suivants : Néron, Néron et Drusus, Domitien, Trajan, Hadrien, Antonin le Pieux, Faustine mère, Marc-Aurèle, Faustine jeune, Lucilla, Commode, Septime Sévère, Alexandre Sévère, Philippe I^{er}, Valérien, Galien, Saloninus, Tetricus, Claude le Gothique, Probus, Dioclétien, Maximien, Constance jeune, Licinius, Constantin le Grand, Crispus, Constantin jeune, Valens, Gratien; quatorze monnaies royales françaises en cuivre et billon, des règnes de Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, Henri II, Henri IV, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI et de la République; trois monnaies baronales, savoir : deux deniers de Béarn; un double tournois de Gaston d'Orléans; une médaille en bronze, grand module, du règne de Louis XIV; dix-sept jetons divers en cuivre; une médaille en bronze représentant l'abbé de l'Épée; un jeton d'argent du XVI^e siècle avec figure et devise; un médaillon en bronze du pape Benoît XIII; quatre médailles diverses étrangères;

Par M. Pic-Paris, receveur de l'enregistrement à Ste-Maure : une pièce d'argent de Louis XV; sept jetons divers en cuivre;

Par M. Manceau, à Loches : médaille en bronze grand module, frappée à l'occasion de la journée du 40 août 1792; médaille hispano-grecque en bronze;

Par M. Froger-Mireau, banquier à Tours : une médaille en bronze, grand module, du règne de Henri II; médaille en bronze frappée en l'honneur de Poniatowski; autre médaille frappée à l'occasion de la paix de Tilsitt;

Par M. Estave, propriétaire à Saché : un demi-teston de François I^{er}, trouvé dans cette commune;

Par M. Girard, contre-maître en soieries à Tours, un Albinus, grand bronze; un denier de Charlemagne;

Par M. Néron, percepteur à Neuvy-le-Roi : médaille de Néron, grand bronze; jeton en cuivre;

Par M. Auguste Lambert, à Ste-Maure : trois douzains de Henri IV, trois pièces frustes;

Par M. Cadot, jardinier à Tours : deux doubles tournois Louis XIII et un jeton de Nuremberg;

Par M. Barnsby, membre de la Société : vingt médailles diverses.

Publications reçues. — La Société, outre les publications qui

lui sont adressées par suite d'échanges ou d'abonnements, à reçu les ouvrages suivants :

Les Colonnes infernales, par M. X. de Busserolle, offert par l'auteur;

Notice historique sur Sainte-Colombe de la Flèche par M. Muret;

Histoire de Nice, par M. Parrot; *Voyage de François I^{er} à Angers*, par le même;

Note sur le diluvium de Vendôme, par M. l'abbé Bourgeois; *Le tumulus de Kergonsfels*, par M. Mauricet; *le Mauné-Leed*, par M. Galles; *les Monuments de l'âge de pierre*, par le même, offerts par M. Fournigault, curé de Chambray;

Rapport sur les antiquités de France, par M. Hauréau.

La Société, par l'organe de son président, remercie les personnes qui ont bien voulu faire des dons à son musée ou à sa bibliothèque.

M. le président rappelle à la Société que, depuis sa dernière séance, deux de ses membres ont été l'objet d'une haute distinction. MM. de Lafolnye et l'abbé Chevalier ont été nommés membres de la Légion-d'Honneur. Notre Société, dit M. le président, a le droit d'être satisfaite et fière de ces récompenses décernées à deux de ses membres les plus distingués, récompense dont l'éclat rejait sur elle-même.

M. Chevalier en son nom et au nom de M. de Lafolnye, absent, remercie M. le président des paroles flatteuses qu'il vient de prononcer. Mais tout en acceptant personnellement les cordiales félicitations, c'est pour lui un devoir de dire, en cette circonstance, tout ce qu'il doit à M. Bourassé. M. Bourassé fut son maître, son ami; c'est lui qui a été le guide de ses études, c'est à lui que revient la meilleure part dans la récompense accordée à son élève. Les travaux de la Société n'ont pas été non plus sans influence sur la détermination de M. le ministre de l'instruction publique, qui a voulu lui donner, dans la personne d'un de ses membres, un témoignage de satisfaction. M. Chevalier regarde donc comme une justice de confondre dans un même sentiment de reconnaissance la Société archéologique et son éminent et excellent président.

Ces touchantes paroles de M. Chevalier sont accueillies par l'assemblée avec une sympathique et unanime approbation.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. de Martonne, correspondant, qui donne sa démission. Il lit également une lettre de M. Dufour qui, n'habitant plus notre ville, demande à changer son titre de titulaire contre celui de correspondant (accordé).

M. Grandmaison donne communication d'un document inédit concernant Jehan Fouquet, le plus illustre des artistes

français du xv^e siècle. On voit par cette pièce, qu'en 1461, Jehan Fouquet fut chargé par la municipalité de Tours de dresser les plans et devis d'une fête avec accompagnement de farces et mystères, que les élus voulaient donner au roi Louis XI à l'occasion de sa nouvelle entrée dans la ville. Après que Fouquet et deux autres artistes eurent vaqué pendant plusieurs jours à faire et tracer le dit devis; les élus songèrent à s'informer auprès de quelques familiers du prince, « si le dit « seigneur auroit bien pour agréables icelles faintes et mis- « tères fais en chaux à sa dite entrée; lesquels dirent que « non et qu'il n'y prenoit nul plaisir. » Cette réponse est caractéristique et peint d'un seul trait le sombre monarque.

M. l'abbé Chevalier lit un nouveau chapitre de ses recherches sur les églises de Touraine antérieures au xi^e siècle. d'après les écrits de Grégoire de Tours, de Sulpice Sévère et de Fortunat de Poitiers. Cette partie, qui s'arrête à la fin du vi^e siècle, ne comprend pas moins de quatre-vingt-quatre édifices religieux, répartis en soixante paroisses. Aucun diocèse de France, dit l'auteur, ne présente un tel ensemble de matériaux d'étude d'une date déterminée et de documents précis. et si la question, encore si obscure, des églises primitives doit faire un pas, c'est à la Touraine qu'il est réservé de le faire faire.

En donnant cette liste, M. Chevalier signale le mouvement religieux de notre province pendant les trois premiers siècles de son histoire ecclésiastique, et le mouvement architectural qui en a été la conséquence, grâce à l'existence d'une école d'artistes tourangeaux. Il recueille aussi en passant quelques notes intéressantes sur la topographie de la ville de Tours et la géographie antique de la Touraine; il explique comment les premières paroisses ayant été fondées par les grands propriétaires gallo-romains pour l'usage de leurs esclaves et de leur serfs, et ayant en quelque sorte un caractère domestique, les limites de ces paroisses coïncidèrent naturellement avec les limites du domaine du fondateur, ce qui rend compte des bizarreries de leurs circonscriptions. Enfin il croit retrouver dans les quatorze anciens doyennés les chefs-lieux des quatorze régions administratives de la Touraine, sous le gouvernement des empereurs romains. Les doyennés et les paroisses, dit en terminant M. Chevalier, seraient donc des traces des juridictions civiles et des grandes propriétés foncières de notre province au cinquième siècle de notre ère.

M. Grandmaison donne quelques détails sur des fouilles qu'il a faites dans la grotte du Chaffaud, située, entre Civray et Charroux, dans le département de la Vienne.

M. Grandmaison dit que le sol de cette grotte se compose

de deux couches : d'abord, une terre meuble superficielle où se sont rencontrés des haches et divers objets, intéressants; la couche inférieure, diluvienne, avait malheureusement été déjà fouillée par quelques archéologues, notamment par M. Gaillard de la Dionnerie, qui y avait fait de précieuses découvertes. Il en a été retiré des os d'auroch, d'ours, d'hyène, des haches, des pointes de flèches, une mâchoire humaine entière. M. Grandmaison est parvenu à y faire une assez abondante récolte après ces premiers investigateurs, et il remet à la Société des os et des dents d'animaux, notamment de renne, et des objets à l'usage de l'homme. Il ajoute que le Poitou possède un assez grand nombre de grottes naturelles comme celle du Chaffaud. La Touraine, dont le sol est d'une nature différente, en a peu ou n'en a point.

M. de Sourdeval signale cependant les caves de Savonnières comme des grottes naturelles.

M. Grandmaison croit que ce sont les seules auxquelles on pourrait, jusqu'à un certain point, reconnaître ce caractère. Malheureusement elles ne sont pas toujours abordables, et il est difficile d'y faire des fouilles.

M. l'abbé Chevalier dit que la Touraine ne possède pas de grottes naturelles, parce qu'elles se trouvent exclusivement dans le calcaire jurassique, et non dans la craie-tuffeau qui est le fond de notre sol. Les grottes de Savonnières ne sont pas naturelles : ce sont d'anciennes carrières. Elles remontent fort loin, car en 1547 elles étaient visitées par Bernard Palissy. Aussi M. Chevalier ne croit-il pas à l'utilité des fouilles qui pourraient y être effectuées.

M. Pécard rend compte de fouilles qu'il a fait faire à la Motte de Villeloin et à Sublaines. Celles effectuées dans la Motte de Villeloin, qui remonte, selon M. Pécard, à la période écoulée entre l'époque romaine et le XII^e siècle, n'ont donné que des résultats insignifiants. Quant aux fouilles de Sublaines, qui ont eu lieu sur un point où avait été trouvée, il y a quelque temps, une urne cinéraire, elles ont prouvé que, sur ce point, il avait pu y avoir une sépulture de famille, mais non un cimetière, comme on avait pu le supposer d'abord. M. Pécard termine en priant ses collègues de signaler ceux des points de la Touraine où pourraient, avec chances de succès, se faire des fouilles, et en insistant sur l'importance, au point de vue de l'histoire, des découvertes qu'elles peuvent produire, et des collections même d'objets étrangers au pays comme points de comparaison avec les objets trouvés en Touraine.

M. le Président, au nom de la Société, remercie M. Pécard

du zèle qu'il met à tout ce qui peut enrichir notre musée, et ordonne le renvoi de son mémoire au comité de rédaction. M. le président profite de cette circonstance pour rectifier une erreur commise en 1861 et constatée dans un des procès-verbaux de cette année. La Motte de Villeloin n'avait jamais été fouillée.

M. de Sourdeval entre dans quelques détails sur les cimetières des villas, et signale cette circonstance curieuse, que les taupes, par leurs affouillements, en faisant remonter à la surface du sol beaucoup d'objets enfouis dans les sépultures, ont fait reconnaître l'existence de cimetières que rien n'indiquait.

M. Pécard donne lecture d'une lettre où M. le docteur Leveillé, du Grand-Pressigny, rend compte de fouilles qu'il a faites, à Neuilly-le-Brignon, sur le bord de la rivière du Brignon. Des divers objets qu'elles ont mis à découvert, M. Leveillé conclut qu'il y a eu sur ce point une station humaine antérieure à l'époque romaine et postérieure à l'âge de pierre.

A propos de ces fouilles, M. Chevalier exprime cette opinion : que le *Noviliacus alter*, signalé par Grégoire de Tours, ne serait autre que Neuilly-le-Brignon.

M. de Sourdeval donne lecture d'une notice biographique sur M. Chasteignier, architecte, à qui l'on doit la construction de plusieurs des châteaux modernes les plus remarquables de la Touraine, notamment les châteaux de Comacré, Vêretz, Beaujardin, etc.

PRÉSIDENCE DE M. BOURASSE.

Séance du 27 décembre 1865.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Objets offerts. — Par M. Grandmaison, vice-président de la Société : 1° trois médailles grecques ; 2° dix-sept médailles impériales en grand, moyen et petit bronze, des empereurs Néron, Dioclétien, Severus II, Constantius Primus, Constantinus Magnus, Constant, Constantinus secundus, Constantius secundus, Valentinianus, Honorius, et de l'impératrice Valeria ; 3° trois médailles byzantines en bronze ; 4° dix-neuf médailles antiques frustes.

Par M. de Marolles, capitaine de vaisseau à Tours : 1° une médaille carthaginoise ; 2° deux médailles grecques, savoir : une pièce de l'île de Rhodes, en argent, et une de Panorme, en

bronze ; 3° six médailles romaines impériales, en argent et grand bronze, des empereurs Trajan, Caracalla, Mammæa, Maximinus, Gordianus Pius, Trajanus Decius ; 4° plusieurs pièces en argent rapportées par lui des Indes-Orientales, anglaises et hollandaises ; d'autres pièces arabes frappées à Tunis et à Constantine, trois pièces chinoises en cuivre ; 5° un jeton frappé à Venise ; 6° une pièce fruste.

Par le même : fragment de bandelette d'une momie du Serapeum de Memphis.

Par M. Gautier, membre correspondant à Loches : plusieurs fragments de lampes en terre cuite, trouvés dans cette ville.

Par M. Berruë, marchand d'antiquités à Tours : une bulle, en plomb, du pape Nicolas III.

Publications et livres reçus. — *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, par M. le capitaine Falbe ;

Procès-verbal de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure ;

Revue des Sociétés savantes, t. II, 1865 ;

Inscription du musée gallo-romain de Sens, M. Julliot ;

Bulletin des antiquaires de Picardie, 1865 ;

Répertoire archéologique de l'Anjou, 8° 1865 ;

Mémoires de l'Académie Stanislas de Nancy, 1864 ;

Mémoires pour servir à l'histoire de l'homme, par M. de Mortillet.

Correspondance. — Lettre de M. H. Gouïn fils, qui donne sa démission de membre titulaire.

M. de Lafolaye, qui n'assistait pas à la dernière séance, demande la parole, et exprime ses vifs remerciements des paroles bienveillantes que M. le président a bien voulu, au nom de la Société, prononcer à l'occasion de sa promotion dans la Légion-d'Honneur.

M. le président présente une série de sceaux antiques, appartenant à la ville, et que l'administration municipale a bien voulu confier à la Société archéologique de Touraine, à titre de dépôt. Cette collection est accompagnée d'un catalogue détaillé. Il est décidé que des remerciements seront adressés à l'administration municipale.

A propos d'un document communiqué à la dernière séance, par M. Grandmaison, au sujet du peintre tourangeau Jehan Foucquet, M. Ladevèze appelle l'attention de la Société sur quelques pages de l'*Histoire de France*, de MM. Bordier et Charton, où sont mentionnés divers artistes de la Touraine, dont les noms ne se trouvent cités nulle part dans les publications de la Société, et dont la célébrité paraît avoir approché de celle de Jehan Foucquet. Parmi ces artistes, figure en première ligne Jean Bourdichon, né en 1457, à Tours, mort en

1520, dont aucune œuvre n'est connue d'une manière certaine, mais qui, à en juger par les énonciations des comptes et inventaires royaux du temps, paraît avoir exécuté une foule de travaux, notamment pour les rois Louis XI et François I^{er}. La première de ces mentions se réfère à l'ornementation d'un tabernacle de bois pour la chapelle du Plessis-les-Tours, et date de 1478 ; les deux dernières sont relatives à un portrait de saint François-de-Paule, que Louis XI fit faire, en 1513, pour l'envoyer au pape et à un portrait « au vif » de François I^{er}, que ce roi demanda en 1516 à l'éminent artiste tourangeau.

Les passages qui viennent d'être indiqués, et dont M. Ladevèze a donné lecture, se trouvent aux pages 142 et 143 du tome II, de l'*Histoire de France, d'après les documents originaux et monuments de l'art de chaque époque*, par MM. Char-ton et Bordier.

A l'occasion de cette lecture, M. l'abbé Chevalier rappelle qu'il exista à Tours aux xv^e et xvi^e siècles, une école artistique très-renommée, et qui exerça une grande et heureuse influence. C'est à cette école, qui embrassait les diverses branches de l'art, qu'appartenaient les peintres Fouquet, Poyet, Jaunet, Bourdichon ; les verriers Sarrazin et Pinaigrier ; les sculpteurs Colombe, Lejuste, François ; les tapissiers Duval et divers autres ; les orfèvres Brindeau, Papillon, Leboug ; l'ingénieur Valence ; les architectes Pierre Nepveu et Trinqueau et Coquéau. Il nous est resté de cette pléiade d'illustrations artistiques des œuvres véritablement admirables, et aucune province, dit M. Chevalier, ne peut se vanter d'avoir possédé une aussi brillante réunion d'artistes à une même époque.

M. Bourassé, au nom de M. Malardier, notaire au Grand-Pressigny et membre correspondant, donne lecture d'une notice sur la Celle-Draon, située commune de la Celle-Guenand, canton du Grand-Pressigny.

Autrefois, seigneurie et paroisse, la Celle-Draon est indiquée dans les anciens titres sous les noms de Cella-Drogonis, Droconis, Draconis. Ses ruines, d'un caractère imposant, et qui se composent d'anciennes murailles, avec voûtes superposées, de baies à plein ceintre, de contre-forts et d'ouvertures de souterrains, sont situées à deux cents mètres environ de l'église de la Celle-Guenand. L'un des seigneurs de la Celle-Draon, Geoffroy de la Celle, par son testament passé en 1379, institua une chapellenie « dans sa chapelle de la Celle-Draon. » Il affecta à cette fondation son domaine du Puy, situé près de Barrou. Le curé de l'église paroissiale de la Celle-Draon était à la présentation du seigneur du lieu. Le château de la Celle-

Draon est détruit depuis longtemps, les titres de la fabrique ont été anéantis à l'époque des guerres de religion.

M. Malardier fait suivre ces notes d'une énumération des seigneurs de la Celle-Draon, dont le premier portait le nom de Guillaume. La seigneurie, échue à Renée d'Azay, fut, par son mariage avec Guillaume de Coutance, réunie à celle de la Celle-Guenand.

Après cette lecture, M. de Galembert appelle l'attention de la Société sur les craintes qu'il est permis de concevoir sur la conservation dans notre province des admirables vitraux de Champigny, et il émet le vœu que des démarches soient faites pour prévenir cette perte, qui serait déplorable pour la Touraine, peut-être pour la France.

L'assemblée s'associe unanimement à la pensée de M. de Galembert.

Il est procédé au scrutin sur la présentation de MM. Jean Delaporte, de Loches, Pic-Paris, de Montrésor, et Abel Piquois de Montenay, de Blois, qui sont à l'unanimité nommés membres correspondants.

TABLE DES MATIÈRES

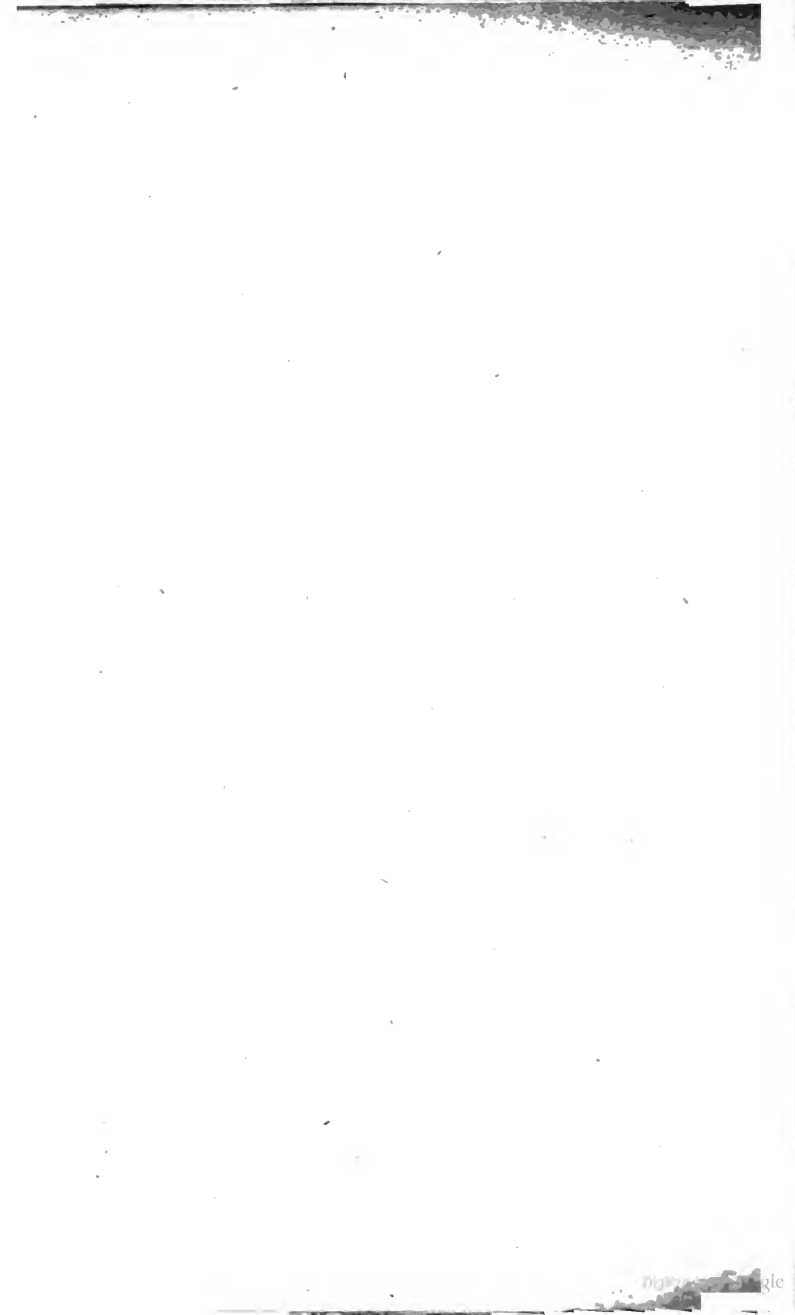
Liste des Membres de la Société Archéologique, année 1865.	v
<u>Procès-verbal de la séance du 28 décembre 1860.</u>	<u>ix</u>
— du 30 janvier 1861.	xii
— du 28 février 1861.	xvi
— du 4 avril 1861.	xviii
— du 29 mai 1861.	xx
— du 26 juin 1861.	xxiii
— du 31 juillet 1861.	xxvi
— du 26 novembre 1861.	xxvi ter.
— du 23 décembre 1861.	xxxI
— du 29 janvier 1862.	xxxv
— du 26 février 1862.	xxxvii
— du 30 mars 1862.	xl
— du 30 avril 1862.	xliii
— du 28 mai 1862.	xlvi
— du 2 juillet 1862.	xlviii
— du 30 juillet 1862.	li
— du 29 novembre 1862.	lv
— du 7 janvier 1863.	i°
— du 28 janvier 1863.	v°
— du 28 février 1863.	ix°

<u>Procès-verbal de la séance</u> du 25 mars 1863 . . .	XIV*
— du 29 avril 1863 . . .	XVII*
— du 27 mai 1863. . . .	XXI*
— du 24 juin 1863. . . .	XXV*
— du 29 juillet 1863. . .	XXIX*
— du 25 novembre 1863.	XXXV*
— du 30 décembre 1863.	XLI*
— du 27 janvier 1864. . .	XLV*
— du 24 février 1864. . .	XLIX*
— du 30 mars 1864	LII*
— du 27 avril 1864. . . .	LV*
— du 25 mai 1864.	LVIII*
— du 29 juin 1864.	LXII*
— du 24 juillet 1864. . . .	LXVI*
— du 31 novembre 1864.	LXX*
— du 28 décembre 1864.	LXXX*
— du 23 janvier 1865. . . .	LXXXVI*
— du 22 février 1865. . . .	LXXXIX*
— du 29 mars 1865.	XIII*
— du 26 avril 1865.	XVIC*
— du 31 mai 1865.	C*
— du 28 juin 1866.	CIV*

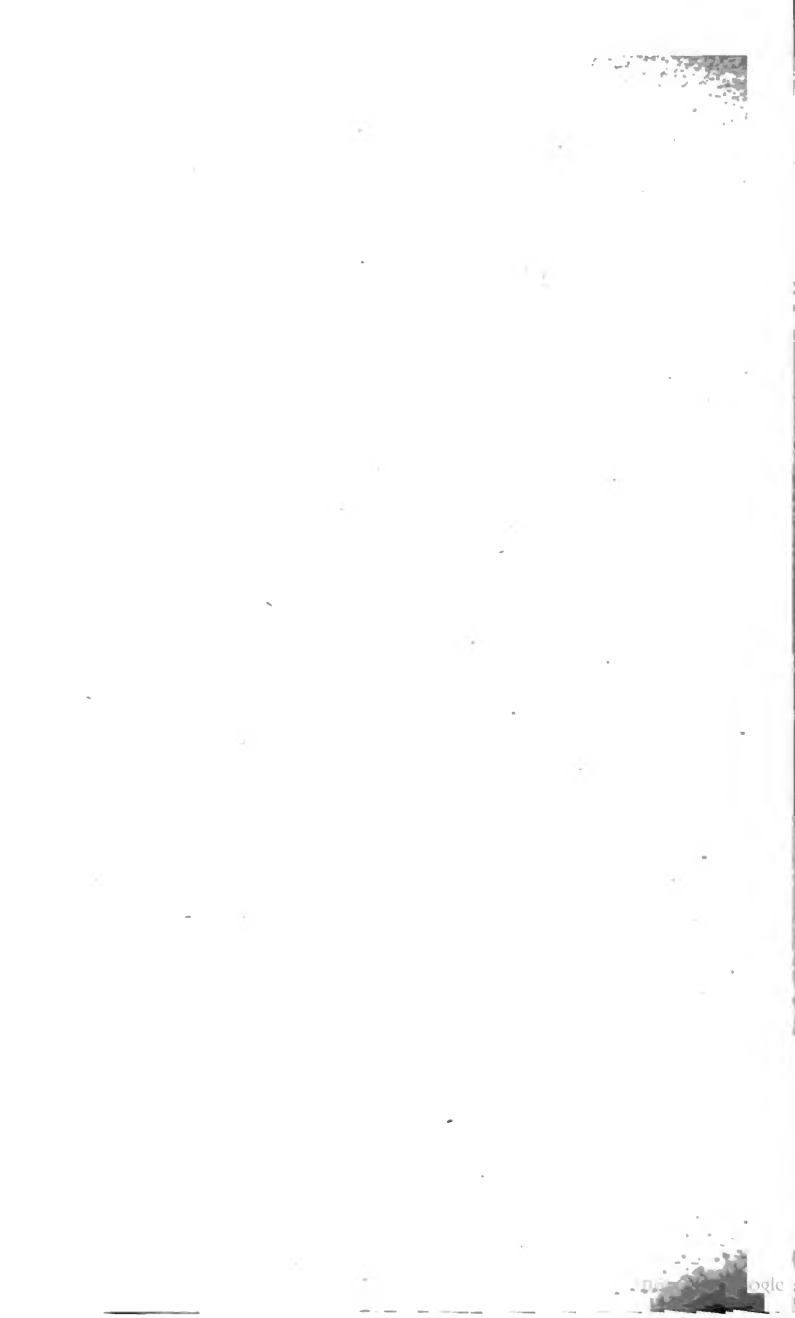
Martyrologe-Obituaire de l'Église Métropolitaine de Tours, par M., l'abbé J.-J. BOURASSÉ.	4
Martyrologium Usardi ad usum ecclesie Turonensis cum obitibus et foundationibus.	46
Index onomasticus obituarii Ecclesie Metropolitanæ Turonensis.	74
Construction de l'Hôtel de Ville de Loches, projet de fontaines (xv^e siècle), par M. EDMOND GAUTIER. . .	83
Trois passages de Louis XIII à Tours (1614, 1616, 1619), par M. CH. DE SOURDEVAL.	127

<u>Voyage à Saint-Christophe (46 juillet 1863), par M. le C^{te} DE GALEMBERT.</u>	427
<u>Fersantiques de chevaux, trouvés à Reignac (2^e article), par M. CH. DE SOURDEVAL</u>	433
<u>Le roi Hugon, par M. PRÉAN.</u>	141
<u>Notes sur deux Églises construites à Neuvy-le-Roi au commencement du vi^e siècle, et des saintes reliques dont elles furent alors enrichies, par M. CL. PROUST.</u>	449
<u>Une statue tombale du XIII^e siècle (Jean d'Alluye), par M. CH. DE SOURDEVAL.</u>	154
<u>Notes historiques sur l'abbaye de Villeloin, par M. CLÉ- MENT PROUST.</u>	161
<u>Couteaux et nucléi de silex, par M. l'abbé BODIN</u>	167
<u>Note sur la famille du Bois de Fontaine-Maran, par M. CH. DE SOURDEVAL.</u>	173
<u>Notice historique sur Rivière, par M. A. SALMON.</u>	185
<u>Castellum de Larçay, par M. LOUIS BOILLEAU.</u>	497
<u>Notes sur la terre et seigneurie de Bouferré, par M. MALARDIER</u>	212
<u>De la navigation commerciale de la Loire au xv^e et au xvi^e siècle, par M. l'abbé CHEVALIER.</u>	226
<u>Pièces justificatives, par M. N. PROVENCHÈRE.</u>	240
<u>Ancedotes historiques des temps mérovingiens en Tou- raine, par M. l'abbé BOURASSÉ.</u>	248
<u>La Pancarte noire de Saint-Martin de Tours, brûlée en 1793, et restituée d'après les textes imprimés et manuscrits, par M. Émile MABILLE</u>	318
<u>Pancarte noire.</u>	370
<u>Index chronologique des Chartes et Diplômes de Saint- Martin, antérieurs à l'année 1131.</u>	465
<u>Index des noms de personnes contenus dans les Chartes et Diplômes de Saint-Martin, antérieurs à l'an- née 1131.</u>	507

<u>Index des noms de lieux contenus dans les Chartes et</u> <u>Diplômes de Saint-Martin, antérieurs à l'an 1130.</u>	<u>519</u>
<u>Tablette chronologique de l'histoire de l'abbaye de</u> <u>Marmoutier.</u>	<u>543</u>
<u>Division des époques.</u>	<u>543</u>
<u>Epoques principales de l'histoire de Marmoutier.</u>	<u>544</u>
<u>Sommaire de l'Histoire de Marmoutier depuis son origine</u> <u>au iv^e siècle, jusqu'à la fin du x^e, par M. MEFFRE.</u>	<u>545</u>
<u>Table chronologique des principaux événements depuis</u> <u>la fin du x^e siècle jusqu'à 1789.</u>	<u>547</u>



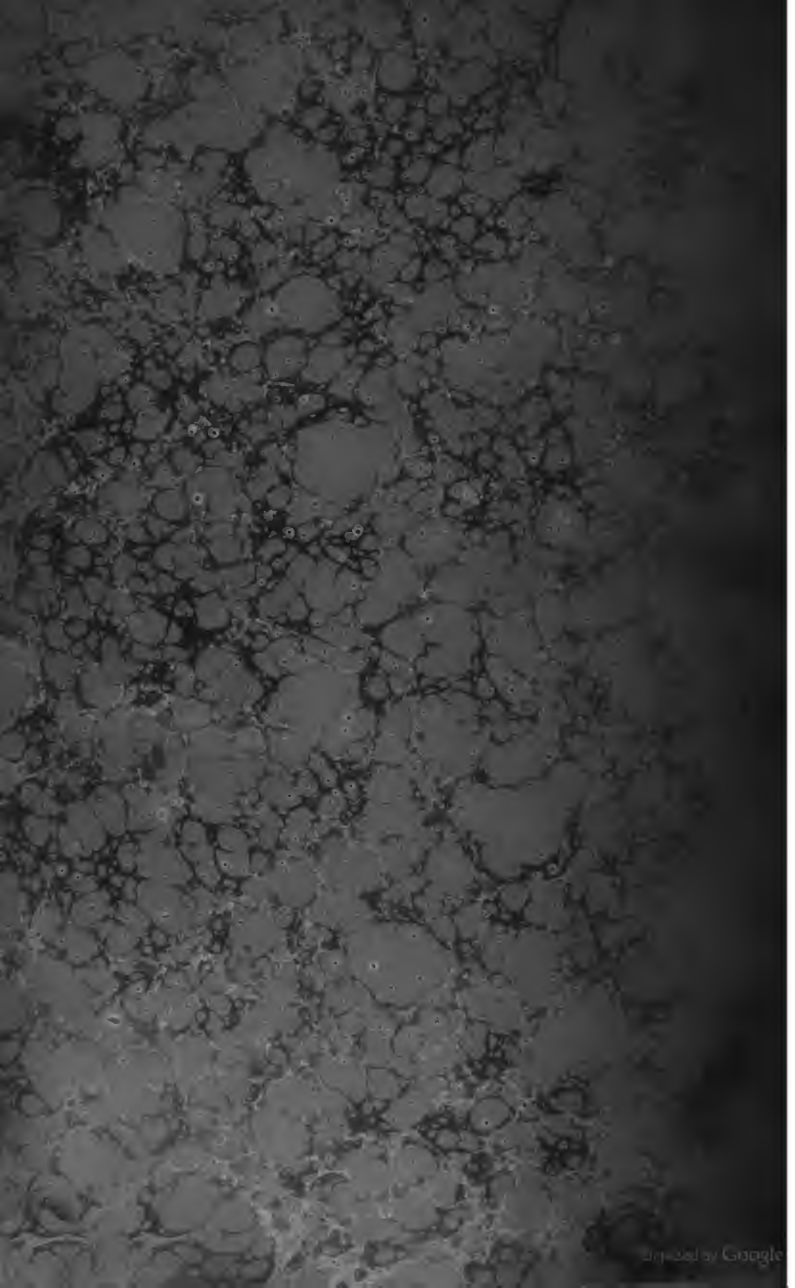








Tours, imprimerie LADENÈZE.





3 9015 00699 9679

